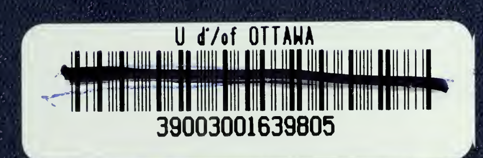


22-4-50

LE

MISSIONNAIRE DE L'ORATOIRE

OU

SERMONS

POUR L'AVENT, LE CARÊME ET LES FÊTES, etc.

DANS LESQUELS SONT EXPLIQUÉES

LES PRINCIPALES VÉRITÉS CHRÉTIENNES QUE L'ON ENSEIGNE AUX MISSIONS

TIRÉES

DE L'ÉCRITURE SAINTE, DES CONCILES ET DES SAINTS PÈRES

PAR LE P. LE JEUNE

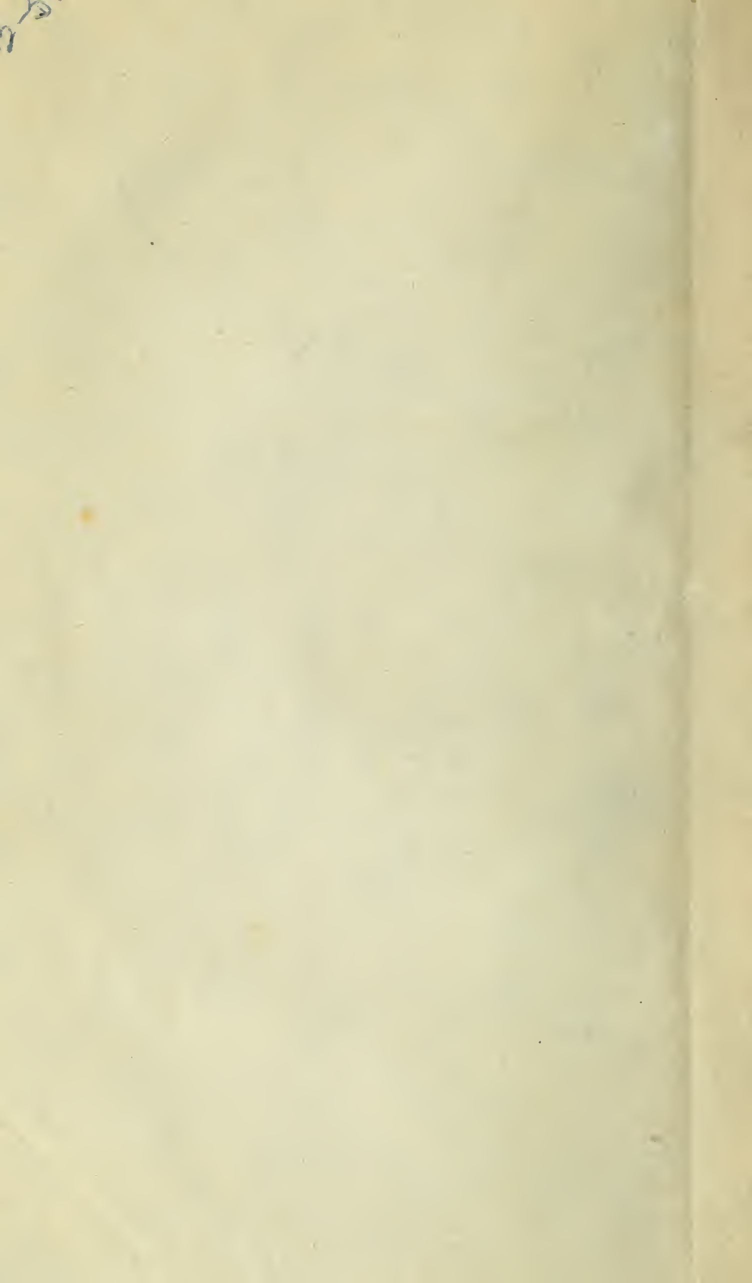
DIT LE PÈRE AVEUGLE, Prêtre de l'Oratoire de Jésus

TOME I.

H. PÉLAGAUD FILS ET ROBLOT,

LIBRAIRES DE S. É. MGR L'ARCHEVÊQUE DE LYON

LYON,	PARIS,
GRANDE RUE MERCIÈRE,	RUE DE TOURNON,
48.	5.



LE MISSIONNAIRE DE L'ORATOIRE,

OU

SERMONS DU PÈRE LE JEUNE.

LE SALUT. — LA PÉNITENCE. — LE SACREMENT DE PÉNITENCE. — LE PÉCHÉ.

TOME PREMIER.

Lyon, J. B. Pélagaud,
imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr le Card.-Arch.

LE MISSIONNAIRE DE L'ORATOIRE,

OU

SERMONS

POUR L'AVENT, LE CARÊME ET LES FÊTES, etc.;

dans lesquels sont expliquées

LES PRINCIPALES VÉRITÉS CHRÉTIENNES QUE L'ON ENSEIGNE AUX MISSIONS,

TIRÉES

DE L'ÉCRITURE SAINTE, DES CONCILES, ET DES SAINTS PÈRES;

Par le P. LE JEUNE,

Dit LE PÈRE AVEUGLE, PRÊTRE DE L'ORATOIRE DE JÉSUS.

Spiritus Domini misit me evangelizare pauperibus (Luc 4. 18.)

NOUVELLE ÉDITION.

TOME I.

H. PÉLAGAUD FILS ET ROBLOT,

LIBRAIRES DE S. É. MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE LYON.

LYON,	PARIS,
Grande rue Mercière,	Rue de Tournon,
48.	5.

1868.



A MESSEIGNEURS, MESSEIGNEURS

LES RÉVÉRENDISSIMES ET ILLUSTRISSIMES

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DU CLERGÉ DE FRANCE.

MESSEIGNEURS,

Ce livre ne pouvait paraître en public que sous votre auguste nom, soit qu'on en considérât le sujet, soit qu'on en regardât l'auteur. Il traite des principaux mystères de notre foi, et essaie de former les prêtres qui, dans les missions, les doivent expliquer aux peuples ; et vous êtes établis par Jésus-Christ les maîtres de la doctrine dans son Eglise ; c'est à vous qu'appartient le droit d'annoncer la parole de Dieu ; et si les prêtres le font quelquefois, ce n'est que par votre permission et votre envoi. Vous avez reçu du Fils de Dieu la même mission qu'il avait reçue de son Père; et comme il avait une inclination particulière pour les pauvres qu'il était venu instruire par la conduite du Saint-Esprit : *Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me,* vous avez aussi un soin particulier d'enseigner les pauvres qui sont répandus dans vos diocèses, et vous vous dérobez aux villes pour

aller, à l'exemple de votre Maître, consoler et instruire, par vos visites pastorales, ceux qui demeurent à la campagne. C'est pourquoi ce livre, qui a dessein de former des missionnaires, et qui leur fournit les discours dont ils doivent entretenir vos sujets et vos enfants, vous devait être présenté, afin que vous fussiez les juges d'une doctrine et d'un ouvrage dont vous êtes les maîtres et les promoteurs. Mais certes, MESSEIGNEURS, si l'on considère celui qui en est l'auteur, il vous devait être encore plus raisonnablement offert, car c'est un prêtre qui vous doit tout ce qu'il est, et qui a aussi bien tiré de vous le pouvoir de prêcher la parole de Jésus-Christ que celui de produire son corps et d'absoudre ses sujets. Il n'a point d'emploi ni de juridiction dans l'Eglise que celle qu'il tient de vous, et il n'y peut et n'y veut rien entreprendre que par vos ordres qu'il révère comme ceux du Fils de Dieu. S'il est prêtre, et si le caractère qu'il porte le soumet entièrement au vôtre, il est encore prêtre de l'Oratoire et enfant d'une congrégation qui fait une profession particulière de dépendre de messeigneurs les Evêques : elle n'a point voulu jusqu'ici d'autres priviléges que ceux que vous lui avez donnés ; elle demeure dans la *hiérarchie de l'Eglise*, et, contribuant à la subordination qui doit être dans les ordres qui la composent, elle fait gloire de recevoir de vous ses emplois, et de ne rien entreprendre que sous votre autorité ; elle se souvient de ces paroles mémorables du grand S. Grégoire, pape, qui veut que l'on conserve à chaque évêque sa juridiction, de peur qu'en la voulant choquer ou décliner, on ne mette la confusion dans l'Eglise : *Nam si sua unicuiqae episcopo jurisdictio non servetur, quid aliud agitur, nisi ut per nos, per quos ecclesiasticus custodiri debuit ordo, confundatur*. Elle imite enfin et elle révère cette soumission admirable des anges inférieurs aux supérieurs ; et comme elle voit que les dernières hiérarchies, pour dépendre absolument de Dieu, ne laissent pas de relever des plus hautes, elle veut que ses enfants, pour être absolument soumis au souverain pontife, ne laissent pas d'être parfaite-

tement assujettis aux évêques. Ils apprennent de la congrégation, qui est leur mère, à ne rien faire que par votre mouvement, et étant bien persuadés qu'ils sont plus à vous qu'à eux-mêmes, ils n'agissent que par vos ordres et ne se conduisent que par vos commandements. Il fallait donc que, pour obéir à une congrégation dont j'ai l'honneur d'être fils, je vous offrisse ce petit ouvrage; que je misse sous votre protection des discours que je n'ai faits dans vos diocèses que sous votre autorité, et que je témoignasse par un acte public à toute la France que je suis avec tout le respect que je dois,

MESSEIGNEURS,

Votre très humble et très obéissant fils
et serviteur,

JEAN LE JEUNE,

Prêtre de l'Oratoire de Jésus.

APPROBATION

DES DOCTEURS-RÉGENTS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE.

Nous soussignés, docteurs-régents de l'université de Toulouse, certifions avoir lu, avec exactitude, le *Missionnaire de l'Oratoire*, composé par le R. P. Jean Le Jeune, prêtre de l'Oratoire de Jésus, rempli d'une doctrine toute céleste, qui éclaire l'entendement et échauffe la volonté ; et, ce qui est assez rare ailleurs, on y voit partout un ordre admirable dans la multitude des pensées, des comparaisons naïves, enchâssées avec un artifice très agréable ; il est clair dans l'embarras des matières les plus embrouillées, en telle sorte qu'il semble que Dieu ne lui ait fermé les yeux du corps que pour rendre plus clairvoyants ceux de l'esprit, en le faisant marcher d'un pas ferme et assuré dans les labyrinthes des plus difficiles questions de la théologie. Les prédicateurs y apprendront à parler plus du cœur que de la langue ; les âmes dévotes, les principales régles d'une véritable et solide piété, et les pécheurs, les moyens de sortir de l'état funeste où leur volonté perverse les a réduits. Tel est notre sentiment.

Fait à Toulouse, le second jour du mois de mars, l'an mil six cent soixante-deux.

FRÈRE JEAN DE LA NATIVITÉ,

Docteur-régent et provincial des Carmes.

FRÈRE BERNARD LAPALISSE,

Religieux de l'ordre des Fr. Prêcheurs et docteur-régent en théologie.

VIE

DU

PÈRE LE JEUNE,

DIT LE PÈRE AVEUGLE,

PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

La famille du père Le Jeune, était déjà connue dans la Franche-Comté dès le milieu du 15[me] siècle; elle y occupait un rang distingué, et plusieurs de ses membres avaient rempli les postes les plus honorables dans la magistrature. Ce célèbre missionnaire naquit en 1592 à Poligny, jolie petite ville du diocèse de Besançon. Il eût pour père Gilbert Le Jeune, conseiller au parlement de Dôle, qui mourut à Lyon, où il avait été envoyé par le roi d'Espagne et par la province pour aller complimenter Henri IV. Sa mère, Geneviève Collard,

restée veuve en 1595, s'appliqua avec zèle à former aux vertus chrétiennes les cinq enfants qu'elle avait eus. Le troisième de ses fils, celui dont nous écrivons la vie devint bientôt le modèle de ses frères.

Dès sa plus tendre jeunesse, on le voyait aller dans les campagnes, catéchiser les pauvres, brûlant déjà de ce zèle du salut des âmes qui devait un jour le consumer. Déjà, pour attirer sur ses travaux les grâces et les bénédictions du Seigneur, il joignait à l'étude la plus soutenue les austérités de la pénitence.

En 1614, Le Jeune, touché des entretiens qu'il avait eus avec le cardinal de Bérulle, renonça, pour entrer dans la congrégation naissante de l'Oratoire, au canonicat d'Arbois dont il avait été pourvu dès son enfance par l'archiduc Albert.

Ce fut alors que, sous la conduite du vénérable fondateur de l'Oratoire, il envisagea toute la sainteté du sacerdoce avec une joie mêlée de crainte, et s'y prépara par une prière assidue et par l'étude approfondie des saintes écritures. Agé de 23 ans, il fut envoyé au séminaire de Langres pour y professer; plus tard, l'évêque de ce diocèse, M. de Zamet, le chargea d'aller établir la réforme dans l'abbaye du Thard, de Dijon; sa mis-

sion fut couronnée d'un plein succès : aussi pour y consolider le bien commencé, l'évêque lui confia la direction de ce monastère.

Mais le goût du père LE JEUNE l'entraînait vers les missions, et c'est dans cette sainte carrière que nous allons le suivre. Il avait reçu de Dieu un rare talent pour annoncer la parole sainte; aussi quoique son attrait particulier le portât auprès des pauvres et des gens de la campagne, plusieurs évêques, aidés de l'autorité des supérieurs de l'Oratoire, triomphèrent de son humilité et l'appelèrent à remplir les principales stations de leurs diocèses; dès lors il partagea son ministère entre les humbles missions des campagnes et les prédications plus brillantes des villes. Son zèle s'étendit sur toute la France et même sur plusieurs états voisins.

La parole de Dieu, soutenue par ses prières ferventes, par l'esprit de pénitence dont il était animé, et par l'exemple édifiant de toutes les vertus, ne resta jamais sans fruit dans sa bouche: partout ses efforts furent couronnés de succès, partout de nombreuses conversions vinrent réjouir et récompenser son zèle, partout le ciel se plut à répandre sur ses travaux apostoliques d'abondantes bénédictions. On voyait, racontent les témoins qui, l'ayant suivi dans ses courses évan-

géliques, ont été à même de recueillir les détail de sa vie on voyait des villes entières à sa voix, nouvelles Ninives, embrasser les saints exercices de la pénitence; des ennemis invétérés se réconcilier, des lieux de débauche se fermer, des temps de dissipation devenir des temps de recueillement et de prières, des festins de dissolution se changer en repas de charité, et, ce qu'il y a de plus rare dans les missions, on vit dans celles du père Le Jeune des conversions durables s'opérer. Nous ne pourrions pas le suivre dans tous les lieux où son zèle se reproduisit sous toutes sortes de formes pour détruire les abus, les vices, les erreurs dont les désordres des guerres civiles et des querelles religieuses avaient inondé toute nos provinces.

Il nous suffira, pour donner une juste idée des vertus et des travaux de cet homme apostolique, de signaler quelques-unes des circonstances les plus importantes de ses missions.

Toute sa vie, il montra l'humilité la plus profonde au milieu des succès de son ministère et des applaudissements les plus universels; à l'issue d'une station de carême à Rouen, la cour voulut se procurer le plaisir de l'entendre, et loin de profiter d'une occasion si favorable pour acquérir de l'illustration, Le Jeune, en présence de cet

auditoire royal, se borna à faire une instruction familière sur les devoirs des grands envers leurs enfants et leurs inférieurs, et la traita avec toute cette simplicité de langage qui lui était si ordinaire. Cette vertu le portait souvent à dire, qu'au jugement général il ressusciterait pour désabuser lui-même le monde de la bonne opinion qu'il avait conçu de lui. Sa modestie lui fit employer toutes sortes de moyens pour détruire son portrait qu'on avait fait à son insu dans une de ses missions à Tulle. Loin de s'attribuer le succès de ses travaux et de rechercher les consolations qui pouvaient en être la récompense, il s'éloignait pour laisser ses confrères recueillir tout le fruit et toute la jouissance qui accompagnent d'ordinaire un zèle si pur et si ardent.

Au milieu des maux de tout genre auxquels Dieu permit qu'il fut longtemps en proie, il ne cessa de montrer la patience la plus inaltérable.

Ce fut dans une de ses stations qu'il perdit entièrement la vue; cet accident ne fut pas moins la suite de ses austérités que de la mauvaise disposition de ses organes. Bientôt après, une fluxion douloureuse lui ayant arraché un de ses yeux déjà privés de lumière, il s'en consola par une plaisanterie. « Dans moi, disait-il, on voit le contraire « de ce qui arrive dans les autres hommes; de bor-

« gnes ils deviennent aveugles, et moi d'aveugle je « suis devenu borgne. » Dès lors il ne fut plus appelé que *le père l'Aveugle*. Plusieurs évêques voulurent, malgré son infirmité, lui donner la permission de célébrer les saints mystères, mais il la refusa toujours dans la crainte de commettre quelque irrévérence involontaire, et il se réduisit à la communion laïque et quotidienne.

Censuré publiquement à Toulouse jusque dans sa doctrine, persécuté par les intrigues les plus astucieuses des envieux de ses talents et de ses succès, Le Jeune ne chercha jamais à se justifier, et n'opposa à la méchanceté que la douceur de l'innocence et le silence de la vertu.

La jalousie fut si grande, que le scandale qui en résulta obligea l'officialité de Toulouse, en l'absence de l'archevêque, d'instruire cette affaire: les parties furent entendues; et l'accusateur, convaincu de colomnie, fut condamné à faire au père Le Jeune une réparation publique en chaire dans l'église métropolitaine, ainsi que cela fut constaté par un procès-verbal qui existe encore parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi.

Assailli un jour sur le chemin de Riom par une troupe de jeunes gens de la compagnie desquels il avait retiré une femme débauchée, il ne leur

résista point, et, loin de se venger en les dénonçant à la justice, il garda un silence inviolable sur leur conduite.

Le père Le Jeune ne se contenta pas de souffrir patiemment les peines extérieures qui nous viennent de la malice des hommes ou que la providence elle-même nous ménage; son amour pour la pénitence lui fit inventer mille autres moyens de se crucifier: l'usage des mortifications les plus dures, des haires, des disçiplines, lui était ordinaire. Combien de fois n'endura-t-il pas volontairement la faim, la soif, le froid ou la trop grande chaleur! Au jeûne prescrit par l'Eglise, il en ajoutait d'autres, en sorte que l'on se crut souvent obligé de le retenir. Vers les dernières années de sa vie, il se retrancha le souper, et lorsqu'il ne lui fut plus possible d'annoncer la parole de Dieu, il refusa plusieurs fois la nourriture, disant que celui qui ne travaille pas ne mérite pas de manger.

Mais autant il usait de rigueur envers lui-même, autant il était charitable envers les autres; les malheureux surtout étaient ses enfantsprivilégiés : son argent, sa table, ses habits leur étaient communs; il se dépouillait de tout en leur faveur; pendant le carême, souvent il les rassemblait pour leur donner à manger, et se plaisait alors à les servir de ses propres mains. Enfin, pour rendre ses bien-

faits plus durables, et pour multiplier les secours accordés à l'indigence, il fonda, en plusieurs villes où il avait annoncé la parole sainte, des associations de dames de la charité, associations que le pauvre bénit et où le riche, en donnant, s'enrichit encore de vertus. Et envers les pécheurs, quelle bonté! quelle condescendance! fidèle image de notre Seigneur qui court après la brebis égarée et la rapporte sur ses épaules, il leur aidait à porter le fardeau de leur conscience souillée, de leur crainte et de leurs remords. Cependant il était ferme et inébranlable contre le vice qui ne trouvait jamais d'excuse auprès de lui, et jamais aucune puissance humaine fut assez forte pour arrêter son ardeur à poursuivre les désordres des mœurs. Voici quelques exemples de son zèle ardent pour le salut des âmes.

Dans le temps que notre zèle missionaire prêchait à Marseille une station de carême, le commandant de la place, qui avait voué une haine implacable à plusieurs habitants les plus qualifiés contre lesquels il méditait une vengeance éclatante, se présenta à lui pour se confesser. Le père Le Jeune, avant de l'entendre, lui montra de la manière la plus douce, avec les accents de la charité la plus tendre, que tant qu'il persisterait dans ces funestes sentiments, il n'y avait point d'absolution à espérer de sa part.

Cet officier se répandit alors en injures contre le prédicateur et contre ses confrères qu'il menaça de faire chasser de la ville. Le ministre de Dieu n'opposa à ce mouvement de morgue et de colère que la patience et de touchantes paroles qui ne produisirent aucun effet ; il réussit mieux par la prière fervente qu'il adressa au Ciel, pour en obtenir la conversion du commandant sacrilége. Au moment où celui-ci se préparait à satisfaire son ressentiment, le souvenir de tout ce que lui avait dit le père Le Jeune se représenta à son esprit, lui fit comprendre son injustice, et opéra dans son cœur une conversion merveilleuse ; dès lors son courroux se calma, il ne fut plus question des projets de vengeance, et il avoua que ce changement venait de l'impression que tout ce que lui avait dit le pieux confesseur avait faite sur lui. C'est ainsi que la prière d'un juste arrêta un grand scandale et prévint un grand désastre.

A Riom, Dieu récompensa son zèle pour le salut des âmes d'une manière bien plus frappante encore. Une jeune personne livrée à toutes les vanités du monde, sachant qu'il devait prêcher contre le luxe et la parure des femmes, affecta de se placer au milieu de l'auditoire, ornée de tous les ajustements de son sexe les plus propres à attirer les yeux sur elle, comme si elle eût voulu braver le zèle du prédicateur ; dans le cours du

sermon, elle se sentit tout à coup si vivement touchée de Dieu que, semblable à un autre Madeleine, elle éprouva une confusion salutaire et fondit en larmes à la vue de tous les assistants sur lesquels ses sanglots firent la plus salutaire impression. Au sortir de l'église, elle alla se réfugier dans un couvent où elle vécut et mourut dans les exercices de la pénitence la plus austère et dans les sentiments de la piété la plus salutaire.

Rien ne pouvait l'arrêter quand il s'agissait du salut des âmes. Venant un jour de prêcher à Limoges, il se rendait à Saint-Junien, ville la plus populeuse après la capitale, dont elle est éloignée de six lieues : un accident qui lui arriva à une demi-lieue semblait devoir l'arrêter dans sa course apostolique ; sa litière fut renversée dans la rivière d'Aurance : il n'en continua pas moins sa route, sans vouloir se retirer dans une ferme voisine pour y faire sécher ses habits, comme on l'en pressait, craignant qu'un long retard ne ralentît l'ardeur de ceux qui l'attendaient, et ne nuisît au succès de la mission. D'autres accidents de toute espèce lui arrivèrent souvent dans un pays couvert de bois et de montagnes, où les chemins, hérissés de rochers et de broussailles, rendaient les communications en quelque sorte impraticables. Il se relevait de ses chutes avec la ferme persua-

sion que son ange-gardien veillait sur sa personne: son exemple inspirait la même confiance à ses coopérateurs.

Son zèle le rendit toujours prévoyant: il lui faisait choisir pour ses missions le temps où les travaux de la campagne permettent au laboureur de s'occuper davantage de ses intérêts spirituels. Il refusait toutes les visites inutiles pour se consacrer tout entier aux âmes. Lorsqu'à la fin de sa vie, il était obligé de garder le lit, il faisait rassembler dans sa chambre les petits enfants, et, de sa couche de douleur, leur développait les vérités chrétiennes. Faut-il s'étonner maintenant si le père Le Jeune a produit tant de bien dans ses courses évangéliques, et s'il a mérité le titre de second Apôtre du Limousin.

Ce fut dans l'oraison que se forma ce véritable missionnaire de l'Evangile; loin de manquer jamais à ce saint exercice pour quelque raison que ce fût, il y consacrait au contraire plusieurs heures avant chacune de ses prédications. A la sainte oraison, il joignait un grand amour pour Jésus-Christ au sacrement adorable de son autel; de là cet empressement à célébrer les saints mystères jusqu'à faire neuf ou dix lieues pour se procurer cet avantage immense: de là ce zèle à visiter Jésus-Christ dans ses saints

tabernacles, jusqu'à vouloir qu'on le portât à l'église quand ses infirmités ne lui permirent plus d'y aller seul. Que pourrions-nous dire de sa dévotion à la sainte Vierge? vingt-deux panégyriques qu'il composa pour la reine des cieux sont pleins des sentiments les plus tendres et les plus affectueux dont son âme sainte était pénétrée pour elle; aussi eut-il toujours l'attention la plus scrupuleuse pour pratiquer les deux vertus favorites de Marie, l'obéissance et la chasteté.

Ce que nous avons dit est plus que suffisant pour faire connaître le père LE JEUNE. Après une telle vie, sa mort devait être celle des saints : elle le fut en effet. Sentant enfin sa dernière heure approcher, il voulut, avant de recevoir le saint viatique, faire amende honorable de ses fautes en présence de ses confrères et des personnes du dehors accourues pour assister à cette touchante cérémonie.

La veille de sa mort, M. de La Fayette, l'un des plus illustres prélats de ce temps, lui envoya son grand-vicaire, son secrétaire et son aumônier pour lui demander sa bénédiction, et pour lui témoigner son regret de ne pouvoir aller la recevoir en personne. Le pieux agonisant n'osa pas par humilité se rendre au désir du premier pasteur; il se contenta de lui transmettre par les députés quel-

ques réflexions sur la situation des affaires de son diocèse. Le saint missionnaire mourut en prononçant ces paroles : *Ego autem semper sperabo, et adjiciam super laudem tuam.*

Ce fut le 19 août 1672 que succomba le père Le Jeune à l'âge de quatre-vingts ans : c'était un vendredi, jour qu'il avait toujours choisi dans ses désirs. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que le peuple se porta avec un telle affluence dans la maison de l'Oratoire, pour vénérer mort celui qu'il avait tant respecté vivant, qu'on fut obligé d'étayer la salle dans laquelle il était exposé, de peur que le plancher ne s'écroulât sous la multitude qui se succédait sans discontinuer. On mettait ses vêtements en lambeaux ; on lui arrachait même les ongles ; chacun cherchait à se procurer quelque meuble qui lui eut appartenu et l'emportait dans sa famille, pour y conserver la mémoire de cet homme de Dieu déjà devenu en quelque sorte l'objet d'un culte public.

L'illustre évêque, M. de La Fayette, se rendit lui même à la maison de l'Oratoire ; il baisa les mains et les pieds du défunt, et s'écria avec l'accent de la douleur la plus amère : « Ah ! pauvre ville « de Limoges, tu as perdu ton père ! » De pareils hommages en disent plus sur les vertus du père Le Jeune que ne pourraient en dire tous les discours.

Quoiqu'il eût recommandé par son testament qu'on ne lui rendît aucun honneur funèbre, M. La Fayette ordonna qu'on lui fît un service solennel dans la principale paroisse de la ville où il avait commencé sa mission, et sur laquelle il était mort. Tous les corps civils et ecclésiastiques se firent un honneur d'y assister; le prélat officia pontificalement, et M. Ruben, le plus distingué des disciples du défunt, prononça son éloge funèbre.

Il est constant que, pendant sa vie et après sa mort, le père Le Jeune a opéré plusieurs guérisons miraculeuses par la vertu de ses prières : l'on se disposait même à faire des informations sur sa sainteté; la mort de M. de La Fayette les a suspendues. On a perdu le corps du saint missionnaire conservé précieusement jusqu'à la révolution; il est devenu pendant ce temps victime de la profanation et du vendalisme; mais le souvenir de son zèle, de ses vertus et de ses bienfaits ne saurait périr, et sa mémoire sera toujours en vénération dans les nombreuses provinces dont il fut l'apôtre.

Nous ne saurions mieux terminer cette courte notice qu'en donnant une idée des sermons du père Le Jeune, idée fondée sur le rapport de tous ceux qui les ont lus. On y remarque de la

régularité dans les plans, de la clarté dans le style, une simplicité qui n'exclut pas le plus souvent une certaine élévation; il y met les vérités les plus sublimes à la portée de tous, fait très bien ressortir les maximes de pratique du fond des mystères les plus relevés, et se sert de la sainte écriture comme d'une mine féconde dont les trésors profondément médités enrichissent toutes les vérités qu'il traite. C'est sous tous ces rapports que le père LE JEUNE a mérité la gloire d'avoir rappelé la parole de Dieu à sa véritable dignité. Ces sermons furent d'abord imprimés à Mayence, en 1667, traduits en latin sous le titre de *Deliciæ pastorum*; titre bien justifié par les suffrages universels jusqu'aujourd'hui, et qui ne peut manquer par la suite de se justifier de plus en plus.

FIN DE LA VIE DU PÈRE LE JEUNE.

AVIS

AUX JEUNES PRÉDICATEURS.

Les vieux nautonniers donnent quelquefois de bons avis aux jeunes ; non pas qu'ils aient toujours plus d'esprit ou de prudence que les jeunes, mais parce qu'ils ont plus d'expérience.

Le premier avis que je vous donne pour bien prêcher, c'est de bien prier Dieu ; le second, c'est de bien prier Dieu ; le troisième, le quatrième et le dixième, c'est de bien prier Dieu. Il est dit du Fils de Dieu : *Erat pernoctans in oratione....et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum*. L'instituteur du sacré ordre des prédicateurs, S. Dominique, était si assidu à l'oraison, qu'à Toulouse et aux autres monastères où il a demeuré, on ne marque point où était sa chambre, parce que le chœur de l'église était sa chambre, son étude et sa bibliothèque, où il passait la nuit et une grande partie du jour. S. Thomas, S. Bonaventure, S. Vincent Ferrier et d'autres saints prédicateurs, ont plus appris au pied des autels et du crucifix qu'en aucune école ou bibliothèque.

Si vous vous ingérez à être prêtre ou prédicateur sans vocation, vous serez en grand danger de vous perdre. S. Jean-Baptiste, sanctifié dès le ventre de sa mère, ayant demeuré dans le désert jusqu'à l'âge de trente ans, n'en sortit pour prêcher que par commission particulière de Dieu. *Factum est verbum Domini super Joannem in deserto, et venit prædicans*. (Luc. 2. 3.) Et Jésus même ne s'y appliqua que par la mission qu'il reçut de son Père : *Evangelizare pauperibus misit me*. (Luc. 4.)

Si vous vivez en communauté, le commandement absolu de votre supérieur semble une suffisante vocation ;

je dis commandement et non pas consentement ; car s'il ne vous applique à cet exercice que par condescendance à votre inclination, il semble que ce n'est pas une vocation légitime. Si vous n'êtes pas en communauté, pour connaître si vous êtes appelé, ne vous en fiez pas à un petit sentiment de zèle du salut des âmes, que vous pensez avoir ; mais après avoir lu attentivement les livres du sacerdoce de S. Chrysostôme, le Pastoral de S. Grégoire, le livre de la vocation de monseigneur Godeau, évêque de Vence, faites les exercices spirituels deux ou trois fois sous un père spirituel, pieux, prudent et désintéressé ; découvrez-lui tous les plis et replis de votre âme, avec les actions de votre vie passée ; et s'il vous commande de vous faire prêtre ou prédicateur, vous pouvez croire que vous y êtes appelé. Mais si vous avez vécu jusqu'à présent dans des excès ou des débauches, vous devez auparavant faire quelques années de pénitence et de retraite.

Ayez pour unique fin en vos sermons la gloire de Dieu et le salut des âmes ; tout ce qui ne tendra pas à ce but vous obligera du moins au feu du purgatoire, et même vous fera mépriser par les gens du monde.

Lisez et relisez assidûment l'Ecriture sainte. Vous n'entrerez en chaire que pour prêcher la parole de Dieu, comme ferait N. S. J. C. dont vous tenez la place. Il en faut donc bannir toute sorte de fables et autres sciences profanes. Un seul passage de la sainte Bible a plus de force sur l'esprit des Chrétiens que cent raisonnements humains : ne craignez donc pas de la prêcher toute pure. Si vous y voulez ajouter quelque chose, les livres qu'il me semble que vous devez lire principalement, sont S. Augustin, S. Chrysostôme, la Somme de S. Thomas, la vie des Saints, et quelques commentaires sur l'Ecriture, si vous en avez le moyen ; mais, après l'Ecriture, le livre que vous devez lire et relire souvent, ce sont les œuvres spirituelles de Grenade ; il les faudrait savoir quasi toutes par cœur, et les prêcher partout, même mot à mot, et on verrait naître des fruits admirables.

En chaque sermon que vous composez, regardez toujours quel profit en pourra tirer un artisan, une servante, etc.; mais surtout faites en sorte qu'il n'y ait personne qui n'en puisse retirer quelque profit; car peut-être telle personne s'y pourra rencontrer, qui n'a assisté et qui n'assistera en toute l'année à aucun autre sermon qu'au vôtre, et qui pourra se convertir si vous lui parlez.

C'est une grande erreur de vouloir contenter par des discours relevés trente ou quarante personnes doctes, et laisser à jeun un grand peuple qui vous écoute. Croyez assurément que les grands et les doctes sont ravis d'entendre un prédicateur qui, plein de zèle, instruit et touche le peuple, quoique par un discours familier et populaire.

Entrant en chaire, considérez que vous allez prêcher à plusieurs personnes qui ont beaucoup plus d'esprit, de science, de piété et de vertu que vous. Traitez-les donc avec grand respect extérieur et humilité intérieure; il me semble qu'il ne leur faut pas dire, tu fais ceci, tu fais cela; mais, vous faites ceci, vous faites cela, ou même nous faisons ceci et cela.

Ne faites rien du tout qu'avec dépendance de l'évêque; vous n'êtes que son instrument, et l'instrument ne fait rien que par la conduite de la cause principale. C'est aux évêques que le Sauveur a dit : Qui vous méprise me méprise; c'est à eux que S. Paul a dit : (Act. 20. 28.) *Spiritus santus posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei.* C'est d'eux que S. Ignace, martyr, a dit : (Epist. ad Trall. sub initium,) *Episcopo subjecti, sicut Domino....necesse est quiquid facitis ut sine episcopo nihil tentetis.* (Et epist. ad Magnesianos sub initium,) *Decet vos obedire Episcopo, et in nullo illi refragari; terribile namque est tali contradicere, nec enim hunc fallit qui videtur, sed invisibilem fallere nititur, nec ad hominem, sed ad Deum redit contumelia.* Vous aurez aussi plus de bénédictions si vous ne faites rien que par l'ordre et la conduite des curés des lieux où vous prêchez; ne passez jamais devant eux, ne parlez jamais contre, eux ni en chaire ni ailleurs; vous pouvez bien

les avertir de leurs défauts, mais doucement, charitablement, en secret et avec respect; car ils sont les pères de la paroisse, et nous ne sommes que les serviteurs envoyés pour les servir en la sanctification des âmes; ils ont une puissance ordinaire, la nôtre n'est que déléguée; ils sont les pasteurs, et nous ne sommes que comme les chiens pour aboyer contre les loups, et repousser dans le troupeau les brebis qui s'en séparent; ils sont enfin comme les mères, et nous comme de simples nourrices.

Si quelqu'un vous dispute la chaire, quoiqu'à tort, vous aurez plus d'honneur et de mérite de la céder pour l'amour de Dieu, que d'être une occasion de querelle. Si vous ne rendez pas honneur aux prédications du Fils de Dieu en cédant la chaire à un autre, vous honorez son silence; il n'a prêché que trois ans, et il a été trente ans dans le silence : *Natura invita moritur : non vult premi, nec superari, nec subesse, nec sponte subjugari; gratia vero studet mortificationi propriæ, resistit sensualitati, quærit subjici, appetit vinci, nec propriæ vult libertate frui.* (Lib. 3. de Imitatione Christi, cap. 41.) Lisez souvent ce chapitre, et faites-le lire aux âmes dévotes.

Abstenez-vous de toutes les paroles qui peuvent faire rire; cela sent le charlatan. Le Fils de Dieu n'en a jamais dit. Toutes ses paroles tendaient à engendrer la componction et l'amour de Dieu. Mais abstenez-vous encore plus de tout ce qui peut engendrer en l'esprit de qui que ce soit la moindre imagination déshonnête : *Eloquia Domini, eloquia casta.*

Quand il y aura quelque porte, ou fenêtre, ou enfant, ou quelque autre chose qui fera du bruit et qui vous incommodera en quelque façon que ce soit, gardez-vous bien de vous mettre en colère, mais priez doucement qu'on y mette ordre; vous ne croiriez pas comme la moindre passion qu'un prédicateur témoigne scandalise le peuple et empêche le fruit de la parole de Dieu. Ne reprenez pas aussi en particulier pendant que vous prêchez, celui qui vient tard ou qui sort avant la fin, car il peut avoir quelque besoin pressant que vous ne savez pas.

Si en la paroisse où vous serez il y a quelque division, ne prenez pas parti; cela serait cause que ceux du parti contraire ne profiteraient pas de vos sermons. Vous êtes l'ange de paix, vous devez être médiateur comme notre Sauveur : *Qui fecit utroque unum.*

Si quelque particulier parle mal de vous ou de vos sermons, gardez-vous bien d'en rien dire en chaire; car : 1° cela l'aigrirait, et il en dirait peut-être encore davantage, au lieu qu'avec le temps il pourra être touché de vos sermons et se repentir; 2° fort peu de personnes savent le mal qu'il dit de vous; mais si vous en parlez en chaire, vous le faites savoir à toute la ville; et encore que vous vous justifiez, vous mettez votre honneur en compromis, car le monde qui croit aisément le mal soupçonnera que ce qu'on a dit de vous peut être vrai.

Si un autre prédicateur parle mal de vous en chaire, vous aurez plus d'honneur et de bénédiction d'honorer et d'imiter la patience et le silence du Fils de Dieu : *Bene patientes erunt, ut annuntient.* S'il vous calomnie en chaire d'avoir prêché des hérésies, vous pouvez vous en plaindre à l'évêque ou à son grand-vicaire; et s'il n'y est pas, vous pouvez vous justifier, éclaircissant et autorisant modestement les vérités que vous avez prêchées, mais sans aigreur, sans récriminer, et même sans témoigner qu'on ait trouvé à redire à vos sermons, de peur que ceux qui n'en savent rien ne l'apprennent de vous.

Vous pouvez bien exciter le monde à être assidu à la parole de Dieu; mais ne vous plaignez jamais en chaire du petit nombre de vos auditeurs. 1° En le faisant, vous êtes cause que ceux qui n'y pensaient pas commencent à y faire réflexion et à vous mésestimer comme un homme qui n'est pas bien suivi. 2° On vous soupçonne d'en parler pour votre intérêt. 3° Vous devez honorer le Fils de Dieu faisant un de ses plus grands sermons à une seule femmelette de Samarie. 4° Il y a toujours moins d'amour propre et quelquefois plus de profit à prêcher un petit auditoire. 5° Enfin, si vous criez contre les présents, ils ne sont pas coupables; si c'est contre les absents, ils ne vous entendent pas.

L'éloquence, l'élégance et l'emphase des paroles servent à persuader ; mais je ne puis vous conseiller de prêcher par périodes carrées, et d'user de pensées ou de pointes trop étudiées. 1° Le Fils de Dieu ne prêchait point comme cela, et S. Paul dit : *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis.* 2° Cela sent un peu la vanité, et toute imperfection du prédicateur mésédifie ses auditeurs. 3° Vous perdez du temps à rechercher ces fleurettes et à étudier ces périodes, et il le faudrait employer à prier Dieu, pour attirer sur vos paroles sa bénédiction. 4° Ces fleurs nuisent souvent aux fruits ; car l'esprit de l'auditeur, s'amusant à admirer la gentillesse des paroles, ne s'applique qu'à demi à la vérité des sentences.

J'ai souvent remarqué que plusieurs des auditeurs trouvaient mauvais qu'on fît un long discours à la louange d'un grand qui était présent. Si vous le faites : 1° vous êtes soupçonné de flatterie ; 2° vous dites peut-être plusieurs mensonges en la chaire de vérité ; 3° plusieurs n'estiment pas ce grand, et ils vous méprisent de ce que vous le louez tant ; 4° la chaire est faite pour louer Dieu et prêcher sa parole, non pour préconiser les hommes : *In ecclesiis benedicite Deo ;* 5° enfin, S. Thomas dit que c'est un péché véniel de louer un homme en sa présence, parce que vous le tentez de vanité.

Il est bon de vous appliquer incontinent après la prédication à vous humilier devant Dieu, des fautes que vous y avez commises, et à lire quelques livres, ou à quelque autre bon emploi, pour éviter la vaine joie qui peut remplir votre esprit quand vous vous imaginez d'avoir bien fait, ou la tristesse déréglée quand vous pensez avoir mal réussi.

Vous devez avoir grand soin de vous recommander aux saints patrons et aux anges gardiens des personnes et des paroisses où vous allez.

Quand vous demeurez quelque temps en un lieu, vous devez y procurer tout le bien qui vous est possible, comme l'établissement des confréries de la Charité, du Rosaire, du Mont-Carmel ; qu'on porte le Saint-Sacrement aux malades

avec pompe et grande suite; qu'on sonne le pardon de l'*Ave, Maria*, au matin, à midi et au soir, que les sages-femmes sachent très bien comme elles doivent baptiser les enfants en nécessité; qu'il y ait de bons maîtres et de bonnes maîtresses d'école, qui enseignent la piété et le catéchisme aux enfants; qu'on bannisse les débauches publiques et les tanières de luxure; qu'on accorde les differends et procès qui sont entre les familles.

Qui gagne à Dieu l'âme d'un prêtre, en gagne cent autres; il sera donc très utile que vous fassiez chaque semaine quelques conférences aux prêtres de la paroisse, et des lieux voisins qui y voudront assister, non pas comme les voulant enseigner, mais comme désirant vous instruire et vous échauffer avec eux en l'amour de Dieu. Il y faudra faire quelques discours spirituels sur les vertus nécessaires aux prêtres, et après on pourra proposer et résoudre quelques cas de conscience et de pratique.

Vous ferez beaucoup plus de profit, si vous n'allez ni boire ni manger aux lieux où vous serez invité. 1° Le Fils de Dieu dit (Luc. 10. 7.): *In eadem domo manete, edentes, bibentes, quæ apud illos sunt. Nolite transire de domo in domum.* 2° Plusieurs esprits faibles diminuent l'estime qu'ils avaient d'un prédicateur quand ils le voient boire et manger comme les autres, au lieu qu'ils ont grande créance, et portent beaucoup de respect à un prêtre qu'ils ne voient jamais qu'à l'autel et en chaire. 3° Il est bien difficile, quand on est à table, de ne se pas laisser aller à des paroles facétieuses, de vanité, ou à d'autres qui peuvent donner mauvais exemples.

Quand vous parlez contre les hérétiques en chaire, ou avec eux en particulier, que ce soit toujours avec respect, compassion, tendresse et témoignages d'affection, leur accordant tout ce que vous pourrez, sans intéresser la vérité. Abstenez-vous des injures, des invectives et des paroles qui ressentent le mépris.

Avant que de vous produire à un si saint exercice, il faut faire un fonds de piété et de doctrine. Quelle apparence de

communiquer ce qu'on n'a pas ? *Oportet concham esse, non canalem*, dit S. Bernard. S. Grégoire de Naziance, S. Basile et S. Augustin, avant que de s'appliquer à la prédication, se retirèrent plusieurs années dans le désert, s'adonnant à la pénitence et à la lecture de l'Ecriture sainte ; et maintenant un jeune homme de vingt-six ans, qui à peine est sorti des ordures d'une vie déréglée, et qui n'a jamais lu la moitié de la Bible, pensera prêcher avec fruit et bénédiction !

Si la fonction que vous faites vous est une occasion de tomber de temps en temps en quelque péché mortel, quand ce ne serait qu'une fois l'année, quittez-la et vous faites chartreux ou bénédictin réformé, s'il est possible ; quelque grand fruit que vous fassiez, Dieu demande de vous votre salut et la fuite du péché plus que le gain de toutes les âmes : *Quid prodest homini, etc.* ; il ne dit pas *si divitias*, mais *si universum mundum :* les âmes sont comprises dans tout le monde en l'acquisition du salut ; vous n'avez point de plus proche parent que vous-même, dit S. Bernard *ad Eug.*

Quelque grand prédicateur que vous soyez, ne dédaignez pas dans l'occasion de prêcher dans les villages et aux petits lieux, et même d'y faire de belles, mais populaires prédications. S. Chrysostôme dit fort bien que dans les maisons des artisans, il n'y a qu'une lampe ou petite chandelle allumée pour tous les domestiques ; que dans les petits bourgs, il n'y a qu'une fontaine pour tous les habitants ; mais que dans les grandes maisons, il y a de gros flambeaux, même aux recoins et aux escaliers ; et qu'aux grandes villes il y a de grosses fontaines, même aux rues qui ne sont pas fréquentées. C'est la gloire et l'honneur de l'Eglise qui est la maison de Dieu et la sainte cité, d'avoir de grands prédicateurs comme de grands flambeaux, et de grosses fontaines, et même dans les petites paroisses où il y a peu d'auditeurs.

Ne dédaignez pas de faire le catéchisme aux enfants et au menu peuple, quelque grand prédicateur que vous soyez, au moins deux ou trois fois la semaine, si vos forces le permettent ; il y a souvent plus de profit et moins de danger qu'aux sermons.

L'expérience montre que quand on fait chanter les commandements de Dieu ou autres cantiques spirituels aux catéchismes, ce chant y attire le peuple ; mais je ne sais s'il est bon que le père-catéchiste chante lui-même ; je crains que cela ne diminue la gravité ecclésiastique.

Il y a certaines pratiques qu'il est bon de recommander souvent au peuple, comme de prier Dieu à genoux le matin, assembler tous les soirs les domestiques pour faire les prières et l'examen ensemble ; être dévot au Saint-Sacrement, et l'accompagner quand on le porte aux malades ; être dévot à la Vierge, et ne pas passer un jour sans lui faire quelque prière, lui offrir souvent ses enfants, avoir un crucifix ou autre image en la maison ; mais surtout on ne saurait trop recommander l'assiduité à la prière, et d'élever souvent pendant le jour son cœur à Dieu ; et à cet effet il faut vivement représenter aux âmes leur faiblesse, leur fragilité et l'extrême besoin qu'elles ont de la miséricorde de Dieu.

Ayant inculqué la nécessité du baptême en tous les sermons de la mission, aux dimanches et fêtes de l'avent et du carême, les femmes sont venues en foule hors la confession, s'accusant elles-mêmes et me demandant pénitence de ce que, ne sachant pas l'importance de ce point, elles se sont blessées par leur faute, ou qu'elles ont laissé mourir leurs enfants sans baptême, pour attendre un parrain ou une marraine ; et cela me fait croire qu'on ne saurait trop représenter le malheur des enfants qui meurent sans baptême, et la matière et forme de ce sacrement.

J'ai reconnu que plusieurs du peuple ont profité du conseil que je leur ai donné au sermon des missions, d'avoir une croix de bois, de la porter à l'église pour la faire bénir, de la mettre en quelque lieu de leur chambre, d'assembler devant elle tous leurs gens à quelque heure du soir, pour y faire leurs prières tous ensemble, et pendant le jour de temps en temps ; quand ils la verront, adorer en leur cœur le Fils de Dieu mourant en croix pour eux, et que les démons et sorciers n'avaient pas tant de pouvoir de faire mal aux maisons où cela se pratiquait.

J'ai aussi reconnu, et par expérience, que le nombre des péchés diminuait beaucoup aux lieux où l'on établissait une confrérie du Rosaire. Obtenez donc des révérends pères Jacobins le pouvoir d'y recevoir ceux qui en voudront être, et d'en bénir les chapelets ; prêchez souvent les indulgences qui y sont attachées, la participation aux prières de tous ceux qui en sont par tout le monde, le secours de la Vierge qu'on en reçoit à la mort, qu'on ne donne point d'argent pour en être, qu'on ne s'oblige à aucune charge, qu'on n'offense pas Dieu si on en fait pas son devoir, qu'il n'y a qu'à dire trois fois la semaine son chapelet, et qu'on les peut dire toutes trois le dimanche ; et au sortir de chaire, il est bon d'y écrire ceux qui y voudront être reçus pendant qu'ils sont échauffés à cette dévotion.

Evitez la conversation des femmes et même des dévotes ; ne leur parlez point seul à seul : ces fréquents entretiens, quoique couverts de beaux prétextes, ne sont pour l'ordinaire que de purs amusements, semence d'amour propre, et sujets de pensées frivoles, qui occupent l'esprit ou en vous, ou en elles. Ecoutez S. Jérôme : *Nec præteritæ castitati confidas, nec Samsone fortior, nec David sanctior, nec Salomone poteris esse sapientior ; memento semper : ejecit mulier de possessione sua paradisi colonum.* Si vous ne vous tenez puissamment et sévèrement sur vos gardes en ce sujet, ce sera par ce moyen que le diable vous fera perdre, ou la grâce de Dieu, ou la ferveur de son amour, ou votre réputation, ou toutes les trois ensemble. S. Charles Borromée, pour nous donner exemple, ne voulait pas parler à sa propre sœur seule à seule sans témoin.

Depuis quarante ans, partout où j'ai prêché l'Avent et le Carême, j'ai répété quasi tous les dimanches et fêtes, à la fin du sermon, les principaux mystères de la foi, qui sont la sainte trinité, l'incarnation, la passion, la mort, la résurrection, l'ascension du Sauveur, et ce qui est essentiel aux sacrements de baptême, de l'eucharistie et de pénitence, et on l'a toujours pris de bonne part, même dans les

villes où il y a des parlements. Si vous avez du zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, je crois que vous en devez faire autant; autrement le peuple demeure dans une effroyable ignorance de ces mystères si nécessaires au salut; car les grands négligent de venir au catéchisme, pensant que ce n'est que pour les enfants; mais en la mission, il est bon de les dire tous les jours le matin et le soir à la fin de chaque sermon, afin que ceux qui ne viennent à l'un les apprennent à l'autre : surtout il faut faire bien entendre que le Fils de Dieu n'a pas toujours été homme, et qu'étant Dieu de toute éternité, il s'est fait homme pour l'amour de nous, et sera homme à jamais, et qu'il est dans le Saint-Sacrement vivant avec sa chair et son sang, et que ce n'est pas comme le crucifix qui est à l'église, qui n'est qu'une image de bois, de pierre ou autre matière, au lieu que Jésus-Christ est dans le Saint-Sacrement en propre personne : il faut aussi tous les jours bien inculquer la nécessité et la forme et la matière du baptême, et que la confession ne sert de rien sans une vraie repentance, et qu'il la faut demander à Dieu bien instamment avant que de se confesser.

Je vous conseille de ne point citer d'auteurs que vous ne sachiez bien comme il les faut citer; autrement vous paraîtrez ignorant comme ceux qui, en citant les lois, disent *capite*, au lieu de *codice*, et qui, au lieu de dire S. Chrysostôme, en l'homélie 4, sur l'épitre aux Ephésiens, disent, S. Chrysostôme écrivant aux Ephésiens; voici donc comme il faut citer les lois, qui sont quelquefois ici rapportées et ailleurs : *l. facere, ff de testam militis : l. habeat. C. de sacro-s. Eccl. §. testes. instit. de testam. ordinand.*; c'est-à-dire en la loi *facere : digestis de testam. militis* : en la loi *habeat, Codice de sacro-sanctis Ecclesiis :* au paragraphe *testes : institutis de testamentis ordinandis.*

La méthode qui est gardée en ces sermons est pour aider la mémoire, et non pour user d'artifice; car j'ai remarqué que le mouvement du Saint-Esprit, joint à une éloquence

naturelle et naïve, persuade mieux que la rhétorique artificielle.

Il y a en cette œuvre des fautes contre la politesse du langage français ; c'est quelquefois par ignorance, d'autres fois je les affecte tout exprès pour me rendre plus intelligible au peuple : *Melius est reprehendant nos grammatici, quam non intelligant populi.* (S. Aug. Psal. 138.)

Je sais des prédicateurs qui, faisant de fort beaux sermons en l'Avent, ont été abandonnés, parce qu'ils avaient pris pour leur thème l'explication du *Pater* ou du *Credo*, et ailleurs ils ont été admirés en faisant les mêmes sermons sur un autre thème.

AVIS
AUX JEUNES CURÉS.

La plupart des avis que j'ai donnés aux jeunes prédicateurs vous peuvent servir ; c'est pour cela que je les ai mis les premiers.

(1) Il vous importe beaucoup de gagner l'estime et l'affection de vos paroissiens dès le commencement, exerçant envers eux beaucoup de charité, de douceur et de soin de leur bien spirituel et temporel, et vous abstenant de plaider avec eux : *Servum Dei non opportet litigare* (2. Tim. 2. 24.). *Nemo militans Deo implicat se secularibus negotiis* (2. Tim. 4.). *Jam quidem omnino delictum est in vobis, quod judicia habetis inter vos ; quare non magis injuriam accipitis, quare non magis fraudem patimini*. (2. Cor. 6. 7.) Si pour honorer ces paroles vous perdez quelque peu de bien temporel, ne les répétant pas en justice, afin d'avoir plus de loisir de travailler au salut des âmes, je crois qu'il n'y a point de scrupule à faire pour vous, principalement si de temps en temps vous faites des protestations pour empêcher la prescription.

Si un pénitent ne voulait pas communier tous les ans à Pâques, vous lui refuseriez l'absolution, parce que le concile de Latran le commande ; et comment donc accorde-t-on l'absolution à tant de curés qui n'obéissent pas à ce commandement du concile de Trente, aussi authentique que celui de Latran ? et qui dit en la sess. 5. c. 2. *de reformat. archipresbyteri, plebani, et quicumque parochiales, vel alias curam animarum habentes ecclesias quocumque modo obtinent, per se, vel alios idoneos, si legitime impediti fuerint, diebus saltem dominicis, et festis solemnibus plebes sibi commissas,*

(1) Hoc fuit consilium senum ad Roboam. 3. Reg. 17. 7.

pro sua et earum capacitate pascant salutaribus verbis, dicendo quæ scire omnibus necessarium est ad salutem, annuntiandoque eis cum brevitate et facilitate sermonis, vitia quæ eos declinare, et virtutes quas sectari oporteat, ut pœnam æternam evadere, et cœlestem gloriam consequi valeant.

Tous les théologiens tiennent sans contester que tous les adultes sont obligés par un commandement de Dieu et de l'Eglise de savoir distinctement les mystères de la trinité, de l'incarnation, passion, résurrection et ascension du fils de Dieu; le menu peuple ne les peut savoir, si on ne les lui enseigne : vous êtes donc incapable d'absolution et en état de damnation éternelle, si quelqu'un de vos paroissiens l'ignore par votre faute; Emmanuel Sa dit là-dessus : *Væ pastoribus! væ prælatis!* (In aphori. verbo fides.) Malheur aux pasteurs.

Pour obliger le peuple à les apprendre, il les faudrait dire souvent et bien distinctement au prône, puis refuser de recevoir à être parrain ou marraine ceux qui ne les sauront pas, et refuser de publier leurs bancs de mariage.

Si vous avez grand zèle pour le salut des âmes, vous ne devez recevoir, ni permettre à vos vicaires de recevoir de l'argent pour l'administration des sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction; car si vous en recevez : 1o vous n'aurez point tant de liberté d'exhorter vos gens à la fréquentation des sacrements, craignant qu'ils ne pensent que vous le faites pour vos intérêts; 2o vos vicaires n'entendront pas si bien les confessions, parce qu'ils se hâteront pour gagner davantage; 3o plusieurs pauvres ou avaricieux ne se confesseront pas si souvent, parce qu'ils n'auront pas d'argent, ou qu'ils n'en voudront par donner; 4o ce qui est très considérable, plusieurs différeront de faire donner les sacrements à leurs malades pour épargner cinq sols qu'il leur faudrait donner, et seront cause qu'ils mourront sans sacrements, ou qu'ils les recevront trop tard, n'ayant plus l'esprit assez vigoureux : et quand cela n'arriverait qu'une fois en cent ans,

le salut d'une âme est préférable au gain que vous pourriez faire toute votre vie. Et encore que vous ne demandiez point d'argent, si néanmoins vous recevez celui que l'on vous donne, les mêmes inconvénients en arriveront, car un homme vous en ayant donné, un autre qui ne veut être estimé moins riche, ni moins reconnaissant que son voisin, pensera être obligé d'en faire autant.

L'expérience m'a fait voir combien sage et salutaire est le conseil que monseigneur de Limoges a donné à tous les curés de baptiser sous condition tous les enfants qui ont été baptisés par des femmes en la maison, parce qu'encore qu'elles sachent bien la matière et la forme du sacrement, elles sont alors pour l'ordinaire si surprises qu'elles ne savent quasi ce qu'elles font; et plusieurs sont si mal avisées, qu'encore qu'elles y aient fait quelque faute, elles ont honte de la confesser quand le curé les en interroge. S. Thomas donne ce même avis de rebaptiser ces enfants, c'est en l'opuscule 5. §. 1.

Nous avons trouvé qu'en Languedoc, en Guyenne, Limousin et Provence, plusieurs femmes en baptisant les enfants disent : *Aiguo te baptiso*, c'est-à-dire, l'eau te baptise; parce qu'entendant que le prêtre dit : *Ego te baptizo*, elles s'imaginent que *ego*, en latin, signifie *aiguo* en langue vulgaire; il est donc très important de leur faire connaître non-seulement aux catéchismes, mais aux sermons, les termes dont il se faut servir selon les pays, pour dire et signifier : Je te baptise.

(1) Plusieurs docteurs tiennent probablement qu'on peut absoudre sous condition un catholique moribond, qui n'a pas eu le loisir de demander un prêtre, et qui ne peut donner aucun signe de repentance, et que c'est le plus sûr; il semble que S. Augustin le conseille. (Tom. 6. lib. 1. de adulterinis conjugiis, cap. 26. 27. 28.)

S'il y a deux messes en votre paroisse, il est très important de prêcher souvent en la première, ou au moins

(2) Referuntur a Diana, part. 2, tratat. 3, resolut. 8, ubi ait. Clem. VIII. id fecisse, et a Conink. tom. 1, de Sacram. disp. 5, dubio.

d'y faire lire haut et clair un quart d'heure durant quelque livre instructif, comme le Pédadogue chrétien, ou le Mémorial de Grenade, et y dire les mystères de la foi; autrement les valets et servantes, et autres qui ne se trouvent qu'à cette messe, n'apprendront jamais ce qui est nécessaire à leur salut.

Un bon curé visite souvent ses malades, même après leur avoir donné tous les sacrements, parce qu'ils peuvent chaque jour commettre quelque péché mortel, et avoir besoin d'absolution; car la parfaite contrition est très difficile et très rare, et comme le démon n'oublie pas de tenter les Chrétiens à l'heure de la mort, le pasteur aussi doit être très vigilant pour les défendre et secourir.

Les curés qui négligent de donner l'extrême-onction aux malades les privent de plusieurs grâces; et même de la santé du corps, que ce sacrement donne quand elle est utile au salut de l'âme.

Puisque S. Grégoire (quarto dialog. cap. 18.), grand docteur, grand pape et grand saint, dit qu'un enfant âgé d'environ cinq ans fut damné, il me semble qu'il faudrait faire confesser et absoudre sacramentellement les enfants qui sont malades, au-dessus de six ou sept ans, et même leur donner l'Eucharistie, *si judicium suppleat ætatem*, et s'ils ont assez d'esprit pour savoir ce qui est au Saint-Sacrement, et les autres mystères de la foi.

L'expérience montre que lorsqu'une femme enceinte meurt, son enfant ne meurt pas toujours en même temps, mais qu'il vit quelquefois un quart d'heure ou une demi-heure après; il est donc à propos d'exhorter à faire tirer le fruit pour lui donner le saint baptême.

En la vie du curé de Matincourt, en Lorraine, très célèbre pour sa piété et pour avoir commencé la réforme des chanoines réguliers de S. Augustin, il est dit qu'après avoir fait apprendre parfaitement les mystères de la foi à tous ses paroissiens, il écrivait en de petits billets en combien de manières le peuple pouvait offenser Dieu, en chaque vice; en d'autres il écrivait les motifs qui nous en devaient détour-

ner, et des résolutions de plutôt mourir que de les commettre ; en d'autres, des pratiques de piété ; en d'autres, des affections d'amour envers Dieu sur ses perfections ou sur les mystères du Sauveur, et qu'il donnait ces billets aux enfants pour les apprendre par cœur et les réciter au catéchisme ; et qu'ainsi ceux de la famille, les entendant répéter aux enfants en la maison, en étaient instruits et touchés.

Je trouve excellente la charité d'un bon prêtre, qui, tous les jours de l'année, s'exposait en l'église une heure durant à tous les enfants qui venaient, quand il n'y en eût eu que deux ou trois, et leur apprenait le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor* en langue vulgaire, les mystères de la foi, les prières du matin et du soir, et pour avant et après la communion, et qui peuplait ainsi peu à peu les familles de gens qui savaient toutes ces choses.

Tant de prêtres dans les paroisses qui, après avoir dit la sainte messe et l'office, perdent le temps inutilement, ne pourraient-ils pas faire de même ? Ne craignent-ils point que cette parole ne s'exécute sur eux ? *Servum inutilem projicite in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium*. (Matth. 25.) *Si non pavisti, occidisti* dit S. Ambroise. Si les âmes se perdent par faute d'instruction, n'en demandera-t-on pas compte à ceux qui les pouvaient instruire et qui ne l'ont pas fait ?

Si vous avez du zèle pour le salut de vos paroissiens, vous leur donnerez de temps en temps des confesseurs extraordinaires, comme le concile de Trente commande qu'on en donne aux religieuses ; car on sait par expérience qu'un très grand nombre de paroissiens ayant commis quelque péché honteux, ne le confessent jamais aux prêtres de leur paroisse, parce qu'il leur semble qu'ils les regarderaient toujours avec cette réflexion.

Si vous avez du crédit au collége de la ville, procurez que les prix qu'on donne quelquefois aux écoliers soient des livres de dévotion, comme les livres du bienheureux François de Sales, les œuvres de Grenade, ou de S. Jure, les Médita-

tions de Dupont, le Pédagogue chrétien; ainsi peu à peu les maisons de votre paroisse se meubleront de bons livres.

La trop grande facilité de donner l'absolution aux pécheurs qui retombent toujours aux mêmes péchés sans aucun amendement, les entretient en leurs mauvaises coutumes; quand on diffère de les absoudre jusqu'à ce qu'on voie quelques amendements en eux, et qu'ils aient pratiqué des remèdes préservatifs que vous leur prescrirez, cela les touche et les corrige : expérimentez-le, et vous le trouverez véritable, et encore que quelques-uns se rebutent et menacent de ne pas retourner, soyez ferme en votre devoir : pour un ou deux qui s'en offenseront, il y en aura dix qui vous en sauront bon gré. Le Sauveur ne vous a pas dit seulement : *Quorum remiseritis peccata,* il a ajoute : *Quorum retinueritis*; il faut donc quelquefois les retenir, mais que ce soit toujours avec grande douceur et compassion, remontrant au pénitent que c'est pour son bien et pour l'acquit de votre devoir que vous le faites.

L'expérience vous fera voir que la douceur, la patience, la débonnaireté, gagnent les cœurs et les âmes à Dieu et à leur pasteur; l'aigreur et la rudesse les rebutent, les effarent et les indisposent. *Mites possidebunt terram.* (Matth. 5.) *Docebit mites vias suas.* (Psal. 24.) *Humilium et mansuetorum tibi semper placuit deprecatio.* (Judith 9.) *Discite a me, quia mitis sum.* (Matth. 11.)

Un bon curé, s'il lui est possible, a un registre de toutes les familles de sa paroisse, et les visite au moins une fois l'année, accompagné de son vicaire, ou de quelque autre pour apprendre les nécessités spirituelles et temporelles de chacun, et voir s'il n'y a point de personnes scandaleuses, de romans ou autres mauvais livres, de tableaux qui aient des nudités; si on y prie Dieu le soir et le matin tous ensemble; s'il y a quelque croix, de l'eau bénite et des livres spirituels.

Si vous voulez apprendre comment vous devez vous comporter en votre maison et en votre paroisse, lisez et pratiquez les beaux réglements que monseigneur Godeau,

évêque de Grasse en a donné aux prêtres de son diocèse, et les méditations de Beuvelet.

Je supplie très humblement, et de toute mon affection, les lecteurs de demander souvent à Dieu miséricorde pour le plus grand de tous les pécheurs, qui donne ces avis, qui a un grand regret de ne les avoir pas bien pratiqués, et qui soumet ce livre, sa personne, ses pensées, ses sentiments et toutes ses œuvres passées, présentes et à venir, au jugement et à la censure de notre mère, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut; et de laquelle il désire avoir la bénédiction de vivre et mourir comme un de ses plus humbles et plus fidèles membres, très obéissant, très respectueux, quoique très indigne enfant.

SERMON I.

QUE LA MISSION, ET LE BON USAGE QU'ON EN FAIT, SONT DES MARQUES DE PRÉDESTINATION.

(L'exorde se tire de la fête ou de l'Evangile du dimanche qui se rencontre.)

La première mission dont il soit parlé dans l'Evangile est exprimée en ces paroles : *Missus est angelus à Deo*; et cette mission fut faite tout exprès pour vous et à vous, ô Vierge sainte ! Les hommes sont envoyés aux hommes; les hommes fragiles aux hommes pécheurs ; Moïse à Pharaon, Nathan à David, Daniel à Nabuchodonosor ; mais parce que vous étiez plus pure, plus sainte et plus angélique que les anges mêmes, un des plus hauts séraphins vous fut envoyé, et cet heureux messager, admirant en vous les rares et excellentes perfections que la nature et la grâce y avaient réunies, les honora par ses humbles respects, en se prosternant à vos pieds et vous saluant par ces paroles : *Ave, Maria, etc.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. Prædestinatio est quædam missio et origo missionum. — B. complectitur tres actus, nempe amorem Dei in nos, electionem, præparationem mediorum.

Primum punctum. Missio est effectus amoris Dei, quod probatur, C. 1° scriptura. — D. 2° Patribus. — E. Rationibus. — F. Experientia.

Secundum punctum. Missio est effectus sectionis, nam, G. 1° nonnisi Electis dantur missionarii. — H. vel 2° si dantur reprobis, isti non adsunt concionibus. — I. vel 3° non audiunt attentè. — K. vel 4° non credunt. —

L. vel 5° non retinent. — M. vel 6° non redigunt in praxim. — N. imo 7° quandoque rephendunt.

Tertium punctum. Missio est medium aptissimum ad effectum prædestinationis qui est sanctificatio nostra, quod probatur. O. 1° Scriptura. — P. Patribus. — Q. Praxi Ecclesiæ.

Conclusio. R. Exhortatio ad bonum usum missionis.

A. — (*Exordium. — Prædestinatio est quædam missio, etc.*) Le docteur angélique, S. Thomas, dont la profonde et salutaire doctrine nous servira de flambeau dans tous nos discours, parlant des effets de la providence divine, (1. p. q° 23. art. 1) nous donne lieu de remarquer que la prédestination est une vraie mission, la cause, la source, le principe et l'origine de toutes les missions temporelles qui ont jamais été faites, et qui se feront jusqu'à la consommation des siècles. La prédestination, dit ce grand homme, est un envoi, une mission et un transport de la créature raisonnable à la béatitude céleste : *Transmissio creaturæ rationalis in vitam æternam.* Pour l'intelligence de quoi vous remarquerez, avec ce saint docteur, que le propre de la Providence est de conduire toutes choses à leur dernière fin, par des moyens convenables ; et comme la vie éternelle à laquelle les hommes doivent parvenir pour faire leur salut, est une fin surnaturelle, c'est-à-dire au-dessus de la portée et des efforts de la nature, il faut que Dieu les y envoie, les y transmette et les y transporte par sa grâce.

Pour faire aller un cheval d'ici à Paris, il ne faut que le mettre sur le chemin et le conduire par la bride ; mais pour faire aller une flèche d'ici à cette voûte, comme elle n'a point d'yeux pour la voir, point de vie pour y aspirer, point de mouvement pour y arriver, il faut nécessairement qu'un archer l'envoie et la pousse vers le but par le mouvement, ou d'une arbalète, ou d'un arc : c'est la comparaison de S. Thomas. Pour conduire les animaux et les autres créatures dépourvues de raison à leur dernière fin,

qui est la conservation de leur vie et le service de l'homme, il n'est besoin que de la providence naturelle que Dieu exerce dans la conduite de ce monde ; mais pour adresser les anges et les hommes à la gloire du ciel, qui est au-delà de leur intelligence, de leur puissance, de leur mérite, et de leur inclination naturelle, il a été nécessaire que Dieu les y ait prédestinées, qu'il ait eu de la bonne volonté pour eux, qu'il ait résolu de les sauver, et qu'il en ait arrêté le décret dans ses prévisions éternelles. Et comme une partie des anges par leur rébellion contre Dieu, et toute la nature humaine par le péché du premier homme, est devenue indigne d'une si grande faveur et d'un si grand honneur, Dieu, tout en exerçant une justice très rigoureuse sur les anges apostats, a voulu exercer sa miséricorde sur les hommes perdus, et, les regardant d'un œil favorable, il s'est résolu d'envoyer son Fils unique pour les racheter, son Saint-Esprit pour les sanctifier, les apôtres pour les convertir, les pasteurs et les prédicateurs pour les instruire ; instituer les sacrements et autres moyens très utiles pour les retirer du péché et les conduire au ciel. (Ita S. Th. 1. p. q.23. art.42.) Or en tout cela, vous voyez que bien que la prédestination soit en Dieu une action unique et très simple, néanmoins, selon notre manière étroite d'entendre, elle contient trois actes, qui font que l'Ecriture sainte donne trois noms aux âmes choisies.

B. — (*Complectitur tres actus, etc.*) Le premier acte est un amour ardent, une volonté antécédente que Dieu a eus de toute éternité, de donner la béatitude aux créatures intellectuelles, c'est-à-dire aux anges et aux hommes ; ce qui fait que les bienheureux sont appelés prédestinés, c'est-à-dire destinés à la gloire avant la constitution du monde, et comme dit S. Paul : *Cum nondum aliquid boni, aut mali egissent ;* mais *secundum propositum voluntatis suœ*, (Rom. 9. 11.) c'est-à-dire gratuitement, par le seul bon plaisir de sa volonté, indépendamment de la science qu'on appelle de vision ou de prévoyance.

Le second acte est le choix ou l'élection que Dieu fait

de certaines âmes pour qui il a des inclinations spéciales, les voulant séparer du commun, et le tirer de la masse de corruption, pour en faire des objets de sa miséricorde et de sa bienveillance particulière ; ce qui fait qu'après la prévision du péché de notre premier père, les prédestinés sont appelés élus, choisis, vases d'élection, et vases de miséricorde. Que si vous demandez pourquoi celui-ci a été plutôt choisi que celui-là ? S. Paul répond : *O altitudo divitiarum !* S. Augustin répond : *Noli investigare, si non vis errare.* S. Prosper répond : *Non studeamus habere cognitum quod voluit esse secretum, et ubi non licet investigare quare ita indicet, sufficiat scire quis indicet.*

Le troisième, c'est le soin que Dieu a eu de préparer d'avance les moyens les plus propres et les plus utiles pour conduire les âmes choisies au degré de béatitude auquel il les destinait ; ce qui fait que Jésus-Christ les appelle les bénis de son Père, car les bénédictions de Dieu sont des bienfaits.

Il est vrai que, comme dit l'Eglise, c'est Dieu seul qui peut savoir le nombre de ces âmes fortunées qui seront quelque jour reçues dans la béatitude céleste : *Deus cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus.* Lui seul connaît infailliblement si un tel et une telle seront de ce nombre : *Dominus novit qui sunt ejus ;* mais, si on peut connaître une cause par ses effets, je soutiens que la mission est une grande conjecture, et une marque très probable de votre prédestination, si vous en faites bon usage. Vous avouerez cette vérité, si vous considérez que la mission bien reçue et bien ménagée est un un effet des trois actes susdits, qui contiennent le dessein et toute l'économie de la prédestination.

PRIMUM PUNCTUM. — *Missio est effectus amoris Dei.*

C. — (1° *Scriptura.*) Le premier acte, c'est l'amour de Dieu envers nous, et la mission en est un effet. Ecoutez.

le parler lui-même en Jérémie : *Charitate perpetua dilexi te ; ideo attraxi te, miserans tuî.* (Jerem. 31. 3.) Je t'ai aimé d'une charité perpétuelle, et pour cela je t'ai attiré par ma miséricorde. S. Paul, (Rom. 10. v. 13) écrivant aux Romains, fait une belle gradation, par laquelle il nous explique les divers anneaux qui composent cette chaîne mystérieuse dont le Créateur se sert pour attirer à lui les âmes prédestinées. J'ai appris de S. Pierre, nous dit-il, (Act. 2. v. 21.) que tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur seront sauvés ; il est évident qu'il n'entend pas parler de tous ceux qui l'invoquent d'une manière quelconque : car Jésus-Christ dit lui-même en S. Matth. *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum.* (Matth. 7.) Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux. Il parle donc de ceux qui l'invoquent avec la foi, la piété, l'humilité, la dévotion et la persévérance que Dieu demande de nous ; c'est ce qui a fait dire à S. Thomas : *Invocare, est Deum in se vocare per affectum et devotum cultum.*

Pour l'invoquer avec ces dispositions, il le faut connaître par la foi ; car on l'invoque comme on le connaît. Si l'on connaît, si l'on conçoit qu'il est infiniment grand, puissant, sage, bon, aimable et redoutable, on l'invoque avec un grand respect, avec une profonde humilité, avec une dévotion fervente. Nous ne le pouvons connaître par la foi, s'il ne nous est prêché ; et personne ne peut prêcher dignement ni légitimement sans mission, puisque le Fils de Dieu même et le Saint-Esprit ne sont venus en ce monde qu'en vertu de leur mission. Le Fils a été envoyé par son Père : *Evangelizare pauperibus misit me.* (Luc. 4.) Le Saint-Esprit a été envoyé par le Père et par le Fils : *Quem mittet Pater in nomine meo, cùm assumptus fuero, mittam eum ad vos.* (Joan. 14.) C'est donc la mission qui fait les légitimes prédicateurs ; les prédicateurs annoncent la parole de Dieu, la parole de Dieu excite la foi ; la foi éclaire l'esprit, pour connaître la grandeur et les autres perfections

Dieu : cette connaissance fait qu'on l'invoque dignement et dévotement, et qu'en l'invoquant de la sorte on mérite d'être sauvé.

Il est vrai que les prédications qui se font l'avent et le carême ne se font aussi, et ne se doivent faire que par manière de mission; mais il peut arriver, et il arrive souvent, que ce n'est pas Dieu qui vous y attire : c'est la coutume, la compagnie, la curiosité, l'envie d'entendre des conceptions hautes et sublimes, des discours curieux, étudiés et ajustés; mais quand vous êtes assidus à entendre des prédications simples, familières et populaires, où l'on prêche la parole de Dieu toute pure, nue, sans fard, sans art, sans éloquence humaine, sans mélange de curiosité; des prédications qui ne flattent point, mais qui pénètrent, qui poursuivent le vice et le repriment, qui vous excitent à la pénitence, et vous remplissent d'une sainte amertume : certes il est plus que probable que c'est Dieu qui vous y attire, que c'est Dieu qui vous veut convertir, que c'est Dieu qui vous dit en effet : Je vous ai aimé d'une charité perpétuelle, pour cela je vous ai attiré : *Charitate perpetua dilexi te; ideo attraxi te, miserans tui.* Comme un des plus évidents témoignages qu'un père de famille puisse donner à son fils de l'affection qu'il lui porte, et du désir qu'il a de le mettre à son aise, c'est de lui faire apprendre une profession ou un métier, de l'envoyer à l'académie, au collége ou chez un maître.

D. — (2° *Patribus.*) C'est ce qui faisait dire à S. Jérôme : (Epist. ad Rust.) N'est-ce pas chose déplorable de voir qu'il n'y ait point d'art si commun, point de métier si bas et si abject, qu'on puisse apprendre de soi-même, sans le secours d'un maître; et que l'on croie en même temps que l'art d'être bon chrétien, que la science des saints, que la science du salut n'en ait aucun besoin; n'est-ce pas là un aveuglement bien étrange?

E. — (3° *Rationibus.*) Or, pour connaître que la mission est une œuvre de Dieu très importante à notre salut, il ne faut que considérer que l'ennemi de Dieu et du salut fait

tout ce qu'il peut pour l'empêcher, la décrier, la décréditer, en ruiner les effets et en gâter les fruits; c'est ce qu'il a toujours fait dans toutes les missions. Sitôt que Dieu envoie ses missionnaires, il ne manque pas aussi d'envoyer les siens; il met en campagne ses émissaires et ses suppôts qui dressent une batterie contre les vrais missionnaires.

Dieu envoie Moïse à Pharaon pour le convertir lui et tout son royaume; Satan lui oppose les magiciens qui contrefont les mêmes miracles. (Exod.) Dieu envoie Elie et les autres prophètes pour inviter les Israélites à la pénitence, les retirer de leur idoâltrie et des autres crimes qui provoquaient sa colère; Satan envoie les faux prophètes qui flattent les rois et les peuples par des promesses mensongères. Jésus est le premier missionnaire de la loi de grâce; son Père l'envoie pour enseigner aux hommes sa sainte volonté, et les faire entrer dans le chemin de la perfection; Satan suscite les Scribes et les Pharisiens, hommes estimés les plus doctes, les plus dévots et les plus spirituels de toute la synagogue, qui contredisent le Sauveur, qui l'appellent un séducteur, qui tâchent de le surprendre en ses paroles, épient toutes ses actions et le font attacher à un gibet. S. Pierre est envoyé à Rome, capitale du monde, pour la convertir à la foi, et par elle les autres provinces; Satan envoie en même temps son missionnaire, qui s'appelle Simon, aussi-bien que S. Pierre; Simon, le magicien, qui abuse le peuple par des miracles simulés; et, sans aller si loin, vous ne croiriez pas les inventions et les artifices dont il s'est servi aux missions de ce temps-ci pour les combattre et les contre-carrer.

Quelquefois il a fait venir dans la ville, un peu avant la mission, des charlatans et des comédiens, et quand on demandait aux consuls : Messieurs, comment permettez-vous que le diable fasse sa mission en même temps que Dieu fait la sienne? Nous ne saurions qu'y faire, répondaient-ils; nous leur avons donné parole, ils ont déjà fait venir leur train et leurs bagages. D'autres fois, il a fait croire au peuple que les missionnaires étaient des gens envoyés par le roi

où par M. le Cardinal, pour savoir les biens de chacun, afin d'établir des impôts à proportion du rapport qu'ils en pourraient faire. D'autres fois, il a poussé quelques prédicateurs à prêcher publiquement contre la mission et contre les vérités importantes qui y étaient enseignées. Ailleurs, il envoie par la ville des brouillons qui vont murmurant : Hé! qu'est-il besoin de missions? n'a-t-on pas assez de sermons le long de l'année ? ou, s'ils ne la peuvent empêcher, ils en détruisent les effets.

Quand les âmes sont touchées et qu'elles veulent renoncer aux vanités, aux maximes du monde, aux visites superflues et aux vains ornements : ce sont des scrupules qu'on vous met dans la tête, dit-on; c'est être trop rigoureux que cela ; vous n'êtes pas religieux; il ne faut pas être si austère; il ne faut pas désespérer le monde ; enfin, comme Dieu a prévu et projeté de toute éternité d'envoyer les missionnaires en tel temps et en tel lieu, de même aussi le Diable a prévu et préparé depuis longtemps les obstacles et les empêchements qui peuvent rompre les desseins de Dieu et s'opposer à la conversion des âmes.

Il a dit en lui-même : La mission se fera en tel temps, en telle paroisse ;si un tel et une telle entendent les prédications, ils en seront infailliblement touchés; il leur faut susciter un procès qui les oblige d'aller à Bordeaux. Un tel et une telle vivent ensemble ; ils se sont occasion de péché l'un à l'autre ; l'un ou l'autre ou tous les deux iront à confesse; on les obligera de se séparer pour rompre cette fausse amitié. Que fait-il? Il retire de vous ses tentations trois mois auparavant; il fait que vous vivez ensemble comme frère et sœur, sans le moindre sentiment d'impureté, afin que, quand vous irez à confesse, vous disiez : Il est vrai, mon père, que nous avons fait mal ensemble ; mais, grâces à Dieu, nous nous en sommes retirés ; il y a trois mois que nous n'y pensons plus. Si le confesseur n'est bien éclairé de Dieu et prévoyant, il vous donnera l'absolution sans vous obliger à vous séparer, et quinze jours après la mission, Satan rallumera le feu qui n'était qu'amorti, et vous ferez comme auparavant.

Ce sont les ruses ordinaires, et les subtiles inventions dont le diable se sert pour empêcher le fruit des missions, et pour jeter dans l'erreur, s'il était possible, même les âmes choisies, comme parle Jésus-Christ : *Ut inducantur in errorem, si fieri potest, etiam electi.* (Matth. 24.) Oui, *si fieri potest;* car il a beau faire, il travaille en vain, il n'y gagnera rien. Jésus, parlant de ses ouailles, dit que personne ne les arrachera de sa main.

F.—(*4° Experientia.*) Il dit dans Isaïe que ses desseins demeureront fermes, et que toutes ses volontés s'accompliront (1). Et l'expérience le montre : car nous voyons que ceux qui se montrent les plus assidus et les plus attentifs aux prédications, ce sont les gens de bien, des âmes dévotes et spirituelles ; ceux qui en ont le plus besoin, les ignorants, les vicieux, les débauchés, les réprouvés, sont ceux qui y viennent le moins, qui les abhorrent et les décrient, et l'on peut dire de ces richesses spirituelles ce que le poète disait des temporelles :

Semper eris pauper, si pauper es, Æmiliane;
Dantur opes nulli nunc nisi divitibus. (Mart. lib. 5. c. 81.)

Or ceci nous conduit insensiblement au second point, et montre que le bon usage de la mission tire les âmes choisies de la masse de corruption, les sépare et les distingue du commun par des grâces toutes particulières.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Missio est effectus electionis, etc.*

G.—(*1° Electis nonnisi dantur missionnarii.*) Car Dieu n'envoie point la mission aux réprouvés, ou si elle leur est envoyée, ils n'y assistent pas ; ils ne viennent point aux prédications, ou s'ils y assistent, ils n'y sont pas attentifs ; ou s'ils les entendent attentivement, ils n'y ajoutent pas foi, ou ils ne retiennent pas ce qu'on a dit, ou, s'ils le retiennent, ils ne le mettent pas en pratique, ou même ils le censurent, le contrôlent et le contredisent.

La parole de Dieu est comparée à la pluie et à la rosée :

(1) Consilium meum stabit, et omnis voluntas mea fiet. (Isa. 46. 10.)

Pluviam voluntariam segregabis Deus hæreditati tuæ. (Psalm. 67.) (1) Il est vrai que la rosée qui distille tous les matins au mois de mai, et que les pluies qui tombent quelquefois en été, sont utiles à la terre ; mais afin que celle-ci soit bien arrosée, afin que l'eau entre bien avant et pénètre jusqu'au fond et à la racine des plantes, il est bon que de temps en temps il pleuve des semaines entières, le matin, le soir, à midi, et presque continuellement. Il est vrai que les sermons qu'on fait le matin en carême, et ces torrents d'éloquence qui se font entendre les dimanches et les fêtes, sont très profitables et salutaires aux âmes fidèles ; mais quand on fait des prédications, des catéchismes, et des instructions le matin le soir, à midi, un mois ou deux sans interruption, des prédications morales, familières, accommodées à la condition et à la capacité de chacun, les vérités entrent bien plus avant et demeurent bien plus longtemps dans l'esprit et au centre du cœur.

Cette pluie s'appelle volontaire, parce qu'elle ne se donne pas à tous indifféremment, mais aux hommes de bonne volonté, c'est-à-dire à ceux qui sont l'objet de la bienveillance et des bonnes grâces de Dieu, *secundum propositum voluntatis suæ*. Les missionnaires sont comparés aux nuées (1), et les nuées ne répandent pas la pluie sur toutes les provinces, mais par-ci, par-là, selon que la providence de Dieu les envoie. C'est donc de cette pluie que parle le prophète, quand il dit : *Segregabis, Deus, hæreditati tuæ. Vos elegit Deus in hæreditatem sibi.* (Psal. 67.) Le vrai héritage de Jésus-Christ, son héritage choisi, bien aimé, immuable et éternel, c'est le parti des prédestinés, dont il dit : *Hæreditas mea præclara est mihi;* (Psal. 15.) c'est à ce parti, à cet héritage proprement, qu'il réserve et envoie cette pluie. *Annuntiat verbum suum Jacob, non fecit taliter omni nationi.* (Psal. 147.)

H. — (2° *Si mittuntur ad reprobos, etc.*) Il est vrai

(1) Concrescat ut pluvia doctrina mea ; fluat ut ros eloquium meum. (Deut. 32.)

(2) Qui sunt isti qui ut nubes volant. (Isa. 60, 8.)

que les réprouvés sont dans l'Eglise et de l'Eglise, s'ils sont catholiques, tout comme la paille est avec le grain dans la grange du père de famille, les boucs avec les brebis dans sa bergerie, les mauvais poissons avec les bons dans ses filets, les vases d'ignominie avec les vases d'honneur dans sa maison, les vierges folles avec les sages en sa compagnie; et, en cette qualité, ils pourraient jouir de cette pluie; mais ils ne veulent pas en profiter, ils fuient les bonnes prédications, parce qu'elles mêlent de l'amertume dans leurs plus sensibles délices, en faisant arriver jusqu'à eux la menace des jugements de Dieu et l'appréhension de l'éternité malheureuse : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* (Psal. 118.) Quand vous allumez pendant la nuit un flambeau au milieu d'une forêt, les oiseaux du ciel y volent en foule; mais les loups, les sangliers, les tigres et les renards s'en éloignent et s'enfuient. Qaund il y a un prédicateur qui prêche la pure parole de Dieu, et qui dit les vérités à tout le monde, les âmes choisies y accourent; ceux qui sont larrons comme des loups, charnels comme des sangliers, cruels en leur maison comme des tigres, rusés et fourbes comme des renards, n'y assistent pas, parce qu'on y découvre leurs vices : *Non veniunt ad lucem, ut non arguantur opera eorum.* (Joan. 3.)

I. — (3° *Non audiunt attente.*) S'ils y assistent, c'est pour faire comme les autres, pour ne pas passer pour indévots; mais ils ne les entendent pas, ils ne sont point attentifs, ils s'appliquent à d'autres pensées : Jésus pourrait leur dire comme aux Scribes et aux Pharisiens : Celui qui est enfant de Dieu entend volontiers sa parole; vous ne l'entendez pas, parce que vous n'êtes pas ses enfants (1). Mes ouailles entendent ma voix; les prédestinés entendent les sermons avec avidité et attention.

K. — (4° *Non credunt.*) Et non-seulement ils les entendent, mais ils y ajoutent foi, ils les approuvent, ils les

(1) Qui ex Deo est, verba Dei audit; propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis. (Joan. 8. 47.) Oves meæ vocem meam audiunt. (cap. 10. 27.)

reçoivent avec plaisir, ils ont la lumière du Saint-Esprit pour connaître que c'est la pure vérité qu'on leur prêche ; ils ne disent pas comme les réprouvés, que ce sont des hyperboles, des exagérations et des amplifications pour épouvanter le monde. En effet, S. Paul ayant fait une puissante prédication à Antioche de Pisidie, l'Ecriture dit : *Crediderunt quotquot erant prœordinati ad vitam œternam.* (Act. 13 et 48.) Ainsi les bonnes âmes, voyant que les vérités qu'on prêche sont de très grande conséquence pour le salut, ne se contente pas de les entendre, de les croire et de les approuver ; elles les retiennent, les digèrent, les méditent, et se les appliquent.

L. — (5° *Non retinent*). Voyez comme on se comporte dans une compagnie où il se trouve quelqu'un qui a été à Rome, qui conte son voyage, qui marque les villes par où il a passé, les chemins où il y a du danger, les monnaies qui y sont reçues et celles qui n'y sont pas de mise ; s'il y a quelqu'un qui n'ait point dessein d'aller jamais à Rome, il regarde ces choses comme indifférentes ; il ne les entend qu'à demi, il s'endort ou pense à autre chose. Mais s'il y a quelqu'un qui ait volonté d'aller à Rome, il prête soigneusement l'oreille ; il est attaché à la bouche de celui qui parle ; il écrit sur des tablettes les chemins qu'il faut tenir, les dangers qu'il faut éviter, les monnaies qu'il y faut porter. Ainsi, quand le prédicateur enseigne de la part de Dieu le chemin du Paradis, les tentations et les vices qui nous en peuvent écarter, les vertus et les bonnes œuvres qui peuvent nous le mériter, les réprouvés qui n'y doivent jamais aller entendent ces choses par manière d'acquit ; elles s'écoulent de leur mémoire sitôt qu'ils sont hors de l'église. Les prédestinés, au contraire, qui sont résolus d'y aller à quelque prix que ce soit, tendent leur esprit pour bien écouter, les retiennent et n'en laissent rien échapper qu'ils ne gravent profondément sur les tablettes de leur cœur.

M. — (6° *Non redigunt in praxim*). Et non-seulement ils les retiennent, mais ils les mettent en pratique. Un marchand de fleurs et un apothicaire entrent quelquefois de

compagnie dans un même jardin, mais ni avec la même intention, ni avec le même succès : le marchand ne cherche que des fleurs, belles et de bonne odeur, des tulipes, des œillets, pour les vendre, ou pour les porter, et les sentir de temps en temps, et ces fleurs se passent en moins de rien ; elles sont flétries dans trois ou quatre jours : un apothicaire cueille de l'absinthe, de la chicorée sauvage, non pour en savourer l'odeur, mais pour en faire du sirop, de la conserve, de l'eau distillée, du vin d'absinthe, pour purger, pour soutenir la chaleur vitale ou pour fortifier le cœur. Il en est de même d'un sermon. Quelques-uns y viennent pour y remarquer quelques fleurs, des figures de rhétorique, de belles conceptions ; pour s'en servir dans l'occasion et les débiter en compagnie ; les autres, comme les prédestinés, ne cherchent point ces bagatelles, mais recueillent les textes de l'Ecriture, les vérités de l'Evangile, les conditions de la vraie pénitence, quelque amère et désagréable qu'elle puisse être ; ils en font de la conserve, ils les gardent en leur mémoire, ils les réduisent en pratique pour purger leur conscience, pour s'échauffer dans l'amour de Dieu, pour se fortifier dans la volonté et résolution qu'ils ont de le bien servir.

N. — (7° *Quandoque reprehendunt.*) Que sais-je, moi, si comme les abeilles tirent du miel des fleurs, et les mouches cantharides en font du venin ; que sais-je, dis-je, si, tandis que les bonnes âmes viennent au sermon pour en composer le miel de la dévotion, vous n'y venez point avec un cœur plein de fiel, pour épier, censurer, contrôler, reprendre : *Ut caperent eum in sermone;* (Matth. 22.) pour changer tout ce qu'on dit en venin, pour vous en moquer en compagnie ; en agir ainsi c'est se faire le ministre et le suppôt du démon; c'est accomplir son dessein; c'est vouloir ruiner un des moyens les plus signalés et les plus salutaires que la providence de Dieu ait choisis pour le salut de ses élus, et pour l'accomplissement de la prédestination qui est la parole de Dieu, bien annoncée, bien reçue et bien ménagée. (1)

(1) Fecisti omnia verbo tuo (Sap. 9. 2.) Lex Domini immaculata convertens animas. (Psal. 18.)

TERTIUM PUNCTUM. — *Missio est medium aptis.*, *etc.*

O. — (*Scriptura.*) Car comme Dieu a créé les hommes par sa parole toute-puissante, comme il les a rachetés par sa parole incarnée, comme il les sanctifie par les paroles sacramentelles, il a coutume de les convertir et de les perfectionner par sa parole écrite ou prêchée, parce que le remède le plus efficace pour ramener au bon chemin les âmes égarées c'est la parole de Dieu ; et au contraire il annonce comme un grand châtiment à l'âme réprouvée, sous le symbole de la vigne abandonnée, qu'il défendra à ses nues de distiller sur elle la pluie salutaire. (1) Il menaçait la ville de Jérusalem de lui ôter les prophètes et les hommes sages qui pouvaient la bien conseiller ; (2) il menace la terre de lui envoyer la famine, non pas du pain matériel, mais la famine et la disette de la parole de Dieu. (3)

P. — (2° *Patribus*) Quand un malade ne prend plus de nourriture, ou la rejette après l'avoir prise, il est désespéré ; quand un enfant refuse la mamelle, c'en est fait de lui ; quand une âme chrétienne néglige d'entendre la parole de Dieu, ou la méprise après l'avoir entendue, elle est à la veille de sa réprobation, ce qui me donne jour pour l'intelligence d'un passage de S. Augustin, qui me semblait autrefois difficile à entendre : *Non est minus verbum Dei quam corpus Christi*, dit ce père en l'homélie 26, (4) après Origène : la parole de Dieu n'est pas moins utile aux âmes que l'Eucharistie ; disons même qu'elle leur est quelquefois plus utile : car quand vous êtes en mauvais état, si vous recevez le Saint-Sacrement, c'est du poison pour vous, c'est la mort de votre âme, c'est son jugement et sa condamnation : plus vous le recevez et plus vous vous souillez ; au lieu qu'il

(1) Nubibus mandabo ne pluant super eam imbrem. (Isa. 5. 6).

(2) Auferet Dominus a Jerusalem prophetam, consiliarum et sapientem. (Isa. 5. 1.)

(3) Mittam famem in terram, non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.

(4) Non est minus verbum Dei quam corpus Christi, et ideo quanta sollicitudine observamus quando nobis Christi corpus ministratur ut nihil ex ipso de manibus nostris in terram cadat, tanta sollicitudine observemus ne verbum Dei quod nobis erogatur, dum aliquid cogitamus, de corde nostro pereat (Aug. hom. 26. ex. 50.)

arrive souvent que la parole de Dieu convertit les plus grands pécheurs, et sanctifie les âmes les plus abandonnées et les plus endurcies.

Q. — (3° *Praxi Eccl.*) Aussi l'Eglise défendait-elle autrefois aux catéchumènes d'assister aux redoutables mystères; elle en bannissait les Juifs et les Païens ; mais elle a toujours permis à tout le monde d'assister à la parole de Dieu, aux catéchumènes, aux Juifs, aux Païens, et même aux excommuniés. (*Cap. responso de sententia excomunicat.*)

CONCLUSIO.

R. — *Exhortatio.* C'est donc à ce sujet que nous devons dire avec S. Paul (2) : Prenez garde qu'il n'y ait personne entre vous qui ne corresponde à la grâce de Dieu. Cette grâce de la mission n'est refusée à quelqu'un de cette ville; il ne faut pas que personne la refuse : c'est une source vive, ouverte et exposée à tout le monde; il faut que tous y viennent se désaltérer et se laver.

(*Ex.* 1° *Puncto.*) Afin que cette grâce ne vous soit pas inutile, adorez de tout votre cœur la miséricorde de Dieu, la charité et l'amour éternel qu'il a eu pour vous et pour votre salut, le témoignage qu'il vous en donne par cette mission ; priez-le de ruiner les artifices du diable, qui tâchera d'en empêcher le fruit, de vous découvrir les ruses des suppôts que Satan enverra ou emploiera dans ce dessein.

(*Ex.* 2° *Puncto*). Remerciez Dieu avec grande affection d'une grâce si particulière qu'il vous fait, et qu'il ne fait pas à tant d'autres: *Non fecit taliter omni nationi.* (Ps. 147.) Que de pauvres infidèles il y a en Turquie, au Japon, dans la Chine ! que de pauvres villageois aux montagnes et aux métairies écartées en feraient leur profit ! que de Catholiques en Hollande, en Angleterre et autres pays hérétiques, payent chèrement l'entretien d'un prêtre, pour avoir de sa bouche la parole de Dieu ! une chose si précieuse ne vous coûte rien ; ainsi ne la méprisez pas. Soyez assidus à venir au sermon, au catéchisme, à la doctrine chrétienne : vous

(1) Ne quis desit gratiæ Dei. (Heb. 12.)

pourrez bien recouvrer quelque jour le temps que vous retrancherez de votre travail ; mais il y a grande apparence que vous ne trouverez jamais une si belle occasion d'apprendre ce que vous devez savoir pour faire votre salut.

Quand vous serez au sermon, ne songez pas à des pensées vaines et mondaines ; soyez attentifs et appliqués à la parole de Dieu, non par esprit de curiosité, mais par désir d'en profiter. Nous venons en mission, non pas pour satisfaire les esprits curieux, mais pour instruire les humbles et les dociles ; non pour étaler de belles pensées et de hautes conceptions, mais pour vous enseigner la vertu : *Non in sublimitate sermonis, sed in ostensione virtutis ;* (1 Corint. 2.) non pour vous rendre savants, mais pénitents ; non pour vous contenter, mais pour vous sanctifier ; non pour chatouiller vos oreilles, mais pour toucher votre cœur. Quand on vous proposera quelque vérité un peu mortifiante, ne vous rendez pas incrédules ; ne dites pas comme les Capharnaïtes : Cette parole est bien dure ; ni comme ces Juifs dans Isaie : *Loquimini nobis placentia.* (Isa. 30.) Ne soyez pas du nombre de ceux dont S. Paul dit : *Sanam doctrinam non sustinebunt, sed a veritate auditum avertent* ; (2 ad Tim. 4.) ni de ceux auxquels le Prophète disait : Ceux qui flattent vos goûts dépravés vous trompent : *Qui te beatum dicunt, ipsi te dicipiunt;* (Isa. 3, v. 12.) ni de ceux à qui Jérémie assurait : Vos prophètes vous ont fait voir des faussetés et des folies ; ils ne vous ont pas mis devant les yeux vos iniquités pour vous exciter à la pénitence ; (1) ni de ceux dont Jésus-Christ parle en S. Luc : (8, 12.) *Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt ; deinde venit diabolus, et tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.* Ne permettez pas qu'après le sermon, quelque suppôt du diable vous conduise à la promenade, au jeu ou à quelque autre divertissement qui efface en vous les bonnes impressions que vous avez reçues ; retirez-vous

(1) Prophetæ tui viderunt tibi falsa et stulta, nec aperiebant iniquitatem tuam, ut te ad pœnitentiam provocarent. (Thren. 2. 14.)

plutôt en un coin de l'église, ou dans votre chambre, pour considérer ce que vous avez entendu ; ruminez-le, contemplez-le, tâchez d'en être bien convaincu et de le mettre en pratique ; car Jésus n'a pas dit : Bienheureux ceux qui se contentent d'ouïr la parole de Dieu, mais ceux qui l'entendent et la gardent. Gardez-vous d'être cette terre dont S. Paul parle aux Hébreux, (Hebr. 6. v. 9.) qui ayant souvent reçu la pluie et la rosée du ciel, et ne produisant que des épines, est sur le point d'être maudite et consumée par le feu.

Si vous ne voulez profiter de la mission, au moins n'en détournez pas les autres ; ne ruinez pas en eux l'œuvre de Dieu ; ne les empêchez pas de venir au sermon ; ne leur ôtez pas la conviction de ce qu'ils auront entendu. Job dit (24.) que ceux qui résistent à la lumière n'obtiendront pas miséricorde. S. Paul dit à Timothée (2 ad Tim. c. 3. v. 8.) que ceux qui sont rebelles à la vérité, sont des esprits corrompus. Et après il ajoute : *Ultrà non proficient.*

(*Ex 3° puncto.*) Il y a à craindre que cette parole ne s'accomplisse en vous ; car plus la mission offre aux pécheurs de motifs et de moyens puissants, faciles, commodes et efficaces pour se convertir, plus il paraît certain que ceux qui ne s'y convertiront pas ne se convertiront jamais : *Ultrà non proficient.* C'est ici la dernière grâce que Dieu veut présenter à quelques-uns de nous pour les convertir et les sanctifier ; n'en abusez pas, si vous êtes sages ; faites trêve pour quelques jours avec vos affaires temporelles, si elles ne sont bien pressantes, pour vous appliquer pour longtemps et sérieusement au spirituel ; faites une revue de votre vie ; lisez Grenade ou autre bon livre ; faites des méditations, des prières, des jeûnes, des aumônes, des pénitences particulières, pour obtenir de Dieu le bon usage de la mission ; priez-le de la faire réussir à la gloire de son saint nom, au bien de cette paroisse et au salut éternel des âmes rachetées par le précieux sang de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, auquel soient honneur gloire, louange, amour et bénédiction en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON II.

QUE NOTRE SALUT EST UNE AFFAIRE DE TRÈS GRANDE IMPORTANCE.

Operamini salutem vestram.
Travaillez à votre salut. (Philipp. 2. v. 12.)

La mission des apôtres et des hommes apostoliques est une continuation, une suite et une imitation de celle du Fils de Dieu, qui disait à ses disciples : Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. Or, l'Eglise nous apprend et nous fait chanter tous les dimanches à la messe, que notre salut a été une des principales raisons pour lesquelles le Fils de Dieu est descendu du ciel et a été envoyé en ce monde : *Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis.* C'est à quoi nous devons travailler ; c'est ce qui doit être le but et la fin de toutes les prédications, confessions, catéchismes et autres exercices de la mission. A cet effet, je vous dois montrer aujourd'hui que le salut de notre âme est une affaire de très grande importance. Je le dois montrer, dis-je, premièrement, par des raisons tirées de la part de Dieu, en second lieu, par des raisons tirés de la part de l'homme et de l'excellence de son âme : c'est ce qui nous oblige à vous honorer et à vous remercier, ô Vierge sainte ! On disait à la Samaritaine : *Salus ex Judœis est*, (Joan 4. 22.) parce que le Sauveur était issu de leur race; à plus forte raison nous pouvons dire : *Salus ex Virgine est*, puisqu'il n'est pas seulement issu de votre race, mais de votre sein et de votre substance ; vous l'avez conçu dans vos chastes entrailles ; vous l'avez enfanté pour la rédemption du monde ; vous lui avez donné le nom de Sauveur, et c'est ce qui l'oblige à procurer notre salut : *Ecce, concipies in utero, etc.* C'est ce que votre ange vous disait quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria, etc.*

IDEA SERMONIS.

PRIMUM PUNCTUM. Salutem nostram esse opus magni momenti, probatur : A. Rationibus ex parte Dei, 1° quia Deus cogitavit de illa. — B. 2° Quia diu. — C. 3° Quia tam ardenter, ut ad illam referat omnia sua opera in ordine naturæ — D. Nobilissimas creaturas in ordine gratiæ. — E. Suas perfectiones. — F. Personas a se procedentes, nempe Filium. — G. Spiritum Sanctum.

SECUNDUM PUNCTUM. Idem probatur : H. Rationibus ex parte animæ nostræ. — I. 1° Quia est pretiosa. — K. 2° Quia immortalis. — L. 3° Quia nostra.

CONCLUSIO. Expenduntur Christi verba. (Luc. 12.) Stulte hac nocte repetent animam tuam.

PRIMUM PUNCTUM. — *Salutem nostram esse opus, etc.*

A. — (*Rationibus ex parte Dei.*) On juge ordinairement, et c'est avec beaucoup de raison, qu'une affaire est de grande importance, quand de grands esprits s'y emploient longtemps, quand ils s'y emploient ardemment et avec affection.

(*Quia Deus cogitavit de nostra salute.*) Celui qui s'est appliqué à notre salut est Dieu même. Quand on dit Dieu, c'est tout dire : il n'est rien de si grand, de si noble, de si éminent ; il n'est rien qui lui soit comparable, ou qui en approche tant soit peu. Le temple de Salomon a été estimé une merveille du monde, l'objet de l'admiration et des louanges de tous les peuples, parce que cent cinquante-trois mille ouvriers y furent employés l'espace de sept ans. (3. Reg. 5. v. 16.) Quand tous les anges du ciel et tous les hommes de la terre travailleraient assidument à un ouvrage l'espace de dix mille ans, ce travail ne montrerait point l'importance de l'œuvre, autant que la moindre pensée que Dieu daigne avoir sur un dessein en montre la grandeur et l'excellence. Il a pensé à votre salut, il y a pensé longtemps, il y a pensé de tout temps, il y a pensé avant le temps.

B. — (*Quia diu.*) Il en a formé le dessein, non un dessein en l'air, non un projet en idée seulement et en théorie, mais un dessein ferme, un dessein entier et parfait; il en a prévu toutes les circonstances et tous les détails; il en a ordonné et dirigé toute l'économie; il a préparé les grâces, les lumières, les inspirations, tous les moyens qui peuvent conduire à cette fin. Il vous dit par Jérémie : (31. 3.) Je vous ai aimés d'une charité perpétuelle; et il vous dira au jugement : Possédez le royaume qui vous a été préparé avant l'établissement du monde. Notez ce mot, *préparé*, (Matth. 25.) c'est-à-dire que depuis que Dieu est Dieu, de tout temps et de toute éternité, il a dit en lui-même : Je veux envoyer au monde un tel, une telle; je le veux envoyer, non au Sénégal, en Chine, au Japon, où il n'aurait pas la connaissance du vrai Dieu, mais dans un royaume chrétien, au royaume de France; je le veux envoyer, non à La Rochelle, à Bergerac, à Montauban, mais dans une ville bien catholique, dans la ville de N.; je veux l'envoyer, non dans un temps auquel les pasteurs de l'église seront négligents, les prêtres ignorants et scandaleux, et les religieux indévots, mais dans un temps où les curés seront vigilants et zélés, les prêtres savants et vertueux, les religieux exemplaires et dévots; je veux l'envoyer au temps de la mission, afin qu'il ait la commodité d'apprendre ce qui est de son salut; je veux lui donner telles et telles grâces, telles et telles inspirations.

S. Augustin en ses Confessions, (lib. 11. c. 12.) dit qu'anciennement quelques libertins se moquant de la foi de l'Eglise, qui enseigne que le monde n'est pas éternel, disaient aux Catholiques : Qu'est-ce que Dieu faisait avant que de créer le monde? à quoi s'est-il occupé pendant ce long espace de temps qui a précédé la création? Quelques-uns leur répondaient : Il préparait des peines aux esprits libertins. Les autres leur disaient : Vous demandez à quoi il s'est occupé un si long espace de temps? Y avait-il du temps avant la création? Le temps est la mesure du mouve-

ment, et le mouvement suppose la création ; donc avant la création il n'y avait point de temps : apprenez à former votre question, et puis nous aviserons comme nous y devons répondre. Ces réponses n'étaient pas mauvaises pour fermer la bouche à des orgueilleux qui font les entendus ; mais à un esprit humble et docile, on dirait : Qu'est-ce que Dieu faisait avant que de créer le monde ? Il faisait ce qu'il fera dans toute l'étendue des siècles ; il se contemplait, il s'aimait, il se plaisait en la possession et jouissance de ses grandeurs et de ses perfections infinies ; il engendrait son Verbe, il produisait son Saint-Esprit ; et on peut ajouter, ce qui est admirable, que, pendant le même temps il s'est appliqué à vous considérer, à vous aimer, à projeter votre salut ; et parmi ces regards divins, parmi ces effusions, ces dilections, ces productions et ces communications adorables, il a daigné mêler la pensée, l'amour et la dilection d'une si chétive créature ; il n'a pas plutôt jeté les yeux sur sa divine essence que sur vous ; il ne s'est pas plutôt porté d'affection envers lui qu'envers vous ; il n'a pas plutôt produit son Fils et son Saint-Esprit que le dessein de votre salut ; l'amour qu'il a eu pour vous, et le désir de votre salut, sont de même date, si on peut ainsi parler, c'est-à-dire coéternel à l'amour qu'il a eu pour lui-même et pour son Fils unique et bien-aimé.

C. — (*Quia tam ardenter ut ad eam referat opera sua in ordine naturæ.*) Mais quel désir ! désir si cordial et si ardent, que l'œuvre et l'affaire de votre salut, il l'appelle son œuvre et son affaire par excellence. Son Fils disait à ses disciples : J'ai une nourriture que vous ne onnaissez pas ; c'est de faire la volonté de mon Père et d'accomplir son œuvre, (1) et à sa sainte Mère dans le temple : Il faut que je travaille aux affaires de mon Père ; (2) et dans le cénacle, la veille de sa mort : Mon Pèro, j'ai achevé l'œuvre que vous m'aviez donnée à faire,

(1) Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus. (Joan. 4. 34.)

(2) In his quæ Patris mei sunt oportet me esse. (Luc. 2. 49.)

parce que c'est l'œuvre de ses œuvres, l'affaire de ses affaires, le but et la fin de toutes ses œuvres. (1)

Pour l'intelligence de ceci, vous vous souviendrez de la maxime d'Aristote, qui est justifiée par l'expérience; c'est que tout agent n'agit que par instinct, par inclination et dans le dessein de produire son semblable. (2) Quand le soleil jette ses rayons sur la glace d'un miroir, c'est pour le rendre lumineux et éclatant comme il est; quand le feu agit sur du bois, c'est pour le changer en feu; quand une hirondelle fait son nid, couve ses œufs, nourrit ses petits, c'est pour élever des hirondelles qui lui ressembleront; quand un maître enseigne son disciple, c'est pour le rendre savant comme lui. La foi catholique reconnaît et adore en Dieu deux sortes d'opérations: les unes intérieures, les autres extérieures (3). Mais ici se présente une merveille bien digne de vos réflexions. Dans les opérations intérieures, Dieu ne s'arrête pas après avoir produit son semblable; quand il engendra son Fils qui est son image parfaite et le caractère de sa substance, il ne termine pas en cette opération le cours de ses productions adorables: car, outre la génération du Verbe, nous adorons dans l'auguste Trinité la procession du Saint-Esprit; mais dans les actions extérieures, quand il aura produit son semblable par l'accomplissement de votre salut et de celui de tout les élus, il s'arrêtera. Il a fait éclore du néant le ciel et la terre; il a produit les astres, les plantes et les animaux pour le service des hommes; il a créé et conservé les hommes pour faire leur salut; il donne le mouvement à toutes les créatures par une opération continuelle: *Pater meus usque modo operatur*. Mais quand tous les élus auront fait leur salut, quand il lui seront parfaitement semblables dans le ciel, le voyant face à face, alors il terminera le cours de ses opérations, le mouvement des cieux, les influences des astres, la fécondité de la terre, les combinaisons des éléments et les

(1) Opus consummavi quod dedisti mihi, ut faciam. (Joan. 17.)
(2) Omne agens agit ut assimilet sibi passum.
(3) Operationes ad intra, ad extra.

reproductions des animaux seront arrêtés et finiront, parce que notre salut est la fin, le fruit, le couronnement et l'accomplissement de toutes ses œuvres.

D. — (*Nobilissimas creaturas in ordine gratiæ.*) Et non-seulement il veut que ses œuvres dans l'ordre de la nature concourent à notre salut, mais dans l'ordre de la grâce il y destine ses plus nobles créatures : il y emploie ses plus grands serviteurs, ses plus chers et ses plus nobles favoris. Voici d'un côté sur la terre un palefrenier dans une écurie, qui n'a point d'autre occupation que de soigner de vils animaux; voilà d'autre côté, dans le ciel, un ange bienheureux, très noble, très fort, très savant, très intelligent, dont le noble emploi est de se tenir avec un grand respect en la présence de la Majesté divine et de lui faire la cour. Eh bien! Dieu dit cet à ange : Allez dans ce vil réduit; tenez-vous auprès de ce palefrenier; faites-y sentinelle; empêchez que ses ennemis ne le tentent trop furieusement; prenez garde qu'il ne se damne; procurez son salut, s'il veut obéir à vos inspirations. Et tous les autres esprits angéliques qui sont envoyés ici-bas ne le sont que pour le salut des prédestinés, dit S. Paul écrivant aux Hébreux (1).

Et S. Jean-Baptiste qui était un ange incarné, conçu par miracle, sanctifié dans le ventre de sa mère, menant une vie angélique, ne fut envoyé pour aucune autre fin que pour nous enseigner la voie de salut. Ainsi, si les apôtres voyagent par toute la terre pour y prêcher l'Évangile avec une ardeur et une affection incroyable; si les martyrs répandent leurs sang; si les docteurs veillent, étudient et composent des livres; si les prédicateurs s'épuisent à crier contre les vices; et si les confesseurs s'occupent avec tant de zèle à examiner et à exhorter les pénitents, c'est pour notre salut (2).

(1) Immittit angelus Domini in circuitu timentium eum, *hebraice est* Cone, Malac, Adonai; castrametatur angelus Domini. (Ps. 33. 8.) Omnes sunt administratorii, spiritus in ministerium missi propter eos quid hereditatem capiunt salutis. (Hebr. 1.)

(2) Ad dandam scientiam salutis plebi ejus. (Luc. 1. v. 77.) Ego libentissime impendam et superimpendar pro animabus vestris. (2. Cor. 12. 15.) Omnia sustineo propter electos. (2. Tim. 20. 10.) Mandavit unicuique de proximo suo. (Eccl. 17. 12.)

Bref, pour en montrer l'importance, Dieu le recommande à tout le monde; il dit à votre curé : Je vous recommande le salut d'un tel, votre paroissien; instruisez-le, enseignez-lui les mystères de la foi, la pratique de la vertu. Il dit à votre père : Je vous recommande votre enfant, prenez garde qu'il ne prenne quelque mauvaise habitude, châtiez-le quand il jurera; à votre frère : Avertissez-le quand il fera mal; à votre voisin : Gardez-vous bien de lui donner mauvais exemple.

E. — (*Suas perfectiones.*) Il y a plus. Il n'y emploie pas seulement ses créatures et ses plus grandes favoris, il y emploie ses divines perfections, et les très adorables personnes qui procèdent de lui; car s'il exerce sa puissance à faire des miracles, sa sagesse à chercher des moyens pour nous convertir, sa bonté à nous gagner, sa justice à nous menacer, sa patience à nous attendre à pénitence, sa miséricorde à nous pardonner nos crimes, et sa providence à éloigner de nous les occasions du péché, c'est pour procurer notre salut.

F. — (*Personas à se procedentes, etc.*) Et afin qu'il n'y ait rien en lui ni de lui qui ne soit référé à ce grand dessein, il envoie son Fils bien-aimé, qui s'y applique avec tant de tendresse et d'affection, qu'il en emprunte son nom, avec tant d'ardeur et de zèle, qu'il y emploie ses sueurs et son sang; il n'a pas voulu être appelé le faiseur de miracles, le vainqueur des démons, le conquérant du monde; mais il s'appelle Jésus, le sauveur et l'auteur de notre salut. Ceux qui aiment avec passion écrivent sur un anneau avec leur propre nom celui de leur bien-aimé. Le Fils de Dieu a écrit notre salut, non avec son saint nom, mais dans son nom, dit un Père de l'Eglise; (1) il ne saurait penser à son nom sans se souvenir de notre salut. Quand vous voulez exprimer un ardent désir que vous avez de quelque chose, vous avez coutume de dire : Plût à Dieu qu'il ne fallût que de

(1) Non amantium more nomen cum suo nostrum, sed in suo scripsit. Recordare nominis tui, Domine, Jesu, hoc si donas nihil ultra, precor, meministi mei.

mon sang; je donnerais volontiers pour cela une partie de mon sang. Le Sauveur ne l'a pas dit, mais il l'a fait; il a donné, non pas une partie seulement, mais tout son précieux sang pour notre salut.

G.—(*Spiritum Sanctum.*) Et comme le Saint-Esprit est consubstantiel au Fils, et le même Dieu que lui, il a aussi le même zèle. Quand nous courons risque de notre salut, étant en péché mortel, que ne fait-il point pour nous en retirer et pour nous convertir; il nous excite, il nous éveille, il nous menace, il nous importune, il frappe pour ainsi dire incessamment à la porte de notre cœur; et si on lui ouvre, il entre dans notre âme, il y habite, il l'anime, il la régit, il la conduit, il fait par elle nos bonnes œuvres, afin qu'elles soient mieux faites : en nos oraisons il prie, il crie, il gémit en nous et par nous; dans les tentations il nous aide; dans les difficultés il nous éclaire; dans les afflictions il nous console. (1)

Enfin, pour nous témoigner le désir sincère et cordial qu'il a que nous nous sauvions, il en parle en des termes si affectifs, qu'il semble quasi que notre salut soit le sien propre, car en envoyant son Fils en ce monde, il lui dit en Isaïe : Je vous envoie afin que vous soyez la lumière des Gentils, et que vous deveniez mon salut. (2) Si le salut de Dieu était à faire, et dépendait de vous, ne le feriez-vous pas très volontiers ? On dirait presque qu'il vous assure que si vous faites votre salut, vous lui ferez autant de plaisir que si c'était le sien propre. Dites donc avec l'église et avec les saints, mais dites-le d'effet et d'affection : *Sit salus illi, salus Deo nostro.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Idem probatur.*

H. —(2° *Rationibus ex parte animæ.*) Mais parce que les hommes sont si mercenaires, qu'ils ne font rien que par amour-propre et par intérêt, Jésus nous persuade le soin de notre salut par des motifs tirés de nos intérêts et des pro-

(1) Misit spiritum Filii sui in corda vestra clamantem : Abba, pater. (Gal. 4. 6.)

(2) Dedi te in lucem Gentium ut sis salus mea. (Isa. 49. 6.)

priétés de notre âme, nous faisant considérer qu'elle est très précieuse, qu'elle est immortelle, qu'elle est à proprement parler notre unique bien. Ecoutez-le parler, il est l'ange du grand conseil. Que sont à l'homme de gagner tout le monde s'il vient à perdre son âme. (1)

I — (1° *Quia pretiosa.*) Le Saint-Esprit avait dit par la bouche du Sage : L'avare met en vente son âme. Le Sauveur lui dit là-dessus : A quel prix la mettez-vous ? pour combien la donnez-vous ? Pour dix, pour vingt ou pour trente écus qu'on vous offre pour faire une antidate, un faux testament, ou quelqu'autre action noire ? (2) Pauvre homme ! pauvre homme ! vous êtes un enfant, vous donnez un riche diamant pour une pomme ; tous les trésors de la terre, tous les empires du monde ne valent pas votre âme. Il ne dit pas seulement en S. Marc : *Quid proderit*, que servira en l'autre monde ; mais il dit en S. Matthieu : *Quid prodest*, que sert même en cette vie ? Quel profit, quel plaisir, quelle consolation ou solide contentement recevez-vous même en ce monde des biens de la terre quand vous les acquerrez avec la perte de votre âme ? Le Sauveur les appelle des richesses trompeuses, parce qu'elles ne donnent pas le repos et le contentement qu'elles promettent : votre cupidité qui en dérobe la possession aux autres, vous en ôte l'usage et la jouissance ; vous êtes comme un Tantale altéré au milieu des eaux ; et puis il arrive souvent aux avaricieux le même sort qu'à ce mauvais riche dont l'histoire romaine fait mention (il s'appelait *Vedius Pollio.*) Il était fort riche en biens temporels, mais pauvre d'esprit et de vertu, inhumain et cruel, autant qu'il est possible.

Sénèque dit (liber. 3. de Ira, cap. 4.) que si quelqu'un de ses esclaves cassait quelque vase de cristal, il le condamnait à être jeté dans un vivier de la maison pour ser-

(1) Quid prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur. (Matth. 16. 26. Marc. 8. 36.)

(2) Se ipsum perdens, aut damno afficiens. (Luc. 9. 25.) Nihil est iniquius, quam amare pecuniam ; hic enim et animam suam venalem habet. (Eccl. 10). Quem fructum habuistis in illis. (Rom. 2. 61.) Tam de est avaro quod habet, quam quod non habet.

vir de pature aux poissons. Etant favori d'Auguste César, il le voulut un jour traiter chez lui. Pendant qu'on couvrait la table, un esclave va se jeter aux pieds de l'empereur et lui demande la vie : Qu'y a-t-il ? qu'as-tu fait ? J'ai cassé un verre, et je suis condamné à être jeté dans un vivier pour être mangé des poissons. Je te donne ta grâce, lui dit l'empereur ; puis se faisant apporter une baguette, il fit casser tous les vases l'un après l'autre, sous les yeux de ce barbare, et lui dit : Allez, vous êtes un cruel ; et à quoi pensez-vous de condamner à la mort un pauvre homme pour un verre ? apprenez que la vie d'un homme seul vaut mieux que tout le cristal du monde. L'empereur du ciel en fera quelque jour autant. Vous vous exposez à être quelque jour plongé, non pas dans un vivier d'eau douce, mais dans un étang de feu et de souffre ardent, à être la proie des démons une éternité tout entière ; vous vous engagez à la damnation par vos jurements pour mieux vendre, par vos contrats usuraires, par vos chicanes et vos injustices. Voilà que Dieu prend en main la verge de sa justice, et vous brise toute cette vaisselle. Un procès qui s'attache à votre famille ; une bluette de feu qui brûle votre métairie, une action criminelle dont votre enfant est complice, vous en fait plus perdre en un jour, que vous n'en avez amassé en dix ans. Qu'est-cela ? C'est l'empereur du ciel qui vous veut apprendre que votre âme est plus précieuse que toutes les richesses de la terre : *Quid prodest homini, si universum mundum lucretur; animæ vero suæ detrimentum patiatur?* (Matth. 16.) Au texte grec de S. Luc, le Fils de Dieu ne vous blâme pas seulement si vous perdez votre âme pour les biens de ce monde, mais si vous l'endommagez tant soit peu : ἀπολέσας, ἢ ζημιωθείς. (Luc. 9.) *perdens aut damno afficiens*, parce que le moindre dommage qui est fait à notre salut est un dommage infini, et infiniment déplorable, eu égard à l'éternité et à l'immortalité de l'âme.

K.—(2° *Quia immortalis.*) Car quand l'éternité se joint à un bien, quelque petit qu'il soit, elle le rend infi-

niment meilleur ; quand elle se joint à un mal, quelque petit qu'il soit, elle le rend infiniment grand. Par exemple, le plaisir d'un jour, c'est un bien ; le plaisir de deux jours, c'est un bien une fois plus grand ; le plaisir de cent jours, de mille jours, c'est un bien qui est cent fois et mille fois plus grand ; donc un plaisir qui doit durer une une infinité de jours et une infinité d'années, quelque petit qu'il soit, est un bien infini, un bien infiniment souhaitable. Puis donc, que la moindre bonne œuvre que vous faites en état de grâce vous mérite et vous acquiert un degré de gloire, de plaisir et de joie, qui durera éternellement, vous faites une perte infinie si vous perdez une messe, une communion, une œuvre de miséricorde, une demi-heure d'oraison ou une autre action vertueuse, à cause de ce procès que vous poursuivez, de ce bâtiment que vous faites construire, de cette métairie que vous tenez à ferme, dussiez-vous y gagner tout l'univers, à moins que votre devoir ou la charité ne vous y oblige. Les biens de la terre sont périssables, votre âme est incorruptible ; les biens de ce monde passent avec le temps, votre âme est d'éternelle durée ; les biens temporels peuvent se recouvrer, la perte de l'âme est sans ressource ; les biens de ce monde ne sont pas à vous, votre âme est le seul bien que vous ayez en propre : *Animæ vero suæ.*

L.—(3°. *Quia nostra.*) Vous avez coutume de dire : Qui perd volontairement son bien perd le sens. Cela est vrai. Mais qui est celui qui perd son bien ? Ce n'est pas celui qui perd son argent, son bétail, ses héritages. Quand deux hommes vont de compagnie par les champs, et que l'un d'eux a un chien qui le suit, tant qu'ils sont ensemble on ne saurait bien dire à qui est le chien. Voulez-vous savoir à qui il appartient ? faites qu'ils se séparent ; que l'un aille d'un côté, et l'autre d'un autre ; vous reconnaîtrez à qui est le chien ; il est à celui-ci, car il le suit ; non à celui-là, puisqu'il le quitte. Tant que vous êtes en cette vie, on ne peut pas bien savoir à qui sont ces héritages, ces meubles, ces maisons et cet argent ; si tout cela est au monde ou à vous,

parce que vous êtes avec le monde ; mais quand vous romprez compagnie, quand la mort vous séparera d'avec lui, alors on connaîtra évidemment que ces biens n'étaient pas à vous, mais au monde ; ce que vous emporterez, ce qui est proprement à vous, c'est votre âme. Celui donc qui perd son âme perd son bien, et par conséquent il perd le sens ; quand il serait capable de gouverner un empire, quand il ferait la conquête de tous les royaumes du monde, il perd le sens, puisqu'il perd son bien ; c'est un fou, c'est un insensé ; on peut lui dire comme à celui de l'Evangile :

CONCLUSIO.

(*Expenduntur Christi verba, etc.*) *Stulte, hac nocte repetent animam tuam.* (Luc. 12.) Insensé que vous êtes ! cette nuit on vous demandera votre âme, et que deviendront ces biens que vous amassez avec tant de soin ?

Hac nocte, votre âme est immortelle, mais le corps ne l'est pas ; vous mourrez l'un de ces jours, lorsque vous y penserez le moins, et en quelque temps que ce soit ; si vous êtes en mauvais état, ce sera la nuit pour vous. N'est-ce pas une nuit bien obscure et des ténèbres bien épaisses de ne pas voir l'importance de votre salut, la longueur de l'éternité, la dignité de votre âme, ce qu'elle coûte au Fils de Dieu ?

Repetent. C'est un terme de droit, qui exprime que votre âme vous est donnée en dépôt : *Depositum custodi.* Il n'est rien de si sacré et de si inviolable parmi les hommes que la fidélité du dépôt, et l'obligation de le rendre dans le même état qu'on l'a reçu, sans qu'il soit diminué, gâté ou altéré tant soit peu. Pourrez-vous rendre votre âme, à l'heure de la mort, en même état que vous l'avez reçue au sacrement de baptême ? n'est-elle pas toute souillée, noircie, corrompue, empestée ? cependant, *repetent.*

Animam, vous n'avez que trop de soin de garder les autres choses, parce que la perte en est humiliante et très sensible. Si vous perdez votre emploi, on vous méprise ; si vous perdez votre procès, la partie adverse vous brave ; si

vous perdez vos biens, vous en ressentez la privation par la pauvreté; si vous perdez votre âme par un péché, cette perte ne vous est pas sensible; c'est pour cela que vous ne l'appréhendez pas : mais elle ne laisse pas d'être très grande et très déplorable, car on vous en fera rendre un compte très exact. On ne vous fera pas rendre compte si vous avez gagné vos procès, agrandi et marié richement vos enfants, cultivé et étendu les bornes de vos héritages; mais si vous avez embelli et sanctifié votre âme, *animam*.

Tuam, on dit qu'un secrétaire de François Ier, étant au lit de la mort, s'écriait en pleurant : Hélas ! j'ai fait écrire en ma vie quatre mille rames de papier pour les affaires du roi, et je ne sais si j'ai jamais employé un bon quart d'heure pour le salut de mon âme. Si on visitait vos registres, on y verrait : Un tel jour j'ai acheté une terre, j'ai mis en rente une telle somme; et pour votre salut rien. *stulte*.

Stulte, insensé : l'Evangile use de ce mot pour vous apprendre que si vous perdez votre âme, vous en recevrez des reproches, des réprimandes et une confusion épouvantable. Le Père éternel vous dira : *Quid debui facere vineæ meæ, et non feci*? (Isa. 5.) Que devais-je faire pour le salut des hommes que j'aie oublié ? je l'ai désiré avec ardeur, j'y ai employé mes créatures, mes serviteurs, mes officiers, mes perfections infinies, les personnes divines de mon Fils et du Saint-Esprit; n'êtes-vous pas bien malheureux d'avoir abusé de tant de bienfaits ? de m'avoir refusé une seule demande que je vous ai faite avec tant d'instance, et qui était si honorable et si avantageuse pour vous, d'avoir refusé de sauver votre âme ?

Le Fils dira : *In vacuum laboravi, sine causa et vane fortitudinem meam consumpsi.* (Isa. 494.) C'est pour le salut des hommes que j'ai été envoyé au monde, que j'ai travaillé trente-trois ans, livré la plus belle de toutes les vies à la plus infâme de toutes les morts : n'avez-vous pas été bien insensé de vous rendre infructueuse mon incarnation, ma vie, mes travaux, mes sueurs, ma passion et ma mort, mes mystères, et mes mérites ?

Le Saint-Esprit dira : (Isa. 49. 4.) Je vous ai conservé la santé tant d'années, préservé de tant d'accidents, attendu longtemps à pénitence, éclairé de mes lumières, sollicité par mes inspirations, menacé par les prédicateurs, averti par vos confesseurs, repris par les remords de votre conscience, corrigé par vos parents, averti par votre femme; et vous vous êtes endurci comme une enclume.

Les gens de bien vous diront : Nous vous avons donné si bon exemple, que n'avez-vous fait comme nous ? Vous habitiez la même ville, la même poroisse, la même rue, la même maison que nous ; vous aviez les mêmes prédicateurs, les mêmes confesseurs, les mêmes confréries, les mêmes sacrements ; vous aviez toujours devant les yeux le modèle de notre vie, que ne l'avez-vous imité ?

Les infidèles vous diront : Oh ! si Dieu nous eût fait les faveurs qu'il vous a faites ; si nous eussions vu ce que vous avez vu, entendu ce que vous avez entendu, reçu les grâces que vous avez reçues ; si nous avions eu les occasions de bien faire que vous avez eues ! vous étiez dans un royaume chrétien, dans une ville catholique, parmi tant de personnes vertueuses ; vous entendiez tant de belles choses, n'êtes-vous pas bien malheureux d'avoir abusé de toutes ces grâces ?

Vos père et mère vous diront : Est-ce donc pour cela que nous avons pris tant de peine ; est-ce à cela que devaient aboutir tous nos travaux ? nourrir et élever un ennemi de Dieu, une victime de sa justice, un objet de sa colère, un avorton de nature, un monstre d'ingratitude, un esclave du diable, un tison d'enfer, pour brûler éternellement ! Voulez-vous éviter ces reproches, imprimez bien avant dans votre cœur, et mettez en pratique cette belle maxime de prudence chrétienne, qu'un poëte tragique a si heureusement exprimée dans ces vers :

> Æternitati providet quisquis sapit
> Creditque venum quidquid, hoc spreto, facit.

Pourvoir à son éternité, c'est la vraie et seule sagesse ; le reste n'est que vanité. Dieu nous veuille donner cette sagesse ! *Amen*

SERMON III.

SUR LA SPIRITUALITÉ DE NOTRE AME.

Operamini salutem vestram.
Travaillez à votre salut. (Philip. 2. 12.)

Nous vous montrâmes hier que le soin de notre salut est une affaire de très grande importance, et nous vous le faisions voir par des raisons tirées de la part de Dieu, et par d'autres tirées de la dignité et de l'excellence de notre âme. Le temps ne me permit pas de m'étendre plus au long sur le second point; je dois le faire aujourd'hui, en vous montrant la noblesse, la dignité et la spiritualité de notre âme par l'Ecriture, par les Pères, par des comparaisons familières, par des raisons évidentes, par des histoires authentiques.

Venite, audite, et narrabo vobis quanta Deus fecit animæ meæ! (Psal. 65.) C'est vous, c'est vous, ô Vierge sainte, qui pouvez dire ces paroles avec beaucoup de raison. S'il était permis de suivre l'opinion de ces philosophes, qui disent que chaque âme est différente des autres en espèce et en perfection essentielle, comme S. Thomas le dit des anges, je dirais que la vôtre contient éminemment, même dans l'ordre naturel, toutes les perfections et les excellences des autres; mais quand cela ne serait pas, la grâce vous a donné une prérogative qui ne convient qu'à vous seule et à votre divin Fils, c'est qu'au premier instant de votre conception vous eûtes par avance l'usage de raison, et que vous reçûtes la grâce de Dieu en si grande abondance qu'on pouvait déjà vous surnommer pleine de grâces; comme l'ange le fit plus tard, par ces paroles: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. Nemo sanæ mentis dubitat an habeat animam.

Punctum unicum. Nobilitas et spiritualitas animæ probantur : B.—1° Scriptura. C.—2° Patribus. D.—3° Comparationibus citharœdi, et incolæ domus. E.—4° Rationibus naturalibus : 1° ex modo quo anima subsistit. 2° Quo agit. 3° Quo recipit. F. — 5° Rationibus supernaturalibus, ex pretio quo empta est. G. — 6° Historiis S. Carpi, Catharinæ senensis.

Conclusio. L. — In eos qui animam proximi negligunt et perdunt. M. — In eos qui propriam negligunt.

EXORDIUM.

A. (*Nemo sanæ mentis dubitat, etc.*) Celui-là sans doute n'a point d'âme qui ose douter s'il en a une. Comme le Saint-Esprit ne s'arrête pas beaucoup, dans l'Ecriture, à nous prouver qu'il y a un Dieu, parce que nous ne saurions sortir hors de nous-mêmes sans le connaître par ses créatures, ainsi il ne s'arrête pas à nous prouver que nous avons une âme, parce que, pour peu que nous rentrions en nous-mêmes, nous la connaissons par ses œuvres ; et c'est une vérité qui est reconnue, non par un docteur seulement, non par une secte de philosophes, non par une seule nation, mais par le consentement universel de tous les peuples, tellement qu'il est défendu à tout homme, sous peine de n'être pas homme, de la mettre en dispute ; car puisque, au sentiment d'Aristote, c'est la forme qui donne l'être : *Forma dat esse rei*, et que l'âme est la forme de l'homme, celui qui dirait qu'il n'a point d'âme, dirait sans y penser qu'il n'est pas homme ; mais que l'âme soit plus noble que le corps, encore que peu de gens l'osent nier, à voir néanmoins les déportements du monde, on peut croire très probablement que plusieurs Chrétiens le révoquent en doute.

PUNCTUM UNICUM. — *Nobilitas et spiritualitas animæ, etc.*

B.—(1° *Scriptura.*) Mais, en premier lieu, l'Ecriture ne nous recommande jamais d'avoir grand soin de notre corps, et elle nous dit au Deutéronome : Gardez-votre âme avec grand soin ; (1) et le Fils de Dieu, dans l'Evangile, nous avertit de ne pas craindre ceux qui ne tuent que le corps, mais de redouter celui qui peut envoyer l'âme au supplice de feu.

C.—(2° *Patribus.*) S. Augustin nous convainc de cette vérité par une raison palpable : Vous avez deux enfants nous dit-il : l'un est borgne, bossu, boiteux, valétudinaire ; mais il a un bel esprit, une heureuse mémoire ; il retient tout ce qu'il lit, tout ce qu'il entend ; il est adroit, sage, savant, sobre, obéissant, vertueux : l'autre n'est ni borgne, ni bossu, ni boiteux ; il a tous ses membres bien entiers ; il se porte toujours bien : mais il se comporte mal ; c'est un lourdaud: un stupide, un ignorant, un vicieux, un débauché, un désobéissant. Je vous le demande, lequel de ces deux enfants aimez-vous le mieux ? s'il en fallait perdre un, lequel sacrifieriez vous plus volontiers ? N'est-il pas vrai que vous aimez beaucoup plus le premier, que vous avez plus de tendresse et d'affection pour celui qui est sage et vertueux, quoiqu'il soit borgne, bossu et boiteux ? Or, je vous le demande aussi, la science, la sagesse et la vertu de votre enfant que vous aimez et louez si souvent, où est-elle ? Elle n'est pas dans ses yeux, car l'autre a de meilleurs yeux que lui ; elle n'est pas dans ses mains, l'autre a des mains mieux faites et plus fortes que lui; elle n'est pas dans son corps, car elle s'userait avec le corps ; et au contraire plus le corps s'use et vieillit, plus la science et la sagesse augmentent ; il faut donc qu'elle soit dans son âme : avouez donc que l'âme est plus noble que le corps, puisque les perfections de l'âme sont beaucoup plus excellentes et plus aimables que celles du corps.

Saint Chrysostôme (Hom. 35. in Matth.) prouve cette même vérité par une autre démonstration. Pourquoi pensez-

(1) Custodite sollicite animas vestras. (Deut. 4. 15).

vous que Dieu ait voulu que notre corps devînt une chose si difforme et si horrible après la mort? pourquoi ces yeux éteints, ces tempes creusées, ces joues pâles, ces lèvres livides, ces mains abattues, ces jambes glacées; ce corps qui n'est plus qu'un cadavre, une fourmilière de vers, ou tout au plus un peu de boue, qui ne demande qu'à être porté en terre? C'est pour vous faire concevoir que, quand ce corps était vivant, sa beauté procédait d'autre chose que de lui-même; que le lustre de ce front, l'éclat de ces yeux, le vermillon de ces joues, les attraits de cette bouche; que la majesté de ce visage, en un mot que la vie, la vigueur, la bonne grâce, le mouvement et le sentiment répandus sur ce corps venaient d'autre chose que du corps; que tout cela procédait de la vigueur de l'âme qui, par conséquent, doit être plus belle et plus vigoureuse, puisque c'est un axiome avoué de tous que la cause contient, avec avantage, toutes les propriétés et toutes les qualités de ses effets. (1) N'est-ce pas une conséquence bien déduite? Les fruits confits n'ont de douceur que celle que le sucre leur donne; donc le sucre est plus doux que les fruits : ainsi c'est une bonne conséquence : le corps n'a point de beauté, de noblesse, d'excellence, que celle que l'âme lui donne; donc l'âme est beaucoup plus belle, plus noble et plus excellente que le corps.

D.—(3° *Comparationibus*). Quand vous avez entendu un luth, une mandorine, ou quelqu'autre instrument de musique qui vous charmait et vous jetait dans une espèce d'extase; si après vous voyez ce même luth muet, immobile et inutile sur une table, vous conjecturez que ces cordes ne se mouvaient pas d'elles-mêmes, et qu'auparavant, pendant que vous entendiez l'harmonie, il y avait un excellent musicien qui pinçait et accordait ces cordes : vous voyez le corps de votre voisin après son trépas, immobile, muet, insensible, inhabile à toute sorte de fonctions : *Telluris inutile pondus*, (*Ovid.*) vous devez donc conjecturer, pour peu que vous ayez d'esprit, que, quand ce corps se mouvait, quand il parlait, quand il dansait, quand il faisait tant d'autres actions si

(1) Propter quod unum quodque tale, et illud magis. (Arist.)

étonnantes, il y avait dans ce corps quelqu'autre chose que le corps qui devait être plus noble que lui, comme le musicien est plus noble et plus excellent que l'instrument de musique dont il tire des sons si parfaits.

Ou si vous voulez encore une autre comparaison : vous avez vu autrefois un château, ou une maison de plaisance bien couverte et bien entretenue, meublée, tapissée et garnie de tout ce qui est nécessaire à la demeure et au service d'un grand ; si à présent vous la voyez démeublée, dégarnie, ruinée, les vitres cassées, les poutres pourries, les planchers rompus, les murailles renversées, servant aux hiboux qui y font leur retraite, vous dites : Il est vrai, il me paraît bien maintenant que quand cette maison était si bien entretenue, il y avait un grand seigneur ou une grande dame qui y demeurait, et qui avait soin de la tenir dans l'état où elle était il y a vingt ans. Vous voyez que le corps de l'homme pendant sa vie est tenu en état; qu'aussitôt qu'une égratignure y a fait la moindre brèche, elle est promptement réparée ; vous voyez que ce même corps après la mort est entièrement ruiné, que les membres se détachent, que les chairs se pourrissent, que les os se disloquent, que les veines se vident, que les humeurs se glacent, que les vers en font leur retraite, et qu'enfin tout se réduit en poussière : ne devez-vous pas conclure de là que quand ce corps était si beau et si entier, il y avait là dedans une grande dame, c'est-à-dire l'âme qui y faisait sa résidence, et qui par conséquent devait être plus noble que lui, comme une dame est plus noble que la maison où elle habite ?

E. — (4° *Rationibus naturalibus : 1° ex modo quo anima subsistit*). Or, que cette âme soit spirituelle, qu'elle soit immatérielle, qu'elle ne soit ni partie du corps, ni dépendante du corps, on le peut aisément montrer, et par la manière dont elle subsiste, et par la manière dont elle agit, et par la manière dont elle reçoit les objets.

Si l'âme était une partie du corps, ou si elle relevait de lui, elle croîtrait avec le corps, elle perdrait ses forces avec le corps, et c'est souvent le contraire ; le corps prend

son accroissement jusqu'à certain temps, et puis il s'arrête; et c'est alors pour l'ordinaire que l'âme commence à croître, à croître, dis-je, en vertu et en sagesse, comme le corps a crû en grandeur. Si l'âme dépendait du corps, l'âme d'un boiteux clocherait, l'âme d'un aveugle ne verrait point; l'âme d'un estropié sentirait quelque infirmité, l'âme d'un pulmonique serait malade; et nous voyons que les boiteux, les aveugles, les estropiés et les malades, ont une âme aussi droite, aussi éclairée, aussi entière et aussi saine que les autres hommes, et quelquefois plus: souvent un petit corps loge une grande âme; souvent dans un corps infirme et contrefait il y a un entendement plus subtil, une mémoire plus heureuse, une volonté plus juste et plus droite que dans un corps qui est bien fait: et qui ne sait que l'entendement, la mémoire et la volonté, sont les trois puissances, les facultés et comme les trois parties de l'âme?

Quand le corps commence à faillir, et qu'il approche de sa fin, c'est alors que l'âme se réveille, se reconnaît et se sent plus vigoureuse; c'est alors qu'elle fait de plus belles actions et en plus grand nombre que jamais; c'est alors qu'elle cherche à assurer son salut par sa confession, l'état de sa famille et de sa postérité par son testament, et la prospérité de son pays par ses bons avis; et elle le fait avec plus de piété, d'équité, de prudence qu'elle n'a jamais fait; et elle le fait dans un corps si pâle et si décharné au dehors, si gâté au dedans, que qui voit le corps ne voit pour ainsi dire que de la boue, et que qui entend les discours de l'âme est ravi au delà du troisième ciel. Quiconque verra une âme si vigoureuse en un corps si caduc et si faible, ne dira-t-il pas que c'est comme un poulet qui brise sa coque: on voit que la coque se casse; mais ce que renfermait cette enveloppe grossière commence à éclore et à vivre.

2° *Ex modo quo agit.* De plus la matière est essentiellement passive, l'âme au contraire est toujours en action: un corps de lui-même n'a aucun mouvement. L'âme est si agissante de sa nature, que lorsqu'elle n'exerce pas son activité

sur les objets extérieurs elle l'exerce sur elle-même ; et elle ne dépend pas des sens dans ses opérations, autrement elle ne pourrait agir sans leur concours ; jamais même elle n'agit plus parfaitement que quand les sens sont dans une inaction complète : c'est alors que l'âme fait mieux ses actions. Quand vous n'entendez point de bruit, quand vous ne voyez rien qui vous distraie, quand les sens n'agissent point et ne souffrent rien, c'est alors que vous êtes plus propre à la contemplation ; de là vient que, dans les monastères, on ferme toutes les fenêtres pour mieux vaquer à l'oraison. Quelquefois le corps est couché, et l'âme se promène dans l'espace ; il est immobile dans une place, et elle rôde en mille lieux ; elle va d'un bout de l'univers à l'autre, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion ; elle descend au centre du monde, elle monte au-dessus de sa circonférence ; elle sonde la profondeur de la mer, mesure l'étendue du ciel et de la terre ; elle fait en un quart d'heure plus de voyages que le corps le plus dispos n'en pourrait faire en un siècle, quoique le corps qu'elle anime soit enfermé dans une chambre.

3° *Ex modo quo recipit.* Un corps a ses dimensions ; il ne contient que ce qui est proportionné à sa grandeur ; les choses qui l'excèdent n'y peuvent avoir place ; il ne peut recevoir un autre corps sans chasser hors de lui, ou détruire quelqu'une de ses parties : il n'en est pas ainsi de l'âme ; elle peut contenir toute la masse de la terre avec toutes ses dimensions ; elle en mesure à la fois la longueur, la largeur, la profondeur ; et, chose admirable ! logeant en elle un si grand corps, elle se trouve logée dans l'espace le plus étroit et le plus resserré.

Quand plusieurs choses matérielles se trouvent réunies en un même corps, elles s'embarrassent et s'incommodent l'une et l'autre. L'âme contient le ciel et la terre, sans en être remplie ; les absents et les présents, ceux qui sont morts, et ceux qui ne sont pas encore nés, y logent et ne s'incommodent pas ; elle reçoit dans elle une infinité de personnes, de villes, de provinces, de royaumes, sans qu'ils se pressent ;

les grandes choses y sont selon leur grandeur, les petites selon leur petitesse; les unes et les autres selon toute leur étendue, car, sans sortir du lieu où je suis, je vois très distinctement dans moi la grandeur de la ville de Paris, la longueur, la largeur et la suite des lieux où j'ai été, les villes, les villages et les maisons que j'ai vues; et tant s'en faut que cela remplisse mon âme, qu'au contraire plus elle reçoit, plus elle est capable de recevoir; plus elle contient de choses, plus elle peut et veut en contenir.

Si elle était matérielle, elle serait incapable de recevoir un corps quelconque; cependant il n'en est point qu'elle ne puisse recevoir: elle peut contenir tous les corps, les joindre, les séparer, les comparer et les confronter l'un à l'autre, comme bon lui semble. Si un miroir renfermait quelque figure, il n'en recevrait aucune autre; s'il y avait dans l'œil quelque couleur particulière, ou il ne verrait rien, ou tout lui paraîtrait semblable à la couleur qu'il aurait. La langue, qui juge des saveurs, n'en doit point avoir de particulière; car si elle en avait une, toutes choses lui sembleraient de même goût: pour recevoir les figures, les couleurs et les saveurs étrangères, il faut être exempt de toute figure, de toute couleur et de toute saveur particulières; donc, pour recevoir par intelligence, et concevoir tous les corps, comme fait notre âme, il faut qu'elle soit essentiellement exempte et dégagée de tout ce qui est corps. Aussi l'est-elle si véritablement que, quand elle reçoit quelque corps, elle l'épure, le spiritualise, le dépouille de l'être corporel et matériel qu'il avait. Concluons donc ce raisonnement, et disons que celle qui est plus vigoureuse quand le corps est abattu, plus forte quand il est affaibli, plus libre quand il approche de sa fin; celle qui joint ensemble les temps passés, présents et à venir, sans succession; celle qui monte au ciel et descend aux abîmes sans changer de place, qui loge en elle les corps sans qu'ils y tiennent place, qui en reçoit plusieurs sans qu'ils s'embarrassent, qui même les loge tous et juge de leurs qualités; celle qui a tant d'empire sur les corps, n'est ni partie du corps, ni dépendante du corps, ni matière, ni matérielle.

F. — (5° *Rationibus supernaturalibus*). Toutes ces démonstrations sont, à mon avis, très puissantes pour faire voir, même à un Païen, la dignité et la spiritualité de notre âme ; mais le Chrétien, qui est nourri dans une école plus relevée, doit connaître par une autre voie l'excellence de son âme par le prix et la valeur inestimable de la rançon dont elle a été rachetée, et par l'amour très ardent que le Fils de Dieu lui a porté : car que le Sauveur aime nos âmes quand elles sont en sa grâce, ce n'est pas une si grande merveille ; on peut penser qu'il les aime à cause de ce riche ornement dont elles sont parées et embellies ; mais qu'il les ait aimées si tendrement et rachetées si précieusement quand elles étaient en état de péchés et privées de sa grâce, c'est signe que, même à ne considérer que leur nature, elles sont très excellentes. Si vous trouviez sur la terre un diamant ou quelque autre pierrerie, pour en savoir le prix, vous ne vous en rapporteriez pas à moi, parce que je n'y entends rien ; vous vous adresseriez à un lapidaire qui en manie tous les jours et qui en sait la valeur ; et s'il vous en offrait trois ou quatre cents pistoles, vous connaîtriez que ce diamant est fort précieux, n'est-il pas vrai ?

Vous avez dans un corps terrestre une âme très noble et très précieuse ; pour en savoir la valeur, ne vous en rapportez pas à d'autre qu'à celui qui l'a créée et qui en manie tous les jours, si je puis parler ainsi. Un marchand sage et bien avisé ne donne pas une grande somme pour un objet de peu de valeur, cent pistoles pour une perle qui ne vaut pas cent sous ; le Sauveur qui n'est pas seulement sage, mais qui est la sagesse même, a donné, pour racheter votre âme, ce qui vaut mieux que tous les trésors de la terre : car il n'y a point de doute qu'une seule goutte de son sang adorable vaut mieux que toutes les richesses du monde, et il a donné pour votre âme, non pas une goutte, mais tout son sang, jusqu'à la dernière goutte. Oui, pour votre âme ; car il ne faut pas que vous pensiez que, parce qu'il en a racheté plusieurs autres par la même rançon, la vôtre lui en coûte moins, ou que vous lui en soyez moins obligé.

Non, mais il a tant estimé votre âme, qu'il a donné tout son sang pour elle d'une manière aussi particulière, aussi expresse et avec autant d'affection que s'il n'eût racheté qu'elle seule. Il m'a aimé, dit S. Paul, et il s'est livré lui-même pour moi ; (1) vous en pouvez dire de même. Et il chérit tant notre âme, même à présent, que si, pour la sauver, il fallait mourir de nouveau et répandre tout son sang, il le ferait très volontiers.

G.—(6° *Hist. S. Carpi.*) S. Denis l'aréopagite, dans l'épître qu'il écrit à Démophile, (tom. 2. novæ edit. ep. 8., in fine.,) prouve ceci par une belle histoire qu'il avait apprise de l'auteur même à qui la chose était arrivée. Il dit qu'un saint évêque de l'île de Candie était si favorisé de Dieu, que toutes les fois qu'il faisait sa préparation pour monter à l'autel, il avait quelque vision du ciel ; il arriva de son temps un grand malheur : c'est qu'en la fête d'un faux dieu, un Païen pervertit un Chrétien et le porta à renier la foi. Le Saint ayant entendu cette triste nouvelle en fut si outré de douleur, qu'il en séchait de chagrins ; et, dans un excès de tristesse et un zèle trop ardent, il désirait la mort et la punition de ces deux misérables. Comme il était dans cette disposition, un soir qu'il se levait pour faire ses prières, il vit la terre ouverte, et là dedans un profond abîme, et ces deux malheureux sur le bord, tremblants et tout près d'y être précipités, et des serpents qui sortaient de ce gouffre et tâchaient de les y attirer, et des hommes qui les y poussaient ; le Saint les voyant en ce danger s'en réjouissait, et il lui semblait qu'il ne verrait jamais assez tôt l'heure en laquelle ils y tomberaient ; en même temps, levant les yeux en haut, il vit le ciel ouvert et le Sauveur qui, touché de compassion, descendit de son trône, accompagné de ses anges, et qui vint prendre par la main ces deux infortunés, les retirant du danger où ils étaient, avec une douceur incroyable ; puis s'adressa à cet évêque trop zélé et lui dit : Tenez, voilà mon côté, frappez-moi et ouvrez-le de nous veau, plutôt que de souhaiter la damnation d'une âme, et

(1) Qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me. (Gal. 2, 20.)

sachez que je suis tout prêt à souffrir encore pour le salut des hommes, s'il était nécessaire, et je le ferais très volontiers pour les empêcher de tomber dans le péché.

Le même Sauveur apparaissant un jour à Ste Catherine de Sienne, lui montra une âme raisonnable dépouillée de son corps, et voyant qu'elle était ravie d'admiration à la vue d'une si grande beauté : Hé bien, lui dit-il, que vous en semble-t-il, ma fille; n'ai-je pas bien enployé ma peine? n'avais-je pas sujet de descendre du ciel, de voyager sur la terre, et de donner ma vie pour racheter une perle si précieuse? (1) Depuis ce temps-là, la sainte fut si transportée d'amour pour les âmes, qu'elle baisait les pas de ceux qui travaillait pour les gagner à Dieu, et disait qu'il n'était rien qu'elle ne voulût entreprendre, donner et endurer pour contribuer au salut d'une âme.

CONCLUSIO.

L. — (*In eos qui animam, etc.*) Ceci me fait ressouvenir de ce que disaient les soldats d'Holoferne qui assiégeaient Béthulie, quand ils virent la chaste et charmante Judith; ils disaient l'un à l'autre : (2) Qui est-ce qui n'estimera pas beaucoup la Judée qui renferme de si belles créatures? et ne devons-nous pas combattre vaillamment? sera-t-il dit que nous épargnions notre sang et nos vies pour la conquête d'une telle nation? Nous avons dit la même chose quand on nous a envoyés ici : Il y a dans la ville de N. mille, deux mille excellentes créatures, deux mille âmes créées à l'image de Dieu, rachetées de son précieux sang; épargnerons-nous nos sueurs et nos peines pour acquérir de si riches trésors, pour gagner à Dieu quelqu'une de ces âmes? Faites de même, ayez de semblables sentiments, mes chers auditeurs; dans la famille que vous conduisez, dans la communauté qui vous est commise, dans la paroisse que vous avez en votre charge, il y a de très nobles créatures; pour les gagner et les conserver à Dieu il faut combattre : *Pugnare*

(1) Inventa una pretiosa, dedit omnia sua. (Matth. 13. 46.)

(2) Quis contemnat populum Hebræorum qui tam formosas mulieres habent, ut non merito pro his certare debeamus. (Judith. 10. 18.)

debemus. Quand il est question d'instruire, d'édifier par de bons exemples, de reprendre vos gens, la paresse, le respect humain, la timidité, s'y opposent, il les faut combattre. On vous dit : Il serait bon de vous mettre à genoux tous les soirs et de faire vos prières avec vos gens, vos enfants le retiendraient et le pratiqueraient après votre mort ainsi que les enfants de vos enfants; la paresse vous en veut empêcher, il la faut combattre : *Pugnare debemus.* On vous dit : Ce serait une grande œuvre de charité d'enseigner les mystères de la foi à vos domestiques, à vos fermiers, aux ouvriers qui travaillent pour vous; le respect humain vous en veut empêcher; que diront-ils ? ils m'appelleront bigot; ils diront que je veux leur prêcher : *Pugnare debemus;* il faut combattre ces respects. On vous dit : Vous êtes obligés de reprendre votre valet quand il jure, de condamner à une amende ces cabaretiers qui donnent à boire pendant l'office; la timidité vous en veut empêcher : *Pugnare debemus;* il faut la combattre.

Vous êtes bien loin de combattre et de travailler pour gagner les âmes; vous les perdez peut-être malheureusement : quel regret n'aurez-vous pas à la mort ? Le prophète Isaïe, chapitre 34, et Jérémie dans ses Lamentations, font mention de certaines bêtes sauvages qu'ils appellent lamies; les commentaires et les naturalistes disent que ce sont des monstres qui ont une face humaine, mais si ennemis des hommes, que s'ils en rencontrent un, ils se jettent d'abord sur lui, ils le démembrent et le dévorent; mais si, après cela, ces lamies vont dans l'eau d'une fontaine, elles n'aperçoivent pas plus tôt sur leur figure la ressemblance de l'homme qu'elles ont dévoré, qu'elles s'en repentent, qu'elles enragent de fureur et se déchirent elles-mêmes. Supposons qu'il n'y ait qu'un péché véniel et un peu de vanité à suivre telle mode indécente (je ne le décide pas); quelqu'un vous voyant ainsi vêtues, peut avoir une mauvaise pensée, y consentir, y persévérer, mourir en cet état. Quand vous mourrez, votre âme dépouillée de votre corps se verra, admirera sa beauté, verra en elle la beauté de l'âme qui s'est

perdue par votre faute, quel regret, quel déplaisir, quel crève-cœur d'avoir été cause de la perte d'une si belle créature pour une fumée de vanité ! Vous sollicitez cette fille à l'impudicité, espérant vous en repentir, vous en confesser et en faire pénitence. Supposez que cela soit ; qui vous a dit qu'elle en fera de même : elle a l'esprit faible, le cœur fragile, une pente aux plaisirs ; elle tombera de péché en péché, elle mourra sans pénitence : quand vous sortirez de ce monde, votre âme verra dans sa beauté l'excellence et la beauté de celle que vous aurez perdue ; n'aurez-vous pas sujet de dire que le feu du purgatoire n'a pas assez de rigueur pour expier une telle faute ?

M. — (*In eos qui propriam, etc.*) Mais il ne faut pas s'étonner si vous méprisez les âmes des autres, puisque vous ne vous souciez pas de la vôtre. (Macrob. in Saturnal.) On rapporta un jour à l'empereur Auguste que le roi Hérode avait fait mourir son propre fils parmi les autres innocents qu'il fit égorger autour de Bethléem ; l'empereur répondit judicieusement : Si cela est, j'aimerais mieux être le pourceau d'Hérode que son enfant ; car si j'étais son pourceau, il ne me tuerait pas : Hérode vivait parmi les Juifs qui ne mangeaient point de pourceaux. Et moi, dit S. Augustin, j'aimerais mieux être le cheval, j'aimerais mieux être la chemise et toute autre chose de plusieurs Chrétiens, que d'être leur âme ; car ils ont plus de soin, plus d'amour et plus d'affection pour toute autre chose qu'ils n'en ont pour leur âme. Ne pourrait-on pas dire cela de vous ? ne pourrait-on pas dire qu'il vaudrait mieux être votre cheval que votre âme ? Combien de fois par semaine donnez-vous à manger à votre cheval ? Par semaine, direz-vous ? je serais bien marri d'avoir manqué de lui donner du fourrage deux fois par jour. Combien de fois donnez-vous à manger à votre âme, je ne dirai pas par jour, par semaine, par mois, mais par an ? Quelle est la nourriture de votre âme ? Ne l'apprenez pas de moi, apprenez-le du Sauveur : *Ma chair est vraiment une nourriture*, non pour le corps, mais pour l'âme. Combien de fois donnez-vous cette nourriture à votre âme ?

Deux fois par an ? à Noël et à Pâques ; j'aimerais donc mieux être votre cheval que votre âme. Combien de temps voudriez-vous porter votre chemise sans la laver ? La voudriez-vous bien porter quatre mois ? vous en auriez horreur ; elle aurait amassé tant de crasse, qu'on ne pourrait plus la blanchir. Combien portez-vous votre âme sans la laver et la reblanchir, au sacrement de pénitence, dans le sang de l'Agneau ? *In sanguine Agni dealbaverunt stolas suas.* (Apoc. 7. 14.) Vous ne voudriez pas porter votre chemise quatre mois sans la mettre à la lessive, et vous portez votre âme six mois, dix mois, un an tout entier sans la reblanchir ; c'est ce qui fait qu'elle amasse tant d'ordures que, quelque confession que vous fassiez, il est très difficile de la bien nettoyer.

En un mot, considérez votre vie ; voyez ce que vous faites depuis le matin jusqu'au soir, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, vous verrez qu'il n'y a rien dont vous ayez moins de soin que de votre âme et du service de Dieu pour qui elle est créée : le matin vous dites le *Pater* ou l'*Ave* en vous habillant, ou en allant au marché ; le soir vous faites vos prières, étant couché et à demi endormi, avec aussi peu de révérence que si vous parliez à un laquais ; le reste du jour, vous ne pensez pas plus à Dieu, vous ne parlez pas plus de lui que s'il n'y en avait point, si ce n'est peut-être pour le blasphémer ; les dimanches et les jours de fêtes, vous entendez une petite messe en pensant au ménage et aux affaires du monde, et voilà comme l'année se passe, et après celle-ci une autre, et enfin vous vous trouvez à la mort. Or, dites-moi en conscience, faites-vous ainsi des autres choses qui vous intéressent ? Si vous avez une vigne, n'y faites-vous aller qu'une fois l'an ? ne la faites-vous cultiver qu'un peu le matin et le soir ? ne la faites-vous pas soigneusement défricher, labourer, tailler, lier, émonder, engraisser ? quel soin avez-vous de tout ce qui est dans votre maison ? combien de fois visitez-vous vos armoires, vos coffres, vos celliers, vos greniers, pour voir si on ne vous dérobe rien ; pour empêcher que rien ne

se perde, que rien ne s'égare, que rien ne se gâte, que rien ne soit en danger de se perdre ? vous ménagez même, j'ai honte de le dire, jusqu'à un bout de chandelle ; vous ne voulez pas qu'il se perde. Allez, allez, n'avez-vous point de honte d'avoir tant de soin de ce qui est corruptible, et d'en avoir si peu de ce qui est immortel et incorruptible ? Avoir tant de soin de ce qui est hors de vous, et en avoir si peu de ce qui est en vous, de ce qui est la meilleure partie de vous ? avoir tant de soin de ce qu'on peut acheter avec un peu d'argent, et en avoir si peu de ce qui coûte la vie et le sang précieux du Fils de Dieu ! Où est la foi que vous devez ajouter à cet avertissement de l'oracle de la vérité : Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd ou endommage son âme ? Méditez ces paroles, et allez en paix. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.*

SERMON IV.

QUE NOUS DEVONS TRAVAILLER A NOTRE SALUT PROMPTEMENT, SÉRIEUSEMENT, PERSÉVÉRAMMENT.

Operamini salutem vestram.
Travaillez à votre salut. (Philip. 2.)

Hier, le Fils de Dieu nous disait que tous les trésors de la terre et tous les empires du monde ne sont pas comparables à notre âme, tant elle est précieuse et excellente. Cela étant ainsi, puisqu'on travaille tant dans le monde pour acquérir un peu de bien, certes, si nous avons tant soit peu d'esprit, de prudence et d'amour pour nous-mêmes, nous travaillerons de tout notre cœur au salut de notre âme; nous y travaillerons, dis-je, en premier lieu promptement, en second lieu sérieusement, en troisième lieu persévéramment. Nous le devons apprendre de vous, ô sainte Vierge! vous avez fait les œuvres de Dieu promptement, dès l'aurore de votre vie; c'est de vous qu'il est dit : *Adjuvabit eam Deus mane diluculo.* (*Ps.* 45. 6.) Vous les avez faites sérieusement et avec diligence : *Manum suam misit ad fortia ;* (Prov. 31. 19.) persévéramment jusqu'à la fin : *Laudent eam in portis opera ejus.* (Prov. 31. 71.) C'est ce que nous désirons faire à votre exemple et par la grâce de votre Fils que nous implorons. *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. Electi sunt feliciores in statu naturæ reparatæ quam integræ. B. Nam interius habent majora auxilia. C. Exterius exemplar nobilius, nempe Christum qui operatus est salutem nostram, cito serio, perseveranter.

Primum punctum. D. Ejus exemplo. Debemus operar

salutem cito : E. 1° Scriptura. — F. 2o Patribus. — G. 3° Rationibus. — H. Exemplis.

Secundum punctum. I. Salus operanda serio. — L. 1° Scriptura. — M. 2° Patribus. — N. 3° Comparationibus. — O. 4° Rationibus. — P. 5° Exemplo Christi.

Tertium punctum. Salus operanda perseveranter. Q. 1° Scriptura. — R. Instructionibus e S. Bernardo.

Conclusio. S. Per recapitulationem.

EXORDIUM.

A. — *Electi sunt feliciores, etc. O felix culpa, quæ talem meruit habere Redemptorem!* C'est un saint enthousiasme dont l'Eglise se sert dans la bénédiction du cierge pascal, par un transport de joie que lui cause la pensée de la résurrection et de la vie glorieuse de son bien-aimé. Mais l'excès de cette joie ne la transporte pas si fort hors d'elle-même qu'elle ne sache bien ce qu'elle dit ; car il est véritable, et on le peut très aisément prouver, que la faute du premier homme a été heureuse et avantageuse pour les âmes prédestinées ; non par l'effet du péché, qui n'a rien que de très mauvais ; mais par la miséricorde de Dieu, et par un trait admirable de sa très sage providence, qui ne permettrait jamais le mal, si elle n'avait la bonté et l'industrie d'en tirer quelque bien : *Melius judicans de malis bene facere, quam mala nulla permittere.* (Aug. in Enchirid.)

Pour l'éclaircissement de cette vérité, le maître de la théologie, S. Thomas, (1 p. q. 100. art. 2.) et après lui toute son école, avance qu'encore que le premier homme n'eût pas mangé du fruit défendu, ni infecté sa postérité par le péché originel, ses descendants eussent pu commettre des péchés qui les eussent dégradés de l'état de l'innocence, et très justement engagés à la damnation éternelle. Voici le raisonnement de ce saint docteur. Il y a une grande différence entre la volonté de l'ange et celle de l'homme. Comme une flèche bien acérée, et tirée par une main puissante et robuste, entre bien avant dans le but, s'y plante

et s'y enfonce tellement qu'on ne l'en peut arracher ; ainsi la volonté de l'ange étant extrêmement vive, perçante et pénétrante, est portée vers son objet par une forte connaissance, et s'y attache tellement qu'elle ne s'en détache jamais ; l'ange ne se départ jamais de ce qu'il a une fois choisi. Il n'en est pas de même de la volonté de l'homme ; elle est comme une lame de plomb qui s'émousse aisément ; elle n'embrasse pas ce qu'elle aime avec des étreintes si serrées, qu'elle ne s'en puisse déprendre ; elle est sujette au changement, et inconstante tant qu'elle est en cette vie, parce que son entendement, qui n'est pas si pénétrant et si éclairé, ne lui représente pas d'abord tout ce qui est bon ou mauvais, aimable ou détestable. De là vient, dit S. Thomas, que, selon le cours ordinaire, l'homme n'est confirmé en grâce que par la vision béatifique, lorsqu'il voit si clairement le bien souverain, et s'y unit si étroitement, qu'il ne s'en saurait séparer, parce qu'il possède en lui très parfaitement et avec excellence tout ce qu'il pourrait chercher dans tout autre bien fini et particulier. J'ai dit, selon le cours ordinaire, pour en excepter la sainte Vierge et quelques autres saints, qui ont été confirmés en grâce par un privilége spécial avant que de monter au ciel. Or, le premier homme, donnant la vie naturelle à ses enfants par la génération, leur eût bien donné en même temps la vie surnaturelle de la grâce ; mais il ne la leur eût pas donnée plus parfaite, ni plus assurée qu'il l'avait eue lui-même : si bien que, comme il n'eût pas été confirmé en grâce, ses enfants aussi ne l'eussent pas été tant qu'ils eussent été en ce monde, qui est le lieu de mériter, de combattre et de vaincre pour obtenir la couronne céleste.

B. — (*Nam interius habent majora auxilia*). Mais la condition des âmes choisies est incomparablement plus heureuse, dans l'Eglise chrétienne, que celle des premiers hommes ne l'eût été dans le paradis terrestre et dans l'état de justice originelle ; car pour lors la grâce actuelle et le secours surnaturel, qui étaient donnés aux hommes pour la pratique des bonnes œuvres, n'étaient qu'un don de Dieu

en tant que créateur, par conséquent approprié à la nature de l'homme; au lieu que maintenant, dans l'état actuel, l'âme chrétienne reçoit une grâce infiniment plus précieuse, puisque c'est un don de Dieu, en tant que rédempteur; grâce qui correspond aux mérites de la rédemption. Quel ne serait donc pas notre malheur si, dans un état si parfait, au milieu de tant de remèdes, malgré une rédemption aussi heureuse, nous venions à manquer la grande affaire de notre salut?

C. — (*Exterius exemplar, etc.*) De plus, dans l'état de justice originelle, les hommes n'auraient eu pour s'exciter à la pratique de la vertu que l'exemple d'Adam et de leurs autres ancêtres; on leur eût dit comme le prophète disait aux Juifs : *Attendite ad petram unde excisi estis;* (Isa. c. 51. 1.) au lieu que, sous la loi de grâce, le Sauveur en opérant notre salut au milieu de la terre, comme parle le prophète, nous a laissé des exemples rares et admirables de la manière dont nous devons travailler pour obtenir la béatitude qu'il nous a acquise par ses mérites. Il nous a appris à faire, à son exemple, promptement, sérieusement et persévéramment les affaires de notre salut.

PRIMUM PUNCTUM.

D. — (*Ejus exemplo.*) Il les a faites promptement; car, selon son prophète et son apôtre, le Fils de Dieu, en entrant dans ce monde, a élevé son cœur à Dieu, son Père, et lui a dit : Les sacrifices, les holocaustes, et toutes les hosties anciennes ne vous agréaient pas assez pour apaiser votre colère et obtenir des grâces aux hommes; je m'offre à vous pour cet effet, je viens accomplir votre volonté. (1) Hé, quelle est la volonté de Dieu? c'est le salut des hommes, la sanctification des âmes. (2) Quand est-ce que Jésus commence cette œuvre? quand est-ce qu'il fait cette oblation de lui-même pour notre salut? c'est en entrant

(1) Ingrediens mundum dixit : Hostiam et oblationem noluisti, holocautomata pro peccato non tibi placuerunt; ecce venio, ut faciam voluntatem tuam, Deus. (Psal. 39. 7. Hebr. 10. 5.)

(2) Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra. (Thess. 4. 3.)

dans le monde ; il n'attend pas qu'il y soit entré, mais en y entrant, tant il a hâte de le faire : *Ingrediens mundum*, non *ingressus*, mais *ingrediens*. On dit, en philosophie, que l'opération va toujours à la suite de l'être : *Operari sequitur esse;* ici il faut dire : *Operari comitatur esse ;* l'être et l'opération sont de même date. Au même temps, au même instant que Jésus commence à être, au même temps, au même instant, il commence à faire notre salut, il ne diffère pas d'un seul moment : *Ingrediens mundum*.

E. — (1° *Scriptura.*) A son exemple son Saint-Esprit nous dit par la bouche du Sage : Tout ce que vous pouvez faire pour la gloire de Dieu et pour votre salut, faites-le sur-le-champ ; ne le remettez jamais à une autre heure, encore moins à un autre jour, à un autre mois, ou à une autre année. (1)

F. — (2° *Patribus.*) Le Fils de Dieu dit dans l'évangile : Vous ne savez d'où vient le Saint-Esprit ni où il va. Sur quoi S. Bernard dit : Peut-être qu'on peut ignorer cela sans courir risque de son salut ; mais il y a grand danger d'ignorer en quel temps il vient ou quand il s'en va, et pour cela il faut veiller soigneusement, et veiller à toute heure, pour épier quand il vient, et obéir promptement à ses inspirations, de peur qu'il ne s'en aille et ne les retire ; car nous sommes fermes et assurés quand il nous tient par la main, et nous tombons infailliblement quand il nous abandonne : *Et qui stat eo tenente, eo deserente cadat necesse est ;* (2) et c'est ce qui a fait dire à S. Ambroise que le Saint-Esprit n'aimait point les délais. (3)

Quand Dieu nous présente sa grâce, il ne veut pas qu'on marchande avec lui. L'époux frappa à la porte de son épouse; elle fit la renchérie, elle fut paresseuse à se lever ; mais se

(1) Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare. (Eccl. 9. 10.)

(2) Venit Spiritus et vadit prout vult ; nemo facile scit unde veniat et quo vadat, istud sine damno salutis fortasse nescire licet ; sed quando veniat et quando vadat id plane periculosissime ignoratur.... Vigilandum proinde, et vigilandum omni hora, quia nescimus qua hora Spiritus venturus sit, seu iterum abiturus ; it et redit Spiritus, et qui stat eo tenente, eo deserente cadat necesse est. (S. Bern. serm. 17. in cant.)

(3) Nescit tarda molimina Spiritus sancti gratia. (Amb.)

ravisant quelque temps après, et s'étant levée pour lui ouvrir la porte, elle trouva qu'il avait passé outre : *Et ecce declinaverat.*

G. — (3° *Rationibus.*) Ce qu'on estime le plus dans un bienfait, c'est la bonne volonté. Si vous le faites bien tard, vous avez manqué de bonne volonté longtemps. (1) (S. Bern. serm. 17. in cant.) Quand vous désirez un service d'un ami ou d'un domestique, s'il diffère et vous fait attendre, il ôte tout son prix au service qu'il vous rend. Vous ôtez toute la graisse de votre sacrifice et la moelle de la victime, quand vous remettez de jour en jour à faire ce que Dieu demande de vous : *Hilarem dato em diligit Deus.* Dieu veut qu'on fasse de bon cœur ce qu'on fait pour lui; si c'est de bon cœur, on le fait joyeusement et avec plaisir; si on y a du plaisir, on le fait promptement et sans en être importuné.

H. *Exemplis.*—Et puis l'exécution des grands desseins, comme est l'affaire de notre salut, dépend quelquefois du concours de plusieurs circonstances; or, il peut arriver que telle conjoncture ne se retrouve jamais, et faute d'avoir saisi l'occasion favorable, l'affaire sera manquée à tout jamais. C'est ce que S. Paul nous enseigne par une réflexion qu'il fait sur une histoire rapportée dans l'Ecriture, au livre de la Genèse. (27. 37.) Esaü étant allé à la chasse, en revint un quart-d'heure trop tard; il demanda la bénédiction à son père : Vous êtes venu trop tard, répondit-il, elle est déjà donnée, et il n'y a plus de remède; il pleure, il gémit, il sanglotte, il rugit; c'en est fait, il n'y a plus de bénédiction pour lui. Vous avez la commodité d'aller à confesse à un père qui est au confessionnal; vous le remettrez après dîner, il n'y sera plus; vous le remettez à demain, la nuit une mort soudaine vous surprendra en état de péché; vous crierez en enfer : Confession! confession! mais en vain.

Vous avez la volonté de vous faire religieuse, voyant bien que vous êtes trop fragile pour vous sauver dans le monde. La pensée vous vient au sermon d'aller aujourd'hui

(1) Qui tarde dedit, diu noluit (Senec. de benef.).

parler à la supérieure pour lui demander une place ; vous différez à Dimanche ; samedi un jeune homme se présentera pour vous demander en mariage ; il fera avorter en votre cœur le dessein d'entrer en religion ; vous vous marierez contre la vocation de Dieu, et vous vous perdrez dans le monde. Vous avez l'inspiration de visiter un malade pour lui parler de son salut ; vous remettez à demain, peut-être il sera mort ou vous-même serez malade, ou quelque autre affaire vous détournera de cette visite ; c'est pourquoi *instanter operare.*

Aussi S. Basile et S. Chrysostôme ont remarqué que Jésus-Christ a toujours blâmé les délais de ceux qui ont tant soit peu différé d'obéir à leur vocation, quelque belles et spécieuses que fussent leurs excuses. En S. Luc, (chapitre 9.) un homme qui avait l'inspiration de se mettre à sa suite, lui dit : Maître, je désire vous suivre ; mais permettez-moi premièrement de me défaire de mes biens. Le Sauveur lui répond : Allez, vous ne valez rien pour le royaume des cieux. (1) Au même chapitre, un peu plus haut, il dit à un autre : Suivez-moi. Le jeune homme répond : Permettez-moi premièrement d'aller ensevelir mon père. Le Fils de Dieu lui réplique : Je vous appelle à la vraie vie ; que les morts ensevelissent leurs morts. Ce n'est pas, dit S. Chrysostôme, que le Fils de Dieu trouvât mauvais qu'ils donnassent ordre à leurs affaires et enterrassent leur père, mais ils auraient dû avant tout faire ce que Jésus demandait d'eux et le suivre. Ils disaient : Permettez-moi premièrement ; ils auraient dû dire : Me voici, Seigneur, et puis, avec sa permission et sa bénédiction, ils eussent fait ce qu'ils désiraient. Vous attendez de prier Dieu jusqu'à dix et onze heures, quand vous viendrez à l'église, et peut-être jusqu'au soir ; vous ne considérez pas que si vous vous donniez bien à Dieu, et si vous dressiez bien vos intentions dès le matin, vos actions rapportées à Dieu auraient bien plus de mérite et de bénédiction. Vous dites :

(1) Permitte mihi primum renuntiare his quæ domi sunt ; ait : Nemo mittens manum ad aratrum aptus est regno Dei. (Luc. 9.)

Je quitterai mon péché, je m'adonnerai au service de Dieu quand j'aurai fait mes études, gagné ce procès, élevé mes enfants, obtenu cet emploi : *Dimitte me primum ire.* Oui, mais si vous vous mettiez maintenant en bon état, vous feriez vos études, vous poursuivriez ce procès, vous élèveriez vos enfants en état de grâce, avec la bénédiction de Dieu et avec plus de succès.

Nous voyons dans l'Evangile que ceux qui ont été diligents à suivre promptement la vocation du Fils de Dieu lui ont été très agréables ; il en a fait quelque chose de grand, et ils lui ont servi pour des entreprises très glorieuses et importantes. En S. Luc, (19.) Zachée descend promptement de l'arbre à la première voix du Sauveur, et étant en son logis il entend cette parole favorable : Aujourd'hui Dieu a béni et sanctifié cette maison. En S. Matthieu, (chap. 4.) S. Pierre et S. André, S. Jean et S. Jacques, son frère, étant appelés du Fils de Dieu, quittent leur barque, leurs filets, leur père, et suivent le Sauveur ; il en fait ses apôtres, les chefs de son Eglise, et les princes de la terre, *principes eos constitues super omnem terram.* (Psal. 44.) En S. Luc, (chap. 5.) il dit à S. Matthieu : Suivez-moi. Ce financier ne dit pas : Il faut que je dresse mes comptes, que je reçoive ce qui m'est dû ; il quitte tout pour obéir. Le Fils de Dieu en fait un saint, un secrétaire de son état, un historien de sa vie. Et dans les actes des apôtres, S. Paul en entendant la plainte du Sauveur : Pourquoi me persécutez-vous ? apaise soudain l'ardeur du zèle indiscret dont il était enflammé, et, sans retarder d'un seul moment, se présente à faire à l'instant tout ce que Dieu demande de lui : *Quid me vis facere ?* Dieu en fait un vaisseau d'élection, un héros de sa parole, un docteur des Gentils, un organe de son esprit, *quid me vis facere ?*

Secundum punctum. — *Salus operanda serio.*

I. — Cette parole nous amène insensiblement au second point de notre discours, et nous apprend que, pour réussir

dans l'affaire de notre salut ; il faut l'embrasser sérieusement, à bon escient, avec résolution d'en venir à bout moyennant la grâce de Dieu, à quelque prix que ce soit, quoi qu'il vous faille donner, faire, quitter ou endurer ; il faut l'entreprendre comme l'affaire la plus importante que vous ayez en ce monde.

L. — (1° *Scriptura.*) Le Fils de Dieu dit en S. Matthieu que le royaume des cieux s'emporte par force, et que, pour le conquérir, il faut se faire violence. (1) Et en S. Luc, il dit : Tâchez avec effort d'entrer par la porte étroite : *Contendite intrare ;* dans le grec il y a : Ἀγωνίζεσθε c'est-à-dire avec tant d'efforts et de violence que vous en soyez presque réduit à l'agonie, s'il est nécessaire. Et en S. Jean, (16, 21,) il compare la peine, les soucis, les travaux que nous devons prendre pour faire notre salut aux efforts d'une femme qui est en travail. (2)

M. — (2° *Patribus.*) Que ne font pas les marchands avares qui veulent s'enrichir, les jeunes gens qui recherchent un mariage riche et avantageux, les ambitieux qui veulent obtenir un emploi ou un bénéfice ? Que de soucis, que de veilles, que de voyages, que de frais ne font-ils pas pour faire réussir leur entreprise ! Certes, ce doit être pour nous un grand sujet de confusion, de voir qu'ils ont plus d'ardeur et de passion pour les choses terrestres et périssables que nous pour les célestes et éternelles, disent S. Bernard et le dévot à Kempis. (3) On fait de grands voyages pour une petite prébende, et à peine voudrait-on faire un pas pour mériter le royaume des cieux. (4) Et cependant, dit un philosophe païen, si vous considérez quelle entreprise c'est que d'acquérir la vertu, vous verrez qu'il

(1) Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. (Matth. 11. 12.)

(2) Mulier cum parit, tristitiam habet. (Joan. 16. 21.)

(3) Magna confusio, magna prorsus, quod illi ardentius terrena perquirant quam nos cœlestia. (Bern.)

(4) Pro modica præbenda longa via curritur ; pro æterna vita vix pes a terra levatur. (Thom. à Kemp.)

ne faut pas s'y comporter lâchement, et par manière d'acquit. (1)

N. — (3° *Comparationibus.*) Vous entreprenez de dompter votre mauvais naturel, plus dur que le fer. Peut-on amollir du fer, et en façonner un bel ouvrage, sans feu, sans marteau et sans force de bras ? peut-on changer une nature corrompue, et de vicieuse la rendre vertueuse, sans ferveur, sans mortification et sans efforts d'esprit ? Vaincre ses mauvaises habitudes, contractées de longue main, c'est comme arrêter un torrent qui tombe du haut d'une montagne ; le peut-on faire sans effort ? Vous entreprenez la conquête du ciel. S. Chrysostôme dit fort bien : Celui qui veut emporter une forteresse ne recule devant aucuns travaux ; il sue, il jeûne, il veille la nuit, il couche sur la dure, il souffre mille fatigues. Vous voulez conquérir, non pas un fort, une ville, une province, mais un royaume du ciel qui est si éloigné de vous, qui est au-dessus de vous, et vous ne faites rien de difficile, point d'effort, point de violence ! *Vim patitur, vim patitur.*

O — (4° *Rationibus.*) Plus une entreprise est importante, plus il y faut apporter de soin, de circonspection et d'assiduité. On prend plus de peine à un procès où il s'agit de cent écus que s'il ne s'y agissait que de dix ; encore plus s'il s'agit de mille ; encore davantage s'il s'agit de dix mille, ou de cent mille écus. Quel soin donc, quelle diligence faut-il apporter, quand il s'agit d'être brûlé tout vif ou d'être comblé de joie, d'honneur, de biens et de contentements des millions d'années ? Vous avez peine à vous lever le matin pour prier Dieu, à jeûner, à pardonner à ceux qui vous offensent, à restituer le bien que vous possédez injustement, je le crois bien : peut-on éviter un si grand mal, et obtenir un si grand bien sans peine ? Pour réussir dans un si grand dessein, il faudrait au besoin tout

(1) Si quis sibi proposuerit quantum opus aggressus sit, sciat et nihil delicate, nihil molliter, esse faciendum. (Senec. ep. 51.)

quitter, il faudrait répandre son sang et perdre la vie, dit S. Paul. (1)

P. — (5° *Exemplo Christi.*) Et pour vous le persuader, il vous remet en mémoire l'exemple du Fils de Dieu : que n'a-t-il pas fait pour vous sauver ? Il s'est anéanti au mystère de l'incarnation, il s'est assujetti à une Vierge et à un charpentier, il a travaillé trente-trois ans, il a passé les nuits en prières, il a jeûné quarante jours et quarante nuits sans boire ni manger, il est mort sur un gibet avec une douleur étrange ; s'il a fait ces choses pour nous, que ne devons-nous pas faire pour lui et pour nous ? ne devons-nous pas le servir et travailler à notre salut avec toute la ferveur, la vigilance, la diligence et l'assiduité possibles ?

TERTIUM PUNCTUM. — *Salus operanda persev., etc.*

Q. — (1° *Scriptura.*) Je dis assiduité et persévérance ; car c'est la troisième condition que Dieu demande de nous dans l'affaire de notre salut. Il disait à l'évêque de Smyrne : Soyez fidèles jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie. (2) Et il a fait lui-même ce qu'il commandait à ce prélat et à vous. Il disait à son Père à l'heure de sa mort : J'ai achevé l'œuvre du salut des hommes que vous m'aviez commandée ; (3) et étant en croix il ne céda pas aux importunités de ses ennemis qui disaient : S'il est le Fils de Dieu, qu'il descende de sa croix. Et au contraire, parce qu'il est le Fils de Dieu, il n'en doit pas descendre, dit S. Bernard ; il doit être constant, ferme et inébranlable dans l'ouvrage qu'il a entrepris.

R. — (2° *Instructionibus e S. Bern.*) Le même S. Bernard, écrivant à ceux de Gênes, rassemble en peu de paroles tout ce qu'on peut dire de beau et d'excellent sur ce sujet. La persévérance, dit-il, est l'accomplissement de

(1) Nondum usque ad sanguinem restitistis : recogitate eum qui talem pro vobis adversum se sustinuit contradictionem, ut ne fatigemini deficientes. (Hebr. 12. 3.)

(2) Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. (Apoc. 2. 10.)

(3) Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. (Joan. 17.)

toutes les vertus, la nourricière des mérites, la médiatrice des récompenses, la sœur de la patience, la fille de la constance, le donjon de la sainteté; c'est à elle seule à qui l'éternité est donnée, ou, pour mieux dire, c'est elle qui nous fait entrer dans l'éternité bienheureuse. (1) Autant de paroles, autant d'instructions salutaires; pesons-les toutes l'une après l'autre.

Perseverantia est consummatio virtutum. Une hirondelle ne fait pas le printemps, ni une seule bonne action ne rend pas pour l'ordinaire l'homme vertueux, dit Aristote; il en faut avoir l'habitude; l'habitude ne s'engendre que par plusieurs actions réitérées, et pour les réitérer souvent il faut être persévérant: *Consummatio virtutum.*

Nutrix ad meritum. Quelque petites que soient les bonnes œuvres, quand elles sont répétées et de longue durée, elles font un riche trésor de mérites. Un oiseau ne porte qu'un brin de paille à chaque voyage qu'il fait, ou un petit poil de laine; mais à force de réitérer ses voyages il fait un nid commode et accompli. Un tailleur de pierres, qui entreprend de faire un bassin de marbre, n'en emporte à chaque coup de marteau qu'un fragment, souvent aussi petit que la tête d'une épingle, et, avec le temps, il vient à bout de son entreprise. Si vous faites bon usage des inspirations que Dieu vous donne, et des occasions qu'il vous présente de pratiquer la vertu, par exemple, si tous les jours vous faites le matin une action de piété, à dîner un acte de mortification, après dîner un acte de patience, la persévérance vous fera trouver à l'heure de votre mort un trésor de mérites.

Mediatrix ad præmium. Que ne fait-on pas dans le monde pour obtenir une petite récompense incertaine, chétive et temporelle? Dans la maison des grands, à l'armée, à la cour, on s(t les deux tiers de sa vie dans l'espérance

(1) Perseverantia est consummatio virtutum, nutrix ad meritum, mediatrix ad præmium, patientiæ soror, constantiæ filia, propugnaculum sanctitatis, sola est cui æternitas redditur, vel potius quæ æternum hominem reddit. (Bern. ep. 12.)

d'être grands l'autre tiers : *Diu serviendum ut brevi tempore dominentur ;* et pour acquérir des grandeurs et des richesses qui n'ont point de fin, ne devons-nous pas servir Dieu et persévérer jusqu'à la fin ? *Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos vero incorruptam.*

Patientiæ soror; elle est sœur de la patience et sa compagne inséparable. Voyez le laboureur, dit S. Jacques ; il défriche sa terre, il la laboure, il l'engraisse, il l'ensemence, et il n'en voit point de fruit ; car il arrive quelquefois qu'étant à la veille de la récolte, la grêle ruine son espérance.(1) Il ne perd pourtant pas courage, il recommence l'année suivante à cultiver son héritage, à l'engraisser et à l'ensemencer ; et enfin il arrive une année qui, par sa fécondité, récompense toutes les autres. Vous vous incommodez, vous vous lassez à force de prier Dieu, vous jeûnez, vous vous mortifiez, vous donnez l'aumône depuis dix ans, quinze ans, vingt ans, et vous ne voyez point d'effet, point de fruit de tant de semences ; ayez un peu de patience, persévérez en vos bons exercices, un jour viendra qui récompensera tout, *erit merces operi tuo.*

Constantiæ filia. Ces esprits volages et inconstants qui n'ont point d'arrêt ni de consistance en leurs bons propos, qui commencent cinquante desseins et qui n'en achèvent pas un, n'arrivent jamais à la perfection ; il faut avoir une vie constante et réglée, dresser l'économie de votre temps et de vos actions, et n'en point démordre que par quelque nécessité urgente et inévitable. Je me lèverai à telle heure, je ferai demi-heure d'oraison, j'irai entendre la messe, et ainsi du reste ; le lundi j'irai à l'hôpital, le mardi je ferai telle pénitence, etc.

Propugnaculum sanctitatis. La persévérance est le donjon de la sainteté ; si vous vous y retranchez, si vous tenez bon en ce poste, vous êtes assuré d'être saint. Si nous étions assurés par révélation divine que tous ceux qui meu-

(1) Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ ; patienter ferens ; patientes estote et vos. (Jacob. 5, 7.)

rent en Guyenne sont sauvés, et que personne n'est sauvé que ceux qui y meurent, que ferions-nous ? Certes, je n'en sortirais jamais, quand je devrais demander mon pain de porte en porte, et quand la peste y serait aux quatre coins. Et si on me disait : Si vous n'en sortez, vous mourrez. Hé bien, tant mieux! si je meurs, je suis assuré d'être sauvé. Et au contraire, si nous étions assurés, par révélation d'un bon ange, que tous ceux qui meurent dans Paris sont damnés, et que personne n'est damné que ceux qui y meurent; certes, je n'y mettrais jamais le pied, quand on me devrait faire roi de France et monarque de tout le monde; et si j'y étais à présent, je n'attendrais pas à demain pour en sortir, j'en sortirais sur-le-champ sans différer un moment. Nous sommes plus que très-assurés par la parole de Dieu que tous ceux qui meurent en état de grâce sont sauvés, et que personne n'est sauvé que ceux qui meurent en état de grâce. Si vous êtes en cet état, et si vous avez un seul grain de sagesse, vous n'en sortirez jamais, quand on vous devrait ruiner d'honneur, de biens, de santé, de vie, pour vous en faire sortir. Nous sommes très-assurés, par la révélation du Sauveur, que tous ceux qui meurent en état de péché sont damnés, et que personne n'est damné que ceux qui meurent en cet état. Si vous êtes bien avisés, vous n'y entrerez jamais, et si par malheur vous y êtes, vous en sortirez promptement; vous irez sur-le-champ à confesse, et ayant reçu la grâce de Dieu, vous vous y tiendrez jusqu'à la mort, vous souvenant que la persévérance rend l'homme à l'éternité, *æternitati hominem reddit;* c'est la venue de la béatitude, le vestibule du ciel et la porte de l'éternité bienheureuse; les autres vertus nous y acheminent, celle-ci nous y fait entrer.

CONCLUSIO.

S. — (*Per recapitulationem.*) Je dis donc aux âmes chrétiennes ce qu'un grand prophète disait à une grande reine, le prophète Nathan à la reine Bethsabé: *Salva animam tuam*, sauvez votre âme; vous n'avez

rien de plus grand, de plus noble, de plus excellent et de plus précieux. Un peintre de l'antiquité ayant fait une image d'Adonis, qui était un chef-d'œuvre de sa main, et entendant que le feu s'était pris à sa maison, criait à ses gens : *Salvate mihi Adonidem,* sauvez-moi le tableau d'Adonis. Votre âme est l'image de Dieu, le chef-d'œuvre de sa toute-puissance, le raccourci de toutes ses créatures, sauvez-la; si un procès s'attache à votre famille, ne vous parjurez pas; si on vous offre un présent pour vous faire commettre une injustice ou un adultère, ne le prenez pas; si on vous présente un bénéfice, ne commettez point de simonie pour l'avoir : *Quid prodest homini si universum mundum lucretur ?* Sauver l'âme, c'est la grande affaire, c'est l'affaire d'importance, l'affaire des affaires; les autres affaires, en comparaison de celle-ci, ne sont que jeux d'enfants, qu'amusements, que niaiseries; elles ne sont que pour quelques années, celle-ci est pour l'éternité; les autres sont pour vos héritiers, celle-ci est pour-même; les autres sont utiles, celle-ci est nécessaire; les autres sont des accessoires, celle-ci est le principal : si vous n'avez pas soin des affaires du monde, plusieurs autres en auront soin; si vous ne faites le salut de votre âme, personne ne le fera pour vous : faites-le donc promptement, sérieusement, persévéramment. Voyez quelle diligence, quelle vigilance et quelle assiduité on emploie aux affaires temporelles !

A la navigation, à la pêche des harengs et des morues, à la moisson, à la guerre, pendant la maladie, comme on épie et ménage le temps, le lieu, la saison, et la crise! voyez comme on se hâte, comme on se presse, et comme on s'inquiète pour ne pas perdre l'occasion !

Quand vous voulez vous marier, ou établir quelqu'un de vos enfants; acheter un héritage, ou mettre à rente une somme d'argent, que d'enquêtes, que d'informations, que de recherches faites-vous! que de cautions, que de précautions, que d'assurances ne voulez-vous pas! Quand vous avez un procès, que de consultations, que de dé-

penses, que de voyages ne faites-vous point ! vous employez vos amis, vous épuisez votre bourse, vous veillez tard, vous vous levez matin pour revoir vos papiers, pour instruire votre avocat, et pour solliciter vos juges.

Quelque diligence que vous apportiez aux affaires, si vous ne persévérez jusqu'à la fin, vous n'avez rien fait. Si celui qui a mis le siége devant une ville, le lève quand il est à la veille de la prendre ; si celui qui est en la lice, s'arrête à deux pas du but ; si celui qui a bâti une maison, la laisse sans charpente et sans couverture, que gagnent-ils tous, autre chose sinon qu'on se moque d'eux, et qu'on dit qu'ils ont fait une levée de boucliers, qu'ils avaient bien commencé, mais qu'ils n'ont pu achever ?

Faites les affaires spirituelles au moins avec autant de soin que les affaires temporelles ; faites-les promptement, ne les différez pas d'un jour, pas d'une heure, pas d'un moment ; ne dites jamais : Je me convertirai quand j'aurai achevé mes études, fait cet établissement, gagné mon procès ; je ferai cette bonne œuvre l'année qui vient, la semaine prochaine, demain, après-demain : peut-être que demain vous ne serez plus en vie, que vous serez malade, ou que vous n'aurez plus la pensée, l'inclination, l'inspiration et la commodité de faire ces bonnes œuvres ; vous aurez des empêchements que vous n'avez pas maintenant ; vous ne serez pas en état de les faire avec tant de mérite.

Faites-les sérieusement, avec autant d'affection, de zèle et d'application d'esprit, que si vous n'aviez que cette seule affaire, comme si c'était la dernière des actions que vous devez faire, comme si de cette action dépendait toute votre fortune ; car, en effet, la première que vous ferez sera peut-être telle, que si vous la faites saintement et avec grande disposition, Dieu vous donnera la grâce d'en faire une seconde encore plus sainte, et après celle-là encore une autre, et ainsi de suite ; au lieu que si nous faisons mal une bonne action, ou si nous en faisons de mauvaises, Dieu peut s'éloigner de nous, et nous priver de ses grâces particulières, et, par cette privation, nous

tomberons en d'autres manquements. Ainsi petit à petit nous déclinerons : si la mort nous trouve en cet état, privés de l'amour de Dieu et de sa grâce, nous serons exposés à la risée de nos ennemis, et aux regrets éternels de voir tous nos travaux et nos mérites précédents inutiles et sans récompense ; car S. Jérôme a dit qu'on ne demande pas seulement des Chrétiens de bons commencements, mais une bonne fin. S. Paul assure que, pour obtenir la couronne de justice, ce n'est pas assez de bien courir, mais qu'il faut achever sa course. Le Fils de Dieu a dit que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. (1) *Amen.*

(1) Non quæruntur a Christianis sola initia, sed fines (Hieron.) Cursum consummavi, reposita est mihi corona justitiæ. (2. Tim. 4. 8.) Non bene qui cœpit, sed qui bene finit, et qui pertigit ad metam, donatur honore coronæ. (Bern.)

SERMON V.

QUE L'INNOCENCE EST LA VOIE LA PLUS ASSURÉE POUR FAIRE NOTRE SALUT.

Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde. (Psal. 23. 4.)

Il est vrai que tous les hommes qui sont en cette vie, en quelque lieu, état et condition qu'ils soient, peuvent espérer de faire leur salut; mais il importe beaucoup d'être persuadé qu'il n'y a que deux moyens de venir à la fin d'une si sainte et si sérieuse entreprise, qui sont l'innocence et la pénitence. L'innocence est la voie de ceux qui, ayant reçu le baptême en leur enfance, en conservent la grâce jusque au dernier moment de leur vie. La pénitence est la voie de ceux qui ont eu le malheur de commettre un péché mortel avant ou après le baptême. Or, je désire vous montrer aujourd'hui, avec la grâce de Dieu, que c'est une grande folie et une effroyable témérité, que de quitter la première voie par l'espérance d'entrer dans la seconde, comme font la plupart des Chrétiens. La providence de Dieu nous a fourni pour ces deux états, deux rares modèles, deux incomparables Maries. Les âmes qui font pénitence doivent regarder Marie-Magdeleine comme leur patroune, mais les âmes innocentes doivent jeter les yeux sur vous, et vous prendre pour la leur, ô sainte Vierge! S. Ambroise le leur conseille : *Sit nobis tanquam in imagine descripta virginitas, vitaque B. Mariæ de qua sumatis exempla vivendi;* c'est à vous proprement que s'adresse cette parole de l'époux : *Tota pulchra es, et macula non est in te;* il n'y a jamais eu en vous la moindre tache de péché, ni mortelle, ni vénielle, ni originelle; vous avez tou-

jours été toute belle, pure, innocente, gracieuse, κεχαριτομένη, c'est la qualité que votre ange vous donna quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. Conditio innocentis. 1° Honorabilior. 2° Jucundior. 3° Securior quam pœnitentia.

Primum punctum. Probatur argumentis ex parte Dei quam stultum sit perdere innocentiam, quia forte non recuperabitur. B. 1° Scriptura. — C. Patribus. — D. Ratione. — E. Exemplis. — F. Responsione ad objectiones.

Secundum punctum. Argumenta ex parte dæmonis. G. 1° Scriptura. — H. 2° Patribus. — I. 3° Comparationibus. — K. 4° Ratione.

Tertium punctum. Argumenta ex parte nostrî. — L. 1° Scriptura. — M. 2° Patribus. — N. Rationes.

Conclusio. O. 1° Scriptura. — P. 2° Rationibus. — Q. 3° Comparationibus.

Les théologiens, qui pèsent au poids du sanctuaire les mérites de toutes les vertus, mettent bien en question, laquelle de ces deux âmes est la plus redevable à Dieu, ou celle qui a conservé jusqu'à la fin de sa vie la grâce reçue au baptême, ou celle qui, étant tombée en péché mortel après le baptême, s'en est relevée par une vraie, parfaite et légitime pénitence ; mais ils ne demandent point laquelle de ces âmes est la plus heureuse ; car sans doute l'innocence est un état beaucoup plus honorable, agréable et assuré que la pénitence.

EXORDIUM.

A. (*Conditio innocentis : 1° Honorabilior.*) Plus honorable. N'est-ce pas un grand honneur et une gloire inestimable pour une créature fragile, d'avoir toujours été fidèle et obéissante à Dieu; de n'avoir jamais manqué à son devoir : d'avoir toujours été ferme et constante à ne point consentir au péché, nonobstant les tentations du diable, les sollicitations du monde, et les illusions de la chair, qui l'ont

combattue toute sa vie ? L'âme qui n'a jamais commis de péché mortel, peut dire à Dieu avec quelque sorte de confiance : Seigneur, vous ne me délaisserez point, j'ai même raison de le croire ; car je ne me suis jamais roidie contre vous ; je n'ai jamais été du parti de ceux qui vous ont déclaré la guerre, et qui se sont révoltés contre votre Majesté. Ce bonheur est si remarquable, que David le mit à la tête de ses Psaumes comme le premier et le plus grand de tous les biens. Au psaume 32, il estime heureux celui qni espère en Dieu. Et en un autre lieu, il estime heureux celui qui a été instruit et enseigné de Dieu; mais, surtout et avant tout, il estime et déclare heureux celui qui n'a jamais été du parti des pécheurs et des impies. (1)

B. — (2° *Jucundior.*) N'est-ce pas un grand plaisir et un sujet de grande consolation de pouvoir dire avec vérité comme Job : Je ne me sens point coupable d'avoir commis aucun crime dans toute ma vie. (2) Et comme S. Paul : Ma conscience ne me fait point de reproches. (3) Comme David avant son péché : Je marchais à mon aise dans mon intérieur, à cause de mon innocence. (4) Sur quoi S. Augustin dit : On se promène avec plaisir dans un jardin où les allées sont bien nettes, où il n'y a ni boue, ni pierres, ni épines; dans une salle qui est bien balayée, où il n'y a rien qui offense les sens, point de mauvaise odeur, point de bruit ni de clameurs, point de tableaux qui vous déplaisent. (August. in Psal. 100.) Quand vous avez offensé Dieu, et mené une mauvaise vie, quelque pénitence que vous en ayez faite, il vous est pénible d'entrer dans votre cœur et de penser à vous ; la souvenance de vos crimes vous est de mauvaise odeur ; votre imagination vous en représente des tableaux et des idées bien désagréables ; la conscience fait du bruit et crie par ses invectives ; les épines du remords vous piquent et repiquent incessamment.

(1) Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum. (Ps. 1.)
(2) Non me reprehendit cor meum in omni vita mea. (Job. 27. 6.)
(3) Nihil mihi conscius sum. (1. Cor. 4. 4.)
(4) Perambulabam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ.

C. — (3° *Securior*, *etc.*) Une âme qui n'a point commis de péché rentre volontiers en elle-même ; elle se promène dans son cœur comme dans une chambre bien parée : *Perambulabam in innocentia cordis mei ;* elle n'a rien qui la mette en peine ; le passé ne lui donne point de remords, le présent point de déplaisir, le futur point d'appréhension ; elle n'est pas comme l'âme pénitente, qui est toujours en inquiétude et en doute si sa pénitence a été légitime, en crainte et en appréhension de retomber et d'être perdue, et pas sans sujet. Sur ce principe je vous veux montrer que celui qui est si mal avisé de perdre l'innocence et la grâce de Dieu, consentant à un péché mortel, court grand risque de son salut, et se met en danger évident de tomber de péché en péché, et par conséquent de se perdre.

PRIMUM PUNCTUM. — *Probatur*, *etc.*

D. — (1° *Scriptura.*) Si vous avez le bonheur d'avoir l'innocence, ayez grand soin de la conserver, dit le prophète royal; gardez-vous bien d'offenser Dieu ; à cet effet, souvenez-vous qu'il est juste, et que sa justice l'oblige à punir les pécheurs, et à favoriser et sauver les gens de bien (1). Gardez-vous bien de dire, quand la tentation vous presse, il faut que je goûte la douceur de la volupté, que je passe mon en vie, que je sache le bien et le mal ; quand j'aurai pris mon plaisir et contenté ma passion, je m'en repentirai, j'irai à confesse, je ferai pénitence. Vous ferez pénitence ? voilà qui serait bon si cela ne dépendait que de vous, si vous pouviez vous repentir de vous-même ; mais le Fils de Dieu vous dit dans l'Evangile : Vous ne pouvez rien faire sans moi ; il ne dit pas : Vous ne ferez rien, mais vous ne pouvez rien. Il ne dit pas : Sans moi vous ne pouvez pas faire des miracles, des œuvres merveilleuses, dompter de vives passions, résister à de puissantes tentations, pratiquer des vertus héroïques et parfaites, mais vous ne pouvez rien faire, rien du tout sans moi, il vous

(1) Custodi innocentiam, et vide æquitatem : injusti disperibunt, salus autem justorum à Domino. (Ps. 36. 37.)

est impossible, de toute impossibilité. Vous ne pouvez donc pas faire pénitence si Dieu ne vous aide ; vous ne pouvez pas avoir le repentir si Dieu ne vous le donne : ce don est un effet de sa bienveillance, et vous provoquez sa vengeance par votre péché ; c'est un effet de sa bonté, et vous attirez sa sévérité ; c'est un don de sa miséricorde, et vous irritez sa colère : L'effet ordinaire de sa colère, c'est d'abandonner l'âme pécheresse, de la livrer à la tyrannie de ses passions, de la laisser tomber de péché en péché, de précipice en précipice.

Les Juifs disent dans Isaïe : Seigneur vous vous êtes mis en colère, et nous avons péché, et nous sommes tous devenus des êtres impurs. (1) Dieu dit lui-même dans le Deutéronome : La vengeance que j'exercerai sur eux, c'est de permettre que leurs pieds ne rencontrent que des piéges. (2) Et dans Ezechiel : Si le juste s'éloigne du chemin de la vertu, et commet l'iniquité, je mettrai devant lui une pierre d'achoppement. (3) Et le prophète royal, tenant le même langage, dit qu'il pleuvra des piéges sur les pécheurs, c'est-à-dire que ces piéges viendront d'en-haut ; qu'ils seront dressés contre eux par la permission de Dieu justement irrité.

C. — (2° *Patribus.*) S. Augustin commentant ces paroles du psalmiste, s'exprime ainsi : Par les nues on entend les prophètes quels qu'ils soient, bons ou mauvais ; ainsi Dieu se sert de la malice des faux prophètes pour faire pleuvoir des piéges sur les réprouvés : car il n'y a que les pécheurs qui tombent dans leurs piéges et qui sont séduits par leurs mensonges. (4) Vous offensez Dieu par vos usures, vos procès injustes et votre conduite tyrannique

(1) Iratus es, peccavimus et facti sumus ut immundus omnes nos. (Isa. 64. 5.)

(2) Mea est ultio, et ego retribuam ut labatur pes eorum. (Deut. 32.)

(3) Si conversus fuerit justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, ponam offendiculum coram eo. (Ezech. 3. 20.)

(4) Si per nubes generaliter prophetæ intelliguntur sive boni, sive mali, sic ordinantur pseudoprophetæ a Domino, ut de his laqueos super peccatores pluat, non enim quisquam in eos sectandos incidit nisi peccator. (Aug. in Ps. 10.)

envers les pauvres : Dieu permet que vous tombiez entre les mains d'un confesseur lâche, flatteur, indulgent, intéressé, qui ne vous en dit rien, qui ne vous remontre point la grièveté de vos crimes ; son silence est un piége qui fait que vous persévérez sans remords dans vos crimes.

Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit? (Ps. 147.) Qui est-ce qui pourra subsister ? qui ne tombera pas lourdement si Dieu use de froideur envers lui ? On use de froideur envers quelqu'un, quand on n'a plus tant d'amitié ni de bonne volonté pour lui, quand on a de l'aversion pour lui. Si vous commettez un péché mortel, Dieu n'aura pas seulement de l'aversion pour vous, il vous aura en horreur, il aura donc sujet d'user de froideur envers vous. Et qu'est-ce que cette froideur, dit S. Augustin ? C'est quand il abandonne le pécheur ; qu'il ne le touche point, qu'il ne lui ouvre point l'intelligence pour connaître son mal, qu'il ne lui donne pas ces grâces puissantes et efficaces pour se relever de sa misère, grâces qu'il fait gratuitement et à peu de gens. (1)

D. — (3° *Rationibus.*) Et la raison de ceci c'est que, pour vous empêcher de retomber, il faut que Dieu fasse de grands efforts ; il faut qu'il exerce sa puissance, et qu'il l'exerce doublement. David, demandant sa conversion, disait : Seigneur, Dieu des puissances, convertissez-nous. (2) Il ne dit pas : Dieu de la puissance, mais des puissances : *Græce non est* ἀρετον, *sed* δυναμέων, il faut qu'il exerce sa puissance sur vous, et ce qui est bien plus, il faut qu'il l'exerce sur lui-même ; sur vous, pour vaincre la rebellion de votre volonté dépravée ; sur lui-même, parce que sa justice, qui est une même chose avec son essence, demande que vous soyez puni et abandonné à votre misère, et il faut que sa miséricorde ait le dessus sur sa justice, (3) qu'elle

(1) Postea subjungit :... Cujus ? Dei ? Unde est ejus frigus ? ecce deserit peccatorem, ecce non vocat, ecce non aperit sensum, ecce non infundit gratiam. (Ita Aug. in Ps. 147.)

(2) Domine, Deus virtutum, converte nos. (Psal. 79. 8.)

(3) Misericordia superexaltat judicium. (Jacob. 2. 13.)

la surmonte et la supplante en quelque façon, et par conséquent il faut que Dieu combatte contre lui-même, qu'il se surmonte, et qu'il triomphe de lui-même. *Gloriatus misericordia adversus judicium.* Ce qui fait que l'Eglise lui dit : *Quæ te vicit clementia! Ipsa te cogat pietas, Deus qui omnipotentiam tuam, parcendo maxime et miserando, manifestas.*

E. — (4° *Exemplis.*) S. Chrysostôme, S. Basile et les autres pères, parlant du péché que commit S. Pierre, en reniant si lâchement et si déplorablement son maître, disent que le Sauveur permit qu'il succombât à la voix d'une servante, en punition de sa témérité, parce qu'il avait présumé de ses propres forces; il avait dit que, quand même tous les autres abandonneraient leur maître, il mourrait plutôt avec lui que de l'abandonner. (S. Chrys. hom. 31 in ep. ad Hebr. — Bas. tom. 22, de Humilitate.) Un péché mortel mérite bien plus de punition qu'un véniel. Si Dieu a laissé tomber S. Pierre dans un péché mortel en punition d'un péché véniel, n'avez-vous pas sujet de craindre qu'en punition du péché mortel que vous commettez, il ne vous laisse tomber dans un autre, et en punition du second, dans un troisième, quatrième, cinquième; puisque l'Ecriture dit que les péchés sont enchaînés, et qu'ils s'entre-suivent l'un l'autre (1); et nous voyons que, excepté S. Pierre, tous ceux qui sont tombés en péché mortel, ou presque tous, ne se sont pas contentés d'y tomber une fois, mais y ont persévéré, ou même ont commis d'autres genres de crimes, comme Caïn, Saül, Pharaon et Achab.

F. — (5° *R. ad objectiones.*) Oui, mais me direz-vous, la grâce de Dieu est toute-puissante; il n'est point d'esprit si aveuglé qu'elle ne puisse éclairer, point de ténèbres si épaisses qu'elle ne puisse dissiper, point de glace si endurcie qu'elle ne puisse fondre, point de cœur si obstiné qu'elle ne puisse amollir, point de volonté si rebelle qu'elle ne puisse dompter. Il est vrai : mais Dieu n'a promis cette

(1) Iniquitates manus vestræ concinnant. (Psal. 57.)

grâce victorieuse à aucun pécheur en particulier; il ne la doit à personne, et il la refuse à plusieurs.

Mais le Sauveur n'a-t-il pas dit : Je ne rejetterai point celui qui s'adresse à moi? Oui; mais il a ajouté : Personne ne vient à moi si mon Père céleste ne l'y attire. Mais, objecterez vous, S. Augustin vous dit : N'êtes-vous pas attiré ? priez Dieu qu'il vous attire. Et le Fils de Dieu nous fait cette promesse : Demandez et vous recevrez. Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera. Oui, tout ce que vous demanderez comme Dieu veut que vous le demandiez, autrement vous n'obtenez rien; car S. Jacques dit à plusieurs : Vous demandez et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal. (1) Et S. Augustin ajoute : Il est dit que Dieu donne la sagesse à ceux qui la lui demandent; oui à ceux qui la demandent autant et de la manière qu'une chose si précieuse mérite d'être demandée; (2) et le dévot Thomas Akempis s'écrie : Qu'est-ce que l'homme a fait pour mériter votre grâce, ô mon Dieu ! Si vous m'abandonnez, je n'ai point sujet de me plaindre ; si vous ne m'accordez pas ce que je vous demande, vous ne me faites point de tort, vous ne commettez point d'injustice. (3) Salomon connut et avoua que personne ne peut être chaste, si Dieu ne lui donne la continence; il la lui demanda, non lâchement et à demi, mais *ex totis præcordiis*. Et toutefois, ce qui est admirable, il ne l'obtint pas; il devint sur ses vieux jours très voluptueux et très charnel, parce qu'il ne la demanda pas avec l'humilité, la confiance, ou la persévérance que Dieu voulait de lui. Comme quand l'Ecriture dit que celui qui aura invoqué le nom du Seigneur sera sauvé, ce n'est pas à dire que tous ceux

(1) Petitis et non accipitis eo quod male petatis. (Jacob. 4. 3.)

(2) Dat omnibus affluenter, his utique qui sic petunt et tantum petunt quomodo et quantum res tanta petenda est. (S. Aug. de natura et gratia, c. 17.)

(3) Quid promeruit homo ut dares illi gratiam tuam, Domine; quid possum conqueri si me deseris, aut quid juste obtinere possum si quod peto non feceris? (lib. 3. de Imit. Christi. c. 4. n. 1. Sap. 8. 21.)

qui invoquent Dieu d'une manière quelconque soient sauvés, mais ceux qui l'invoquent avec la foi, la piété et la pureté de conscience que Dieu désire. Or, vous ne sauriez prier si Dieu ne vous ouvre la bouche. (1) Vous ne pouvez rien demander au nom de votre Sauveur, si le Saint-Esprit ne prie en vous. (2) Vous ne sauriez avoir la volonté de prier, si Dieu ne vous la donne par sa miséricorde; vous ne sauriez avoir la moindre pensée, s'il ne la répand en votre esprit : (3) et il ne promet en aucun lieu de son Ecriture de faire ces faveurs à celui qui est si mal avisé que d'offenser, pour je ne sais quoi, une majesté infinie. Il les fait à quelques-uns pour exercer sa miséricorde; mais il les refuse à plusieurs, pour exercer sa justice.

SECUNDUM PUNCTUM. *Argumenta ex parte dæmonis.*

Quand l'esprit malin vous tente, il vous cache la justice, et ne vous montre que la miséricorde; il vous fait croire qu'après que vous aurez éprouvé la douceur de la volupté, acquis ce bien, ou gagné ce procès injuste, vous vous convertirez. Etes-vous encore assez simple pour ajouter foi à ces fourberies : *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis tanquam ex nobis.* (2. Cor. 3. 5.)

G. — (1° *Scriptura.*) N'entendez-vous pas le Saint-Esprit qui vous dit par la bouche du Sage : Ne vous fiez jamais à votre ennemi (4), et principalement à un tel ennemi, qui est menteur et le père du mensonge ; il veut vous attirer finement, et vous faire tomber dans ses piéges : quand vous serez une fois attrappé, il ne vous sera pas aussi facile d'échapper que vous le pensez; vous gémirez sous la domination de ce tyran, comme S. Augustin avant son baptême.

H.—(2° *Patribus.*) Ce saint Docteur dit de lui même:

(1) Domine, labia mea aperies. (Psal. 50.)

(2) Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. (1. Cor. 12. 3.)

(3) Operatur in nobis et velle et perficere pro bona voluntate. (Philip. 1. 13.)

(4) Non credas inimico tuo in æternum. (Eccl. 12. 10.)

L'ennemi tenait captive ma volonté; il m'avait lié et garotté. (1) Il dit ailleurs que le diable peut bien japer, qu'il peut nous solliciter au péché, mais qu'il ne peut point nous mordre contre notre volonté. Et ici il dit, que l'ennemi tenait captive sa volonté; c'est que quand vous êtes en état de grâce, Satan n'a point de pouvoir sur vous, pas plus qu'un dogue qui est à l'attache: il peut bien aboyer, se lancer vers vous, grincer des dents, brûler d'envie de vous dévorer, mais il ne saurait vous faire aucun mal. Quand vous avez consenti au péché, il est détaché sur vous, vous êtes dans sa gueule et entre ses pattes; car, comme dit l'apôtre S. Pierre, et l'expérience le montre, celui qui est vaincu par un autre devient l'esclave du victorieux. (2) Ce n'est proprement que la volonté qui est vaincue par le péché; avant que vous y consentiez, le diable peut bien troubler votre imagination, émouvoir vos sens, altérer votre corps, mais il n'a point d'empire sur votre volonté, point de moyens pour la contraindre. Quand elle consent, elle est surmontée, supplantée, subjuguée, elle est *sub jugo*, elle n'est plus si libre qu'elle était, elle est captive, esclave, sujette à celui qui l'a vaincue. (3)

I. — (3° *Comparationibus.*) Faisons servir au sanctuaire les richesses d'Egypte, et les pensées d'Aristote aux lumières de l'Evangile. Le Fils de Dieu parlant de l'esprit malin, qui est entré dans une âme par le consentement au péché, le compare à un général d'armée qui s'est saisi d'une citadelle, et qui y tient bon avec main-forte; (4) et le maître de la philosophie profane, pour détourner un peuple de recevoir la domination d'un prince étranger, quelque belles promesses qu'il fasse, se sert d'exemples familiers et me fournit deux comparaisons bien naïves. Voyez, dit-il, ce que fait un cavalier qui veut monter un cheval rétif: il le fait

(1) Velle meum tenebat inimicus, et inde mihi catenam fecerat et constringebat me. (Aug. S. Conf. c. 2.)

(2) A quo quis superatus est ejus et servus est. (2. Petr. 2. 19.)

(3) A quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem. (2. Tim. 3. 26.)

(4) Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt omnia quæ possidet. (Luc. 11. 21.)

soigneusement panser, lui fait donner du foin à plein ratelier, et de l'avoine à pleine auge; on l'abreuve au son du sifflet, on l'étrille, on le bouchonne, on le flatte; est-il gagné par tous ces soins? on lui met le mors à la bouche, le caveçon sur le nez, une selle sur le dos, une grosse malle, sur la croupe; notre cavalier le gouverne, le gourmande, le monte, le pique, le conduit à droite et à gauche, rompt son pas, lui donne le trot, lui fait courir le galop, le travaille, le harasse, le fait suer à grosses gouttes, en un mot il en fait ce que bon lui semble. Ainsi, dit Aristote, quand un étranger veut vous porter à la rébellion contre votre prince légitime, si vous êtes si mal avisé que de capituler avec lui, il vous fait des promesses à perte de vue, il vous accorde tous les articles que vous lui proposez, il les signera de son sang s'il en est besoin, il vous laissera libre dans l'exercice de votre religion, il conservera tous vos priviléges, il ne touchera point à vos immunités, il vous permettra de vivre selon les lois et les coutumes du pays, et enfin il n'imposera point de subsides ni en temps de paix ni en temps de guerre: mais est-il entré dans la ville? il y met bonne garnison, il désarme les bourgeois, il se rend le plus fort, il fausse ses belles promesses, il vous surcharge d'impôts, il n'a aucun égard aux plaintes, il dit qu'il est le maître, que c'est à lui de commander et à vous d'obéir, qu'il ne doit point recevoir des loi, mais en donner; au lieu d'un prince naturel et d'un père de la patrie que vous aviez, vous avez un tyran qui vous opprime, vous pille et vous rend misérables.

J'en dis la même chose relativement à mon sujet. Quand l'esprit malin assiége la citadelle de votre cœur, il vous amuse par mille tromperies, il vous persuade mille faussetés, il vous fait croire que ce ne sera que pour une fois ou deux que vous consentirez au péché, pour gagner votre procès, pour obtenir ce bénéfice, pour complaire à un grand dont l'appui vousest nécessaire; qu'après cela, vous pourrez facilement aller vous en repentir à confesse, gagner des indulgences, vous faire inscrire au rosaire, prendre le sca-

pulaire, entrer en religion. Votre consentement lui a-t-il ouvert l'entrée de votre cœur ? il se rend maître de la place, il vous dépouille des armes spirituelles, il vous ôte la grâce de Dieu et les dons du Saint-Esprit, il vous fait perdre vos bonnes résolutions et vos saintes coutumes, il vous détourne des prédications, il vous empêche d'aller à confesse, ou, si vous y allez, c'est sans vraie repentance, et en déguisant vos péchés; il vous retire de vos dévotions et des œuvres de miséricorde, sous prétexte que faites en mauvais état elles ne seront point méritoires; il vous fait retomber, non-seulement dans des péchés de même genre et de même espèce que le premier, mais dans d'autres plus grands, plus énormes, et en très grand nombre.

K.—(4° *Ratione.*) Et la raison en est claire; car les saints nous enseignent que les démons ont leurs exercices et leurs emplois distribués; l'un nous tente d'un vice, l'autre d'un autre. Lucifer et ceux de sa suite nous tentent d'orgueil et d'ambition; Asmodée et ceux de la sienne nous tentent de luxure. Quand vous avez consenti à un péché, vous êtes sous la domination et la tyrannie du démon qui préside à ce genre de vice, et il est ravi de vous y faire retomber autant de fois qu'il lui est possible, premièrement, pour avoir l'honneur parmi ses compagnons et l'applaudissement de Lucifer d'avoir bien fait son métier, comme S. Grégoire le prouve par une histoire arrivée de son temps; (lib. 3. Dial. c. 7.) et en second lieu, parce que plus il vous fait commettre de péché, plus il pense faire de déshonneur à Dieu, plus il vous éloigne de lui, plus il vous tient dans ses filets, plus il rend votre conversion difficile.

TERTIUM PUNCTUM.—*Argumenta ex parte nostri.*

L.—1° (*Scriptura.*) Ecoutez comme David décrit les attaques et les succès de l'esprit tentateur. L'ennemi, dit-il, poursuit mon âme; il la saisit, il la foule aux pieds, il réduit ma gloire en poussière (1). Voilà les pas que le

(1) Persequatur inimicus animam meam, et comprehendat, et conculcet in terra vitam meam, et gloriam meam in pulverem deducat. (Psal. 7.)

diable fait pour vous perdre ; voilà sa manière de procéder et la déplorable issue de ses artifices. *Persequatur*, il vous poursuit à cor et à cri ; il vous fait la guerre à feu et à sang, intérieurement, extérieurement, par lui-même et par ses suppôts, par les attraits de votre chair, par les suggestions du monde, par crainte, par séduction, par force et par artifice. Si vous êtes si mal avisé que de consentir, *comprehendat* ; il se saisit de vous, vous renverse par terre, vous met le pied sur la gorge, et vous empêche de vous relever, *conculcet in terra vitam meam*. Et si vous vous relevez quelquefois, si vous allez à confesse de temps en temps, vous ne laissez pas de retomber, (1) parce que votre gloire est réduite en poussière, votre liberté, qui est tout votre honneur, et qui vous élève si fort au-dessus de la brute, est comme un peu de poussière, le jouet des vents, légère, muable, inconstante, *tanquam pulvis ante faciem venti*.

M.—(2° *Patribus.*) Et en effet dit S. Bernard, quand nous consentons au péché nous tombons dans un bourbier et sur un tas de pierres ; nous nous salissons et nous nous blessons tout à la fois; notre âme est toute souillée et toute meurtrie : par la parfaite pénitence nous sommes lavés, mais non pas aussitôt remis en santé. (2) L'absolution nettoie les ordures, mais ne guérit pas les blessures ; il en reste toujours de très funestes effets, à savoir a corruption de la nature, les mauvaises idées de l'imagination, la faiblesse de la volonté, la pesanteur pour le bien, la pente et l'inclination au mal, la rébellion de la sensualité ; suites funestes qui nous prédisposent et nous poussent sans cesse à de nouvelle rechutes.

N.—(3° *Ratione.*) Oui, je ne crains pas de le dire, quand vous commettez un péché, vous logez en vous-même

(1) Peccator adjiciet ad peccandum. (Eccl. 5. 29.)

(2) In casu primi hominis omnes cecidimus super acervum lapidum et in luto, unde non solum inquinati, sed graviter vulnerati sumus. Lavari quidem cito possumus, ad sanandum vero opus est curatione multa. (S. Bern. Ser. 1. in Cœna Domini.)

un ennemi, un tyran, et un tentateur, mille fois plus dangereux, plus assidu et plus importun et, cet ennemi c'est la concupiscence personnelle. C'est S. Thomas qui nous donne sujet de faire cette réflexion; car, traitant des suites du péché, il nous fait remarquer que le péché actuel produit en chacun de nous à peu près les mêmes effets que le péché du premier homme a produits dans toute la nature humaine, (1. 2. q. 85. a. 8. 3. in Corp.) d'où il faut conclure qu'il peut y avoir en nous deux sortes de concupiscence, l'originelle et la personnelle : l'originelle est une punition du péché originel commune à tous les hommes; le seul Homme-Dieu et sa sainte Mère exceptés : c'est un tison qui nous brûle presque incessamment, qui ne s'éteint qu'à la mort, qui ne s'amortit ni par l'eau du baptême, ni par les exorcismes. La concupiscence personnelle naît dans nous, après que nous avons consenti au péché mortel; c'est une pente continuelle, une démangeaison et inclination qui nous portent à de nouveaux péchés. Et comme la concupiscence originelle ne s'éteint pas par le baptême, la personnelle aussi ne s'efface pas par l'absolution. On peut chasser le diable par le signe de la croix ou l'eau bénite; (*aut fugi aut fugari potest*) mais ni l'un ni l'autre ne nous affranchissent point de cette funeste concupiscence : on peut quelquefois éviter la rencontre de l'esprit malin en se retirant à l'église auprès du Saint-Sacrement; mais cette maudite concupiscence nous suit partout, nous poursuit, nous sollicite en tout lieu, aux champs, à la ville, à la maison, à l'église, en compagnie, en solitude. Satan ne peut pas nous porter à la volupté immédiatement et par lui-même ; cette concupiscence est un appât, un leurre, un charme, une amorce actuelle et continuelle à de nouveaux péchés.

CONCLUSIO.

O. — (1° *Scriptura*). C'est donc de vous et de vos semblables, ô hommes pécheurs! que le Saint-Esprit parle au livre des Proverbes : L'insensé, il court après la volupté

comme un bœuf suit l'homme qui le mène au sacrifice; il ne considère pas qu'il court grand risque du salut de son âme. (1) Vous suivez les attraits de la chair, les tentations du diable et du monde, comme un bœuf que les anciens menaient à l'autel pour être sacrifié. Il était conduit en grande pompe, au son des flûtes, des hauts-bois, couronné d'herbes et de fleurs; et, après tout, il était assommé. Vous commettez le péché hardiment, joyeusement, vous en faites trophée, vous vous en glorifiez : il vous semble que vous ayez acquis une couronne, et vous ne voyez pas qu'il y va de votre salut, que vous courez risque de votre éternité : car vous pouvez être surpris en ce mauvais état par une mort soudaine et inopinée, qui arrive tous les jours par tant d'accidents. Quand elle n'arriverait pas, vous ne sauriez sortir de ce bourbier, si Dieu ne vous en retire, et comme il n'y est pas obligé, c'est chose fort douteuse s'il voudra vous en retirer. On ne trouve point dans toute la Bible qu'il promette à aucun pécheur en particulier de le retirer de son péché : et on trouve plusieurs passages où il menace d'abandonner, de punir, et de perdre les âmes criminelles. Nous lisons au psaume 5 : Vous perdrez tous ceux qui disent des mensonges. Et un peu plus bas : Les injustes ne demeureront point en votre présence. Au psaume 36 : Les pécheurs périront. Au psaume 72 : Ceux qui s'éloignent de vous périront. Au psaume 61 : Vos ennemis périront, et tous ceux qui font l'iniquité seront perdus. Au psaume 144 : Dieu perdra tous les pécheurs. Pourquoi vous confiez-vous aux promesses que Dieu ne vous a jamais faites? et pourquoi ne craignez-vous pas les menaces qu'il vous a faites si souvent? Quoi qu'il en soit, quand vous commettez le péché, tout roule pour vous sur un peut-être. Peut-être Dieu vous retirera-t-il de ce mauvais état, en exerçant sa miséricorde a votre égard; peut-être aussi vous y laissera-t-il en exerçant sur vous sa justice : le premier n'est pas plus à espérer que le second

(1) Sequitur illam quasi bos ductus ad victimam, et nescit quid de periculo animæ illius agitur. (Prov. c. 7. 22.)

est à redouter. Quand vous êtes en état de péché, il n'y a rien dans vous qui mérite la miséricorde de Dieu, et il y a un objet très puissant qui mérite et qui provoque sa justice. Il ne peut trouver que dans lui-même des motifs de miséricorde ; il trouve en lui et en vous des motifs et des sujets de justice. Pour exercer sur vous sa justice, il n'a rien à faire ni à dire ; il n'a qu'à vous abandonner, à vous laisser à votre misère. Pour exercer envers vous sa miséricorde, il faut qu'il fasse un grand effort sur lui-même ; il faut que sa miséricorde surmonte et supplante sa justice.

R. — (2° *Rationibus*). L'expérience prouve que Dieu exerce plus souvent sa justice que sa miséricorde ; car il y a plus de personnes qui, à une première faute, en ajoutent une deuxième, une troisième, une quatrième, que de ceux qui se retirent après une première chute. Et si vous avez tant de peine à résister à la tentation, maintenant que vous êtes assisté de Dieu et secouru des anges, comment le pourrez-vous quand vous serez seul et abandonné de tous ? si vous ne le pouvez quand vous êtes libre, comment le pourrez-vous quand vous serez captif et à la chaîne ? si vous ne le pouvez quand vous êtes couvert et bien armé de la grâce de Dieu et des dons du Saint-Esprit, comment le pourrez-vous quand vous serez tout nu et dépouillé de vos armes ? si vous ne le pouvez quand vous êtes sur pied, comment le pourrez-vous quand vous serez terrassé et qu'on vous tiendra le pied sur la gorge ? si vous ne le pouvez quand vous êtes fort et en bonne santé, comment le pourrez-vous quand vous serez affaibli et malade ? Etes-vous donc en état de grâce, dites comme Job, et faites comme lui : Tant que Dieu me conservera la vie, je tâcherai de conserver mon innocence, et je me garderai bien de l'offenser : *Donec deficiam, non recedam ab innocentia mea, et justificationem meam quam cœpi tenere non deseram.*

S. — (3° *Comparat*). Ne quittez pas l'état d'innocence dans l'espoir d'y rentrer et de faire pénitence, il est plus aisé de défendre une ville assiégée, quand toutes

les murailles et les fortifications sont bien entières, que de repousser les ennemis qui y entrent par la brèche; il est plus aisé de fuir la rencontre d'un serpent, que de guérir sa blessure après qu'il vous a piqué; plus aisé de ne pas contracter de dettes par des dissolutions, que de satisfaire ensuite aux créanciers quand vous êtes endetté; plus aisé de ne pas salir une robe de soie, que de la laver et la blanchir quand elle est une fois gâtée; plus aisé de conserver sa santé par le régime d'une vie frugale, que de retourner en convalescence après être tombé malade. On disait autrefois qu'aux Iles-Fortunées l'air y était si bon, si pur et si salubre, que personne n'y pouvait mourir. C'était une fiction poétique; car si cela eût été, les rois s'y fussent fait porter et n'en fussent jamais sortis. Avez-vous encore le bonheur d'être aux Iles-Fortunées des bonnes grâces de Dieu? n'en sortez jamais si vous êtes sage. Si vous y persévérez, vous êtes assuré de ne point mourir, ou si vous mourez pour un peu de temps, ce sera pour vivre, pour régner, pour être impassible et bienheureux à jamais. *Amen.*

SERMON VI.

QUE LA VERTU DE PÉNITENCE EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE A CEUX QUI ONT PERDU L'INNOCENCE.

Pœnitentiam agite. (Matth. 3. 2.)

Quoique toute sorte de personnes puissent aller au ciel, il faut néanmoins avouer, comme nous l'avons vu, que, l'on ne peut y arriver que par deux voies, l'innocence ou la pénitence. Hier, nous considérions que l'innocence est la voie la plus assurée; aujourd'hui, j'ai à vous faire voir que la seconde voie est absolument nécessaire à ceux qui se sont écartés de la première. Il est vrai qu'il n'y a que les âmes qui sont dans la voie d'innocence qui puissent vous avoir pour modèle, ô sainte Vierge! mais celles qui sont dans la pénitence doivent vous avoir pour asile; vous n'êtes pas le modèle des pécheurs pénitents, mais vous êtes leur refuge, leur avocate, leur médiatrice. Ils ne peuvent pas imiter votre innocence, mais ils doivent réclamer votre assistance, comme nous le faisons dévotement en vous saluant. *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Punctum unicum. *Pœnitentiæ necessitas probatur :* A. 1° *Sriptura.*—B. 2° *Patribus.*—C. 3° *Conciliis.* —D. 4° *Rationibus ex parte Dei.* —E. *Ex parte nostri.*—F. 5° *Exemplis.*—G. 6° *Responsione ad objectiones.*

Conclusio : *Per paraphrasim verborum Pauli.* (Act. 17.) H. *Nunc annuntiat Deus ut omnes pœnitentiam agant.*

PUNCTUM UNICUM.—*Necessitas pœnitentiæ probatur.*

Comme la sensualité et l'amour-propre, qui sont en nous depuis le péché du premier homme, nous donnent une répugnance et une aversion pour tout ce qui contrarie nos sens, il est difficile de persuader aux hommes la nécessité de la pénitence, si on ne les en convainc par des preuves si puissantes et irréprochables qu'il n'y ait rien à redire ; je la montre donc par toutes les voies par lesquelles on peut prouver une vérité catholique, savoir : par l'Ecriture sainte, par les saints pères, par les conciles, par les raisons de théologie, par les exemples des saints, et par la réponse aux objections de l'amour-propre.

A.—(1° *Scriptura.*) Le Fils de Dieu nous l'a déclaré en paroles si claires, si formelles et si expresses que, si nous avions tant soit peu de foi, il n'y faudrait rien ajouter. En S. Luc il dit par deux fois, pour mieux inculquer et imprimer cette vérité en notre esprit : Si vous n'avez la pénitence, vous périrez tous ; si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. (Luc. 13. v. 3.) Il ne dit pas : Vous ne serez pas si élevé ni si heureux dans le paradis, vous irez en purgatoire ; mais vous périrez tous, c'est-à-dire vous serez damnés. Comme en S. Jean, parlant de Judas : *Nemo ex iis periit, nisi filius perditionis.* (Joan. 17. 12.) Au texte grec comme au latin, il y a le même mot en deux passages ἀπολεῖσθε ἀπώλετο N'est-ce pas faire tort à l'autorité et à l'ascendant que ces paroles doivent avoir sur notre esprit, de vouloir apporter d'autres preuves ?

Que feriez-vous si je vous disais qu'un Chartreux ou qu'un Camaldule, qui a vécu jusqu'à présent, l'espace de trente ans, dans sa solitude et en grande sainteté, sortira demain de sa retraite, viendra en cette ville, entrera en cette chaire, vous fera une prédication de la part de Dieu, étant envoyé de lui tout exprès ? n'y accoureriez-vous pas en foule, ne l'entendriez-vous pas attentivement, ne mettriez-vous pas en pratique ce qu'il prêcherait, n'estimeriez-vous pas réprouvé celui qui le mépriserait ? Quel

Chartreux ou quel Camaldule fut jamais plus saint que Jean-Baptiste, prédit par les prophètes, conçu par miracle, sanctifié au sein de sa mère, ayant vécu trente ans dans le désert en très grande pureté et austérité de vie ? Il reçoit de Dieu un commandement exprès de sortir de la solitude, et de venir nous prêcher, et il ne vient prêcher que pour nous enseigner la science du salut (1). Sans doute la prédication qu'il fait est de très grande importance s'il en fut jamais : et que dit-il en cette prédication ? Faites pénitence.

Le Sauveur n'a pas eu de honte de faire le même sermon la première fois qu'il prêcha : il ne craignit point qu'on dît : Ce prêcheur ne dit autre chose que ce qu'a dit S. Jean-Baptiste ; et afin qu'on ne pense pas qu'il ne prêchait la pénitence que pour préparer le peuple au grand mystère qu'il devait accomplir, après l'accomplissement de tous ses mystères, après son ascension, il commande à ses apôtres de prêcher la pénitence. S. Pierre, le jour de la Pentecôte, s'écria : Faites pénitence. S. Paul en l'Aréopage d'Athènes : Dieu annonce maintenant aux hommes que tous fassent pénitence. (2) Et afin qu'on ne dise pas qu'il parlait à des gens qui n'étaient pas encore baptisés, et que c'était pour les disposer au baptême, le même Fils de Dieu, assis au trône de gloire, mande à l'évêque d'Ephèse et à ceux de Sarde et de Laodicée, qu'ils fassent pénitence ; et que s'ils ne la font, ils craignent d'être réprouvés : (3) au contraire, il dit par ses prophètes que si le pécheur fait pénitence, il changera la résolution qu'il avait prise d'exercer sur lui sa vengeance. (Jerem. 18. 8. Ezec. 18.)

B.—(2° *Patribus.*) Ce qui donne sujet à S. Thomas d'établir cette maxime de théologie : Il est impossible que le péché actuel mortel se remette sans la pénitence,

(1) Factum est verbum Domini super Joannem in deserto. (Luc. 3.) Ad dandam scientiam salutis plebi ejus. (Luc. 1. 77.)

(2) Act. 2. 38. Nunc annuntiat Deus hominibus ut omnes pœnitentiam agant. (Act. 17. 30.) *Nota* omnes.

(3) Apoc. 2.

considérée en tant que vertu. (1) Un péché mortel se peut bien remettre sans l'eucharistie, sans l'absolution, sans autre sacrement quand on est pressé : mais il n'est jamais arrivés et n'arrivera jamais, qu'il se remette sans la pénitence, ou actuelle ou virtuelle : pénitence sincère, légitime, vraie et cordiale.

Car Tertullien a dit excellemment : Dieu a résolu de ne nous pas donner le pardon de nos péchés purement, simplement et pour rien; il veut que nous l'achetions avec la monnaie de la pénitence, et comme un marchand a coutume d'examiner la monnaie qu'on lui présente avant que de livrer sa marchandise, ainsi Dieu pèse et considère votre pénitence avant que de vous donner sa grâce, qui est la semence de la vie éternelle. (2) Et penser que Dieu vous pardonnera vos péchés sans faire pénitence, c'est une aussi grande folie que si vous prétendiez acheter d'un marchand une précieuse marchandise sans rien lui donner.

C. — (*Conciliis.*) Toute l'Eglise assemblée en corps, au concile de Trente, dit que cette nécessité est si universelle, si absolue et si indispensable, que tous ceux qui ont jamais commis un péché mortel en quelque temps que ce soit, sous la loi de nature, par celle de Moïse, ou sous la loi de grâce, avant ou après le baptême, ont eu besoin de pénitence pour recevoir la grâce de Dieu, et être justifiés en sa présence. (3)

D.—(4° *Rationibus ex parte Dei.*) Les raisons que le saint concile et que l'Ecriture en apportent peuvent se prendre, ou de la part de Dieu, ou de la part de l'homme :

(1) Impossibile est peccatum actuale mortale sine pœnitentia remitti, loquendo de pœnitentia, ut est virtus. (D. Th. 3. p. q. 86. art. 2. in Corp.)

(2) Hoc pretio Deus nobis veniam addicere instituit; si ergo qui venditant, nummum prius quo paciscuntur examinant, sic Deum credimus pœnitentiæ probationem prius inire, tantam nobis mercem, vitæ scilicet perennis concessurum. (Tert. de Pœnit.)

(3) Fuit autem pœnitentia universis hominibus qui se mortali aliquo peccato inquinassent quovis tempore, ad gratiam et justitiam assequendam necessaria, illis etiam qui baptismi sacramento ablui petivissent. (Conc. Trid. sess. 14. cap. 1.)

si vous ne faites pénitence, vous offensez la grandeur de Dieu. Quand quelqu'un vous a fait un affront, ou autre injure bien sensible, s'il n'en a point de regret, s'il passe et repasse devant vous sans vous en témoigner du déplaisir, il vous désoblige au dernier point; il renouvelle et envenime la plaie qu'il vous a faite, montrant qu'il ne se soucie guère de vous. Vous êtes criminel de lèse-majesté divine, et vous ne vous en mettez pas en peine; vous avez offensé le roi des rois, il est toujours auprès de vous, vous êtes continuellement en sa présence, et vous dormez à votre aise; vous jouez, riez, mangez et buvez aussi gaiement que si vous n'aviez rien fait. Quelle insensibilité! quel mépris de la grandeur de Dieu! L'empereur Néron fit mourir le philosophe Sénèque, parce que l'ayant disgracié il apprit qu'il ne s'en inquiétait point, et qu'il ne laissait pas de vivre joyeusement en sa maison de plaisance. Autant en fit l'empereur Adrien à Tatien pour la même raison. L'Ecriture blâme avec raison l'insensibilité des enfants de Jacob qui, ayant grièvement offensé Dieu en dépouillant et affligeant leur frère Joseph, se mirent à boire et à manger, comme s'ils n'eussent rien fait. (Gen. 3. 25.) Ce mépris de la grandeur de Dieu, cet endurcissement à ne pas faire pénitence quand vous l'avez offensé, enflamme plus sa colère que le péché même par lequel vous l'avez offensé, disent S. Chrysostôme et S. Cyprien; (1) et Dieu même s'en plaint par la bouche de Jérémie : Personne ne fait pénitence, personne ne rentre en soi-même, personne ne dit : O le grand mal que j'ai fait! Ne suis-je pas bien malheureureux d'avoir offensé mon Dieu. (2)

Vous offensez encore la justice de Dieu, vous n'en craignez point les menaces, vous n'en redoutez point les

(1) Peccatum non dolere magis Deum indignari facit et irasci quam peccare. (Chrys. Homel. 40.) Ecce pejora peccandi vulnera, ecce majora delicta peccasse, nec satisfacere deliquisse, nec delicta deflere. (Cyp. de Lapsis.)

(2) Attendi et auscultavi : Nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci? (Jerem. 8. 6.)

châtiments. Il n'y a point de changement en eux, dit le prophète royal; ils tiennent bon et s'obstinent dans leur péché; ils n'ont point de crainte de Dieu, il a étendu sa main pour leur rendre ce qu'ils méritent. (1) Si un homme bien armé vous disait : Otez-vous de là, autrement je vous passerai mon épée à travers le corps, ou je vous donnerai un coup de pistolet dans la tête, et que vous demeurassiez toujours en la même place sans vous remuer tant soit peu, ne serait-ce pas vous moquer de lui, montrer que vous ne le craignez guère, et que vous prenez ses menaces pour des paroles vaines et frivoles ? La justice de Dieu vous dit : Sortez du mauvais état où vous êtes, quittez votre péché, faites pénitence, autrement je viendrai à vous, je lancerai les carreaux de ma vengeance sur votre tête criminelle; et vous demeurez immobile comme un rocher, vous persévérez en votre mauvais état, vous rejetez loin de votre esprit toutes les pensées qui vous viennent de faire pénitence, pour apaiser la colère de Dieu! n'est-ce pas se moquer de lui? n'est-ce pas mépriser ses menaces et offenser sa justice?

Vous offensez son immensité, vous retenez en vous un objet qui le choque et lui déplaît infiniment. Si votre valet vous avait mis dans votre chambre une quantité de fumier, suffirait-il, lorsqu'il vous en verrait fâché qu'il vous promît de n'en mettre pas davantage. Ce n'est pas assez, lui diriez-vous, il faut ôter ce que vous y avez mis, et en demander pardon. Il n'y a pas de boue dans Paris, il n'y a pas de fumier de l'étable d'Augias, il n'y a pas de cloaque d'hôpital, aussi puant et aussi insupportable aux hommes, que le péché est horrible en la présence de Dieu. Peut-être que vous ne le commettez plus; mais vous l'avez commis, et vous n'en faites point pénitence; vous laissez le fumier dans votre âme qui est la demeure de Dieu: s'il y a du fumier dans votre chambre, ou autre chose qui vous déplaise, vous ne l'avez pas toujours devant les

(3) Non est illis commutatio, et non timuerunt Deum. Extendit manum suam in retribuendo. (Psal. 54. 21.)

yeux ; vous vous en absentez souvent ; mais Dieu ne peut s'éloigner de la vue de votre péché, il a toujours devant lui ce monstre horrible et abominable ; il est obligé par sa nature et par l'immensité de son essence de demeurer toujours en votre âme, qui est en état de péché quand même vous ne le commettriez plus ; mais il est plus que probable que vous en commettez de nouveaux, et de plus énormes que les précédents, si vous ne faites pénitence.

E.—(*Ex parte nostri.*) Comme un abîme appelle un autre abîme, dit le prophète : *Dies Diei eructat crimen, et nox nocti indicat malitiam*, dit saint Bernard et saint Grégoire : Le péché qui n'est pas promptement effacé par la pénitence, nous porte par son poids à commettre de nouveaux crimes. (1) Le péché nous éloigne de Dieu ; il fait que Dieu s'éloigne de nous et nous prive de ses grâces particulières ; il obscurcit l'entendement, il dérègle la volonté, il affaiblit le franc-arbitre, il enflamme la concupiscence, nous donne une pente, une facilité et inclination à la rechute. Qui ne voit que s'il n'est promptement anéanti, il vous jettera bientôt dans de nouveaux précipices ; et si ce premier péché, étant tout seul et sans assistance, produit des effets si funestes, combien plus quand il sera accompagné d'un second, troisième, quatrième et d'un cinquième ! je n'en veux point d'autre témoin que vous. N'est-il pas vrai que depuis que vous avez consenti au premier péché, étant amorcé à la volupté, vous avez eu je ne sais quelle démangeaison et inclination, presque irrésistibles de recommencer une seconde fois, et puis une troisième et une quatrième ?

Et quand vous ne retomberiez pas, étant tombé une seule fois, si vous ne faites pénitence, vous êtes toujours en état et en habitude de péché, c'est-à-dire à deux doigts de l'enfer, sur le bord de la damnation, entre vous et

(1) Peccatum quod pœnitentia cito non diluit mox, suo pondere ad aliud trahit. (S. Greg. Dia. 3.)

l'enfer il n'y a que le fil de votre vie, qui peut être coupé par mille accidents. Quelle témérité ! On accusait un jour de lâcheté, en présence d'un grand roi, un gentilhomme qu'on disait être vicieux ; le roi repartit sagement : Je ne sais comment vous dites cela ; pour moi je pense qu'il est bien hardi, qu'il est hardi au dernier point, et autant qu'il se peut ; que sa hardiesse est si grande qu'elle va jusqu'à la témérité, et que c'est la plus haute hardiesse, et la plus effroyable témérité qui se puisse imaginer, qu'étant vicieux comme il est, il ose se mettre au lit et dormir à son aise. Ce prince avait raison. On n'entend parler partout que de morts soudaines ; les uns meurent d'apoplexie, les autres se noient en se baignant ou passant l'eau, les autres sont tués je ne sais comment, et vous ne craignez point ! Quand il n'y aurait point d'autre danger, si vous ne faites pénitence, ce seul manquement vous met en danger et danger très grand, certain, inévitable. Car le Sauveur dit à l'évêque de Sardes que, s'il ne fait pénitence, il viendra à lui comme un larron, c'est-à-dire qu'il le surprendra et l'appellera à son jugement lorsqu'il y pensera le moins ; et il vous dit en l'Evangile : *Qua hora non putatis Filius hominis veniet.* (Luc. 12.)

Mais supposons que cela n'arrive pas, que vous ne soyez pas surpris de mort soudaine, que vous ayez à vivre cinquante, soixante, quatre-vingts ans ; ne voyez-vous pas que, refusant de faire pénitence, vous vous dérobez les fruits et les mérites de toutes vos bonnes œuvres, que vous vous engagez à dire à l'heure de votre mort : Nous avons travaillé toute notre vie, et nous n'avons rien pris ? Aristote dit qu'entre les larrons domestiques il n'en est point de plus pernicieux, que ceux qui dérobent le grain que le père de famille destinait à ensemencer ses terres ; parce qu'il ne faut pas estimer le dommage qu'ils font selon la valeur de ce qu'ils dérobent, mais selon le prix de la moisson qu'on aurait recueillie de cette semence. Vous faites quelquefois des bonnes œuvres, des jeûnes, des aumônes, et des prières ; combien vaut la moisson qu'on en

peut recueillir ? Je ne le saurais dire ; il n'est point d'homme sur la terre , point d'ange dans le ciel qui le puisse dire ; ce sont des moissons infinies , ce ne sont pas des rentes annuelles , mais continuelles ; non perpétuelles , mais éternelles ; chacune de ces bonnes œuvres vous produirait des joies , délices , contentements , honneurs , richesses , félicités , d'ici à cent ans , d'ici à deux cents , trois cents , dix mille , cent mille ans. Les anges donc , les archanges , les séraphins , la sainte Vierge , ne sauraient estimer la valeur de ces moissons , le prix des récompenses que mérite chaque bonne action ; Dieu même ne les saurait compter , car elles sont infinies. Et vous perdez toutes ces moissons , ce grand nombre de récompenses , en vivant en mauvais état , et en refusant de faire pénitence : *Perdit quod vivit qui Deum non diligit* , dit saint Augustin. Et non-seulement vous perdez les fruits et mérites de votre vie ; mais vous vous engagez au malheur et au supplice de la mort éternelle ; car enfin il n'y a que deux voies pour éviter la damnation , l'innocence et la pénitence. L'innocence , vous ne l'avez pas , vous le savez bien , vous l'avez perdue par tant de péchés que vous avez commis ; si vous ne faites pénitence , que pensez-vous devenir ? êtes-vous plus innocent et plus sage que le Sage même , qui a composé un livre de l'Ecriture sainte , dans lequel il dit que si nous ne faisons pénitence , nous tomberons entre les mains de Dieu ? (1)

F. — (5° *Exemplis.*) Etes-vous plus assuré de votre salut que saint Paul ? Et il dit aux Corinthiens : Je châtie mon corps , et je le traite comme un esclave , de peur qu'ayant prêché aux autres je ne sois réprouvé moi-même (2).

Etes-vous plus saint que ce saint évêque d'Ephèse , qui

(1) Nisi pœnitentiam egerimus , incidemus in manus Domini. (Eccli. 2. 22.)

(2) Castigo , ὑπωπιάζω , contundo corpus meum et in servitutem redigo , ne cum aliis prædicaverim ipse reprobus efficiar. (1. Cor. 9. 27. Apoc. 2. 1.)

le Fils de Dieu loue en l'Apocalypse ? et néanmoins parce qu'il avait un peu ralenti la ferveur de sa charité, on lui dit : Faites pénitence, autrement je vous ôterai le flambeau de la foi.

Etes-vous plus homme de bien que saint Chrysostôme, qui disait à ses diocésains : Vous ne me croirez pas ; mais il est vrai pourtant que j'ai grand sujet de me défier de mon salut, et de craindre la damnation, parce qu'étant obligé de pleurer vos péchés et d'en faire pénitence, il ne me reste pas assez de temps ni de larmes pour pleurer les miens ?

Sainte Olimpias la pénitente, qui était fille spirituelle de ce grand saint, avait bien retenu sa leçon. Après avoir vécu dans la virginité avec son mari, Nébridius, préfet de Constantinople, pour expier les fautes de sa jeunesse, qui étaient fort petites et légères, elle distribue ses grands biens aux pauvres, aux églises et hôpitaux par tout le monde, s'habille plus pauvrement que les pauvres mêmes, se fait la mère des orphelins, le refuge de tous les affligés ; elle pleure continuellement et mène une vie merveilleusement austère. Vous voyez cela dans Palladius et dans saint Chrysostôme, dans les belles épîtres qu'il a écrites à cette sainte, lorsqu'elle était bannie pour la justice, où il lui conseille de relâcher un peu de ses grandes pénitences, à cause des maladies dont elle était continuellement affligée.

Etes-vous plus saint que saint Macaire, patriarche de tant de saints anachorètes, lequel étant un jour avec eux dans une conférence spirituelle, pour l'exorde de son discours il se mit à pleurer ; pour la narration, confirmation, conclusion de sa harangue, il ne fit que pleurer, mais à chaudes larmes ? Et comme ses religieux s'en étonnaient : Pleurons, pleurons, leur dit-il, mes frères, pleurons amèrement pendant le temps, afin de ne pas pleurer éternellement.

Etes-vous plus dévot que saint Bernard, qui disait : Que n'ai-je la grâce de répandre continuellement une grande

abondance de larmes, afin de prévenir et d'éviter par mes pleurs les pleurs et les grincements de dents qui seront en l'autre vie ? (1)

Il faut nécessairement de deux choses l'une, ou dire que ces grands saints étaient des esprits faibles de se laisser emporter à des terreurs paniques, ou qu'ils n'avaient pas de jugement pour connaître la grandeur de la miséricorde de Dieu, ou avouer que nous sommes bien insensibles de ne rien appréhender où des gens si judicieux, si sages, si saints, et si éclairés de Dieu, ont eu si grande crainte.

G. — (6° *Responsione ad objectionem.*) Je vois bien ce qui vous rebute, c'est que vous vous figurez la pénitence avec un visage austère, pâle, décharné, mortifié ; le seul nom de pénitence vous effraie, parce qu'il ressent la peine. Mais où avez-vous jamais vu, où avez-vous entendu, que depuis le péché du premier homme on ait obtenu quelque grand bien sans peine ? Vous semble-t-il que c'est un petit bien, d'être délivré de la captivité du diable, de la servitude du péché, du danger de la damnation, des remords de la conscience ; d'être remis en grâce avec Dieu, d'obtenir l'abolition et rémission de tous vos crimes, la dignité d'enfant de Dieu, et le droit à la vie éternelle ?

Ce mot de pénitence vient de peine. Oui, mais elle n'est pas si grande que vous vous imaginez : le secours de la grâce divine, l'onction du Saint-Esprit, la douceur de l'amour de Dieu, l'assistance de la sainte Vierge et des saints, les charmes de l'habitude, vous rendront très doux et très facile ce qui vous semble à présent impossible.

CONCLUSIO.

H. — (*Per paraphrasim verborum Pauli, etc.*) Ecoutez donc le héraut du ciel, et rendez-vous à ses exhor-

(1) Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, ut præveniam fletibus fletum et stridorem dentium ? (S. Bern. Serm. 16. in Cant.)

tations; c'est saint Paul qui vous parle aux Actes des apôtres: Dieu annonce maintenant aux hommes que tous fassent pénitence, parce qu'il doit quelque jour juger le monde. Pesons toutes ces paroles.

Annuntiat Deus. Dieu annonce. C'est lui qui est offensé, il est infiniment plus grand que vous, il n'a que faire de vous ; vous avez un extrême besoin de lui, vous le devriez rechercher avec toute sorte de soumission ; il daigne vous prévenir, il recherche votre amitié, il vous invite à la réconciliation. Quelle bonté !

Hominibus. Aux hommes, non aux démons. O s'il faisait cette faveur aux anges malheureux ! si on les conviait à la pénitence ? si on leur accordait un moment de temps, un petit mouvement de grâce pour se convertir, le bon usage qu'ils en feraient ! On vous donne tant de moments, tant d'heures, tant de jours, tant de semaines, tant d'années, tant de bons mouvements, tant de lumières, tant de grâces, tant d'inspirations, et vous en abusez !

Aux hommes. *Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis*. S'il est descendu du ciel, s'il a voyagé sur la terre, s'il est mort sur une croix, c'est pour nous mériter la grâce de la pénitence, et pour nous y convier : *Oportuit Ghristum pati, resurgere à mortuis et prædicari in nomine ejus pœnitentiam*. Vous méprisez ces trésors inestimables, les richesses de sa bonté, les mystères de son incarnation, de sa vie, de sa mort, de sa passion, de sa résurrection, que vous rendez inutiles par votre obstination ; les richesses de sa patience qui dissimule vos péchés, et vous attend depuis si longtemps par l'espérance de votre conversion : vous méprisez les trésors de sa miséricorde qui est prête à vous recevoir, qui vous promet amnistie générale, qui vous tend les bras pour vous accueillir et s'accoler à vous avec des tendresses et des faveurs inestimables.

Omnes. Tous sans en excepter un seul, quelque grand pécheur qu'il soit ; quelqu'énormes, quelque noirs et nombreux que soient vos crimes, il vous convie à la pénitence.

Pœnitentiam agant. Faites pénitence si vous êtes sage, si vous ne voulez périr. Concevez tout de bon des pensées de haine, d'horreur et d'abomination du péché. Estimez-vous très malheureux, très misérable de l'avoir commis ; ayez en un regret et déplaisir très cuisant, très vif et très piquant ; pensez que tout autre malheur vous serait plus souhaitable ; que si vous aviez perdu votre procès, votre héritage et votre réputation, au lieu d'avoir commis ce péché, ce vous serait un grand bonheur ; ayez une vraie volonté de plutôt perdre vos biens, votre honneur, vos enfants, votre santé, votre vie, tout, que le commettre de nouveau. Faites résolution de satisfaire à la justice de Dieu, de lui rendre tout l'honneur qu'il vous sera possible, au lieu du déshonneur que vous lui avez fait ; de pratiquer toutes les bonnes œuvres que vôus pourrez pour lui complaire, au lieu du déplaisir que vous lui avez fait ; de recevoir avec patience et agrément tout ce qui vous arrivera contre votre volonté, puisque vous avez fait tant de choses contre sa très sainte et très adorable volonté ; de faire toutes les aumônes, prières et mortifications que vous pourrez selon votre condition ; de vous priver de plusieurs satisfactions, divertissements, récréations même innocentes, pour vous punir des actions illicites et criminelles que vous avez faites.

Nunc. A présent, sans plus attendre, faites pénitence ; vous ne l'avez peut-être jamais bien faite. peut-être que jamais vous ne la ferez si bien que vous la pouvez faire à présent. Peut-être avez-vous fait plus de cinquante confessions nulles et invalides en votre vie ; vous n'aviez pas le repentir surnaturel, tel que Dieu le demandait ; une vraie et sincère volonté de vous amender, et d'éviter les occasions du péché : vous ne vous étiez pas réconcilié avec vos ennemis ; vous n'aviez pas rendu le bien d'autrui, examiné votre conscience ; vous avez omis quelque péché, ou par honte, ou par négligence coupable, ou par ignorance criminelle. Vous avez eu quelque confesseur ignorant, ou flatteur et complaisant, ou qui, peut-être, n'avait pas l'ap-

probation et le pouvoir. A présent, pendant la mission, vous avez des confesseurs savants, experts, zélés et affectionnés à votre salut; qui ont pouvoir d'absoudre de tout péché, qui ne vous connaissent pas, qui ne vous ont jamais vu, qui ne vous verront plus, qui ont entendu plusieurs fois de plus grands péchés que les vôtres. Vous aurez des prédications qui vous instruiront familièrement, qui vous apprendront des vérités que vous n'avez jamais bien pénétrées : entendez-les avec attention. Avant que le prédicateur monte en chaire, ne vous dissipez pas, mais priez Dieu qu'il vous touche et qu'il touche le cœur de vos gens; remerciez-le de cette occasion de faire votre salut qu'il vous a envoyée et qu'il n'a pas donnée à ceux qui sont morts ces années passées : si vous la perdez, vous ne la pourrez peut-être jamais recouvrer. Il vous arrivera comme à cet ancien catéchumène qui, ayant différé de recevoir le baptême pour continuer ses débauches, fut surpris de la mort au milieu d'une forêt où il n'y avait point d'eau. Quelqu'un qui y acccourut, et qui n'y fut pas à temps, l'entendit qui criait : Baptême! baptême! *Montes, baptizate me; aves, baptizate me :* Montagnes, baptisez-moi; oiseaux, baptisez-moi; il n'y eut point de baptême pour lui. L'un de ces jours vous serez surpris d'un accident, vous crierez : Monsieur le vicaire! M. le vicaire est absent; le curé est malade. Confession! il n'y aura point de confession pour vous. On dira après votre mort : Hé! qui le lui eût dit, il en eût profité. Le fils de Dieu le lui avait dit, en nous déclarant qu'il nous appellera lorsque nous y penserons le moins. Saint Paul le lui avait dit : Quand ils penseront être dans une profonde paix et assurés de leur vie, c'est alors que la mort soudaine les surprendra. Les prédicateurs le lui avaient dit : Vous ne saurez ni l'heure ni le jour. L'exemple de tant de gens qui meurent tous les jours de mort soudaine le lui avait dit. Ne dites donc plus : Nous avons beau loisir, il n'y a rien qui presse de faire pénitence; c'est tout au contraire, il n'y a rien qui ne presse. Qu'est-ce qui vous presse de faire pénitence?

c'est la volonté de Dieu qui vous le commande par saint Jean-Baptiste, par les apôtres, par les saints docteurs, par les conciles de l'Eglise, et par la bouche de son propre Fils. Qu'est-ce qui vous presse? c'est la crainte que vous devez avoir d'offenser la grandeur de Dieu, sa justice infinie, son immensité et sa présence très adorable. Qu'est-ce qui vous presse? c'est la crainte de tomber en de nouveaux péchés, de mourir en mauvais état, de perdre le mérite des bonnes œuvres que vous faites; c'est l'exemple de tant de saints qui ont fait pénitence toute leur vie; c'est la charité de Jésus qui s'est incarné, qui a tant enduré, qui est mort sur une croix pour vous y convier, qui vous a attendu si longtemps et si patiemment à cette intention, qui promet de vous recevoir par un excès de miséricorde: *Charitas Christi urget nos.* L'occasion qui se présente, qui peut-être ne reviendra jamais, l'incertitude du temps à venir, la mort qui s'approche, l'importance de votre salut, l'exhortation si affectueuse de saint Paul, qui vous dit que Dieu annonce que tous les hommes fassent pénitence, parce qu'il doit quelque jour juger le monde. En ce jour épouvantable, si vous avez fait pénitence, vous serez affranchi de crainte, vous serez reçu en la compagnie des âmes bienheureuses dans le ciel. *Amen.*

SERMON VII.

DE L'ESSENCE ET DE LA NATURE DE LA VERTU DE PÉNITENCE.

Pœnitentiam agite.
Faites pénitence. (Matth. 3. 2.)

PUISQUE la vertu de pénitence est d'une nécessité indispensable à tous ceux qui ont commis un péché mortel, soit avant le baptême, soit après, il importe à notre salut de savoir ce que c'est que la pénitence, d'en connaître la nature, l'essence, et la différence spécifique, de peur de nous tromper en un sujet de si grande conséquence. Pour obtenir de Dieu cette connaissance si salutaire, l'Eglise a recours à vous, ô sainte Vierge ! et vous adresse ces prières en ses offices publiques : *Solve vincla reis, profer lumen cœcis.* Voilà deux paroles bien jointes : les chaînes de nos péchés ne peuvent être brisées que par la vraie pénitence ; nous ne pouvons faire une vraie pénitence sans la lumière du Saint-Esprit. Pour en connaître la nature et la distinguer de la fausse, vous pouvez obtenir de Dieu et nous communiquer cette lumière, comme vous avez répandu au monde la lumière éternelle et incréée, Jésus, notre Seigneur, que nous bénissons en vous saluant : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *Pœnitentiæ etymologia.*
Secundum punctum. B. *Ejus definitio.*
Tertium punctum. C. *Divisio.*—D. *In pœnitentiam catechumenorum.* —E. *Justorum.* —F. *Peccatorum.*
Quartum punctum. *Argumentatio sumpta :* G. 1° *Ex scriptura.* — H. 2° *Patribus.* — I. 3° *Conciliis.* —

K. *Ratione.* — 5° L. *Exemplis.*

Conclusio. M. *Per oppositionem pœnitentiæ damnatorum ad nostram.*

La philosophie nous enseigne, et l'expérience nous montre, qu'il y a quatre principaux instruments de science, c'est-à-dire quatre voies par lesquelles on peut arriver à la connaissance de la nature, de l'essence et des propriétés de quelque chose. L'étymologie, la définition, la division et le raisonnement ou l'argumentation. Ces quatre voies feront les quatre parties de mon discours, et vous apprendront solidement ce que c'est que la vraie pénitence.

PRIMUM PUNCTUM.

A. — (*Pœnitentiæ etymologia.*) Ce mot de pénitence vient de peine, *pœnitere, pœnam tenere, pœnitet me, pœna tenet me,* disent nos docteurs. Et chez le poëte ancien, la pénitence disait : C'est mon office de punir ceux qui ont commis l'injustice, et de les faire repentir pour les corriger de leurs vices. (1) D'où nous pouvons tirer cette conséquence, que comme toutes les parties du feu sont chaudes et brûlent, parce que le naturel du feu est d'être chaud et de brûler ; que comme toutes les parties de l'eau sont humides et humectent, parce que le naturel de l'eau est d'être humide et de mouiller : ainsi, toutes les parties de la vraie pénitence sont pénibles et font peine, parce que le naturel de la vraie pénitence, c'est d'être pénible et de faire peine. La contrition fait peine par le regret de nos péchés, et par la douleur qui attriste et qui afflige notre cœur. Ce qui est si vrai, que Suarez avance cette proposition : (tom. 4 in 5. p. disp. 9. sect. 1. disp. 20. sect. 3.) Si un pécheur faisait un acte d'amour de Dieu sur toutes choses, amour très pur, parfait, excellent, héroïque, sans penser à ses péchés, et sans en avoir de douleur actuelle et

(1) Sum dea quæ facti non factique exigo pœnas, nempe ut pœniteat, sic Metanœa vocor.

formelle, il serait bien justifié en vertu de cet acte. Mais s'il allait à confesse sans autre chose, l'absolution serait nulle, parceque la repentance est en partie matière de ce sacrement, et il n'aurait pas la repentance formelle et actuelle, mais seulement quelque chose d'équivalent en prix et en éminence. L'âme pécheresse dans l'Ecriture sainte, (Matth. 32.) est comparée à la vipère. Quand la vipère est pleine de petits, elle ne peut s'en délivrer s'ils ne déchirent le ventre de leur mère; et quand l'âme chrétienne a conçu le péché, elle ne peut en être délivrée et affranchie si la volonté, qui en est la matrice, n'est déchirée de douleur et brisée de contrition.

La confession fait de la peine par la honte que vous avez de découvrir vos imperfections, et d'être ruiné ou diminué de réputation dans l'esprit de votre confesseur; ce qui montre que ces confessions dans lesquelles vous déguisez vos fautes, ou vous ne les dites qu'à demi, ou vous les excusez en imputant la cause à votre mari, à votre femme ou à vos enfants, sont des confessions, très imparfaites et suspectes de nullité.

La satisfaction aussi fait de la peine par la privation du repos, des biens temporels ou des aises du corps, que les œuvres satisfactoires retranchent, et qui acquittent d'autant mieux la peine due à nos péchés, qu'elles sont plus pénibles et plus laborieuses, dit S. Thomas au commentaire qu'il a fait sur le chapitre troisième de la première aux Corinthiens. (1) En voilà assez pour l'étymologie. Passons à la définition.

SECUNDUM PUNCTUM.

B. — (*Pœnitentiæ definitio.*) Entre plusieurs définitions que les théologiens apportent de la vertu de pénitence, celle qui me semble la meilleure, la plus claire et la plus accomplie, est celle du même S. Thomas. (3. p. q. 85. art. 1. 2. et 3.) La pénitence, dit-il, est une vertu morale,

(1) In illud unuqsuisque mercedem propriam accipiet secundum suum laborem.

mais surnaturelle, parmi les Chrétiens, qui a pour office de détruire le péché et de satisfaire à la justice de Dieu, pour l'offense qui lui a été faite. Pour mettre au jour cette définition, vous devez apprendre de l'Ecriture que la miséricorde de Dieu et sa justice, qui vous semblent contraires, étant une même chose en Dieu, il les aime et les chérit également, et elles ont tant d'alliance ensemble, tant de rapport et de correspondance, qu'il n'exerce jamais l'une sans l'autre. La miséricorde et la justice se sont rencontrées et embrassées, dit le prophète royal. (1) Et ailleurs : Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et justice. (2) Et ailleurs : Dieu aime la miséricorde et la justice. (3) Un grand saint a dit, avec raison, que les louanges que nous donnons à la miséricorde de Dieu, sont des blasphèmes si elles sont contraires à l'honneur et au respect que nous devons à sa justice, et à ce que l'Ecriture nous en apprend. Elle dit que ces deux perfections ont des effets contraires les uns aux autres ; mais elles ne sont pas contraires ni opposées l'une à l'autre, elles vont toujours de pair, Dieu les exerce toujours ensemble. (4) Ce qui est si vrai qu'en l'œuvre de sa plus grande miséricorde, en la rédemption des hommes, qui en est le chef-d'œuvre, il a exercé une très rigoureuse et très effroyable justice, condamnant à la mort très cruelle et très ignominieuse de la croix son propre Fils, qui n'était que simple caution ; et comme il a exercé ces deux perfections en la rédemption du monde, il les veut aussi exercer en l'application de cette rédemption, et en la justification du pécheur. L'âme pénitente, connaissant cette vérité par la lumière du Saint-Esprit qui l'a éclairée, entre dans les pensées de Dieu, épouse sa querelle, se pique de son honneur, s'attache à ses intérêts, se rend de son parti, prend les armes contre elle-même pour venger l'injure qu'elle lui a faite ; et voyant que c'est un

(1) Misericordia et veritas obviaverunt sibi. (Psal. 84. 11.)
(2) Universæ viæ Domini misericordia et veritas. (Psal. 24. 10.)
(3) Diligit misericordiam et judicium. (Psal. 22. 5.).
(4) Dulcis et rectus Dominus ; dulcis quia perire non patitur, rectus quia punire non obliviscitur. (Psal. 24.)

attentat très injuste et très monstrueux, que la créature offense la très haute et très aimable majesté de Dieu par le péché; elle l'abhorre, le déteste, se déplaît de l'avoir commis, et en cette disposition elle demande pardon; mais elle se soumet à la punition, elle réclame la miséricorde; mais elle veut satisfaire à la justice; elle demande grâce pour l'œuvre de Dieu, qui est l'homme; mais elle veut détruire l'œuvre de l'homme, qui est le péché, et elle dit avec David: *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine.* (Psalm. 100.) *In me transierunt iræ tuæ* Psalm. 87.)

TERTIUM PUNCTUM.

C. — (*Divisio.*) Ceci se rendra encore plus intelligible, si nous considérons les trois états de pénitence, dont le texte sacré et les saints font mention. S. Thomas en a fait un article tout exprès, qui est le dernier de sa Somme; ce qu'il en dit est emprunté de S. Augustin (S. Aug. ep. 108. et hom. 27. et 50. cap. 3. et seq.). Voici ses paroles en l'homélie cinquantième: Il y a trois sortes de pénitences, et vous êtes assez instruits pour les reconnaître avec moi; car elles sont dans l'usage ordinaire de l'Eglise. La première est la pénitence des catéchumènes, la seconde celle des justes, la troisième celle des pécheurs.

D. — (*In pœnitentiam catechumenorum.*) Celle des catéchumènes est la pénitence des adultes qui n'ont pas encore reçu le baptême, et qui désirent le recevoir. Saint Pierre en fait mention, disant aux Juifs la jour de la Pentecôte: Faites pénitence, et que chacun de vous reçoive le baptême: car, comme dit saint Augustin, personne ne peut recevoir une vie nouvelle, une vie spirituelle et divine, s'il ne fait pénitence de sa vie passée, de sa vie mondaine et vicieuse. Et comme dans les monastères bien réglés, avant que de recevoir quelqu'un à la profession, on lui fait faire un an de noviciat, pendant lequel il s'adonne aux exercices des jeûnes, veilles, oraisons, disciplines, mortifications et autres austérités de la religion; ainsi, dans la primitive Eglise, quand un adulte demandait le baptême, avant que

de le lui accorder, on le faisait passer quelques années dans le catéchuménat, c'est-à-dire en apprentissage et en noviciat du Christianisme : pendant ce temps-là, il était obligé de s'adonner aux jeûnes, prières, mortifications, humiliations et autres exercices de pénitence.

E. — (*Justorum.*) La seconde pénitence est celle des justes que les saints appellent journalière, parce que les justes la font tous les jours, et presque continuellement ils pleurent, ils gémissent, ils soupirent, ils se déplaisent de vivre, se voyant sujets aux tentations et aux péchés véniels, sans lesquels il est bien difficile de passer cette vie, puisque le Saint-Esprit dit que le juste pèche sept fois, (1) et que tous tombent en plusieurs rencontres. (2) C'est ce qui fait que les justes sont comparés à la colombe, qui n'a point d'autre chant que des gémissements. C'est ainsi que saint Paul gémissait : Malheureux que je suis! qui est-ce qui me délivrera de ce corps mortel, et des tentations qu'il me livre ? (3) Ainsi David s'écriait : Hé ! que je trouve mon bannissement long ! (4)

Ainsi S. Bernard préférait la mort à la vie, et disait : Pourquoi désirons-nous tant de demeurer longtemps au monde, puisque, plus nos jours se multiplient, plus nos fautes sont en grand nombre ? J'ai honte de vivre, parce que je ne m'avance point dans la perfection : je crains de mourir, parce que je ne suis pas bien disposé ; mais néanmoins j'aimerais mieux mourir, et m'abandonner à la miséricorde de Dieu, que d'augmenter de jour en jour le nombre de mes imperfections. (5) Ainsi le révérend père de Condren, second général de l'Oratoire de Jésus, qui est mort en odeur de sainteté, se réjouissait à la mort et disait :

(1) Septies in die cadit justus. (Prov. 24. 16.)

(2) In multis offendimus omnes. (Jacob. 3. 2.)

(3) Infelix ego homo, etc. (Rom. 7. 24.)

(4) Heu mihi ! quia incolatus meus prolongatus est. (Psal. 119. 5.)

(5) Quid tantopere vitam desideramus, in qua quanto plus vivimus, tanto amplius peccamus ; quanto vita longior, tanto culpa numerosior, vivere : erubesco, quia nihil proficio ; mori timeo, quia non sum paratus ; mori tamen malo et Dei me misericordiæ committere, quam novis peccatis vetera cumulare.

Il est temps que le péché trouve sa fin en moi. (1) Et si les justes gémissent, soupirent, pleurent, se déplaisent de vivre, font pénitence des petits péchés qui leur échappent par faiblesse et de fragilité humaine, que doivent faire les autres pour des péchés mortels, énormes, et horribles, qu'ils commettent de propos délibéré et en très grand nombre ?

F. — (*Peccatorum.*) C'est le troisième état de pénitence où les pécheurs doivent entrer, à moins que d'être damnés et malheureux éternellement.

Pour en connaître l'importance et la nécessité, et en être pleinement convaincus par la quatrième voie proposée, nous pouvons consulter l'Ecriture, les pères, les conciles, la raison et les exemples des saints.

QUARTUM PUNCTUM. — *Argumentatio sumpta.*

G. — (1° *Ex Scriptura.*) L'Ecriture l'appelle conversion : convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dit le prophète Joel, (2. 12.) et au psaume septième : Si vous ne vous convertissez, Dieu décochera ses flèches contre vous, (2) parce que la pénitence est une chimie spirituelle, qui ne change pas les métaux, mais les hommes. Voyez que de fourneaux, que d'alambics, que de soufflets, que de feux, il faut en l'alchimie, et ce n'est que pour changer l'étain en argent, le cuivre ou autre métal en or ; et, pour réformer les hommes, pour les rendre, de vicieux vertueux, de charnels spirituels, de terrestres célestes, de grossiers et matériels angéliques et divins : pensez-vous qu'on le puisse faire sans effort, sans peine, sans travail, sans ferveur, sans mortification, sans assiduité et sans persévérance dans les exercices laborieux de la pénitence ?

H. — (2° *Patribus.*) Saint Augustin, Tertullien et les autres pères anciens, en parlant de la pénitence, disent que c'est une seconde planche après le naufrage, parce que celui qui a fait débris de son salut par un péché mortel après le

(1) Tempus est ut finem accipiat peccatum.
(2) Nisi conversi fueritis, gladium suum vibrabit, arcum suum tetendit. (Psal. 7.)

baptême n'a point d'autre voie pour éviter la damnation et arriver à bon port que celle de la pénitence. Voyez un marinier qui a brisé contre un écueil et qui est tombé dans la mer, que de peine il a de gagner une planche, de s'y accrocher, de la bien embrasser ! que de flots et de vagues la lui disputent ! que de fois il court risque d'en être détaché et de couler à fond ! que de gorgées d'eau salée il avale ! que de coups de vent il essuie ! que de monstres marins il voit et appréhende ! et ce n'est que pour éviter une mort qui passe en un quart d'heure. Et pour éviter la mort éternelle, la mort qui ne finit jamais, nous refuserons d'accepter un peu de peine, nous appréhenderons de découvrir nos péchés, de restituer le bien mal acquis, de jeûner et faire des aumônes, de nous priver des compagnies et divertissements du monde, et de pratiquer les saints exercices d'une véritable pénitence.

I. —(3° *Conciliis.*) Le concile de Trente dit (Sess. 14.c.2.) qu'elle est un second baptême, mais un baptême pénible et laborieux. C'est un second baptême, parce qu'étant parfaite de tout point, et accomplie en toutes ses parties, elle nous remet en l'état où nous étions après le baptême, elle nous fait recouvrer les biens que nous avions perdus par le péché ; mais c'est un baptême laborieux, parce que nous devons être punis d'avoir perdu si légèrement et si imprudemment des grâces si excellentes, si précieuses et si divines.

K. —(4° *Rationibus.*) En recevant le baptême, vous vous étiez donné à Dieu, vous lui aviez promis honneur et obéissance, vous aviez fait alliance avec lui, vous lui aviez prêté serment de fidélité, vous étiez devenu enfant du père éternel par adoption, son favori et bien-aimé, héritier de tous ses biens ; vous étiez frère du Sauveur, membre vivant de son corps ; vous étiez le temple et le sanctuaire du Saint-Esprit, le trône de la sainte Trinité, et autant de fois que je dis, *vous étiez*, autant de fois la douleur et la repentance vous devraient transpercer le cœur ; car, en commettant le péché, vous avez fait un naufrage déplorable de

toutes ces belles qualités pour une sotte passion ; par affection à une chétive créature, vous avez tourné le dos à votre Dieu, rompu les promesses que vous lui aviez faites, violé l'alliance contractée, faussé le serment que vous lui aviez prêté; vous avez renoncé à la grâce et à l'amitié du Père, à sa filiation adoptive, au droit que vous aviez à son héritage; vous avez foulé aux pieds le Fils de Dieu, corrompu un membre de son corps, souillé le sang du Testament, contristé le Saint-Esprit, et profané son sanctuaire ; vous l'avez chassé de votre cœur, qui était son temple, pour y recevoir les idoles des vanités et des voluptés passagères; vous avez souillé le trône de la sainte Trinité, vous vous êtes livré à son ennemi : n'est-il pas raisonnable que vous portiez la peine de votre folie, de votre déloyauté et de votre perfidie ?

L. — (5° *Exemplis.*) Ecoutez comme ont fait ceux qui étaient véritablement convertis, et qui n'avaient pas commis de si grands péchés ni en si grand nombre que vous, mais qui avaient plus de lumière que vous pour connaître la malice et l'horreur du péché.

Sainte Théodore, d'Alexandrie, vivait en grande sainteté et en très bonne intelligence avec son mari ; c'était comme deux charbons ardents qui s'entréchauffaient et s'enflammaient l'un l'autre en l'amour de Dieu. Une de ces infâmes vieilles, qui gagnent leur vie temporelle et la mort éternelle à débaucher le sexe, fit tant par ses cajoleries, ses importunités, et ses maléfices, qu'elle la porta à consentir à un péché d'adultère ; elle ne l'eut pas sitôt commis que, chargée de confusion et outrée de douleur, elle en voulut faire pénitence le reste de sa vie. Mais quelle pénitence ! pénitence si prodigieuse, si étrange et si extraordinaire, quelle serait blâmable sans un mouvement particulier, et une permission très évidente et très assurée du Saint-Esprit. Elle se déguise en homme, va frapper à la porte d'un monastère à six lieues de la ville, demande avec grande instance d'y être reçue. L'abbé pense que c'est un homme. Pour éprouver sa constance, il la fait attendre à la porte toute la nuit, ex-

posée aux injures du temps. Le lendemain voyant sa persévérance, il le reçoit (Parlons d'elle comme d'un homme, puisqu'elle en a l'habit, l'apparence et le courage.) Il est reçu, à condition qu'il serait soumis et obéissant à tous les religieux, qu'il ferait le jardin, le pain et autres choses laborieuses tant dedans que dehors le monastère, sans être dispensé des jeûnes, vielles et autres austérités de la religion. Il s'en acquitte très dignement, et paraît entre les religieux, par l'exemple de ses vertus, comme le soleil entre les astres; il ne se contente pas des pénitences et des mortifications ordinaires; il en ajoute d'autres plus rigoureuses, comme de passer trois ou quatre jours sans boire ni manger, pour punir son corps de la lâcheté qu'il lui avait fait faire. Le diable envieux de sa sainteté lui suscite une furieuse tempête : une fille débauchée se trouvant enceinte, et étant interrogée de qui était l'enfant, répondit que c'était du moine Théodore, qui avait péché avec elle dans l'étable du monastère de None, où il était allé par le commandement de son abbé. On porte l'enfant au couvent; Théodore ne veut point se justifier de cette calomnie, afin d'avoir sujet d'être humilié et de souffrir un outrage et une confusion si sensibles. Il est chassé du monastère, et condamné à garder l'enfant dans une cabane rapprochée, et à le nourrir du travail de ses mains.

Au bout de sept ans, l'abbé voyant qu'il avait suffisamment expié sa faute par une si rude pénitence, le fit rentrer dans le monastère, à la charge néanmoins qu'il demeurerait toujours en sa cellule, sans autre conversation que celle de cet enfant qu'il avait élevé. Il commandait de temps en temps à quelques religieux de les épier; et d'entendre les propos que Théodore tenait à l'enfant. Il entendit un jour qu'il lui disait : Mon fils, voici la fin de ma vie qui s'approche; je te recommande à celui qui, demeurant au ciel, est le père de tous les orphelins, et sur la terre à celui qui sera l'abbé de ce monastère. Ne recherche point à être honoré des hommes, mais de Dieu seul, et crois qu'il n'y a point de meilleur moyen pour y parvenir que d'être déshonoré du

monde, et d'y endurer toute sorte d'affronts et de calomnies. Evite trop de repos, sois modéré en ta nourriture et en tes habits, sans y rechercher de la délicatesse; sois assidu à l'oraison et au service divin jour et nuit; n'accuse point ton prochain, ne te moque jamais des fautes d'autrui, prie pour les pécheurs, visite les malades, sers et honore tous les religieux comme tes maîtres, pleure souvent afin que tu sois consolé; au temps de la tentation, aie recours à l'oraison, et demande la victoire à Notre-Seigneur. Ayant tenu ces propos, cette âme sainte se détacha de son corps et fut portée au ciel par le ministère des anges. Et les religieux ayant reconnu que c'était une femme, et admirant l'humilité, la patience, et les autres vertus qu'elle avait pratiquées si longtemps, enterrèrent honorablement son saint corps. Voilà une vraie pénitence, non pas la nôtre; nous voudrions faire pénitence sans avoir de la peine; c'est comme vouloir être libéral sans rien donner, patient sans rien endurer, humble sans être abaissé; être vertueux, c'est-à-dire, avoir la vertu sans la vertu même; n'est-ce pas se moquer? Vous me direz: C'était une femme.

Eh bien! voici des hommes, non des hommes de peu et de basse condition, mais des hommes illustres et de grande considération. Saint Bernard étant encore au monde, jeune gentilhomme, pour se punir d'un regard inconsidéré qu'il avait jeté légèrement et en passant sur une femme, se plongea dans une eau glacée, et y demeura si longtemps qu'il fut en danger de sa vie.

Foulque, comte d'Anjou, qui vivait en l'an mil trente-huit, ayant faussé un serment qu'il avait fait à Héribert, comte du Mans, pour expier cette faute, se soumit volontairement à cette pénitence: il fit un pélerinage à Jérusalem; étant là, il se mit une corde au cou, un de ses serviteurs le traîna par cette corde depuis le temple jusqu'au saint Sépulcre; un autre de ses serviteurs l'accompagnait en le frappant à coups de fouet, que le pieux pénitent recevait patiemment, les épaules nues, à la vue de tout le monde, en disant: Mon Dieu, ayez pitié de moi; Seigneur, ayez compassion de ce pauvre parjure.

Godefroi duc de Lorraine (Baron. an 1407) , fâché de ce que l'empereur lui avait ôté le duché , fit par dépit brûler la ville de Verdun ; et parce que l'église de Notre-Dame fut brûlée par cet incendie , il se soumit volontairement à la pénitence de la flagellation publique , et à porter lui-même , comme un manœuvre , les matériaux pour rebâtir l'église.

CONCLUSIO.

M. — *Per oppositionem pœnitentiæ damnatorum ad nostram.*) Ces saints pénitents avaient bien médité et digéré les paroles de saint Paul , qui nous devraient vivement toucher , si nous n'étions insensibles. Anciennement, dit-il , celui qui transgressait la loi de Moïse , ayant deux ou trois témoins qui déposaient contre lui , était condamné à mort sans rémission. Ne pensez-vous pas que celui-là mérite de plus grands supplices , qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu , profané son sang précieux , et fait injure à son esprit divin (1) : c'est des Chrétiens qui offensent Dieu après le baptême que s'entendent ces paroles , dit saint Chrysostôme. (Hom. 20. in Ep. ad Hebr.) Et quel supplice auront-ils plus grand que la mort temporelle ? sans doute la mort éternelle. Alors ils feront pénitence , puisqu'ils ne la veulent pas faire à présent ; pénitence très-austère et rigoureuse , mais inutile et infructueuse.

Dans la pénitence, on considère le grand mal qu'on a commis , la perte qu'on a faite , le supplice qu'on a mérité ; on a du regret , on gémit , on soupire , on s'afflige , on répand des larmes , et on fait tout cela en enfer , mais inutilement et sans mérite. Les réprouvés s'éveilleront , dit le prophète Daniel , ils ouvriront les yeux , ils verront à jamais , connaîtront évidemment , mais trop tard , leur aveuglement , leur stupidité , leurs folies , l'opprobre , la

(1) Irritam quia faciens legem Moysi , sine ulla miseratione , duobus vel tribus testibus , moritur ; quanto magis putatis deteriora mereri supplicia , qui Filium Dei conculcaverit et sanguinem Testamenti pollutum duxerit. (Heb. 10. 28.)

confusion, les punitions qu'ils ont méritées ; ils se repentiront d'une repentance enragée et forcenée contre eux-mêmes. (1) Ils gémiront et s'affligeront, dit le Sage ; il y aura des pleurs pour la perte qu'on aura faite, des grincements de dents à cause des tourments qu'on endurera. Un ecclésiastique, exorcisant une possédée de Loudun, commanda un jour au diable de faire voir aux assistants une petite partie de la tristesse qu'on a en enfer. La possédée montra une contenance si désolée et si mélancolique, qu'elle fit horreur à tous les assistants, et leur jeta dans l'esprit une très grande tristesse, et elle répandit des larmes abondantes : *Ibi erit fletus et stridor dentium ;* là il y aura des pleurs et des grincements de dents. J'ai vu autrefois un homme qui n'avait pas commis de grands crimes, et qui, étant au lit de la mort, eut tant d'horreur de ses péchés, et une si grande appréhension des jugements de Dieu, que de détresse il s'arracha quatre dents jusqu'aux racines sans y appliquer les mains, mais seulement à force de les grincer. Ne vaut-il pas mieux faire pénitence pendant cette vie : elle sera plus courte, plus douce, plus salutaire. La pénitence de cette vie n'est que pour quelques années ; celle de l'autre vie est pour des siècles entiers ; celle-là est pour le temps qui passe en moins de rien, qui s'écoule insensiblement, dont les parties succèdent l'une à l'autre, qui finit et ne retourne plus ; la pénitence de l'autre vie est pour l'éternité, qui est fixe, stable, immuable, qui n'a ni pause, ni repos, ni relâche, ni fin, ni interruption.

Il est bien plus aisé de jeûner, faisant un repas par jour, que d'avoir besoin d'une miette de pain et d'une goutte d'eau, comme le mauvais riche ; il est plus aisé de coucher sur la dure, que d'être couché sur des brasiers ; de porter le cilice ou la haire, que d'être revêtu de flammes ; de se retirer des compagnies mondaines, des assemblées de garçons et de filles, que d'être pour jamais entre les mains des bourreaux ; plus aisé enfin de se priver par esprit de pénitence des cabarets, danses et autres divertissements

(1) Evigilabunt in opprobrium ut videant semper. (Dan. 12. 2.)

sensuels, que d'être condamné à des supplices éternels. Au commencement, la pénitence vous semblera insupportable ; avec le temps, quand vous y serez accoutumé, vous ne la trouverez plus si rude ; un peu après vous la sentirez légère, un peu après vous ne la sentirez presque plus ; enfin elle vous semblera presque douce et agréable (1). Mais en enfer l'âme ne s'accoutume point à la douleur, l'esprit ne s'apprivoise point à la tristesse, le corps ne s'endurcit pas aux supplices ; on est aussi délicat, sensible et impatient après dix mille ans qu'au commencement ; et si c'est en purgatoire qu'on fasse pénitence pour ne l'avoir pas faite en ce monde, saint Bernard nous assure qu'on paie là-bas au centuple les intérêts et les arrérages de ce qu'on a négligé dans le monde (2). Outre que la pénitence que vous faites en purgatoire n'est que satisfactoire, elle diminue vos peines, mais elle n'augmente pas vos mérites ; celle que vous faites en ce monde, en état de grâce, est satisfactoire et méritoire tout ensemble ; elle acquitte vos dettes, et vous acquiert de grandes récompenses ; c'est une diminution ou une entière absolution des peines dues à vos péchés, c'est un accroissement de grâces en ce monde, et une augmentation de gloire en l'autre vie. *Amen.*

(1) Intolerabile tibi aliquid videbitur ; processu temporis, si assuescas, judicabis non adeo grave, paulo post et leve senties, post etiam delectabit. (S. Bern.)

(2). Illic centupliciter quæ fuerint hic neglecta solvuntur. (Ibid.)

SERMON VIII.

DES MARQUES ET DES PROPRIÉTÉS DE LA VRAIE PÉNITENCE.

Convertimini ad me in toto corde vestro.
Convertissez-vous à moi de tout votre cœur. (Joël, 2.)

Ce sont les douces semonces que Dieu fait aux âmes pécheresses par un excès de miséricorde, pour les inviter à obtenir grâce et abolition de leurs crimes par la pratique de la pénitence. En ces mêmes paroles il nous exprime les marques et les propriétés de la vraie pénitence, afin que nous la puissions reconnaître et distinguer de la fausse. En premier lieu, elle fait un changement en nous : *Convertimini ;* en second lieu, elle change notre cœur : *Convertimini in corde vestro ;* en troisième lieu, elle change tout notre cœur : *In toto corde vestro.*

Si la vraie pénitence nous remet en grâce et en amitié avec Dieu, c'est vous qui nous procurez cette faveur incomparable, ô sainte Vierge ! l'Eglise vous nomme tous les jours, en ses dévotions publiques, une arche d'alliance, d'autant que, par vos prières, vous obtenez aux vrais pénitents leur réconciliation et leur paix avec votre Fils, comme vous avez procuré l'alliance de la nature humaine avec le Verbe divin, par le favorable consentement que vous donnâtes à l'ange, quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria, etc.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Hominis conditio est melior quam bruti et angeli, quia brutum non resurgit post mortem.* — B. *Nec angelus post casum, sicut homo.*

Primum punctum. *Pœnitentia convertit, id est mutat,*

quod probatur : C. 1° *Scriptura* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Conciliis.* — F. 4° *Rationibus.*

Secundum punctum. *Pœnitentiam convertit cor ; circa hoc notantur, à S. Gregorio, duo errores :* G. 1us — H. 2us

Tertium punctum. *Convertit totum cor :* I. 1° *Quoad amorem.* — K. 2° *Quoad objectum amoris.* — L. 3° *Quoad tempus, nempe ut pro semper convertamur.*

Conclusio. M. *Ex dictis patet plerasque confessiones esse invalidas.*

EXORDIUM.

Hominis conditio est melior, etc. Comme il a plu au Créateur de faire voir sa toute-puissance et sa sagesse infinies en la création de l'homme, en réunissant dans lui deux substances, l'âme et le corps, l'une qui tient de la nature des anges, l'autre de la nature des animaux, l'une toute spirituelle et céleste : *Ignèus est illi vigor et cœlestis origo ;* l'autre toute matérielle et terrestre : *Terra es, et in terram ibis.* Ainsi il a plu au même Dieu de montrer en ce même ouvrage les richesses de sa bonté, en ce qu'il a avantagé l'homme de deux admirables prérogatives, qui rendent sa condition beaucoup plus heureuse que celle des bêtes, et plus souhaitable que celle des anges. La première est en son corps, à cause de la noblesse et dignité de son âme ; l'autre est en son âme, à cause de la faiblesse et de la fragilité de son corps.

A. — (*Quia brutum non resurgit, etc.*) Le premier privilége qui rend sa condition meilleure que celle des bêtes, c'est que le corps des autres animaux étant joint à une âme qui meurt et qui périt avec lui, quand il est une fois dissous par la mort, il ne ressuscite jamais. Le corps de l'homme étant uni et marié à une âme douée d'immortalité, quand elle fait divorce avec lui, il retient toujours le droit, l'espérance et la prétention d'être réuni à sa chère moitié au jour de la résurrection. Ce qui fut enseigné à Job, disent saint Augustin et saint Grégoire. Quand

Dieu voulut récompenser la patience et la fidélité que Job avait témoignées en ses afflictions, il lui rendit au double tout ce qu'il avait perdu ; au lieu de sept mille brebis, de trois mille chameaux, de cinq cents paires de bœufs qui lui étaient morts, Dieu lui rendit quatorze mille brebis, six mille chameaux, et mille paires de bœufs ; mais au lieu de dix enfants qui lui étaient morts, il ne lui en rendit pas vingt, il ne lui en rendit que dix. C'est que les animaux qu'il avait perdus étaient entièrement morts, il ne les devait jamais recouvrer ; mais les dix enfants qui étaient décédés n'étaient pas perdus sans ressource ; il les devait revoir, et recevoir en la résurrection générale.

B. — (*Nec angelus post casum, etc.*) L'autre privilége qui rend la condition de l'homme plus avantageuse que celle de l'ange, c'est que l'ange étant une fois tombé dans l'abîme du péché, il ne s'en relève jamais, parce qu'il s'attache opiniâtrement et inséparablement à l'objet qu'il a une fois choisi dans la première inclination et affection de son cœur : de là vient, dit saint Augustin, que Moïse, décrivant la création du monde, a passé sous silence la création des anges, parce que s'il en eût parlé, il eût été obligé de parler de leur péché et de leur chûte ; et c'eût été un mauvais exemple aux Juifs, de voir que les premières créatures de Dieu, si nobles, si excellentes et si relevées, auraient offensé le Créateur sans vouloir jamais s'en repentir, et sans espérance de miséricorde. Mais la volonté de l'homme étant changeante, flexible et volage, quelque péché qu'il commette, quelque grands et énormes qu'ils soient, tant qu'il est en cette vie, il en peut obtenir le pardon par une vraie pénitence. Je dis par une vraie pénitence, parce que plusieurs font pénitence, ou paraissent la faire, qui n'en obtiennent point la grâce, leur pénitence n'étant ni vraie ni sincère, mais fausse, trompeuse, plâtrée et dissimulée.

PRIMUM PUNCTUM. — *Convertit*, *etc.*

Le prophète Joël nous exprime en peu de paroles les marques, les qualités et les conditions de la vraie pénitence : *Convertimini ad me.*

C. — (1° *Scriptura.*) La première propriété de la vraie pénitence consiste en ce qu'elle nous change et nous convertit : *Convertimini.* C'est une admirable métamorphose, une divine alchimie qui ne transforme pas les métaux, mais les âmes ; elle ne change pas l'étain en argent, le cuivre en or, mais les hommes en des anges; de vicieux, charnels, terrestres et grossiers qu'ils étaient, elle les rend vertueux, spirituels, célestes et divins. Saint Paul appelle celui qui est converti un homme nouveau, une nouvelle créature, (1) et il dit que par la pénitence nous sommes comme refondus, réformés, renouvelés, parce que nous nous dépouillons du vieil Adam pour nous revêtir du nouveau, qui est Jésus-Christ.

D. — (2° *Patribus.*) Et saint Ambroise, décrivant les actes d'un vrai pénitent, dit qu'il doit mourir au monde, à la vie profane et séculière, aux usages, aux maximes, aux coutumes et aux vanités du monde ; il doit renoncer à lui-même, à ses humeurs, à ses caprices, à son opiniâtreté, à ses mauvaises habitudes, à ses inclinations vicieuses, à ses débauches, en être tout changé (2) comme du noir au blanc, des ténèbres à la lumière, en sorte qu'on puisse dire : *Quantum mutatus ab illo ?* Et saint Chrysostôme a très bien remarqué que les Ninivites faisant pénitence à la prédication de Jonas, ce qui plut davantage à Dieu, et ce qui l'obligea de leur pardonner, c'est qu'ils quittèrent leur mauvaise vie, et la ville fut tout autre qu'elle n'était auparavant (3).

(1) Et induite novum hominem. (Eph. 4. v. 24.)
(2) Se ipsum homo abneget, et totus mutetur. (S. Ambr. de Pœnit. c. 10.)
(3) Vidit Deus quia conversi sunt de via sua mala, et misertus est. (Jonæ 3. v. 10.)

E. — (3° *Conciliis.*) Et le concile de Trente déclare que la vraie contrition contient un retranchement de tout péché, une résolution et un commencement de vie nouvelle (1). Vous allez à confesse le jour de Pâques; vous dites : Je m'accuse d'avoir fait la débauche tout le carnaval, de n'avoir point jeûné le carême, d'avoir retenu le salaire des artisans, de n'avoir point salué mon ennemi qui est mon proche parent; mais je me propose de mieux faire. Votre confesseur sera bien indulgent s'il vous absout sur-le-champ, sans juger si vous êtes véritablement changé et intérieurement converti. Le concile dit qu'il faut le propos et le commencement d'une vie nouvelle. Vous vous résolvez de mieux faire, c'est le propos et non pas le commencement. Pour avoir le commencement, il faut vouloir jeûner, payer vos dettes et saluer vos ennemis : *Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia vana*, dit Tertullien ; (lib. de pœnitentia, c. 2.) où il n'y a point de changement de cœur, point de correction véritable, la pénitence est vaine et frivole, la confession nulle, la communion inutile et les sacrements sacriléges.

F. — (4° *Rationibus.*) La raison en est claire et évidente à celui qui a tant soit peu d'intelligence dans la théologie. Voilà un jeune homme indévot, jureur, arrogant, désobéissant à père et mère, querelleur, impudique, médisant et ivrogne. Si je vous disais : Après Pâques, ce jeune homme sera dévot, retenu dans ses paroles, humble, obéissant, patient, chaste, sobre, charitable, vous diriez : Ce sera un beau changement : *Hæc mutatio dexteræ excelsi.* Tenez, pour tout assuré, que sa confession de Pâques aura été nulle, si ce changement ne s'est fait en son cœur selon la maxime de Tertullien. C'est un article de foi déclaré par les conciles, que tous les sacrements de la loi nouvelle confèrent la grâce sanctifiante à ceux qui les reçoivent dignement ; c'est une doc-

(1) Declarat sancta synodus contritionem hanc non solùm cessationem à peccato, et vitæ novæ propositum et inchoationem, sed veteris etiam odium continere. (Conc. Trid. sess. 14. c. 4.)

trine constante et avérée de tous les docteurs, que la grâce sanctifiante est toujours accompagnée des sept dons et des fruits du Saint-Esprit, des vertus infuses et des habitudes surnaturelles. Si donc la confession de ce jeune homme est bonne, il recevra la grâce de Dieu ; s'il reçoit la grâce de Dieu, il recevra les dons de sagesse, de conseil, de force, de piété, de crainte de Dieu ; les habitudes de la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, etc. ; et par conséquent il sera humble, sobre, chaste et orné de toutes les autres vertus.

Il y a plus. Nous ne recevons pas seulement dans la justification les dons du Saint-Esprit, et les habitudes de toutes les vertus, mais le Saint-Esprit lui-même ; il entre dans notre cœur, il en fait son sanctuaire, il y demeure comme dans son temple. Qui ne voit qu'il se doit faire un étrange changement dans une maison habitée par un hôte si différent et si contraire au précédent ? Hier, étant en état de péché, vous étiez la retraite des démons qui sont des esprits immondes, malins, orgueilleux, cruels et envieux ; c'est le Sauveur qui le dit : *Ingressi habitant ibi*. Aujourd'hui, étant en état de grâce, vous êtes le sanctuaire et la demeure du Saint-Esprit, qui est un esprit de pureté, de douceur, de bonté. C'est saint Paul qui le dit aux Romains. La charité de Dieu, dit-il, est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Pœnitentia convertit cor, etc.*

Cette parole dans nos cœurs marque la seconde condition de la vraie pénitence, et nous enseigne que c'est le cœur qui doit être premièrement et principalement changé ; c'est le cœur que Dieu demande toujours, quand il parle de notre conversion : Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, déchirez vos cœurs et non vos vêtements, dit-il par le prophète Joël ; et par le psalmiste : Mon Dieu, vous ne mépriserez point un cœur contrit et humilié ; (Psal. 50.) et par Ezéchiel : Faites-vous un esprit nouveau et un cœur

nouveau : *Facite vobis spiritum novum et cor novum ;* (Ezech. 18. 31.) un esprit nouveau , c'est-à-dire des pensées , des sentiments , des opinions ; un cœur nouveau, c'est-à-dire des volontés, des affections et des desseins tout autres qu'auparavant. Vous estimiez beaucoup les grandeurs du monde , les richesses de la terre , les délices de la chair ; après votre conversion , vous n'en faites point d'état, vous n'estimez point heureux ceux qui en jouissent , s'ils ne sont gens de bien et vertueux. Auparavant, vous aimiez les compagnies mondaines , les assemblées de garçons et de filles , les jeux , les danses , les cabarets et autres divertissements; après votre conversion, vous en êtes dégoûté ; vous aimez l'église , l'office divin , les sermons , la retraite , le travail en votre maison : voilà ce que c'est que de se faire un esprit nouveau et un cœur nouveau.

G. — (*Notantur duo errores , etc.*) Sur quoi saint Grégoire nous avertit de deux erreurs , où nous pouvons tomber en un sujet de si grande importance ; il met la première en son Pastoral , disant : *Sæpe sibi de se mens ipsa mentitur , fitque ut aliud intimis intentio supprimat , et aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat.* (Part. 1. Past. cap. 9.) Nous prenons souvent le change, et nous sommes si adroits à tromper, que nous nous trompons nous-mêmes ; nous prenons les pensées de notre esprit pour des dispositions de notre cœur , les idées de notre imagination pour des affections de notre volonté. Vous trouverez quelquefois des personnes à qui le confesseur dira : Vous êtes-vous préparées pour vous confesser ? Oui , mon père , j'ai fait l'acte de contrition. Et comme ont-elles fait ? elles ont lu dans un livre : *Acte de contrition* : Mon Dieu , je me répens de tout mon cœur d'avoir commis le péché , parce qu'il vous déplaît ; je suis bien fâchée de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon. Et parce qu'elles ont dit ces paroles ou d'autres semblables dans leur esprit ou de bouche , elles pensent avoir fait un acte de contrition. Ces paroles ne sont pas mauvaises , c'est bien fait de les dire , pourvu que vous ne mentiez pas ; mais de croire que vous

ayez fait un acte de contrition, pour les avoir seulement dites, ou de bouche, ou en votre esprit, c'est une grande simplicité et une erreur très pernicieuse; la contrition n'est pas dans la bouche, ni dans l'esprit, ni dans l'imagination, mais dans la volonté. Dieu ne demande pas que vous disiez que vous êtes fâché de l'avoir offensé, mais il veut que vous le soyez effectivement. Le docte Grenade, en son Mémorial, traitant de la confession, se sert de semblables paroles et d'autres encore plus belles; mais il n'y met pas pour titre *Acte de contrition;* ce qui tromperait les simples; il met plutôt: *Oraison pour demander à Dieu la contrition, ou pour se disposer à la contrition.* Un homme qui conserve l'animosité dans son cœur, ou qui ne restitue pas le bien mal acquis, pourrait dire cent fois: Mon Dieu, je suis marri de vous avoir offensé, et il n'aurait pas un grain de vraie repentance. A quoi connaît-on s'il en a? aux effets; la langue n'est pas le truchement infaillible du cœur, mais de l'esprit; les paroles ne sont pas ordinairement les interprètes de la volonté, mais de la pensée; le truchement du cœur, c'est la main; les interprètes de la volonté, ce sont les œuvres. Si vous rendez le bien d'autrui, si vous quittez ce procès injuste, si vous sortez de l'occasion du péché, vous montrez probablement que votre cœur est changé; mais si vous vous contentez de paroles ou d'imagination, on dira de vous que vous donnez à Dieu le mouvement des lèvres, mais que l'affection du cœur est bien éloignée de lui. (1)

II. — D'autres fois vous changez de vie, mais votre cœur n'est pas changé pour cela, ce sont les affaires, les circonstances et les événements. Le changement est fait autour de vous, et non dans vous. Si ceux qui sont là passaient ici, je les aurais à ma droite, au lieu que je les ai à ma gauche; ils auraient changé de place, mais je n'aurais pas changé de posture. Vous étiez autrefois une femme de jeu et de festin, vous vous ruiniez de biens, de santé

(1) Dilexerunt eum in ore suo; cor autem non erat rectum eorum cum eo. (Psal. 77. 36.)

et de réputation par vos dissolutions : Vous êtes tombé dans la pauvreté , vous ne jouez plus , vous êtes sobres , parce que vous n'avez plus de quoi fournir à la dépense ; c'est votre bourse qui est changée et non votre cœur. Vous étiez un tyran , un tigre, un léopard dans la paroisse par l'abus que vous faisiez de votre pouvoir : une heureuse disgrâce vous arrive ; vous ne faites plus de mal à personne , vous êtes humilié et méprisé ; c'est votre fortune qui est changée , et non votre cœur. Ecoutez cette belle comparaison de saint Grégoire : Voilà un jeune homme qui n'entend rien au manége ; il est monté sur un cheval fougueux , qui l'emporte au grand galop , sans qu'il puisse le retenir ni le détourner tant soit peu : (1) il trouve une muraille ou un fossé , et il s'arrête tout court. Ce jeune homme n'aurait-il pas bonne grâce de se vanter et dire : M'entends-je à monter un cheval ? voyez comme je l'ai arrêté au milieu de sa course. Votre corps était comme un cheval indompté , il vous emportait à bride abattue aux mauvaises compagnies , aux lieux de jeux et de débauches ; il vous arrive une bonne maladie qui vous arrête au lit , et vous y attache des années entières ; pouvez-vous dire sans mentir , que c'est la bonne volonté et non pas l'impossibilité qui vous a retiré du vice. Vous venez à confesse à Noel , votre confesseur vous dit : Combien y a-t-il que vous avez été confessé ? Il y a un an ? Pourquoi ne vous confessâtes-vous pas à Pâques passé ? C'est que j'entretenais alors une liaison coupable , je voulais me battre en duel , je voulâis me parjurer en justice pour gagner mon procès , et je n'ai pas voulu communier avec cette volonté. Vous avez fort bien fait de vous abstenir de la communion en cet état. Mais c'est peut-être l'événement , l'objet de votre passion , ce procès , qui est changé, et non pas votre cœur; vous repentez-vous de l'avoir fait ? si Dieu ne voit votre cœur en telle disposition , que si c'était à refaire vous aimeriez mieux mourir que de faire mal avec cette fille , être estimé lâche que de vous battre

(1) Sæpè a cursu spumantes equos , non præsidentis dextera , sed campi terminus coercet. (S. Greg.)

en duel, perdre votre procès que de vous parjurer ; je ne sais quelle confession vous faites ; votre main et votre langue cessent bien de commettre le péché, mais peut-être que votre cœur ne cesse pas de l'aimer ; et si Dieu n'a le cœur, il ne fait pas grand état de tout le reste : il aime tant ce cœur qu'il le veut tout avoir.

TERTIUM PUNCTUM.—*Pœnitentia convertit totum cor.*

Il dit par son prophète : Convertissez-vous à moi de tout votre cœur. Et par Moïse au Deutéronome : Quand vous chercherez le Seigneur, vous le trouverez infailliblement, pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur, et avec toute l'amertume et l'affliction de votre âme. (1) Il ne demande pas tout votre argent, mais seulement une partie en aumône ; ni tous les fruits de vos héritages, mais seulement une partie en dîmes ; mais il veut avoir tout votre cœur sans réserve, sans restriction, sans partage ; tout quant à l'amour, tout quant à l'objet, tout quant au temps et pour toujours.

I. — 1° *Quoad amorem.*) Quant à l'amour, il est de l'amour comme du cœur ; s'il est tant soit peu divisé, il se meurt : *Divisum est cor eorum, cito interibunt.* La philosophie nous enseigne que nous partageons quelquefois notre cœur entre deux objets tout contraires ; nous aimons une chose absolument, et nous aimons son contraire hypothétiquement. Un marchand qui est sur mer en péril de naufrage, dans une horrible tempête, aime ses marchandises, et est content d'en être privé et de les jeter dans la mer ; il en aime la possession, absolument parlant, il en aime la privation hypothétiquement, supposé qu'elle soit nécessaire pour soulager le vaisseau, et pour sauver sa vie. Dieu ne fait pas grand état de votre conversion, si vous ne quittez le péché que comme ce marchand jette ses denrées à la mer, c'est-à-dire à regret, à contre

(1) Cum quæsieris Dominum Deum tuum, invenies eum ; si tamen toto corde quæsieris eum et tota tribulatione animæ tuæ. (Deut. 4. 29.)

cœur, par contrainte, par esprit d'esclave et de forçat; en un mot, il ne veut pas que vous lui donniez votre cœur comme vous donnez votre argent à un voleur au milieu d'un bois : Tenez, lui dites-vous, voilà ma bourse, je vous la donne de bon cœur, ne me tuez pas; mais vous dites en vous-même : si nous n'étions pas ici, si je pouvais gagner le large et m'échapper ou me défendre; si vous n'aviez ni fusil, ni épée, ni pistolet, je me garderais bien de vous la donner. Tenez voilà mon cœur; mais si je n'étais pas mortel, si je devais toujours vivre en ce monde; si vous n'aviez ni enfer, ni justice, je ne me soucierais guère de vous ni de vos commandements. Allez, n'avez-vous point de honte de traiter avec votre Dieu comme vous feriez avec un voleur? Il veut tout le cœur, et quant à l'amour et quant à l'objet; il veut que vous quittiez les péchés pour l'amour de lui, et que vous les quittiez tous, non deux, trois ou quatre, mais tous sans exception.

K. — 2° *Quoad objectum, etc.*) Au premier livre des rois, chapitre septième, les Israélites ayant offensé Dieu par leur idolâtrie et leurs autres crimes, et Dieu déchargeant sa colère sur eux par la main des Philistins qui leur faisaient une cruelle guerre, pour remédier à ce mal, le prophète Samuel les assemble; il leur remontre leur ingratitude et leurs péchés avec tant de zèle et de bon succès, qu'étant touchés de componction, ils se convertissent sur-le-champ, ils confessent leurs péchés, ils jeûnent, et pour montrer la sincérité de leur conversion, ils répandent de l'eau devant Dieu, protestant, par cette cérémonie, qu'ils répandaient aussi leur cœur en sa présence; et Samuël exerça sur eux de la part de Dieu l'office de juge. Voilà la vraie image d'une parfaite pénitence. Le confesseur est établi de Dieu pour vous y juger, comme fit Samuël dont le nom signie *positus à Deo;* vous devez dire *peccavi,* vous devez déclarer votre péché, vous devez jeûner, ou faire quelqu'autre mortification; mais le point principal, c'est que vous répandiez votre cœur comme de l'eau devant Dieu : *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum De-*

mini; comme de l'eau, non pas comme de l'huile, du vin et de l'encre. Quand vous répandez de l'huile d'un vaisseau, il en reste toujours quelque peu attaché au vaisseau; si c'est du vin, l'odeur y demeure; si c'est de l'encre, la couleur; mais quand vous répandez de l'eau, il n'en reste rien du tout, ni de la substance, ni de l'odeur, ni de la couleur : *Effunde sicut aquam.* Vous ne voulez plus faire de mal à votre prochain, mais vous êtes bien aise qu'il lui en arrive; il y a encore quelque reste d'envie et de haine dans le vaisseau de votre cœur. Vous ne voulez plus faire mal avec cette homme, mais vous prenez plaisir à lui écrire, à recevoir des lettres ou des recommandations de sa part, à le voir, à être vu de lui; votre vaisseau n'est pas bien encore vidé. Vous vous êtes réconcilié avec votre ennemi, mais vous faites le froid avec lui, vous ne lui parlez qu'entre les dents, vous ne le servez pas dans l'occasion, cela sent l'inimitié; l'odeur en est encore dans le vaisseau. Vous avez renoncé à l'athéisme et à l'impiété; mais vous vous plaisez avec les libertins, vous vous mettez à rire quand on dit des paroles impies; vous sentez encore l'irréligion : *Effunde sicut aquam.* Si vous êtes bien converti, vous ne quitterez pas seulement le péché, mais vous aurez en horreur toutes ses suites, tous ses effets, et en un mot tout ce qui peut y conduire.

Vous ne croiriez pas combien il importe à votre salut de vous dépouiller entièrement de toute affection mondaine, pour vous abandonner parfaitement et sans réserve à tous les desseins de Dieu sur vous; et comme le moindre attachement à quelque créature que ce soit, empêche votre parfaite conversion : *Vas electionis est mihi iste*, vous ne mettez point d'eau de rose, ni d'autre liqueur précieuse dans un vase, s'il n'est entièrement vidé. D'où vient que saint Paul, qui avait été si grand ennemi et si grand persécuteur de l'Eglise, fut fait un vaisseau de choix et d'élite dès le commencement de sa conversion; qu'il reçut la grâce de Dieu en si grande abondance : *Ubi abundavit delictum, superabundavit et gratia;* et tandis que ce jeune gen-

tilhomme qui s'adressa au Fils de Dieu, et qui n'avait pas commis de grands péchés, perdit sa vocation et son salut? c'est que ce jeune homme avait encore l'attachement à ses richesses, quoique justement acquises, il ne suivit pas le conseil du Sauveur qui désirait qu'il s'en défît. Saint Paul se présenta comme un vaisseau vide, il ne retint aucune affection à quoi que ce fût; il s'exposa à tous les vouloirs et desseins du Fils de Dieu sur lui : *Quid me vis facere?* Faites comme lui; donnez-vous au Sauveur sans réserve et pour toujours.

L. — (*Quoad tempus.*) *Effunde cor tuum sicut aquam*. Il ne dit pas comme de l'argent, mais comme de l'eau. Quand on a répandu de l'argent, on le recueille, on le remet dans sa bourse ou dans son coffre; quand on a répandu de l'eau, on ne pense jamais à la recueillir ou à la reprendre; on la foule aux pieds, et on la met en oubli. Répandez le péché comme de l'eau, sans prétention, sans espérance, sans secrète intention de le reprendre après les fêtes, après le carême, quand vous serez en santé. Une bonne marque pour connaître que vous n'avez pas dessein de le reprendre à l'avenir, c'est quand vous vous éloignez de l'occasion, quand vous vous mettez dans l'impossibilité de tomber.

Les soldats d'Alexandre, allant à la guerre pour conquérir les provinces de l'Asie, brûlèrent leurs propres maisons; ils montraient en cela la bonne volonté qu'ils avaient de bien combattre et de ne point retourner en leur pays. Si vous jetez au feu les lettres que cet homme vous a écrites, et tout ce qu'il vous a donné; si vous dites à votre père et à votre mère, que ce jeune homme vous tente; si vous résignez cet office, ce bénéfice qui vous est une pierre d'achoppement, c'est marque que vous n'avez plus envie de retourner à votre vie déréglée. Mais s'il en reste en votre cœur le moindre dessein pour l'avenir, votre conversion est simulée, inutile, infructueuse.

CONCLUSIO.

M. — *Multæ confessiones sunt invalidæ.* Ces vérités montrent évidemment, ce me semble, combien est véritable ce qu'ont dit saint Ambroise, (lib. 2. de pœnit. c. 10.) et saint Pacien, évêque de Barcelone, (Ep. 3.) qu'il n'est rien de si rare que la vraie pénitence, et qu'une grande partie de ces confessions, qui ne se font qu'à Noel et à Pâques, sont pénitences plâtrées, contrefaites, inutiles.

Nous avons vu, au commencement, que la vraie pénitence change le pécheur, où est le changement qui s'est fait en vous ? Etes-vous théologien scholastique ? souvenez-vous de cette maxime qui est si souvent en votre bouche : *Homo per absolutionem ex attrito fit contritus.* Avez-vous plus de contrition, votre cœur est-il plus touché, plus piqué de componction, plus échauffé en amour de Dieu, après l'absolution, qu'il n'était auparavant ? Etes-vous en la théologie positive ? souvenez-vous de cette parole de saint Paul : Toutes choses coopèrent en bien à ceux qui aiment Dieu : *Etiam peccata*, dit saint Augustin, parce que les péchés passés les rendent plus fervents en l'amour de Dieu, plus humains à ceux qui tombent, plus humbles et patients aux injures, plus charitables envers tout le monde. Etes-vous plus fervent, plus humble, plus doux, plus patient, plus charitable que vous n'étiez avant votre confession ? Etes-vous militaire, je vous dirai à quoi connaît-on qu'une citadelle ou une ville a changé de garnison, de gouverneur, de souverain ; qu'elle est maintenant au roi, au lieu qu'elle était à son ennemi ? n'est-ce pas à ce que les bourgeois, les canons, les munitions, sont maintenant pour le service du roi, au lieu qu'ils étaient auparavant pour le service de l'ennemi ? Si vos yeux, vos oreilles et votre bouche, servent encore au péché et aux œuvres du diable, comme auparavant, aux œillades impudiques, aux jurements et aux médisances, pouvons-nous juger que le diable en soit sorti, et que le Saint-Esprit y soit entré avec ses dons et ses vertus infu-

ses ? Etes-vous médecin, apothicaire, chirurgien ? à quoi connaît-on qu'un médicament, un remède, ou qu'un onguent n'est pas bon à un malade? c'est lorsqu'après avoir pris cette médecine, après avoir appliqué un onguent cinq ou six fois, on ne voit point d'amendement, et que la maladie et la blessure sont toujours au même état. Etes-vous philosophe ? souvenez-vous de ces axiomes : l'opération est un apanage de l'être, celui qui est le même qu'il était, il fait ce qu'il faisait ; l'habitude, c'est une qualité qui rend les actions faciles. (1) On ne voit point de nouvelles productions en vous, comment peut-on croire qu'il y ait un être nouveau, *nova creatura ?* Vous faites de même après Pâques que vous faisiez avant le carême, ne doit-on pas dire que vous êtes encore le même que vous étiez avant Pâques ? Vous n'avez pas plus de facilité aux actions de vertu que vous en aviez ci-devant ; ne doit-on pas conclure que vous n'en avez pas reçu les habitudes ? Ne péchez donc pas si vous êtes sage ; si vous commettez le péché, vous serez toujours très assuré d'avoir perdu la grâce de Dieu, et vous ne serez jamais assuré de l'avoir retrouvée. Votre péché est très réel et trop véritable, votre conversion n'est peut-être qu'imaginaire et en idée ; défiez-vous-en ; pour vous bien assurer, défiez-vous de votre intérieur, de votre disposition, de votre pénitence, quelque bonne et parfaite qu'elle vous semble. Vous ne savez jamais si elle a les qualités, les conditions et les degrés de douleur que Dieu demande : demandez-la tous les jours à Dieu, souvent avec humilité et ferveur ; recourez à la sainte Vierge et aux Saints ; sollicitez-les avec importunité, d'obtenir grâce pour vous ; priez principalement les saints pénitents, comme les saints Pierre, Paul, Magdelaine, Boniface, Pélagie, Marie, égyptienne ; visitez les pauvres, pratiquez toutes les bonnes œuvres que vous pourrez selon votre condition ; afin d'obtenir de Dieu une vraie conversion, dites-lui souvent comme le prophète : *Converte me, Domine, et ego convertar.*

(1) Operari sequitur esse. Idem manens, idem semper facit ; idem habitus est qualitas tribuens facilitatem operandi. (Arist.)

Dites-lui avec l'Eglise : *Deus innocentiæ restitutor et amator, dirige ad te tuorum corda servorum, ut in fide inveniantur stabiles et in opere efficaces.* Grand Dieu ! vous êtes la pureté et la sainteté même, vous aimez uniquement les innocents et l'innocence ; c'est à vous seul de la donner quand on ne l'a pas ; c'est à vous seul de la réparer quand on l'a perdue ; elle ne se répare que par la pénitence : *Dirige ad te tuorum corda servorum ;* donnez-nous l'esprit d'une vraie pénitence, pénitence sincère et cordiale, un cœur qui aille droit à vous, qui ne soit point recourbé vers nous, réfléchi vers nos intérêts : *Ut in fide inveniamur stabiles ;* que vos serviteurs soient fermes en la foi ; qu'ils s'attachent inséparablement aux vérités qu'on leur prêche de votre part : *Et in opere efficaces ;* que leur conversion ne soit trompeuse ni imaginaire, mais effective, véritable et féconde en bonnes œuvres. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre Fils, qui vit et règne avec vous et le Saint-Esprit en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON IX.

DES TROIS PREMIÈRES MARQUES ET PROPRIÉTÉS DE LA FAUSSE PÉNITENCE.

Convertimini ad me in toto corde vestro.
Convertissez-vous à moi de tout votre cœur. (Joël, 2.)

QUOIQUE ce que nous avons dit de l'essence et des propriétés de la vraie pénitence soit plus que suffisant pour la reconnaître et la distinguer de la fausse, ceci est néanmoins d'une si grande importance, et l'erreur en ce sujet est si dangereuse pour notre salut, qu'il me semble à propos de vous faire voir les marques et les propriétés de la fausse pénitence. Il y en a six principales : elle est tardive, imparfaite, naturelle, tout extérieure, stérile et inconstante. Aujourd'hui nous traiterons des trois premières marques, et demain, Dieu aidant, nous parlerons des trois autres. Le mot de pénitence vient de celui de peine ; et par conséquent elle est bannie du séjour heureux et de l'état impassible où vous êtes, ô Vierge sainte ! et toutefois vous dites en votre cantique d'amour : *Manus meæ distillaverunt myrrham*. La myrrhe, qui préserve les corps de la pourriture, est le symbole de la pénitence, qui garantit les âmes de la corruption du péché. Vos mains distillent la myrrhe, c'est-à-dire que vous communiquez la vertu de la pénitence aux âmes qui recourent à vous, comme nous faisons dévotement en vous saluant avec l'ange : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Falsa pœnitentia : 1° *Est sera.* 2° *Mutilata.* — 3° *Naturalis.*

Primum punctum. *Pœnitentia sera quæ plerumque est falsa dissuadetur.* — A. 1° *Scriptura.* — B. 2° *Pa-*

tribus. — C. 3° *Rationibus ex parte Dei*. — D. *Ex parte nostri*. — E. *Ex parte pœnitentiæ quæ dilata in mortem est involuntaria*. — F. *In senectutem infœcunda*. — G. *In crastinum incerta*.

Secundum punctum. — H. *Falsa pœnitentia est mutilata, quia vel non relinquit affectum peccati*. — I. *Vel non omnis peccati*. — L. *Vel non occasionem peccati*.

Tertium punctum. *Falsa pœnitentia est naturalis, et hæc dissuadetur* : — 1° M. *Scriptura*. — N. 2° *Patribus*. — O. 3° *Ratione*. — P. 4° *Comparatione*. — Q. 5° *Praxi*.

Conclusio. — R. *Recapitulatio per exhortationem ad imitandum Zachæum, qui festinans descendit et gaudens*.

La théologie qui apprend de la parole de Dieu ce qui est nécessaire au salut des hommes, propose cette question : savoir si une âme chrétienne, sitôt qu'elle est séparée de Dieu par le consentement à un péché mortel, est obligée de retourner à lui et de se convertir par une vraie pénitence, au moins intérieure et cordiale. Les paroles de l'Ecriture sainte, l'autorité de plusieurs grands docteurs, et les puissantes raisons qu'ils en apportent, montrent évidemment, ce me semble, que si ce n'est pas un commandement bien étroit, c'est du moins un conseil important, très convenable à notre devoir, très conforme à la raison, et de très grande importance pour le salut de notre âme, et que ceux qui négligent ce conseil courent risque de faire une pénitence fausse, défectueuse, inutile et infructueuse.

PRIMUM PUNCTUM. — *Pœnitentia sera quæ, etc.*

A. — (1° *Scriptura*.) En l'Ecclésiastique, chapitre cinquième, le Saint-Esprit nous dit sagement : Ne retardez point votre conversion, et ne la différez pas de jour en

jour, car la colère de Dieu viendra soudain et vous perdra au jour de sa vengeance ; (1) où vous voyez que Dieu nous défend, non-seulement de remettre notre conversion à une autre année, au mois qui vient, au lendemain, mais de la différer tant soit peu ; et puisqu'à faute de cela il nous menace de la vengeance de Dieu, c'est signe que cet avis est important à notre salut.

B. — (2° *Patribus.*) Saint Antonin, saint Bonaventure, Tostat, le cardinal Cajetan, et plusieurs autres grands docteurs, jusqu'au nombre de dix, (Citantur à Suar. tom. 4. in 3. p. disp. 15. sect. 5. §. 1.), tiennent que cette avis du Saint-Esprit n'est pas seulement un conseil salutaire qu'il nous donne, mais un commandement absolu qu'il nous fait. Voici la raison qu'ils nous en apportent.

C. — (3° *Rationib. ex parte Dei.*) Il est évident en l'Ecriture que Dieu commande à l'âme pécheresse de se convertir et de faire pénitence. Or, bien que ce commandement ne soit qu'affirmatif en apparence, il est néanmoins négatif en effet ; il est comme celui de la restitution : car le Sauveur qui a dit : Rendez à César ce qui est à César, a ajouté : Rendez à Dieu ce qui est à Dieu. Le commandement de la restitution est affirmatif, en tant qu'il nous commande de rendre le bien d'autrui ; mais il est aussi négatif, en tant qu'il nous défend de le retenir, dit saint Thomas. (22. q. 62. art. 8. in corps. 1. p. et ad. 1.) Ainsi le commandement de la pénitence est affirmatif, en tant qu'il nous commande de satisfaire à la justice de Dieu pour l'injure que nous lui avons faite, et il est négatif, en tant qu'il nous défend de retenir l'honneur et la gloire que nous lui devons rendre par telle satisfaction ; car comme, en différant la restitution, nous privons notre prochain de la possession et de la jouissance de son bien, ainsi, en différant notre conversion, nous privons Dieu de l'usage de notre être qui lui appartient, et des actions méritoires que

(1) Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem, subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te. (Eccli. 5. 8.)

nous ferions pour sa gloire : voilà ce que disent les docteurs dont nous avons parlé.

De plus, comment se peut-il faire qu'une âme chrétienne, qui a tant soit peu de piété et d'estime pour Dieu, veuille être longtemps son ennemie. Il veut que si notre frère, c'est-à-dire notre prochain, a quelque chose contre nous, nous laissions le sacrifice et le service de Dieu imparfait pour nous aller réconcilier ; et si Dieu même nous veut du mal, s'il est notre ennemi mortel, comme il l'est indubitablement quand nous sommes en état de péché, ne quitterons-nous pas les affaires temporelles pour nous reconcilier avec lui ? Quand nous avons eu quelque dispute avec le prochain, et que nous sommes en colère contre lui, S. Paul veut que nous éteignions cette passion avant que le soleil se couche ; (1) et passerons-nous les jours, les semaines et les mois entiers en état de désunion et d'inimitié avec Dieu ?

D.—(*Ex parte nostri.*) La charité aussi que nous nous devons à nous-mêmes, à notre salut, doit nous presser par solliciter de hâter notre conversion, parce qu'en la différant, nous nous mettons en danger, ou d'être surpris par la mort en mauvais état par mille accidents qui arrivent tous les jours, ou de retomber en de nouveaux péchés, et d'aller malheureusement de précipice en précipice. Si nous étions grièvement blessés en notre corps, attendrions-nous un mois ou deux à y faire mettre un appareil ? ne craindrions-nous pas que la gangrène ne s'y mît, ou que la plaie ne devînt incurable ? Quand notre prochain est tombé en quelque faute, le commandement de la charité ne nous oblige-t-il pas à la correction fraternelle ? et notre âme, ne nous est-elle pas aussi chère et aussi précieuse que notre corps ? notre salut ne nous est-il pas aussi important que celui de notre prochain ? Et puis, quand attendez-vous à faire pénitence ? à l'heure de la mort, à la vieillesse, à demain ou au temps à venir ? ne voyez-vous pas que ce sont des piéges du démon ? La pénitence qui se fait à l'heure de la mort est ordinairement involontaire et forcée ; celle qui se fait à la vieillesse est infructueuse et stérile ;

(1) Sol non occidat super iracundiam vestram. (Eph. 4. 26.)

celle qui se remet au lendemain et au temps avenir est incertaine et douteuse.

E. — (*Rationibus ex parte pœnitentiæ quæ dilata in mortem est involuntaria.*) En lisant l'Ecriture, nous pouvons faire une remarque que fort peu de gens ont faite, et qui néanmoins est digne d'une réflexion toute particulière, et même d'admiration; qui est que toutes les fois que les saints prophètes ont condamné quelque pécheur à la mort, ils ne lui ont jamais dit un seul mot de son salut; ils ne lui ont pas donné le moindre avertissement de se reconnaître et de se disposer à la mort et au jugement de Dieu. En l'Exode, chapitre trente-deuxième, Moïse descendant de la montagne, et trouvant que le peuple avait adoré le veau d'or, commande aux Lévites d'aller partout le camp, et de passer par le fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontreraient. Ils en taillent en pièces jusqu'à vingt-trois mille. Josué, son successeur, trouvant qu'un soldat, nommé Acham, avait dérobé quelques meubles du sac de Jéricho, contre le commandement de Dieu, après avoir tiré de sa bouche la confession de son crime, se contente de lui dire : Tu nous as troublés, Dieu te punisse! et il le fait lapider par tout le peuple. Et au premier livre des Rois, après la défaite des Amalécites, Samuel fait amener devant lui le roi captif Agag, et lui dit : Comme votre épée a enlevé cruellement plusieurs enfants à leurs mères, ainsi dorénavant votre mère sera sans enfants. Et il le fait tailler en pièces sur-le-champ.

Au second livre des Rois; Réchab et Baana ayant assassiné en trahison Miphiboset, fils de Saül, apportèrent sa tête à David, pensant lui avoir rendu grand service : le saint roi commande à ses serviteurs de se jeter sur eux et de les mettre à mort: ce qui est promptement exécuté. Ainsi le prophète Daniel, après avoir convaincu de faux témoignage et de calomnie les accusateurs de Susanne, après leur avoir reproché aigrement, et avec plusieurs invectives, les crimes de leur vie passée, les fait condamner sur l'heure à être lapidés. Lisez le texte sacré, et vous verrez que, ni Moïse au peuple idolâtre, ni Josué à Acham, ni Samuël au roi Agag,

ni David à Rechab et Baana, ni Daniel aux faux accusateurs, ne leur disent pas un seul mot de Dieu, ni de se repentir, ni de mettre ordre à leur conscience.

D'où vient cela ? c'est que les prophètes s'appelaient *videntes*, les voyants ; parce qu'ils voyaient les jugements de Dieu sur les âmes, et ils ne disaient rien que par le mouvement et l'inspiration du Saint-Esprit, (1) et ces saints voyaient que Dieu ne voulait pas faire miséricorde à ces infortunés, comme il est dit d'Antiochus, parce qu'il ne fait miséricorde qu'à ceux qui se convertissent véritablement ; et ces conversions, qui ne se font qu'à la mort, sont pour l'ordinaire fausses et trompeuses : ce ne sont que des apparences de conversion ; ce sont des pénitences plâtrées, contrefaites et dissimulées. La pénitence qui se fait par un homme qui se meurt est aux abois et se meurt, dit S. Augustin ; (2) la pénitence qui se fait en l'infirmité de la vieillesse est infirme, faible languissante et incapable de produire des fruits d'une vraie conversion.

F. — (*Dilata in senectam est infructuosa.*) Ce que vous n'avez pas amassé quand vous étiez jeune, comment le pourrez-vous posséder et en jouir dans votre vieillesse, dit le Saint-Esprit, par la bouche du Sage ? Comment pourrez-vous pratiquer les vertus dont vous n'avez pas acquis les habitudes ni les dispositions dans votre jeunesse ? (3)

Toutes les fois que Dieu promet par ses prophètes grâce et rémission des péchés à notre conversion, c'est à condition qu'elle sera suivie de l'observance de ses commandements, et de la pratique des bonnes œuvres, et des fruits dignes de pénitence : il dit en Ezéchiel : Je vous donnerai un esprit nouveau et un cœur nouveau, et je ferai que vous pratiquiez mes commandements, que vous gardiez mes lois, et que vous travailliez. Il en avait dit autant au chapitee 18, et par Isaïe. Purifiez-vous, cessez de mal faire, apprenez à

(1) Spiritu sancto inspirante locuti sunt. (2. Petr. 1. 21. 2.)

(2) Pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est ; pœnitentia quæ a moriente petitur, timeo ne et ipsa moriatur. (S. Aug. serm. 57. de temp.)

(3) Quæ in juventute tua non congregasti, quomodo in senectute tua invenies. (Eccl. 25. 5.)

faire le bien, secourez les opprimés, les veuves et les orphelins, et vos péchés seront effacés. Et comment le pourriez-vous faire à la vieillesse, quand vous n'aurez ni loisir, ni santé, ni vigueur d'eprit, ni force de corps pour le faire ? Que dites-vous d'un messager qui devrait aller à Paris, et y porter grande quantité de bagages, et qui aura pour cet effet trois bêtes de charge, deux bons chevaux, jeunes, grands, forts, éveillés ; il a aussi une vieille haridelle, lasse, usée, maigre, défaite ; et laissant aller à vide les deux bons chevaux, s'il mettait tout le bagage sur cette pauvre vieille bête, et que cela fût cause qu'il demeurât en chemin, et ne pût arriver à Paris au jour qui lui était marqué ? n'aurait-il pas perdu le jugement ? Oui sans doute, et vous encore plus : vous devez aller au ciel, chargé du fardeau de la pénitence ; vous avez trois âges pour cet effet : la jeunesse, la virilité, la vieillesse ; les deux premiers sont forts, vigoureux, propres à porter la charge ; la vieillesse est caduque, faible, pesante, incommodée, maladive ; vous laissez la jeunesse et la virilité vides et inutiles, et vous réservez le travail de la pénitence, la rigueur des austérités et mortifications pour la vieillesse, quand vous serez déjà assez chargé des incommodités de la vieillesse même.

G. — (*In crastinum est incerta.*) Vous me direz que ce n'est pas votre intention d'attendre si tard ; que vous ne voulez pas remettre cette affaire à la dernière maladie ni à l'arrière-saison de votre âge ; que vous la voulez faire dans quelque temps, mais que rien ne presse pour maintenant. Et S. Paul vous dit que cette œuvre ne dépend pas seulement, ni principalement, de votre volonté ni de votre diligence, mais de la miséricorde de Dieu, et même vous ne la pouvez vouloir, vous ne la pouvez demander, vous ne pouvez avoir la pensée de la demander sans la miséricorde de Dieu. (1) Et Judith vous dira ce qu'elle disait aux prêtres de Béthulie : Vous voulez vous mettre au-dessus de Dieu, lui prescrire

(1) Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei. (Rom. 9. 16.) Deus operatur in vobis velle. (Phil. 2. 13.) Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis. (2. Cor. 3. 5.)

le temps et la saison de faire miséricorde ; (1) vous voulez qu'il s'accommde à votre caprice ; ce n'est pas gagner ses bonnes grâces, c'est irriter sa colère. Et le même S. Paul vous exhorte affectueusement de ne pas refuser la grâce de Dieu quand il vous la présente (2), parce qu'il a dit par son prophète qu'il vous veut exaucer au temps propre et acceptable, ou selon le texte d'Isaïe, au temps qu'il lui plaît et que bon lui semble. (3)

SECUNDUM PUNCTUM. — *Pœnitentia falsa est mutilata.*

II. — (*Quia vel non relinquit, etc.*) S'il est quelque temps propice et favorable, c'est celui de la mission ; peut-être qu'un autre temps ne le sera pas : si vous refusez la grâce quand Dieu vous la présente, peut-être qu'il vous la refusera quand vous la souhaiterer. Si vous négligez de faire une bonne bonne confession quand vous en avez une si belle occasion, celle que vous ferez en un autre temps très probablement ne sera pas bonne ; car ces confessions tant différées, qui ne se font que comme à regret à Noel à Pâques, pour l'ordinaire ne se font qu'à demi, imparfaitement et par manière d'acquit. Elles sont défectueuses et mutilées en quelque partie : on confesse bien son péché, mais on n'en quitte pas l'affection, ou l'on ne quitte pas l'affection de tout péché, ou l'on n'en quitte pas l'occasion. Et Dieu crie par Ezéchiel : Jetez bien loin de vous toutes vos iniquités : *Projicite à vobis omnes iniquitates vestras.* (18. 31.) Notez, *à vobis.* Notez, *omnes.* Notez, *projicite, procul jacite.* Il veut que vous ne quittiez pas seulement le péché, mais l'affection au péché, *à vobis ;* il veut que vous quittiez l'affection à tout péché, *omnes ;* il veut que vous en quittiez l'occasion *projicite.*

On ne joue plus, on ne donne plus le bal en votre maison, parce qu'on est en carême ; mais vous espérez de le faire

(1) Posuistis tempus miserationis Domini. (Judit. 8. 13.)

(2) Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis ; ait enim tempore accepto exaudivi te. (2. Cor. 6. 1.)

(3) In tempore placito. (Isa. 49. 8.)

quand le carnaval reviendra. Le péché n'est plus en votre maison, mais il est en votre affection. *Projicite a vobis*, non pas seulement *a domo*. Quand vous vous présentez à votre confesseur, vous avez le sein, les bras et les épaules bien couvertes ; mais vous avez la volonté de les découvrir au bal, ou en compagnie. Vous n'allez plus au cabaret pendant la semaine sainte, mais vous prétendez y aller après Pâques ? Vous avez quitté le péché, non pas l'affection au péché. De quoi sert d'aller par quatre chemins avec Dieu ; comme s'il ne sondait pas notre cœur et n'en découvrait pas les plis et replis ? Votre pénitence est fausse, si vous ne quittez l'attachement au péché, et à tout péché : *omnes iniquitates*.

I. — (*Vel non omnis peccati.*) Quand un vaisseau fait eau de tous côtés, pour avoir reçu dix ou douze coups de canon, ce n'est pas assez de boucher cinq ou six trous ; s'il en reste un seul à boucher, il reçoit l'eau et vous fait couler à fond. Quoique vous ayez renoncé à dix, à douze, à vingt péchés mortels, votre âme est en état de damnation, et votre confession inutile, si vous gardez de la rancune contre une seule personne, si vous ne payez vos dettes le pouvant faire, si vous retenez injustement le bien d'autrui, si vous ne quittez tout péché sans exception.

L. — (*Vel non occasionem peccati.*) Et non-seulement le péché ; mais l'occasion qui en est la mère et la tutrice, si vous ne chassez de votre logis cette malheureuse, si vous ne sortez de la maison en laquelle on vous fait tomber de temps en temps en quelque péché. Et ne me dites pas : Il y a trois semaines, il y a trois mois, que je n'y tombe plus, grâce à Dieu. Quand il y aurait trois ans, quand il y en aurait trente, quand il y en aurait trois cents, quand vous n'auriez jamais péché, étant en l'occasion, vous êtes en danger, et vous la quitterez, si vous êtes sage. Voulez-vous que je vous le montre : Vous n'êtes pas plus innocent, plus saint, plus assuré et établi dans la vertu que le prophète Hénoch ; il était prophète, l'apôtre S. Jude le dit ; S. Paul loue l'excellence de sa foi; la Genèse loue sa piété et sa crainte de Dieu; (Heb. 11.15.

Gen. 5. 24.) le Sage dit qu'il était agréable à Dieu et qu'il était son bien-aimé; il avait persévéré en grande innocence et sainteté de vie une année d'ans, c'est-à-dire autant d'années que l'an a de jours, trois cent soixante-cinq ans. C'est beaucoup, et toutefois parce qu'il était parmi des gens qui ne valaient rien, il courait risque de son salut; il était en danger de tomber en péché, non en des péchés d'ignorance ou de fragilité, mais en des péchés de malice, et en si grand danger que, pour l'en affranchir, il fallut le retirer promptement de ce monde.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Saint-Esprit : Il était agréable à Dieu, dit le texte sacré, et pour cela Dieu se hâta de le retirer du milieu des iniquités; il fut enlevé de ce monde, de peur que la malice ne pervertît son esprit. (1) Et vous qui êtes fragile comme du verre, vous qui êtes chancelant comme un roseau, vous qui avez si souvent expérimenté votre faiblesse, vous qui êtes tombé tant de fois, qui avez tant offensé Dieu, vous penserez être sans danger au milieu de l'occasion, parce qu'il y a deux ou trois ans que vous vous contenez je ne sais comment: c'est que la malice n'a pas seulement perverti votre volonté, mais elle a encore altéré votre jugement: *Malitia mutavit intellectum tuum.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Falsa pœnitentia est naturalis.*

M. — (1° *Scriptura.*) En la défaite des Amalécites, et autres infidèles que le peuple de Dieu détruisait pour entrer en la terre de promesse, on employait le fer et le feu. C'était une figure qui nous apprenait que, pour nous acheminer au ciel de promission, et défaire nos péchés qui nous en empêchent l'entrée, il ne faut pas seulement nous servir du fer de la crainte servile et mercenaire, il y faut employer le feu de l'amour de Dieu.

N. —(2° *Patribus.*) Celui qui n'accomplit un commandement que par la seule crainte ne l'accomplit pas comme

(1) Vivens inter peccatores translatus est ne malitia mutaret intellectum ejus, placita erat Deo anima illius propter hoc properavit educere illum de modie iniquitatum. (Sap. 40.)

il doit, et partant il ne l'accomplit pas, dit le pape Grégoire IX. (1) La vraie contrition, même imparfaite, qui nous dispose à recevoir la grâce divine, doit être un don de Dieu et un mouvement du Saint-Esprit, dit le concile de Trente. Elle doit être surnaturelle, disent tous les théologiens, c'est-à-dire au delà de tous les efforts et activités de la nature. Or, craindre d'être brûlé, c'est une chose fort naturelle ; les hérétiques même peuvent avoir cette crainte : donc elle seule ne suffit pas à la vraie et parfaite pénitence. Et quand le même concile, au même lieu, dit que la crainte de l'enfer nous dispose à recevoir la grâce de Dieu, il ne l'entend pas de cette crainte naturelle, servile et mercenaire, mais de la crainte initiale, de la crainte qui nous fait appréhender la damnation ; parce qu'on y est séparé de Dieu ; de la crainte qui ne nous retire pas seulement du péché, mais de l'affection au péché.

O. — (3° *Ratione.*) Car il faut bien retenir cette belle parole de S. Augustin, que vous n'êtes jamais assuré d'avoir la vraie pénitence, si la haine du péché et l'amour de Dieu ne sont en votre cœur. Or, quand vous ne cessez de mal faire que par la seule crainte servile, la haine du péché ni l'amour de Dieu ne sont pas en votre cœur, dit le même S. Augustin. Cette crainte d'esclave et de forçat fait que l'action criminelle ne se produit pas à l'extérieur, mais elle n'empêche pas que la mauvaise affection ne soit en l'intérieur. La main s'abstient de commettre le péché, mais le cœur ne s'abstient pas de l'aimer : c'est S. Augustin qui parle ainsi. Et, pour montrer qu'il ne l'entend pas seulement de la crainte des peines temporelles, mais des éternelles, il dit ailleurs : Si, par la crainte de l'enfer, vous vous abstenez du péché, vous montrez que vous avez la foi, puisque vous croyez le jugement de Dieu ; je me réjouis de votre foi, mais je crains fort que la malice ne soit encore en votre cœur. (2) Ce qu'il explique très bien par une belle comparaison.

(1) Qui solo timore præceptum facit, aliter quam debet facit, et ideo jam non facit. (Cap. Qui ex timore, in decret. lib. Greg. noni.)

(2) Pœnitentiam certam non facit nisi odium peccati et amor Dei. (Aug.

P. — (*4° Comparatione.*) Voilà un loup qui sort de la forêt à dessein de dévorer une brebis : quand il approche de la bergerie, il entend les chiens qui aboient, il voit le berger qui veille sur son troupeau, et qui a la houlette en main : il ne fait point de mal ; mais il s'en retourne sur ses pas tout tremblant. Ne seriez-vous pas bien simple si vous disiez : Voilà une bête bien changée ; ce n'est plus un loup, c'est un mouton ; il n'a point fait de mal en la bergerie non plus qu'un petit agneau ? Non, non, il est le même qu'il était, bien qu'il ait une contenance tout autre, et qu'il fasse des pas tout contraires ; il est venu frémissant de rage, il s'en va tout tremblant de crainte ; sa disposition est un peu changée, mais non pas sa nature et son inclination ; il était loup quand il est venu, il est encore loup quand il s'en retourne ; il était loup quand il frémissait de rage, il est encore loup quand il frémit de crainte. (1) Venons à l'explication : Vous étiez un voleur, une sangsue de palais, un libertin ; vous entendez les prédicateurs qui vous menacent de l'enfer, qui vous remontrent la longueur de l'éternité malheureuse ; vous craignez le feu et les autres supplices, parce que vous êtes plein d'amour-propre ; vous vous retirez du péché par appréhension de la vengeance de Dieu, ou de la justice des hommes ; mais au fond vous voudriez que la justice, et les juges, et les prédicateurs, fussent bien loin, parce qu'ils vous empêchent de vous gorger sans remords, et de jouir à votre aise des biens et des voluptés sensuelles.

Q. — (*5° Praxi.*) Pour donc jouer au plus sûr en un sujet de si grande importance, où il s'agit de votre éternité,

serm. 7. de temp.) Times ardere, noli peccare ; non agitur foris negotium cupiditatis, ipsa tamen cupiditas intus est hostis. (S. Aug. ep. 144. ad Anast.) Audeo dicere, si timore gehennæ non facis malum, est quidem in te fides quia credis futurum Dei judicium, gaudeo fidei tuæ, sed timeo malitiæ tuæ. (Aug. serm. 19. de verbis apostoli.)

(1) Numquid quia ovem non tulit, ideo lupus venit et ovis rediit, lupus venit fremens, lupus redit tremens ; lupus tamen est fremens et tremens. (S. Aug. serm. 19. de verb. Apost.)

quand vous voulez faire une confession générale, ou autre confession après des péchés mortels, excitez en votre cœur, non-seulement la crainte de Dieu, mais aussi son amour; à cet effet, retirez-vous de temps en temps en votre cabinet, prosternez-vous en la présence de Dieu, demandez-lui son amour du plus profond de votre cœur, et de toute l'étendue de votre âme, avec grande humilité et ferveur; prenez en main le supplément de Grenade, ou les Confessions de saint Augustin, ses Méditations ou ses Soliloques. Considérez la sublimité et grandeur de la majesté de Dieu, l'excellence de ses perfections, les bienfaits qu'ils vous a accordés, les obligations que vous lui avez, le grand sujet que nous avons de l'aimer de tout notre cœur, le grand mal qu'il y a de l'offenser; et, pendant quelques jours, avant votre confession, soupirez après lui, disant souvent en votre cœur: Mon Dieu, ayez pitié de moi; mon Dieu, donnez-moi votre amour. Et afin d'obtenir de Dieu miséricorde, exercez-la envers les hommes; donnez des aumônes à cette intention; faites comme Zachée. Le Sauveur lui dit: Zachée, descendez promptement, et lui sans délai descendit du lieu où il était, et reçut le Sauveur avec joie. Voilà un rare exemple d'une vraie pénitence, (1) et un abrégé de tout mon discours: faites comme lui.

CONCLUSIO.

R. — (*Festinans descende.*) Hâtez-vous de faire pénitence, n'attendez pas l'heure de la mort; la pénitence vous sera alors presque impossible. N'attendez pas la vieillesse, la pénitence sera alors stérile et inutile. N'attendez pas le temps à venir, elle vous sera plus difficile. N'attendez pas l'heure de la mort, *non est in morte qui memor sit tui.* N'attendez pas la vieillesse, *adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* (Prov. 22. 6.) N'attendez pas le temps à venir.

(1) At ille festinans descendit et suscepit illum, gaudens; ecce dimidium bonorum meorum do pauperibus. (S. Luc. 19.)

Qui non est hodie, cras minus aptus erit.

N'attendez pas la mort, c'est la pénitence des réprouvés. N'attendez pas la vieillesse, c'est la pénitence des obstinés. N'attendez pas le temps à venir, c'est la pénitence des imprudents. *Festinans descende ;* ne différez pas d'un seul jour, d'une heure ni d'un moment. Plus vous différez, plus vous perdez le mérite des bonnes œuvres que vous faites, et vous privez Dieu de la gloire et de l'honneur qu'il en recevrait ; vous déméritez ses grâces, vous méritez sa colère, vous attirez sur vous sa vengeance, vous êtes plus longtemps en état d'inimitié contre lui ; et c'est un mal effroyable d'être en cet état un seul moment.

Festinans descendit. Descendez comme Zachée, abaissez-vous, humiliez-vous, quittez cet orgueil, cette arrogance, cette ambition, cette humeur altière et impérieuse. Remarquez que la principale cause pour laquelle vous ne quittez pas le péché, ou l'occasion, ou l'affection du péché, c'est que vous ne voulez pas descendre, vous ne voulez pas vous humilier, vous ne voulez pas vous réconcilier avec votre ennemi, le rechercher d'amitié, parce que vous dites : Il s'en tiendrait fier, il me braverait, il aurait le dessus, il est le plus jeune, je suis de plus haute qualité. Vous ne voulez pas résigner ce bénéfice, vendre cet emploi dont vous êtes incapable, sortir de cette maison, parce que vous dites : Qu'en dira-t-on, qu'en pensera-t-on ? on me méprisera. Je ne serai plus rien ; tel m'adore maintenant qui se moquera de moi. Vous ne voulez pas quitter ce procès injuste, rendre ce bien d'autrui, restituer cet héritage qui ne vous appartient pas : Il me faudrait décheoir de mon état : *Festinans descende, descende.*

Suscepit illum gaudens. Agissez, non pas par crainte servile, non à regret et à contre-cœur, mais joyeusement, de bonne volonté, cordialement et pour l'amour de Dieu. C'est la graisse de la victime, c'est la moelle du sacrifice, c'est ce que Dieu regarde et accepte avec plus d'agrément et de complaisance : *Holocausta medullata*

offeram tibi. Pax hominibus bonæ voluntatis. Hilarem datorem diligit Deus : Nous ne pouvons rien de tout ceci, si le Fils de Dieu ne nous regarde comme il regarda Zachée. Disons-lui donc avec humilité : *Infirmitatem nostram respice, omnipotens Deus, et ad convertendum nos dexteram tuæ majestatis extende.* Grand Dieu ! voyez notre fragilité, notre faiblesse et notre infirmité ; nous ne pouvons de nous-mêmes que tomber dans le néant d'où nous sommes tirés ; c'est à vous seul de nous en retirer ; c'est un effet digne de votre puissance, un effort de votre bras tout-puissant, comme vous l'avez employé à nous retirer de la poussière et du néant où nous étions plongés : daignez encore l'employer à nous relever du fond et de l'abîme du péché, par Jésus, votre Fils, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON X.

DES TROIS AUTRES MARQUES DE LA FAUSSE PÉNITENCE : ELLE EST TOUT EXTÉRIEURE, STÉRILE ET INCONSTANTE.

Convertimini ad me in toto corde vestro.
Convertissez-vous à moi de tout votre cœur. (Joel 2.)

Hier nous considérions les trois premières propriétés et marques de la fausse pénitence, aujourd'hui nous avons à considérer les trois autres ; savoir qu'elle est, en premier lieu, tout extérieure ; secondement stérile et inféconde ; en troisième lieu inconstante : ce seront les trois points de ce discours. La vraie pénitence est appelée par les saints pères une seconde planche après le naufrage ; et vous êtes tous les jours surnommée en l'Eglise étoile de la mer, ô sainte Vierge ! parce que les pauvres âmes chrétiennes qui, ayant perdu leur salut par le péché, se réfugient à la pénitence, ne peuvent arriver à bon port, si elles ne vous regardent toujours comme leur refuge, si vous ne les favorisez des rayons de votre lumière, que nous implorons en vous saluant : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Sæpe mens nostra nos decipit.* — B. *Sed præcipue circa pœnitentiam.*

Primum punctum. *Falsa pœnitentia est tota exterior, et hæc improbatur :* C. 1° *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Ratione.* — F. 4° *Comparatione.*

Secundum punctum. *Falsa pœnitentia est sterilis, et improbatur :* — G. 1° *Scriptura.* — H. 2° *Patribus.* — I. 3° *Ratione.* — L. 4° *Comparatione.*

Tertium punctum. *Falsa pœnitentia est inconstans, et hæc reprobatur :* M. 1° *Scriptura.* — N. 2° *Patribus.* — O. 3° *Ratione.* — P. 4° *Comparationibus.*

Conclusio. Q. *Per exhortationem ad evitandam dubiam et incertam pœnitentiam.*

EXORDIUM.

A. — *Sæpe mens nostra, etc.*) *Judica me Deus, et discerne causam meam, ab homine iniquo et doloso erue me.* (Psaume 42.) Mon Dieu, je vous supplie de me faire justice ; prenez s'il vous plaît ma cause en main, et délivrez-moi des oppressions de l'homme injuste et trompeur. C'est ainsi qu'en toute l'Eglise les prêtres commencent la prière du très saint, très adorable et très redoutable sacrifice. Si vous demandez à tous ceux qui disent ces paroles : Avez-vous beaucoup d'ennemis ? plusieurs vous répondront : Point du tout, grâces à Dieu ; comme je ne veux mal à personne, je crois aussi que personne ne me veut de mal en ce monde. De qui parlez-vous donc quand vous dites : *Ab homine iniquo et doloso erue me ?* Cela ne s'entend pas du diable, car vous dites *ab homine*, et le diable n'est pas un homme. Voulez-vous savoir de qui je parle quand je fais cette prière ? c'est de moi-même et non pas d'un autre, car il n'y a personne au monde qui soit si adroit, subtil, rusé et si propre à me séduire que moi-même.

On dit que les deux plus célèbres et plus habiles peintres de l'antiquité, Zeuxis et Apelles, disputaient ensemble, et avaient fait une gageure à qui emporterait la palme, et serait jugé plus adroit à bien représenter quelque chose. Zeuxis contrefit si naïvement une grappe de raisin, que les oiseaux y étaient trompés et les venaient becqueter. Apelles ne peignit qu'un rideau, mais avec tant d'artifice, que Zeuxis même s'y trouva trompé ; car étant venu pour voir l'ouvrage de son compétiteur, il lui dit brusquement : Tirez ce rideau si vous voulez qu'on voie votre peinture ; et alors chacun adjugea la victoire à Apelles, parce, disait-on, que Zeuxis n'avait trompé que des oiseaux, au lieu qu'Apelles avait trompé un homme et un homme de l'art. Notre amour-propre est encore plus adroit que cela ; il

contrefait si ingénieusement les vertus et les bonnes dispositions, qu'il ne trompe pas des oiseaux qui n'ont point d'esprit, il ne trompe pas seulement les hommes qui en ont beaucoup, mais il nous trompe encore nous-mêmes, nous, dis-je, qui, en ce qui nous concerne, pensons avoir plus d'esprit qu'aucun autre. Le cœur de l'homme est souverainement fourbe et astutieux, dit le prophète Jérémie; il a tant de plis et de replis, tant de détours et de labyrinthes, qu'il ne se connaît pas lui-même; il n'y a que Dieu seul qui le puisse connaître. Il arrive souvent que notre esprit se flatte et se trompe lui-même, dit S. Grégoire, et que ce qui paraît en la surface de la pensée est tout à fait différent de ce qui est caché au fond et au centre de notre cœur. (1) Nous prenons souvent de fausses lueurs pour de véritables lumières, et des résolutions imaginaires pour des vertus solides et parfaites.

B. — (*Circa pœnitentiam.*) Or, il n'est point de sujet où notre cœur nous trompe si souvent, si finement et si dangereusement, que sur le sujet de la pénitence. Pour cela, l'Eglise en ses dévotions publiques, demandant à Dieu cette vertu, ne demande pas une pénitence quelconque; mais sachant qu'il y en a une qui est fausse, trompeuse, affectée, elle demande la vraie pénitence, qui seule est utile au salut : *Ut ad veram pœnitentiam nos perducere digneris.* Nous pouvons reconnaître la fausse pénitence aux trois marques qu'on a coutume de remarquer en toutes les choses fausses.

Premièrement, elles n'ont point de fond, rien d'intérieur ni de solide; elles sont tout extérieures, creuses et apparentes; un faux visage n'a que le masque et la figure extérieure. En second lieu, les choses fausses ne font rien, ne produisent rien, n'ont point d'action ni de mouvement propre. Un fantôme, qui est un faux homme, sera toute une année au milieu d'un jardin sans faire de lui la moindre

(1) Sæpe sibi de se mens ipsa mentitur, fitque ut aliud in intimis intentio supprimat, et aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat. (S. Greg. l. in Pastor. part. 1. c. 9.)

action. Un faux arbre, un arbre en peinture, ne produit ni fleurs, ni feuilles, ni fruits. En troisième lieu, les choses fausses et apparentes ne sont pas de durée comme le sont les vraies et solides. Les couleurs qu'on voit en l'iris ou arc-en-ciel, n'étant pas de vraies couleurs, disparaissent en un instant. Un roi de théâtre étant un faux roi n'a qu'un jour ou demi-jour de règne. Ce sont les trois qualités de la fausse pénitence.

PRIMUM PUNCTUM. — *Falsa pœnitentia est exterior.*

C. — (1° *Scriptura.*) Premièrement, elle est tout extérieure ; elle n'a que le masque et l'écorce de la vertu, elle ne se soucie point de réformer ou de changer l'intérieur. C'est la plainte que Dieu en faisait autrefois par ses prophètes ; c'est le reproche que le Sauveur en a fait dans l'Evangile. Dieu disait par Jérémie : L'âme pécheresse n'est point retournée à moi sincèrement et de tout son cœur, mais d'une manière trompeuse et par grimace. (1) Et le Sauveur, parlant aux scribes et aux pharisiens, les reprenait avec aigreur et malédiction de ce qu'ils nettoyaient avec grand soin le dehors du vaisseau, et laissaient le dedans tout souillé d'ambition, d'envie, d'avarice et d'autres actions criminelles. (2) Il en est de même à présent ; il n'y eut jamais tant de piété extérieure, tant de confréries, de communions, de confessions, de pénitences apparentes ; mais au-dedans, on est aussi plein d'amour de soi-même, aussi attaché à ses propres intérêts, aussi idolâtre des grandeurs de ce monde, aussi échauffé après les biens de la terre, aussi sensible au moindres injures, et aussi endurci à ne pas pardonner les offenses qu'un Païen.

D. — (2° *Patribus.*) A quoi sert d'entendre la confession de cet homme, dit le clergé de Rome écrivant à S. Cyprien ? à quoi sert de lui donner l'absolution et de lui permettre la communion, si vous le laissez dans ses mau-

(1) Non est reversa prævaricatrix in toto corde suo, sed in mendacio. (Jerem. 3.)

(2) Væ vobis qui mundatis quod de foris est calicis. (S. Matth. 23. 25.)

vaises dispositions intérieures, dans sa vanité, dans sa cupidité, dans son esprit de vengeance, d'envie et dans ses autres vices cachés : Epit. 31. inter. Cypr. opera novæ. edit.) *Hoc non est curare, sed si verum dicere volumus, occidere.*

C'est faire comme les empiriques qui appliquent l'emplâtre sur un ulcère, au lieu d'y appliquer le fer, pour en ôter la chair pourrie ; ils couvrent la plaie, mais ils ne la guérissent pas; au contraire, ils sont cause que la gangrène s'y met et qu'elle fait mourir le malade. C'est ce qui fait gémir les pères du concile de Latran, tenu sous Innocent II. Vous diriez qu'ils étaient en ce temps, et qu'ils voyaient ce que nous voyons : Entr'autres abus, disent-ils, il y en a un qui trouble grandement la sainte Eglise, c'est la fausse pénitence ; et nous avertissons nos confrères les évêques et les prêtres qu'ils ne permettent pas que les pauvres âmes des séculiers soient trompées et traînées en enfer par de fausses pénitences. (1) N'est-il pas vrai que, de cent confessions que vous avez entendues, vous n'avez pas eu crainte qu'un seul pénitent ait été déçu, qu'une seule âme ait été traînée en enfer par une fausse pénitence ? Et voilà mille évêques qui disent que cela arrive souvent ; voilà le Saint-Esprit qui, par la bouche de l'Eglise, vous avertit de prendre garde que cela n'arrive pas : en voici la raison.

E. — (3° *Ratione.*) Celui qui a commis des péchés mortels et qui n'en a point fait de pénitence, s'il n'est entièrement obstiné et abandonné de Dieu, il en a des remords de conscience ; les remords le troublent et le tourmentent, il appréhende la mort, il redoute le jugement de Dieu. Si le ciel tonne sur sa tête, si la terre tremble sous ses pieds, si une maladie lui arrive, il est touché de componction, et ainsi il peut revenir à lui ; mais ces pénitences plâtrées vous flattent par une fausse opinion d'avoir

(1) Inter cætera unum est quod sanctam maxime perturbat Ecclesiam, falsa scilicet pœnitentia ; idcirco confratres nostros et presbyteros admonemus, ne falsis pœnitentiis laicorum animas decipi et in infernum pertrahi patiantur. (Conc. Lat. canon, 2.).

obtenu pardon, vous ôtent toute l'appréhension, apaisent les reproches de la conscience, vous donnent une fausse tranquillité et une vaine assurance de votre salut ; car si le cœur n'est véritablement converti, les humiliations extérieures, les confessions de bouche, les frappements d'estomac, les soupirs et les gémissements, sont de pures cérémonies et tromperies de l'esprit malin, ou de notre esprit, qui nous donne le change et nous amuse par le masque de cette conversion apparente.

F. — (4° *Comparatione.*) Saül persécutait David à toute outrance, et sans aucun autre sujet que par pure jalousie. Il le cherchait à mort jusqu'au fond du désert, et dans les lieux les plus reculés. David fuyant cette persécution, se retira un jour avec ses gens dans une caverne du désert ; Saül ne sachant pas qu'il y fût, y entra aussi pour quelque nécessité ; les gens de David lui dirent tout doucement : Seigneur, c'est aujourd'hui que Dieu a mis votre ennemi entre vos mains, il ne tient qu'à vous de le tuer par le droit d'une juste défense ; servez-vous de l'occasion : Je m'en garderai bien, leur dit-il, il est l'oint du Seigneur ; il n'est jamais permis d'attenter à la personne des rois. Il se contenta de lui couper par derrière un petit bout de son manteau. Quand tous deux furent sortis de cette grotte, David, s'éloignant un peu, s'écria : Sire, vous voyez que ceux qui vous font croire que j'ai conspiré contre votre vie sont des calomniateurs ; si je l'eusse voulu, il n'a tenu qu'à moi ; en voilà de bonnes preuves : celui qui vous a coupé le bord de votre habit ne pouvait-il pas vous passer aisément son épée dans le corps ? Saül, un peu adouci par cette générosité, s'écria : N'est-ce pas ta voix que j'entends, mon fils, mon ami David ? Je connais bien maintenant que tu n'as point de mauvaise volonté contre moi ; tu es meilleur sans comparaison, et plus homme de bien que moi, puisque tu m'as rendu le bien pour le mal ; je te poursuivais à mort, et tu m'as conservé la vie. Quiconque eût entendu ces propos et autres semblables qu'il tint, eût dit : Voilà Saül converti, la paix est faite, il n'y a rien de si assuré ;

David n'a point maintenant de meilleur ami que Saül. Et il n'y avait rien de plus faux ; Saül n'était point converti, il gardait toujours au fond du cœur ses mauvaises dispositions, l'ambition, l'envie, le désir ardent et déréglé de conserver sa couronne, et il le montra par les effets, car il ne laissa pas de persécuter David, et de le poursuivre à mort comme auparavant. Ainsi, quand on prêche la passion du Sauveur, ou que vous la méditez ; quand vous êtes aux pieds du prêtre, ou que vous entendez une prédication un peu pathétique, vous avez je ne sais quel attendrissement de cœur qui tire quelques larmes de vos yeux et vous fait soupirer : mais ce sont des larmes mensongères (1) et des illusions, ou du diable, ou de la nature, s'il reste au fond de votre âme et au centre de votre cœur quelque inimitié contre le prochain, quelque volonté de retenir son bien, de le plaider injustement, ou de retourner aux débauches, aux cabarets, au jeu, aux vanités et aux folies du monde ; votre pénitence extérieure n'est que mensongère devant Dieu : *Lingua sua mentiti sunt ei ; cor autem eorum non erat rectum cum eo.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Falsa pœnitentia est sterilis.*

G. — (1° *Scriptura.*) Il ne faut pas aussi, d'un autre côté, tomber dans l'erreur de ceux qui se disent être bien convertis et vrais pénitents, mais que leur repentir est tout intérieur, et qu'il ne laisse pas d'être grand encore, qu'il ne paraisse pas au-dehors. En S. Matthieu, chap. 21, le Fils de Dieu, allant de Béthanie en Jérusalem, et étant pressé de la faim, s'approche d'un figuier qui était sur le chemin, et n'y trouvant point de figues, mais seulement de belles feuilles, il lui donna sa malédiction. Le figuier en l'Ecriture est le symbole de la pénitence, dit S. Grégoire ; (2) car, comme nos premiers parents, ayant offensé Dieu et

(1) Lacrymulæ doctæ mentiri. (S. Bern.)

(2) Ideo Dominus arborem foliis decoram, fructu sterilem, maledixit, quia confessionis ornatum non recipit sine fructu afflictionis, etc. (S. Greg. l. 6. in 1. Reg. cap. 15.)

entendant sa voix, se cachèrent sous un figuier, ainsi la seule pénitence nous peut mettre à couvert des traits de la justice de Dieu. La faim qui presse le Fils de Dieu, c'est le désir qu'il a que les pécheurs se convertissent et fassent pénitence. Il le disait à ses apôtres, quand il convertit la Samaritaine. (S. Jean, chap. 4.) Si en notre pénitence il ne trouve que des feuilles et non pas des fruits, au lieu de l'agréer il la réprouve. Ces confessions affectées, cet appareil de belles paroles, ces promesses à perte de vue : je restituerai, je sortirai de cette maison, sont de belles feuilles ; Dieu ne se contente pas de cette verdure, il veut des fruits, des effets et de bonnes œuvres : *Idcirco omnis confessio peccatorum recipitur, ut fructus pœnitentiæ subsequatur*, dit S. Grégoire au même lieu.

Si vous demandez à S. Paul quels sont les fruits que cet arbre de la pénitence doit produire, il répond, écrivant aux Corinthiens, que c'est un grand soin de notre salut, une sainte indignation contre le péché, une crainte et appréhension des jugements de Dieu, un grand désir de lui être agréable, un zèle ardent de sa gloire, un esprit de vengeance contre nous-mêmes, pour punir en nous l'offense de Dieu. (1)

II. — (2° *Patribus.*) Si vous demandez à S. Chrysostôme quels sont ces fruits, il répond, c'est de pratiquer des vertus toutes contraires aux crimes que vous avez commis. Par exemple, vous avez usurpé le bien d'autrui, ne vous contentez pas de le restituer, mais donnez libéralement du vôtre ; vous vous êtes vautré dans le bourbier des voluptés sensuelles, privez-vous des délices qui ne sont pas défendues ; vous avez offensé le prochain, ou par action ou par parole, rendez le bien pour le mal à ceux qui vous désobligent ; vous avez été adonné aux excès et à l'ivrognerie, adonnez-vous à l'abstinence et au jeûne. (2) Si vous de-

(1) Ecce enim hoc ipsum secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem : defensionem, indignationem, timorem, desiderium, æmulationem, vindictam ! (2. Cor. 11.)

(2) Facite fructus pœnitentiæ : Quomodo, inquis, id faciemus ? si utique peccatis adversa faciamus. Verbi gratia, aliena rapuistis, incipe donare jam

mandez à S. Pacian quels sont ces dignes fruits de pénitence, il répond que ce sont les mortifications de la chair, le retranchement des plaisirs et des divertissements du monde, la perte des biens temporels qu'on distribue en aumônes, et les travaux de la vie. (1) Si vous demandez à S. Augustin quels sont ces fruits, il répond que ce sont des pensées et des résolutions de vengeance que le pénitent conçoit contre lui-même, voulant exercer sur lui une grande sévérité, afin d'engager Dieu à exercer envers lui sa miséricorde. (2)

I. — (3° *Ratione.*) La raison de ceci est évidente en théologie. La pénitence est un rejeton de la justice, seconde vertu cardinale, dit S. Thomas; la justice est une volonté sincère et constante de rendre à chacun ce qu'on lui doit, dit Justinien : la pénitence est donc une vraie volonté de restituer à Dieu l'honneur que nous lui avons ôté, et de satisfaire à sa justice pour les offenses que nous lui avons faites par le péché. Or, une volonté n'est pas estimée vraie et sincère si elle ne vient aux effets, quand elle en a le pouvoir; et c'est une erreur grossière des Calvinistes, qui disent que la pénitence n'est autre chose qu'une résipiscence, et que toute sa perfection consiste à nous retirer de notre mauvaise vie, et cesser de pécher. Cela est nécessaire, mais ne suffit pas.

L. — (4° *Comparatione.*) S. Grégoire disait fort bien : (Part. 3. Past. 31. Adm. 31.) La main n'efface pas ce qu'elle a écrit en cessant d'écrire; la langue qui s'est répandue en injures ne satisfait pas en se taisant; celui qui s'est endetté ne s'acquitte pas en cessant de faire de nouvelles dettes. Pour guérir une plaie, ce n'est pas assez d'en

propria; fornicatus es, à legitimo usure suspende conjugii; injuriam vel opere cuiquam vel sermone fecisti, refer benedictionis verba conviciis, et percutientes te nunc etiam beneficiis placare contende; deliciis ante et temulentia diffluebas, jejunio et aquæ potu utrumque compensa. (S. Chrys. homil. 10. in Matth. sub finem.)

(1) Detrimenta carnis, damna lætitiæ, damna patrimonii, vitæ labores, sunt proprie actus pœnitentium. (S. Pacian. ep. 31.)

(2) Qui bene agit pœnitentiam, suus ipse punitor est, sit oportet in se

arracher la flèche, il faut y appliquer des médicaments et un bandage, dit S. Chrysostôme. (Chrys. Homil. 10. in Matth.) Et pour prendre notre première comparaison, le Sauveur ne dit pas seulement qu'un bon arbre ne porte pas de mauvais fruits, mais il ajoute qu'il en porte de bons, et que c'est par ce moyen qu'on doit connaître s'il est bon. Si notre pénitence n'est de cette qualité, elle est stérile comme ce figuier auprès de Béthanie ; elle est maudite du Sauveur, et par cette malédiction elle se sèche sur-le-champ comme ce figuier.

TERTIUM PUNCTUM.—*Falsa pœnitentia est inconstans.*

M. — 1° *Scriptura.*) La troisième marque de la fausse pénitence, c'est d'être éphémère et inconstante. Le Fils de Dieu dit en l'Evangile que tout arbre qui n'est pas planté de la main de son Père sera bientôt arraché. Ce n'est pas Dieu qui a planté en votre cœur cette pénitence fausse et contrefaite, c'est l'amour-propre ou l'esprit de vanité, ou quelqu'autre mauvaise disposition ; et c'est pour cela qu'elle n'est pas de durée. Pensez-vous que cette vie, qui est tissue et bigarrée de vices et d'amendements apparents, soit une vie de Chrétien ? Il est à craindre que ces confessions, après lesquelles on retombe incontinent au même péché, après lesquelles on se confesse et on retombe, ne soient ni bonnes ni salutaires.

N. —(2° *Patribus.*) Autrement, comme disent Tertullien et S. Pacian, le sacrement de pénitence serait l'opprobre du Christianisme ; l'institution de la confession diffamerait et décrierait l'Eglise ; les infidèles diraient que la religion chrétienne donne une sauf-conduit et un passe-port aux hommes pour commettre hardiment toute sorte de méchancetés, et toutes les fois qu'ils le veulent, puisqu'ils en seraient quittes pour les confesser à un prêtre, et pour dire quelques prières. Tant s'en faut que les vrais pénitents retournent sitôt à leur vomissement, qu'au contraire ils sont toute leur vie dans un esprit de componction ; ils considèrent qu'ils ont offensé une majesté infinie, et, ne pou-

vant en avoir une repentance infinie, en activité et en vivacité de douleur, ils tâchent de l'avoir aussi longue en durée qu'il leur est possible ; ils disent avec David : J'ai toujours devant les yeux l'objet de mon déplaisir. (1) Avec S. Paul : Ce m'est une grande tristesse et une douleur continuelle en mon cœur. (2) Avec Jérémie : Je pleurerai jour et nuit, et je demanderai à Dieu pour cet effet une fontaine de larmes.

O. — (3° *Ratione.*) C'est être sage de faire ainsi, non comme ces mal-avisés, qui se contentent d'une petite douleur, qui a effleuré leur cœur quand ils sont allés à confesse. N'est-il pas vrai qu'après que vous avez fait une confession qui vous semble bonne, vous vous tenez aussi assuré de votre salut, que si vous n'aviez jamais offensé Dieu? vous ne pensez pas plus à vous repentir de vos péchés, que si vous n'en aviez jamais commis ; et si la repentance que vous en avez eue n'a pas été légitime, si elle a été dépourvue de quelque circonstance essentielle que Dieu demande, où en serez-vous? que deviendrez-vous? voyez comme on fait pour les biens temporels en toute sorte de professions.

P. — (4° *Comparationibus.*) Si vous êtes avocat ou prédicateur, quand vous faites un plaidoyer ou un sermon, vous ne vous contentez pas d'un argument pour persuader ce que vous prétendez ; vous le prouvez par diverses voies, *a priori*, *a posteriori*, par raisons, par autorités, par exemples, par expérience, afin que si une preuve ne persuade pas le juge ou les auditeurs, une autre les convainque. Si vous êtes marchand-mercier ou artisan, vous n'avez pas en votre boutique ou en votre panier d'une seule sorte de marchandise, mais de plusieurs ; du drap, de la serge, du cadis ; vous vendez des plumes, des lunettes, des couteaux, des almanachs, afin que si vous ne gagnez en l'un, vous gagniez en l'autre : la comparaison en est

(1) Dolor meus in conspectu meo semper. (Psal. 37. 18.)
(2) Tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo. (Rom. 9. 2.)

basse, mais elle n'est pas moins vraie. Si vous êtes fermier, vous ne voulez pas prendre à ferme une terre pour un an seulement, mais pour trois ou quatre, afin que, si elle est grêlée ou inféconde une année, vous vous récompensiez en l'autre. Si donc vous avez tant soit peu d'esprit et de zèle pour votre salut, puisqu'en ce sujet il y va de votre éternité, vous ne vous contenterez pas de la repentance que vous pensez avoir en votre confession; mais vous vivrez le reste de vos jours dans un esprit de contrition, et vous en ferez souvent des actes, afin que si quelques-uns sont dépourvus des conditions qui lui sont nécessaires, les autres supplèent à ce manquement.

CONCLUSIO.

Q. — *Exortatio ad vitandam, etc.*) Hé! nous voyons que tant de gens semblent faire pénitence, et toutefois Dieu se plaint que personne ne la fait, c'est-à-dire fort peu de gens. (1) C'est signe que plusieurs de ceux qui la pensent faire, s'y trouveront trompés à leur grand dommage. Ce sont les plus excellentes choses qui se falsifient plus ordinairement; il n'est rien de si précieux que l'or et l'argent, le baume, les diamants; il n'y a rien en quoi on fasse plus de fraude. Il n'est rien de si excellent que la pénitence, il n'y a rien aussi qui se falsifie plus aisément. Il n'y a quasi personne qui falsifie l'or et l'argent que les faux monnayeurs, ni le baume que les droguistes, ni les diamants que les lapidaires; mais tous conspirent à nous flatter sur le sujet de la pénitence, le diable, le monde et la chair. L'esprit malin dit qu'une petite larme efface tous nos crimes, qu'il ne faut qu'un *peccavi* pour obtenir l'abolition et l'amnistie de tous nos péchés. Le monde, et même quelquefois les personnes spirituelles nous disent : Ne vous tourmentez pas, ne vous mettez point tant en peine, demeurez en repos. La chair et l'amour-propre nous font dire : J'ai examiné ma conscience, j'ai confessé tous mes péchés, et accompli la pénitence imposée; je suis assuré d'être en grâce.

(1) Nullus est qui agat pœnitentiam. (Jer. 8. 6.)

Mais le Saint-Esprit dit : Ne vous tenez jamais assuré du pardon de vos péchés (1); et le saint pénitent dit : Je me suis mis en peine, troublé et tourmenté pour mon péché (2); et la maxime de jurisprudence dit qu'il faut user de plus grande précaution où il y a du péril : *Ubi est periculum, ibi cautius agendum;* et quel péril plus redoutable que de courir risque de son éternité ? Nous nous fions à une petite larme qui procède souvent de tendresse naturelle ; nous nous contentons d'une faible douleur qui est en la surface de notre cœur ou peut-être en la seule imagination ; et si cette repentance se trouve insuffisante au jugement de Dieu, que deviendrons-nous ? où en serons-nous ?

La pénitence est un second baptême, aussi nécessaire que le premier à ceux qui ont commis le péché ; et si elle se trouve invalide, comment pourrons-nous être justifiés ? La pénitence est l'unique bouclier qui puisse nous mettre à couvert des traits de la justice de Dieu. Si ce bouclier est de mauvaise trempe, comment éviterons-nous les carreaux de la vengeance céleste ? Elle est la seule planche qui nous reste après le naufrage, si elle se trouve pourrie, comment pourrons-nous arriver à bon port ? Elle est l'unique ressource après la perte de la vie spirituelle ; si elle est défectueuse, comment pourrons-nous éviter la mort éternelle ? Elle est la ville du refuge pour les pauvres criminels ; si elle nous est interdite, à quel asile aurons-nous recours ? Elle est nécessaire au salut, de nécessité absolue ; si nous en sommes privés, soit par notre faute, soit sans notre faute, notre salut n'est-il pas désespéré ? Voulez-vous savoir si la vôtre est bonne, apprenez-le de S. Ambroise, et écoutez un abrégé du sermon d'aujourd'hui et de celui d'hier.

Pœnitentem hominem dico, (S. Amb. tom. 5 serm. 35.) *qui diligit quod ante neglexit, et quod mali fecerat derelinquit.* Si votre pénitence est bonne, vous mépriserez ce que vous estimiez, vous estimerez ce que vou

(1) De propitiato peccato noli esse sine metu. (Eccl. 5. 5.)
(2) Anxiatus est super me spiritus meus, in me turbatum est cor meum. (Psal. 142. 4.) Cogitabo pro peccato meo. (Psal. 37. 19.)

méprisiez, comme on disait à Clovis : *Incende quod adorasti, adora quod incendisti.* Vous jetterez au feu ces tableaux, les lettres de ce libertin et ces romans, ces livres dangereux. Vous méprisiez la lecture de Grenade, la pratique de la méditation, l'examen de conscience, la visite des malades, les prédications ; vous en serez saintement avide : *Pœnitentem hominem dico, qui plangit quod peccaverat, et rogat Dominum, ut non iterum faciat quod admiserat.* Si votre pénitence est bonne, vous n'aurez pas seulement un regret passager le jour ou la veille de votre confession, mais un déplaisir continuel en quelque lieu que vous alliez ; quoique vous fassiez, cette plaie saignera toujours, ce sentiment percera incessamment votre cœur. J'ai offensé mon Dieu, j'ai foulé aux pieds ses commandements ; j'ai fait plus de cas de mon plaisir, que de sa volonté très adorable ; vous prierez Dieu qu'il vous en préserve, qu'il vous envoie plutôt mille morts que de permettre que vous retombiez.

Pœnitentem hominem dico, qui diebus ac noctibus ingemiscit, et cum propheta dicit : Lavabo per singulas noctes lectum meum lacrymis meis. La nuit vous soupirerez de temps en temps ; le jour, vous gémirez en votre cœur : Hé ! mon Dieu, pourquoi vous ai-je offensé, où étaient mon esprit et mon jugement ? ô si je fusse mort en mon enfance ! *Pœnitentem hominem dico, qui post concupiscentiam suam non vadit, et voluptatibus suis se privat.* Les joies de ce monde ne vous seront plus rien, vous n'userez des créatures qu'autant qu'il est nécessaire pour vous conserver en cette vie, vous vous priverez des plaisirs et récréations superflues ; vous direz : Cela est bon pour ceux qui n'ont pas offensé Dieu de se réjouir, non pas pour moi qui suis criminel de lèse-majesté : cette pénitence ne peut être un ouvrage des hommes, ce doit être un effet de la miséricorde de Dieu.

C'est pourquoi demandez-la lui souvent et affectueusement ; dites-lui souvent : *Ad veram pœnitentiam nos perducere digneris.* Il nous y conduit et dispose quelquefois par les aumônes ; faites-en le plus que vous pourrez, ou des

corporelles ou des spirituelles : *Peccata tua eleemosynis redime.* Il nous y conduit par les mortifications ; car comme l'humiliation est un chemin à l'humilité, dit S. Bernard, ainsi les austérités et pénitences extérieures, sont des dispositions à la componction intérieure. Il nous y conduit par l'intercession des saints et par les exemples de leur vertu : *Ad meliorem frugem nos misericorditer per sanctorum suorum exempla restaurat.* Réclamez leur secours dévotement, ayez en votre maison l'histoire de leur vie, lisez-la et faites-la lire à vos gens ; excitez-vous à faire pénitence à la vue de leurs austérités ; si vous avez parfaitement ce second baptême, il vous remettra dans l'innocence du premier ; si vous avez ce bouclier, vous vous garantirez de la colère de Dieu ; si vous avez cette planche, vous arriverez à bon port, au port de la félicité et béatitude éternelle. *Amen.*

SERMON XI.

DE L'OBJET MATÉRIEL DE LA PÉNITENCE, QUI EST LE PÉCHÉ MORTEL ET LE VÉNIEL.

Pœnitentiam agite.
Faites pénitence. (S. Matth. 3.)

C'EST avec beaucoup de raison que le Saint-Esprit en l'Ecriture sainte compare la justification du pécheur à l'œuvre de la création : *Creati in Christo, ut simus initium aliquod creaturæ ejus. Cor mundum crea in me Deus.* (Ephes. 2. 10. Jacob. 1. 18. Psalm. 50. 22.) Car, comme en la création, Dieu exerça sa puissance sur le néant, d'où il tira la lumière et mille autres belles créatures, ainsi en la justification, la pénitence s'exerce sur le péché qui est un néant, pour faire éclore de ces ténèbres la belle lumière de la grâce, les sept dons du Saint-Esprit, et les habitudes des vertus infuses. Puisque le saint Evangile convie à la pénitence toutes les âmes chrétiennes, et que plusieurs bonnes âmes ne commettent point de péché mortel, nous devons conclure que l'objet matériel de la pénitence n'est pas seulement le péché mortel, mais encore le véniel, comme je vous ferai voir dans les deux parties de mon discours. Ni l'un ni l'autre de ces péchés n'a été en vous, ô sainte Vierge! et pour cela votre divin Epoux ayant comparé votre beauté à celle de la lune, craignant qu'on ne pensât que vous avez eu quelque tache comme cet astre, il compare votre splendeur à celle du soleil, et il dit qu'elle vous rend terrible aux anges des ténèbres, comme un escadron de soldats bien rangés, (1) mais si aimable et si admirable aux anges de lumière, que l'un des plus signalés, au nom de tous, vous rendit hommage en se prosternant à vos pieds, et en vous saluant par ces paroles : *Ave, Maria.*

(1) Pulchra ut luna, electa ut sol, terribilis ut castrorum acies ordinata. (Cant. 6. 9.).

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Christus convertit in vasa gratiæ instrumenta vindictæ.* — B. *Patet in pœnitentia, in qua peccatum est materia sacramenti et virtutis : peccatum, inquam, sive mortale, en primum punctum; veniale, en secundum.*

Primum punctum. C. *An unum peccatum mortale possit remitti sine alio. Rationes quibus videtur quod sit.* — *Probatur quod non :* D. 1° *Scriptura.* — E. 2° *Patribus.* — F. 3° *Responsione ad rationes contrarias.* — G. 4° *Instructione.*

Secundum punctum. *Pœnitendum de veniali :* H. 1° *Ratione præteriti.* — I. 2° *Præsentis.* — K. 3° *Futuri.*

Conclusio. L. — *Rationes conglobatæ pro secundo puncto.* — M. *Rationes et instructiones pro primo.*

EXORDIUM.

A. — L'un des principaux effets de la venue du Fils de Dieu au monde, et des plus signalés témoignages de son amour envers les hommes, c'est que, de toutes les créatures qui étaient des instruments de mort, de vengeance et de malédiction contre nous, il en a fait des instruments de vie, de salut et de bénédiction pour nous : *Convertit in vasa gratiæ instrumenta vindictæ.* La justice de Dieu abîma autrefois tous les hommes sous les eaux vengeresses du déluge. Ce déluge fit mourir les pécheurs sans en effacer les péchés; mais la miséricorde de Dieu plus ingénieuse, ce semble, que la justice, a trouvé un autre déluge, un déluge admirable et salutaire, le déluge des eaux du baptême, qui nettoient les péchés, conservent et sauvent les pécheurs : *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis.* (Tit. 3. 5.) La colère de Dieu se servit une autre fois du feu pour consumer Sodome, Gomorrhe et les autres villes pécheresses qui avaient corrompu leur chair. La miséricorde de Dieu se servit aussi du feu, le jour de la Pentecôte, pour envoyer le Saint-Esprit et le répandre sur toute chair : *Effundam*

de Spiritu meo super omnem carnem. (Act. 2. 17.) La mort, les maladies, la pauvreté, les autres afflictions qui sont des peines du péché, peuvent devenir des sujets de mérite et des semences de gloire si on les reçoit avec patience et résignation à la volonté de Dieu.

B. — (*Patet in pœnitentia, in qua peccatum, etc.*) Mais ce qui est merveilleux et au-delà de toute reconnaissance, c'est que le péché même, par la sagesse et bonté du Fils de Dieu, est devenu matière d'un sacrement. Il n'est rien de si odieux, pernicieux, détestable que le péché; il n'est rien de si sacré, si salutaire et souhaitable que les sacrements de l'Eglise; et toutefois, ô prodige! ô merveille! par la bonté du Sauveur, le péché est une partie d'un sacrement de l'Eglise; partie non accidentelle, non intégrante, mais essentielle au sacrement de pénitence; il en est la matière éloignée, mais absolument nécessaire à la validité du sacrement. Or, il ne peut pas être la matière de la pénitence, considérée en tant que sacrement, s'il n'est, premièrement, matière de la pénitence considérée en tant que vertu; c'est-à-dire, s'il n'est le sujet et l'objet matériel de la vraie repentance; ce qui s'entend de tout péché actuel, tant véniel que mortel. C'est ce que je vais montrer.

Primum punctum. — *An unum peccatum mortale, etc.*

C. — (*Rationes quibus videtur quod sit.*) Les théologiens, qui semblent douter de tout pour être mieux assurés de tout, examinent, dans leurs écoles, si une âme pécheresse peut avoir l'abolition d'un péché mortel sans avoir le pardon des autres crimes dont elle est coupable devant Dieu. Il semble qu'il n'y a point de doute; car, en premier lieu, le Sauveur nous apprend que les péchés sont des dettes et des obligations qui nous engagent à la justice de Dieu; d'où vient qu'il nous met tous les jours en la bouche cette prière: *Dimitte nobis debita nostra.* Et qui ne sait qu'un créancier peut remettre à son débiteur une, ou deux, ou plusieurs dettes sans préjudice des autres? (1) Secondement, S. Au-

(1) Duo debitores erant cuidam feneratori. (S. Luc. 7. 41.)

gustin nous invitant à la componction et à la confession de nos fautes, nous fait cette promesse de la part de Dieu : *Si agnoscis, ignoscit; si accusas, excusat :* Si vous reconnaissez vos fautes, Dieu les méconnaîtra ; si vous les accusez, il vous excusera ; si vous vous punissez, il vous pardonnera. Or, nous pouvons nous reconnaître, nous accuser et nous punir de quelques péchés sans faire mention des autres, sans les découvrir, sans les avoir en horreur. En troisième lieu, il y a une grande différence entre les vertus et les vices ; les vertus sont liées ensemble, elles se tiennent par la main et vont de compagnie : *Connexæ sunt sibi et concatenatæ virtutes,* dit S. Ambroise ; qui en aime une, les aime toutes ; qui en perd une seule, les perd toutes. Il n'en est pas ainsi des péchés : ils ne sont pas enchaînés et attachés ensemble ; ils sont quelquefois non-seulement différents, mais contraires et opposés l'un à l'autre, comme la témérité à la lâcheté, l'avarice à la prodigalité. On peut donc se repentir, et par conséquent obtenir le pardon d'un péché mortel, ou de deux, sans avoir la repentance et la rémission des autres.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, qu'il n'est pas ici question de la puissance absolue et extraordinaire de Dieu ; nous ne demandons pas ici si Dieu, absolument parlant, sans avoir égard au cours ordinaire de sa justice et aux lois qu'il a établies, pourrait remettre un péché mortel à une âme criminelle sans lui pardonner les autres. Tertullien, parlant des commandements de Dieu, disait que c'était témérité de disputer s'ils sont bons, s'ils sont justes et raisonnables : *Audaciam existimo de bono divini præcepti disputare.* Il en faut dire autant de sa puissance. C'est une témérité de disputer si elle peut quelque chose ; mais nous parlons ici de sa puissance ordinaire, et nous demandons s'il peut arriver que Dieu remette un péché mortel, quant à la coulpe et quant à la peine éternelle, sans effacer et pardonner les autres.

D. — (*Probatur quod non : 1° Scriptura.*) Et la théologie répond que cela n'est jamais arrivé, et qu'il n'ar-

rivera jamais. Pour cela David demandait à Dieu : *Omnes iniquitates meas dele*, (Psal. 50. 11.) effacez toutes mes iniquités. Et Dieu dit aux âmes pécheresses : Jetez bien loin de vous toutes vos prévarications. Et toutefois, comme s'il ne demandait que la destruction d'un seul péché, il dit par Jérémie : *Nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo.* (Jerem. 8. 6.)

E. — (2° *Patribus.*) S. Chrysostôme dit : Il y a fort peu de gens qui n'aient un péché particulier, un péché de réserve et d'habitude, un péché favori, l'ami du cœur, qui en est l'idole et le Dieu : *Idolum zeli*, comme parle Ezéchiel, l'idole dont on est jaloux ; péché que le sang du Sauveur ne lave point, que la confession n'efface pas, auquel les autres sacrements ne servent de rien, parce qu'on le garde toujours au cœur et au centre de l'âme ; et si le prédicateur crie contre ce vice, si le confesseur le veut battre en ruine, s'il vous en veut arracher l'occasion, vous combattez avec autant d'ardeur pour lui que vous feriez *pro aris et focis ;* vous avez cinquante raisons pour vous défendre, cinquante sortes de prétextes et d'excuses où vous vous retranchez et tenez bon en votre poste ; et, ce qui est déplorable, tous les docteurs, tous les évêques et tous les papes ne vous feraient pas croire que vous courez risque de votre salut et de votre éternité ; car ce vice, aux uns c'est l'avarice, aux autres c'est le cabaret, la vanité et l'estime de soi-même, ou bien l'amour déréglé de ses propres enfants ; cependant S. Chrysostôme dit : A quoi vous sert d'être affranchi des autres vices, si vous êtes esclave de celui-ci ? Voyez un forçat de galère, il n'a qu'un pied à la chaîne ; ne serait-il pas ridicule s'il disait : Me voilà en pleine liberté, je ne suis garrotté ni aux mains, ni aux bras, ni au cou ? Non, mais vous l'êtes par un pied, et vous êtes aussi bien attaché au banc, prisonnier de galère, sujet à la rigueur du comité, que si vous étiez chargé de fers. Le diable ne se soucie guères que vous ne soyez pas homicide, voleur, blasphémateur ; il se contente que vous juriez de temps en temps, que vous possé-

diez injustement quelque bien d'autrui, il vous tient suffisamment par cette chaîne.

F. — (3° *Resp. ad rationes contrarias.*) S. Thomas, (3. p. q. 86. a. 3 in corpore) rendant la raison de ceci, nous donne sujet de remarquer qu'il y a grande différence entre les dettes temporelles et les spirituelles : un créancier peut quitter une dette d'argent, sans préjudice des autres, parce que cette remise se peut faire sans aucun changement en la personne du débiteur ; mais un péché mortel ne se peut remettre, si la volonté du pécheur n'est entièrement changée : et elle n'est changée que par une vraie repentance, où celui qui se repent d'un péché mortel le fait par un motif pur, divin, désintéressé ; parce que le péché est une offense de Dieu, qu'on aime et chérit sur toutes choses, et par conséquent il se repent aussi de tous ses autres péchés mortels, puisqu'ils sont semblablement des offenses de Dieu, offenses très injustes, odieuses, infinies. Ainsi, il peut bien reconnaître, accuser et condamner un péché mortel sans accuser et condamner les autres ; mais il ne peut pas s'en repentir et en avoir le pardon. Et le Fils de Dieu dit toujours à l'âme pénitente en la justifiant : *Omne debitum dimisi tibi ;* et puis, comme ajoute le même saint, un péché mortel ne se remet que par l'infusion de la grâce sanctifiante : et cette grâce est opposée à toute sorte de péchés mortels ; elle est incompatible avec un seul, quelque petit et léger qu'il nous semble ; autrement un même homme pourrait être en même temps ami de Dieu et son ennemi tout ensemble, en ses bonnes grâces et en sa disgrâce, l'objet de sa bienveillance et le but de sa vengeance, ce qui est impossible.

G. — (4° *Instructione.*) Le docteur angélique va bien plus loin. Il nous conseille de ne pas nous contenter d'avoir la contrition de nos péchés en gros et en général, mais de tâcher de nous repentir de chacun d'eux en détail et en particulier. Voici mot à mot ses propres termes : Pour la rémission d'un péché mortel, est requise une pénitence plus parfaite que pour le véniel ; à savoir que l'homme le dé-

teste actuellement selon qu'il peut, et qu'il fasse diligence de se souvenir de chaque péché mortel qu'il a commis, pour les détester chacun en détail. Suarès dit que plusieurs théologiens tiennent que c'est un commandement, et il allégue pour cette opinion S. Bonaventure, Alexandre d'Ales, Adrian, Angelus, Melchior Canus, Dominicus Soto, Gabriel, Medina, Paludanus, Richardus, Ruardus, Silvester. (1) Les autres docteurs qui ne sont pas de cet avis, avouent au moins, sans difficulté, que cette pratique est plus assurée, plus juste et plus raisonnable; car puisque notre volonté est séparée de Dieu plusieurs fois par des actes formels et distincts, comme par autant de divers pas, n'est-ce pas la raison qu'elle se convertisse, et retourne à lui par autant de pas opposés; c'est-à-dire par autant d'actes de regret, formels, exprès, distincts et séparés. Ensuite de cet avertissement du prophète Baruch : *Sicut fuit sensus vester ut erraretis à Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum.* (Baruc. 4. 28.)

Quand l'Ecriture sainte parle de la parfaite pénitence, elle ne dit pas seulement qu'il faut nous convertir à Dieu, mais qu'il faut retourner à lui. (2) Imaginez-vous un jeune homme qui sort de Paris, où il a son père, ses parents, ses amis et tous ses biens; il prend les armes pour l'Espagne, et va au Pays-Bas. Quelque temps après il se ravise, il s'arrête, il quitte les armes, il perd le dessein de les porter contre le roi, il s'en retourne vers Paris. Peut-on dire pour cela : Il est de retour à Paris ? point du tout, on peut bien dire qu'il est rentré en lui-même, qu'il a changé d'intention et de dessein; mais, pour retourner à son père, il faut qu'il retourne sur ses pas, qu'il en fasse

(1) Exigitur ad remissionem peccati mortalis perfectior pœnitentia, ut scilicet homo actualiter peccatum mortale commissum detestetur quantum in ipso est, ut scilicet diligentiam adhibeat ad rememorandum singula peccata mortalia, ut singula detestetur. (S. Tho. 3. p. q. 87. a. 1.) In tempore præcedente justificationem, oportet quod homo singula peccata detestetur quorum memoriam habet. (S. Tho. 12. q. 113. a. 5. ad 3. Suar. tom. 4. in 3. p. disp. 4. sect. 6.)

(2) Revértere ad me; noluerunt reverti, a viis suis non sunt reversi. (Jerem. 3. et 4. et 15. 7. et alibi sæpe.)

autant qu'il en avait fait pour s'éloigner de lui ; mais des pas tout contraires. Vous vous êtes éloigné de Dieu et du ciel où est votre patrie et tout votre bien ; vous avez pris les armes contre lui, vous vous êtes mis à la solde de son ennemi, vous l'avez offensé par des crimes de toute espèce : vous vous ravisez, vous quittez vos débauches, vous cessez de pécher ; c'est bien, c'est quelque chose, c'est revenir à vous-même et rentrer en votre bon sens. Mais pour être parfaitement remis en grâce et en amitié avec Dieu, pour satisfaire pleinement à sa justice, il faut retourner à lui par divers actes de désaveu, de pénitence et d'autres vertus contraires aux crimes que vous avez commis, par des actes d'humilité contre vos arrogances, de piété contre votre indévotion, de tempérance et de mortification contre vos ivrogneries et autres dissolutions.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Pœnitendum de veniali.*

En lisant l'Ecriture, nous pouvons remarquer dans l'Exode que le roi Pharaon pria instamment Moïse de délivrer sa cour et son royaume des grenouilles, des mouches et des autres grands fléaux qui affligèrent l'Egypte ; mais on ne lit point qu'il ait demandé d'être délivré des moucherons. Ainsi plusieurs chrétiens appréhendent les péchés mortels, s'en repentent quand ils en ont commis, s'en confessent, et font pénitence pour en être affranchis ; mais ils ne craignent point les péchés véniels ; ils les avalent comme de l'eau, ils les commettent à douzaines, et ne se soucient point d'en être délivrés par le remède de la pénitence ; et toutefois il importe beaucoup, je parle principalement des péchés véniels d'habitude auxquels on a un attachement affecté, que l'on commet à dessein et de propos délibéré, ou par coutume volontaire, comme sont de tourner la tête en l'église, de prier Dieu bien négligemment, de répondre irrévéremment à son père et à sa mère, de dire de petites injures aux domestiques, de perdre le temps en jeux, en cajoleries ou autres actions inutiles, de se plaire avec vanité aux ajustements du corps ; je dis

qu'il importe beaucoup, et plus que vous ne pensez, de vous repentir tout de bon des péchés de cette nature, quand vous allez à confesse, et cela pour diverses raisons.

II. — (1° *Ratione præteriti.*) Premièrement, il peut arriver, et il arrive souvent, que les péchés que vous avez commis vous semblent fort petits et légers, comme en effet ils le sont de leur nature, et néanmoins ils vous rendent fort criminel devant Dieu, à cause de quelque circonstance qui les envenime et les aggrave notablement. Qui aurait cru qu'Oza eût mérité d'être frappé de mort pour avoir touché avec un peu d'irrévérence et de témérité l'arche d'alliance; (2. Reg. 6.) ainsi qu'Ananie et Saphire, pour avoir retenu une partie de ce qu'ils offraient par dévotion aux pieds des apôtres? (Act. 5.) ainsi, qu'un pauvre prophète, pour avoir pris un repas bien sobre chez un autre prophète, contre le commandement de Dieu? (3. Reg. 13.) S. Bonaventure dit que si le premier homme, en état d'innocence, eût commis un péché qui n'eût été que véniel de sa nature, comme un mensonge léger, c'eût été pour lui un péché mortel, à cause de la noblesse et de l'excellence de son état. (In 2. dist. 21. part. 3.) Et S. Augustin, parlant de ce premier homme, dit qu'il s'imagina que, mangeant du fruit défendu, son péché serait léger et pardonné aisément, parce qu'il n'en mangeait pas à mauvaise intention, mais seulement par condescendance et par complaisance pour sa femme: *Sociali necessitudine.*

Ce péché que vous avez commis, et que vous commettez si aisément, est peut-être plus grand qu'il ne vous semble, ou à cause de la dignité de votre état, parce que vous êtes ecclésiastique ou religieux, ou à cause du scandale que vous portez, ou par une grande ingratitude des grâces que vous avez reçues, ou par une grande connaissance du mal que vous faites, ou à cause du grand attachement et affection à l'objet de votre passion, ou par quelqu'autre circonstance. Vous êtes prêtre, et vous jurez à demi; les séculiers, qui n'entendent pas bien si vous jurez ou non, prennent la hardiesse de jurer souvent à votre

exemple. Vous êtes père de famille, vous jurez souvent en présence de vos enfants ; c'est toujours pour la vérité : mais vos enfants apprennent cette coutume de votre bouche, et jureront pour des mensonges. Si vous ne vous repentez des péchés qui vous semblent petits, et qui sont grands par quelques circonstances, vous vous mettez en danger de faire une confession nulle, parce que la vraie contrition doit détester et avoir en horreur, au moins virtuellement, toute sorte de péchés mortels.

I. — (2° *Ratione præsentis.*) De plus, il est vrai que es péchés véniels ne sont pas matière nécessaire de la confession, comme les mortels, c'est-à-dire que vous en pouvez obtenir le pardon sans les confesser ; mais ils sont matière nécessaire de la contrition, c'est-à-dire que vous n'en aurez jamais le pardon si vous ne vous en repentez. Ce qui est si véritable, que les théologiens sont en peine de résoudre cette question : Comment est-ce qu'une âme qui sort de ce monde en état de grâce et affection à un péché véniel, peut être sauvée ? car rien de souillé n'est reçu dans le ciel, quelque petite que soit la tache. Où est-ce donc que se nettoie la tache de ce péché véniel ? ce n'est pas, disent-ils, en purgatoire ; car le feu du purgatoire est pour satisfaire à la peine et non pour effacer la coulpe. Les meilleurs docteurs répondent qu'au moment de la mort, si nous sommes en état de grâce, Dieu répand en notre esprit un rayon de sa lumière, par laquelle nous connaissons la laideur du péché véniel ; nous en concevons une horreur, nous nous repentons de l'avoir commis, et, par ce regret et désaveu, il est effacé en ce même moment. Tant il est vrai qu'aucun péché, soit véniel, soit mortel, n'est jamais effacé que par la contrition formelle ou virtuelle.

Si vous entendez quelquefois prêcher, ou si vous lisez en des livres spirituels, que les péchés véniels sont effacés par l'oraison dominicale, l'eau bénite, le pain bénit, la bénédiction de l'évêque et par d'autres choses semblables, que les théologiens appellent *sacramentalia*, (S. Thom. 3. p. q. 87. art. 3. ad 1.) ce n'est

pas à dire que ces choses effacent les péchés véniels par elles-mêmes, immédiatement et sans acte de repentir; mais c'est que, récitant dévotement le *Pater noster*, prenant de l'eau bénite et du pain bénit avec révérence; c'est que recevant avec humilité la bénédiction de l'évêque, ces choses nous obtiennent de Dieu les mouvements de sa grâce pour nous repentir des péchés véniels, qui sont effacés en vertu de notre contrition.

De plus, quand on ne se repent que des péchés mortels, il y a danger qu'on ne s'en repente que par amour-propre, et par crainte naturelle de l'éternité malheureuse; car l'amour-propre appréhende naturellement cette longue étendue de peines, cette carrière interminable de supplices; mais quand on se repent aussi des péchés véniels, la contrition semble plus pure, plus désintéressée, plus amoureuse. Si le maître d'hôtel d'un prince n'évite que les grandes pertes et les larcins considérables des biens de son maître, on peut penser que c'est par crainte d'y être surpris et puni; mais s'il a soin que les moindres choses ne se perdent ou ne se gâtent, des chandelles, des rubans, des aiguillettes, il montre que c'est par zèle et affection au bien de son maître. Si vous n'évitez que les péchés mortels, ce n'est peut-être que par crainte de la damnation éternelle; si vous vous corrigez et faites pénitence des véniels, vous montrez que vous aimez Dieu, et que vous avez en horreur tout ce qui lui peut déplaire.

K. — (3° *Ratione futuri.*) S. Grégoire apporte une autre raison, qui nous doit persuader et faire approuver cette vérité. Le péché, qui est négligé et qu'on néglige d'effacer par la pénitence, porte bientôt l'âme à en commettre de nouveaux : *Peccatum quod cito pœnitentia non diluit, mox suo pondere in aliud trahit.* Cette proposition se vérifie pour les péchés véniels aussi bien que pour les mortels : *Contribulasti capita draconum in aquis.* (Psal. 73. 13.) Ces paroles, au sens littéral, s'entendent de l'armée de Pharaon, qui avait des têtes de dragons sur les drapeaux, et qui fut abîmée dans la mer Rouge;

mais au sens tropologique et moral, elles s'entendent des vices capitaux, qu'il faut étouffer dans les eaux d'une amère pénitence. La théologie dit que les sept péchés que vous appelez mortels ne sont pas toujours mortels, mais sont toujours capitaux, c'est-à-dire, chefs, source et origine de plusieurs autres, et, par conséquent, il importe beaucoup de les abîmer en la mer Rouge de la pénitence, lors-même qu'ils ne sont que véniels ; car si on les laisse vivre et subsister, ils en produisent plusieurs autres, et même souvent de mortels. Des paroles de raillerie on passe aisément aux déshonnêtes, des mensonges officieux aux pernicieux, des petites médisances aux détractions de grande importance. Quand on est accoutumé à jurer pour la vérité, on jure quelquefois pour le mensonge. Un enfant dérobe quelques deniers à sa mère si elle tourne la tête quand elle compte de l'argent sur la table, puis il prend quelques sous dans sa bourse et en tremblant ; mais, après cela, il prend la hardiesse d'en prendre dans le cabinet, si elle oublie de le fermer, et puis il fait faire une fausse clef.

CONCLUSIO.

L. — *Rationes conglobatæ, etc.*) *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram!* (Ps. 136. 9.) Heureux est celui qui ne commet ces péchés que par surprise et par fragilité ! heureux celui qui, en ayant commis, les efface promptement par une vraie et sincère pénitence. Ces péchés, quelque petits qu'ils soient, offensent la majesté de Dieu, et voudriez-vous tant soit peu déplaire à un grand du monde, principalement si votre bonne fortune dépendait entièrement de son bon plaisir ? Voyez comme vous vous excusez, comme vous vous humiliez quand vous avez dit ou fait quelque chose qui choque tant soit peu un honnête homme. Ces péchés, dit S. Augustin, (Serm. 41. de Sanctis, et hom. ult. ex 50. c. 3.) sont des galles et des dartres qui gâtent la beauté de l'âme, et la privent des embrassements et des caresses du divin Epoux ; ce sont de petites blessures à la vérité ; mais si on néglige de les pan-

ser, la gangrène s'y peut mettre ; ce sont comme des grains de sable, mais s'ils sont multipliés, ils peuvent tant charger et abaisser le vaisseau, qu'ils le feront couler à fond : *Qui timet Deum, nihil negligit.* (Eccle. 7. 19.)

Ces péchés offusquent l'entendement, donnent des langueurs à la volonté, affaiblissent le franc arbitre, émoussent les remords de la conscience, refroidissent la charité, dissipent l'imagination, amorcent la concupiscence, encouragent l'irascible, minent sourdement les forces de l'âme, éloignent de nous les lumières de Dieu et ses grâces particulières; et l'âme, étant ainsi affaiblie et dépourvue de renforts, succombe déplorablement à la première secousse d'une forte tentation, et ainsi : *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram!*

M. — (*Rationes et instructiones, etc.*) Quant aux péchés mortels, il en faut faire comme David fit aux Ammonites, qui avaient commis une perfidie contre le droit des gens ; il tailla en pièces les habitants de toutes les villes l'une après l'autre. Il faut ainsi défaire par le fer de la repentance chaque espèce de péché en les rappelant devant Dieu avec amertume de cœur, esprit de componction et confusion; avec résolution d'en faire quelque pénitence en détail et en particulier, proportionnée et correspondante à la qualité de chaque péché. C'est ce que l'Eglise nous enseigne, c'est ce que les saints pénitents ont pratiqué. (Ita. Chrys. ho. 10. in Matth. sub finem et alibi sæpe.) Le concile de Trente, parlant de la contrition, dit qu'elle s'acquiert en repassant en notre mémoire les péchés que nous avons commis, les épluchant avec horreur et détestation, considérant leur gravité, leur grand nombre, leur laideur et difformité. (1) S. Pierre ayant renié trois fois le Fils de Dieu, le Sauveur l'interrogea trois fois : Pierre, m'aimez-vous, afin qu'il réparât ses trois fautes par trois confessions de foi et trois protestations d'amour ? Et en S. Luc, la

(1) Contritio paratur per discussionem, collectionem, detestationem peccatorum, ponderando eorum gravitatem, multitudinem, fœditatem. (Conc. Trid. sess. 14. can. 5.)

Magdeleine emploie à sa pénitence et à l'exercice de son amour, distinctement et en détail, tout ce qui lui avait servi à commettre le péché : ses yeux à pleurer, sa bouche à baiser les pieds du Sauveur, ses cheveux à les essuyer, ses parfums à les embaumer ; parce qu'elle avait employé ses yeux à des œillades illicites, sa bouche à des baisers impudiques, ses cheveux à de vains agréments, ses parfums à attirer les jeunes gens. Sainte Paule faisant pénitence en Bethléem, au rapport de S. Jérôme, disait : Il faut que je défigure ce visage que j'ai souvent fardé de blanc et de rouge, contre le commandement de Dieu ; il faut que j'afflige ce corps qui a joui de tant de délices ; que je remplace les divertissements et les joies du monde par des larmes continuelles ; que la rudesse et l'âpreté du cilice succède à la délicatesse des toiles fines et des robes de soie : *Quæ viro et seculo placui, nunc Christo placere desidero.* Et S. Arsène, pour compenser les divertissements qu'il avait pris à la cour, quand il était gouverneur des empereurs Arcade et Honorius, se tenait retiré au fond d'une vaste solitude ; pour se punir des paroles oisives qu'il avait dites, il gardait un très profond silence ; pour se punir du plaisir qu'il avait pris aux bonnes odeurs, il gardait près de lui une eau corrompue ; au lieu des habits somptueux, il ne portait que des haillons ; au lieu des lits mollets et magnifiques, il couchait sur une claie ; au lieu des compliments mondains dont il avait usé, il se condamna à être incivil, rude et sauvage aux gens du monde. Il refusa de se montrer et de parler à une dame venue de bien loin pour le voir ; et comme elle se recommanda à ses prières : Je prie Dieu, lui dit-il, que jamais je ne me souvienne de vous : *Qui secutus es errantes, sequere pœnitentes.*

Faites comme ces saints pénitents ; pour cet effet, prenez le Mémorial de Grenade, et après avoir lu attentivement les dix ou douze premiers chapitres, avant que de vous présenter au prêtre, confessez en la présence de Dieu, avec un esprit de componction et un cœur humilié, toutes les diverses espèces de vos péchés, distinctement et en dé-

tail, exerçant un acte de désaveu sur chacun d'eux, et vous imposant quelque pénitence particulière, proportionnée à leur malice : Mon Dieu, j'ai blasphémé votre très saint et adorable nom ; quelle arrogance, quelle témérité! moi, un petit ver de terre, outrager de paroles une si haute et si puissante Majesté, pendant que les anges vous louent! que ne m'ont-ils abîmé! ils l'eussent fait mille fois, si vous ne les en eussiez empêchés par un excès de miséricorde. Pour amende honorable, je dirai tous les jours, durant trois ans, la face contre terre, trois fois le *Gloria Patri*, ou quelqu'autre chose semblable. Mon Dieu, j'ai transgressé vos divines lois par mille actions déshonnêtes, infâmes, honteuses et brutales que j'ai commises; quelle impudence, quelle effronterie! faire en votre présence, et devant vos yeux, qui sont si purs, ce que je ne voudrais pas faire en présence d'un petit villageois! pour pénitence je veux dorénavant jeûner tous les vendredis ou tous les samedis de l'année, ou bien me priver tous les jours de quelque chose à table : et ainsi des autres offenses. Et après cela, fuir comme la mort toute sorte de péchés, quelques petits et légers qu'ils semblent. Je dis petits et légers qu'il semblent; car en effet, il n'en est point de petits, si ce n'est en comparaison des plus grands, puisqu'ils déplaisent tous à un Dieu infiniment grand, bon, saint, aimable, et redoutable, auquel soit honneur, gloire, louange, service, et bénédiction en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON XII.

DU TEMPS DE LA PÉNITECE QU'IL NE FAUT PAS REMETTRE AU TEMPS A VENIR.

Nunc annuntiat Deus hominibus, ut omnes pœnitentiam agant. (Act. 17. 30.)

Le dévot S. Bernard faisant un beau commentaire sur ces paroles du Cantique : *Vineæ florentes dederunt odorem suum, tempus putationis advenit*, dit que les vignes, dans l'Ecriture sainte, représentent les âmes chrétiennes, et que les vignes sont taillées, quand, par le fer de la pénitence, nous retranchons les imperfections et les vices qui peuvent empêcher les fruits des bonnes œuvres ; mais il remarque que l'époux a dit : *Tempus putationis advenit*, parce que la pénitence, pour être utile et fructueuse, doit être faite dans un temps convenable. Or, le temps convenable et salutaire, c'est le temps présent que Dieu nous offre ; car il nous dit par son apôtre : Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant le jour du salut. Et ailleurs : Dieu annonce maintenant aux hommes que tous fassent pénitence. Et par son prophète : Si vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. C'est ce temps que nous devons choisir et bien ménager à votre exemple et par votre intercession, ô sainte Vierge ! L'Eglise en ses dévotions vous nomme tous les jours vierge fidèle par excellence. La fidélité de la créature, au regard de son créateur, consiste à lui obéir promptement, pleinement et ponctuellement. Vous lui avez toujours obéi ponctuellement, ne laissant jamais écouler aucune de ses inspirations sans y correspondre très exactement : vous lui avez obéi pleinement, coopérant toujours à ses grâces dans toute leur étendue : vous lui avez obéi promptement, ne différant jamais un seul moment à faire ce que vous connaissiez être de son bon plaisir ; et c'est cette promptitude que nous désirons imiter en vous, puisque notre salut a commencé

par la promptitude avec laquelle vous avez consenti aux paroles de l'ange, quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maira.*

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *Conversio dilata in posterum est incerta, ob diem mortis incertum* — B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Comparatione.* — E. 4° *Ratione.*

Secundum punctum F. *Conversio erit difficilius.* — G. *Rationes ex parte Dei.* — H. *Ex parte dæmonis.* — I. *Ex parte nostri.*

Tertium punctum. *Conversio erit minus fructuosa.* — K. 1° *Scriptura.* — L. 2° *Patribus.* — M. 3. *Comparatione.* — N. 4° *Rationibus.* — O. 5° *Exemplo Augustini.*

Conclusio : P. *Rationes conglobatæ ex tribus punctis.*

Ce n'est rien faire que de prêcher à l'âme pécheresse que la pénitence lui est nécessaire, d'une nécessité si absolue, qu'il y va de son salut éternel, puisque le Fils de Dieu a dit expressémment : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. Elle le sait bien, elle n'en doute pas, elle en est très assurée, puisqu'elle est chrétienne ; peut-être même qu'elle le prêche aux autres. Mais la question qu'il faut examiner avec elle, c'est celle-ci : Quand est-ce qu'il faut faire pénitence ? car le mondain dit qu'il a le temps, que rien ne presse, qu'il fera pénitence quand il aura passé les ardeurs de la jeunesse, achevé ses études, gagné son procès, élevé et pourvu ses enfants, obtenu cet emploi : et je veux vous faire voir que si vous êtes sage et tant soit peu jaloux de votre salut, il ne faut pas différer d'un seul instant. Je le montre, dis-je, par trois puissantes raisons. Premièrement, parce que la pénitence renvoyée à l'avenir est incertaine ; en second lieu, parce qu'elle sera plus difficile qu'à présent; en troisième lieu, parce qu'elle sera moins fructueuse.

PRIMUM PUNCTUM.

A. — (*Conversio dilata in posterum*, *etc.*) Un philosophe païen, traitant de la mort, dit une parole qui vaut son pesant d'or, si elle est bien appréciée : *Citamur ad depositum, non ad censum.* Quand Dieu nous a mis dans ce monde, il nous a donné la vie, non en rente, mais en dépôt. Il y a une grande différence entre une rente et un dépôt ; car, premièrement, quand je vous ai donné de l'argent en rente viagère, aussitôt que le contrat est passé, l'argent est à vous, vous en avez l'usage et la propriété ; jouez-le, employez-le dans le commerce, jetez-le dans la rivière, vous ne me faites point de tort, pourvu que vous m'en payez tous les ans les arrérages. Mais si je vous ai donné en dépôt un plat d'argent, une chaîne d'or, ou toute autre chose, vous n'en avez ni le domaine, ni la propriété, ni l'usage, et vous ne pouvez en disposer et vous en servir qu'autant et de la manière qu'il me plaira. En second lieu, si c'est une chose utile et fructueuse que je vous ai donnée en dépôt, les fruits en appartiennent, non à vous, mais à moi ; si c'est une brebis, par exemple, et qu'elle ait fait des petits; si c'est un cheval, et qu'il ait été donné à louage, tout le profit en revient à moi. En troisième lieu, vous êtes obligé de me rendre le dépôt à ma première réquisition, sans user de remise, sans pouvoir justement apporter aucun prétexte de délai. Et même on propose une question en droit : Supposé que je vous doive cent écus très justement, et que je refuse de vous les payer ; si, d'autre part, je vous ai donné en garde un meuble qui n'en vaut que cinquante, pouvez-vous me retenir ce dépôt pour user de compensation ? Les jurisconltes répondent que non, tant la fidélité du dépôt est sacrée et inviolable. La décision en est formelle au droit canon : *Cap. bona fides déposito.* Et au droit civil : §. *in bono fidei instit. de actionibus.* Et dans la loi : *Si quis vel pecunias*, *Cod. depositi*, où il est dit, que si le dépositaire a quelque action réelle ou personnelle contre le déposant, il doit se pourvoir par quel-

qu'autre voie, et être contraint par le juge à rendre le dépôt, et sans pouvoir opposer aucune exception : *Ut contractus qui ex fide oritur, ad perfidiam minime referatur*, dit le texte de la loi.

Citamur, encore une fois, *ad depositum*, *non ad censum*. Notre vie nous est-elle donnée à rente ? non ; car dans toute espèce de rentes, foncière ou autre, le cessionnaire devient maître et propriétaire de la chose. Et nous n'avons pas le domaine, ni la propriété de notre vie, c'est Dieu, c'est Dieu qui en est le maître; et nous n'en sommes que les dépositaires. C'est des saints qui sont dans le ciel, non des hommes qui rampent sur la terre, qu'on chante après le psalmiste : *Vitam petiit à te, et tribuisti ei ;* aussi on ajoute, pour montrer qu'on parle de l'autre vie : *Longitudinem dierum in seculum seculi ;* c'est ce que les Païens mêmes ont reconnu par la lumière de la nature; car le philosophe Socrate, dans Platon, au dialogue intitulé: *Phœdon* ou *de Anima*, se trouvant dans les prisons d'Athènes, sur le point d'avaler la mortelle ciguë, dit que son cœur tressaille d'allégresse, en se voyant proche de la mort qu'il avait longtemps désirée : ainsi que le cygne, sur le déclin de sa vie, chante plus mélodieusement. Et comme Cébès, un des amis de Socrate, lui objectait : Oui, mais si c'est un si grand bien que la mort, et si vous l'avez tant souhaitée, que ne l'avez-vous cherchée de meilleure heure ? pourquoi avez-vous attendu l'arrêt du tribunal? il n'y a qu'une porte pour entrer dans ce monde, mais il y en a plusieurs pour en sortir : ne pouviez-vous pas vous faire mourir de telle et telle manière ? Le philosophe répondit fort sagement que notre vie est un bien qui est à Dieu, que nous ne pouvons ni l'aliéner, ni en disposer à notre fantaisie, mais seulement par le commandement de Dieu ou des juges qui tiennent sa place.

Notre vie ne nous est donc pas donnée à rente, mais en dépôt seulement : *Custodi animam tuam sollicite.* Ce dépôt n'est pas à nous, nous n'en pouvons pas disposer, nous ne pouvons pas nous en servir à jouer, à passer le

temps, à cajoler, à folâtrer. De l'argent que nous avons à rente, nous pouvons dire sans faire tort à nos créanciers : J'en emploierai une partie à me divertir, une autre dans mon commerce, et le reste à payer mes dettes; mais quant à notre vie que nous n'avons qu'en dépôt, nous n'en pouvons pas disposer de la sorte : J'emploierai la jeunesse en excès, l'âge mûr à acquérir du bien, la vieillesse à faire pénitence et à payer mes dettes à la justice divine ; nous ne pouvons sans injustice en employer la moindre partie contre la volonté et le service de Dieu, qui en est le maître.

En second lieu, tous les fruits de ce dépôt, toutes les œuvres, toutes les paroles, toutes les entreprises, toutes les actions de cette vie, doivent lui être présentées, offertes et consacrées, comme les fruits d'un héritage qui fructifie à son maître. Et vous ne pensez qu'à vous! et vous êtes tout dans vos intérêts! et vous ne faites rien pour Dieu! et vous ne voulez pas prendre la peine de lui offrir vos actions le matin!

En troisième lieu, et ceci est encore bien plus fort, quand même ce que vous pensez serait véritable, c'est-à-dire, quand même vous auriez quelque action contre Dieu ; quand vous seriez son créancier, et lui votre débiteur, pour quelques bonnes œuvres que vous auriez faites, et dont il serait obligé de vous récompenser, il peut, sans vous faire tort, répéter son dépôt quand bon lui semblera, et vous serez obligé, et on vous contraindra, de le lui rendre à la première réquisition : *Stulte, hac nocte repetent animam tuam*

B.—(1° *Scriptura.*) Vous dites que vous vous convertirez, que vous vous donnerez à la dévotion et à la fréquentation des sacrements, quand vous aurez marié vos enfants, acquis cet héritage, ou quand vous serez parvenu à cette dignité; cela serait bon si vous étiez maître de votre vie, mais le Sauveur vous dit que ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a mis en sa puissance. (1)

(1) Non est vestrûm nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. (Act. 1. 7.)

Si ce n'est pas à vous de les connaître, encore moins d'en disposer, n'est-ce pas une folie de disposer de toutes vos années, comme si vous en étiez le maître, puisque vous n'avez pas seulement le jour de demain en votre pouvoir, dit un philosophe païen ? (1)

C.—(2° *Patribus.*) Et Saint Augustin : Dieu qui a promis le pardon de vos péchés à une vraie conversion n'a pas promis le jour de demain à vos remises ; au contraire, il nous assure très souvent, dans l'Evangile, qu'il nous appellera lorsque nous y penserons le moins; et afin que nous n'ayons point d'excuse sur ce sujet, il ajoute, ce qu'il n'avait pas coutume d'ajouter aux autres avertissements qu'il donnait à ses disciples : Ce que je vous dis, c'est à tous que je le dis ; veillez, tenez-vous sur vos gardes : mais le mal est que nous faisons comme cet ambitieux, dont parle l'histoire profane.

D. —(3° *Comparatione.*) Archias, riche citoyen de Thèbes, s'était emparé de force du gouvernement de cette ville, et y exerçait une autorité tyrannique. Quelques jeunes gens, saisis d'indignation à la vue des maux qui pesaient sur leur patrie, résolurent de l'en affranchir. Il fut convenu que Philidas, l'un d'entre eux, qui faignait d'être dévoué à la tyrannie, inviterait Archias à souper, et que, pendant le repas, les autres conjurés entreraient dans la salle du festin et massacreraient le tyran. La conjuration ne put être si secrète qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public. Archias était à table, chez Philidas quand on vint l'avertir qu'il y avait quelques mouvements dans Thèbes. Il traita cet avis avec assez de légèreté. Quelques instants après, arrive en grande hâte un courrier chargé d'un paquet qui renfermait tout le détail de la conjuration. Le courrier est sur-le-champ introduit auprès d'Archias, lui remet sa dépêche, et l'invite à en prendre connaissance. Remerciez de ma part celui qui vous envoie, lui dit Archias; je lirai sa lettre tantôt, et je lui ferai réponse. Seigneur, répondit le courrier,

(1) Quàm stultum est ætatem disponere, ne crastino quidem dominamur! (Senec.)

mon maître vous conjure de la lire sur-le-champ, parce-qu'il s'agit d'affaires très sérieuses. Archias se mettant à rire, à demain, dit-il, les affaires sérieuses, et prenant la lettre, il la plaça sous son coussin sans l'ouvrir. Demi-heure après, les conjurés sortent du lieu ou ils étaient en embuscade, se jettent sur Archias, et le tuent. Que dites-vous, mon cher auditeur, de l'aveuglement et de la stupidité de ce tyran ? N'était-il pas bien mal-avisé ? vous l'êtes encore plus que lui.

Car enfin vous êtes venu à bout, et en acceptant des présents que les lois divines et humaines vous défendent d'accepter, et en vous liguant avec d'autres pour exercer un honteux monopole, et en vous parjurant pour obtenir des indemnités qui ne vous sont pas dues, et en trompant dans les poids et dans les mesures, vous êtes, dis-je, venu à bout de vous faire une des notabilités de la paroisse, le maître et l'arbitre entre vos voisins, un petit prince qu'on honore, qu'on flatte et qu'on redoute à cause de ses richesses.

Il y a conjuration contre vous, et vous n'en savez rien; il y a conjuration contre vous, et vous n'y prenez pas garde; ces cinquante ou soixante ans que vous avez sur la tête, cette humeur catarrhale qui s'amasse dans votre cerveau, et qui doit bientôt se fondre sur votre poitrine, ce sable qui se durcit dans vos reins et qui engendre une pierre, ou tout autre accident semblable qui vous menace, sont autant de conjurés qui ont conspiré votre mort. Le Fils de Dieu, qui est le meilleur ami et le plus fidèle que vous ayez, vous écrit une lettre qui vous avertit de la conjuration. Ce Mémorial de Grenade, cette grande guide des pécheurs, cet autre livre de piété qui se gâte sur vos rayons, c'est la lettre de Jésus-Christ; le prédicateur est le messager que Dieu vous envoie pour vous prier instamment, comme je le fais présentement de la part de mon maître, de vous lever de votre lit, de quitter ces débauches, ces vices, où vous êtes alité il y a si longtemps, parce que si vous n'y mettez ordre, la mort et la justice divine vous surprendront en mauvais état l'un de ces jours, quand vous n'y penserez pas.

Si vous usez de remise, si vous dites : A demain les affaires sérieuses, et que vous soyez surpris, ce sera pour votre malheur. Ce ne sera pas la faute de votre ami qui vous en a donné avis : *Quod autem vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

E. — (4° *Ratione.*) Le Sauveur dit dans l'Evangile, que c'est être privé de jugement que de jeter les fondements d'un édifice d'importance sur du sable mouvant. Quel édifice plus important que le salut de votre âme? Quel appui plus chancelant et plus incertain que notre vie, qui n'est pas seulement du sable mouvant, mais une vapeur légère, dit S. Jacques? Et vous voulez établir le dessein de votre conversion, qui est le fondement de votre salut, sur un appui si mal assuré, sur ce qui n'est pas en votre disposition, sur des années qui ne sont pas encore, et qui peut-être ne seront jamais? n'est-ce pas une extrême folie?

SECUNDUM PUNCTUM. — *Conversio erit difficilior, etc.*

F. — Mais supposons que tout ce que j'ai dit n'arrive jamais, que vous ne soyez point surpris par une mort soudaine, que vous parveniez à une extrême vieillesse, que vous ayez des lettres expresses de la Majesté divine qui vous exemptent de mourir avant l'âge de cent ans; vous dites que vous vous convertirez dans quelque temps; je dis que vous ne le ferez pas, par la raison que les difficultés, qui retardent maintenant votre conversion, seront alors plus grandes, en plus grand nombre et plus invincibles que maintenant. Ces difficultés procèdent de Dieu qui s'est éloigné de vous, parce que vous vous êtes éloigné de lui : *Peccata vestra diviserunt inter vos et Deum vestrum.* (Isa. 59. 2.) Les grâces, qu'il vous donne pour éviter le péché, ne sont ni si puissantes, ni si efficaces, ni si fréquentes que celles qu'il donne à d'autres, parce que vous vous en êtes rendu indigne : *Mea est ultio ut labatur pes eorum.* (Deuter. 32. 35.) C'est un grand châtiment de Dieu, quand, en punition de nos péchés passés, il nous

abandonne à la tyrannie de nos passions, et permet que nous tombions dans de nouveaux péchés. En second lieu, cette difficulté procède du démon qui vous tient garrotté, parce que vous vous êtes fait son esclave par vos péchés : *A quo quis vincitur, ejus servus efficitur; a quo captivi, tenentur ad ipsius voluntatem.* Il est ce fort armé dont le Sauveur parle dans l'Evangile, qui a surpris la citadelle de votre âme, et qui empêche, tant qu'il peut, que quelque bonne inspiration, quelque sainte résolution, n'y fasse une brèche, et ne le chasse de son fort. En troisième lieu, cette difficulté procède de la pente que vous avez pour certain péché, pour l'avarice, la sensualité, l'ambition, l'attachement à la créature, la vengeance. Or, il est évident que, dans la suite du temps, toutes ces difficultés seront plus grandes.

G. — *Rationes : 1° Ex parte Dei.*) Premièrement, Dieu sera plus éloigné de vous; cet éloignement n'est pas une absence corporelle, ou une distance locale; c'est une volonté bien juste et trop efficace, volonté qu'il a de vous faire moins de grâces qu'à d'autres, parce que vous vous en êtes rendu indigne par vos péchés. Et qui ne voit que plus vous persévérez dans ce mauvais état, plus vous commettez de péchés, plus vous irritez sa colère, plus vous méritez sa vengeance, plus vous déméritez ses grâces, plus vous vous séparez de lui, et plus il s'éloigne de vous : *Thesaurizas tibi iram?*

H. — (2° *Ex parte dæmonis.*) En second lieu, si l'esprit malin a puissance sur vous, et endurcit votre cœur par douze ou vingt péchés mortels que vous avez commis, quand vous en aurez commis cent ou deux cents, n'aura-t-il pas plus d'empire sur vous? ne serez-vous pas plus avant dans ses piéges, plus assujetti à sa tyrannie, plus abandonné à sa puissance? n'avez-vous pas augmenté par là même le règne du péché dans vous?

I. — (3° *Ex parte nostrî.*) En troisième lieu, quand l'esprit malin ne se mettrait pas en peine de vous tenter, quand vous n'auriez point d'autre obstacle à votre conver-

sion que celui que vous vous faites à vous-même, il sera assez puissant pour la rendre non-seulement difficile, mais pour ainsi dire tout à fait impossible. Ne voyez-vous pas qu'en différant votre conversion, vous prenez un mauvais pli; vous vous faites un calus, vous vous formez des habitudes, vous naturalisez le vice dans vous, vous vous l'identifiez tellement que vous ne pourrez plus vous en séparer? Si vous êtes humaniste, souvenez-vous de ce vers d'un de vos poëtes:

Difficile est longum subito deponere amorem.

Si vous êtes philosophe, vous savez la définition de l'habitude: C'est une qualité qui s'efface difficilement et qui s'engendre par des actions réitérées. Si vous êtes médecin, souvenez-vous de ce que dit le Sage: qu'une maladie de fraîche date se guérit plus aisément, et que celles qui sont invétérées et enracinées de longue main font le désespoir de la médecine (1)? Si vous êtes jurisconsulte, ne savez-vous pas que la possession de longue durée fonde un droit de prescription, et qu'on a toutes les peines du monde d'abolir les vieilles coutumes? Si vous êtes théologien, souvenez-vous de ce qu'on enseigne si souvent dans l'école: Que le péché fait d'horribles dégâts dans l'âme, et qu'il en blesse toutes les facultés; qu'il obscurcit l'entendement, dérégle la volonté, affaiblit le libre arbitre, enflamme la concupiscence, et enfin qu'il fait révolter la partie inférieure contre la supérieure: donc, plus vous différez votre conversion, plus vous commettez de péchés, plus vous laissez faire de dégât et de ravage dans votre âme, plus vous vous rendez votre pénitence impossible ou au moins difficile. Si vous êtes politique, souvenez-vous, que dans les avis que vous donnez, et dans les résolutions que vous prenez, vous regardez toujours l'expérience comme la plus assurée et la plus juste régle des actions humaines. Et ne voyez-vous pas, par expérience, qu'il n'y a point ou qu'il y a fort

(1) Languor prolixior gravat medicum, brevem languorem præcidit medicus. (Eccl. 10. 11. 12.).

peu de vieillards qui fassent pénitence et qui vivent austèrement, s'ils n'ont commencé dès leur jeunesse, et que chaque jour vérifie cette parole de l'Esprit-Saint : L'homme suit la voie qu'il s'est frayée dans sa jeunesse ; dans sa vieillesse même, il ne s'en écartera pas (1). En un mot, qui que vous soyez, pesez un peu ces raisons ; si vous ne pouvez pas maintenant vaincre votre nature vicieuse, comment la pourrez-vous vaincre d'ici à quelque temps, quand elle sera renforcée d'une seconde nature produite par l'habitude ? Si vous ne pouvez pas résister à votre passion, maintenant qu'elle n'est que comme un lionceau, le pourrez-vous mieux, quand elle sera comme un lion ? Si vous ne pouvez pas déraciner votre mauvaise habitude quand elle n'est que comme un arbrisseau, le pourrez-vous mieux quand elle sera comme un grand arbre ? Si vous ne pouvez pas franchir cette petite difficulté quand elle n'est que comme un ruisseau, le pourrez-vous plus aisément, quand elle sera comme une grosse rivière ? Si vous ne pouvez éteindre la concupiscence quand elle n'est que comme une étincelle de feu, le pourrez-vous mieux quand elle sera comme un grand incendie ? Si vous ne pouvez vous débarrasser des liens de vos péchés quand ils ne sont que comme une petite ficelle, vous en délivrerez-vous mieux quand il seront comme une grosse corde ? *Funibus peccatorum suorum constringitur peccator.* (Psal. 5 22.)

TERTIUM PUNCTUM. — *Conversio erit minus fructuosa.*

Pour achever de convaincre un esprit acariâtre, fortement attaché à son opinion, il faut lui accorder plusieurs choses qu'on n'accorderait pas à un esprit docile et modéré. Je vous accorde donc, ô âme pécheresse ! que vous vivrez jusque à l'extrême vieillesse, que vous franchirez toutes les difficultés qui s'opposeront à votre conversion, et que vous ferez pénitence sur la fin de vos jours. Je vous l'accorde, dis-je, quoique très probablement cela n'arrivera pas; mais

(1) Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ. Prov. 22, 6.)

que direz-vous du temps si cher, si précieux et si important, que vous perdez inutilement en différant votre conversion ?

K. — (1° *Scriptura.*) Avez-vous oublié ce conseil du Saint-Esprit qui vous dit par le Sage : Allez à l'école de la fourmi, (1) et ne dédaignez pas d'apprendre votre leçon de cet insecte ; voyez comme elle se hâte en été de faire ses provisions pour l'hiver, comme elle ne perd pas un moment de temps. Avez-vous oublié cet avertissement du Sauveur : Travaillez pendant qu'il est jour ; car la nuit arrive, cette nuit où l'on ne peut plus rien faire, c'est-à-dire la mort (2)? Et cette parole de S. Paul : Faisons le bien, tandis que nous en avons le temps, (3) pendant le cours de cette vie ; car c'est le temps de faire provision, c'est le jour propre à travailler, c'est la saison de mériter ? Toutes les bonnes actions que nous faisons en état de grâce sont des semences pour l'éternité : *Semina æternitatis*, dit S. Bernard ; elles nous produiront des joies, des honneurs, des richesses et des délices en toute l'étendue des siècles. N'est-ce pas grand dommage de les perdre, en persévérant dans le péché des mois et des années entières ?

L. — (2° *Patribus.*) Un jeune homme noble et savant, nommé Licentius, qui menait une vie un peu licencieuse, ayant écrit une belle lettre en vers héroïques à S. Augustin, le saint lui répond en l'épître quarante-unième : En lisant votre lettre, j'ai souhaité d'avoir pour quelques heures votre veine poétique, pour décrire en une élégie assez lugubre la grande perte que vous faites ; Dieu vous a fait présent d'un esprit orné, d'un entendement brillant, d'une heureuse mémoire, de beaucoup de sciences acquises : ô le grand dommage de perdre tous ces talents ! que j'ai de déplaisir de voir que vous les perdiez pour des bagatelles ! Si vous aviez trouvé un calice d'or par terre, n'en feriez-vous pas de bon cœur un présent au Sauveur, ne le donneriez-vous pas volontiers à l'église pour être employé

(1) Vade ad formicam, o piger ! (Prov. 6. 6.)
(2) Venit nox, quando nemo potest operari. (Joan. 9. 4.)
(3) Dum tempus habemus, operemur bonum. (Galat. 6. 10.)

à son service ? Dieu vous a donné un esprit tout d'or, que ne lui en faites-vous un sacrifice agréable ? Je vous en dis de même, mon cher auditeur, vous êtes à la fleur de votre âge, vous avez un bon naturel, l'esprit vif et brillant, un jugement solide, une manière d'agir agréable ; ô si tout cela était consacré à Dieu ! que de gloire il en recevrait, que de services vous lui pourriez rendre, que d'âmes vous lui gagneriez, que de mérites vous amasseriez pour le ciel ! Et vous perdez tout cela pour un je ne sais quoi, pour une volupté sensuelle, pour un peu de bien périssable, pour une fumée de gloire, par attachement à une faible créature, par crainte de déplaire à je ne sais qui, par paresse à vous résoudre une bonne fois de vous donner à Dieu ; vous ensevelissez ces trésors immenses dans une vie lâche, inutile et corrompue.

M. — (3° *Comparatione.*) Faisons une supposition qui n'est pas métaphysique, et qui peut-être s'est réalisée. Supposons qu'une ville ennemie, prise d'assaut après un siége opiniâtre, ait été abandonnée au pillage, et que, tandis que les soldats vainqueurs s'enrichissaient de dépouilles, un de vos frères, qui pouvait prendre sa part du butin, se soit croisé les bras ou amusé à jouer dans sa tente, et qu'il vienne ensuite vous dire : Me voici, grâces à Dieu ; je n'ai été ni tué ni blessé à la guerre ; j'en reviens en bonne santé ; si je n'y ai rien gagné, je n'y ai rien perdu. Qu'en penseriez-vous, et que lui diriez-vous ? Allez-vous cacher, lâche que vous êtes ! comment osez-vous paraître en public ? n'avez-vous point de honte de voir vos compagnons couronnés de gloire, chargés de richesses et de dépouilles, tandis que, par lâcheté, vous avez perdu une si belle occasion de vous mettre à votre aise pour le reste de vos jours ? Vous faites la même folie, et une folie encore plus grande ; les âmes choisies, vos compatriotes, qui se sont données à la dévotion, se hâtent de faire de bonnes œuvres ; elles ne passent pas un seul jour, ni même une heure, sans acquérir une couronne pour l'éternité, par la victoire de quelque passion, ou par la pratique de quel-

que vertu. Elles amassent avec soin des trésors de grâces et de mérites pour le ciel ; et vous, qui pensez avoir le cœur assis en si bon lieu, vous qui êtes si judicieux et si prudent pour les affaires du monde, au lieu de songer à l'affaire de votre salut, vous perdez le temps à jouer, à folâtrer, à bâtir des maisons de boue, à amasser de l'or et de l'argent, c'est-à-dire des pièces de terre jaune et blanche un peu brillante ; vous voulez mériter le reproche d'avoir perdu inutilement tant de belles occasions de faire fortune pour l'autre vie, et de devenir un grand saint ; vous sacrifiez le plus beau et le meilleur de votre vie à l'oisiveté, et vous réservez à Dieu tout ce qu'elle a de pire, je veux dire les années de la vieillesse, où l'or n'est plus bon à rien, où l'on peut suffire à peine aux infirmités sans nombre dont la pauvre humanité est alors affligée.

N. — (*4° Rationibus.*) Dieu voulait dans l'ancienne loi qu'on lui offrît en sacrifice ce qu'il y avait de plus gras, de meilleur, de plus sain, parmi les animaux ; souffrira-t-il qu'on lui offre le plus faible, le plus incommode et le plus inutile âge de l'homme ? Celui qui voulait qu'on lui offrît les prémices du blé, les prémices des fruits de la terre, et qui sans cela ne donnait pas sa bénédiction au reste de ces fruits, ne veut-il pas que l'homme lui sacrifie les premiers fruits de sa vie ? donnera-t-il sa bénédiction à la vieillesse de celui qui lui aura refusé sa jeunesse ? Souvenez-vous, ô homme ! de ce que Socrate vous a dit, que votre vie est un héritage et un bien de Dieu. Si votre fermier, en vous apportant ses redevances, vous donnait du blé mêlé de beaucoup d'ivraie, vous vous plaindriez et vous l'estimeriez injuste ; que feriez-vous donc s'il ne vous donnait que de la zizanie ? que feriez-vous si votre vigneron, au lieu de bons raisins et de bon vin qu'il vous doit, ne vous apportait que du marc et de la lie ? et de votre vie qui est l'héritage de Dieu, vous donnez au monde, au démon, à la chair, le bon grain, la fine fleur, la pure liqueur, et vous ne réservez à Dieu que l'ivraie, que les pailles, que le marc et la lie ! votre jeunesse, que vous consumez en sensualité et en divertissements, au service du monde et de la chair, c'est la crème, la fleur et le meilleur

de votre vie; votre vieillesse, que vous gardez pour Dieu, c'est l'écume, la lie et la zizanie de votre âge. Il faut vous confondre par la voix d'un Païen, puisque la parole de Dieu n'a point assez d'ascendant sur votre esprit : N'avez-vous point de honte de ne réserver à Dieu et à vous-même, que la lie et la fin de votre vie, vous dirai-je avec Sénèque ; et de donner au monde et à la chair la fleur de vos années ? N'avez-vous point de honte de ne réserver à l'exercice de la vertu que le temps de la vieillesse qui n'est bon à rien ? Est-il temps de commencer à bien vivre quand est près de mourir? est-il temps d'épargner le vin, quand il est au bas et qu'il n'a plus que la lie ? Quel démon a charmé votre esprit ? quel philtre vous a ainsi fait perdre la mémoire de votre fragilité ? pourquoi attendez-vous à être vertueux et à servir Dieu jusqu'à l'âge de soixante ans, où si peu de gens arrivent ? pourquoi voulez-vous jetter les fondements de la vertu dans cet âge, que si peu de gens peuvent atteindre, et pourquoi enfin voulez-vous commencer votre vie, où si peu de gens la finissent ? (1)

O. — (5° *Exemplo Aug.*) S. Augustin était comme vous, et plût à Dieu que vous fissiez comme lui ! Il assure, dans ses Confessions, qu'il était enfoncé bien avant dans le bourbier des mauvaises habitudes, qu'il avait contractées de longue main, et qu'étant enfin convaincu par les nombreuses et puissantes raisons que la grâce lui présentait pour l'en retirer, il ne savait que répondre, comme ceux qu'on éveille, et qui sont encore tout assoupis : Tantôt, tantôt, attendez un peu, encore un peu, encore un moment. (2)

(1) Non te pudet reliquias vitæ tibi reservare, et id solum tempus bonæ menti destinare quod in nullam rem conferri potest, quam serum tunc incipere vivere cum desinendum est? Quam stulta mortalitatis oblivio, in quinquagesimum et sexagesimum annum differe sana consilia, et inde velle vitam inchoare quo pauci perduxerunt ! (Senec. c. 4. de brevitate vitæ.) Sera parcimonia in fundo est, non enim tantum minimum in imo, sed etiam pessimum residet. (Senec. Ep. 1.)

(2) Non erat omnino quid responderem tibi, nisi verba lenta et somnolenta, modo et ecce modo, sine paululum ; sed modo, et modo non habebat modum, et sine paululum ibat in longum. (S. Aug. lib. 8. Conf. c. 5.) Quamdiu cras, quare non modo, quare non in hac hora finis turpitudinis meæ. (Ibid. c. 12.)

CONCLUSIO.

P. — *Rationes conglobatæ, etc.*) Voilà votre position, mon cher auditeur ; vous êtes convaincu sur tous les points : vous n'ignorez pas le mauvais état dans lequel vous êtes ; vous savez bien qu'en vivant comme vous vivez vous méritez l'enfer, et vous avez résolu de changer de vie ; mais vous dites : *Modo et ecce modo*, encore un peu, encore cette fois, encore ce plaisir, je me convertirai bientôt ; et ce bientôt n'arrive point, et ce encore un peu dure il y a plus de six ans : *Quamdiu cras*, s'écrie saint Augustin ; jusqu'à quand dirai-je à demain ? pourquoi ne serait-ce pas à présent ? Qui m'empêche de mettre à l'instant même un terme à mes déréglements ? Je vous en dis de même : Jusqu'à quand direz-vous à demain ? Pourquoi ne serait-ce pas à présent que vous en finiriez avec le vice, à présent que vous avez certainement le temps, au lieu qu'il est incertain, et plus qu'incertain, si vous en aurez le temps à l'avenir ? Combien qui meurent dans leur jeunesse sans pouvoir réaliser les beaux projets de conversion qu'ils formaient pour un âge plus avancé ? Combien en voyez-vous qui meurent dans leur jeunesse, et qui n'ont pas le loisir de faire la pénitence qu'ils avaient projetée ? *Quare non modo?* pourquoi ne serait-ce pas à présent, que votre habitude au mal est encore faible et débile, et peut être ment aisé surmontée ; au lieu que si vous attendez plus longtemps, elle s'endurcira et deviendra insurmontable. *Quare non modo* ? pourquoi ne serait-ce pas à présent, que vous avez les forces de porter les austérités de la péninitence ; au lieu que, dans la vieillesse, vous serez tout usé, et vous aurez assez de peine à porter les incommodités de la vieillesse même ? *Quare non modo ?* pourquoi ne serait-ce pas à présent que, chargé de moins de péchés, vous pouvez les effacer par une pénitence moins dure ; au lieu que si vous attendez davantage, vous vous endetterez si fort devant la justice divine, que vous deviendrez insolvable ? Maintenant que vous êtes dans la fleur de votre âge,

au plus beau et au plus fort de votre vie, Dieu vous acceptera volontiers si vous vous présentez à lui, au lieu qu'il vous rebutera si vous ne lui offrez que la vieillesse et le reste de vos années.

Croyez-moi, faites comme S. Augustin; quand il était dans ces hésitations, il entendit une voix qui lui disait: *Aperi et lege.* Il ouvrit un livre et il y trouva: *Non in comessationibus et impudicitiis, non in contentione et æmulatione, sed induimini Dominum Jesum Christum. Aperi et lege.* Ouvrez la Guide des pécheurs, ou le Mémorial de Grenade, si vous l'avez; si vous ne l'avez pas, achetez-le, et donnez-vous la patience de le lire un peu attentivement. Vous y trouverez les mêmes vérités: *Non in comessationibus, etc.* Vous verrez que le repos du cœur, le contentement de l'esprit, le salut de l'âme ne consistent, ni dans les festins, ni dans les impudicités, ni dans les dissensions, ni dans les jalousies, mais dans une application constante à n'aimer que Jésus, à ne servir que lui, à n'appartenir qu'à lui. Donnez-vous donc entièrement et sans partage à ce bon maître; rompez, à l'exemple de S. Augustin, tous les liens qui vous retiennent. Prenez dès à présent, sans plus différer, la résolution ferme de faire divorce avec toutes vos mauvaises habitudes, et, après vous être ainsi détaché de toute créature et vous être donné tout à Dieu, vous vous croirez dans un pays nouveau, déchargé d'un pesant fardeau, affranchi d'une cruelle tyrannie, introduit dans un paradis terrestre; vous direz comme S. Augustin, quand il fut converti: *Dirupisti, Domine, vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis.* Amen.

SERMON XIII.

QU'IL NE FAUT PAS REMETTRE LA PÉNITENCE A L'HEURE DE LA MORT, OU A LA DERNIÈRE MALADIE.

Nunc annuntiat Deus hominibus, ut omnes Pœnitentiam agant. (Act. 17.

Si c'est une grande faute de différer sa conversion jusqu'à la vieillesse ou à un temps à venir, comme nous le disions hier, c'est une faute encore plus grande de remettre cette affaire jusqu'à l'heure de la mort ou de la dernière maladie; cependant cet abus est si commun dans le monde, et si pernicieux à notre salut, que je me sens obligé de le battre en ruine par deux prédications. Aujourd'hui, j'y opposerai l'autorité de l'Ecriture sainte, le sentiment des pères et quelques raisons de théologie; et demain, avec l'aide de Dieu, nous continuerons à le combattre par d'autres raisons également puissantes. Mais ici, nous devons surtout employer votre intercession, ô sainte Vierge! vous êtes appelée dans l'Eglise l'étoile du matin, et non l'étoile du soir, *Stella matutina*, parce que vous n'aidez pas aussi volontiers ceux qui ne vous invoquent que sur le soir de leur vie, à l'heure de la mort; vous voulez que ce soit le matin, de bonne heure, dès l'aurore de la jeunesse: *Qui mane vigilaverint ad me, invenient me.* Vous n'aimez pas que nous attendions pour demander votre secours, que nous ne puissions plus nous en servir; vous voulez que ce soit à présent, quand nous avons le temps, la santé, et la vigueur pour coopérer aux grâces de votre Fils, que nous implorons en vous saluant: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Leges humanæ sanciunt ultimam voluntatem esse liberam, multo magis lex divina.*

— B. *At pœnitentia in morte non est libera, ergo periculosa.*

Primum punctum. C. *Eam esse periculosam probatur quatuor Scripturæ locis.*

Secundum punctum. *Idem probatur ex Patribus antiquis:* — D. *In Africa, Tertulliano.* — E. *Cypriano.* — F. *Augustino.* — G. *In Europa, Salviano et aliis.* — H. *In Asia, patribus concilii Neocæsariensis.* — I. *Patribus recentioribus.*

Tertium punctum. *Idem probatur rationibus :* — K. 1° *Ex parte Dei.* — L. 2° *Ex parte nostri.* — M. 3° *Ex parte pœnitentiæ.*

Conclusio. N. *Per recapitulationem.*

EXORDIUM.

A. — (*Leges humanæ, etc.*) ***Dispone domui tuæ**, quia morieris tu, et non vives.* Prince, mettez ordre à vos affaires, car sans aucun doute vous mourrez, disait le prophète Isaïe au roi Ezéchias. (Isa. 38. 1.) La sainteté de celui qui dit ces paroles, et la qualité de celui à qui il les dit, nous obligent de croire qu'il ne lui parle pas seulement ni principalement des affaires temporelles de sa maison, mais du salut de son âme et de l'état de sa conscience. ***Dispone***, c'est un terme de droit et de testament. Il n'y a point de contrat pour lequel les lois civiles demandent une liberté plus entière que pour les testaments : ***Nihil enim magis debetur hominibus, quam ut supremæ voluntatis, postquam jam aliud velle non possunt, liber sit stylus, et licitum quod iterum non redit ad arbitrium***, dit l'empereur Constantin. (*L. habeat cod. de sacrosanctis Ecclesiis.*) Premièrement, le testateur doit être libre, quant à l'usage de la raison ; le notaire a coutume d'insérer dans l'acte qu'il était sain et entier de jugement ; faute de cette condition, les mineurs, qui n'ont pas encore atteint l'âge nubile, ne peuvent pas faire de testament : *Quia nullum aut parvum est eorum animi judicium : §. Præterea Inst. quibus non est permissum facere tes-*

tamentum. En second lieu, le testateur doit être parfaitement libre, quant à l'usage de la volonté, et un testament est déclaré nul quand on peut prouver qu'il a été suggéré, forcé ou extorqué par importunité, crainte, surprise, ou toute autre voie qui diminue la liberté; comme si un malade fait héritier son médecin, ou si un captif fait son testament pendant qu'il est en la puissance de son ennemi. (*L. Facere ff. de testamento militis.*) Et de là vient encore que, dans les autres contrats ou actes judiciaires, fort peu de témoins sont requis; un seul fait beaucoup dans certain cas comme dans celui qui est rapporté par la glose en loi *Jurisjurandi*, *codice de testibus*. Deux ou trois témoins font une preuve entière, dit le Sauveur; mais pour un testament il n'en faut pas moins de sept d'après le droit écrit. (*L. Hac consultissima, cod. qui testamenta facere possunt vel non.*) De plus, les lois attachent tant d'importance à assurer cette liberté que, non-seulement le testateur, mais encore les témoins doivent être libres, et pour cela un mineur de quatorze ans, un esclave, un homme infâme, ou qu'on peut aisément corrompre, ne peuvent servir de témoins, dans un testament. (§. *Testes autem, instit. de testamentis ordinandis.*) Il faut dire la même chose des serviteurs, de l'héritier et des autres personnes qui sont sous sa puissance. (§. *Sed neque, instit. eodem titulo.*) C'est ce qui faisait dire à S. Jean Chrisostôme, dans sa première homélie sur les Actes: Les lois civiles ne vous permettent pas de disposer d'un pouce de terre, d'un méchant petit héritage, si vous n'êtes sain et entier de jugement, en pleine et parfaite liberté. Pensez-vous que les lois divines vous permettent de disposer de votre âme, de votre salut, de votre éternité, de votre part de paradis, quand votre jugement sera troublé par les symptômes de la maladie?

B. — (*Pœnitentia in morte non esse liberam.*) Quand vous vous donnez à Dieu, et que vous renoncez au péché dans une dernière maladie, cette donation, cette renonciation n'est pas bien libre; elle est suggérée

et extorquée par la crainte de la mort, et par l'impuissance de pécher davantage. Ce que je prouve par autant de témoins qu'on en peut désirer en toute rigueur. Dans une affaire de grande conséquence on n'en peut demander que quarante; pas davantage, dit le texte du droit canton (*Cap. cum causam extra de testibus.*). Et j'en veux alléguer plus de cent, que je prends dans toutes les parties du monde : en Afrique, S. Cyprien et S. Augustin. En Europe, S. Salvien, évêque de Marseille; S. Césarius, évêque d'Arles; S. Eloi, évêque de Noyon; S. Isidore, de Séville; les pères du premier concile d'Arles, qui étaient pour le moins trois cents. En Asie, les évêques du concile de Néocésarée, et celui qui en vaut cent mille, le Saint-Esprit, dans l'écriture sainte. Mais avant d'alléguer leurs dépositions, il faut que je propose un argument semblable à celui qu'on fait quelquefois contre les hérétiques de ce temps pour les convaincre de leurs erreurs.

Je demande à un Calviniste : Puis-je me sauver dans ma religion, en gardant les commandements de Dieu de tout mon possible, en ne faisant tort à personne, en ne commettant point de péché? Serai-je sauvé en vivant et mourant dans l'Eglise romaine? S'il veut répondre conformément à ses principes, il faut qu'il me dise : Oui; et s'il ne l'avoue, je le contraindrai par ses maximes à me l'avouer; car ils disent que, pour être sauvé, il ne faut qu'avoir la foi, croire en Notre-Seigneur, espérer que, par ses mérites, nos péchés nous seront pardonnés. Hé! j'ai la foi; grâces à Dieu, je crois et j'espère en notre Sauveur, donc je suis assuré de tout point; j'ai toute la sécurité possible dans ma religion : car, selon vous et selon moi, selon l'opinion de ceux de votre parti, et selon la créance des nôtres, je suis assuré de mon salut, si je fais ce que ma religion me commande; au lieu qu'il n'est point de docteur parmi nous, point de vrai Catholique, qui ne tienne pour indubitable que vous ne pouvez vous sauver en votre religion, quelques bonnes œuvres que vous fassiez : donc pour le moins vous êtes mal assuré, vous devez douter de votre loi, vous êtes en danger de

damnation. Et n'est-ce pas une grande imprudence, et même une extrême folie, de quitter le certain pour l'incertain, ce qui est assuré pour ce qui est douteux, ce qui est indubitable pour ce qui est dangereux, en matière d'éternité, où il s'agit d'être brûlé tout vif, ou de régner dans le ciel à jamais? Je fais le même raisonnement par rapport au sujet qui nous occupe. S'abstenir de tout péché mortel, vivre dans la sainteté et la justice tout le temps de sa vie, c'est sans contredit un parti bien sûr : l'écriture sainte, les saints pères, nous assurent que celui qui le prend sera sauvé. Mais ne se gêner en rien, chercher son intérêt et ses plaisirs sans se soucier de la loi de Dieu, et compter qu'on se convertira à l'heure de la mort et qu'on se sauvera par ce moyen, c'est un parti qui offre bien peu de sécurité. L'écriture, les saints pères, les raisonnements de la théologie, nous montrent qu'il n'y a rien de plus douteux, et par conséquent de plus dangereux. Consultons d'abord l'écriture.

PRIMUM PUNCTUM. — *Pœnitentiam in morte, etc.*

C. — (*Quatuor Scripturæ locis.*) Parmi les passages qui sont souvent cités en chaire, et plusieurs autres que je pourrais apporter, j'en choisis seulement quatre : deux de l'ancien Testament, et deux du nouveau. Le premier est tiré du chapitre 24 de Job, où ce saint homme, parlant de celui qui abuse des occasions que Dieu lui présente pour faire pénitence, s'exprime ainsi : *Peccatum ejus usque ad inferos : obliviscatur ejus misericordia, conteratur quasi lignum infructuosum ; dedit ei Deus locum pœnitentiæ, et ille abutitur eo in superbiam.* Dieu vous donne le temps, la commodité et la pensée de faire pénitence, et vous en abusez! vous perdez des jours, des mois et des années entières en vanité, en mondanité, en débauches ou en divertissements inutiles ; votre péché vous conduira jusqu'aux enfers, Dieu oubliera de vous faire miséricorde, on vous trouvera à la mort dépourvu de bonnes œuvres, vous serez brûlé comme un arbre sec, stérile et infructueux.

En second lieu, le Sage dit : *Cor durum male habebit in novissimo, et qui amat periculum, in illo peribit.* (Eccli. 3. 27.) Vous avez un cœur endurci, vous le sentez bien; inspirations, exhortations, bons exemples, promesses, menaces, tout vient se briser contre la cuirasse dont vous l'avez environné. Après tant de prédications, vous êtez-vous départi en un seul point de vos vanités, de vos jurements, de vos mauvaises habitudes? Vous serez très mal à la fin de votre vie, vous vous trouverez bien loin de votre compte : vous aimez le péril, vous préférez l'incertain à ce qui est assuré; vous périrez dans le danger.

Le Fils de Dieu vous dit en S. Matthieu : *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, introibit in regnum cœlorum.* (Matth. 7. 21.) Ne pensez pas que je me contente de belles paroles, que je me laisse gagner par de beaux compliments, que tous ceux qui m'appellent : Seigneur, Seigneur, soient sauvés. N'est-ce pas ce que vous donnerez au lit de la mort, de belles paroles, des promesses à perte de vue? Mon Dieu, ayez pitié de moi; *Maria, mater gratiæ;* cela vaut mieux que rien. Mais très probablement vous n'entrerez pas pour cela au royaume des cieux : *Sed qui fecerit.* Il ne dit pas *faciet*, celui qui fera, mais celui qui aura fait la volonté de mon Père, c'est celui-là qui entrera au royaume des cieux.

Au chapitre 24 du même évangile, le Sauveur dit encore : Heureux le serviteur diligent; si son maître à son arrivée le trouve agissant et occupé, je vous le dis en vérité, il l'établira sur tous ses biens; mais si ce serviteur est méchant, et que disant dans son cœur, Mon maître n'est point prêt à venir, et se mettra à boire et à manger avec des ivrognes; le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas; il le séparera d'avec ses serviteurs fidèles, et il lui donnera pour partage d'être avec les hypocrites et les trompeurs : or, selon S. Grégoire, c'est Dieu qui frappe à votre porte lorsqu'une dernière maladie vous arrive; s'il vous trouve en état de grâce, réjouissez-vous, il ne vient que pour vous récompenser; mais s'il vous trouve en état de péché,

négligents dans vos devoirs, livrés aux débauches et aux vanités du monde, quelque excuse que vous lui apportiez, vous serez séparés d'avec les bons, mis au rang des hypocrites et des trompeurs, et accablé de tout le poids de sa colère, parce que ces belles excuses sont ordinairement pure hypocrisie, déguisement et mensonge.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Idem probatur Patribus.*

D. — (*Tertulliano.*) Les saints pères tiennent le même langage que l'écriture, parce qu'ils sont animés et conduits par le même esprit. En Afrique, Tertullien invectivant contre certains catéchumènes, qui ne voulaient commencer à bien vivre que lorsqu'ils seraient baptisés, sous prétexte que le baptême efface tous les péchés, quant à la coulpe et quant à la peine, disait en son livre de la Pénitence : Si nous ne commençons à vivre saintement qu'au jour de notre baptême, nous embrassons la vertu, non pas de bonne volonté, mais plutôt par nécessité. (1)

Cela est bien plus vrai à l'égard de ceux qui ne quittent leur mauvaise vie qu'à l'heure de la mort; car l'impuissance de pécher où le baptême nous met n'est qu'une impuissance morale causée par la défense de Dieu et de l'Eglise, qui ne diminue pas notre liberté, mais plutôt qui la perfectionne et la rend plus méritoire ; au lieu que la mort nous met dans une impuissance naturelle d'agir, et par conséquent nous ôte toute indifférence au bien et au mal, à la vertu et au vice,

E. — (*Cypriano.*) S. Cyprien, évêque de Carthage, qui a signé sa doctrine de son sang, écrivant à Antonien, lui disait : Mon très cher frère, nous avons cru que nous devions absolument retrancher l'espérance de la communion et de la réconciliation avec l'Eglise à tous ceux qui, n'ayant point fait pénitence et n'ayant donné aucun signe de douleur et de contrition, n'ont recours aux prêtres que lorsqu'ils sont malades et en danger de mourir ; parce que ce n'est

(1) Si ab aquis tantum peccare desistimus, necessitate, non sponte, innocentiam induimus. (Tert. lib. de Pœn. c. 7.)

pas le regret de leurs crimes, mais les craintes de la mort présente qui les poussent à s'acquitter de ce devoir, et que celui qui n'a pas considéré qu'il devait mourir un jour, n'est pas digne de recevoir cette consolation à la mort. (1) Notez que S. Cyprien écrivait cette épître tout exprès, pour prouver contre les Novatiens qu'il faut recevoir avec miséricorde et admettre à la participation des sacrements les pécheurs qui se convertissent, et toutefois il ne craignait pas de dire ce que nous venons de rapporter contre ceux qui renvoient leur conversion à leur dernière maladie; tant il jugeait leur pénitence fausse, trompeuse et incertaine.

F. — (*Augustino.*) S. Augustin, habitant la même province, dit en son livre des 50 homélies : Je vous parle, comme si j'étais devant Dieu, et je vous déclare l'appréhension où je suis, si vous êtes capable de la partager avec moi. Si un homme après avoir violé la sainteté de son baptême en commettant un péché mortel, vient à faire pénitence de tout son cœur, reçoit l'absolution, mène, après sa réconciliation, une vie chrétienne et sainte, j'aurai foi en sa conversion; et, s'il vient à mourir, je croirai qu'il va à Dieu et au repos éternel : mais si, au contraire, il ne songe à la pénitence que dans les douleurs d'une dernière maladie, et s'il ne reçoit l'absolution que quand il s'en va mourant, je vous l'avoue, cette absolution, nous lui la donnerons, mais nous n'oserons pas dire qu'il ait fait une bonne mort. Je ne veux point être présomptueux, je ne veux point vous tromper; le Chrétien qui vit saintement est assuré de son salut; celui qui étant en bonne santé fait pénitence, reçoit l'absolution, et ensuite vit saintement, est assuré de son salut; mais je n'oserai point affirmer que celui qui ne fait pénitence et ne reçoit l'absolution qu'à la fin de sa vie, soit

(1) Frater charissime, pœnitentiam non agentes, nec dolorem delictorum suorum toto corde et manifesta lamentationis suæ professione testantes prohibendos omnino censuimus a spe communicationis et pacis, si in infirmitate atque periculo cœperint deprecari; quia rogare illos non delicti pœnitentia, sed mortis urgentis admonitio compellit, nec dignus est in morte accipere solatium, qui se non cogitavit esse moriturum. (Cyp. tertia circiter columna ante finem ep. 52. ad Anton.)

également assuré de son salut. Où je trouve lieu de me rassurer, je donne rassurance; où je ne trouve point lieu de le faire, je puis donner la pénitence qu'on me demande, mais je ne puis pas donner l'assurance que je n'ai point. Voulez-vous donc vous délivrer du danger? voulez-vous éviter ce qui est incertain et ne point risquer votre salut, faites pénitence pendant que vous êtes en bonne santé. (1)

G. — (*In Europa, etc.*) En Europe S. Salvien appelé par Tritème le maître des évêques, écrivait à toute l'Eglise: Celui-là ne cesse pas de pécher qui, étant sur la fin de sa vie, ne se retire de ses crimes que par l'impossibilité de les commettre encore; car celui qui ne s'abstient du mal qu'à l'heure de la mort ne quitte pas les péchés, mais ce sont les péchés qui le quittent. (2) S. César, S. Eloi, S. Isidore, et les autres pères ont le même sentiment; je n'allégue pas leurs paroles, de peur de vous ennuyer, et parce qu'elles sont à peu près les mêmes que celles de S. Augustin.

H. — (*In Asia.*) En Asie, le concile de Néocésarée défendait de recevoir à la prêtrise un Chrétien qui avait été baptisé étant malade. (Conc. Neo. c. 12. Euseb. li. 6. hist. Eccl. c. 35. Cypr. ep. 76. ad Magnum.) Et la raison que le concile en apporte ne diffère en rien de la nôtre. C'est parce que, dit-il, la foi d'un tel homme n'a pas été

(1) Dico, in conspectu Dei, timori vestro timorem meum; qui autem non timet, timentem me contemnit, sed malo suo, etc. Baptizatus violator tanti mysterii, si agat pœnitentiam ex toto corde, et solutus fuerit a ligamento quo erat obstrictus, et bene post reconciliationem vixerit sicut ante pœnitentiam vivere debuit, quandocumque defunctus fuerit ad Deum vadit, ad requiem vadit. Si quis autem positus in ultima necessitate ægritudinis suæ voluerit accipere pœnitentiam et accipit, et mox reconciliatur et hinc vadit; fateor vobis non illi negamus quod petit, sed non præsumimus quia bene hinc exit: non præsumo, non vos fallo. Fidelis bene vivens, securus hinc exit. Agens pœnitentiam et reconciliatus, cum sanus est et postea bene vivens, securus hinc exit. Agens pœnitentiam ad ultimum et reconciliatus, si securus hinc exit, ego non sum securus; unde securus sum, do securitatem; unde non sum securus, pœnitentiam dare possum, securitatem dare non possum. Vis te dubio liberare, vis quod incertum est evadere, age pœnitentiam dum sanus es. (S. Aug. tom. 3. hom. 41. ex quinquag.)

(2) Ille peccare non desinit quem in extremis positum recedere a criminibus sola facit impossibilitas, non voluntas; qui enim a malis actibus tantum in morte discedit, non relinquit scelera, sed relinquitur a sceleribus. (Salv. lib. 1. ad Eccl. cathol. sub medium.)

volontaire, mais arrachée par la nécessité. De là vient que ceux qui avaient été ainsi convertis et baptisés pendant la maladie, s'ils retournaient en bonne santé, étaient remis au rang des pénitents; parce qu'on doutait fort qu'ils eussent reçu la grâce du baptême, et ils étaient appelés cliniques, *clinici*, personnes alités, comme on le voit dans S. Cyprien; et la pénitence d'un Chrétien pendant sa dernière maladie était jugée si trompeuse, si peu rassurante, si hors de saison, qu'il a été un temps qu'on lui refusait l'absolution, comme l'écrivait S. Cyprien; depuis, on fut envers ces pécheurs un peu plus indulgent; on leur accorda l'absolution, mais non pas l'eucharistie. Cela se voit au premier concile d'Arles, assemblé de toutes les parties de la Chrétienté, sous le pape S. Sylvestre, au commencement du quatrième siècle. Ce grand concile, parlant de ceux qui avaient renoncé à la foi par la crainte des supplices, et avaient négligé de faire pénitence en bonne santé, ordonne que, s'ils demandent la communion étant malades, elle leur soit refusée, jusqu'à ce qu'étant guéris, ils fassent de dignes fruits de pénitence. (1) Enfin plus tard, on leur accorda la communion, mais par pure miséricorde, et de peur que l'Eglise ne semblât favoriser l'erreur des Novatiens, comme on peut le voir dans l'épître troisième du pape Innoncent I, écrite à S. Exupère, évêque de Toulouse : Vous m'avez demandé, dit ce saint pontife, comme il se faut comporter envers ceux qui, après le baptême, se sont vautrés toute leur vie dans la fange des voluptés sensuelles, et qui, au moment de la mort, demandent l'absolution et l'eucharistie : l'Eglise était auparavant plus rigoureuse envers eux qu'elle ne l'est à présent; car auparavant on leur donnait l'absolution, et on leur refusait l'eucharistie; mais à présent il me semble à propos de leur accorder la communion pour viatique par la miséricorde de Dieu, et de peur qu'on ne pense que nous favorisions

(1) De his, qui apostatant, et antequam se ad ecclesiam repræsentent, nec quidem pœnitentiam agere quærunt, et postea infirmitate correpti petunt communionem, placuit eis non dandam communionem, nisi revaluerint et egerint dignos fructus pœnitentiæ. (Conc. Arel. 1, cap. 23.)

les hérétiques Novatiens, qui n'accordent point de pardon à ceux qui ont péché après le baptême. Voilà quel était le sentiment des saints pères touchant la pénitence finale, et le bon *peccavi* prétendu.

I. — (*Patribus recentioribus.*) Mais si les auteurs récents vous agrèent davantage, parce qu'ils ont recueilli toutes les lumières des anciens, en voici de divers ordres qui sont du même avis que leurs ancêtres. De l'ordre de S. Augustin, Hugues de S. Victor; (Hugo, lib. 2. de sac. fidei parte, 14. c. 5.) de l'ordre de Citeaux, S. Bernard; (S. Ber. Serm. 38. ex parvis. et lib. de modo bene vivendi, c. 27.) de celui de S. Dominique, Albert-le-Grand et le très pieux Grenade; (Albert. in 4. dist. 30. Scotus ibidem; Gren. l. 1. de la Guid. 26.) de celui de S. François, le subtil Scot et le dévot Stella; (Stella, p. 1. de la Vanité du monde, c. 99.) de la congrégation de l'Oratoire, le cardinal Baronius, (Baro. ann. 253. n. 76.) et en l'ordre des Solitaires, Denis-le-Chartreux. (Dion. carthus. Dial. de conversione peccatoris, art, 2. ubi ait. (1) Les raisons qui ont porté ces saints docteurs à enseigner cette doctrine peuvent être considérées, soit par rapport à Dieu, soit par rapport aux hommes, ou soit par rapport à la pénitence elle-même.

TERTIUM PUNCTUM. — *Idem probatur rationibus, etc.*

K. — (1° *Ex parte Dei.*) Par rapport à Dieu, ces docteurs ont considéré que personne ne peut se convertir en quelque temps que soit sans une faveur particulière, que Dieu ne doit à personne, qu'il n'a promise à personne, qu'il refuse à plusieurs, comme l'expérience le montre; et qu'il a sujet de refuser à ceux qui ne lui ont réservé que le temps le plus incertain, le plus incommode et le plus inutile de leur vie. Oui, mais, me direz-vous, il a bien fait cette faveur au bon larron qui avait attendu la mort pour se con-

(1) Paucissimi talium, veram habent contritionem, et confitentur ex consuetudine quadam; aut ex servili timore non ex vero zelo justitiæ et charitatis Dei, sine qua nihil proficit ad salutem.

vertir? Qui vous a dit que le bon larron avait tant attendu? Que savons-nous, dit S. Bernard, (1) peut-être s'était-il converti longtemps auparavant; peut-être ayant entendu quelques prédications du Fils de Dieu, avait-il quitté sa mauvaise vie; peut-être avait-il été baptisé par les apôtres; peut-être enfin la justice ne l'avait-elle fait saisir et condamner que pour ses crimes antérieurs à sa conversion? Car bien que S. Matthieu dise que les larrons blasphémaient contre le Sauveur en croix, il n'est cependant ni certain ni probable que le bon larron l'ait fait; il n'eut pas eu la hardiesse d'en reprendre son compagnon, comme il le fit incontinent après; S. Mathieu parle ainsi par une figure de grammaire qui lui est familière, mettant le nombre pluriel pour le singulier, comme, au chapitre précédent, lorsqu'il dit que les disciples se fâchèrent et murmurèrent contre sainte Magdeleine de ce qu'elle avait répandu une boîte de parfum sur la tête du Sauveur; et néanmoins il paraît, par les autres évangélistes, que ce fut Judas seul qui murmura ainsi par pure avarice.

Ou, si vous voulez, je dirai avec Eusèbe d'Emèse que le bon larron reçut miséricorde à sa dernière heure, parce que c'était peut-être la première fois qu'il était éclairé de la foi et de la lumière du Saint-Esprit, (2) et qu'ainsi il ne s'était pas endurci et n'avait pas résisté opiniâtrément aux sollicitations de Dieu, comme vous le faites. Et quand tout cela ne serait pas, est-ce être bien avisé d'établir l'espérance de notre salut sur un exemple qui n'a pas son semblable dans toute l'écriture? *In toto canone scripturarum, nullum alium præter hunc latronem invenies sic salvatum*, dit S. Bernard.

L. — (2° *Ex parte nostri.*) Cependant vous ne cessez point de dire : Il ne faut qu'un bon *peccavi*. Vous dites vrai; mais l'importance est qu'il soit bon, que ce soit un bon *peccavi*. Et très probablement, il n'en sera point ainsi,

(1) S. Bern. ep. 77. ad Hug. a. S. Vict. circa medium.
(2) Placuit in extremo, quia ad consequendam fidem non fuit extrema oblla ra sed prima. (Eus. Emiss. hom. de latrone.

alors qu'il ne vous restera pour vous en occuper ni le loisir, ni la force, ni l'habitude. Quand vous serez au lit de la mort, vous serez entouré de gens qui feront ce que faisaient les enfants de Zébédée; quand le Fils de Dieu leur parlait de sa mort, ils lui parlaient de leur projet d'ambition, et lui demandaient les premiers rangs. Dans une dernière maladie, au lieu de vous parler de Dieu et de votre salut, on vous parlera des affaires du monde, de votre succession et du choix de votre héritier; vous serez occupé à faire un testament, des substitutions, des legs pieux ou officieux; il vous faudra recevoir votre médecin, parler à votre chirurgien, prendre des remèdes amers, souffrir des opérations douloureuses, vous entretenir avec des parents, des amis, qui viendront vous voir et se contrister avec vous; que d'affaires! que d'embarras! un testament, des remèdes, des sacrements, qu'il y a lieu de craindre qu'au milieu de tant d'actions, il ne s'en trouve quelques-unes de mal faites, et que ce soient précisément celles pour lesquelles vous aviez le moins d'affection et de disposition, et pour lesquelles vous deviez le plus en avoir. Si à présent que vous avez l'esprit et le corps sain, entier et vigoureux, vous avez tant de peine à résister aux tentations, à vaincre vos mauvaises habitudes, à dompter vos inclinations vicieuses, à étouffer cet esprit de vengeance et tant d'autres passions, comment le pourrez-vous faire dans une dernière maladie, quand vous aurez le corps à demi mort, l'âme toute languissante, l'esprit tout abattu, et les forces toutes épuisées?

M. — (3° *Ex parte pœnitentiæ*). Il ne faut, direz-vous, qu'un *peccavi;* oui, pourvu qu'il soit bien dit. Car Pharaon a dit *peccavi*, Saül a dit *peccavi*, Antiochus a dit *peccavi*, Judas a dit *peccavi*, et ils ne laissent pas d'être damnés. Qui vous a dit que votre pénitence serait meilleure, et plus fructueuse que la leur? N'est-ce point encore ce qui est arrivé? Ces infortunés Ephratéens dont l'écriture fait mention au livre des Juges, ayant injustement déclaré la guerre à Jephté et à ceux de Galaad, furent vaincus et mis en déroute, et comme ils ne pouvaient s'en retourner en leur pays sans

passer le Jourdain, leurs ennemis furent les attendre au passage; et quand ils pouvaient en arrêter quelques-uns, ils leur demandaient: D'où êtes-vous? n'êtes-vous pas de la tribu d'Ephraïm? s'ils venaient à répondre: Non, je suis de Galaad. Hé bien! leur disaient-ils, prononcez *Scibboleth*, et si n'étant point accoutumés à prononcer ce mot du fond du gosier, comme il le fallait, ils ne le prononçaient que du bout des lèvres et des dents, *Sibboleth*, on les égorgeait sur-le-champ.

Le passage de la vie à la mort, c'est le passage du Jourdain, car Jourdain en hébreu signifie *fluvii judicii*, et de la mort nous allons au jugement. Nos ennemis nous attendent à ce passage; les gens de bien et les méchants disent *peccavi*, se reconnaissent pécheurs et demandent pardon; tous réclament la miséricorde de Dieu, mais avec une grande différence; les justes, étant accoutumés à ce cri de repentir, le profèrent du fond du cœur avec piété et dans ces bonnes dispositions qu'ils ont acquises de longue main; mais les réprouvés n'étant pas habitués à ces actes de repentir et de dévotion disent bien *peccavi* à la mort; ce n'est que du bout des lèvres; ils le disent de bouche, mais le cœur n'y touche pas, et on leur peut dire d'eux comme on disait de ce grand de notre temps que je ne veux pas nommer.

Un gouverneur d'une des provinces de la France, après avoir été le tyran de son pays, et avoir commis mille injustices, mille violences, se fit donner, au lit de la mort, un habit religieux pour mourir et être enterré avec le sac de pénitence. Un pauvre villageois, que ses concussions et ses injustices avaient ruiné, le voyant porter en terre avec cet habit, s'écriait: Français, Français, vas, vas, tu as beau te déguiser, tu vas dans un pays où l'on te reconnaîtra bien. Vous avez beau vous déguiser par votre bon *peccavi*, par vos larmes et vos belles paroles, c'est un *peccavi* de Judas, ce sont des larmes feintes, c'est une pénitence de Pharaon, vaine, frivole, inutile et trompeuse.

CONCLUSIO.

N. — (*Per recapitulationem.*) Croyez-moi donc, ne permettez pas qu'on puisse dire de vous cette parole de Job: *Dedit ei Deus locum pœnitentiæ, et ille eo abutitur*, (Job. 24. 23.) et cette parole de l'Apocalipse : *Dedit ei tempus ut pœnitentiam ageret, et non vult pœnitere.* (Apoc. 2. 21.) Dieu vous donne le temps de faire pénitence tant de jours, tant de mois, tant d'années qui s'écoulent insensiblement ; il vous donne le lieu ; vous êtes dans une ville, dans une paroisse, dans une maison où rien ne vous manque pour un si bon dessein; il vous en donne pour modèle l'exemple de tant de saintes âmes qui font pénitences; il vous en donne la commodité par tant de confesseurs qui sont à même de vous entendre, par tant de sacrements que vous pouvez recevoir, par tant d'indulgences que vous pouvez gagner, et par ce trésor de mérites qu'il vous a acquis par sa passion: *Oportuit Christum pati, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam.* Il vous en donne l'avis et le conseil, lorsqu'il dit dans ses prédications : Faites pénitence; il vous en donne le commandement, lorsqu'il répète en S. Luc: Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ; il vous en donne l'instruction par son précurseur : Faites de dignes fruits de pénitence. Si vous attendez de vous convertir dans une dernière maladie, vous aurez abusé du temps de pénitence, vous aurez été un arbre infructueux, un cœur endurci; vous n'aurez pas fait la volonté du Père céleste, mais vous aurez seulement dit: Seigneur, Seigneur ; vous aurez été surpris de votre maître frappant à la porte; vous n'aurez pas fait de dignes fruits de pénitence.

Vous voyez que, selon l'écriture sainte, selon les saints pères de l'Eglise et selon les théologiens, votre bon *peccavi* prétendu n'est qu'une planche sur laquelle vous ne pouvez vous appuyer. Admirez donc votre aveuglement et votre effrayante stupidité : les pères anciens, que je vous ai allégués au second point, savaient l'écriture sainte ; ils la

lisaient, la relisaient, l'étudiaient, la méditaient continuellement jour et nuit ; ils en avaient la vraie intelligence si jamais personne l'a eue; ils étaient éclairés de Dieu, instruits immédiatement des Apôtres ou de leurs successeurs ; ils étaient désintéressés ; ils étaient aux siècles auxquels, même selon Calvin, l'Eglise était en sa pureté comme plus proche de sa source. Je vous laisse à penser, après cela, si c'est faire sagement de vous fier à cette pénitence tardive que tant de grands saints regardent comme inutile ; de conduire le procès de votre éternité par une manière de procédure que tant de bons avocats assurent ne pouvoir réussir; prendre la médecine de votre âme dans une saison que tant d'experts médecins jugent être dangereuse de suivre pour le voyage du ciel ; un chemin mal assuré, dont tant de sages directeurs cherchent à vous détourner. Voudriez-vous retourner en votre maison par un chemin où de cent personnes quatre-vingt-dix périssent, et vous voulez aller en paradis par un chemin où de cent personnes plus de quatre-vingt-dix se damnent ! *Nulla satis magna securitas, ubi periclitatur æternitas :* on ne saurait avoir trop d'assurance dans un sujet de si grande importance ; on ne saurait être trop soigneux là où il s'agit du salut éternel. Méditez et pesez ce mot, et allez en paix. *Amen.*

SERMON XIV.

SUR LE MÊME SUJET, QU'IL NE FAUT PAS REMETTRE LA PÉNITENCE A LA DERNIÈRE MALADIE.

Quærite Dominum dum inveniri potest. (Isa. 55. 6.)

Cherchez le Seigneur quand il peut être trouvé. Hier, nous considérions que la vraie saison de faire pénitenc, c'est le temps présent, et nous disions que c'est une chose très dangereuse pour notre salut de remettre une affaire de si grande importance à la dernière maladie. Je vous prouvais cette vérité par l'écriture sainte, par les pères et les raisons de théologie: le temps ne me permit pas d'étaler plus au long la troisième preuve. Je le dois faire aujourd'hui, en vous faisant voir que si la dernière maladie vous surprend, notez que je ne dis pas la mort soudaine, mais je dis si la dernière maladie vous surprend avant que vous ayez quitté votre péché, vous courez risque de votre salut. Je le montre, dis-je, par trois puissantes raisons : premièrement, parce que cette pénitence que vous prétendez faire à l'heure de la mort, est incertaine ; en second lieu, parce qu'elle vous sera plus difficile qu'à présent ; en troisième lieu, parce qu'elle sera involontaire et par conséquent infructueuse.

Il est vrai que nous vous prions souvent d'être notre avocate vers Dieu en notre dernière maladie, ô sainte Vierge! l'Eglise nous met tous les jours en la bouche des prières qui demandent votre secours pour l'heure de notre mort ; mais elle nous fait dire auparavant : Priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant, *nunc*, en temps commode, afin que nous menions une vie sainte, si vertueuse et si chrétienne, que les prières que vous ferez pour nous à l'heure de notre mort ne nous soient pas inutiles. Agréez à cet effet le salut qui vous a disposée à recevoir en vos entrailles le Réparateur de la vraie vie : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Qui differt conversionem in mortem, non poterit dici sapiens ob tria.*

Primum punctum. *Conversio dilata in mortem est incerta :* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Ratione.* — E. 4° *Historiis.*

Secundum punctum. *Conversio tunc erit difficilior :* — F. 1° *Rationibus ex parte dæmonis.* — G. 2° *Ex parte nostri.*

Tertium punctum. H. *Erit involuntaria.* — I. 1° *Scriptura.* — K. 2° *Patribus.* — L. 3° *Rationibus ex diversis scientiis.*

Conclusio. M. *Paraphrasis illorum verborum : Ecce nunc tempus acceptabile.*

EXORDIUM.

A. — (*Qui differt conversionem, etc.*) *Gloria virtutis eorum tu es.* (Psaume 88. 18.) Le dévot S. Bernard a subtilement remarqué que le prophète ne dit pas simplement : Mon Dieu, vous êtes la gloire de vos saints, mais qu'il dit : Mon Dieu vous êtes la gloire de la vertu de vos saints : parce qu'il y a un rapport essentiel et une relation nécessaire entre la vertu et la gloire, comme entre le mérite et la récompense, entre le travail et le salaire, entre le combat et la couronne, c'est-à-dire que, comme la récompense n'est donnée qu'à ceux qui l'ont méritée, le salaire à ceux qui ont travaillé, la palme et le laurier à ceux qui ont vaillamment combattu, ainsi la gloire et la félicité du ciel ne sont données qu'à ceux qui sont vertueux.

Or, la théologie morale nous apprend, et même Aristote l'a enseigné, que, pour être estimé vertueux au jugement de Dieu et des hommes sages, trois choses sont nécessaires : il la faut avoir pratiquée, la vertu ; il faut l'avoir pratiquée vertueusement, il la faut avoir pratiquée longtemps. On doit dire de toutes les vertus ce que saint Grégoire dit de la charité, qui est l'âme et la forme de toutes :

Si non operatur nec est. Les vertus sont les ornements et les perfections de l'âme : or, la perfection de chaque chose consiste en son opération. Ce qui est si véritable que Dieu qui est infiniment parfait, et qui est la perfection même, n'est point composé de puissance et d'acte ; il est un acte pur, il est tout acte, il est un acte infini, subsistant, personnel. En second lieu, pour être vertueux, il faut pratiquer la vertu vertueusement, de bonne volonté, c'est-à-dire bien librement, par un bon motif, et avec toutes les circonstances nécessaires ; car *bonum ex integra causa, malum ex quolibet defectu.* En troisième lieu, il la faut pratiquer longtemps et en acquérir l'habitude; car comme une seule hirondelle n'annonce pas le printemps, ainsi, dit Aristote, une seule action vertueuse ne rend pas l'homme vertueux.

Or, celui qui ne quitte son péché qu'en la dernière maladie n'a point pratiqué de vertu ; car qui oserait dire, et qui oserait seulement penser, que celui-là soit doué de la vertu de chasteté, par exemple, qui s'est vautré toute sa vie dans le bourbier des impudicités ? que s'il a semblé avoir quelqu'autre vertu, elle n'a été qu'apparente, informe et naturelle. Car toutes les vertus sont enchaînées ; qui en perd une les perd toutes, dit le même philosophe ; et si, étant malade, il fait quelques bonnes actions, il ne les fait pas vertueusement, parce que ce n'est pas par un bon motif ; ce n'est pas pour l'amour de Dieu ni de la vertu, mais par amour propre et par crainte des peines, comme nous le verrons plus tard. Et s'il fait quelque bonne œuvre vertueusement et par un bon motif, il ne la peut pas faire longtemps, il n'en peut pas acquérir l'habitude, puisqu'il va perdre la vie : *Venit nox in qua nemo potest operari.* Mais, vous me direz : Il aura les vertus infuses, il les recevra en un instant avec la grâce sanctifiante, qui est toujours accompagnée des habitudes surnaturelles, Dieu les lui donnera avec la justification. Qui vous l'a dit ? Il ne peut pas recevoir ces vertus s'il n'est pas véritablement converti ; il ne peut être véritablement

converti sans une particulière faveur de Dieu. Vous dites que Dieu la lui fera ; et je dis probablement qu'il n'en fera rien, que ni vous ni moi n'en devons être crus, et que personne ne le peut mieux savoir que lui.

PRIMUM PUNCTUM. — *Conversio dilata in mortem, etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) Lisez donc toute la Bible, feuilletez l'ancien et le nouveau Testament ; je vous défie de trouver un seul passage dans lequel Dieu vous promette de vous convertir au lit de la mort, si vous persévérez dans votre mauvaise vie jusqu'à cette heure-là ; et je me fais fort de vous montrer plus de six passages, aussi clairs que le soleil, dans lesquels Dieu vous menace de vous refuser cette faveur.

En voici un qui en vaut dix mille. Aux proverbes, chapitre 1, le Fils de Dieu, qui est la sagesse éternelle, nous dit : *Vocavi et renuistis, ego quoque in interitu vestro ridebo :* Je vous ai appelés et vous avez fait la sourde oreille, je me moquerai de vous à l'heure de votre mort. (Prov. 1.) Dieu vous a souvent appelé, vous le savez bien, et il vous appelle tous les jours par la voix des prédicateurs, par les réprimandes de votre père, par les remontrances de votre femme, et par ses divines inspirations. Quand vous sentez je ne sais quoi qui vous dit là dedans : Tu es en mauvais état, retire-toi de tes débauches, si tu meurs en cet état tu seras damné sans autre forme de procès. C'est Dieu qui vous appelle, et vous faites le sourd, vous résistez à ses semonces ; vous pensez qu'étant malade vous direz un bon *peccavi*, vous ferez des actes de repentance, vous vous confesserez, vous recevrez les sacrements, et par cette voie vous serez sauvé ; je vous le dis, vous ne le sauriez faire sans une faveur spéciale, sans une grâce particulière de Dieu : c'est un article de foi.

C. — (2° *Patribus.*) Les conciles de l'Eglise et le livre de *Fide ad Petrum*, dont les maximes sont autant d'oracles, le déclarent expressément : Tenez pour tout assuré, et n'en doutez aucunement, disent-ils, que per-

sonne ne peut ici faire pénitence, si Dieu ne l'éclaire et ne le convertit par une miséricorde gratuite. (1) Or, voyez s'il vous fera cette faveur, puisqu'il vous assure qu'il se moquera de vous : *In interitu vestro ridebo.* Ceux qui entendent la propre signification des paroles qui sont employées pour exprimer les passions, apprécient la force de ce mot *ridebo*, quand on traite de colère et de vengeance; comme quand Virgile dépeint Mézence qui tient l'épée à la gorge de son ennemi : *Ad quem subridens, mixta Mezentius ira;* et Tydée chez Stace : *Et formidabile ridens;* et le faux dieu Mars chez Claudian : *Subridens crudele pater.* (Æ. Statius, lib. 8. Claudien. 2. Eutrop.) C'est à ce sujet que S. Grégoire a dit : « La punition que Dieu fait des pécheurs est très juste, lorsqu'il permet qu'ayant oublié Dieu durant leur vie, ils s'oublient eux-mêmes à la mort au lieu de s'y convertir. »

D. — (3° *Ratione.*) Ce châtiment est très juste et très raisonnable; car dites-moi, y a-t-il apparence que Dieu fasse la plus grande de ses faveurs au plus grand de ses ennemis? A votre avis, quel est le plus grand ennemi que Dieu ait jamais eu? Est-ce Judas? est-ce Mahomet? est-ce Néron ou Domitien? Non, c'est ce bon *peccavi* prétendu; il n'y a pas sorcier, turc, tyran, antechrist ou démon, qui ait jamais fait tant de ravage en l'Eglise, qui ait fait commettre tant de péchés aux Chrétiens, comme ce maudit et détestable *peccavi.* C'est le complice, le recéleur, le fauteur, le garant et le solliciteur de tous les pécheurs; c'est lui qui les encourage et les porte à offenser Dieu; c'est lui qui leur en ôte la crainte et la retenue : et s'ils n'avaient pas aussi grande confiance en cette ressource dernière, ils ne se perdraient pas si facilement, car ils n'ont pas si peu d'amour d'eux-mêmes qu'ils veuillent se damner à dessein. Un des plus grands présents, un des plus précieux dons que Dieu puisse faire à une âme, c'est

(1) Firmissime tene et nullatenus dubites neminem hic posse pœnitentiam agere, nisi quem Deus illuminaverit, et gratuita miseratione converterit. (S. Aug. vel Fulg. de Fide ad Petrum. c. 31. l. 10.)

de lui donner une vraie repentance à l'heure de la mort. La persévérance finale est une arrhe et un gage assuré de la gloire céleste ; c'est le faubourg du paradis, c'est la disposition prochaine à la béatitude ; et vous pensez que Dieu fera ce don, qu'il donnera ce présent au plus grand de tous ses ennemis, à ce maudit et abominable *peccavi !* Quel apparence ! ne voyons-nous pas tous les jours que ces libertins, qui ont fait de si beaux projets pour l'avenir, étant au lit dela mort, sont aussi négligents pour leur salut, aussi ardents en leurs passions, aussi attachés aux biens de la terre, aussi endurcis en leurs mauvaises coutumes, qu'ils l'étaient en santé. En voulez-vous des exemples ? en voici de sacrés, de profanes, d'anciens, de modernes et de toute façon.

E. — (4° *Historiis.*) Au livres des juges, Abimélech, avait été ambitieux et oublieux de Dieu pendant sa vie ; Dieu permet qu'il fût transporté de vanité et d'oubli de soi-même en sa mort. Il assiégeait la ville de Thèbes ; une femme jetant une grosse pierre du haut de la muraille atteignit la tête de ce prince et le blessa à mort. Croyez-vous qu'en cet article il pensa à Dieu et à son salut ? Vous vous trompez : il appelle son écuyer et lui dit : Passe-moi promptement ton épée au travers du corps, afin que je n'aie pas le déshonneur de mourir par la main d'une femme. Saül en fit autant, comme raconte l'Ecriture. Quelle pensée, quel souci, en un moment de si grande importance, pendant lequel il fallait demander pardon à Dieu, et se disposer au compte qu'il allait lui rendre ; il pense à la vanité ! Julien l'apostat ayant été ennemi juré du Fils de Dieu toute sa vie, se voyant frappé par un coup du ciel, et connaissant évidemment que c'était la vengeance de Dieu et sa main toute-puissante qui le punissait, au lieu de se reconnaître, persista en son obstination ; il prit de son sang dans sa main, le jeta contre le ciel, et enrageant de dépit, il s'écria : *Galiléen, tu as vaincu ! vicisti, Galilæe !* En France, si Louis XI, étant en bonne santé, avait été horriblement attaché à la vie, il le fut aussi étant ma-

lade ; il fit venir tout exprès d'Italie en Touraine S. François de Paule, pensant qu'il le guérirait miraculeusement, ce qu'il ne fit pas ; et comme on avait fait une oraison pour le roi, en laquelle on demandait pour lui la santé de l'âme et du corps, il dit : Otez ce mot *de l'âme,* il ne faut pas demander tant de choses à la fois. (Matthieu en la vie de Louis XI, dédiée à Louis XIII.) Voilà les sentiments que l'on a à la mort quand on a mal vécu.

Le cardinal Pierre d'Amien rapporte qu'un malheureux se donna à l'esprit malin pour venir à bout de ses desseins ; et, comme il avait encore quelque reste de foi, il mit cette condition à son marché : que le diable serait obligé de l'avertir de sa fin trois jours avant sa mort, espérant que, pendant ce temps-là, il dirait le *peccavi* et mettrait ordre à ses affaires. Satan, qui est ordinairement menteur, ne le fut pas cette fois-là ; il le vint trouver et lui dit : Ecoute, tu dois mourir dans trois jours ; me voilà quitte de ma promesse. Il tombe malade, on appelle le confesseur qui vient et trouve le malade endormi : Mon père, lui dit-on, monsieur repose un peu ; vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de retourner à une autre heure. Il n'est pas sitôt hors de la maison qu'on le rappelle : Monsieur est éveillé, vous viendrez quand il vous plaira. Il vient, il lui parle de son salut ; mais au moment même il s'endort comme un loir, (1) en hiver; il lui parle des affaires du monde, il s'éveille, puis il retombe dans un sommeil qui le conduit à la mort sans sacrements et sans pénitence. En la vie de S. Charles Borromée, (traduite en français par le père Soulphour, l. 8. c. 14.) Il est dit qu'au diocèse de Milan, un bourgeois qui avait été adonné à l'ivrognerie ordonna, par son testament, que quand il serait à l'extrémité, on lui verserait de temps en temps des cuillerées de vin dans la bouche. Et, sans aller si loin, n'a-t-on pas vu de notre temps, à Limoges, une femme qui, étant sur l'échelle, se fâchait contre le bourreau de ce qu'il lui gâtait son collet ? N'en ai-je pas vu une à Rouen qui, ayant

(1) Loir, petit animal de la forme et de la grosseur d'un rat.

été condamnée à mort, et l'exécution étant différée parce qu'elle se trouva enceinte, après son accouchement, tous les vendredis qu'elle croyait être exécutée, avait soin de s'ajuster pour paraître jolie allant à la potence! Qu'est-ce que tout cela? punition de Dieu : *Hæc animadversione punitur peccator, ut moriendo obliviscatur sui, qui vivendo, oblitus est Dei.*

SECUNDUM PUNCTUM. — *Conversio in morte difficilior.*

F. — (1° *Rationibus ex parte dæmonis.*) Or, si les faveurs de Dieu vous manquent à cette heure-là, les hostilités de vos ennemis ne vous manqueront pas, mais se redoubleront : *Insidiaberis calcaneo ejus. Ipsi calcaneum meum observabunt.* (Gen. 3. 15. Psal. 55. 7.) L'esprit malin dresse des embûches à notre talon, c'est-à-dire à l'heure de notre mort, qui est la fin de la vie, comme le talon est la dernière partie du corps : c'est alors qu'il aborde le lit du malade, qu'il bande tous ses nerfs, qu'il emploie tous ses partisans, qu'il invente mille artifices, et qu'il fait jouer toutes ses pièces de batterie pour nous avoir, parce qu'il y va de son reste. L'Apocalypse parlant de la fin du monde nous donne cet avertissement : Malheur à la terre et à la mer, parce que le diable vient avec une rage extraordinaire, sachant qu'il a fort peu de temps! (1) Il faut dire de même de la fin de l'homme, et on peut comparer son ennemi à un artisan, puisqu'il est appelé ouvrier d'iniquité.

Vous avez donné de l'étoffe à un tailleur trois semaines avant Noël pour faire une robe, et vous la voulez avoir pour la fête; les quinze premiers jours, il laisse votre étoffe dans un coffre et s'applique à quelqu'autre ouvrage, ou peut-être à la débauche; quatre ou cinq jours avant Noël il travaille diligemment à votre robe, et il n'y travaille pas seul; il prend des garçons de boutique, il n'y

(1) Væ terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos habens iram magnam, quod modicum tempus habet! (Apoc. 12. 12.)

emploie pas seulement le jour, mais une partie de la nuit, non-seulement les jours ouvrables, mais peut-être même le dimanche. Si vous lui demandez : Pourquoi êtes-vous si diligent à un ouvrage que vous avez négligé si longtemps ? C'est répond-il, qu'auparavant je pensais avoir beaucoup de temps, et à présent je me sens pressé, je n'ai plus que trois ou quatre jours, et si je ne rends l'ouvrage achevé, je perdrai ma pratique. Il vous semble qu'il vous est difficile de résister à présent aux attaques du diable : il le sera bien plus à l'heure de votre mort ; pour une tentation qu'il vous livre maintenant, il vous en livrera douze ; quand vous êtes en bonne santé, il ne se soucie pas beaucoup que vous consentiez sur le champ à ses suggestions malignes, parce que, si vous n'y consentez pas aujourd'hui, il espère que ce sera demain ; si ce n'est pour cette semaine, ce sera pour la prochaine ou la suivante ; mais quand il voit que vous n'avez plus que trois ou quatre jours à vivre, ce qu'il connaît fort aisément par la disposition de votre corps, il joue de son reste, il se met en peine de vous tenter furieusement, il appelle des compagnons, il applique tout son esprit, il emploie toute son industrie, parce que c'est pour toujours qu'il vous doit gagner ou perdre.

Il eut bien la hardiesse de s'approcher du lit de S. Martin, de S. Odilon, abbé de Cluni, de S. Eusèbe, évêque de Crémone, et de tant d'autres saints qu'il pensait surprendre. S. Elzéar, comte d'Arian, en Provence, qui avait vécu en perpétuelle virginité avec sainte Dauphine, son épouse, étant à l'agonie, s'écria : O mon Dieu, que la puissance de vos ennemis est grande ! et un peu après : Ah ! je me soumets à Dieu en tout et partout ; enfin il dit : J'ai vaincu, grâces à Dieu ! Et si le démon a osé attaquer ceux qui l'avaient surmonté toute leur vie, dans lesquels il ne pouvait trouver aucune de ses œuvres, que fera-t-il à ceux qu'il a surmontés tant de fois, qui ont toujours obéi à ses suggestions, qui ont été ses sujets et ses esclaves toute leur vie ?

G. — (2° *Rationibus ex parte nostrî.*) Mais je veux

supposer, pour vous convaincre en tout point, qu'il ne vous tentera pas, qu'il vous laissera en repos, que votre conversion ne sera pas impossible, ni même difficile de ce côté-là ; je dis néanmoins qu'avec tout cela vous vous convertirez très difficilement : car comment est-ce que la vraie contrition s'engendre en notre cœur ? par une mûre considération, par une vive appréhension des motifs qui peuvent produire en vous l'amour de Dieu et la haine du péché, en pensant attentivement à la grandeur infinie de Dieu, à sa bonté incompréhensible, aux bienfaits inestimables que nous avons reçus de lui, et au grand mal qu'il y a de l'offenser ; il vous sera quasi impossible d'y penser tout de bon. Vous savez qu'il n'est rien qui vous empêche plus d'appliquer sérieusement votre esprit à un objet spirituel et spéculatif qu'une forte passion de l'âme, ou qu'une grande douleur du corps. Quand une vive passion s'est emparée de votre cœur, elle le transporte, elle l'enivre, elle le tyrannise avec tant de violence, qu'il ne peut penser à autre chose. Le proverbe grec disait chez le poète : Où il y a de la douleur, on y porte toujours la main, ὁπού τίς ἄλγει κεῖσε καὶ χεῖρ' ἔχει ; en un autre on a ajouté : la pensée. Et en effet, quand on vous a fait un affront, quand vous avez perdu un procès, quand votre mari ou votre enfant est mort, vous êtes cinq ou six jours sans pouvoir prier Dieu comme il faut, votre esprit ne se remplit et ne s'occupe que de cette affliction ; si vous avez une douleur de dents, de goutte ou de colique, vous ne pouvez penser à autre chose, votre esprit est tout entier à votre mal ; quand vous êtes en la derniere maladie, la perte que vous allez faire de tous les biens de ce monde, le divorce avec toutes les personnes qui vous étaient les plus chères, la tristesse d'avoir tant travaillé pour acquérir des biens qu'il faut abandonner, la présence de la mort, l'horreur de la sépulture, la crainte des jugements de Dieu, les symptômes de la fièvre, la douleur de la maladie, troublent votre imagination, occupent votre esprit, tyrannisent votre âme si puissamment et avec tant de violence, qu'il ne lui reste plus ni force ni vigueur pour penser à Dieu et à son salut.

TERTIUM PUNCTUM. *Conversio in morte involuntaria.*

II. — Oui, mais, me dira quelqu'un, mon père, nous avons vu le contraire de ce que vous dites ; nous avons vu en nos jours un tel, ou un tel jeune homme, qui était un blasphémateur de Dieu, désobéissant à son père et à sa mère, arrogant, querelleur, impudique, impie, débauché, sujet à mille vices, et néanmoins, grâces à Dieu, il a fait une très belle mort ; il n'a pas attendu l'extrémité pour demander le prêtre, mais au second et troisième jour de sa maladie, il s'est confessé, il a communié, puis il a reçu l'extrême-onction ; il a fait des legs pieux, il a demandé pardon à Dieu, à son père et à sa mère les larmes aux yeux ; il a protesté avec beaucoup de ferveur que, s'il retournait en santé, il ferait tout autrement qu'il n'avait fait ; il a fait pleurer tous les assistants, il a baisé le Crucifix le plus dévotement du monde jusqu'à la fin, et dit les plus belles prières qu'il est possible de dire ; les bons pères qui l'ont assisté ont dit que, tout religieux qu'ils sont, ils souhaiteraient de mourir aussi bien que lui. Il a mené une mauvaise vie, et il a fait une belle mort, oui une belle mort : mais il ne s'ensuit pas qu'elle soit bonne.

Il y a la même différence entre une belle mort et une bonne mort, comme entre un beau temps et un bon temps. Il ne faut juger de personne en particulier ; Dieu peut faire des miracles en l'ordre de la grâce aussi bien qu'en l'ordre de la nature ; mais on ne peut assurer d'aucune mort qu'elle soit bonne, si elle ne vient après une sainte et vertueuse vie : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Mors peccatorum pessima.* Le diable est plus fin que vous, vous ne le croyez pas ; mais il est vrai que c'est lui qui met souvent ces belles paroles en la bouche de ces libertins, et cela sert à ses mauvais desseins ; c'est afin que les compagnons de débauches de ce moribond, et autres jeunes gens qui assistent à sa mort, disent eux-mêmes : A la bonne heure, je suis bien aise de voir ceci ; voilà mon compagnon qui a été si vicieux, et néanmoins il fait une

si belle mort ; je veux faire comme lui, je me veux donner carrière, je veux prendre mes plaisirs et lâcher la bride à mes appétits sensuels, et quand je serai malade, je me reconnaîtrai, je dirai *peccavi*, je recevrai les sacrements, et ferai une belle mort comme lui. Le démon leur met ces paroles à la bouche et dans l'esprit ; mais il ne leur en met pas les dispositions dans le cœur, et Dieu, qui demande le cœur et qui voit le fond de l'âme, ne fait pas grand cas de ces beaux compliments.

I. —(1° *Scriptura.*) Au chapitre seizième de S. Mathieu, S. Pierre fait une confession de foi, en disant à notre Sauveur : Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant. Cette parole est si agréable au Sauveur, qu'en récompense il le canonise, ou au moins il le béatifie avant son décès : *Beatus es, Simon Barjona ;* il lui donne les clefs du ciel, le fait son lieutenant sur la terre, et le chef de l'Eglise, son épouse. En S. Marc, chapitre premier, et en S. Luc, chapitre quatrième, les démons qui possédaient un corps font une semblable profession ; au lieu de les en louer et récompenser, il les réprimande et leur ferme la bouche : *Increpavit eos; obmutesce.* D'où vient cette différence, répond S. Augustin, le Sauveur a agréé et accepté de bon cœur la confession de S. Pierre et non celle du démon ? C'est que S. Pierre la faisait par amour, par esprit de piété et de dévotion, et que le démon la faisait par crainte servile ; (1) il craignait d'être tourmenté par les exorcismes du Fils de Dieu et chassé du corps qu'il avait envahi : *Venisti ante tempus torquere nos.* A l'article de la mort, il y a une même différence entre l'âme choisie et l'âme réprouvée ; toutes deux disent de belles paroles, et même quelquefois l'âme réprouvée en dit de plus dévotes encore que l'âme choisie. Dieu écoute avec agrément les paroles de l'âme choisie, parce qu'elle les dit par esprit de piété et de dévotion ; il ne fait pas grand cas des belles paroles de l'âme

(1) Petrus laudatur, dæmon compescitur ; una vox, facta diversa, unde separantur istæ duæ confessiones ; laudatur amor, damnatur timor. (S. Aug. ser. 183. de epist. 1. Joan. c. 15.)

mondaine, parce qu'elle les dit par amour propre, par crainte d'être chassée de son corps, et d'être tourmentée en enfer : voulez-vous savoir en un mot ce qu'il faut penser et dire sur ce sujet ? le même S. Augustin et S. Salvien l'ont dit.

K. — (2° *Patribus.*) Quand vous ne cessez de mal faire qu'à la fin de votre vie, ce n'est pas vous qui quittez le péché, mais c'est le péché qui vous quitte. *Peccata te dimiserunt, non tu illa.* Quand vous serez au lit de la mort, vous direz à votre confesseur : Ah ! mon père, que j'ai mal fait d'aller aux lieux infâmes, au bal, aux maisons de jeu, je vous promets que je n'irai plus. Non, assurément, mon ami, vous n'irez plus, vous en serez bien empêché ; vous ne sortirez jamais de votre maison que les pieds devant, pour être porté en terre : comment iriez-vous au bal et aux maisons de jeu ? Ce n'est pas vous qui quittez les débauches, ce sont les débauches qui vous quittent. Vous direz : Mon père, je ne m'enivrerai plus. Je le crois bien, comment vous enivreriez-vous quand on ne vous donnera plus qu'un peu d'eau et de tisanne ? Ce n'est pas vous qui quittez l'ivrognerie, c'est l'ivrognerie qui vous quitte. Vous enverrez chercher votre parente avec qui vous avez toujours été en mauvaise intelligence : Ma cousine, je suis bien marrie de ce qui s'est passé entre nous; je vous demande pardon, je suis votre servante. Et bien, c'est quelque chose, cela vaut mieux que rien; mais peut-être que vous le faites, parce qu'autrement on dirait que vous êtes morte comme une arabe, ou parce que vous ne pouvez plus lui nuire, ou par quelqu'autre semblable motif. Il faut quitter le péché avant que le péché vous quitte; il le faut quitter quand vous avez encore le pouvoir de le commettre ; autrement ce n'est pas bien librement, mais par contrainte.

L. — (3° *Rationibus ex div. scientiis, etc.*) Si vous êtes théologien, souvenez-vous de cette définition qui est si souvent en votre bouche : *Libertas est potentia quæ, positis omnibus ad agendum requisitis, potest agere et non agere.* Or, quand vous êtes au lit de la mort, vous n'êtes

plus en ce milieu, en cet équilibre, dans cette indifférence, puisque vous n'avez plus le pouvoir de vous abandonner aux débauches et aux dissolutions mondaines. Si vous êtes canoniste, souvenez-vous de ces paroles qui sont au décret : Que personne n'attende à se convertir quand il ne pourra plus pécher; car il ne le ferait pas bien librement, mais par nécessité. (1) Si vous êtes jurisconsulte, souvenez-vous de cette loi qui est la troisième des régles du droit au digeste : *Ejus est nolle qui potest et velle.* Et a ce même propos, Senèque dit : *Vis scire uterum velim*, *fac ut ego possim nolle*: Voulez-vous savoir si je veux une chose ou si je ne la veux pas ; il faut me mettre en tel état que je la puisse vouloir et ne pas la vouloir. Si un villageois bien grossier et bien ignorant allait dire au Roi : Sire, ne me faites pas évêque, je ne veux pas l'être ; on se moquerait de lui : il ne veut pas l'être parce qu'il ne peut, il n'est pas du bois dont on les fait; mais si un de ces abbés qui sont en faveur dans la cour refusait un évêché, on pourrait dire qu'il ne veut pas être évêque. Quand vous serez au lit de la mort, vous direz : Je ne veux plus être voleur, me battre en duel, opprimer les pauvres. Je crois bien, c'est que vous ne le pouvez plus. Si vous êtes logicien, souvenez-vous de cette maxime : *Conclusio sequitur naturam præmissarum.* L'heure de la mort, c'est la conclusion de la vie ; elle est de même nature que les heures et que les journées précédentes. Si vous étudiez en physique, souvenez-vous qu'un effet est toujours de même nature et condition que sa cause. La conversion que vous faites alors est un effet de la crainte que vous avez de la mort ; cette crainte ne vous est pas bien volontaire, car si vous pouviez, vous voudriez bien autre chose; donc ce n'est pas bien librement ni de bonne volonté que vous vous convertissez. Qui que vous soyez, écoutez et obéissez à cette exhortation de S. Paul.

(1) Nullus expectet quando jam non possit peccare ; arbitrii enim quærat libertatem, ut dolore possit commissa non necessitatem ; qui prius itaque a peccatis relinquitur, quam ipsa relinquat ea, non libere, sed quasi necessitate condemnat. (C. nullus de pœnit. dist. 7. Senec. phil. lib. 2. de benef. c. 10.)

CONCLUSIO.

M. — *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* (2. Cor. 6. 2). Autant de paroles, autant de motifs pressants et de puissantes raisons. *Ecce*, on vous présente l'occasion et l'opportunité de faire pénitence; vous la devez prendre si vous êtes sage : elle est chauve par derrière ; si vous la laissez échapper, vous ne la pourrez plus recouvrer. *Nunc*, le temps présent est à vous, il est certain, il est plus commode ; le temps à venir ne dépend pas de vous, il est incertain, il n'est pas en votre disposition, il sera peut-être incommode.

Tempus, c'est maintenant le temps de bien faire l'acte de contrition ; le temps est le maître artisan des grands ouvrages ; un ouvrage d'importance ne peut être conduit à perfection qu'avec beaucoup de temps, ou par un maître bien expert. Hé ! quel ouvrage plus grand, plus important, plus difficile, que de vous bien convertir, et d'un pécheur en faire un saint ? Comment le pourrez-vous faire en deux ou trois jours, ou peut-être en deux ou trois heures qui vous resteront à vivre, ne l'ayant jamais fait ? La première fois qu'on fait quelque chose, on ne la fait pas bien, parce qu'on n'y est pas exercé. La première fois que vous chantâtes, vous ne chantiez pas bien ; la première fois que vous écrivîtes, vous n'écrivîtes pas bien. L'acte de la vraie contrition est si difficile et si héroïque, que même les bons religieux, après plusieurs jours d'oraison et de méditation, ont de la peine à l'obtenir. Et comment le pourrez-vous faire en si peu de temps, n'y étant pas bien exercé, et ne l'ayant jamais fait en votre vie ? ce sera alors la première fois que vous le ferez; il ne sera pas bien fait, et ce sera néanmoins la dernière fois, de laquelle dépendra votre éternité. Vous avez à présent la commodité de vous retirer en votre oratoire, de lire un livre spirituel, de gémir et de pleurer devant Dieu; alors vous serez assiégé de gens qui ne tâcheront qu'à vous réjouir, ou qui vous mettront en colère, emportant de votre

maison et de votre chambre tout ce qu'ils pourront rencontrer.

Tempus, c'est maintenant le temps de bien faire votre confession. Vous pouvez avoir Grenade, ou un autre livre qui vous découvre vos péchés, examiner votre conscience avec attention, vous confesser à loisir, faire la pénitence qu'on vous imposera; alors vous n'aurez ni l'esprit, ni le loisir, ni la commodité de le faire.

Acceptabile. Votre conversion ne dépend pas seulement de vous, mais de la grâce de Dieu, et il ne la veut donner que quand bon lui semble : *Ait enim tempore accepto,* ou selon le texte d'Isaïe : *Tempore placito exaudivi te :* Si vous la refusez à présent, vous la voudrez alors; *Non est volentis*; vous vous hâterez : *neque currentis*, *sed miserentis Dei.* Vous prierez Dieu de vous faire miséricorde, et peut-être qu'alors ne le voudra-t-il pas.

Ecce nunc dies salutis. Venit nox in qua nemo potest operari. Supposons qu'un avocat ait un procès très important qui doit se juger le premier jour de carême. Si tous les jours précédents il négligeait de l'étudier, ne songeant qu'aux festins et aux jeux, et s'il attendait à revoir ses pièces et à feuilleter ses papiers jusqu'au soir du carnaval, quand il serait à demi-ivre et tout endormi, qu'en dirait-on, qu'en penserait-on ? ne dirait-on pas qu'il a perdu le jugement ? C'est ce que vous faites; et vous voulez être estimé si sage, et vous êtes si prudent et si judicieux aux affaires du monde ? Vous avez un procès qui est sur le bureau de la justice divine, où il s'agit non pas d'une maison, d'un champ, d'un pré ou d'une rente, mais d'un royaume, d'un royaume du ciel et d'un royaume éternel.

Ce procès se doit conclure à l'heure de votre mort, sans appel, sans requête civile ; et vous attendez à vous y préparer, et à faire une confession quand vous serez pressé par la brièveté des temps, par la maladie, accablé de visites, assoupi de sommeil, étouffé par le catharre ; quand vous aurez l'esprit troublé par la crainte du jugement, l'imagination altérée par les vapeurs de la fièvre, l'appréhension

lésée par la présence de la mort, le corps affaibli et abattu par des convulsions, la langue nouée par l'ardeur de la maladie. Faites-le à présent si vous êtes sage, à présent que vous le pouvez faire plus sûrement, plus facilement et plus fructueusement; maintenant que Dieu le désire et vous en présente l'occasion; maintenant que l'esprit malin ne vous livre pas des tentations si furieuses; maintenant que vos passions n'ont pas encore tant d'empire sur vous; maintenant que vous pouvez quitter le péché avant qu'il vous quitte; maintenant que vous avez l'esprit libre; maintenant que Dieu vous ouvre toutes les portes de sa miséricorde, pour vous ouvrir quelque jour celles de sa gloire. *Amen.*

SERMON XV.

DE LA DURÉE DE LA VERTU DE PÉNITENCE, QUI DOIT ÊTRE TOUTE LA VIE.

Pœnitentiam agite. (Matth. 3. 2.)

QUAND l'écriture sainte nous enseigne que la conversion qui se fait en la dernière maladie, ou en l'arrière-saison de notre âge, est ordinairement trompeuse, contrefaite, et de peu d'estime devant Dieu, elle ne l'entend que de la pénitence qui se commence en une saison si tardive, si incommode et si importune; car la pénitence, qui commence de bonne heure et qui ne finit qu'à l'instant de la mort, est très louable, très salutaire et très agréable à Dieu. Et nous pouvons dire avec vérité, que la durée de la pénitence d'un vrai Chrétien, c'est la durée de sa vie. C'est ce que j'ai à vous faire voir en ce discours par l'écriture sainte, par les pères, par les conciles de l'Eglise, par de vives raisons, par des comparaisons et par les exemples des Saints. Le plus excellent et le plus admirable a été le vôtre, ô sainte Vierge! Votre époux a dit en son cantique, que vous étiez comme une fleur de lis entre les épines: *Sicut lilium inter spinas.* La fleur du lis n'a pas coutume de naître au milieu des épines, et la créature raisonnable en l'état heureux de la parfaite innocence ne serait pas obligée aux épines de la pénitence. Mais pour imiter votre Fils, encore quoique votre vie ait été plus que très pure, très sainte et très innocente, elle n'a été qu'un tissu et qu'une pratique continuelle d'austérités et de pénitences. Vous avez sujet de nous dire: Soyez mes imitateurs comme je l'ai été de mon Fils. C'est ce que nous désirons faire par le secours de sa grâce, que nous implorons en vous saluant. *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Punctum unicum. *Pœnitentiæ virtus debet durare per totam vitam ; quod probatur :* — A. 1° *Scriptura.* —B. 2° *Patribus.* — C. 3° *Conciliis.* — D. 4° *Rationibus :* — 1° *Satisfactionis pro peccatis primi parentis.* — E. *Avorum nostrorum.* — F. *Concivium.* — G. 2° *Imitationis Christi.* — H. 3° *Præservationis.* — I. 4° *Comparationis.* — K. 5° *Exemplis.*

Conclusio. L. *Confirmans prædicta per Scripturam.* — M. *Patres.* — N. *Exempla.*

PUNCTUM UNICUM.

A. — (*Pœnitentiæ virtus debet durare per totam vitam*). En cette belle et mystérieuse vision que le prophète Ezéchiel rapporte au chapitre neuvième de ses Révélations, nous connaissons évidemment le prix inestimable de la pénitence, et la grande confiance que cette vertu nous donnera quand nous serons présentés au tribunal épouvantable de la justice divine. Ce prophète assure qu'il vit six anges en forme et sous l'apparence d'hommes qui tenaient en main des instruments de mort, c'est-à-dire des épées. Au milieu d'eux, il y avait un autre ange aussi en forme humaine, vêtu d'une aube blanche, qui avait en sa ceinture une écritoire, ou, selon les Septante, une ceinture de saphir. Il vit en même temps la majesté de Dieu, qui se leva de dessus le propitiatoire, qui vint à la porte du Temple, appela cet ange qui avait une robe sacerdotale, et lui dit : Passez par le milieu de Jérusalem, marquez un *tau* sur le front de ceux qui pleurent et qui s'attristent ; puis il dit aux autres six anges : Passez par toute la ville, frappez sans miséricorde, mettez à mort tous ceux que vous rencontrerez, sans acception de personnes, jeunes et vieux, hommes et femmes, grands et petits, tous sans exception. Commencez cette exécution dès mon sanctuaire ; mais tous ceux qui auront le *tau* imprimé sur le front, ne leur faites

point de mal. Cette vision nous apprend le commandement que Dieu fera à ses anges de punir les âmes réprouvées au jour du dernier jugement. Il sort du propitiatoire et du lieu de son repos pour faire ce commandement, parce que ce commandement ne devait pas être propice et favorable, mais sanglant et redoutable pour les hommes, dit Théodoret. Il quitte pour ce même sujet le lieu de son repos, parce que le centre de Dieu, et ce qui est comme son lieu naturel, c'est de faire du bien à ses créatures; il n'en prend le motif qu'en lui-même et en sa bonté naturelle. Quand il est contraint de châtier, il sort comme hors de lui et du lieu de son repos; il prend le sujet dans l'excès de nos iniquités : *Quod sit misericors,* dit Tertullien, *hoc habet de suo, quod sit justus hoc de nostro.* Il y a six anges qui sont exécuteurs de la justice divine en la ville de Jérusalem; il n'y en a qu'un seul qui marque quelques-uns des caractères des prédestinés, parce que le nombre des réprouvés, même dans l'Eglise, est pour le moins six fois aussi grand que celui des prédestinés. Cet ange est habillé en prêtre, parce qu'il représente le Sauveur, l'ange du grand conseil, prêtre éternel et grand pontife de nos âmes. Il a une ceinture de saphir : les naturalistes disent que le saphir, quand on le porte au doigt, a je ne sais quelle vertu occulte, je ne sais quel charme naturel pour nous faire gagner le cœur et l'affection de ceux qui nous approchent. Le Sauveur a une ceinture de Saphir, c'est-à-dire que, de quelque côté qu'on l'approche, on trouve en lui des motifs, des objets et sujets d'amour, principalement les âmes pénitentes, qui n'ont point d'autre remède ni d'autre ressource pour leur salut, que les mérites du Sauveur. La marque du *tau*, qu'il imprime sur le front de quelques-uns, c'est le signe de la croix; car Origène, Tertullien et autres pères, disent qu'avant le temps d'Esdras le *tau* des Hébreux était en forme de croix, et que les Massorettes, en haine de la croix, en changèrent la figure. Le texte syriaque porte *signa crucem*. La justice de Dieu ravagera tous les hommes, en commençant par les ecclésiastiques qui sont au sanctuaire,

excepté les prédestinés auxquels le Fils de Dieu aura imprimé le signe de la croix, c'est-à-dire, qu'il aura couvert des mérites de sa mort et passion ; et il ne marque de ce signe que ceux qui gémissent et s'attristent, c'est-à-dire, que tous les prédestinés, de quelque âge, sexe et condition qu'ils soient, fussent-ils innocents. Il ne dit pas qui ont gémi et se sont attristés, mais au présent, qui gémissent et s'attristent, parce que les prédestinés vivent continuellement dans la tristesse et dans un esprit de pénitence ; et si les innocents le font, à combien plus forte raison doivent le faire ceux qui ont offensé Dieu, s'ils veulent éviter le ravage que la vengeance du ciel fera au jour effroyable du jugement ! C'est la différence que les saint sont toujours reconnue entre la fausse et la vraie pénitence, entre la pénitence des réprouvés et celle des prédestinés; que celle-là est éphémère, passagère et de peu de durée, celle-ci est continuelle, constante et persévérante jusqu'à la mort, d'une durée infinie, s'il leur était possible, parce qu'ils considèrent qu'ils ont offensé une bonté et majesté infinies.

B. — (2° *Patribus.*) L'auteur de ce beau livre intitulé: *De la vraie et de la fausse pénitence*, dit fort bien que celui qui fait une vraie pénitence doit fort peu estimer les fruits qui en procèdent, n'être jamais content de ce qu'il fait, se trouver toujours outré de douleur et chargé de confusion en la présence de Dieu, devant qui il a péché, et ne finir sa tristesse qu'avec sa vie ; car si l'apôtre S. Paul regrettait continuellement les péchés qu'il avait commis avant son baptême, que devons-nous faire autre chose que pleurer le reste de nos jours ? (1)

Et S. Ambroise écrivant à une fille, nommée Susanne, qui était tombée dans une faute, lui dit qu'elle doit faire pénitence le reste de sa vie, et entre autre exercice il lui prescrit de dire toujours le psaume *Miserere*, non du

(1) Verus pœnitens omnes fructus suæ pœnitentiæ parvos habeat, nunquam credat sufficere ; semper doleat, semper coram Domino ante quem peccavit, erubescat, dolorem cum vita finiat ; nam si apostolus peccata per baptismum remissa continue plorat, nobis etiam quid præter plorare restat ! (S. Aug. de ver. et fals. pœnit.)

bout des lèvres, mais en pleurant, en gémissant et soupirant.

C. — (3° *Conciliis.*) Et comment est-ce que les pécheurs ne seraient pas obligés d'être continuellement dans un esprit de pénitence, puisque les innocents y doivent être? C'est l'oracle de vérité, l'Eglise assemblée en corps, qui nous enseigne cette vérité. Le concile de Trente, (sess. 14. initio. tract. de extrem-unct.), déclare que la vie du Chrétien, il ne dit pas d'un voleur, d'un meurtrier, d'un blasphémateur, mais d'un Chrétien, doit être une pénitence perpétuelle : *Christiana vita perpetua pœnitentia esse debet.* Les raisons que le saint concile en rapporte ici et ailleurs nous donnent sujet de dire, que le Chrétien doit être toute sa vie dans un esprit de deuil et de gémissement intérieur, ou par satisfaction, ou par imitation, ou par précaution, ou par ces trois motifs ensemble.

D. — (4° *Ration.* 1. *satisfactionis*, *etc.*) Premièrement, par satisfaction envers la justice de Dieu. Le premier pécheur qui a été en ce monde, c'est le premier homme; Dieu lui pardonna sa faute, (1) eu égard à ce qu'il ne l'avait pas commise par malice, mais par complaisance pour sa femme; mais il ne lui dit pas : Vous voilà remis en grâce, rentrez au paradis terrestre; je vous remets en la possession des priviléges que vous aviez, en la jouissance des divertissements et des plaisirs innocents que vous preniez auparavant; au contraire, il lui dit : Vous gagnerez votre vie à la sueur de votre visage; si vous voulez avoir du pain, il vous faudra labourer la terre, et elle sera si stérile et si ingrate à vos travaux, qu'elle semblera être frappée de malédiction. Vous serez sujet à mille disgrâces, traverses, incommodités; et cela non pas pour un an, pour deux ans, pour trois ans, mais pour deux cents, cinq cents, sept cents ans, ou plutôt pour toute votre vie, qui durera neuf cent trente ans : *Donec revertaris in terram*; et cela pour un péché, pour un seul péché, pour avoir goûté d'une pomme contre la défense qui lui en était faite. Et

(1) Eduxit illum a delicto suo. (Sap. 10. 2.)

nous, après des péchés énormes, monstrueux, que nous avons commis par douzaine, par vingtaine, et par centaine, nous nous contentons de deux ou trois ans de pénitence, et puis nous reprenons nos divertissements et nos plaisir ordinaires ! Nous voulons faire un séjour de délices de cette vallée de larmes, un paradis terrestre de ce lieu de bannissement ! Oui lieu de bannissement ; car quand nous n'aurions point commis de péché par nous-mêmes, nous devrions toujours dire : *Exules filii Evæ.* Nous sommes pécheurs nés, criminels de naissance, engeance d'Eve, la pécheresse ; enfants d'Adam, le prévaricateur ; et coupables de sa transgression. La sentence qui lui fut prononcée était décrétée contre nous : *Morte morieris.* Le langage de Dieu est aussi fort et significatif qu'il se peut ; chacune de ses paroles signifie tout ce que l'esprit humain ou angélique y peut raisonnablement entendre. Tu mourras de mort, c'est-à-dire de toute sorte de morts, de mort spirituelle, de mort éternelle, de mort civile, et de mort corporelle. La mort spirituelle c'est la privation de la grâce de Dieu ; la mort éternelle, c'est la privation de la gloire et de la vue de Dieu ; la mort civile, selon les lois humaines, c'est le bannissement ou la privation des commodités de notre pays ; selon la loi divine, c'est la privation de l'usage de toutes les créatures ; la mort corporelle, c'est la privation de la vie du corps : par le péché originel nous sommes condamnés à ces quatre sortes de morts et à ces quatre privations. La théologie appelle les deux premières les peines du péché, les deux autres des pénalités ou suites inévitables du péché.

Nous devons soigneusement remarquer et nous souvenir toute notre vie que, tant que nous sommes en ce monde et pendant la révolution du siècle, le Sauveur n'applique sa rédemption et les mérites de sa passion qu'à nous affranchir des peines du péché, de la mort spirituelle et de la mort éternelle ; il ne l'applique point à nous délivrer des pénalités de la mort civile ou corporelle. S. Thomas, (3. p. q. 69. art. 3.), le conclut de la sorte, et en ap-

porte les raisons qu'on peut voir en la troisième partie de sa Somme. Au commencement du monde, dans l'état de l'innocence et de la justice originelle, Dieu nous avait donné l'empire et le domaine de toutes les créatures ; nous avions droit de nous en servir à notre volonté et pour notre plaisir : nous avons perdu ce droit par le péché du premier homme ; car la moindre punition qu'on peut décréter contre un sujet qui a commis une félonie, ou un crime de lèze-majesté contre son prince, c'est de confisquer ses biens. Ce que le Fils de Dieu a fait à ce sujet, c'est qu'au lieu de nous laisser périr, il nous a mérité et obtenu de son Père le temps de cette vie pour faire pénitence et pour satisfaire à la justice de Dieu ; mais il ne nous a pas rétablis dans ce pouvoir absolu que nous avions d'user des créatures selon notre bon plaisir et à notre commandement : il est vrai que, comme nous ne pouvons pas subsister, ni être conservés en cette vie sans l'usage de plusieurs créatures, il nous les permet par indulgence et miséricorde : *Omne quod movetur et vivit, erit vobis in cibum*, mais non pas *in delicia.* (Genes. 9. 3.) D'où il suit, par une bonne conséquence, qu'il faudrait prêcher cent et cent fois par an, que c'est une erreur grossière de croire que vous ayez droit de vous servir de quelque créature que ce soit par pures délices, sans aucune nécessité, pourvu que vous ne fassiez tort à personne. Vous n'avez aucun droit d'en user qu'autant qu'il est nécessaire à la conservation frugale et honnête de votre vie et de votre état, dans la condition où Dieu vous a mis ; et si vous vous servez de quelque créature par pur plaisir et volupté, sans qu'il soit nécessaire ou utile à votre conservation, c'est une usurpation, c'est une oppression inique et tyrannique, c'est contrevenir à l'arrêt que Dieu a prononcé contre vous.

E. — (*Avorum nostrorum.*) Ajoutez à cela que nous ne sommes pas seulement enfants de ce père criminel ; nous sommes encore descendants de plusieurs autres pécheurs, de nos aïeuls, bisaïeuls, trisaïeuls, qui ont offensé Dieu ; et si nous ne faisons pénitence pour leurs péchés, si nous

n'apaisons la colère de Dieu qu'ils ont méritée pour eux et pour leur postérité, nous serons les objets de la vengeance du ciel, (1) puisque Dieu assure en son écriture qu'il venge les péchés des pères en leurs enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. Or, le plus terrible châtiment qu'il puisse envoyer à une âme, c'est la soustraction ou la diminution des grâces auxiliaires et des secours particuliers qui l'auraient empêché de tomber. (2) Quand il permet qu'une âme commette le péché, et aille de précipice en précipice, l'écriture appelle ce châtiment une vengeance de Dieu, c'est-à-dire grande vengeance, comme *Cedros Dei, montes Dei;* et il exerce quelquefois cette vengeance sur les enfants et petits-enfants, en punition des péchés de leurs ancêtres, (3) comme nous voyons qu'il laisse les Juifs depuis tant de temps dans l'aveuglement d'esprit et l'endurcissement de cœur, en punition de l'énorme parricide que leurs ancêtres commirent autrefois sur la personne sacrée de Jésus-Christ. Il est donc plus que très important de faire continuellement pénitence, afin de satisfaire à la justice de Dieu, et d'éviter la vengeance que nous pourrions encourir pour les péchés de nos ancêtres; car, comme le péché offense Dieu, la pénitence l'apaise; elle calme son esprit, elle adoucit sa colère, elle obtient sa miséricorde, et détourne ses fléaux de nos têtes criminelles.

F.—(*Concivium.*) Et puis, supposons que nous ayons déjà pleinement satisfait pour nos péchés et pour ceux de nos ancêtres, n'est-ce pas assez que nous sachions que Dieu est offensé en ce monde pour nous tenir dans la tristesse et dans l'esprit de pénitence? Pourrait-on dire qu'un enfant est de bon naturel qui, sachant que son père est très mal traité, ne laisserait pas d'être joyeux et content, et de faire bonne chère? ne dirait-on pas qu'il n'a point de tendresse ni d'affection pour son père? Nous savons que

(1) Iratus es, et peccavimus. (Isa. 64. 5.)
(2) Mea est ultio, ut labatur pes eorum. (Deut. 32. 35.)
(3) Propter peccata parentum sæpè hujusmodi pœnis Deus afficit posteros, vel minora illis gratiæ auxilia largiendo, vel variis tentationibus exponi sinendo. (Lessius, l. 12. de Perfect. divin. 15. in medio.)

Dieu est méprisé de toutes parts, qu'il reçoit partout tant d'injures de la part des Païens, des Juifs, des hérétiques, des mauvais catholiques, à la cour, au palais, à l'armée, au marché, dans les boutiques des marchands, dans les cabarets et dans les maisons particulières, pouvons-nous être contents et épanouir notre cœur en des joies mondaines et frivoles? ne devons-nous pas faire comme Loth? Saint Pierre dit qu'il était juste, et ce qui le sanctifiait, c'était sa vue et son ouïe, parce que, quand il voyait ou entendait les crimes et les abominations des Sodomites, il s'attristait et s'affligeait; son cœur était à la torture par le sentiment de l'offense de Dieu (1). Ne savons-nous pas que, même selon les lois civiles, quand un père de famille est assassiné dans sa maison, tous les domestiques tombent sous la prévention et les recherches de la justice?

G. — (2. *Imitationis Christi.*) Mais, quand nous ne serions pas pécheurs, quand nous ne serions ni enfants, ni descendants, ni confrères des pécheurs, nous sommes enfants et membres du Fils de Dieu qui a fait pénitence toute sa vie, et qui nous dit en paroles si formelles : Celui qui veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et me suive (2). Il ne dit pas : Celui qui veut être parfait, qui veut être bien haut en paradis, grand saint dans le ciel, avoir des auréoles et des couronnes particulières, mais celui qui veut être sauvé; car, pour être sauvé, il faut nécessairement aller après le Sauveur, et S. Luc déclare expressément qu'il parlait à tous (3); il veut que tous pour aller à lui renoncent, non-seulement au péché, au diable, au monde, mais à eux-mêmes, à leurs humeurs et inclinations vicieuses, à leurs passions, à leur chair, à leur sensualité; qu'ils portent leurs croix tous les jours. Et S. Paul écrivant aux Galates dit : Ceux qui sont en Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et convoitises. Il ne

(1) Aspectu et auditu justus erat, habitans apud eos, qui de die in diem animam justam iniquis operibus cruciabant. (2. Pet. 2. 8.)

(2) Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (Matth. 16. 24.)

(3) Dicebat autem ad omnes. (Luc. 9. 23.)

dit pas les prêtres, les anachorètes, les religieux; mais ceux qui sont à Jésus-Christ. Peut-on être sauvé sans appartenir au Sauveur ? ceux qui lui appartiennent ont crucifié leur chair. Il ne dit pas crucifieront ou crucifient, mais ont crucifié leur chair, parce que la pratique de la pénitence, c'est le premier pas de ceux qui suivent le Sauveur, la première journée de la vie chrétienne, le premier degré de l'escalier qui conduit au ciel.

S. Thomas (3. p. q. 69. art. 3.) apporte la raison de cette vérité : C'est, dit-il, que nous ne sommes agréables à Dieu, nos actions ou satisfactions ne sont méritoires et recevables devant lui, sinon en tant que nous sommes unis à notre Sauveur, que nous sommes entés et incorporés à l'Homme-Dieu; et comme, quand vous entez un arbre, il faut que le tronc sur lequel vous entez, aussi bien que la greffe, souffre le fer et l'incision; le tronc est entamé, ouvert par le couteau; la greffe est coupée et séparée pour jamais de l'arbre qui l'avait produite, et ne tire plus de vie, de sève et de fruits que du tronc où elle est insérée; ainsi, afin que nous fussions unis et incorporés au Sauveur, il a enduré le fer, les clous, les épines, la croix, les rigueurs de la pénitence; donc, pour être inséré en lui, nous devons aussi endurer les austérités et mortifications, être tirés et séparés de la vie sensuelle et charnelle que nous avons reçue du vieil homme et de sa nature corrompue.

H.—(3. *Ratio præcautionis.*) De plus, les gens de bien considèrent que quelques saints, innocents et parfaits qu'ils soient, ils sont hommes, c'est-à-dire fragiles, infirmes, sujets à faillir; que S. Paul a dit : Que celui qui pense être bien ferme prenne garde de ne pas tomber; (2) que tant que nous sommes en cette vie, nous avons la concupiscence qui est appelée péché par S. Paul, parce qu'elle est un effet du péché, un tison, une amorce, un aiguillon qui nous porte continuellement au péché et à toute sorte de péchés,

(1) Qui autem Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. (Galat. 5. 24.)

(2) Qui se existimat stare, videat ne cadat. (1. Cor. 10. 12.)

et nous y fait tomber infailliblement, si elle n'est réfrénée et gourmandée par la pénitence.

I. — (5° *Comparationibus.*) Imaginez-vous que, dans une ville frontière il y ait un homme brouillon, mutin, remuant, plein d'aversion du roi, entretenant des intelligences avec l'ennemi, ayant des parents et des amis aussi dangereux que lui. Si le gouverneur était fidèle au roi, il le veillerait, il l'humilierait, il l'emprisonnerait pour l'empêcher de rien entreprendre contre le service de Sa Majesté. Notre corps se révolte incessamment contre la loi de Dieu ; (1) il s'entend avec le monde et le démon, ennemi de notre Sauveur ; il a les sens, l'imagination, la concupiscence et les passions pour partisans : si nous ne veillons pour nous tenir sur nos gardes, si nous ne combattons ses appétits, si nous ne l'assujettissons et si nous ne l'affligeons par les exercices continuels de la pénitence, il commettra des trahisons et des rébellions effroyables contre la majesté divine.

Il s'est trouvé des gentilshommes si enragés et si acharnés à la vengeance que, voulant se battre en duel, pour s'obliger à ne pouvoir fuir ni reculer, ils se battaient à coups de poignard dans un tonneau. En ce cas, on pouvait dire à chacun d'eux : Ce n'est pas raillerie, il faut nécessairement ou tuer ou mourir ; si vous ne le tuez, il vous tuera infailliblement. Notre âme est en même position ; elle a un ennemi mortel, non pas sur ses frontières et à ses portes, mais en ses entrailles, dans elle-même ; un ennemi qui fait une partie de son être ; la sensualité, la concupiscence qui lui fait la guerre continuellement, qui la tuera sans faillir, si elle ne la gourmande et mortifie : *Si secundum carnem vixeritis, moriemini ; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.* (Rom. 8. 13.) Si vous flattez votre chair, si vous condescendez à ses inclinations et aux désirs de la concupiscence, elle vous fera mourir ; si vous lui résistez et si vous la mortifiez, l'esprit en sera plus vigoureux, et l'âme aura la vie éternelle, dit S. Paul. Les exemples en sont remarquables.

(1) Caro concupiscit adversus spiritum. (Galat. 5. 17.)

K. — (6° *Exemplis.*) Salomon était au commencement le plus saint, le plus innocent et le plus sage prince qui eût été jusqu'alors. Il était humble et disait par humilité : Je suis comme un petit enfant qui ne sait pas encore comme il faut vivre. Il était dévot et plein d'amour de Dieu, (1) détaché de l'affection des biens de la terre et de la gloire du monde; il en fut loué de Dieu, quand il exauça sa prière : il demanda à Dieu la continence de tout son cœur; mais parce qu'il donna toute sorte de liberté à ses sens, qu'il fut avide de tout savoir, qu'il voulut éprouver la douceur des divertissements innocents, il tomba très malheureusement; il se vautra comme un infâme dans le bourbier des voluptés charnelles; il adora les idoles des femmes qu'il aimait, et nous laisse incertains de son salut ou de sa réprobation; au lieu que les saints qui ont vécu dans la pénitence n'ont pas seulement conservé l'innocence pour eux-mêmes, mais l'ont procurée à une infinité de personnes : comme S. Jean-Baptiste, S. Basile, S. Benoît, S. Bruno, S. Bernard, S. Romuald, S. Norbert, S. Etienne de Grandmont, S. Dominique, S. François d'Assise, S. François de Paule, Ste Thérèse, et tous les autres saints patriarches des ordres religieux.

CONCLUSIO.

L. — *Confirmans prædicta : Scriptura.*) Mais qu'est-il besoin de se mettre en peine d'apporter tant de preuves de cette vérité, puisque le Sauveur s'est expliqué si clairement sur ce sujet ? En S. Matthieu, il ne marque que deux voies qui conduisent en l'autre monde, une qui est un grand chemin, large, spacieux, et battu par un grand nombre de voyageurs; l'autre qui est un sentier étroit, resserré, peu frayé, qui n'est suivi, ni même trouvé que de fort peu de gens; l'un conduit à la damnation, l'autre au salut éternel : *Lata porta et spatiosa via est quæ ducit ad perditio-*

(1) Ego sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum. (3. Reg. 3. 7.) Dilexit Salomon Dominum. (Ibid. v. 3.)

nem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta et arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam! (Matth. 7. 13. 14.) Sur quoi S. Augustin dit : *Audiat ergo qui sapit, et qui serio animam suam salvare satagit. Hæc est vox æternæ sapientiæ : Contendite intrare.*

M. — (*Patribus.*) La première voie est une vie lâche, mondaine, fainéante et délicieuse ; la seconde voie, c'est une vie retirée, rigoureuse, pénitente, mortifiée : *Arcta, quia arctat cupiditates*, dit S. Augustin : Où est donc cette vie moyenne, cette vie qui n'est ni bonne ni mauvaise, cette vie qui se passe en jeux, en comédies, en compagnies, en visites superflues, en festins, en collations, en danses et autres passe-temps qu'on appelle dans le monde divertissements innocents et récréations honnêtes, sous prétexte qu'on n'y fait tort à personne ? Divertissements innocents ! comme si Job ne disait pas de vous et de vos semblables : Ils se réjouissent au son de la guitare et d'autres instruments, ils usent leur vie en festins et en passe-temps, et ils tombent en enfer en moins de rien. Divertissements innocents! comme si le prophète Michée ne disait pas : Malheur à vous qui vous occupez de pensées inutiles ! comme si le prophète Ezéchiel ne mettait pas l'oisiveté entre les iniquités de Sodome, la plus infâme de toutes les villes ; comme si le Sauveur ne disait pas que les hommes rendront compte au jugement d'une parole oisive; comme si S. Matthieu ne disait pas que le serviteur inutile fut jeté en des ténèbres où il y a des pleurs et des grincements de dents ; parce que ces récréations et ces divertissements inutiles nous disposent et nous acheminent à des crimes et à des déréglements effroyables. Je n'en veux point d'autre témoin que vous; consultez votre conscience : quelque beau prétexte d'innocence que vous ayez au dehors, elle ne l'est pas au-dedans; il y a bien des ordures au fond du vaisseau. Vous savez que, dans l'occasion des tentations d'impureté, ou d'injustice, ou de vengeance, vous succombez très lâchement ; et, au contraire, l'expérience fait voir que ceux qui mènent une vie retirée, pénitente et mortifiée,

assent heureusement les mois, les années et même toute eur vie sans commettre de péché mortel.

N. — (*Exemplis.*) Et nous voyons, en l'histoire ecclésiastique, que non seulement les patriarches des ordres religieux, mais que les saints apôtres, leurs disciples et les Chrétiens des premiers siècles vivaient austèrement et en pénitence. S. Paul disait : Je châtie mon corps et je le traite comme un esclave de peur d'être réprouvé. Son disciple Timothée, un saint évêque dont la vie et la santé étaient très-nécessaires à l'Eglise, ne buvait que de l'eau, nonobstant ses faiblesses d'estomac. Sainte Marthe s'abstenait de vin, de chair, d'œufs, de poisson, et jeûnait tous les jours. S. Aurélien, disciple de S. Martial, et son successeur en l'évêché de Limoges, jeûna quarante ans au pain et à l'eau. S. Polycarpe, disciple de S. Jean l'évangéliste, couchait ordinairement tout vêtu ; car, aux actes de son martyre, il est dit qu'avant que d'être jeté dans le feu, il se dépouilla de ses habits et qu'il ôta sa chaussure ; ce qu'il n'avait pas fait de longtemps. Sainte Blandine, à Lyon, répondant à la calomnie des Païens, qui disaient que les Chrétiens mangeaient un enfant dans leurs assemblées, disait : Comment mangerions-nous de la chair humaine, puisque nous ne mangeons pas même de la chair des animaux ? Ce qui montre que les saints apôtres avaient reçu du Fils de Dieu cet esprit de pénitence, et l'avait transmis et consigné à leur postérité. .. Martin étant à sa dernière maladie, couché sur la cendre, couvert d'un cilice, comme on le pria de permettre que l'on y mît un peu de paille, répondit : Il faut que le Chrétien vive et meure dans la pénitence. S. Amable en fit autant à Riom, et S. Amate, abbé du monastère de S. Romeric. Vous louez tous ces saints, vous les honorez, vous les estimerez sages et heureux : *Imitari non pigeat quod celebrare delectat.* Imitez-les donc si vous êtes sages ; imitez-les si vous les honorez d'un honneur sincère et cordial ; imitez-les si vous voulez être puissamment secourus de leurs prières ; imitez-les si vous voulez participer à leurs mérites ; imitez-les si vous voulez être associés à leur gloire. *Amen.*

SERMON XVI.

DU PREMIER OBSTACLE A LA PÉNITENCE, QUI EST L'AVEUGLEMENT D'ESPRIT.

Dominus erigit elisos, Dominus illuminat cæcos.
Le Seigneur relève ceux qui sont tombés, et rend la vue aux aveugles. (Ps. 145. 8.)

Apres avoir vu la nécessité de la vertu de pénitence, son essence, ses qualités et le sujet sur lequel elle s'exerce, en quel temps il faut la faire, combien elle doit durer, puisqu'il y va de notre salut si nous ne la faisons, il est à propos de considérer les obstacles qui peuvent nous en empêcher. Le premier est l'aveuglement de l'esprit, car le prophète royal a dit que, lorsque les ténèbres sont répandues dans le cœur de l'âme pécheresse, les fondements de la terre se pourraient écrouler sans qu'elle en fût ébranlée : *Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant. Movebuntur omnia fundamenta terræ.* Nous devons donc rechercher, en premier lieu, quelles sont les causes de cet aveuglement ; en second lieu, quels sont les remèdes qu'il y faut apporter. Un des plus salutaires, c'est votre invocation, ô sainte Vierge ! l'Eglise en ses prières vous surnomme la porte de la lumière : *Tu Regis alti anua, et porta lucis fulgida ;* et même nous pourrions dire que, comme le Père éternel est appelé par S. Jacques le père des lumières, ainsi on peut vous nommer à bon droit la Mère des lumières, parce que vous avez répandu au monde la lumière éternelle et incréée, Jésus-Christ, notre Seigneur, et parce que vous communiquez tous les jours par vos prières la lumière du Saint-Esprit à ceux qui vous la demandent, comme nous faisons de tout notre cœur en vous saluant avec l'ange : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *In ordine naturæ nihil nobilius intellectu, nihil miserius ejus cæcitate.*

Primum punctum. *Cæcitatis mentis causæ* : 1. *Vindicta Dei :* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Ratione.* — E. 4° *Exemplo Achab decepti.* — F. 2. *Causa, malitia dæmonis a quo obcæcamur sicut Sedecias.* — G. 3. *Causa, aliqua passio.*

Secundum punctum. *Remedia :* H. 1° *Præservativum, credere quod Deus non excusat culpas per cæcitatem commissas.* — I. 2° *Curativum, tollere causas :* 1. *Orando Deum et pœnitendo.* — K. 2 *Subjiciendo se directori.* — L. 3. *Diffidendo de nostris affectibus.*

EXORDIUM.

A. — *In ordine naturæ, etc.*) De toutes les créatures visibles que la toute-puissance de Dieu a fait éclore du néant, la plus admirable c'est l'homme : de deux substances qui sont en l'homme, la plus excellente c'est l'âme : de toutes les facultés de l'âme, la première, la plus spirituelle et la plus noble, c'est l'entendement : cette puissance est à notre âme ce que les yeux sont à notre corps, ce que les juges sont à l'état, et ce que le soleil est au monde. Par cette puissance, nous mesurons la hauteur des cieux, la profondeur de la mer, la rondeur de la terre, nous connaissons le mouvement des astres, nous gouvernons les éléments, nous découvrons les propriétés des plantes, nous domptons les animaux, nous obligeons toutes les créatures à nous servir, nous portons le sceptre et la couronne de la monarchie de cet univers. C'est l'entendement qui est le père des sciences, l'inventeur de tous les arts, le premier mobile et le principal ressort des actions humaines, et, ce qui est bien plus honorable, il est la première porte par où Dieu entre dans notre cœur; il est le trône de la foi, le temple de la prophétie, le sanc-

tuaire de la béatitude ; car, selon la doctrine de S. Thomas, les saints sont essentiellement et formellement bienheureux par la vision de Dieu : *Hæc est vita æterna ut cognoscant te.* (Joan. 17. 3.) *Videbimus eum sicuti est.* (1. Joan. 3. 2.) *Satiabor cum apparuerit gloria tua ;* (Psal. 16. 15.) et c'est le propre de l'entendement d'exercer cette action si haute, si noble, si souhaitable, si surnaturelle et divine.

Je sais bien que la volonté est la reine en ce petit monde ; mais aussi je sais que l'entendement est son premier ministre, son chancelier, le chef de son conseil, ou, pour mieux dire, son unique conseiller dont elle suit les avis si aveuglément et avec tant de déférence, que, si on examine la chose de bien près, on verra qu'elle n'aime rien, qu'elle n'embrasse, qu'elle n'entreprend et qu'elle n'exécute rien, si l'entendement ne le trouve à propos, à tort ou à raison : *Nihil volitum quod non præcognitum.* De plus, l'entendement a un grand avantage sur la volonté, en ce que la volonté, pour jouir de ce qu'elle aime, sort d'elle-même ; elle va chercher son objet, elle se prostitue et s'abandonne à lui, elle s'y colle et s'y attache ; l'affection fait qu'elle se transforme en lui, se rend semblable à lui, se fait sa servante, sa captive et son esclave. *Terram diligis, terra es*, disent S. Augustin et le prophète Osée. Ils se sont rendus abominables comme les choses qu'ils ont aimées ; l'entendement, au contraire, attire et loge en son sein son objet, et, s'il est matériel, il le décharge de la matière corporelle, il l'épure, l'ennoblit, le rend spirituel et incorruptible. S'il est vrai de dire, avec la philosophie, qu'une privation est d'autant plus funeste, que la perfection qui lui est opposée est plus excellente, *Optimi corruptio pessima*, ne faut-il pas avouer que c'est un malheur bien déplorable quand une si noble puissance est obscurcie, quand cet œil de l'âme a perdu sa lumière, quand ce juge est corrompu, quand ce soleil est éclipsé, quand ce conseiller est perverti, quand ce premier mobile est déréglé, c'est-à-dire quand l'homme vient à tomber dans l'aveugle-

ment de l'esprit ? Pour éviter un si grand malheur, il nous faut premièrement considérer les causes d'où il procède et, en second lieu, les remèdes qu'on y peut apporter.

PRIMUM PUNCTUM. — *Causæ cæcitatis, etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) La première cause, c'est la vengeance de Dieu qui, en punition de quelque secret orgueil ou de quelque autre péché, permet par un profond et incompréhensible, mais très juste et très adorable jugement que nous tombions en ce funeste accident. Moïse, au Deutéronome, menaçait les Juifs que s'ils ne gardaient les commandements de Dieu, ils seraient frappés d'aveuglement, (1) non pas d'aveuglement corporel, qui ne leur est jamais arrivé, mais d'aveuglement spirituel, dans lequel ils sont tombés très souvent. Comme, quand Dieu dit en Isaïe : J'aveuglerai le cœur de ce peuple, et je lui fermerai les yeux, de peur qu'il ne voie et qu'il ne se convertisse, et que je ne le guérisse. (2).

C. — (2° *Patribus.*) Et S. Paul parlant de ceux qui seront séduits à la fin du monde, parce qu'ils n'auront pas voulu recevoir l'amour de la vérité, Dieu leur enverra un esprit d'erreur, et ils ajouteront foi au mensonge. (3) A ce sujet, S. Augustin s'écrie dans ses Confessions : Que votre conduite est admirable et secrète, ô Dieu de gloire et de majesté ! qui demeurez en silence au plus haut des cieux, et qui, selon la loi immuable et éternelle de votre justice, répandez de justes aveuglements et des ténèbres vengeresses sur les passions illicites. (4) Et S. Grégoire, qui marche toujours sur les pas de S. Augustin, dit en son Pastoral, que si un pasteur de l'Eglise ignore ce qui est

(1) Percutiet te Dominus amentia, cæcitate. (Deut. 28. 28.)

(2) Excæca cor populi hujus, et oculos ejus claude, ne forte videat oculis suis et convertatur, et sanem eum. (Isa. 6. 10. Joan. 12. 40.)

(3) Eo quod charitatem veritatis non receperunt, ut salvi fierent, ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. (2. Thess. 2. 10.)

(4) Quam tu secretus es, habitans in excelsis in silentio, Deus solus magnus! lege infatigabili spargens pœnales cæcitates, super illicitas cupiditates. (S. Aug. 1. Conf. c. 18.)

de son devoir, cette ignorance est une peine de son péché ; mais c'est aussi une punition du peuple qui a mérité, par ses crimes, d'être privé des instructions que son pasteur lui devait faire. (1)

D. — (3° *Ratione.*) S. Augustin en donne la raison. Il n'est rien de si juste, dit-il, ni rien de si conforme à la raison, que d'ôter à un serviteur l'instrument qu'on lui a donné, s'il ne s'en sert jamais. Ce maître de la parabole, qui avait donné des talents à ses serviteurs pour en trafiquer, le fit ôter à celui qui le laissait inutile. En effet, si un de vos serviteurs vous disait : Monsieur, il y a deux ans que, par votre commandement, je porte tous les matins à cinq heures en hiver de la chandelle à votre fils pour se lever et étudier ; mais je vous assure qu'il n'en fait rien ; il la laisse brûler sur la table, et dort tous les jours jusqu'à sept heures. Vous lui diriez : Ne lui en portez donc plus : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* Il y a deux, trois, quatre et cinq ans que Dieu vous envoie des prédicateurs qui vous avertissent de votre devoir, qui vous montrent le chemin du ciel, qui vous prêchent la parole de Dieu, qui vous exhortent à quitter vos mondanités, vos vanités, vos afféteries, et vous n'en faites rien ; vous n'en remuez pas le bout du doigt, pour pratiquer ce qu'on vous prêche ; vous dites qu'on a beau prêcher, qu'on n'en fera ni plus, ni moins. Eh bien ! l'un de ces jours, une longue maladie ou une mauvaise affaire vous mettra dans l'impuissance d'entendre les prédications ; Dieu vous enverra des prédicateurs qui prêcheront à la mode, qui chatouilleront vos oreilles de périodes bien parées, qui vous mettront dans le chemin large, chemin qui, au dire du Sauveur, conduit à la perdition. Il y a cinq ou six ans que votre mère ou votre femme est pour vous comme un flambeau allumé qui vous montre le chemin du ciel par

(1) Pastorum sæpe imperitia meritis congruit subditorum, qui, quamvis lumen scientiæ sua culpa exigente non habeant, districto tamen Dei judicio agitur ut per eorum ignorantiam ii etiam qui sequuntur offendant. (S. Greg. parte 2. Pastor. c. 1.)

ses remontrances et ses bons exemples , vous n'en faites aucun profit , vous vous moquez d'elle ou vous l'injuriez. Eh bien ! un de ces jours Dieu vous ôtera ce flambeau : *Movebo candelabrum tuum de loco suo ;* elle viendra à mourir , vous n'aurez plus personne qui vous retienne , vous irez de précipice en précipice.

E. — (*4° Exemplis.*) L'écriture nous en propose un bel exemple au troisième livre des Rois. Josaphat , roi de Judée , et Achab , roi d'Israël , se proposaient d'aller ensemble assiéger et prendre Ramoth , ville de Galaad ; mais Josaphat, qui était un prince dévot, trouva bon de ne rien entreprendre sans avoir premièrement consulté Dieu. Achab, qui était un impie , répondit : J'en suis content, et fit assembler sur-le-champ quatre cents faux prophètes dont il se servait pour le culte du faux dieu Baal ; ces prophètes qui étaient complaisants , voyant que le roi avait une grande affection pour cette guerre, lui prédirent qu'elle aurait une bonne issue, et qu'infailliblement il prendrait la ville. Josaphat , connaissant à leur contenance qu'ils n'étaient pas inspirés de Dieu , s'écria : N'y a-t-il point ici de prophètes du vrai Dieu ? Achab répond : Il y a ici le prophète Michée ; mais je le hais comme la mort , parce qu'il ne me prédit jamais rien de bon ; toutes ses prédictions sont des prophéties de malheur. Malgré cela , on envoie chercher le prophète ; le messager qui l'amena lui disait en chemin : Tous les autres prophètes donnent de bons présages au roi, je vous conseille de faire comme eux. Michée répond : Je ne saurais flatter, je ne dirai au roi autre chose que ce que Dieu me mettra dans la bouche. Etant arrivé à la cour , il dit à Achab par ironie, en se moquant de ce qu'il voulait qu'on prophétisât selon son humeur : Allez, Sire , allez à la bonne heure, allez assiéger la ville de Ramoth ; vous l'emporterez sans doute. Achab, se doutant bien que Michée parlait en se moquant, lui dit : Ne me flattez point, dites-moi la vérité; alors le prophète parlant tout de bon, lui prédit qu'il y demeurerait et que son armée serait mise en déroute. Achab se tournant vers Josaphat : Voyez, ne vous ai-je pas bien

dit que ce beau devin ne prédit que des malheurs et des infortunes ? Alors le prophète prenant la parole et parlant encore plus hardiment qu'il n'avait fait jusque-là : Sire, écoutez la vision que j'ai eue ; croyez-la, ne la croyez pas, peu m'importe : toutefois elle est très véritable et l'issue vous le prouvera : J'ai vu Dieu assis sur son trône, environné d'un grand nombre d'esprits angéliques, tant bons que mauvais, auxquels il a dit : Qui est-ce qui trompera le roi Achab ? Et incontinent un esprit malin se présente et dit : Je le tromperai fort aisément si vous me le permettez. Et comment le tromperas-tu, lui dit Dieu ? Je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Va et fais comme tu l'entends. L'événement montra que le saint prophète avait dit vrai. Les faux prophètes avaient assuré que le roi gagnerait la bataille, et il y fut tué et son armée défaite, comme Michée l'avait prophétisé. Pourquoi Dieu permit-il que ce pauvre roi fut ainsi malheureusement séduit ? 1° Ce fut en punition du crime qu'il avait commis, opprimant injustement et tyranniquement le pauvre Naboth ; 2° il fut séduit, parce qu'il le voulait ainsi ; il prenait plaisir à être flatté, il caressait les faux prophètes qui l'entretenaient de belles promesses, et il maltraitait le prophète Michée qui lui disait des vérités. Vous faites comme cet infortuné : un bon confesseur veut vous retirer du péché ; il vous refuse ou diffère l'absolution jusqu'à ce qu'il voie un peu d'amendement en vous. C'est, dites-vous, un scrupuleux, un visionnaire ; c'est un esprit noir et mélancolique ; il ne me retient plus, il sera bien fin s'il m'y rattrape ; il m'avait dit de retourner à la Pentecôte pour lui rendre compte si je me serais amendé, qu'il m'y attende ; s'il ne m'a pas donné l'absolution, un autre me la donnera. Vous vous adressez à un autre qui est ignorant ou intéressé, à un confesseur qui est ravi de voir à ses pieds des manteaux de velours et des robes de soie, à un confesseur à qui vous donnez des présents, ou à qui vous faites dire des messes ; il vous dit : Le bon père a été un peu trop rigoureux ; il ne considère pas assez la

fragilité humaine, il ne pensait pas que vous ne pouviez pas vivre dans le monde comme des religieux, il a mal jugé votre intention; communiez, communiez tous les mois, tous les quinze jours, tous les dimanches, quoique vous donniez le bal, quoique vous jouiez jusqu'à minuit, quoique vous ne vous leviez tous les jours qu'à neuf heures, et quoique vous soyez une mégère et une furie en votre maison.

F. — (2. *Causa, malitia dæmonis.*) Quand vous serez au jugement de Dieu, il sera trop tard alors de dire: J'ai été trompée; l'esprit d'erreur et de mensonge était dans le cœur et dans la bouche de ce confesseur indulgent. Pourquoi Dieu a-t-il permis que j'aie été si malheureusement trompée? Pourquoi? premièrement, en punition de quelque faute notable que vous avez faite autrefois, ou, en second lieu, Dieu permet que vous soyez trompée, parce que vous le voulez ainsi. Vous êtes bien aise d'être aveugle pour ne pas voir la difformité de vos vices, que vous ne pourriez approuver s'ils n'étaient déguisés de quelque beau prétexte; vous aimez et estimez ceux qui se rendent partisans de vos passions; et cette même histoire d'Achab nous montre que la seconde cause de cet aveuglement, c'est Satan, qui est ravi d'avoir la permission d'aveugler notre esprit, d'autant plus que, par ce moyen, il dispose mieux de nous à sa discrétion; en quoi, dit saint Grégoire, (7. Moral. cap. 16.) il se comporte envers nous comme le roi des Chaldéens se comporta envers le roi de Judée. Nabuchodonosor, (4. Reg. 25.) ayant assiégé et saccagé la ville de Jérusalem, fit prisonnier le roi Sédécias, égorgea ses enfants en sa présence, lui creva les deux yeux, l'emmena captif à Babylone, et le jeta dans un cachot. Quelle étrange tragédie! elle arrive tous les jours. Sédécias veut dire en hébreu, le juste du Seigneur. Vous aviez été jusqu'à présent juste et vertueux; Satan vous a fait son captif par le consentement à un péché mortel qu'il a extorqué de vous; il a fait mourir toutes vos bonnes œuvres, tous vos mérites précédents: il vous tient à la chaîne, attaché d'affection à une chétive créature; il vous a crevé les yeux de l'entende-

ment ; il vous tient en Babylone dans une vie pleine de confusion, de désordre et de déréglement : *Ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat :* oui Sédécias, *justus Domini.* C'est aux justes principalement qu'il en veut en ce point ; il sait qu'il n'appartient qu'aux bêtes, et aux plus grossières et aux plus niaises, de se jeter dans les filets qu'elles voient tendre en leur présence : *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Les mariniers les moins experts évitent aisément les écueils qui sont visibles et à fleur d'eau ; les bons et sages pilotes ne brisent que contre les rochers cachés en la mer. Une âme, qui a le cœur bien assis, se gardera bien de faire une action qui soit évidemment noire et criminelle. Mais le démon lui cache le piége, il lui couvre l'hameçon, il la combat, non point à guerre ouverte, mais par embûches et artifices ; et c'est ce que je redoute principalement en vous et en moi, Messieurs, sachant que, comme dit S. Léon : *Plus est periculi in insidiatore occulto quam in hoste manifesto.* Je ne crains pas que vous tombiez en des actions notoirement honteuses et infâmes, j'ai trop bonne opinion de vous pour le croire ; mais je dis avec David : *Delicta quis intelligit, intus legit ?* Je crains le fond du cœur où personne ne peut lire que Dieu ; les péchés intérieurs, l'orgueil secret, la présomption de nous-mêmes, la confiance en nos vertus prétendues, l'attachement à nos pensées, à nos sentiments, à nos intérêts, aux biens de la terre, l'idolâtrie de vos enfants, vos passions pour les grandeurs du monde, l'amour-propre dans vos désirs, dans vos desseins et dans vos actions ; votre tiédeur pour Dieu, votre zèle pour vos intérêts, votre insensibilité pour ceux de Dieu. Toutes ces dispositions sont des embûches de Satan, des piéges qu'il tend dans l'ombre pour perdre les âmes les plus justes : *Narraverunt ut absconderent laqueos, dixerunt : Quis videbit eos ?*

G. — (3. *Causa, aliqua passio.*) Mais la plus immédiate et la plus ordinaire cause de l'aveuglement de l'esprit, c'est le déréglement de la volonté, quelque passion

qui y règne, l'attachement que nous avons à nous-mêmes, à notre propre sens, à quelque créature. Il est vrai que l'entendement conduit et dirige la volonté; il est le flambeau qui l'éclaire et qui lui montre où elle doit aller; mais elle est toujours la maîtresse, et il est comme un serviteur qui connaît bien les humeurs et les inclinations de celle qu'il sert et qui s'y rend complaisant; il détourne ce flambeau des lieux qu'elle a en aversion, il le tourne, l'arrête et le fait éclairer sur ce qu'elle aime et affectionne. Vous le voyez par expérience, quand vous avez un procès ou une querelle, les raisons vous viennent à la foule pour justifier votre cause; votre droit vous semble plus clair que le soleil en plein midi: au contraire, votre partie adverse pense que vous êtes en erreur, et que vous avez le plus grand tort qui puisse s'imaginer. C'est qu'une passion déréglée nous enivre plus que le meilleur vin qui soit au monde; elle jette des ténèbres en notre esprit, et elle nous fait prendre de fausses lueurs pour des lumières bien éclatantes.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Remedia.*

H. — (1. *Præservativum credere, etc.*) Pour prévenir un si grand mal avant qu'il n'arrive, il faut considérer que les fautes que nous commettrons par cet aveuglement ne seront pas impunies, et, pour y remédier quand nous y sommes tombés, il en faut ôter les causes. Non, Dieu n'excuse pas en son jugement les fautes que nous commettons par aveuglement de l'esprit, principalement quand il est volontaire, ou en soi, ou en sa cause; c'est ce qu'on appelle ignorance grossière et criminelle, fautive; ce qui se fait en diverses manières. En premier lieu, quand vous vous ingérez à une charge ou à une vacation dont vous n'êtes pas capable: vous prenez une cure sans savoir ni prêcher, ni catéchiser; vous entendez les confessions sans avoir appris les cas de conscience; vous exercez une charge de judicature, de médecine et de chirurgie, sans savoir les arts ou les sciences qui sont nécessaires pour s'en bien acquitter, sous prétexte que vous étudierez et vous vous rendrez

habile homme après avoir peuplé l'enfer et les cimetières.

En second lieu, quand vous ne priez pas assez Dieu pour obtenir de lui lumière et conduite, afin de vous bien acquitter de votre charge, quand vous ne lisez pas les livres qui peuvent vous instruire, au lieu de lire et l'écriture et les pères pour apprendre à bien conduire les âmes; au lieu de lire les jurisconsultes, les livres de médecine et de chirurgie, vous vous amusez à jouer, à lire des romans ou d'autres livres inutiles.

En troisième lieu, quand vous vous fiez trop à vous-même, que vous ne consultez personne, et que vous pensez avoir assez d'esprit, de science et de prudence pour vous conduire tout seul. Quoique votre esprit ne soit que ténèbres, votre prudence folie, pour vous conduire vous-même, qui que vous soyez; ou si vous consultez quelqu'un, quand vous ne vous adressez pas à celui qui vous dira vos vérités, mais à un flatteur et à un complaisant qui s'ajuste à votre humeur, qui condescend à vos inclinations, et qui vous forme une conscience à la mode.

Voulez-vous voir comment les mauvaises actions que vous commettez par cet aveuglement ne sont pas excusées devant Dieu? Croyez-vous que les Païens, qui ont martyrisé les apôtres, et que les tyrans, qui ont persécuté l'Eglise et les martyrs, ne soient pas coupables et soient impunis? Ils sont damnés, n'est-il pas vrai? néanmoins ils pensaient bien faire; ils s'imaginaient qu'en le faisant ils rendaient grand service à Dieu. Jésus-Christ lui-même le dit : *Venit hora ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo.* (Joan. 16. 2.) S. Paul et S. Barnabé prêchant à Antioche, les Juifs suscitèrent les femmes dévotes et honnêtes : *Concitaverunt mulieres religiosas et honestas*, (Act. 13. 50.) qui s'élevèrent contre les apôtres, et leur livrèrent une si furieuse persécution, qu'ils furent contraints de quitter le pays. Elles ne le faisaient pas par impiété, puisqu'elles étaient dévotes, ni par haine de la chasteté que les apôtres prêchaient, puisqu'elles étaient honnêtes. Elles pensaient le faire par un bon zèle, et elles

ne laissent pas d'être damnées; mais comment damnées? plus damnées que ceux de Sodome et de Gomorrhe? oui, avec leur honnêteté apparente, leur dévotion orgueilleuse, elles sont plus damnées que ceux de Sodome qui commirent des crimes monstrueux et dénaturés. Comment le savons-nous? l'écriture le dit; elle ne peut pas mentir. Au même lieu, verset cinquante-un, les saints quittant le pays secouèrent contre elles la poussière de leurs pieds, comme le Sauveur l'avait commandé en S. Matthieu, en S. Marc et en S. Luc. Or, en ces mêmes lieux, il assure, et avec serment, que ceux à qui cela arriverait seraient plus punis au jugement que ceux de Sodome et de Gomorrhe. Voyez par là que ce n'est pas assez d'être chaste, dévôt, vertueux à l'extérieur et devant les hommes; voyez combien un zèle indiscret et passionné est dangereux; voyez comme l'aveuglement qui nous semblerait excusable est quelquefois cause de plusieurs grands péchés, et, qui plus est, comme il nous y fait croupir et persévérer longtemps? Les actions que vous jugez être criminelles, vous vous en confessez; et si votre confesseur a tant soit peu de zèle pour votre salut, il vous en reprend; et si vous y retombez plusieurs fois, il vous refuse ou diffère l'absolution; vous appréhendez ce refus, vous tâchez de vous corriger; mais les actions que vous ne pensez pas être des péchés, quoiqu'elles le soient en effet, vous ne vous en repentez pas; vous ne les confessez pas, vous ne vous en corrigez pas; si votre confesseur vous en interroge, si le prédicateur les reprend en chaire, vous ne le croyez pas; vous pensez que ce sont des exagérations, vous dites que ce sont des scrupuleux, qu'ils sont trop sévères et trop rigoureux.

I. — (2. *Curativum*, *tollere causas*: 1. *orando et pœnitendo.*) Donc, pour remédier à un mal si pernicieux, il faut en ôter les causes qui sont au nombre de trois, comme nous avons dit : la justice de Dieu, la tentation du diable, et quelque passion déréglée. Le remède contre la première, c'est la prière; contre la seconde, c'est de demander avis; contre la troisième, c'est de nous défier de

nous-mêmes et de nos affections. Humiliez-vous beaucoup devant Dieu, reconnaissez l'extrême besoin que vous avez de sa lumière, demandez-lui souvent son Saint-Esprit pour vous et pour vos directeurs ; priez-le de vous adresser à un confesseur qui vous dise vos vérités, qui n'endure pas vos mauvaises habitudes ; priez-le de vous envoyer des prédicateurs qui ne vous flattent point, qui prêchent la pure parole de Dieu, et non pas de belles pensées de philosophie ; priez-le de faire tomber entre vos mains et de vous faire goûter les livres qui enseignent solidement à vivre selon l'Evangile ; priez-le qu'il vous ouvre l'esprit pour recevoir et appréhender les vérités qui vous sont enseignées ; adressez-lui souvent ces élévations : *Illumina tenebras meas* : Mon Dieu, éclairez mes ténèbres, enseignez-moi à faire votre sainte volonté, ne me cachez pas vos divins commendements : *Doce me facere voluntatem tuam. Non abscondas a me mandata tua, Domine, ut videam.* Et afin que Dieu étant apaisé, il n'ait plus sujet de retirer de vous ses lumières, tâchez de satisfaire à sa justice pour les péchés de votre vie passée par toutes les pénitences intérieures et extérieures qui vous seront possibles.

K. — (2. *Subjiciendo se directori.*) Et parce que, comme il fut révélé à un saint évêque, Dieu enseigne les hommes par les hommes, ayez un homme prudent, docte, pieux et désintéressé, à qui, de temps en temps, comme deux ou trois fois l'année, vous rendiez compte de votre état, de vos dispositions intérieures et de vos actions : Mon père, je me comporte ainsi en ma famille, je fais telle chose en ma charge, j'emploie le temps à telles actions, je fais tel marché avec mon fermier, je n'ai point d'enfants ou fort peu, ils sont déjà fort bien pourvus ; j'ai tant de revenu, je ne donne que tant par an en aumônes. Ne me flattez point, dites-moi franchement si c'est vivre chrétiennement, si je puis me sauver en faisant ainsi.

Au troisième livre des Rois, l'écriture nous apprend qu'aussitôt que Salomon fût assis sur le trône, après la mort de son père, Dieu lui apparut et lui dit : Demandez-moi ce

que vous voudrez, et je vous l'accorderai. Il ne demanda, ni les grandeurs du monde, ni les richesses de la terre, mais seulement la sagesse; et cette prière fut si agréable à Dieu, qu'elle fut éxaucée sur-le-champ, non-seulement pour ce qu'elle demandait, mais encore pour tous les biens temporels que le cœur humain peut souhaiter. Voulez-vous savoir en quels termes il demanda la sagesse? *Dabis ergo servo tuo cor docile*, un cœur docile qui se laisse conduire, qui n'est point idolâtre de son opinion, qui demande et suit aisément l'avis d'autrui. Celui-là s'expose aux artifices et aux embûches du séducteur, qui refuse de se soumettre à la conduite d'un directeur, dit S. Bernard. (1) Et ailleurs il dit de lui qu'il était plus capable de conduire et gouverner des centaines de religieux que de se conduire lui-même. Mais souvenez-vous que les juges éclésiastiques sont hommes aussi bien que les séculiers; qu'il leur peut arriver quelquefois d'avoir des respects humains, de se rendre complaisants, et d'avoir égard à leur intérêt particulier. Si un confesseur, par bassesse d'esprit, par trop de mollesse, crainte de vous déplaire, vous permet des choses contraires aux maximes de l'Evangile; si un prédicateur, pour avoir l'approbation et l'applaudissement de tout le monde, vous élargit la conscience, vous ouvre le chemin large et spacieux qui est le chemin de perdition, ainsi que le dit le Fils de Dieu, afin qu'on dise: Voilà l'homme qu'il nous faut: il ne damne pas le monde, il ne détrempe pas nos délices dans l'amertume des jugements de Dieu et de la crainte de l'éternité; vous ne serez pourtant pas justifié devant Dieu; car il dit par Ezéchiel: Si celui que j'ai placé comme une sentinelle voit le glaive de ma justice venir fondre sur quelque pécheur, et ne l'avertit pas, le pécheur mourra en son iniquité, et je demanderai compte de son âme à celui que j'avais mis en sentinelle. Le confesseur dans son confessionnal, le prédicateur dans sa chaire, sont comme en sentinelle, pour avertir le peuple chrétien de ce qui est contraire à son salut. Si le confesseur lui

(1) Deceptori dat manum qui dare dissimulat præceptori. (S. Bern. serm. 77. in cant. Idem ep. 87. ad Augerium.)

permet le bal, la perte de temps au jeu, le luxe et la superfluité en habits, en meubles, en festins, les collations, les afféteries et les cajoleries illicites ; s'il ne l'avertit pas que l'épée de la vengeance de Dieu tombera sur lui, Dieu lui demandera compte de son âme ; mais vous ne laisserez pas d'être condamné, car il ne dit pas seulement : Je demanderai cette âme à la sentinelle, mais aussi il dit que le pécheur mourra dans son iniquité : cela est terrible.

Cet homme complaisant et intéressé n'est pas plus docte que S. Paul; il n'est pas plus spirituel qu'un ange du ciel, et S. Paul dit aux Galates : Si moi, oui moi qui suis un apôtre ou un ange du ciel, je vous annonce quelque chose de contraire à l'Evangile, ne le croyez pas, dites-lui anathème. Je vous puis de même dire à plus forte raison, quand vous me consulterez à la porte de notre maison, ou en votre logis, si je vous dis quelque chose contraire aux vérités de l'Evangile que je vous prêche ici, ne me croyez pas : ici je suis hardi comme un lion, là peut-être que je serai lâche comme un Thersite; ici je parle en général, je ne redoute personne; là je puis appréhender de déplaire au particulier que je crains de désobliger. C'est une vérité de l'Evangile, que quiconque s'élève sera humilié, que non-seulement les larrons, mais les avares, ne posséderont point le royaume de Dieu ; que tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu ; que celui qui veut être ami du monde sera ennemi de Dieu. Si quelqu'un vous dit qu'étant ambitieux, avaricieux, fainéant et mondain, vous ne serez pas humilié, banni du ciel, jeté au feu et ennemi de Dieu, ne le croyez pas.

L. — (3. *dissidendo de nostris effectibus.*) Tertullien dit fort bien : L'âme fidèle vogue en ce monde comme sur une mer orageuse, au milieu des gouffres et des écueils, poussé par le vent du Saint-Esprit ; si elle se défie d'elle, elle évite les dangers ; si elle est toujours en crainte, elle est en assurance. (1) Défiez-vous ainsi de vous, de vos

(1) Inter scopulos et vada velificata Dei spiritu fides navigat, tuta si cauta, secura si attonita. (Tert. de Idolatria, c. ultimo.)

pensées, de vos lumières, de vos sentiments, de vos humeurs; mais surtout défiez-vous de vos désirs et de vos amours, quelque beaux et spécieux qu'ils soient, s'ils sont tant soit peu ardents et passionnés. Il n'y a que deux désirs qui ne doivent pas être suspects, qui ne peuvent être trop grands, le désir d'être bien humble, et le désir de bien aimer Dieu; tous les autres sont dangereux; défiez-vous-en et vivez en crainte. Le Sage disait : Bienheureux celui qui craint toujours. David disait : Mon Dieu purifiez-moi de mes imperfections cachées, et S. Augustin, qui était si humble, craignait d'avoir beaucoup d'orgueil secret; il en gémissait devant Dieu et il en répandait des ruisseaux de larmes, oui, des ruisseaux de larmes. Mon Dieu, disait-il, je crains fort ce qui est caché au fond de mon âme; je crains qu'il y ait de l'orgueil secret que vous voyez et que je ne vois pas; vous savez les gémissements de mon cœur sur ce sujet, et les ruisseaux de larmes que j'en répands en votre présence. (1) J'ai bien plus de sujet d'en dire autant à Dieu; je crains fort le fond de mon cœur, que sais-je, peut-être qu'il est tout pourri? O mon Dieu! devant vous peut-être que je ne suis que pourriture, qu'un crapaud tout bouffi du venin d'orgueil, d'amour-propre et de recherche de moi-même; je suis plus aveugle en esprit que l'aveugle né ne l'était au corps; je ne suis que ténèbres, que faiblesses, qu'ignorance et folie; mais mon espérance est en vous, vous êtes la vrai lumière, la lumière du monde, le soleil de justice, l'ange du grand conseil, la sagesse éternelle et la sapience increéée. Soyez ma lumière, ma sagesse, ma conduite : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam; ipsa me deducant in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua Amen.*

(1) Et multum timeo occulta mea, quæ norunt oculi tui, mei autem non. Tu nosti de hac re ad te gemitum cordis mei et flumina oculorum meorum, multum vereor occulta mea. (S. Aug. l. 10. Conf. c. 37.)

SERMON XVII.

DU SECOND OBSTACLE A LA PÉNITENCE, QUI EST L'ENDURCISSEMENT DU COEUR.

Hodie, si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra. (Psal. 94. 8.)

Il y a tant de rapport, tant d'alliance, et tant de sympathie entre notre entendement et notre volonté, que si l'entendement, obscurci par les ténèbres, ne connaît pas le souverain bien, la vérité n'est point incliné à se tourner vers lui et à le posséder par amour : *Ignoti nulla cupido.* Quand l'âme est une fois frappée de l'aveuglement de l'esprit, elle tombe infailliblement dans l'endurcissement du cœur; c'est le second obstacle qui s'oppose à notre conversion et à nos projets de pénitence. Il faut donc considérer les symptômes et les dispositions d'un si grand mal, afin de les éviter ; il n'est rien qui amollisse mieux les tumeurs du corps que l'huile ; rien qui amollisse mieux l'endurcissement du cœur que l'invocation de votre sacré nom, ô sainte Vierge ! *Oleum effusum nomen tuum?* Pour cela, votre serviteur, S. Casimir, nous donne cet avis salutaire : *Ipsam cole, ut de mole criminum te liberet. Hanc appella, ne procella vitiorum superet.* Ensuite de ce sage conseil nous vous honorons, nous vous invoquons, nous vous saluons: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Punctum unicum. A. *Zacharias, visione amphoræ quæ portata est in Sennaar, exprimit quinque gradus quibus pervenitur ad duritiem cordis* — B. *Primus est derelictio a Deo, cum post completum cumulum peccatorum deserit animam.* — C 1° *Scriptura.* — D. 2° *Patribus.* — E. 3° *Exemplis.* — F. 2. *Gradus,*

insensibilitas ad damna spiritualia. — G. *Ad temporalia.* — H. 3. *Gradus , assiduitas peccandi.* — I. 4. *Impudentia.* — K. 5. *Stabilitas in malo.* L. Conclusio. 2. *Per eximium locum S. Bernardi ad Eugenium.* — M. 3. *Per recapitulationem.*

PUNCTUM UNICUM.

A — (*Zacharias , visione , etc.*) Le prophète Zacharie dans ses divines révélations nous propose un bel emblème , dans lequel il dépeint comme dans un tableau raccourci , mais avec de vives couleurs , tout ce qu'on peut considérer sur le sujet de l'endurcissement et de l'obstination du cœur ; il raconte qu'un ange lui fit voir une cruche, et qu'une femme qui s'appelait l'Impiété fut jetée dans le milieu de cette cruche, qu'on la boucha avec une masse de plomb; et en même temps il vit deux autres femmes qui avaient des ailes de milan, qui prirent cette cruche , l'enlevèrent entre le ciel et la terre, et l'emportèrent dans la terre de Sennaar, qui est Babylone, où elle fut posée sur sa base pour y demeurer éternellement. (1) Cette vision se passa sur la terre et toutefois l'ange qui parlait à Zacharie , lui dit : Elevez vos yeux pour lui enseigner que ce malheur d'endurcissement arrive par la permission de Dieu , et que c'est une vengeance du ciel, vengeance la plus sévère, la plus terrible et la plus redoutable que la justice de Dieu puisse décréter contre une âme.

Le prophète avait eu une autre vision au même chapitre, et immédiatement avant celle-ci. Il avait vu une faux qui descendait du ciel ; car , au lieu qu'au texte latin il y a : *Erat volumen volans*, les Septante, et après eux S. Chrysostôme, traduisent : *Erat falx volans ;* (*ubi habemus , et ecce volumen volans. 70. vertunt* : καὶ ἰδου δρεπανον πετωμενον.)Et l'ange dit au prophète que cette faux représentait la guerre , la famine, les maladies et les autres fléaux que la malédiction de Dieu envoie de temps en temps aux familles et aux états, en punition des injures, des larcins

(1) Zachar. 5. v. 5. 6. 7. 8.

et des autres crimes qui s'y commettent. Après cette menace des punitions temporelles, le prophète ajoute la vision qui exprime l'endurcissement, pour enchérir et mettre le comble à ses menaces, car en effet, cet endurcissement est une punition incomparablement plus effroyable que toutes les afflictions temporelles; c'est; si on le peut dire, le prélude de l'enfer, la veille de la réprobation finale, et la dernière disposition à la damnation éternelle.

B. — (*Primus gradus, derelictio, etc.*) On ne tombe pas d'abord dans une abîme si profond : *Extrema primo nemo tentavit loco*; on y descend par divers degrès, et il est bon de les apprendre pour les appréhender : or, il y en a cinq principaux exprimés aux circonstances de la vision de Zacharie. Le premier est l'abandon de Dieu, lorqu'en punition des négligences à son service, des résistances à ses inspirations, ou des ingratitudes à ses bienfaits, par un jugement secret et caché, mais toujours très adorable et très juste, il abandonne l'âme, retire d'elle ses faveurs extraordinaires, et permet que le péché entre jusqu'au fond et au centre de son cœur, qui est représenté par la cruche, à cause de sa fragilité : *Hæc est Impietas, et projecit eam in medio amphoræ,* au lieu de ce mot *amphora* qui est au texte latin, en hébreu, il y a : *Epha* ou *ephi*; c'était une certaine mesure dont on se servait ordinairement au marché pour mesurer le froment, l'orge et autre semblables grains : *Mensura aridorum*. Le cœur de l'homme est représenté par cette cruche, et cette cruche est une certaine mesure. Cela nous apprend une vérité très importante qui, bien comprise, nous servirait de frein pour nous empêcher d'offenser Dieu, pour peu que nous eussions le désir de faire notre salut. Mon Dieu, faites-moi la grâce que ma langue soit nu burin d'acier ou de diamant, pour graver si profondément cette vérité dans l'esprit de mes auditeurs, qu'elle n'en soit jamais effacée. Le trésor des grâces de Dieu est inépuisable, sa patience est infinie, mais il n'en use pas infiniment; sa miséricorde est immense, mais il l'exerce par mesure.

Entendez-moi bien et ne prenez pas le change. Je ne dis pas qu'il y ait des pécheurs si prostitués, si abominables et si désespérés, qu'ils ne puissent obtenir sa grâce. Non, car c'est un article de foi, que vous pouvez avoir le pardon de vos péchés, quelque grands, énormes, excessifs et nombreux qu'ils soient, pourvu que vous vous en repentiez comme il faut, et que vous en demandiez pardon de bon cœur; mais je dis qu'il y a un certain nombre de péchés, nombre plus ou moins grand, après lequel Dieu ne nous donne plus ni le loisir, ni la volonté de nous repentir comme il faut; il permet que comme un désespéré vous vous abandonniez au péché, et que vous vous y attachiez inséparablement. Dieu a dit, par exemple, dans sa prescience éternelle : Je veux user de patience, attendre le pécheur durant dix ans, celui-ci vingt ans, celui-là trente ans; mais s'il ne se convertit dans ce temps-là, s'il laisse écouler le dernier moment sans se convertir, il ne le fera jamais, je le retirerai du monde. Je veux pardonner cinquante péchés à celle-ci, cent à celle-la; si elle dépasse ce nombre, je ne l'en relèverai jamais; elle se damnera infailliblement.

C.—(1° *Scriptura.*) Le Saint-Esprit dit dans l'Ecclésiastique : Gardez-vous bien de dire : La miséricorde de Dieu est grande, il aura pitié du grand nombre de mes péchés.(1) Comment est-ce que cela s'entend ? la miséricorde de Dieu n'est-elle pas très grande, immense et infinie ? si, elle est telle; pourquoi ne le dirons-nous pas ? David l'a dit; pourquoi ne parlerons-nous pas comme lui ? la miséricorde de Dieu est grande, et plus grande qu'on ne saurait s'imaginer ni concevoir; elle est immense et infinie, mais les effets de cette miséricorde, les commisérations, le pardon des péchés, les grâces qu'il donne aux pécheurs, ne sont pas infinis et innombrables. Le Sage en rend la vraie raison, quand il ajoute : *Misericordia enim et ira, ab illo cito proximant.* (Eccli. 5. 7.) Il n'est pas seu-

(1) De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum, et ne dicas : Miseratio Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur; misericordia enim et ira ab illo cito proximant, et in peccatores respicit ira illius. (Eccl. 5. v. 5. 6. et 7.)

lement miséricordieux, mais il est juste ; en lui, ces deux perfections ne sont point contraires l'une à l'autre ; en Dieu, la miséricorde n'est pas opposée à la justice, elles sont une même chose, et ainsi l'une et l'autre sont infinies ; mais quand il les exerce envers nous, elles ont des effets contraires, et les effets de l'une empêchent que les effets de l'autre ne soient infinis et innombrables. S'il est miséricordieux pour nous attendre quelque temps et pour nous pardonner quelques péchés, il est juste, et sa justice doit avoir son cours ; pour cela, il ne nous attend pas toujours et ne nous pardonne pas des péchés sans nombre. Et le conseil du Sage est très salutaire : *De propitiato peccato noli esse sine metu.* Quand vous sauriez très assurément par révélation divine que Dieu vous a pardonné votre péché, quant à la coulpe et quant à la peine, ne le mettez pas en oubli ; ne laissez pas d'en appréhender et d'en redouter les mauvais effets. Or, quels mauvais effets peut avoir un péché entièrement remis ? Dieu punit-il deux fois un même crime ? Non ; mais c'est que, si vous en commettez de nouveaux, le péché autrefois commis, quoique pardonné tout à fait, entre en ligne de compte pour grossir le nombre déterminé ; le nombre, dis-je, après lequel Dieu a résolu de ne plus vous pardonner, mais de vous retirer de ce monde en mauvais état : *De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum.*

D. — (2° *Patribus.*) S. Augustin, ou l'auteur du livre de la Vie chrétienne qui est entre ses œuvres, enseigne clairement cette vérité, en disant : Il est assuré par le témoignage de Dieu même qu'il y a une certaine mesure de péchés, et que chacun est appelé au jugement de Dieu plus tôt ou plus tard, selon qu'il a rempli sa mesure. Ce qu'ayant prouvé par les exemples de l'écriture, que j'alléguerai plus bas, il ajoute : Par, là nous apprenons clairement que Dieu attend patiemment à pénitence chacun de nous jusqu'à ce qu'il ait achevé le comble de ses péchés. (1)

(1) Esse certum peccatorum modum atque mensuram, Dei ipsius testimonio comprobatur, et quod unusquisque celerius vel tardius prout pecca-

E. — (3° *Exemplis.*) Dans Amos, chapitre premier, Dieu avait prescrit que si les habitants de Damas, de Tyr, de Gaza et d'autres villes commettaient plus de trois péchés, leur mesure serait comblée : ils en commirent sept, elle fut remplie, Dieu ne les convertit pas. Ainsi, les Israélites dans le désert, s'étant révoltés dix fois contre Dieu, mirent le comble à la mesure ; ce qui fut cause que Dieu les priva de l'entrée de la terre promise. Et, au premier livre des Rois, chapitres troisième et quinzième, Saül, après cinquante-deux ans d'innocence, cinquante d'une vie privée et particulière, et deux ans de trône royal, désobéit deux fois au commandement de Dieu ; il est réprouvé : il s'abandonne au mal, il persécute injustement David, il se tue lui-même. Mais ce qui m'étonne le plus, et ce qui jette la frayeur dans mon cœur, c'est de voir que les anges n'ont eu qu'une ou deux grâces, que deux ou trois moments pour gagner le ciel ; que le premier péché qu'ils ont commis a comblé la mesure qui leur était fixée ; et que Dieu avait dit en sa prescience : Si l'ange fait un seul péché, je ne lui pardonnerai pas. Ainsi, il a dit en ses décrets : Si un tel et une telle de la ville de Paris commettent tant de péchés, vingt, trente, quarante, ou cent, dont nous ne savons pas le nombre, je ne les convertirai pas : c'est pour cela que David, n'ayant commis que deux ou trois péchés, et faisant pénitence pour en éviter les funestes effets, criait à Dieu sans cesse : Mon Dieu, ne vous éloignez pas de moi, ne me délaissez pas, ne me méprisez pas.

F. — (2. *Gradus, insensibilitas ad damna spiritualia.*) De cet abandon de Dieu on descend aisément au second degré qui est l'insensibilité, très bien exprimée par cette masse de plomb qui fut mise à l'entrée de la cruche. Notre cœur se ferme tellement, que rien de bon n'y peut être reçu, que rien ne le peut pénétrer, qu'il semble être

torum suorum modum expleverit judicetur, evidentissime demonstratur. *Et infra.* Unde manifestissime docemur singulos tandiu ut convertantur sustineri quandiu delictorum suorum cumulum, non habuerint consummatum. (lib. de vita Christ. c. 4. tom. 9. operum S. Aug.)

bouché d'une masse de plomb. Le plomb est le plus vil de tous les métaux, qui ne rend point de son quand on le frappe; c'est le symbole de la stupidité, qui nous rend insensibles à toutes les pertes spirituelles et temporelles que le péché nous cause, et à tous les accidents de cette vie, qui nous devraient faire rentrer en nous-mêmes et nous convertir à Dieu. Le prophète Abdias s'en plaint: *Si fures introissent ad te, si latrones per noctem, quomodo conticuisses?* (Abd. v. 5.) Si un larron allait chez vous, et commençait à crocheter vos coffres, à dérober votre argent ou vos meubles, quand vous le verriez ou l'entendriez, ne diriez-vous mot? seriez-vous comme le plomb qui ne retentit point? ne crieriez-vous pas au voleur? craindriez-vous de le scandaliser? non. Ce fripon prétend par ses libertés vous faire perdre votre honneur, la grâce de Dieu, votre salut; on vous dit: Dites-le à votre père, plaignez-vous à votre mère ou à votre maîtresse qu'il cherche à vous déshonorer, et vous dites: Je n'oserais, je crains de le scandaliser, on le chasserait du logis. Et c'est pour cela qu'il le faudrait dire, afin qu'on le chassât de la maison comme on crie au voleur, afin qu'il sorte du logis et qu'il s'enfuie. Quoi! un peu d'argent est-il plus précieux que la grâce de Dieu, qui coûte le sang précieux du Sauveur? un peu de linge ou autre meuble, est-il plus à estimer que votre honneur et que votre salut? *Si vindemiatores introissent ad te, numquid saltem racemum reliquissent tibi,* (Abdias, v. 5.) ajoute le prophète. Si une compagnie tout entière de jeunes gens était entrée en votre vigne pour la vendanger à la dérobée, cette perte vous serait sensible, et néanmoins ils vous auraient laissé encore quelques raisins à recueillir. Ce méchant ravage la vigne de votre âme par le péché, il ruine en vous les dons du Saint-Esprit, les vertus infuses, les habitudes surnaturelles; il ne vous laisse pas un seul fruit, pas un petit grain de mérite de vos bonnes œuvres passées, et vous êtes insensible à cette perte!

Saint Chrysostôme (hom. 11. in epist. ad Rom.) vous

compare à ces serviteurs de charlatans. Vous voyez sur un théâtre le valet d'un bateleur à qui on fait mille indignités, et qui ne fait que s'en jouer : son maître le baffoue et se moque de lui, lui donne des soufflets et des coups de poing ; il lui fait dire mille sottises, lui fait faire mille impertinences ; les assistants se moquent de lui, et il endure tout, il se met à rire ; un bon repas qu'on lui donne après la comédie essuie toutes ces indignités. Vous êtes comme ce niais ; depuis que cet homme impudique a gagné votre cœur, vous êtes insensible à tout : *Verberaverunt me, sed non dolui ; traxerunt me, et ego non sensi.* (Proverb. 23. 35.) Vous êtes insensible à la perte du temps, à la perte de votre liberté, et à la perte de votre argent.

Quand vous étiez en état de grâces, si vous perdiez vêpres une petite fête, vous étiez en scrupule et en peine ; si vous eussiez manqué à la communion un seul dimanche, vous en eussiez été affligé tout le jour : ce méchant homme vous fait perdre vêpres, la grand'messe, la sainte communion pendant des mois entiers, et vous n'en êtes pas en peine !

G. — (*Ad temporalia.*) Vous aimiez tellement votre liberté, à n'être maîtrisée de personne et à avoir l'ascendant partout ; cependant ce libertin vous baffoue par ses assiduités; il vous fait perdre la considération de vos voisins ; il vous fait faire mille actions noires, honteuses, infâmes, contre votre inclination; et vous êtes insensible à cette servitude ! Vous étiez si avaricieuse et si réservée à donner aux pauvres ; cependant vous lui faites des présents, vous lui prêtez de l'argent qu'il ne vous rendra jamais, vous lui donnez du vin ou du bien de votre maître, qu'il vous faudra restituer ; vous êtes insensensible à tous ces dommages ! *Traxerunt me et non sensi.* Vous êtes à l'épreuve de toutes les afflictions que Dieu vous envoie pour vous réveiller et vous retirer du mal ! vous avez perdu votre procès, on vous surcharge d'impôts, votre mari ou votre enfant est mort, on flétrit votre réputation, vous êtes souvent malade,

et rien ne vous convertit ! vous êtes insensible à toutes ces douleurs ! *Verberaverunt me et non dolui.* N'ayant donc point de sentiment des maux qui vous arrivent, ni de ceux que vous faites, vous vous y accoutumez aisément, et vous tombez au troisième degré d'endurcissement, qui est l'assiduité au péché.

H. — (3. *Gradus, assiduitas peccandi.*) Les deux femmes qui avaient des ailes de milan, et qui emportèrent cette cruche, représentent la concupiscence et l'habitude, qui font voler le cœur endurci de péché en péché, avec une très grande vitesse, comme s'il avait des ailes de milan : *Dimisi eos, secundum desideria cordis eorum ibunt;* (Psal. 80. 13.) ils sont à l'abandon de leur concupiscence et de leur mauvaise habitude. *Ibunt*, ils courent au mal promptement et avec précipitation : l'esprit malin y contribue beaucoup, excitant les mauvais désirs et les habitudes vicieuses avec son souffle contagieux : *Spiritus in alis earum.*

Les réprouvés sont dans le chemin de la perdition comme les prédestinés dans le chemin du ciel. S. Paul, le modèle des âmes choisies, disait aux Philippiens : Je ne pense point être arrivé au terme de la perfection, je ne tourne point la tête vers le chemin que j'ai déjà fait, j'oublie tout ce que j'ai laissé derrière, je n'ai des yeux que pour ce qui est devant moi, et je fais toujours de nouveaux efforts, afin d'avancer vers le bout de la carrière, et de recevoir la récompense de la vocation céleste. (1) Les prédestinés en font de même, ils sont infatigables dans le chemin du ciel, insatiables de bonnes œuvres; ils ne se lassent jamais de bien faire, ils mettent en oubli leurs bonnes actions passées, et, comme s'ils commençaient chaque jour, ils se hâtent, ils se pressent et s'avancent sans cesse; ils vont haletant continuellement et aspirant à de nouvelles vertus. Le matin, ils font quel-

(1) Ego me non arbitror comprehendisse; unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens me ipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei. (Phil. 3. 13. 14.)

que action de piété; pendant le repas, une pratique de mortification ; après dîner , une œuvre de miséricorde ; aujourd'hui ils jeûnent, demain ils portent le cilice , après demain ils visiteront l'hôpital : *Ibunt de virtute in virtutem*. Ainsi les réprouvés *ibunt in adinventionibus suis ;* (Psal. 80. 13.) ils laissent derrière eux les débauches précédentes; ils ne regardent jamais le grand nombre des péchés qu'ils ont commis, ni l'amas des punitions qu'ils ont méritées ; ils courent toujours, à gueule béante, après quelque nouvelle proie ; la nuit, ils feront une impureté ; le matin une insolence à l'église ; en dînant, une intempérance ; après dîner, un jurement en jouant ; aujourd'hui, une ivrognerie ; demain un blasphème, et après demain une médisance : *Ibunt*, *ibunt*.

Au chapitre septième des Proverbes , le Saint-Esprit nous dépeint la tentation sous la figure d'une courtisane qui veut débaucher et perdre un jeune homme. Elle l'a gagné , dit-il, par les charmes de ses belles paroles ; il va après elle comme un bœuf qu'on traîne à la boucherie , comme un agneau qui s'en va bondissant, et comme un oiseau qui fond sur la proie où il y a un piége, et il ne considère pas qu'il court risque de son salut. (1)

Quand on commença à vous parler de tomber en ce péché, que de surprise, que d'éloignement et d'horreur en eûtes-vous ! que de refus , de renvois et de résistances fîtes-vous la première et la seconde fois que vous y tombâtes! que de répugnance ! que de crainte, que de honte, que d'appréhension , que d'aversion et que de difficultés sentiez-vous! Vous y allez pesamment, tardivement, à regret et à contre-cœur, comme un bœuf qu'on traîne à la boucherie, comme si on vous eût conduit au supplice. Quand vous étiez tombé, que de tristesse , que d'amertume, que de répentir, que de remords de conscience ! Vous ne dormiez pas d'un bon sommeil; vous vous éveilliez en sursaut ; vous n'aviez pas une bonne heure dans

(1) Blanditiis labiorum protraxit illum , sequitur eam quasi bos ductus ad victimam , et quasi agnus lasciviens et ignorans quod ad vincula. (Prov. 7. v. 21. et 22.)

le jour ; il vous semblait que tout le monde vous regardait. Après cela vous y êtes allé *quasi agnus lasciviens*, en bondissant, en sautant, sans aucune résistance, franchement. Enfin, maintenant vous y allez *velut si avis festinet ad laqueum*, (Prov. 7. 23.) comme un oiseau qui vole de haut en bas pour se lancer sur la proie à tire-d'aile, promptement, non-seulement sans répugnance, mais avec gaîté et allégresse ; et voilà justement les ailes de milan qui font mouvoir la cruche du cœur humain. Mais le prophète dit qu'elle fut élevée entre le ciel et la terre ; ce qui exprime et signifie :

I.—(4. *Impudentia.*) La quatrième marche qui est l'effronterie et l'impudence, lorsqu'à la vue du ciel et de la terre, des hommes et des anges, vous commettez le péché. C'est ce que Jérémie vous reproche : *Frons meretricis facta est tibi, noluisti erubescere.* (Jerem. 3. 3.) Vous n'avez plus la couleur de la vertu ; une sainte pudeur ne couvre plus votre front ; vous avez essuyé toute honte : vous savez qu'autrefois, si votre compagne eût fait la moindre des actions honteuses que vous faites à présent, vous auriez dit : Je m'en étonne ; si j'étais en sa place, je mourrais de honte : cependant vous en faites de mille et mille fois plus infâmes, et vous n'en avez point de confusion; vous êtes si avide du faux honneur, et vous foulez aux pieds la vraie gloire ! Ce mauvais homme se moque de vous; quand vous êtes sortie de sa maison, il dit en lui-même : Quelle effrontée ! il n'est pas possible d'être plus insensée que cela ! Il le conte à ses compagnons de débauche, ils en font des railleries ; on vous montre au doigt par la ville, tout le monde sait votre vie, on ne parle que de votre mauvaise conduite ; vous êtes le sujet de l'entretien des compagnies, et vous marchez la tête levée ? Quelle impudence ! *Noluisti erubescere.*

Tenuit eos superbia, operti sunt iniquitate et impietate sua. (Psal. 72. 6.) Ils ne se contentent pas d'avoir l'impiété dans le cœur, ils en sont environnés ; ils ne se contentent pas de commettre l'iniquité en secret, ils la commettent en public, au sermon, à la grand'messe, au chœur

de l'église, en présence du Saint-Sacrement , à la vue de tous les fidèles; ils jettent des œillades impudiques , ils ont des yeux de vautour pour des innocentes colombes, ils font des signes de tête, ils font des allées et des venues pour témoigner leurs mauvais désirs , ils font gloire de ce qui devrait leur donner de la confusion ; ils ne se contentent pas de faire des monopoles secrets , des usures palliées et des injustices couvertes ; ils font des oppressions visibles , des brigandages manifestes et des concussions publiques ; ils ne se cachent point pour opprimer les veuves , pour ruiner les villageois , pour prendre le bien des orphelins ; ils se glorifient de ce qui les devrait humilier ; ils font trophée des péchés qu'ils ont faits , ils se vantent de ceux qu'ils n'ont pas faits : *Lætantur cum male fecerint , et exultant in rebus pessimis.* (Prov. 2. 14.)

K. —(5. *Stabilitas in malo.*) Enfin cette cruche est portée en Babylone, en la terre de Sennaar; là, elle est posée sur une base pour y demeurer à jamais ; c'est le cinquième et dernier degré , la stabilité et l'obstination au péché. L'âme est portée en Babylone, qui signifie confusion; elle s'habitue et s'accoutume à une vie toute déréglée ; en la terre de Sennaar, qui signifie puanteur, elle se naturalise et se fait tellement aux ordures des actions infâmes , qu'elle n'en sent plus la puanteur. Sennaar signifie encore, *excussio dentium* ; les dents servent à parler articulément et distinctement. On ne parle plus bien clairement en confession, on ne dit plus ses péchés qu'à demi , on les plâtre et on les farde par des déguisements , on fait des confessions nulles, on fait des sacriléges au lieu de recevoir des sacrements , on communie en mauvais état, on s'établit et se confirme si fort dans le péché, qu'on devient tout-à-fait obstiné. S. Bernard explique ceci et tout ce que j'ai dit jusqu'à présent en si beaux termes , qu'il ne faut que lire son texte pour avoir un précis et un abrégé de tout mon discours.

CONCLUSIO.

L. — 1. (*Ex S. Bern.*) Ce saint docteur qui ne flattait point, et qui disait les vérités à tout le monde sans acception de personne, parlant au pape Eugène qui avait été son religieux en l'abbaye de Clervaux, et voulant lui persuader de se retirer des occupations qui pourraient le distraire de l'oraison et autres exercices de dévotion, lui disait: Je sais bien qu'étant depuis peu sorti de la solitude du monastère, dans ces premiers commencements vous vous déplaisez dans cet embarras, vous gémissez sous le poids des affaires; mais ne vous fiez pas à cette bonne disposition que vous avez présentement; petit à petit elle se perdra. Or, pour vous retirer de cette compagnie mondaine, de cette conversation trop familière, de cette amitié dangereuse, je vous en dis de même: je sais bien que ces privautés et que ces libertés ne vous agréent pas, que vous y êtes comme sur les épines; mais ne vous fiez pas à cela: petit à petit cette bonne disposition s'éclipsera; il n'est pas de bonne résolution qui ne s'affaiblisse avec le temps: au commencement, une action vous semblera horrible et insupportable; avec le temps, vous jugerez qu'elle n'est plus si pesante; peu après, vous la sentirez plus légère; à quelque temps de là, vous n'en sentirez plus la pesanteur, et enfin vous y prendrez plaisir. Comme ceux qui n'ont jamais bu de vin, au commencement il leur semble amer; un peu après ils n'y trouvent point tant d'amertume; puis ils le trouvent bon, enfin ils s'en remplissent et s'enivrent. N'est-il pas vrai que tout cela vous est arrivé? Si on vous eût autrefois parlé des actions que vous faites maintenant, vous en eussiez eu horreur, vous eussiez préféré qu'on vous eût plutôt arraché le cœur que de vous faire consentir à de telles actions; petit à petit votre cœur s'est gagné, vous y avez condescendu je ne sais comment, par un peu de complaisance, et presque comme par violence; la seconde ou troisième fois, vous avez jugé que cette action n'était pas si criminelle, puis elle vous a semblé licite; puis vous l'avez

faite sans répugnance ; enfin vous vous y portez de vous-même et avec plaisir. Ainsi on tombe insensiblement dans un état d'obstination et d'endurcissement de cœur.

Si vous me demandez, qu'est-ce que le cœur endurci , ajoute S. Bernard : Saint Père, je vous prie de me dispenser de vous répondre ; que si vous m'y forcez , je vous dirai avec un peu de hardiesse , mais avec beaucoup de vérité , une parole qui vous désobligera : Le cœur endurci , c'est le votre ; oui , c'est le vôtre , si vous n'avez tremblé et frémi d'horreur en entendant seulement nommer l'endurcissement, tant c'est un mal horrible et épouvantable ! Le cœur endurci , c'est le cœur d'un pécheur qui n'a pas horreur de lui-même , parce qu'il ne se sent pas ; c'est un état de léthargie ou d'apoplexie spirituelle qui fait qu'on est pas seulement malade à l'extrémité , maisqu'on ne sent pas sa maladie. Voyez ce que c'est qu'un endurci dans la personne de Pharaon ; et sachez que jamais homme de cœur endurci n'a été sauvé que Dieu ne lui ait ôté son cœur de pierre pour lui en donner un de chair ; mais encore, quels sont les symptômes et les propriétés du cœur endurci ? C'est un cœur qui n'est jamais pénétré de repentir ni attendri de dévotion, qui ne s'ébranle par aucune prière, qui ne s'épouvante point par menaces , qui est ingrat aux bienfaits , infidèle aux avis qu'on lui donne, cruel au jugement qu'il fait de son prochain, sans honte pour les actions déshonnêtes , sans crainte dans les plus grands dangers , inhumain dans les choses humaines , téméraire dans les divines ; qui oublie le passé à l'exception des injures ; qui néglige le présent, et qui ne prévoit pas l'avenir; en un mot , c'est le cœur de celui qui ne respecte ni Dieu ni les hommes. (1)

(1) Noli nimis credere affectui tuo qui nunc est ; nil tam fixum animo quod neglectu et tempore non obsolescat; vulneri vetusto et neglecto callus obducitur , et eo insanabile quo insensibile fit ,. etc. Primum tibi importabile videbitur aliquid ; processu temporis , si assuescas , judicabis non adeo grave , paulo post et leve senties , paulo post ne senties ; paulo post etiam delectabit. Ita paulatim in cordis duritiam itur , et ex illa in aversionem , etc. Nec pergas quærere quid sit cor durum ; si non expavisti , tuum hoc est : solum est cor durum quod semetipsum non exhorret , quia nec sentit. Interroga Pharaonem , nemo duri cordis salutem unquam adeptus est , nisi quem forte miserans Deus abstulit ab eo juxta prophetam , cor lapideum et

N'est-il pas vrai que vous êtes marqué à ce coin, que votre cœur est de cette trempe, et, qui pis est, que vous n'en avez point horreur, que vous ne le sentez point, et que vous ne le croyez point? Regardez votre conscience, examinez bien votre vie, et vous verrez que si S. Bernard était à présent en ce monde pour dépeindre le cœur endurci, il n'aurait pas besoin de se servir d'une si longue description, mais de dire seulement : Le cœur endurci, c'est celui d'un tel, c'est celui d'un tel d'une telle ville. N'est-il pas vrai que vous ne sentez point de contrition après que vous avez commis deux, trois et quatre péchés mortels, que vous n'en êtes pas fort en peine, que vous dormez; que vous jouez, et que vous mangez aussi gaîment que si vous n'aviez rien fait; que vous n'êtes jamais touché de dévotion; que la Pentecôte, la Toussaint, Noël, les prières de quarante heures et les indulgences, se passent sans que cela vous attendrisse et vous fasse venir à confesse; que les conjurations de votre père, de votre mère, de vos amis et parents, qui tâchent de vous retirer de vos débauches, ne vous ébranlent pas; que les prédications du jugement, ni les menaces de la mort éternelle, ne vous épouvantent point; que les afflictions que Dieu vous envoie ne vous émeuvent point. Vous êtes ingrat à Dieu et à vos parents; vous ne suivez point les conseils salutaires de vos amis, vous jugez témérairement et prenez au criminel les actions de votre prochain, même celles qui se pourraient interpréter bénignement; vous êtes sans honte, soit dans vos paroles, soit dans vos actions déshonnêtes; sans crainte des dangers éminents et évidents où vous êtes. Vous allez sur la mer,

dedit carneum. Quid ergo cor durum? ipsum est quod nec compunctione scenditur, nec pietate mollitur, nec movetur præcibus; minis non cedit, flagellis duratur; ingratum ad beneficia est, ad consilia infidum, ad judicia sævum, inverecundum ad turpia, impavidum ad pericula, inhumanum ad humana, temerarium ad divina; præteritorum obliviscens, præsentia negligens, futura non providens. Ipsum est cui præteritorum præter solas injurias, nil omnino non præterit præsentium, nil non perit; futurum nulla nisi forte ad ulciscendum prospectio seu præparatio est. Et, ut brevi dicam, horribilis mali mala complectar, ipsum est quod nec Deum timet, nec hominem reveretur. (S. Bern. de Consideratione.)

vous montez sur les toits pour les refaire , vous faites de longs voyages, vous vous battez en duel, vous vous querellez en une taverne , vous vous mettez en danger d'être tué en mauvais état , en état de péché mortel , en état de damnation éternelle ; entre vous et l'enfer il n'y a presque rien : un coup de couteau en cette querelle, la rencontre des voleurs en ce voyage , une chute du haut de ce toit , une tempête ou surprise de pirates , vous livrerait à la damnation , vous ferait malheureux pour jamais ; et vous ne tremblez pas ! Quelle audace ! quelle présomption ! *Impavidum ad pericula, inhumanum ad humana.*

Vous n'avez point pitié des pauvres , vous avez des entrailles de tigre , les misères d'autrui ne vous touchent point ; vous vous gorgez de vin , de viandes et de délices ; tant de pauvres vivraient de votre superflu, vous êtes pour eux aussi inhumain que si vous n'étiez pas homme. *Temerarium ad divina* , vous profanez l'écriture sainte par vos fables de Rabelais , la dévotion et les serviteurs de Dieu par vos paroles de raillerie , les religieux et les religieuses par vos médisances , les vierges chrétiennes par vos regards et par vos désirs impudiques , les églises par vos irrévérences, les sacrements par vos sacriléges , le nom de Dieu par vos blasphèmes. Vous communiez , vous vous approchez de l'autel et des redoutables mystère , avec rancune , ou au sortir d'un adultère ! quelle témérité ! *Temerarium ad divina, præteritorum obliviscens, præsentia negligens* , *futura non prævidens.* Vous oubliez le passé , vous négligez le présent , vous ne prévoyez pas l'avenir ; vous mettez en oubli les péchés de votre vie passée ; vous n'en faites point de satisfaction , comme s'ils ne vous engageaient pas à la justice de Dieu ; vous laissez écouler de belles occasions qu'il vous présente pour faire pénitence ; vous ne prévoyez pas le compte rigoureux qu'il faudra rendre , la mort certaine , et son heure incertaine. En un mot , vous ne respectez ni Dieu , ni les hommes ; vous n'appréhendez pas la justice de Dieu ; vous ne vous souciez pas des jugements , des paroles et des avertissements des hommes , et

même ce que je vous en dis maintenant ne vous touche pas plus que si je parlais à un rocher : ces sentiments et ces considérations n'entrent point en votre âme ; tant de puissantes vérités, capables de faire impression sur les esprits les plus durs, n'en font aucune sur le vôtre ; mais vous voulez croupir en votre vice. C'est un très mauvais signe, et vous avez grand sujet de craindre que votre dernier péché ne soit déjà commis, que votre mesure ne soit déjà pleine, et que vous ne soyez du nombre des réprouvés. Si vous n'êtes pas encore en cet état, si vous avez quelque reste de bonne volonté, suivez le conseil du Saint-Esprit.

M. —(2. *Per recapitulationem.*) *Fili, peccasti, non adjicias iterum ; sed et de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur.* Avez-vous commis quelque péché par fragilité humaine, n'y ajoutez pas l'obstination ; ne vous opiniâtrez pas à vouloir demeurer en mauvais état les semaines ou les mois entiers, de peur qu'on ne dise de vous comme des enfants de Jacob : *Maledictus furor eorum, quia pertinax.* (Gen. 49. 7.) L'obstination au péché est la veille de la damnation.

Non adjicias. N'y ajoutez pas l'impudence et l'effronterie ; ne vous glorifiez pas de votre péché ; confondez-vous et humiliez-vous ; marchez la tête baissée et le cœur outré de douleur et d'amertume, de peur qu'on ne vous dise : *Quid gloriaris in malitia, qui potens es in iniquitate, propterea Deus destruet te.* (Psal. 51. v. 3. 7.) Dieu se plaît à confondre, à abaisser, à anéantir les orgueilleux. Or, le plus haut point de la superbe, et l'audace la plus téméraire, c'est de faire gloire du péché. Si vous avez offensé Dieu par la fragilité de votre chair, apaisez-le par l'humilité de votre esprit.

Non adjicias. N'ajoutez pas la persévérance dans le péché, de peur que la coutume ne la rende tout à fait incurable : *Vulneri vetusto et neglecto callus obducitur.*

Non adjicias. N'y ajoutez pas l'insensibilité ; soyez sensible à la perte que vous avez faite ; croyez assurément qu'il ne pouvait vous arriver un plus grand mal que d'of-

fenser Dieu ; que si vous vous fussiez rompu les bras ou les jambes au lieu de commettre ce péché, ce vous aurait été en un grand bonheur.

Non adjicias iterum. N'ajoutez pas seulement un péché au précédent ; car peut-être que, si vous retombez, cette chute donnera le dernier coup à votre damnation ; que le dernier péché que vous avez commis, c'est peut-être le dernier que Dieu a résolu d'endurer de vous ; que le premier que vous commettrez fera le comble de la mesure : *Sed de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur.* Mais priez Dieu que si vos péchés passés l'ont fait résoudre à vous abandonner, que cette résolution ne soit pas un arrêt, mais une sentence qui vous fasse changer de vie, afin qu'il change sa sentence : *Novit Dominus mutare sententiam, si tu noveris emendare delictum;* qu'il vous pardonne les péchés passés, qu'il vous préserve des futurs, qu'il vous donne sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre. *Amen.*

SERMON XVIII.

DE LA PÉNITENCE EN TANT QUE SACREMENT.

Quorum remiseritis peccata, remittuntur es. (Joan. 20. 23.)

Jusqu'a présent nous avons traité de la pénitence en tant que vertu ; vertu si agréable à Dieu, qu'afin qu'elle nous donnât sa grâce infailliblement et sans aucun doute, il en a fait la matière d'un sacrement. Ce sacrement est composé de trois parties, comme vous savez : de la contrition du cœur, de la confession de la bouche, de la satisfaction des œuvres. Aujourd'hui, nous traiterons de ces trois parties en général ; les jours suivants, avec l'aide de Dieu, nous parlerons de chacune en détail et en particulier. Quand l'Eglise, dans ses prières publiques, vous surnomme le refuge des pécheurs, ô sainte Vierge ! elle l'entend, à la vérité, de toute sorte de pécheurs ; mais elle vous invoque particulièrement pour les pécheurs repentants, pour les pécheurs qui désirent se convertir, et qui vous disent comme un de vos favoris : *Domina nostra, mediatrix nostra, advocata nostra, tuo Filio nos reconcilia, tuo Filio nos commenda, tuo Filio nos repræsenta :* Notre souveraine, notre médiatrice, notre avocate, daignez, s'il vous plaît, nous réconcilier avec votre Fils ; représentez-nous à votre Fils comme vos pauvres serviteurs, qui se prosternent à vos pieds, et qui vous disent avec l'ange : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Hoc sacramentum merito habet tres partes. Unde hic dantur tria monita circa singulas.*
Primum punctum. *Monita de compunctione :* B. 1. *Ea est de necessitate medii.* — C. 1° *Scriptura.* — D. 2°

Conciliis. — E. 3° *Ratione.* — F. 4° *Instructione.* — G. 2. *Ea debet esse supernaturalis.* — H. 3. *Sola attritio, sine absolutione non justificat.*

Secundum punctum. *Monita de confessione* : I. 1. *Confitenda peccata interiora.* — K. 2. *Peccata omissionis.* — L. 3. *Aliena.*

Tertium punctum. *Monita de satisfactione :* 1. M. *Eam obligare in conscientia.* 2. *Imponendam convenienter.* 3. *Non eamdem pro quibusvis peccatis.*

Conclusio. N. 1. *Cavenda peccata futura.* — O. 2. *De præteritis vera pœnitentia agenda et a Deo petenda : utrumque explicatur comparationibus.*

EXORDIUM.

A. — (*Hoc sacramentum*, *etc.*) *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, Spiritus Sanctus.* (1. Joan. 5. v. 7.) Le péché offense ces trois divines personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce qu'il méprise très insolemment leur juste, sainte, adorable et très aimable volonté.

Il choque leurs trois principales et plus signalées perfections ; car c'est une faiblesse contre la puissance du Père, une ignorance contre la sagesse du Fils, et une malice contre la bonté du Saint-Esprit.

C'est une ingratitude dénaturée et monstrueuse contre les bienfaits inestimables de ces trois divines personnes ; contre la création, la rédemption et la sanctification. Le péché profane trois dons de Dieu : l'âme, le corps et les biens extérieurs.

Trois ennemis nous y sollicitent : le diable, le monde et la chair ; nous y tombons par trois degrés : par suggestion, par délectation et par consentement ; il s'accomplit en trois manières : par pensée, par parole et par œuvre ; nous y sommes attirés et portés par trois sortes d'amorces, qui sont : l'honneur, le plaisir, le profit.

Il se commet contre trois objets : contre Dieu, ou notre prochain, ou nous-mêmes ; il gâte et corrompt les trois

puissances de notre âme ; il offusque l'entendement , il souille la mémoire , il pervertit la volonté.

Il nous fait perdre trois sortes de biens : les spirituels , les temporels , et les éternels ; il attire sur nous et sur l'état les trois fléaux de Dieu : la guerre , la peste , et la famine.

N'est-ce donc pas la raison de le détruire par trois actes: par la contrition du cœur, par la confession de bouche , et par la satisfaction des œuvres. Ces trois actes sont les trois lances avec lesquelles il faut percer et faire mourir ce cruel parricide , comme Joab fit à Absalon ; ce sont les trois asiles où doivent se refugier les homicides et autres criminels , comme aux trois villes de refuge ; ce sont les trois journées qu'il faut faire avant que de sacrifier à Dieu , comme Moïse ; avant que de manger les pains bénits et multipliés par le Fils de Dieu , comme le peuple qui le suivait au désert ; avant que de ruiner Jéricho , comme les espions d'Israël ; avant que de défaire Holoferne , comme la vaillante Judith. Ce sont les trois témoins d'une vraie conversion , selon S. Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in terra , spiritus , aqua et sanguis ,* l'esprit d'une amoureuse componction , les larmes d'une confession douloureuse , le sang d'une laborieuse satisfaction.

En un mot , ce sont les trois principales parties du sacrement de pénitence , si souvent recommandées et si mal pratiquées. J'ai trois instructions à vous donner sur chacune de ces trois parties ; et , afin d'avoir plus de puissance sur votre esprit , je ne mettrai point ici les questions qui sont agitées entre les théologiens de ce temps ; je vous proposerai seulement les vérités qui sont reçues et approuvées de tous les docteurs unanimement, sans aucune contestation , vérités de l'écriture et des conciles de l'Eglise.

PRIMUM PUNCTUM. — *Monita de compunctione.*

B. — (1. *Ea est de necessitate medii.*) Premièrement , donc il est assuré et hors de doute que le repentir est si absolument nécessaire après le péché que , sans lui ,

il n'y a point de pardon, point de grâce de Dieu, point d'espérance de salut, quelque confession ou satisfaction que vous fassiez, quelque absolution qu'on vous donne, quelque indulgence et jubilé qu'on vous octroie; quand même vous seriez privé de cette repentance sans votre faute; quand même vous la penseriez avoir, si vous ne l'avez effectivement et en vérité, il n'y a point de sacrement ni d'absolution utile pour vous. Et en effet, l'absolution n'est pas plus efficace et ne demande pas moins de disposition que le baptême.

C. — (1° *Scriptura.*) Or, pour recevoir fructueusement le baptême si on est en péché mortel, il en faut faire un acte de regret; car, aux Actes, chapitre second et chapitre troisième, S. Pierre ayant fait une puissante prédication, et ses auditeurs étant vivement touchés lui demandèrent : Que nous faut-il faire pour obtenir le pardon de nos péchés? il leur répond : Repentez-vous et recevez le baptême. Et au chap. 1. de S. Marc, le Fils de Dieu invitant le peuple à la foi et au baptême, disait : Repentez-vous et croyez à l'Evangile.

D. — (2° *Conciliis.*) Pour cela, le concile de Trente, (sess. 14. c. 4.) après avoir défini la contrition, ajoute : *Fuit autem quovis tempore ad impetrandam veniam peccatorum hic contritionis motus necessarius :* ce mouvement de contrition a été nécessaire en tout temps pour obtenir pardon des péchés. (Suar. in 31. part. disp. 29. sect. 2. et 3. tom. 4. disp. 9. sect. 7.) Cela est si véritable, que les théologiens concluent que si un martyr, oui un martyr, se souvenait être en état de péché en allant à la mort, il serait obligé d'en faire un acte formel et exprès de repentir, et que, sans cela, son martyre ne servirait de rien. A plus forte raison, cet acte formel de repentir est-il absolument nécessaire quand on veut recevoir l'absolution; car les conciles déclarent que les actes du pénitent sont la matière de ce sacrement, et, entre ces actes, le premier, le principal et le plus essentiel, c'est celui de la contrition.

E. — (3° *Ratione.*) On ne saurait faire un composé de matière et de forme où il n'y a point de matière, comme on ne saurait faire un bâtiment de bois et de pierre où il n'y a ni pierre ni bois; on ne saurait donc faire un sacrement de pénitence sans un acte de repentir , puisque la contrition en est la matière , d'où il suit que c'est un grand péché de se confesser par coutume , sans aucun repentir , quoique vous n'ayez que des péchés véniels à confesser. Celui qui baptiserait un enfant avec du vin , ou qui donnerait l'extrême-onction à un malade avec du beurre , ne pécherait-il pas grièvement ? qui en doute ? Pourquoi ? parce qu'il ferait un sacrement nul et invalide , un sacrement qui n'aurait point de matière , puisque la matière du baptême c'est l'eau et non pas le vin , et que la matière de l'extrême - onction c'est l'huile d'olive et non le beurre. Ainsi celui qui se confesse et qui reçoit l'absolution sans aucun repentir , quoiqu'il déclare tous ses péchés , et qu'il n'ait que des péchés véniels , fait un grand mal , parce qu'il fait un sacrement défectueux , mutilé et inutile.

F. — (4° *Instructione.*) D'où vous devez encore apprendre que ce repentir, pour être utile à ce sacrement, doit précéder l'absolution. Concevez bien ce que je dis : si, après l'absolution , quand vous êtes sorti du confessionnal , vous avez une vive douleur , un grand déplaisir de vos péchés , cela est très bon, très utile et très salutaire , mais ne sert de rien pour le sacrement que vous avez reçu ; et si vous n'avez eu le repentir avant que le prêtre vous donnât l'absolution, ou à l'instant qu'il vous l'a donnée , l'absolution a été nulle et ne vous a pas remis en grâce. Je ne dis pas un peu avant l'absolution, mais simplement avant l'absolution ; car il n'est pas nécessaire d'avoir ce repentir immédiatement avant l'absolution ; c'est assez de l'avoir eu depuis que vous avez commis le péché ; et si , en faisant votre examen un jour ou deux avant votre confession, vous êtes bien fâché d'avoir offensé Dieu, la confession que vous faites après cela est bonne lors, même qu'en vous confessant, vous n'ayez point de douleur actuelle ; votre cœur étant occupé à déclarer vos péchés.

G. — (2. *Ea debet esse supernat.*) En second lieu, le saint concile nous enseigne que ce repentir, même imparfait, qu'on appelle attrition, pour nous rendre capables d'absolution, doit être surnaturel, c'est-à-dire qu'il nous doit venir du ciel, et que ce doit être un don de Dieu et un mouvement du Saint-Esprit : *Donum Dei ac Spiritus Sancti impulsus, non quidem in habitantis, sed moventis.* Ce qui nous doit avertir d'une pratique importante, contraire à ce que vous faites : vous mettez tout votre soin à examiner votre conscience et à rechercher vos péchés, cela est bon et nécessaire, mais ce n'est pas le plus important ; si vous y manquez quelque peu, un bon confesseur, qui sait ce qui est de sa charge, peut suppléer à ce manquement en vous interrogeant et en vous examinant. Mais si vous n'avez pas la contrition, ni lui, ni tous les théologiens, ni tous les pères spirituels qui sont au monde, ne peuvent vous la donner ; c'est à Dieu seul de vous faire ce don, et il faut employer beaucoup de temps, de soin, d'affection et de ferveur à le lui demander.

H. — (3. *Sola attritio sine absolutione, etc.*) En troisième lieu, le même concile définit, au même chapitre, que cette attrition même surnaturelle, que ce repentir qui est un don de Dieu et un mouvement du Saint-Esprit, nous laisse en état de péché, si elle n'est actuellement suivie de l'absolution du prêtre. (1) Quand vous êtes surpris par la mort en état de péché mortel, si vous n'avez que l'attrition, vous avez beau demander le prêtre, vous avez beau faire toutes vos diligences pour l'avoir, si en effet il ne vient et ne vous absout, vous êtes damné, n'en doutez nullement, c'est un article de foi, on ne le dispute point en théologie. Vous me direz : Dieu ne nous oblige jamais à l'impossible : serai-je damné pour n'avoir point d'absolution, vu que ce n'est pas ma faute, puisque je fais tout mon possible pour l'avoir ? je vous réponds que vous ne serez pas damné pour avoir commis un péché, en ne recevant

(1) Attritio sine sacramento pœnitentiæ, per se ad justificationem perducere peccatorem nequit. (Conc. Trid. sess. 14. c. 4.)

pas l'absolution, car vous n'en commettez point en cela; mais vous serez damné pour le péché précédent que vous aviez commis, dont vous ne pouvez avoir le remède que par la contrition parfaite, ou par l'attrition unie à l'absolution. De même qu'un petit enfant qui meurt sans baptême, quoique ce ne soit pas sa faute, ni la faute de sa mère, ni d'aucune autre personne, est privé de son salut par le péché originel, dont il ne peut avoir d'autre remède que le baptême.

Et cette doctrine ne date pas seulement du concile de Trente, c'était la croyance de tous les fidèles en la primitive Eglise; car un bon évêque, nommé Honoré, désirant quitter sa ville cathédrale pour éviter les incommodités du siége et de la prise dont elle était menacée, et ayant consulté S. Augustin pour savoir s'il le pouvait faire en conscience, ce saint docteur lui mande : Gardez-vous-en bien; et entre autres raisons qu'il lui apporte pour l'en dissuader: Et quoi, dit-il, si pendant votre absence quelqu'un mourait sans absolution, qu'elle malheur serait-ce pour lui! et quel regret pour ses parents de savoir qu'il ne serait jamais avec eux dans le royaume des cieux! (1) Pour ses parents, dit-il; ce n'était donc pas seulement la créance de S. Augustin, mais de tous les Chrétiens de son temps. Si la seule attrition, sans l'absolution du prêtre, nous pouvait mettre en voie de salut, les Chrétiens de son temps n'eussent pas eu la crainte de voir mourir leurs parents sans absolution, et la raison de S. Augustin serait vaine et frivole, car l'évêque lui aurait répondu : Ceux qui mourront sans absolution auront l'attrition avant que de mourir, ou non; s'ils ne l'ont pas, toutes les absolutions ne leur serviront de rien, et s'ils ont l'attrition, elle les remettra en voie de salut. Non, personne n'a fait cette réponse, parce qu'on a toujours tenu pour indubitable en l'Eglise que la seule attrition, sans l'absolution du prêtre, n'effaçait pas le péché, et ne nous re-

(1) Si ministri desunt, quale exitium sequitur eos qui de isto seculo, vel non regenerati exeunt vel ligati! qualis luctus fidelium suorum qui eos æternæ vitæ requiem non habebunt. (S. Aug. ep. 180. circa medium.)

mettait pas en état de grâce. Mais, demain, Dieu aidant, nous parlerons plus amplement de cette première partie du sacrement. Venons à la seconde.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Monita de confessione.*

I. — (1. *Confitenda peccata interiora.*) Sur la seconde partie de la pénitence, qui est la confession, laissant à part plusieurs choses que nous traiterons en d'autres occasions, j'ai trois avertissements à vous donner. Le premier, que vous ayez grand soin de bien confesser les péchés intérieurs, les dispositions de votre cœur, ses secrètes volontés et ses affections vicieuses; car Dieu regarde le fond de l'âme, dit le Sauveur; (1) il pèse plus les volontés que les œuvres, les affections que les actions, dit S. Grégoire, parce que cela est cause, premièrement, qu'au lieu que les péchés extérieurs sont en petit nombre, les intérieurs sont en grande quantité. Vous avez survendu votre marchandise deux ou trois fois au-dessus du plus haut prix, ou donné de la vieille, ou de la mauvaise et altérée, au lieu de la neuve et de la bonne; mais vous avez toujours été en volonté de le faire toutes les fois qu'il se présenterait des acheteurs qui n'y entendraient rien. Vous n'avez commis que deux ou trois péchés extérieurs, mais un très grand nombre d'intérieurs. De plus, la secrète volonté fait quelquefois que ce qui ne serait que péché véniel est un péché mortel; dérober deux ou trois sous avec volonté de prendre une grande somme si vous la trouviez, ou si vous ne craigniez d'être reconnu; et ce qui serait action de vertu devient péché véniel, comme de venir à la messe pour être estimée dévote; être modeste à l'église pour être louée de votre confesseur; donner une grosse pièce pour les prisonniers et les pauvres honteux, ayant en vue la personne qui fait la quête. Ce qui serait œuvre méritoire peut devenir péché mortel par cette même raison; faire l'aumône à cette pauvre fille, aider cette veuve en ce procès, et diriger ses affaires, c'est une œuvre de miséricorde; le faire à intention de gagner ses

(1) Et Pater tuus qui videt in abscondito. (Matth. 6. 18.)

bonnes grâces, pour la disposer à consentir au mal, c'est une action criminelle: Dites donc comme David : *Ab occultis meis munda me, Domine.* Dites comme S. Augustin : *Multum itaque vereor occulta mea.*

K. — (2. *Peccata omissionis.*) Prenez garde aussi de ne pas oublier les péchés d'omission. Vous ne le croiriez pas, mais il est véritable que c'est le genre de péché qui est le plus à craindre pour votre salut. C'est ce que le prophète appelle négociation nocturne du prince des ténèbres ; c'est la chalandise du diable, c'est son grand trafic, c'est sa plus lucrative négociation. (1) Premièrement, parce qu'il y gagne ceux qui s'exemptent des autres péchés. Secondement, parce qu'il y fait commettre un très grand nombre de péchés. En troisième lieu, parce qu'il y fait persévérer avec aveuglement jusqu'à la fin. Il voit un ecclésiastique qui récite dévotement ses heures, qui dit tous les jours la messe, qui fréquente fort peu les compagnies ; quelle apparence de le tenter ? Il me renverrait bien loin, je lui fournirais un champ où il cueillerait des palmes et des lauriers ; il faut le prendre finement, je lui adresserai un grand qui le prendra pour son confesseur; une présidente ou une conseillère, qui seront ses pénitentes; il sera lâche à les interroger, à les reprendre, ou à leur refuser l'absolution sur les injustices, vanités, mondanités et médisances criminelles qu'elles commettent; il leur formera une conscience à la mode : ce m'en est assez, je ne veux que cela pour le perdre. Voilà un gouverneur de ville, un seigneur de village, un consul ou magistrat, naturellement enclin à la probité, à la droiture et à l'équité ; si je le tente de quelque action noire, il la rejettera avec horreur ; il me faut le flatter de la bonne opinion qu'il a de sa prud'homie naturelle, sur ce qu'il n'est point joueur, jureur, blasphémateur ni concussionnaire ; il ne voudrait faire tort à personne, et cependant j'obtiendrai qu'il ne fasse pas son devoir envers ses administrés, qu'il n'empêche pas les danses, les jeux défendus, les co-

(1) A sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris (Ps. 90. 6.)

médies, les boutiques à demi-ouvertes les jours de fête, les jeux et les débauches dans les cabarets pendant l'office, comme il pourrait faire s'il avait du zèle. Voilà une bonne veuve, il me faut l'avoir : de quoi la tenterai-je ? d'impureté, de vanité ou d'immodestie dans ses habits ? elle n'est plus en âge de médisance et détraction; elle est à demi sourde; il faut que j'obtienne qu'elle ne fasse point d'aumônes, qu'elle ne rachette point les péchés de sa jeunesse par des œuvres de miséricorde, qu'elle se contente de donner quelque reste de potage ou quelques deniers à la porte, et que, n'ayant point d'enfants, elle mette en bourse la moitié ou les deux tiers de son revenu par une avarice insatiable.

Tant s'en faut qu'il n'y ait point de crime en ces omissions, qu'au contraire il n'est point d'espèce de péché qui en produise un si grand nombre. Vous pourriez payer vos créanciers, les marchands qui vous ont vendu à crédit leurs denrées, les artisans et serviteurs qui ont travaillé pour vous, et contre leur volonté vous leur portez préjudice en différant de les payer. Vous ne rendez pas cet héritage que vous avez mal acquis ; vous cachez ou vous n'exécutez pas le testament d'un défunt ; vous ne dédommagez pas cette fille que vous avez déshonorée, ou cette veuve que vous avez mal jugée : les docteurs sont bien en peine de compter le nombre des péchés que vous commettez en cela ; je n'oserais vous dire ce que Lessius (De justitia et jure, lib. 2. cap. 12. dubit. 3.) et quelques autres en enseignent ; vous me jugeriez trop rigoureux. Toutefois, les théologiens les plus larges tiennent pour assuré que vous péchez toutes les fois qu'il se présente occasion de rendre et satisfaire, toutes les fois que vous voyez vos créanciers, que vous vous en ressouvenez, ou que vous y pensez.

Et ce qui est plus dangereux, c'est qu'on ne s'en confesse point, on ne s'en aperçoit point, on n'en fait point d'examen ; les péchés actuels qui se font par parole et par œuvre sont visibles et palpables, ce sont des flèches qui sont tirées de jour : *A sagitta volante in die*. On les évite plus aisément, ou si on en est quelquefois blessé, les plaies en sont

plus remarquables ; mais les péchés d'omission, qui se commettent en ne faisant rien, sont insensibles et inconnus; c'est le négoce de la nuit.

L. — (3. *Peccata aliena.*) Et, il faut en dire de même des péchés d'autrui qui nous sont imputés par notre coopération. Il ne faut donc pas oublier de les expliquer en confession ; il faut faire comme David : il examina sa conscience sur tous les commandements de Dieu, et il trouva qu'il les avait gardés ; c'était avant son péché ou après sa pénitence. Il entra en quelque complaisance, et dit que Dieu lui réservait pour cela une grande récompense : mais étant sur-le-champ plus éclairé de Dieu et touché du Saint-Esprit, il se repentit et s'écria : Mais qui est-ce qui pourrait comprendre les péchés qui me sont cachés, les péchés d'autrui, dont peut-être je suis coupable devant Dieu ? (1) Nous pouvons être responsables des péchés d'autrui en autant de manières que de nos propres péchés : par pensée, par parole, par œuvre, par omission : *Delicta quis intelligit ?* Qui est-ce qui pourrait comprendre les péchés d'autrui dont vous êtes coupable par pensées ? Vous ne voudriez pas commettre aucune action déshonnête, pas même recevoir volontairement la moindre pensée impure ; mais vous êtes ravie d'être aimée, regardée et convoitée. Le Fils de Dieu dit en l'Evangile : Celui qui regarde une femme pour la convoiter commet un adultère devant Dieu. (Matth. 5.) Et Tertullien dit là-dessus : *Videre et videri velle ejusdem libidinis est ;* Regarder et vouloir être regardée, convoiter et prendre plaisir d'être convoitée, c'est un même genre de vice : *Delicta quis intelligit ?* Qui pourrait comprendre les péchés d'autrui dont vous êtes coupable par cette parole à double sens, par ce rapport que vous faites, qui engendre ou qui fomente une inimitié; par ce conseil que vous donnez d'entreprendre ou de poursuivre ce procès injuste ; *Delicta quis intelligit ?* Qui pourrait dire les péchés d'autrui dont

(1) Servus tuus custodit ea in custodiendis illis retributio multa ; delicta quis intelligit ? ab ocultis meis munda me. (Ps. 18, 12, 13.)

vous êtes coupable par œuvres ? vous donnez le bal, vous présidez à ces danses ou à ces débauches qui se font au carnaval; vous prêtez votre salle pour danser : vous avez sujet de l'appeler une salle, car il n'est rien de plus sale, toute balayée et tout ornée quelle soit. Tertullien et S. Augustin l'appellent le territoire du diable. Vous répondrez devant Dieu de toutes les pensées impures, œillades lascives, paroles dissolues, vaines complaisances, envies, jalousies, médisances, moqueries et détractions déshonnêtes qui s'y font; de toutes les querelles, duels et dissentions qui s'y engendrent : *Delicta quis intelligit*? Que de péchés d'autrui vous seront imputés par omission ! vous ne veillez point sur votre famille pour épier ce que font vos clercs, les maîtres de vos enfants, vos pensionnaires avec vos filles ou vos servantes quand vous n'y êtes pas; pour savoir où elles vont et ce qu'elles font dans les compagnies, les métairies, les maisons de vos voisins, aux églises et aux chapelles écartées ; vous serez criminel devant Dieu d'un nombre innombrable de péchés que vous ne prévoyez pas.

TERTIUM PUNCTUM. — *Monita de satisfactione.*

M. (1. *Eam obligare in conscientia.*) Je crains de vous ennuyer, je tranche court, et j'abrège trois vérités sur la satisfaction ; savoir : premièrement, que c'est une erreur de croire que le confesseur ne vous puisse pas obliger en conscience à faire la pénitence qu'il vous impose ; secondement, que c'est un abus d'en imposer de petites pour de grands péchés, ou en grand nombre; en troisième lieu, que c'est une imprudence de les imposer toujours et à tous uniformément et de même nature.

N'allez-vous pas à confesse dans l'espérance que Dieu vous pardonnera vos péchés par l'entremise du prêtre ? si le prêtre n'a pas la puissance et l'autorité de vous obliger à la pénitence, il ne l'a pas aussi de vous pardonner vos péchés ; s'il n'a pas le pouvoir de vous lier, il n'a pas le pouvoir de vous délier et de vous absoudre. Le même Sauveur qui a dit aux apôtres et à leurs successeurs : Tout ce que

vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel, le même Sauveur a dit au même lieu : Tout ce que vous lierez sur sur la terre sera lié dans le ciel : *Quæcumque, etc.*, et même il a donné le pouvoir de lier avant que de donner celui de délier. Et tant s'en faut que le confesseur n'ait pas le pouvoir de vous imposer quelque pénitence, qu'au contraire il est obligé de vous l'imposer proportionnée et correspondante autant que possible, à la grandeur et au grand nombre de vos crimes ; et le concile de Trente (sess. 14. cap. 8.) lui déclare que si, par flatterie, par lâcheté ou ignorance, il impose de petites pénitences pour de grands crimes, il se rend participant et responsable des péchés d'autrui. Et quand le saint Père donne des indulgences, ou envoie des jubilés, il dit toujours en sa bulle : Que c'est à condition qu'on imposera aux fidèles des pénitences salutaires, c'est-à-dire des pénitences qui les remettent en voie de salut, qui guérissent leurs infirmités, qui les retirent puissamment du vice, qui les préservent de le rechute, à l'exemple du Sauveur qui, comme dit S. Grégoire, nous a ordonné en l'Evangile des remèdes opposés et contraires à nos maladies : *Contraria opposuit medicamenta peccatis*. C'est donc une simplicité de prescrire à toute sorte de gens, pour toute sorte de péchés, une même pénitence ; des sept psaumes, des chapelets ou des aumômes ; mais il faut imposer, autant que possible, des jeûnes aux intempérants, des macérations de la chair aux luxurieux, de grandes aumônes aux avaricieux, et ainsi des autres. Et les pénitents qui sont bien disposés, et qui ont une vraie volonté de s'amender, doivent prier le confesseur de leur imposer ces sortes de pénitences médicinales et salutaires.

CONCLUSIO.

N. — *(1. Cavenda peccata futura.)* Finissons par les paroles du bien aimé disciple ; il écrivait aux fidèles : *Et scribo vobis ut non peccetis ;* et je dirai à mes auditeurs : *Hæc dico vobis ut non peccetis ;* gardez-vous bien d'of-

fenser Dieu, c'est le plus grand mal qui vous puisse arriver; toutes les fois que vous consentez à un péché mortel, vous vous mettez en danger de la damnation éternelle, car vous pouvez mourir en cet état sans avoir le loisir de recevoir l'absolution du prêtre. Vous vous imaginez qu'en cette rencontre vous êtes assuré de votre salut, pourvu que vous ayez le loisir de dire avant que de mourir : Mon Dieu, je vous crie merci ! Vous vous trompez ; car, si vous ne pouvez pas avoir le prêtre, il faut avoir la parfaite contrition, et elle est très difficile et très rare ; et quand vous auriez le prêtre, il ne vous sert de rien sans l'attrition ; et vous ne pouvez pas avoir l'attrition de vous-même, il faut que Dieu vous la donne par une grâce puissante et gratuite, et il ne vous doit pas cette grâce, vous la déméritez par le péché ; il ne l'a promise à qui que ce soit, il la refuse à plusieurs, il ne la doit à personne : *Non enim esset gratia ullo modo, nisi esset gratuita omni modo*, dit Saint Augustin.

O.—(2. *De præteritis vera pœnitentia agenda, etc.*) Ne péchez donc pas si vous êtes sage : *Hæc dico vobis ut non peccetis, sed si quis peccaverit;* mais si, par fragilité humaine, vous avez péché, confessez-vous, mais d'une confession qui ne soit pas une momerie et une moquerie de Dieu, comme on le fait bien souvent ; ce n'est pas se confesser, c'est se moquer de Dieu et de son confesseur que de conter ses péchés sans un vrai repentir et sans une vraie volonté de s'amender. Vous vous confessez à Pâques de n'avoir pas jeûné le carême y étant obligé, d'avoir travaillé le dimanche au matin, d'avoir retenu de l'étoffe qu'on vous a donnée pour travailler, d'avoir juré pour mieux vendre : en vérité, ne vous moquez-vous pas de Dieu et de votre confesseur ? si le carême recommençait huit jours après Pâques, si l'on vous donnait de l'étoffe, ou s'il fallait jurer pour mieux vendre, vous recommenceriez ; n'est-il pas vrai que vous en dîtes tout autant l'année passée et il y a deux et trois ans ? Ne voyez-vous pas que votre confession est une pénitence fausse et trompeuse ? *Pœnitentia thea-*

tralis, dit S. Chrysostôme, pénitence de farce et de théâtre, qui trompe et amuse les enfants, mais non pas les gens d'esprit et de jugement. Assistant à la comédie, vous voyez un acteur qui semble être blessé jusqu'au cœur, qui tombe comme mort sur le théâtre, et qui y demeure étendu sans se remuer; les enfants disent : Il est mort! il est mort! il est mort! c'en est fait! vous savez bien le contraire et que ce n'est qu'une feinte; qu'il n'est point mort, mais qu'il le contrefait. A quoi connaît-on qu'il ne l'était pas? c'est que le lendemain on le voit aller par les rues aussi sain et agile que jamais. Disons de même : Voilà un homme qui semble repentant, outré de douleur, touché vivement jusqu'au cœur, parce qu'il fait extérieurement comme font les vrais pénitents; il vient à l'église, il se met à genoux devant le prêtre, il confesse ses péchés, il frappe sa poitrine; les idiots disent : Il est mort au péché, il est bien converti; mais les anges disent : Ce n'est que mensonge, tromperie si fine qu'il ne trompe pas seulement les autres, mais il se trompe aussi lui-même. A quoi le connait-on? huit jours après, il est aussi jureur, arrogant, médisant, indévot et dissolu qu'auparavant. A quoi sert d'aller à confesse si nous n'obtenons la fin pour laquelle la confession a été instituée, qui est le pardon de nos péchés? nous en sommes privés si notre confession n'est fidèle, sincère et accompagnée d'une vraie conversion et d'un amendement de vie; nous ne le pouvons avoir de nous-mêmes, il faut le demander à Dieu par les mérites de son Fils : *Si quis peccaverit, advocatum habemus apud patrem.*

Supposons qu'ayant fait naufrage, vous nagiez au milieu de la mer, ne trouvant rien à quoi vous accrocher, et qu'il n'y ait point d'autre voie de vous sauver la vie que la commodité d'une corde qu'un matelot vous pourrait présenter, comment la lui demanderiez-vous; comment crieriez-vous; avec quelle instance, ardeur et affection le prieriez-vous de vous la tendre? Vous avez fait naufrage de votre salut par le péché; il n'y a point d'autre planche, point d'autre ressource pour vous que la vraie contrition. Dieu seul peut

vous la donner ; vous l'avez souvent déméritée ; vous serez donc bien négligent de votre salut, et bien ennemi de vous-vous-même, si vous ne la lui demandez souvent, humblement et avec ferveur. C'est ainsi que David faisait après son péché ; il devenait tout enroué à force de crier ; ses yeux perdaient leur éclat, ils étaient tout flétris et languissants à force de les élever au ciel pour invoquer celui qui y réside. (1) Faites comme lui, priez, pleurez, gémissez, et on vous dira comme à lui : *Dominus transtulit peccatum tuum.* Le prêtre vous dira : Je t'absous, et le Fils de Dieu vous a assuré que si vous êtes vrai pénitent, la sentence qu'on prononcera en votre faveur sur la terre sera confirmée et ratifiée dans le ciel. *Amen.*

(1) Veni in altudinem maris : et tempestas demersit me. Laboravi clamans, raucæ factæ sunt fauces meæ : defecerunt oculi mei. (Ps. 68. 3. 4.)

SERMON XIX.

DE LA CONTRITION.

Scindite corda vestra. (Joël, 2. 13.)

Hier nous commencions à parler de la pénitence en tant que sacrement, et nous considérions les trois parties qui la composent : la contrition du cœur, la confession de la bouche et la satisfaction des œuvres : mais ce ne fut qu'en général, il faut maintenant traiter de chacune en détail et en particulier. Sur la première, qui est la contrition, nous avons à considérer, premièrement, sa nécessité ; en second lieu, son essence, et en troisième lieu, ses propriétés : *malo sentire contritionem, quam scire ejus definitionem :* J'aimerais mieux être touché d'une vive contrition que de parler savamment de sa définition, disait le dévot A Kempis.

Nous la devons demander à Dieu par vos intercessions, ô sainte Vierge ! Vous vous appelez Marie, c'est-à-dire, mer amère, parce qu'en la passion du Sauveur votre âme sainte fut toute désolée, remplie et comblée d'amertume, non-seulement par compassion des souffrances de votre Fils bien-aimé, mais encore et principalement par la vue de nos péchés, qui étaient la cause de sa douleur : *Eia! Mater, fons amoris, me sentire vim doloris fac, ut tecum lugeam.* Je vous salue à cette intention. *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Sicut ad tumoris, sic ad peccati remedium, tria requiruntur.*

Primum punctum. *Contritionis necessitas probatur.* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Ratione,*

quia est remedium, maxime proprium, quod convenit omni peccato. — E. *Et soli.* — F. *Et semper.*

Secundum punctum. *Contritionis essentia, nempe quod sit dolor de peccato.* G. 1° *Scriptura.* — H. 2. *Patribus.* I. — 3° *Ratione.*

Tertium punctum. K. *Contritionis conditiones, multum conducunt ad salutem.* — L. *Prima, quod sit vera sicut Zachæi, non falsa sicut Antiochi.* — M. 2. *Et motivo supernaturali, sicut Davidis, non naturali sicut Saülis.* — N. 3. *Quod sit integra sicut Petri, noc mutilata sicut Judæ.*

EXORDIUM.

A. — *Sicut ad tumoris, sic, etc.*) Entre plusieurs expressions dont le Saint-Esprit se sert en l'écriture, pour nous faire concevoir la nature maligne et monstrueuse du péché, une qui me semble des plus naïves, c'est la comparaison d'une tumeur dans Isaïe, chapitre premier : *Vulnus et livor, et plaga tumens non est circumligata neque fota oleo.* Une tumeur, une apostume, est une corruption de chair et de sang, qui devient une ordure puante. Le péché est une corruption de la raison et de la vertu en notre âme, qui cause une puanteur insupportable à Dieu et aux anges : *Omnis caro corruperat viam suam.* (Genes. 6. 12.) *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt.* (Psal. 13. 1.) *Putruerunt et corrupta sunt cicatrices meæ.* (Psal. 37. 6.) Tous les chirurgiens vous diront, et l'expérience le montre tous les jours, que pour guérir une apostume trois choses sont nécessaires : premièrement, il faut lui donner un coup de lancette ; secondement, il faut en faire sortir le pus ; en troisième lieu, il faut la bander et y appliquer des onguents ou des huiles. Ce sont les trois parties de la pénitence si souvent répétées et si mal pratiquées. La contrition, c'est le coup de la lancette ; la confession, c'est ce qui fait sortir le pus et l'ordure ; la satisfaction, c'est l'application des onguents et des bandages : *Quæcumque alligaveritis super terram.*

Je m'arrête aujourd'hui à la première partie, qui est la contrition, et j'en considère premièrement la nécessité, secondement l'essence, et en troisième lieu les propriétés.

PRIMUM PUNCTUM. *Contritionis necessitas.*

B. — (1° *Scriptura.*) S. Pierre voyant que les Juifs admiraient le miracle qu'il avait fait de redresser un boiteux, leur dit : Ce n'est pas en mon nom que je l'ai fait, mais au nom de Jésus que vous avez fait crucifier, et auquel vous avez préféré Barrabas; puis il ajoute : *Pœnitemini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra.* (Act. 3. 19.) Je vous en dis de même et avec autant de raison. Voulez-vous rentrer en grâce avec Dieu et vous mettre en voie de salut? il faut vous retirer de votre mauvaise vie, quitter vos débauches, vous convertir et être tout changé : *Convertimini.* Mais premièrement, il faut se repentir et avoir horreur du passé : *Pœnitemini.*

C. — (2° *Patribus.*) S. Grégoire, assis en la même chaire, me commande de vous prêcher la même vérité : *Admonendi sunt ne relaxatas æstiment culpas, quas et si agendo non multiplicant, nullis tamen fletibus mundant.* (3. parte Pastor. c. 31.) Pour obéir à ce commandement, je vous avertis de la part de ce grand saint, grand docteur et grand pape, que vos crimes ne vous sont pas pardonnés, quoique vous ne les commettiez plus, si vous ne les effacez par l'eau salutaire des larmes. Et S. Augustin : Si vous exceptez les petits enfants qui n'ont pas l'usage de raison, personne n'est sanctifié, ni ne commence d'être ce qu'il n'était pas, s'il ne se repent d'avoir été ce qu'il était auparavant. (1) C'est ce qui fait dire à saint Chrysostôme que le souvenir de nos péchés est une divine panacée, un remède très-propre et très-puissant pour les anéantir et nous en acquitter; (2) non pas un souvenir

(1) Exceptis parvulis, nemo incipit esse quod non erat nisi cum pœniteat fuisse quod erat. (S. Aug. hom. ult. ex 50.)

(2) Nullum invenitur peccatorum tale remedium sicut continua eorum memoria (S. Chrysost. hom. 31. in ep. ad Hebræos.)

quelconque, mais un souvenir douloureux, affligeant et accompagné de tristesse et d'amertume de cœur, comme celui du saint roi Ezéchias : *Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animœ meœ.* Je dis que c'est un remède très propre et très convenable ; car il convient à tout péché, il ne convient qu'au seul péché, et il convient au péché en tout temps : *Omni, soli, semper.*

D. — (3° *Ratione.*) Cette douleur est si absolument et si indispensablement nécessaire à tout péché mortel, qu'il n'est jamais arrivé et qu'il n'arrivera jamais que Dieu en pardonne un seul sans un vrai repentir, ou actuel ou virtuel. On dispute bien en théologie si cela est possible par la puissance de Dieu absolue ; mais on ne le dispute pas de la puissance ordinaire ; (S. Thom. 3. p. q. 86. art. 2.) car on tient pour assuré, comme une vérité très certaine, que Dieu ne l'a jamais fait et qu'il ne le fera jamais. Voyez l'importance de ce point. Donnez-moi le plus méchant homme qui ait jamais été, voleur, assassin, hérétique, impie et athée ; si vous me dites : Il est mort sans le viatique, je ne dirai pas pourtant : Il est damné ; si vous me dites : Il est mort sans satisfaction ou sans absolution, je ne dirai pas : Il est damné. Pourquoi ? que sais-je en quelle disposition intérieure il est mort ? que sais-je si Dieu ne lui a point donné avant sa mort une contrition si grande, si vive, si ardente, si parfaite et si héroïque qu'il ait obtenu son pardon ? Dieu le peut faire, et il le fait quelquefois, quoique très rarement. Au contraire, donnez-moi un homme qui ait vécu comme un ange, comme S. Jean-Baptiste, jusqu'à quatre-vingts ans ; si vous me dites : Sur la fin de sa vie il a commis un seul péché mortel, et il est mort sans repentir, je dirai : Il est damné. Mais il a reçu l'extrême-onction : Il est damné. Il a été confessé et communié, le Pape lui a donné l'absolution de sa propre bouche, indulgence plénière et tous les jubilés qu'il peut accorder : Il est damné. Mais il ne savait pas que le repentir fût nécessaire ; personne ne le lui avait jamais enseigné, s'il l'eût su, il en eût fait un acte : Il est damné. Mais il a eu

quelque contrition, et, par malheur, elle n'est pas vraie, légitime ou surnaturelle: Il est damné. Cela est si vrai que, si je ne le crois fermement, je serai moi-même damné faute de le croire. Mais que savons-nous, peut-être que Dieu l'a sauvé sans repentir? Il ne l'a jamais fait, il ne le fera jamais, et il ne le peut pas faire selon sa puissance ordinaire. Vous parlez bien hardiment: oui, parce que je parle d'après lui: *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* (Luc. 13. 5.)

La raison fondamentale de cette vérité est que, comme en commettant le péché, vous vous êtes détourné de Dieu, et attaché à la créature par le libre consentement de votre volonté, par un acte formel et exprès de votre franc-arbitre; ainsi, pour être affranchi du péché, vous devez vous détacher de la créature et vous convertir à Dieu par un acte formel et exprès de votre franc-arbitre, et par le libre consentement de votre volonté. Donnez-moi une femme grosse qui ait désiré ardemment le martyre il y a quinze jours; il arrive qu'elle tombe aujourd'hui en péché mortel: qu'elle s'aille coucher sans s'en repentir, et que pendant qu'elle dort la nuit on la tue pour la foi (parce qu'elle est chrétienne); elle ne sera pas martyre, mais elle tombera en enfer; son enfant sera martyr et ira droit en paradis. Quelle est la cause de cette différence? c'est que l'enfant ayant contracté le péché originel, non par sa propre volonté, mais par la volonté et la faute du premier homme, il peut être délivré, sans sa volonté, par la volonté et les mérites du Sauveur qui lui sont appliqués par le baptême d'eau ou de sang; mais la mère ayant commis un péché mortel par un acte de sa propre volonté, elle n'en peut être délivrée que par un désaveu et un repentir de sa propre volonté.

Quant au péché véniel, le repentir est si nécessaire pour en avoir le pardon par l'absolution du prêtre, que si vous n'avez que des péchés véniels depuis votre dernière confession, il vaudrait bien mieux communier sans vous confesser, que de vous confesser sans repentir; quand

même il y aurait six mois que vous n'auriez été confessé. Entendez-moi bien, car je ne vous dis rien que tous les docteurs qui savent à fond la théologie ne signent de leur sang. Quand vous allez à confesse, ou vous avez des péchés mortels, ou vous n'avez que des véniels. Si vous en avez de mortels, vous devez vous repentir de tous, de tous sans exception; car s'il reste en votre cœur quelque secrète affection volontaire à un seul péché mortel, quelque petit qu'il semble, vous ne faites rien qui vaille, vous demeurez en mauvais état et en voie de damnation. Si vous n'avez que des péchés véniels, vous n'êtes pas obligé de vous repentir de tous, mais vous êtes obligé de vous repentir au moins d'un; et, faute de cela, le sacrement est nul et la confession inutile. Ce qui arrive assez souvent aux âmes dévotes quand elles se confessent par routine, par coutume, et sans une vraie volonté de s'amender. Voici un conseil salutaire et digne d'être mis en pratique: Quand vous n'avez que des péchés véniels, desquels on ne se repent pas si aisément, ajoutez à la fin de votre confession quelque grand péché de la vie passé, duquel vous avez plus grande contrition; en ce cas, l'absolution tomberait sur ce péché dont vous vous repentez, non pas sur les péchés véniels dont vous n'avez point de regret. Et de là vient qu'au Breviaire et au Missel, quand nous disons: *Misereatur* et *Indulgentiam*, il n'y a pas *dimissis omnibus peccatis nostris; indulgentiam absolutionem, et remissionem omnium peccatorum*, mais seulement *peccatorum;* parce qu'il peut arriver, et qu'il arrive souvent, que nous n'avons pas la contrition de tous nos péchés véniels, et qu'il ne faut point demander à Dieu pardon des péchés dont on ne se repent pas, puisqu'il ne l'accorde jamais.

E. — (*Et Soli.*) En quoi nous devons admirer la sagesse et la suavité de la conduite de Dieu. Il n'est rien de si inutile que la tristesse; elle n'est bonne à quoique ce soit, et néanmoins la providence de Dieu est si grande, qu'il s'en sert pour ruiner et détruire le plus grand mal

qui soit au monde, à savoir le péché; pour acquérir et produire le plus grand de tous les biens, à savoir la grâce de Dieu. La mort vous a enlevé votre enfant, votre père ou votre mari; soyez-en triste jusqu'à mourir, vous ne le ressusciterez pas; vous avez perdu un procès, vous êtes tombé en maladie; pleurez-en tant que vous voudrez, vous ne remédierez pas au mal : la tristesse n'est bonne que contre le péché, c'est folie de l'employer à autre chose; mais elle est absolument nécessaire à ce mal, et elle l'a toujours été.

F. — (*Et Semper.*) C'est le concile de Trente (sess. 14. cap. 4.) qui le déclare en ces paroles : Ce mouvement de contrition, dit-il, a été nécessaire en tout temps, pour obtenir la rémission des péchés : *Fuit autem, quovis tempore, ad impetrandam veniam peccatorum, hic contritionis motus necessarius.* En voilà assez pour vous faire connaître la nécessité de la contrition, et le soin que vous devez avoir de vous y exciter tout de bon, et de la demander à Dieu avant que d'aller à confesse. Voici les noms que l'écriture lui donne et qui montrent quelle est son essence, et c'est le second point.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Contritionis essentia*, *etc.*

G. — (1° *Scriptura.*) Elle l'appelle componction, contrition : *In cubilibus vestris compungimini.* (Ps. 4. 5.) *Compuncti sunt corde.* (Act. 2. 37.) *Sanat contritos corde.* (Ps. 146. 3.) Componction, parce qu'elle pique, qu'elle perce : c'est le coup de lancette qui ouvre l'apostume. Contrition qui vient du verbe *contero,* qui signifie rompre, broyer, briser et mettre en pièces, ce qui ne se fait pas sans douleur : *Scindite corda vestra.* Ce n'est donc pas assez de dire de bouche ou dans votre esprit : Mon Dieu, je suis fâché de vous avoir offensé, je me repens bien d'avoir commis le péché, parce qu'il vous déplaît; mais il faut effectivement être fâché, affligé et outré de douleur; avoir le cœur serré, percé et pénétré de tristesse.

H. — (2° *Patribus.*) *Quod delectavit in opere, cru-*

ciet in mente, dit S. Augustin ; et S. Grégoire : *Contraria opposuit medicamenta peccatis.* Comme vous avez pris plaisir à faire votre propre volonté, et à assouvir votre passion, il faut que vous ayez du déplaisir, de la douleur, du regret et du mécontentement dans votre volonté.

I. — (3° *Ratione.*) Or, vous savez que la haine, la crainte, la douleur et autres semblables dispositions ne sont jamais les premières passions de l'âme ni les premières affections du cœur humain ; elles supposent l'amour, elles en sont des effets, des suites, des branches et des rejetons ; elles sont de même trempe que l'amour : nous ne haïssons, nous ne craignons, et nous ne nous attristons d'aucun mal, que parce qu'il est contraire à ce que nous aimons. Vous vous attristez de la mort de votre mari, et non pas du trépas de votre ennemi, parce que vous aimez votre mari et non pas votre ennemi. Nous ne pouvons donc nous repentir de nos péchés que pour l'amour de nous-mêmes ou pour l'amour de Dieu ; si ce n'est que pour l'amour de nous seulement, et par un motif naturel, certes, ce repentir est bien imparfait et de nul mérite ; ce n'est pas proprement nous convertir à Dieu, mais à nous. Il faut en user autrement en un sujet de si grande importance, où il va de notre éternité ; c'est donc faire sagement de demander à Dieu avec ferveur, et de tâcher d'exciter en nos cœurs la plus parfaite contrition qu'il est possible, ou du moins un repentir accompagné de toutes les qualités et conditions qui sont requises pour être utile et salutaire ; c'est le troisième point.

TERTIUM PUNCTUM. — *Contritionis conditiones.*

K. — (*Multum conducunt ad salutem.*) Tertullien fait un riche discours, qui nous donne des marques pour reconnaître et distinguer la vraie contrition d'avec la fausse : Dieu a résolu, dit-il, de ne point nous donner le pardon de nos péchés, si nous ne l'achetons par le repentir ; et comme dans le commerce ceux qui vendent quel-

que marchandise, avant que de la livrer, pèsent et examinent la monnaie que l'acheteur leur présente ; ainsi, avant que de nous donner le pardon de nos péchés, et le droit à la vie éternelle, Dieu examine diligemment notre contrition, qui est la seule monnaie avec laquelle nous pouvons acheter un si précieux trésor. (1) Ceci me fait souvenir de ce qui m'arriva ces jours passés : cela est un peu naïf, mais ne laisse pas d'être vrai. Quelqu'un m'ayant arrêté au milieu de la rue, j'entendis dans une boutique une petit fille qui vendait pour un sou de marchandise ; comme on lui eut présenté le sou, elle fit difficulté de le recevoir, disant qu'il n'était pas bon ; et étant pressée de le prendre, elle cria : Ma mère, ma mère, descendez un peu pour voir si ce sou est bon. Je pensai en moi-même : voilà qui m'apprend ma leçon ; je serais bien insensé si je ne devenais sage à l'exemple de cette petite fille. Elle craint de se tromper dans une chose de peu d'importance, et je ne craindrais point de me tromper dans une chose de très grande conséquence ! Elle craint de prendre un mauvais sou pour un bon, et je ne craindrais point de prendre une fausse et naturelle contrition pour une bonne ! Quand elle se serait trompée, elle n'aurait perdu que douze deniers ; mais, si je me trompe en mon repentir, je perds le royaume des cieux et la jouissance de Dieu. Elle appelle sa mère à son aide ; ne dois-je pas invoquer la sainte Vierge ? Elle ne l'appelle qu'une fois ou deux, parce qu'il n'est question que d'un sou ; je devrais réclamer la sainte Vierge cent millions de fois, parce qu'il est question d'un royaume. D'autant que le paradis est plus à estimer qu'un sou, je devrais d'autant plus souvent et avec plus de ferveur réclamer le Sauveur et la sainte Vierge, que cette fille n'a appelé sa mère. Vous vous contentez d'une seule larme que vous répandez par sensibilité à la pensée de vos péchés; vous vous contentez

(1) Hoc pretio Dominus veniam addicere instituit. Si ergo qui venditant, nummum prius quo paciscuntur examinant, ne scalptus, ne rasus, ne adulter ; etiam Dominum credimus pœnitentiæ probationem prius inire, tantam nobis mercem, perennis scilicet vitæ, concessurum. (Tert. c. 6. de pœni[illegible])

d'un petit sentiment de douleur qui effleure votre cœur. Si cette contrition se trouve fausse et purement naturelle au jugement de Dieu, où en serez-vous ? il n'y va de rien moins que de votre salut. Or, trois principales raisons rendent une monnaie non recevable dans le commerce : si elle est de mauvais aloi, si elle n'est pas marquée au coin du prince, si elle est notablement rognée et légère. Et ces mêmes raisons sont souvent cause que notre repentir n'est d'aucune valeur devant Dieu, et est répudiée comme défectueuse.

L. — (*Ut sit vera.*) Premièrement, quand elle est de mauvais aloi, fausse, apparente et contrefaite : l'opération est une suite et un apanage de l'être ; ce qui est faux n'a point d'être, ni par conséquent d'opération. Un fantôme est un faux homme ; il n'exerce point d'actions humaines ; il ne marche, il ne voit, il ne parle point comme les hommes, parce qu'il n'a pas un être d'homme. La fausse contrition n'est pas effective, et ne produit point de bonnes œuvres ; elle se contente de belles paroles, de belles promesses ; la vraie met la main à l'œuvre, elle nous applique tout de bon à la réforme de notre vie et à la pratique des solides vertus, elle ne dit pas : Je ferai, mais elle fait.

Antiochus et Zachée se convertissent tous deux avec les mêmes dispositions en apparence, mais fort différentes en réalité. Antiochus n'ayant qu'une contrition feinte et dissimulée, se contente de faire de belles protestations, de dire : Je ferai, et cependant il ne fait rien. Ah ! disait-il, si Dieu me renvoie la santé, je l'adorerai avec son peuple ; je rendrai avec usure ce que j'ai pillé dans son temple ; j'irai par tout l'univers publier sa gloire et sa clémence. Zachée au contraire, ayant une vraie contrition, ne dit pas : Je ferai, mais je fais : *Dimidium bonorum meorum do pauperibus, et si quem defraudavi, reddo quadruplum.* Il ne dit pas : Je donnerai, je restituerai, mais : Je donne, je restitue présentement, sans plus attendre. Et comme leur disposition était bien différente, le succès en fut aussi fort différent. Le Saint-Esprit dit d'Antiochus : Ce méchant priait Dieu

qui ne lui devait point faire miséricorde. (1) Le fils de Dieu disait de Zachée et de sa maison : Aujourd'hui cette famille a reçu de Dieu le salut. (2) C'est une conjecture bien probable que vous avez une vraie contrition, quand elle vous conduit à faire présentement des actions louables et vertueuses ; quand vous ne vous contentez pas de dire à votre confesseur : Mon père, je restituerai, je me réconcilierai avec mon ennemi, je romprai cette liaison criminelle, je sortirai de cette maison, je brûlerai ces livres d'amour ; mais que vous lui dites : Mon père, avant que de me présenter ici, j'ai restitué, je me suis réconcilié, j'ai rompu cette liaison criminelle, je suis sorti de la maison, j'ai brûlé les mauvais livres. Mais si vous vous contentez de faire comme Antiochus, de dire de belles paroles, de promettre de bonnes œuvres, sans rien faire sur-le-champ, et sans vouloir quitter l'occasion du péché quand vous la pouvez éviter, votre pénitence est fausse, trompeuse, apparente : *In imagine pertransit homo ;* c'est un fantôme et un simulacre de repentir, et non pas une vraie et cordiale pénitence ; quelques larmes, quelques tendresses, quelques sentiments de douleur et de dévotion sensible que vous ayez.

M. — (2. *Et motivo supernaturali.*) En second lieu, une monnaie n'a pas cours, mais elle est envoyée au billon, quand elle n'a pas l'image du prince ni ses armes ; et l'attrition n'est pas acceptée de Dieu, quand elle n'est pas marquée à son coin ni gravée à son caractère ; quand elle n'est pas surnaturelle, qu'elle ne procède pas de la grâce de Dieu, mais qu'elle vient de l'amour-propre et d'une crainte naturelle et humaine, qui nous fait redouter les châtiments qui nous y obligent. Le concile de Trente l'a ainsi déclarée dans la séance quatorzième, chapitre 4. comme nous avons vu ci-devant ; et en la session 6. canon troisième, il prononce anathème, anathème à quiconque osera dire que l'homme, sans l'inspiration prévenante du

(1) Orabat hic scelestus Dominum a quo non esset misericordiam consecuturus. (2. Machab. 9. 13.)

(2) Hodie domui huic salus a Deo facta est. (Luc. 19. 9.)

Saint-Esprit, peut croire, espérer, aimer et se repentir comme il faut pour recevoir la grâce de la justification. (1) Et, selon cette doctrine, quand nous n'avons douleur de nos péchés que par une pure aversion ou une antipathie naturelle pour la laideur de tel vice, par la seule considération des inconvénients et des dommages temporels qui nous en peuvent arriver, ou par une appréhension purement humaine des châtiments éternels, telle douleur émanée de la nature, non de la grâce, est illégitime et de nulle valeur, même avec le sacrement. (2)

Ainsi nous voyons dans l'ancien Testament que les deux premiers rois du peuple de Dieu, tous deux choisis et consacrés par son commandement, contreviennent tous deux à ses divines lois : ils sont tous deux avertis et repris par des prophètes; tous deux semblent faire la même pénitence; ils reconnaissent leur faute et disent *peccavi*. Ils ont néanmoins une issue bien différente. Saül désobéit à Dieu en chose, ce semble, de peu d'importance; il donne la vie à un roi prisonnier et garde quelque troupeau du sac d'une ville contre le commandement de Dieu; étant averti de cette désobéissance par le prophète Samuël, il reconnaît sa faute, il s'humilie, il dit par deux fois *peccavi;* il a pour réponse : Parce que vous avez rejeté le commandement de Dieu, Dieu vous réprouve. *Quia projecisti sermonem Domini, et projecit te Dominus.* (1. reg. 15. 20.) David au contraire pèche grièvement; il commet un adultère, un ho-

(1) Si quis dixerit, sine præveniente Spiritus Sancti inspiratione, atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare, diligere, aut pœnitere posse, sicut oportet ut ei justificationis gratia conferatur, anathema sit. (Trid. sess. 6. can. 5.)

(2) Attritio elicita quidem per speciale aliquod auxilium supernaturale; ex motivo tamen naturali, verbi gratia ex amore Dei, ut est autor naturæ, vel ob beneficia ordinis pure naturalis, ab eo accepta, non videtur sufficere, juncta sacramento pœnitentiæ, ad remissionem peccatorum. *Et infra :* Nec obstat, quod illa attritio eliciatur ex speciali auxilio gratiæ prævenientis, quia gratia præveniens est extrinseca entitati attritionis; unde cum unumquoque sit duntaxat tale intrinsece per id quod est ei intrinsecum, auxilium illud gratiæ excitantis, non potest dare intrinsecam supernatnralitatem entitati attritionis. (Isambert, professor sorbonicus, tom. 3. disputatio. 14. in tertiam partem, (art. 3.)

micide, une trahison tout à fait lâche; en étant averti par le prophète Nathan, sitôt qu'il dit *peccavi*, on lui dit: Dieu a transféré votre péché: *Dominus quoque transtulit peccatum tuum.* (2. reg. 12. 13.) Voilà des réponses bien différentes à des pécheurs qui semblent avoir fait une même pénitence. C'est que Dieu sonde l'intérieur, perce et pénètre l'esprit de l'homme; il a égard à la disposition de son cœur et non pas aux paroles de sa bouche. Saül disait *peccavi;* il se repentait de son péché, mais d'une contrition purement naturelle; il n'avait pour motif que l'intérêt temporel, la crainte de perdre sa couronne; il ne pensait qu'à garder son honneur et sa fortune: *Honora me coram senioribus.* (1. Reg. 15. 30.) David se repentit par un motif surnaturel, en considérant les bienfaits de Dieu et l'ingratitude qu'il avait commise contre lui. S. Augustin remarque qu'au psaume de sa pénitence il dit: *Spiritum sanctum tuum ne auferas a me:* Ne m'ôtez pas votre Saint-Esprit. Il ne dit pas: Donnez-le-moi, parce qu'il l'avait déjà par sa contrition. Ces pénitents ont deux fins toutes contraires: l'un est réprouvé, l'autre obtient le pardon; la pénitence de l'un était une pure production de la nature et de l'amour-propre, la pénitence de l'autre était un effet de l'amour de Dieu et de sa grâce prévenante. Et puis il arrive souvent que, comme la monnaie notamment rognée n'est pas de cours parmi les hommes, ainsi l'attrition n'est point acceptable devant Dieu quand elle est tronquée, mutilée, défectueuse. Cela arrive quand elle n'embrasse pas, ou pour mieux dire, ne déteste pas, même virtuellement, toute sorte de péché mortel.

N. — (3. *Sit integra, non mutilata.*) La théologie dit qu'il y a cette différence entre la contrition et l'attrition, que le motif de la contrition étant plus parfait, plus général et plus universel, se répand nécessairement sur toute sorte de péché mortel; en sorte qu'il est impossible d'être triste et affligé d'un péché mortel par une vraie contrition, sans détester et abhorrer, au moins virtuellement, tous les autres. Car, si je suis marri d'avoir dérobé, parce que le

larcin déplaît à Dieu, que j'aime de tout mon cœur, je suis par conséquent fâché d'avoir commis un adultère ou un homicide, puisque ces crimes déplaisent aussi au même Dieu; mais le motif de l'attrition étant plus particulier, resserré et borné, ne s'étend pas nécessairement à toute sorte de péché; il peut se faire qu'une âme abhorre quelque péché mortel sans abhorrer même virtuellement quelqu'autre péché mortel, parce qu'elle découvre en un péché quelque laideur, quelque difformité ou quelque malice qu'elle n'aperçoit pas dans les autres péchés. Il peut se faire qu'un gentilhomme se repente d'avoir commis un larcin, parce qu'il voit que c'est une lâcheté et une bassesse de cœur contraire à la raison, et par ce repentir il n'a pas une aversion même virtuelle ou imparfaite d'un duel, ou autre acte de vengeance qu'il a commis autrefois, et dont il ne se souvient pas; et, en ce cas, les docteurs disputent bien, *utrum talis confessio sit valida;* mais tous sont d'accord, tous sans difficulté concluent, qu'elle est informe et de nul effet, parce qu'elle est destituée de la grâce sanctifiante, qui ne se donne qu'à ceux qui abhorrent, au moins virtuellement, toute sorte de péché mortel.

Nous voyons cette différence en deux personnes que l'écriture nous propose, tous deux apôtres, tous deux pécheurs et tous deux pénitents: Judas se repent de son péché: *Pœnitentia ductus*; il le reconnaît et le confesse: *Peccavi tradens sanguinem justum*; et s'il n'obtint aucun pardon, parce qu'ayant commis plusieurs péchés il ne se repentit que d'un seul, il aperçut une malice noire et dénaturée dans la trahison qu'il avait commise contre son bon maître, et par ce motif il s'en repentit, il vit que c'était une injustice abominable d'avoir livré à la mort une personne si innocente, cela le toucha de repentir: *Videns quod damnatus esset, dixit: Peccavi tradens sanguinem justum* (Matth. 27.); mais ce motif, étant particulier et limité, ne le rendait pas triste et pénitent des larcins et des autres crimes qu'il avait commis: *Fur erat et loculos habens, retulit triginta argenteos* (Joan. 12.), non pas *alios*

loculos; il restitua les trente deniers et non pas l'autre argent qu'il avait dérobé en diverses occasions ; son repentir, comme une monnaie rognée, fut rejetée de Dieu et réputée indigne de pardon. Saint Pierre, au contraire, ayant renié son maître par fragilité humaine, en fut affligé par un parfait repentir, qui avait pour motif la bonté infinie de son doux Sauveur, et qui détestait d'amour filial tout ce qui pouvait déplaire à une si grande bonté : *Egressus foras flevit amare.* Voyez donc quelle folie c'est d'offenser Dieu puisque, pour en avoir pardon, même par l'absolution, il en faut avoir l'attrition, et que cette attrition peut être trompeuse, défectueuse et inutile sous tant de rapports. Examinez votre conscience, sondez sérieusement votre cœur : car si votre repentir est infecté d'un seul des défauts dont nous venons de parler, s'il est naturel, ou mutilé, il est invalide et infructueux ; mais s'il est exempt de ces défauts, il est vrai, sincère, cordial ; s'il abhorre toute sorte de crimes, s'il les abhorre par un motif surnaturel et divin, il sera reçu comme une bonne monnaie au bureau de la justice divine, pour l'acquit de vos dettes, pour la rançon de vos péchés, et pour vous mettre en la possession du royaume des cieux. *Amen.*

SERMON XX.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. (Isa. 38. 15.)

La seconde partie du sacrement de pénitence est la confession, dans laquelle nous déclarons nos fautes avec esprit d'humilité et de repentir de cœur au ministre de Dieu, pour en avoir le pardon par un excès de la miséricorde de Dieu et par les mérites de son Fils; mais comme un maître d'hôtel, avant de rendre compte à son seigneur, ou un trésorier à l'intendant des finances, a coutume de dresser premièrement ses comptes, de feuilleter ses livres de raison, de revoir ses recettes et d'examiner sa dépense ; ainsi l'examen de conscience doit précéder la confession, afin qu'elle soit bonne, valable, légitime et accompagnée de toutes ses conditions. J'ai trois points à vous traiter sur ce sujet : premièrement, la nécessité de faire l'examen ; en second lieu, ce qui doit en être la matière ; en troisième lieu, la manière dont il faut le faire.

Vous nous en avez donné un exemple très signalé, ô sainte Vierge ! vous êtes cette excellente femme si hautement louée au livre des Proverbes ; c'est de vous qu'il est dit : *Consideravit semitas domus suæ ;* il ne dit pas *vias*, mais *semitas*. Quand vous étiez en ce monde, vous n'examiniez pas seulement vos voies, vos actions grandes et importantes, mais vous considériez diligemment tous les sentiers de votre conscience, les plus secrètes pensées et les plus légères inclinations de votre cœur ; aussi vous faisiez toutes vos actions avec tant de perfection, que vous étiez toujours très agréable et au Créateur et aux créatures : *Gratia plena ;* c'est la qualité que votre ange vous donna quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Examen faciendum. Super quæ ? quomodo ?

Primum punctum. *Examen faciendum, probatur :* A. 1° *Scriptura.* — B. 2° *Patribus.* — C. 3° *Comparationibus.* — D. 4° *Rationibus. Quia utile ad perfectionem.* — E. *Quia necessarium ad contritionem.* — F. *Ad confessionem.* — G. *Ad satifactionem.*

Secundum punctum. *Examinanda.* — H. *Peccati essentia.* — I. *Circumstantiæ, personæ, quantitatis, modi, finis.* — L. *Causæ.* — M. *Effectus.*

Tertium punctum. N. *Quomodo examen faciendum, docetur per paraphrasim verborum Jeremiæ :* Sedebit solitarius et tacebit, etc.

PRIMUM PUNCTUM. — *Examen faciendum.*

A. — (1° *Scriptura.*) *Fratres, si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans te ipsum.* Voilà une étrange façon de parler, et une grosse faute contre la grammaire des hommes : *Vos qui spirituales estis, considerans.* S. Paul écrivait à tous les Galates, (6. 1.) et, parlant au nombre pluriel, leur dit : Vous autres qui êtes spirituels, reprenez celui qui a failli. Puis changeant promptement de style, comme s'il ne parlait qu'à un seul, il dit au nombre singulier : *Considerans te ipsum*, prends garde à toi, et considère-toi toi-même. Il sait bien ce qu'il dit, il ne parle pas à la légère, le Saint-Esprit anime son cœur et conduit sa plume. C'est que la grammaire de Dieu est bien différente de celle des hommes. Celle des hommes ne donne des régles que pour bien parler, celle de Dieu donne des instructions pour bien vivre. Il dit au pluriel : Vous qui êtes spirituels, instruisez celui qui a failli, parce que le nombre de ceux qui sont spirituels ou bien qui pensent l'être, de ceux qui jugent, reprennent et instruisent les autres, est fort grand. Il dit au

singulier : *Considerans te ipsum*, parce que le nombre de ceux qui s'examinent eux-mêmes est fort petit; et, toutefois, la plus salutaire et la plus louable science que l'homme puisse avoir en ce monde, c'est la connaissance de soi-même. Le prophète Jérémie nous avertit d'étudier cette leçon. Si nous désirons nous convertir et retourner à notre Dieu, il nous exhorte d'examiner soigneusement nos pensées, nos paroles et nos actions, qu'il appelle des voies, parce que, si elles sont bonnes, elles nous conduisent à Dieu; si elles sont vicieuses, elles nous en détournent et nous conduisent en enfer (1).

B. — (2° *Patribus.*) Et le dévot S. Bernard, écrivant au pape Eugène, prend la liberté de lui dire ces paroles remarquables : Quand vous connaîtriez parfaitement les mystères les plus relevés; la hauteur du ciel, l'étendue de la terre, la profondeur de la mer, les secrets de la nature, le commerce des éléments, les vertus occultes des simples, et les propriétés des animaux, à quoi vous servirait tout cela, si vous vous ignoriez vous-même? Vous seriez semblable à celui qui bâtit sans fondement; il voit plutôt une ruine qu'il n'a fait un bâtiment. Celui-là n'est pas véritablement sage qui ne l'est pas premièrement pour soi. Réglez-vous sur Dieu le Père quand il envoie son Verbe divin, il ne le sépare pas de lui. Votre verbe c'est votre considération; si elle procède de vous, qu'elle ne s'en détache jamais; qu'elle commence toujours par vous et finisse toujours en vous; soyez toujours le premier et le dernier objet de votre connaissance. (2) S. Basile, S. Jérôme et S.

(1) Scrutemur vias nostras, et quæramus et revertamur ad Dominum. (Thren. 3. 40.)

(2) Noveris licet omnia mysteria; noveris lata terræ, alta cœli, profunda maris, si te nescieris, eris similis ædificanti sine fundamento, ruinam non structuram faciens; non est sapiens qui sibi non est : a te incipiat tua consideratio non solum autem, sed et in te finiatur; quocumque evagetur, ad te revocabis eam eum salutis fructu. Tu primus tibi, tu ultimus : sume tibi exemplum de summo omnium Patre Verbum suum emittente et retinente; Verbum tuum, consideratio tua, quæ si procedit non recedat; sic progrediatur ut non egrediatur, sic exeat ut te non deserat. (S. Bern. lib. 5. de Consider. c. 3.)

Ephren en disent tout autant, et nous recommandent l'examen de conscience avec grand soin, comme une pratique très importante pour acquérir la pureté de cœur et la perfection chrétienne (S. Basil. hom. de Instit. monac. S. Hier. in Ps. 4. Ephe. serm. ascetico de Vit. relig.)

C. — (3°. *Comparationibus.*) Voici les comparaisons qu'ils en apportent : la vigne qui n'est point taillée pousse des sarments superflus qui empêchent le bon fruit ; la terre qui n'est jamais sarclée produit de mauvaises herbes et se hérisse de chardons et d'épines ; la chambre qui n'est jamais balayée devient un amas d'ordures ; le navire où personne ne tire à la pompe coule infailliblement à fond ; le corps humain qui n'est jamais purgé ne peut pas se conserver en santé, et l'âme ne peut ni acquérir la sainteté ni la conserver quand elle est acquise, si elle n'est souvent nettoyée et renouvelée par l'examen : (1) *Flores apparuerunt in terra nostra, tempus putationis advenit.* S. Bernard explique ces paroles de l'examen de conscience, et nous dit : *Toti incumbamus huic operi tam sancto, tam necessario, et in eo se quisque judicet profecisse non cum invenerit quod reprehendat, sed cum quod invenerit reprehendet.*

D. — (4° *Rationibus.*) Il a raison de dire : *Tam sancto, tam necessario*, parce qu'il n'est rien de si utile pour sanctifier et perfectionner une âme dévote; rien de si nécessaire, *tam necessario*, rien de plus nécessaire à la conversion de l'âme pécheresse que la pénitence. La pénitence a trois parties : la contrition du cœur, la confession de la bouche, la satisfaction des œuvres ; et l'examen est nécessaire à toutes les trois.

E. — (*Necessarium ad contritionem.*) Du temps de S. Bernard, il y avait un proverbe qui disait : *Quod non videt oculus cor non dolet* : Ce que l'esprit n'entend pas, le cœur ne le ressent pas ; et un ancien a remarqué que,

(1) Vitam tuam quotidiana discussione examina, attende diligenter quantum proficias, vel quantum deficias, qualis sis in moribus, qualis in affectibus. (S. Bern. in Medit. c. 3.)

par la providence de Dieu, la nature a destiné un même sens aux larmes et à la vue, parce que nous n'avons coutume de pleurer que les maux que nous voyons. Vous m'avouerez que celui qui considère à loisir et avec attention la grièveté, la diversité, le grand nombre, les mauvais effets de ses péchés distinctement et en détail, en conçoit plus aisément une vive douleur et un grand repentir que celui qui n'y fait pas une si grande réflexion, et qui se contente de les raconter à l'oreille du prêtre comme il ferait d'une histoire ; et encore ne peut-il bien les déclarer au prêtre, s'il ne s'est pas examiné.

F. — (*Ad confessionem.*) Pour cela les docteurs concluent que cet examen, avant la confession, n'est pas seulement de conseil, mais de précepte et d'obligation ; car quand Dieu ou l'Eglise nous commandent une action, ils ne la commandent pas seulement quant à la substance de l'œuvre, mais quant à toutes les circonstances qui sont nécessaires pour s'en bien acquitter. (1) Par exemple, quand l'Eglise commande aux prêtres de chanter ou de réciter l'office divin, elle ne les oblige pas seulement à le dire de bouche, par manière d'acquit, mais avec une attention intérieure, avec respect et modestie extérieurs. Or, Dieu et l'Eglise nous obligent de confesser au prêtre tous nos péchés mortels, et nous ne le pouvons pas bien faire si la confession n'est préméditée, si un sérieux examen de conscience ne la précède : le commandement de la confession nous oblige donc à cet examen, et les théologiens concluent que, lorsqu'il y a un temps notable que vous n'avez été à confesse, ou quand vous avez négocié plusieurs affaires, et commis plusieurs péchés, vous êtes obligé d'employer autant de temps à faire votre examen que vous en mettriez à une affaire temporelle d'importance. Mais aussi quand vous y avez ainsi employé du temps et de la diligence raisonnable, vous ne devez pas après cela être en peine et en scrupule de

(1) Sæpe quod bono studio gerimus, dum discutere caute negligimus quo judicetur fine nescimus et nonnumquam hoc fit reatus criminis quod putatur causa virtutis. (S. Greg. 2. Moral. cap. 10.)

n'avoir pas fait ce que vous deviez, ni craindre d'avoir fait une confession invalide, quoique vous ayez oublié plusieurs péchés par fragilité humaine; mais si après vous vous en souvenez, il les faudra confesser,

G. — (*Ad satisfactionem.*) Cet examen est aussi très important pour la satisfaction et pour la correction de notre vie; car, quand il est fait comme il faut, nous y recherchons les imperfections des bonnes œuvres que nous avons faites, les sources et les racines des mauvaises; nous cherchons le moyen de nous amender, de régler notre temps et d'ordonner l'économie de nos actions. Et de là vient que Pythagore, tout païen qu'il était, conseillait à ses disciples de s'examiner tous les soirs avant de se coucher. (1)

SECUNDUM PUNCTUM. — *Examinanda.*

H. — (*Essentia peccati.*) L'examen qui précède la confession doit se faire sur l'essence, les circonstances, les causes et les effets de nos péchés. Premièrement, il en faut examiner l'essence; car le concile de Trente déclare que nous sommes obligés de découvrir au prêtre les diverses espèces de nos péchés, et, s'ils sont mortels, on est obligé d'en dire le nombre autant que faire se peut. A cet effet, il faut parcourir les commandements de Dieu et de l'Eglise; et rechercher les pensées volontaires que l'on a eues, les paroles qu'on a dites, les actions que l'on a faites et les bonnes œuvres que l'on a omises contre ces saintes lois. Afin de vous aider sur ce sujet, vous devez être soigneux d'assister aux instructions qui vous sont faites.

I. — (*Circumstantiæ, personæ.*) Et parce que plusieurs circonstances ajoutent une nouvelle espèce de péché à une action vicieuse, ou en aggravent notablement la malice, il les faut considérer attentivement, afin de les détailler dans la confession quand il est nécessaire, pour concevoir plus d'horreur, de douleur, ou de repentir des péchés qui en sont infectés. Il y en a quatre plus ordinaires, et qui ont

(1) Nec fesso dulcem declines lumine somnum, Quin ter cuncta priùs reputaveris acta diei. (Pythag. vers. aur.)

besoin d'être bien expliquées : la qualité de la personne, la quantité de la matière, la manière dont l'action s'est faite, l'intention de la fin qu'on s'est proposée. La première est la qualité de la personne qui pèche, ou avec qui ou contre qui on pèche ; comme en matière d'impureté, si c'est une personne mariée, un ecclésiastique, ou un parent. En matière d'injure, l'offense est bien plus grande quand vous frappez un prêtre que si c'était un laïque ; si vous faites un affront à votre père, que si vous le faisiez à un valet ; si vous médisez de votre prélat, que si vous médisiez d'un artisan. Un ecclésiastique faisant son examen, pour être outré de douleur, doit s'imaginer que Notre-Seigneur lui dit : *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique, tu vero homo unanimis, dux meus, et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos.* (Psalm. 54. v. 14. 15.) Si un juif, un Arabe ou un Japonais m'avait désobligé, l'injure me serait plus supportable : on ne doit attendre d'un ennemi que des hostilités. Si un villageois qui mène une vie pauvre et misérable, ou dépourvue de tout secours, transgresse mes commandements ; si une pauvre ignorante, idiote et mal élevée commet quelque péché, elle est plus excusable ; mais vous, un prêtre, un religieux ou un bénéficier, qui m'avez tant d'obligations, qui avez été si bien instruit, qui avez tant de lumières et de connaissances, qui vivez délicieusement de mon patrimoine, que je nourris si souvent et si tendrement de ma propre chair ; que vous commettiez le péché que vous savez me déplaire infiniment ! c'est ce qui m'est extrêmement sensible. Quand un fils de famille fait son examen, il doit considérer : Si je n'avais attristé que mon camarade ou quelqu'autre étranger, passe ; mais désobliger ma pauvre mère qui m'a nourri avec tant de soins, qui m'a élevé avec tant de peines, qui m'a caressé avec tant de tendresse, qui a enduré tant d'incommodités pour moi ; la fâcher ; lui répondre arrogamment, lui parler comme à une servante, la faire mourir de regrets ! ne suis-je pas un dénaturé ? ne suis-je pas un monstre d'ingratitude ?

(*Quantitatis.*) La quantité du bien que l'on dérobe, ou du dommage que l'on fait, cause aussi un grand surcroît à la grièveté du péché, non-seulement quand le dommage est fait à une seule personne, mais encore quand il est fait à plusieurs, quoiqu'il soit petit et de petite conséquence envers chacun d'eux. Comme quand vous vendez à faux poids et à fausse mesure, le tort que vous faites à chacun est bien petit; mais la somme que vous prétendez amasser par ces petits larcins, et l'injustice que vous commettez, est très grande et de grande conséquence.

(*Modi.*) La manière aussi dont vous péchez doit être pesée et examinée, parce qu'elle ajoute quelquefois une nouvelle espèce à votre crime, ou qu'elle en augmente notablement la malice. Comme quand vous prenez des complices, quand vous employez des serviteurs ou autres personnes pour être les fauteurs, recéleurs, coadjuteurs, ou les instruments de votre péché: vous induisez un notaire à faire une antidate ou une autre fausseté, un paysan à porter faux témoignage, un serviteur à faire des messages d'amour; si, étant seigneur ou dame d'une paroisse, vous traitez irrévéremment votre curé, et donnez ainsi exemple à vos sujets d'en faire autant; si, étant père ou mère de famille, vous jurez ou détractez, ou si vous dites d'autres mauvaises paroles en présence de vos domestiques, et s'ils apprennent de vous un si détestable langage.

(*Finis.*) Mais la circonstance qui mérite d'être bien pénétrée, et qui envenime bien criminellement, mais insensiblement, une action, c'est la mauvaise intention. Aristote dit que celui qui dérobe pour commettre un adultère, lors même qu'il dérobe, est plus adultère que larron. Et notre Sauveur dit en l'Evangile que s'il y a de la malignité dans l'œil, c'est-à-dire dans l'intention, tout le corps de l'action est vicieux et plein de ténèbres; (1) ce qui fait que plusieurs trouveront à l'heure de la mort et au jugement de Dieu que toutes les actions de leur vie, ou la plupart, ont été

(1) Si oculus tuus nequam fuerit, totum corpus tuum tenebrosum erit. (Matth. 6. 23.)

gâtées et corrompues, parce qu'ils n'ont point eu d'autre fin qu'eux-mêmes ou leurs enfants, leur avancement, leur satisfaction et l'établissement de leur propre fortune.

L. — (3° *Causæ peccati.*) Après les circonstances, il faut examiner les causes de nos péchés, ou pour les expliquer en la confession, ce qui est quelquefois nécessaire; ou pour les déraciner, ce qui est toujours très utile. Il faut quelquefois les expliquer, parce qu'il peut arriver que ce qui n'est pas péché en soi, ou qui n'est que péché véniel, parce qu'il est involontaire, devienne un crime inexcusable et très volontaire en sa cause. Celui qui sait qu'il a coutume de blasphémer, de battre sa femme, ou de faire quelque autre action déréglée quand il est ivre, se rend coupable de tous ces péchés toutes les fois qu'il s'enivre ayant prévu de telles suites. Ainsi les illusions déshonnêtes qui arrivent en dormant ne sont pas volontaires pendant le songe; mais elles sont réputées telles quand elles procèdent des pensées lascives qu'on a volontairement roulées en son esprit pendant le jour, avec complaisance et délectation morose; et celui qui a coutume de jurer à tout propos sans aucune retenue, et sans se soucier s'il dit vrai ou non, commet des péchés de parjure toutes les fois que le faux jurement lui échappe, même avec inadvertance, parce que cela lui est volontaire en sa cause et dans la mauvaise habitude qu'il néglige de déraciner. Si, faute de prendre lumière et conduite de Dieu en l'oraison, ou de donner liberté à quelqu'un de vos amis de vous avertir et de vous reprendre, vous commettez des fautes en votre charge; elles vous sont imputées, quoique vous ne les connaissiez pas, et encore plus si c'est par ignorance crasse et grossière de ce que vous êtes obligé de savoir, comme si vous avez pris une charge dont vous êtes indigne et incapable.

Quand on ne serait pas obligé d'expliquer ainsi en la confession les causes de nos péchés, il est toujours très utile de les rechercher en l'examen, afin de nous amender. Car comme, pour faire mourir un arbre, le meilleur expédient n'est pas d'en couper les branches, mais d'en arracher la

racine, ainsi, pour nous corriger d'une mauvaise habitude, il est bon de retrancher les actions qu'elle produit, mais le meilleur est d'en ôter la cause ; et nous le devons faire si nous avons une vraie volonté de nous bien confesser. Quelle est la cause de vos jurements ? c'est le jeu; de votre intempérance, de vos paroles déshonnêtes? c'est le cabaret; de vos médisances et de vos mauvaises pensées ? c'est l'assemblée des garçons et des filles : donc si vous êtes bien repentant, vous éviterez le jeu, les cabarets, les assemblées et compagnies mondaines.

M. — (4° *Effectus.*) Enfin, il faut considérer en l'examen les mauvais effets qui procèdent de nos péchés, parce qu'ils font souvent qu'une action est mortelle qui ne serait que venielle, ou indifférente et permise. Ces mauvais effets sont quelquefois prévus et prétendus, d'autres fois prévus et non prétendus, d'autrefois enfin, il ne sont ni prévus ni prétendus, mais nous les devons prévoir et éviter, et, en tous ces cas, il nous sont imputés et augmentent la malice du péché. Vous révélez le vice caché d'autrui à une personne que vous connaissez et qui n'est pas secrète, et vous le dites tout exprès afin qu'elle le publie et que tout le monde le sache ; qui doute que vous ne soyez coupable, non-seulement de votre médisance, mais encore de celle de tous les autres ? Vous êtes paresseux à faire les écritures de votre client, ou à voir son procès, parce que vous aimez mieux passer votre temps en jeux ou en plaisirs sensuels ; vous donnez un délai superflu, vous prévoyez que ce petit retard reculera l'affaire de trois ou quatre mois, incommodera notablement la partie qui sera obligée de demeurer ici avec de grands frais, vous prévoyez cela, mais vous ne le prétendez pas : ce dommage notable, qui arrive par votre paresse ou concession de délai, la rend plus criminelle et plus injuste, quoique l'effet ne soit ni prévu, ni connu, s'il procède ordinairement, ou naturellement de notre action. Ainsi, les privautés sensuelles qui se font à la vue de vos domestiques, et qui peuvent leur donner des imaginations impures; ainsi jurer souvent pour la vérité en présence de vos enfants, qui apprendront à jurer, et jureront pour des mensonges.

TERTIUM PUNCTUM.

N. — (*Quomodo examen faciendum.*) Nous avons vu qu'il faut faire l'examen et sur quoi il faut le faire : apprenons du prophète Jérémie comme il faut le faire. Heureux, dit-il, et bienheureux celui qui prend sur lui le joug du Seigneur dès sa jeunesse ! il s'assoira tout seul en silence et s'élèvera au-dessus de lui-même : *Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua ; sedebit solitarius, et tacebit, quia levabit se super se.* (Thren. 3. 7.) Autant de paroles, autant d'instructions. *Bonum est viro cum portaverit jugum* : voilà le point d'importance en ce qui est de l'examen, de porter tout de bon le joug du Seigneur, de faire un ferme propos, de commencer de vivre selon les lois du Christianisme, de conformer nos actions, non pas aux maximes du monde, mais aux commandements de Dieu et aux lumières de l'Evangile.

Sedebit. C'est la posture d'un juge : *Sedebitis et vos judicantes.* Quand nous pensons à nos péchés, souvent, au lieu de nous juger, nous plaidons en notre faveur ; au lieu de nous condamner, nous nous flattons, nous diminuons en notre esprit la grièveté de nos crimes ; nous nous excusons sur notre faiblesse, sur la difficulté du commendement, sur la violence de la tentation, sur la mauvaise habitude, sur la compagnie, sur la femme ou sur les enfants ; et de là vient que nous ne concevons pas une horreur ni une vive douleur de nos fautes : nous sommes lâches et indulgents à nous en punir ; pour nous en corriger, il ne faut pas être avocat en ce sujet, mais juge : *Sedebit.*

Solitarius. Un grand secret pour bien faire une confession générale, et une salutaire crise qui nous remette en parfaite santé intérieure, c'est de faire les exercices spirituels huit ou dix jours, entrer en retraite, mettre à l'écart tout autres affaires, et, pendant ce temps, ne vaquer qu'à l'oraison, à la méditation, à la lecture des bons livres, à la revue de notre vie, à nous exciter au repentir et à l'amendement de notre conscience : *Sedebit solitarius.* Vous reccuillant

ainsi et examinant dans la solitude, il vous faut penser que vous êtes l'unique pécheur qui soit au monde, qu'il n'y a de criminel sur la terre que vous ; car *delictorum patrocinium est delinquentium turba.* Ce qui fait que vos péchés vous semblent petits et dignes de pardon, c'est que vous voyez plusieurs autres qui blasphèment, qui s'enivrent et qui médisent comme vous, et il vous semble que par là vos crimes sont à couverts. Mais quand vous serez au jugement de Dieu, assis sur la sellette, vous y serez seul : *Sedebit solitarius.* S'il n'y avait point de blasphémateurs, d'adultères et de larrons au monde que vous, que vos péchés sembleraient difformes, déréglés et dénaturés ! vous passeriez pour un monstre horrible et abominable à tous les hommes. Or, les péchés des autres n'excusent pas les vôtres devant Dieu et devant ses anges; quand vous serez présenté à son tribunal, vos crimes paraîtront aussi noirs, aussi monstrueux, exécrables et punissables, que si personne ne les avait commis que vous; et il vous faut supposer cela, et vous mettre dans cette disposition quand vous traitez avec Dieu, seul à seul, pour vous préparer à la pénitence : *Sedebit solitarius.*

Et tacebit. Il faut imposer silence à vos passions, supprimer vos inclinations et vos humeurs particulières. Vos passions sont comme ces fausses lunettes qui font paraître les lettres beaucoup plus menues qu'elles ne sont. Vos fautes vous semblent petites et légères, parce que vous ne les regardez qu'à travers vos affections ; vous êtes leur avocat et non pas leur juge ; votre amour-propre vous flatte, vous fait trouver des raisons pour colorer, amoindrir et justifier vos fautes. Vous vous échauffez à poursuivre ce procès en matière d'injure, en apparence par zèle de justice, et pour réparer votre honneur ; et, en effet, si vous sondez votre cœur, c'est par un esprit de vengeance et pour nuire à votre prochain. Vous rudoyez cette fille dont vous êtes la belle-mère ; vous l'étourdissez de réprimandes et d'injures; vous vous imaginez que c'est par esprit de correction, mais au fond, si vous vous examinez sans passion, vous verrez que c'est par aversion.

Levabit se super se. Pour comprendre la grièveté de vos fautes et avoir un vif ressentiment de douleur, il faut vous séparer de vous-même et vous élever à Dieu : *Sensibile supra sensum positum non facit sensationem.* Ceux qui nettoient les égoûts, et qui sont toujours parmi les ordures, n'en ressentent pas la puanteur ; mais bien ceux qui en sont séparés et qui vivent parmi les parfums. Vous ne connaissez pas l'énormité de vos fautes, parce que vous y êtes tout plongé et comme naturalisé; élevez-vous quelquefois au-dessus de vous-même pour considérer qui est celui que vous offensez; combien il est grand, puissant, sage, bon et terrible; les obligations que vous lui avez, et la haine qu'il porte au péché; demandez-lui la grâce de comprendre ces motifs et d'en être touché; dites-lui souvent comme S. Augustin et S. François : *Noverim me, noverim te.* Que je me connaisse et que je vous connaisse, ô mon Dieu ! *Noverim me*, que je connaisse mes imperfections, mes infirmités, mon néant : *Noverim te,* que je connaisse vos grandeurs, vos excellences et vos perfections infinies : *Noverim me*, que je connaisse mes ingratitudes envers vous : *Noverim te,* que je connaisse vos miséricordes envers moi : *Noverim me*, parce que cette connaissance est le commencement de la vraie sagesse : *Noverim te*, cette connaissance est le comble de la perfection : *Noverim me,* avec haine et abomination de ce que je suis de moi-même : *Noverim te*, avec amour et admiration de ce que vous êtes : *Noverim me*, pour m'humilier, me confondre, m'abaisser au-dessous de toutes les créatures : *Noverim te*, pour vous bénir, louer, glorifier à jamais. *Amen.*

SERMON XXI.

DU BON PROPOS DE NE PLUS PÉCHER, QUI EST NÉCESSAIRE A LA PÉNITENCE.

Noli amplius peccare.
Ne veuillez plus pécher. (Joan. 5. 14. et cap. 8. 11.)

Hier nous disions qu'en faisant l'examen de conscience, il faut avoir une vraie volonté et une résolution effective de corriger nos fautes et d'amender notre vie ; car le saint concile de Trente (sess. 14. cap. 4 initio.) expliquant la première partie du sacrement de pénitence, qui est la contrition, dit que c'est une douleur et une détestation des péchés que nous avons commis, avec propos de n'y plus retomber. J'ai donc aujourd'hui à vous faire voir, en premier lieu, combien ce bon propos est utile et nécessaire à notre conversion, et, en second lieu, les effets qu'il produit en nous quand il est vrai, cordial et sincère. Nous le devons demander à Dieu par vos intercessions, ô très sainte Vierge ! vous êtes tous les jours comparée à une tour d'ivoire dans les prières de l'Eglise : *Turris eburnea.* L'ivoire est le symbole de votre pureté et de votre sainteté incomparable ; la tour exprime votre fermeté, votre constance et stabilité en l'état de grâce et de perfection. Tant que les autres saints ont été en ce monde, on leur disait : Faites votre salut avec crainte et tremblement ; mais à vous, on vous a toujours dit avec raison : Ne craignez point : *Ne timeas.* C'est l'assurance que votre ange vous donna, quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. *Immutabilitas Dei procedit ex ejus simplicitate.* — A. *Sic conversio, ut sit constans, debet esse*

simplex, nempe cum sincero proposito nunquam peccandi.

Primum punctum. *Necessitas hujus propositi, quia sine eo conversio non est vera, nec firma; quod probatur :* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Conciliis.* — E. 4° *Ratione.*

Secundum punctum. *Effectus hujus propositi :* F. 1. *Fuga occasionum.* G. — 2. *Fuga dispositionum quæ sunt vitia capitalia, quamvis parva; quod probatur inductione superbiæ Salomonis.* H. — *Avaritiæ Achab.* — I. *Luxuriæ Herodiadis.* — K. *Invidiæ Saulis.* — L. *Gulæ Esau.* — M. *Iræ filiorum Jacob.* 3. *Effectus : extirpatio inclinationum quæ fit.* — N. 1. *Per orationem.* — O. 2. *Per fervorem in bonis operibus.*

Conclusio. P. *Per paraphrasim illorum verborum :* In simplicitate cordis lætus obtuli universa.

EXORDIUM.

(*Immutabilitas Dei procedit, etc.*) S'il était permis à un ver de terre de parler grossièrement et en bégayant des grandeurs du roi du ciel, je prendrais la hardiesse de dire qu'entre les perfections de Dieu, celle qui met le sceau à toutes les autres, qui affermit son trône, et qui le rend paisible possesseur de sa béatitude, c'est son immutabilité : *Ego Dominus et non mutor.* (Malach. 3. 6.) *Non est Deus quasi homo.... ut mutetur.* (Num. 23. 19.) *Tu autem idem ipse es.* (Ps. 101. 28.) L'Eglise dans ses prières : *Rerum, Deus, tenax vigor, immotus in te permanens.* Cette perfection divine se prouve aisément par cette démonstration : tout changement se fait en bien ou en mal, en acquérant ou en perdant quelque chose. Si Dieu pouvait acquérir quelque bien, il ne serait pas entièrement parfait, puisqu'on pourrait ajouter quelque chose à son être; s'il pouvait perdre quelque chose, il ne serait pas heureux de tout point, puisqu'il serait toujours en danger, en crainte et appréhension de cette perte.

A. — (*Sic Conversio, ut sit constans, etc.*) S. Augustin qui, doué de l'esprit de sapience et d'un entendement tout de feu, va toujours à la source et au premier principe des choses, rapporte une autre raison de cette vérité; (S. Aug. lib. 6. de Trinit. cap. 6.) il dit que cette immutabilité de Dieu procède de sa simplicité : *Nihil simplex mutabile est.* Tout changement suppose nécessairement un assemblage, une composition de diverses parties, ou de diverses qualités, ou de divers degrés d'une même qualité. De savant ou vertueux que vous êtes maintenant, vous pouvez devenir ignorant ou vicieux, parce qu'autre chose est votre nature et autre est votre vertu ou science. A ce qui est parfaitement simple, on ne peut faire aucun changement par diminution ou altération sans le détruire et l'anéantir tout à fait ; si une muraille n'avait qu'un degré de blancheur, on ne pourrait tant soit peu altérer cette blancheur sans l'effacer entièrement : s'il n'y avait en l'air qu'un degré de lumière, on ne la pourrait point obscurcir sans l'éteindre. Dieu donc étant un être immortel, éternel et incorruptible, d'autre côté, son essence étant très pure, très une, très simple et indivisible, il n'est pas capable de changement, il est essentiellement et parfaitement immuable : *Ego Deus et non mutor.* C'est ce qui fait que le Saint-Esprit demande avec plus d'instance à ceux qui s'approchent de Dieu la simplicité de cœur, et que ce qu'il condamne avec plus d'horreur, c'est la duplicité. Le Sage dit au livre de la Sapience : Cherchez le Seigneur en simplicité de cœur. Et Dieu faisant le panégyrique du saint homme Job en présence de tous les anges : Avez-vous vu, dit-il, mon serviteur Job, qui n'a pas son semblable ? c'est un homme d'une grande simplicité ; et au livre de l'Ecclésiastique : Gardez-vous bien de vous approcher de Dieu avec duplicité de cœur ; et au même livre : Malheur à ceux qui ont le cœur double !

PRIMUM PUNCTUM. — *Necessitas hujus propositi, etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) S. Augustin nous a dit que l'immutabilité de Dieu procédait de sa simplicité. Il en est de même en morale. Quand notre conversion est simple et sans déguisement, elle est constante et persévérante; mais au contraire, S. Jacques dit que l'esprit qui a de la duplicité est inconstant en ses desseins et en ses actions. (1) D'où vient que tant de Chrétiens faussent si aisément les promesses qu'ils ont faites à leurs confesseurs? d'où vient que les résolutions qu'ils semblaient avoir prises de changer leur vie ont si peu de durée, si peu de constance et de stabilité? c'est qu'elles n'étaient pas simples, qu'il y avait beaucoup de duplicité et de déguisement. Si vous regardiez quel était l'état de votre âme et la posture de votre cœur en plusieurs de vos confessions, vous verriez qu'il y avait beaucoup de fourberie; mais fourberie si fine, si subtile et si déliée, qu'elle ne trompait pas seulement votre confesseur, elle vous trompait vous-même. Vous vous confessiez peut-être en pleurant; vous aviez je ne sais quelle tendresse et amollissement de cœur, vous faisiez de belles protestations, mais au fond vous n'aviez pas une vraie volonté de quitter le péché et toutes ses occasions.

Dieu s'en plaint par son prophète Jérémie: La femme pécheresse, dit-il, ne s'est pas convertie et n'est pas retournée à moi de tout son cœur, mais avec mensonge et dissimulation. (2) Ne vous trompez pas, dit S. Paul, on ne se moque jamais de Dieu impunément (3).

C. — (2° *Patribus.*) C'est être moqueur et non pas pénitent, disent les saints pères, de pleurer et confesser un péché que vous avez commis, et en même temps en commettre un nouveau qu'il faudra pleurer et confesser (4);

(1) Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis. (Jac. 1. 8.)

(2) Non est reversa ad me prævaricatrix in toto corde suo, sed in mendacio. (Jerem. 3. 10.)

(3) Nolite errare, Deus non irridetur. (Galat. 6. 7.)

(4) Irrisor est, non pœnitens, qui commissa plangit et plangenda committit. (Isidor. l. 2, de summo Bono, cap. 16.)

or, si c'est commettre un péché devant Dieu que d'avoir une secrète volonté de le commettre, quand ce ne serait que d'ici à cinquante ans, telle confession n'est pas une vraie pénitence, mais un masque de pénitence, dit S. Chrysostôme : *Non pœnitentia, sed pœnitentiæ larva.* Il y a des prédicateurs qui font de grandes invectives en carême contre les mascarades du carnaval : il semble que c'est hors de saison, puisqu'elles sont passées et qu'il n'y a plus de remède pour cette année-là ; mais il y a d'autres mascarades qui devraient bien animer le zèle et enfler le style des prédicateurs : ce sont les mascarades qui se font en carême, en la semaine-sainte, le jour de Pâques ; les confessions masquées et déguisées ; celles du carnaval se font par de jeunes folâtres, celles de la semaine-sainte se font par des gens de toutes conditions ; celles-là sont des visages contrefaits, celles-ci sont des sacrements contrefaits ; celles-là ne se font qu'en la rue, celles-ci dans l'église ; celles-là après l'office, celles-ci pendant le service divin ; celles-là font rire les hommes volages, celles-ci font pleurer les anges. Vous vous confessez d'avoir été au bal, au jeu, au cabaret, à la comédie et aux autres dissolutions du carnaval ; de bonne foi, dites la vérité, n'est-il pas vrai qu'au fond de votre cœur vous avez la volonté d'en faire encore autant l'année qui vient ? Vous vous confessez d'avoir chicané en ce procès, d'avoir porté le sein ou les bras découverts, d'avoir retenu de l'étoffe et de n'avoir pas travaillé fidèlement en votre métier ; n'est-il pas vrai que vous avez dessein de faire de même après Pâques et après la mission quand l'occasion s'en présentera ? Votre confession est une singerie, une momerie, une vraie mascarade : *Non pœnitentia, sed pœnitentiæ larva* (1).

D. — (3° *Conciliis.*) Le saint concile de Trente et les saints Pères disent que la pénitence est un second baptême, une ratification, une confirmation, ou, pour mieux dire, un rétablissement du premier ; c'est un renouvellement de

(1) Pœnitentiam agere est perpetrata mala plangere, et plangenda non perpetrare. (S. Greg. hom. 34. in Evang.)

ce qui s'est passé entre Dieu et nous quand on nous a baptisés ; c'est une nouvelle convention , une alliance et une transaction par laquelle nous promettons à Dieu de garder ses commandements , et Dieu nous promet de nous donner son paradis ; c'est un pacte , un contrat de pacification , un traité de paix : *Pactum* , *pacis actus*. Si vous demandez à Ulpian ce que c'est qu'un pacte , il vous dira que c'est un consentement , un concours et un commun accord de deux ou de plusieurs personnes en une même chose : *Duorum vel plurium in idem placitum consensus.* (l. 1. ff. de Pactis.) Or , Dieu ne veut point de trèves , il veut nécessairement ou la paix ou la guerre ; il ne dit jamais : *Induciæ ,* trèves ; il dit toujours : *Pax vobis* , *pax huic domui, pax hominibus*. Ce mot de *trèves* n'est point en la Bible , vous ne le trouverez jamais ni au vieux ni au nouveau Testament. Si donc , en vous confessant , vous n'avez intention que de faire trèves avec Dieu , surséance et suspension d'armes , vous ne convenez pas ; avec Dieu il n'y a point de pacte.

E. — (4° *Ratione.*) La pénitence est une partie subjective , un rejeton de la justice , seconde vertu cardinale. Quand on définit la justice en théologie ou dans le droit , on dit que c'est une volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui appartient ; si donc vous n'avez pas une vraie volonté de rendre l'obéissance que vous devez aux commandements de Dieu , sans en excepter un seul , vous n'êtes point juste , ni par conséquent vrai pénitent ; mais quand vous avez cette volonté , vous faites beaucoup , vous méritez plus que vous ne pensez ; car si vous avez une vraie volonté de vivre saintement , dévotement et austèrement le reste de votre vie , comme vous ne savez si elle durera encore trente , quarante ou cinquante ans , quoique vous mouriez d'ici à cinq ou six ans , votre bonne volonté est aussi méritoire devant Dieu que si vous viviez cinquante ans : *Deus non annotat facultatem* , *sed coronat voluntatem ,* dit S. Augustin. (Ps. 49.)

Et puis , quand ce bon propos est vrai , sincère et cor-

dial, ce n'est pas une simple velléité ou désir inefficace ; c'est une volonté effective et agissante qui met la main à l'œuvre, qui s'applique à la recherche des moyens convenables et nécessaires pour se préserver de la récidive. Il y en a trois principaux qui sont : la fuite des occasions, des dispositions et des inclinations qui nous portent au péché.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Effectus hujus propositi.*

F. — 1. *Fuga occasionum.*) Le Saint-Esprit nous marque le premier au livre des Proverbes, quand il dit : Celui qui redoute et qui évite les piéges ne sera pas en danger d'être pris. (1) Si vous êtes bien à Dieu, et bien résolu de vous amender, vous vous direz : Quel est le piége qui m'a fait tomber en tel et tel péché ? quelle est la cause et l'occasion de ces pensées déshonnêtes qui souillent mon cœur ? c'est la fréquentation d'une telle personne ; c'est l'intempérance ; c'est que je mange trop ; c'est que je ne trempe pas assez mon vin ; c'est que je me confesse trop peu souvent, et que je change de confesseur pour n'être point réprimandé. Quelle est la cause des médisances, des paroles de flatterie et de complaisance que je dis ? c'est la compagnie. Quelle est l'occasion des jurements, des ivrogneries et autres débauches ? c'est le jeu ou le cabaret. Et vous mettez la main à l'œuvre ; vous éviterez les compagnies, le jeu, les tavernes, parce que vous devez faire tout ceci non-seulement, ni principalement, pour l'amour de vous et de votre salut, mais pour l'amour de Dieu et de sa gloire. Si vous êtes bien converti, vous devez retrancher de vous et de votre maison, non-seulement tout ce qui vous peut servir de piége et d'occasion de péché, mais encore tout ce qui le peut être à qui que ce soit, comme de découvrir votre sein, de dire des paroles trop gaies et trop libres en la présence des hommes, d'avoir des tableaux et des statues où il y a des nudités, d'avoir des romans ou des livres d'amourettes que vos domestiques liront s'ils les trouvent dans votre maison.

(1) Qui cavet laqueos securus erit. (Prov. 11. 15.)

S. Bernard, invectivant contre les Chrétiens qui ne se confessent et ne communient à Pâques que par coutume et par respect humain, dit que les maladies populaires sont ordinairement plus fréquentes après Pâques, en punition des sacriléges qu'on a commis en communiant indignement (1); comme S. Paul en avertit les Corinthiens, et que la raison de ce malheur est qu'on ne fait pénitence qu'à demi; qu'on n'évite pas les dangers, les amorces et les occasions du péché, ce qui est absolument nécessaire; car il ajoute que la marque d'une vraie componction, c'est de fuir les occasions, se retirer des dangers et périls de la rechûte: *Sit veræ compunctionis indicium, opportunitatis fuga, substractio occasionis.* Et Ste Thérèse, au Château de l'âme, dit ainsi: Il est impossible qu'une personne embarrassée dans le monde s'avance en la vertu, et même qu'elle demeure sans dangers en l'état où elle est, si elle ne se retire de toutes les affaires non nécessaires, autant que sa condition le peut permettre, parce qu'il est impossible d'être parmi tant de bêtes venimeuses sans en être mordu assez souvent.

G. — 2. (*Effectus, fuga, etc.*) Mais ce sujet est de trop grande importance pour le traiter à fond en si peu de temps; demain, Dieu aidant, nous en ferons un sermon tout entier. Voyons à présent quelles sont les dispositions qui nous acheminent au péché, et qu'il faut retrancher quand on a un bon propos de s'amender. Ce sont les affections trop ardentes et déréglées aux grandeurs du monde, aux richesses de la terre, ou aux aises du corps. Ces affections sont quelquefois des commencements qui semblent très innocents, ou du moins très excusables et de petite conséquence; mais elles finissent par des catastrophes très criminelles et très tragiques. Le texte sacré nous en fournit des exemples bien remarquables et bien signalés; mais on ne les remarque pas assez: en voici quelques-uns tirés des péchés qu'elle appelle capitaux.

(1) Propter hoc multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi, ut ait apostolus. Propter hoc crebra hominum mortalitas in diversis regionibus, specialiter his diebus. (S. Bern. serm. in die. Paschæ.)

(*Superbia.*) De l'orgueil. Au troisième livre des Rois, (3. Reg. 2. 22.) Salomon désire régner après la mort de David, son père. C'est un désir qui serait en lui juste et raisonnable s'il était bien réglé ; son père et Dieu même l'avaient destiné à la couronne ; mais cette ambition le porte à commettre un très injuste et très cruel fratricide. Son frère aîné Adonias, le fait prier de lui donner en mariage une fille qui avait été dans les bonnes grâces de son père David. Ha ! mon frère a quelque mauvais dessein, dit-il, je jure ma vie qu'il en mourra, et sur-le-champ, sans autre forme de procès, il l'envoie assassiner.

H. — (*Avaritia.*) De l'avarice. Au troisième livre des Rois, (3. Reg. 21. 2.) Achab, roi d'Israel, désire avoir la vigne d'un pauvre homme, nommé Naboth, parce qu'elle était auprès de son palais, et qu'il en avait besoin pour faire un jardin. Il l'envoya quérir : Vendez-moi votre vigne, je vous en donnerai tout ce qu'elle vaut, ou, si vous l'aimiez mieux, je vous en donnerai une autre meilleure que la vôtre. Cette cupidité semble bien raisonnable pour un roi ; il arrive néanmoins de là qu'on accuse faussement le pauvre Naboth, qu'on suborne de faux témoins contre lui, qu'on le fait mourir très injustement. Vous convoitez l'héritage de votre voisin, et parce qu'il est à votre bienséance, il vous semble qu'il n'y a point de danger, parce que vous le voulez acheter ce qu'il vaut ! vous ne voyez pas le piége caché sous cette amorce. Vous lui prêterez à usure afin qu'il soit contraint de vous vendre son bien : ces contrats engendreront des procès; vous les voudrez gagner à quelque prix que ce soit, et vous y commettrez mille méchancetés. On disait aux Juifs : *Non concupisces rem proximi tui.* On dit aux Chrétiens : *Nullius aliquid desideretis* : (1. Thess. 4. 11.) Biens d'autrui ne convoiteras ; c'est pour faire le vers que nos ancêtres ont ajouté : *Pour les avoir injustement.*

I. — (*Luxuria*) De la luxure. Hérode habite familièrement avec Hérodias, sa belle-sœur. (Marc. 6. 17.) Si S. Jean-Baptiste ou un autre prophète l'eût su, et qu'il

lui eût dit : Madame, retirez-vous de ces libertés, autrement elles vous feront perdre votre honneur. Mon honneur, saint homme ! et à quoi pensez-vous de me parler ainsi ? on m'arracherait plutôt les deux yeux de la tête. Avez-vous bien si mauvaise opinion du roi et de moi ? il a une femme, j'ai un mari, et nous sommes proches-parents : ah ! il n'y pense point de mal, et moi encore moins ; ce n'est qu'un excès d'amitié qui nous rend ainsi libres et familiers l'un avec l'autre. Qu'eût-elle donc dit si on eût ajouté : Ces privautés iront si avant, que le roi vous enlèvera, qu'il vous entretiendra publiquement, que vous deviendrez une effrontée, l'opprobre de vos parents, la fable de la Judée et de toute la Palestine ; vous serez une adultère. Par cette passion vous ferez mourir le plus grand prophète qui ait jamais été, un saint qui a été prédit par les oracles divins, annoncé par un ange, conçu par un miracle, et sanctifié au ventre de sa mère ; vous lui ferez couper la tête, et de rage vous lui percerez la langue avec votre poinçon. Quiconque lui eût prédit toutes ces choses, elle les eût tenues pour des songes ; néanmoins elles sont arrivées. Ainsi, qui vous dirait que ces visites, que ces entrevues trop fréquentes et trop libres, vous feront devenir le scandale de la ville, la risée de vos voisins, la honte de votre famille, le crève-cœur de vos parents et leur désolation ; peut-être qu'elles vous feront mourir sur un échafaud par la main d'un bourreau ! vous croiriez que ce sont des menaces en l'air ; vous diriez : J'aimerais mieux mourir que d'y penser seulement le moindre mal ; il est si éloigné de m'en parler, que c'est lui-même qui voudrait m'en empêcher ; c'est mon cousin germain, mon beau-frère, mon propre frère ; c'est un homme si dévot, si spirituel et si estimé de chacun. Oui, mais les autres pauvres malheureuses qui se sont perdues n'avaient-elles pas les mêmes raisons ? ne tenaient-elles pas les mêmes propos que vous ? ne se sont-elles pas disposées à leur ruine par de pareils commencements ? Celui qui a perdu Hérodias n'était-il pas son beau-frère ? Sainte Irène ne fut-elle pas en danger d'être perdue par un homme spirituel ? Les histoires

tragiques de notre temps et des siècles passés ne sont-elles pas noircies des exemples de filles et de femmes qui se sont perdues par des privautés avec leurs proches parents, leurs beaux-frères, leur frère, avec des hommes spirituels ou qui le semblaient être ?

K. — (*Invidia.*) De l'envie. David ayant défait Goliath en duel, les dames viennent au-devant de lui, et au lieu de *triomphe*, elles chantent en la présence du roi Saül : *Saul percussit mille, et David decem millia :* Saül n'en a défait que mille, mais David en a défait dix mille. (1. Reg. 18. 7.) C'était une indiscrétion. Toute comparaison est odieuse ; ne pouvaient-elles pas louer David sans mettre Saül en jeu ? Saül en est piquée d'envie, envie qui semble bien excusable : il est roi, non par son ambition, mais par l'élection de Dieu ; il se voit décrédité et ravalé au-dessous d'un de ses vassaux. Toutefois cette jalousie si pardonnable le porte à des injustices et des cruautés exécrables ; il poursuit à mort le pauvre David qui était innocent de ce fait ; il lui tire par deux fois sa lance pour lui percer le cœur ; il fait mourir très injustement quatre-vingt-cinq prêtres ; il fait passer pas le fil de l'épée tous les habitants de la ville de Nobé où ils étaient, et même les femmes et les petits enfants, parce que David s'y était refugié. (1. Reg. 22. 18.)

L. — (*Gula.*) De la gourmandise. Esaü retournant de la chasse et affamé comme un chasseur, (Genes. 25. 29.) voit une écuellée de lentilles que son frère Jacob avait préparée pour son souper ; cet objet lui irrite l'appétit : c'est une sensualité bien tolérable il me semble ; néanmoins elle aboutit à le rendre un profane et un simoniaque ; il vend son sacerdoce pour une viande corruptible. Vous allez au cabaret, ce n'est point à intention d'y offenser Dieu, mais d'y prendre les repas que votre ami vous y veut donner ; mais ce friand repas vous coûte plus cher qu'au marché ; vous y perdez votre âme par médisance, par paroles déshonnêtes, par blasphèmes et par querelles. Quittez, quittez.

M. — (*Ira.*) De la colère. Le prince Sichem ravit et déshonore Dina, fille de Jacob ; (Genes. 34.) ses frèrse

en entrent en grande colère. Quelle colère plus raisonnable! Elle se change en haine, haine qui passe si avant, qu'ils assassinent en trahison tous les bourgeois de la ville, qui n'avaient aucunement trempé dans le crime de leur prince. Ainsi une petite colère vous fait dire des paroles piquantes; on vous en réplique : vous les ruminez après la querelle, votre cœur s'aigrit et s'envenime : ces aigreurs produisent en vous et dans vos familles des inimitiés mortelles et immortelles.

N. — (3° *Effectus, Extirpatio, etc.* — 1. *Per orationem.*) Enfin, celui qui a un ferme propos et une sincère résolution de s'amender prend peine à déraciner les inclinations au péchés, qui sont le mauvais naturel et les habitudes vicieuses contractées depuis longtemps. On les surmonte par deux voies, dit S. Fulgence : *Frequentia orationis et studio bonæ operationis,* par une fréquente prière et la pratique des bonnes œuvres. David faisait l'un et l'autre : *Os meum aperui, et attraxi spiritum ; servus autem tuus exercebatur in justificationibus suis.* (Psal. 118. 131. 23.). A votre avis, pourrais-je conserver ma vie si je demeurais longtemps sans respirer, comme une heure ou une demi-heure ? il est certain que non. Pourquoi ? parce qu'il y a en moi un foyer, un feu naturel, mais ardent, qui a besoin d'être continuellement rafraîchi. Nous avons en l'ame un foyer, un feu infernal, un brasier fatal et funeste : *Fames peccati,* la concupiscence, la nature corrompue par le péché originel et par les péchés actuels. L'air n'est pas si nécessaire au foyer du corps que le Saint-Esprit au brasier de l'âme. Pour vous empêcher de mourir de la mort du corps, vous avez besoin de respirer continuellement, d'attirer la fraîcheur de l'air ; et pour vous empêcher de mourir de la mort de l'âme et de retomber au péché, il est nécessaire d'aspirer à Dieu continuellement, ou du moins très souvent; d'attirer la grâce de Dieu d'heure en heure, de demi-heure en demi-heure, par des prières, par des oraisons jaculatoires ; de faire comme David : *Os meum aperui, et attraxi spiritum, quia ma data tua*

desiderabam. Aspice in me, et miserere mei ; (Psal. 118) de dire souvent : Mon Dieu, ayez pitié de moi, jetez vos yeux de miséricorde sur moi; faites-moi la grâce de ne plus retomber dans le péché.

O. — (*Per fervorem.*) *Servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis.* Pour dissiper les mauvaises humeurs du corps, on fait de l'exercice corporel; et pour dissiper les humeurs peccantes de l'âme et les inclinations vicieuses, il se faut exercer avec ferveur et assiduité aux bonnes œuvres, visiter les prisons et les hôpitaux, aller voir les pauvres malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, ramener les égarés et accommoder les différends : par ce moyen vous gagnez les bonnes grâces de Dieu, vous attirez son secours pour résister à vos ennemis, vous n'avez pas le loisir d'écouter les tentations, vous acquérez de bonnes habitudes qui abolissent les mauvaises : *Qui timet Deum faciet bona.*

CONCLUSIO.

P. — Disons donc au Fils de Dieu ce que l'Eglise lui dit en la messe de la dédicace. Salomon le lui avait dit anciennement dans la consécration de son temple ; aussi la vraie conversion est une nouvelle dédicace et une nouvelle consécration de notre âme : *Scio Deus meus, quod probes corda et simplicitatem diligas, unde et ego in simplicitate cordis mei lætus abtuli universa hæc. Domine Deus, custodi in æternum hanc voluntatem.* (1. Paralip. 29. 17.) Mon Dieu, vous sondez les cœurs, vous voyez le fond de notre âme, vous éclairez de votre lumière les plus épaisses ténèbres de notre intérieur, je vous offre d'affection et en simplicité de cœur tout ce que vous demandez de moi. Conservez-moi, s'il vous plaît, par votre grâce en cette bonne volonté. Oh! les belles paroles, si nous les pouvions toutes dire avec vérité! *Probes corda et renes.* Oui, Dieu sonde votre cœur, il voit bien s'il est affranchi de toute affection au péché, s'il y reste encore quelque levain de secrète volonté de retourner à vos débauches : gardez-

vous bien de communier, de peur qu'il ne vous arrive comme au prince dont nous allons parler.

Le roi Lothaire ayant été excommunié par le saint Siége, parce qu'il entretenait Waldrade, sa concubine, alla à Rome pour être absous, feignant de l'avoir quittée. Adrien second, très saint pape, ayant dit la messe en l'Eglise de S. Pierre, et le voulant communier pour l'incorporer aux membres de notre Sauveur dont il avait été retranché, lui présentant l'eucharistie lui dit : Si vous vous êtes retiré de l'adultère qui vous a été défendu, et si vous avez ferme volonté de ne retourner jamais à Waldrade, approchez-vous avec toute assurance, et recevez le sacrement du salut éternel qui vous profitera pour obtenir la rémission de vos péchés ; mais si votre conscience n'est pas bien purifiée, si vous avez quelque secrète intention de retourner à l'adultère, gardez-vous bien de le recevoir, de peur que ce qui est préparé par la providence divine pour remède aux fidèles ne soit votre jugement et votre condamnation. Puis, se tournant vers les seigneurs qui étaient à la suite du roi, et qui avaient assuré que le roi avait quitté sa concubine : Si vous avez témoigné la vérité, le corps et sang de notre Sauveur que vous allez recevoir vous profiteront pour la vie éternelle. Je vous dis de même, si vous avez quitté le péché, et l'occasion, et la volonté de pécher; si vous avez restitué le bien mal acquis ; si vous avez rompu les liens criminels, si vous avez vidé votre cœur de toute inimitié, à la bonne heure, allez recevoir la sainte communion : mais s'il reste en votre cœur quelque dessein pour l'avenir, craignez qu'il ne vous arrive comme à ce roi malheureux, qui fut si téméraire que de recevoir indignement l'eucharistie : il mourut le mois suivant, et tous ceux de sa suite, qui participèrent à son sacrilége, furent frappés de la main de Dieu, et moururent dans un an. Dieu perce à jour le fond de votre âme, il en voit toutes les dispositions ; faites-lui un parfait holocauste, offrez-lui tout ce qu'il demande de vous.

Offero universa sans réserve, sans restriction et sans modification. Ne dites pas : Je veux bien chasser la concu-

bine, mais je ne veux pas me réconcilier; je veux bien me réconcilier, mais non pas quitter ce procès injuste. Ne pensez pas faire avec Dieu une quote mal taillée : *Offero universa in simplicitate cordis,* sans duplicité, sans hypocrise, et sans dessein sur l'avenir. Ne dites pas : Je quitterai le cabaret, mais ce n'est que pour jusques après Pâques ; je couvrirai mon sein et mes bras, mais ce ne sera que quand j'irai à confesse. Comme Dieu va franchement et sincèrement avec nous, il veut que nous allions ainsi envers lui; il n'use point de supercherie envers nous, et ne veut pas que nous en usions avec lui ; il nous pardonne sans réserve et pour toujours, il veut que nous nous convertissions sans restriction et pour toujours : *Lætus offero*, de bonne volonté, de grand cœur. N'usez donc pas de remises, ne vous faites pas tant prier ; si c'est de bon cœur, mettez-vous, sans attendre davantage, dans l'impossibilité de retomber : voilà le grand secret. Si votre oncle vous a promis de vous faire donation de son bien, quand vous le voyez en bonne humeur, en ses joyeuses pensées, et en affection pour vous, vous épiez cette occasion, vous le priez d'envoyer querir le notaire. Ainsi, pour faire votre salut, quand vous êtes en la ferveur de quelque bonne résolution, il la faut effectuer sur-le-champ, sans plus attendre, aller trouver votre ennemi pour vous réconcilier, jeter au feu les papiers de ce procès injuste, donner quittance, rendre ces cédules, faire restitution, et aller demander votre place aux Carmélites. Si vous êtes indisposée, vous pouvez dire comme Salomon. *Domine Deus, custodi hanc voluntatem :* Mon Dieu, cette bonne volonté vient de vous, elle ne peut subsister que par vous, c'est vous qui me l'avez donnée, c'est à vous à la conserver ; vous avez bien voulu en être l'auteur, soyez-en, s'il vous plaît, le tuteur par Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON XXII.

DE LA FUITE DES OCCASIONS, QUI EST NÉCESSAIRE A LA VRAIE PÉNITENCE.

Occasione autem accepta, peccatum operatum est in me. (Rom. 7. 8.)

Hier, nous considérions que, pour être bien converti et faire une pénitence utile et fructueuse, il fallait avoir, non une simple velléité, mais une vraie, sincère, cordiale et efficace volonté de ne plus retomber au péché, et que, pour avoir cette volonté, il en fallait éviter les occasions. Le temps ne me permit pas de developper bien au long cette vérité; je le dois faire aujourd'hui, et vous la prouver puissamment par l'Ecriture, par les pères, par les conciles, par les raisons de théologie, et par les exemples des Saints. Vous avez été leur idée, ô sainte Vierge! S. Ambroise, proposant aux vierges chrétiennes le tableau de votre vie, dit que les compagnies que vous fréquentiez étaient irréprochables et sans soupçon, et que vous n'y alliez jamais que par charité et miséricorde: *Eos solos solita cœtus virorum invisere, quos misericordia non erubesceret* (Ambr. lib. 2. de Virginibus, circa initium.) C'était pour nous donner exemple; car pour votre particulier, en quelque occasion que ce fût, vous n'y étiez point en danger; vous étiez confirmée en grâce et en la possession assurée de toutes les vertus; vous n'aviez pas sujet de craindre, on vous pouvait dire en tout temps et en tout lieu: *Ne timeas, Maria*, comme votre ange vous le dit quand il vous salua par ces paroles: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Quidquid refertur ad peccatum est odiosum; ergo et ejus occasio.*

Punctum unicum, *Eam esse fugiendam, probatur:*

— B. 1° *Scriptura.* — 2° C. *Patribus.* — D. 3° *Conciliis.* — E. 4° *Rationibus.* — F. *Ex charitate in nos.* — *Ex humilitate.* — G. 5° *Exemplis evitandis*, *Samsonis*, *Davidis*, *Salomonis.* — H. 6° *Exemplis imitandis in lege naturæ*, *Joseph.* — I. *In scripta*, *Judith.* — K. *In nova*, *Martinianus.* — L. 7° *Argumentis conglobatis.*

Conclusio. M. *Per recapitulationem.*

EXORDIUM.

A. — (*Quidquid refertur*, *etc.*) On dit en philosophie, et il est vrai, que les choses contraires ont une nature, des inclinations, des propriétés et des productions toutes contraires. Rien n'est contraire à Dieu que le péché, mais il lui est si directement et si diamétralement opposé, qu'autant que Dieu est un grand bien, autant le péché est un grand mal; et comme Dieu est un bien si grand, si essentiel, si infini et si communicatif, que tout ce qui a quelque rapport et relation à lui, est aimable, utile, salutaire et souhaitable : ainsi le péché est un mal si grand, si essentiel et si contagieux, que tout ce qui a quelque rapport à lui est odieux, nuisible, pestilentiel et abominable. Telles sont les occasions du bien et du mal : il n'est rien de si utile à notre salut que les occasions de bien faire, comme les bons livres, la fréquentation des gens de bien, les prédications et les saintes confréries; il n'est rien de si pernicieux que les occasions du vice.

Nous en pouvons distinguer de deux sortes : il y en a qui occasionnent, et qu'on peut appeler actives; il y en a qui sont occasionnées et qu'on peut nommer passives. Les premières sont les occasions qui, d'elles-mêmes et par la condition de leur nature, sont malignes, envenimées et contagieuses : qui servent de piége et de pierre d'achoppement; qui sont des amorces de péché, comme les livres d'amour, les tableaux où il y a des nudités, les paroles déshonnêtes, les mises immodestes, la fréquentation des personnes qui nous ont servi d'objet et de sujet de péché. Les occasions

passives sont celles qui nous font tomber, non par elles-mêmes, ni par aucune malice qui soit en elles, mais eu égard à notre état, à notre faiblesse, à notre mauvais naturel, ou à notre habitude vicieuse ; comme d'être prêtre si vous n'avez le don de continence ; d'être curé si vous n'avez le talent d'instruire et de conduire les âmes ; d'être juge, notaire, médecin et chirurgien, si vous n'avez pas l'esprit, la science, la prudence et la conscience nécessaires à ces fonctions ; d'être soldat, sergent et cabaretier, si vous êtes sujet aux vices que ces professions ont coutume d'apporter avec elles : or, qu'il faille quitter toutes ces occasions pour être véritablement converti, et faire une sincère et légitime pénitence, je le montre par toutes les voies par lesquelles on peut prouver une vérité catholique, c'est-à-dire, par l'ancien et nouveau Testament, par les Pères, par les conciles, par les raisons et par les exemples.

PUNCTUM UNICUM. — *Occasiones peccati fugiendas.*

B. — (1° *Scriptura.*) En l'Ecclésiastique (chap. 3. v. 27.) le Saint-Esprit dit : *Cor durum male habebit in novissimo, et qui amat periculum peribit in illo :* Le cœur endurci se trouvera mal à la fin, et celui qui aime le danger, périra dans le danger ; il ne dit pas qu'il périra par le danger, mais dans le danger, *in illo*, non pas *per illud.* Se tenir en l'occasion prochaine de faire mal, ce n'est pas seulement une disposition et acheminement au péché, mais c'est un péché, car on ne se perd que par le péché ; et il dit qu'on ne se perd non-seulement par le mal où le danger nous achemine, mais dans le danger même. S. Cyprien (epist. 60.) passe bien plus avant : il dit que, pour assurer son salut, non-seulement il ne faut pas se tenir dans le péril, mais pas même auprès du péril ; non-seulement il ne faut pas demeurer en cette maison, mais pas même au voisinage : *Nemo diu tutus est periculo proximus.*

Il a raison de parler ainsi ; il se conforme au sentiment de l'Ecclésiastique qui dit : *Quasi a facie colubri fuge peccata* (Eccli. 21 2.) ; il ne dit pas *a morsu*, *a veneno*,

mais *a facie* : il faut éviter non-seulement les dents, la piqûre et le venin de ce serpent, mais encore sa présence, sa vue et sa rencontre. Notre Sauveur ayant dit en S. Matthieu (5. 29.) *Qui viderit mulierem*, *etc.*, ajoute : *Si oculus tuus scandalisat te, erue eum et projice abs te; expedit enim tibi ut pereat unum membrorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam.* Il faut que ce commandement soit digne d'être bien observé, et de grande conséquence pour notre salut, puisque le Fils de Dieu le répète si souvent pour nous l'inculquer, comme en S. Matthieu, chap. 18. et en S. Marc, chap. 9. Nous devons faire quatre réflexions sur ces paroles, et en tirer quatre instructions très importantes.

La première, que lorsqu'un emploi, un état ou un bénéfice, un lieu ou une personne nous sont occasion de péché, il faut nous en priver, quoi qu'il nous en coûte ; quelque chère et précieuse que soit cette personne, quelqu'utile, commode et nécessaire que soit cet emploi, cette affaire et ce bénéfice. Votre maître vous chérit et vous affectionne ; il vous a promis de vous avancer, comme il en a avancé d'autres qui l'avaient servi : mais il se sert de vous pour des plaisirs honteux et déshonnêtes, pour des actions noires et infâmes, pour faire des messages d'amour, des monopoles injustes et des souplesses de chicanes ; il le faut quitter à quelque prix que ce soit. Il y a douze ans que vous servez en cette maison ; vous y êtes aimée, caressée, honorée, et à demi-maîtresse; on vous y doit marier à votre avantage ; mais il y a quelqu'un qui vous fait tomber de temps en temps dans le péché : il en faut sortir à quelque prix que ce soit. Vous voyez bien que vous ne faites pas votre salut dans la profession que vous exercez, en cet office de conseiller, de partisan, de procureur ou de notaire, parce que vous n'en êtes pas capable, que vous êtes trop attaché au bien, ou que vous y commettez des injustices. Vous avez un bénéfice qui a charge d'âmes, et vous n'y résidez point, ou vous êtes ignorant ou vicieux ; il faut le quitter à quelque prix que ce soit. Ces personnes ne vous sont pas plus chères et plus

précieuses, cet emploi, cet état, cet office et ce bénéfice, ne vous est pas plus utile, plus commode et plus nécessaire que votre œil droit, que votre main droite, que votre pied droit, et Notre-Seigneur dit que, s'il était nécessaire, il vous faudrait priver de tous ces membres pour éviter l'occasion du péché.

La seconde. Le Fils de Dieu dit: *Erue illum*, *abscinde eam*, afin que vous ne disiez pas : Cela est bien dur de me séparer d'une personne qui m'est si proche, que j'ai tant aimée, qui m'a tant obligé ; c'est une grande cruauté de sortir d'une maison où on ne me fait point de mal, où j'avais résolu de demeurer le reste de mes jours : quitter mon état, mon bénéfice, qui est mon gagne-pain, qui me fait honorer et respecter ! où irai-je ? que deviendrai-je ? qu'en dira-t-on ? c'est un grand effort que cela, c'est une extrême violence. Oui, mais ce n'est pas une plus grande cruauté, un plus grand effort, ni une plus grande violence, que d'arracher votre œil, de couper votre pied ou votre main. Jésus-Christ ne dit pas : Si votre œil, si votre pied, si votre main vous sont occasion de péché, fermez votre œil, attachez votre main, mettez votre pied à la chaîne; mais il dit, arrachez-le, coupez-le : *Violenti rapiunt illud*, la loi de grâce demande de nous bien plus de perfection et d'éloignement du péché que la loi mosaïque ; et Dieu disait au Deutéronome : Si votre frère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme, ou votre ami, que vous chérissez comme vous-même, vous veut persuader en secret d'adorer les faux dieux, gardez-vous bien de lui acquiescer, ni de l'écouter, ni de l'épargner ; mais vous le déférerez au juge, et vous le ferez condamner à la mort au plus tôt, et vous lui jetterez la première pierre quand on le lapidera. (1)

(1) Si tibi voluerit persuadere frater tuus, aut filius tuus, vel filia, sive uxor quæ est in sinu tuo, aut amicus quem diligis ut animam tuam, clam dicens : Eamus et serviamus diis alienis, quos ignoras tu et patres tui, non acquiescas ei, neque audias, nec pareat ei oculus tuus, ut miserearis et occultes eum, sed statim interficies ; sit primum manus tua super eum. (Deut. 13. 6. 8. 9.)

La troisième. Et afin que vous ne pensiez pas user de supercherie avec Dieu, en disant : Je chasserai cette personne que j'entretiens dans le crime, mais je la logerai dans la même rue, où je la pourrai voir de temps en temps ; elle viendra quelquefois rendre service à ma femme : je ne jouerai plus, mais je regarderai ceux qui jouent, et je ferai jouer pour moi : je m'absenterai du cabaret, je couvrirai mon sein, mais ce ne sera que pendant le carême. Le Fils de Dieu dit : *Projice abs te*, jetez l'occasion bien loin et pour toujours.

La quatrième. Et parce que vous pourriez dire : C'est un conseil et non pas un commandement, je n'y suis pas obligé, on ne peut pas me refuser l'absolution, quoique j'y manque. Pour montrer que ce n'est pas un jeu d'enfant, mais qu'il y va de votre salut, il ajoute : Il vaut mieux que vous entriez au royaume des cieux, n'ayant qu'un œil, une main et un pied, que d'être jeté au feu éternel ayant deux yeux, deux mains et deux pieds. Voilà l'Ecriture : voyons les Pères et les conciles.

C. — (2° *Paribus.*) Le grand S. Grégoire, faisant un excellent commentaire sur le chapitre vingt-un de S. Jean (hom. 24. in Evang.), où il est dit que Notre-Seigneur, après sa résurrection, apparut à S. Pierre et aux autres apôtres qui prêchaient en la mer Tibériade, fait une belle question : Puisque le Fils de Dieu avait dit que celui qui, ayant mis la main à la charue, regarde derrière soi ne vaut rien pour le paradis, c'est-à-dire celui qui, s'étant mis au service de Dieu et reprend ses premières occupations, d'où vient que S. Pierre et ses compagnons, qui avaient tout quitté pour se mettre à la suite du Fils de Dieu, retournent à leur barque et reprennent leurs filets, et que nous ne lisons point que S. Matthieu soit retourné à sa banque après sa conversion ? Il répond qu'il y a des métiers qu'on peut exercer sans offenser Dieu et sans danger de péché, comme la pêche, la médecine et l'agriculture ; si un pécheur qui les a exercés s'est converti à Dieu et a fait pénitence, il les peut continuer et en faire l'exer-

cice sans démentir sa conversion ; mais il y a d'autres professions qu'il est quasi impossible, ou au moins très difficile d'exercer sans offenser Dieu et sans courir risque de son salut, comme de partisan, de gabeleur, de sergent, de cabaretier ; si celui qui a commis plusieurs péchés en telle vocation, se convertit véritablement, et se met à la suite du Fils de Dieu, il ne doit pas retourner à l'exercice de sa profession, comme S. Matthieu ne retourne plus à sa banque. C'est un pape qui parle ; sa décision doit avoir de l'ascendant sur notre esprit.

D. — (3° *Conciliis.*) Mais si vous dites qu'il ne le dit que comme docteur particulier, en voici deux qui parlent en qualité de papes, *ex cathedra* et dans les conciles. Le concile de Latran, tenu sous Innocent II l'an 1139, après avoir averti que la fausse pénitence est un des malheurs qui troublent le plus l'Eglise, et qui entraînent le plus d'âmes en enfer, ajoute que celui-là fait une fausse pénitence qui ne quitte pas un office qu'il avait à la cour, ou un négoce qu'il ne pouvait exercer sans péché. Le pape Grégoire VII en avait dit tout autant, presqu'en mêmes termes, dans le cinquième concile de Rome, l'an 1078, et que celui qui est privé de l'absolution, parce qu'il ne quitte pas ainsi l'occasion du péché, ou ne restitue pas le bien mal acquis, ou ne se réconcilie pas à ses ennemis, ne doit pas laisser de faire tout le bien qui lui est possible, afin que Dieu éclaire son cœur et le dispose à une vraie pénitence. (1)

E. — (4. *Rationibus. — Ex charitate in nos.*) Les raisons qui ont porté ces saints prélats à parler ainsi sont, premièrement, parce que la charité nous oblige d'avoir notre salut en recommandation, autant pour le moins et encore plus que celui de notre prochain ; or, Saint Paul

(1) Inter cætera, unum est quod sanctam maxime perturbat Ecclesiam, falsa scilicet pœnitentia ; unde confratres nostros admonemus, ne falsis pœnitentiis laicorum animas decipi et in infernum detrahi patiantur. *Et infra :* Falsa etiam fit pœnitentia cum pœnitens ab officio, vel curiali, vel negotiali non recedit, quod sine peccato agi nulla ratione prævalet. (Conc. Lat. compositum ex mille Patribus, can. 22.)

dit aux Corinthiens, que s'il savait qu'en mangeant de la chair il fût occasion de péché à quelqu'un, il n'en mangerait de sa vie. N'aimeriez-vous pas mieux être condamné à n'entrer jamais au cabaret qu'à ne manger jamais de viande ? L'apôtre du fils de Dieu dit qu'il aimerait mieux ne manger jamais de chair que de scandaliser son prochain, c'est-à-dire de lui être une occasion de péché. Il vaudrait mieux pour vous ne jamais manger de viande que d'aller au cabaret, puisqu'en le faisant vous vous scandalisez, c'est-à-dire que vous vous jetez dans l'occasion du péché. Le jurisconsulte ne dit-il pas que celui qui donne occasion de quelque dommage est censé avoir fait le dommage ? et, ensuite de cette maxime, les lois imposent la peine du fouet à celui qui s'expose au danger de mettre le feu en sa maison et au voisinage. (1) Et l'axiome de philosophie dit : *Quod est causa causæ, est causa causati :* Celui qui veut ou produit une cause est jugé par tout esprit raisonnable vouloir l'effet qui en procède.

F. — (*Ex humilitate.*) De plus, quand vous vous tenez en l'occasion, vous montrez que vous n'êtes pas humble ; vous êtes téméraire et présomptueux, vous présumez de vos forces, vous n'avez pas cette crainte et défiance de vous-même que le Saint-Esprit recommande tant en l'Ecriture ; vous êtes de ceux dont il est dit : *Qui confidunt in virtute sua.* (Psal. 48. 7.) Vous me direz : C'est que je me confie en la protection et en la providence de Dieu, j'espère qu'il m'assistera et me tiendra par la main pour m'empêcher de tomber. Qui vous l'a dit qu'il vous assistera ? où l'a-t-il promis ? je vous défie de trouver un seul passage en l'Ecriture où Dieu promette de secourir ceux qui se jettent témérairement dans l'occasion sans son aveu, sans son ordre, sans sa conduite et sa direction particulière ; je vous défie de trouver en toute l'histoire ecclé-

(1) Qui occasionem præstat, damnum fecisse videtur. (L. qui occulit, §. in hac quoque ff. ad legem Aquiliam. Eos qui negligenter apud se ignem habuerint, potest præfectus fustibus aut flagellis cædi jubere. (L. nam salutem, et l. Imperatores, ff. De officio præfecti vigil.)

siastique l'exemple d'un seul de ces présomptueux à qui il ait fait cette grâce.

N'est-ce pas une chose étrange que, quand on vous veut obliger à quitter l'occasion, vous trouvez mille prétextes pour vous en excuser ? Si je sors de cette maison, si je romps avec cette personne, et si je quitte ce bénéfice, que ferai-je ? où irai-je ? que deviendrai-je ? je perdrai ma fortune, je ruinerai mes affaires, je me rendrai malheureux. Que ne dites-vous comme vous disiez tantôt : Je me confie à la providence de Dieu, j'espère qu'il m'assistera. Il dit par Saint Paul : Je ne te délaisserai pas, je ne t'abandonnerai pas. (1) D'où vient que vous espérez en la protection qu'il ne vous a jamais promise, et que vous ne voulez pas espérer en celle qu'il vous a si souvent et si expressément promise ? Nous trouvons qu'il a assisté extraordinairement et miraculeusement plusieurs de ceux qui, pour éviter l'occasion d'offenser Dieu, avaient perdu leur fortune et se jetaient entre les bras de sa providence. Moïse, pour ne pas demeurer parmi des infidèles et en l'occasion du péché, quitta la cour d'un grand monarque, aima mieux être berger hors de l'occasion que fils adoptif d'une princesse et héritier de la fille d'un grand roi. Dieu en récompense le fit chef et conducteur de son peuple, général d'une armée de six cents mille combattants, fondateur et législateur de sa synagogue. Saint Paul, premier ermite, étant encore un jeune homme de quinze ans, se défiant de ses forces et craignant de succomber s'il était arrêté pour la foi, se retira dans une grotte au fond d'un vaste désert ; Dieu le nourrit par l'entremise d'un corbeau l'espace de soixante ans. Saint Félix, prêtre de Nole, fuyant aussi la persécution, se cacha dans un coin de la maison, et Dieu le couvrit sur-le-champ d'une grande toile d'araignée qui le déroba à la vue des Païens qui le poursuivaient ; au contraire ceux qui se sont jetés témérairement en l'occasion, quoique gens de bien et vertueux, Dieu les a abandonnés et ils sont déplorablement et malheureusement tombés.

(2) Non te deseram, neque derelinquam. (Heb. 13. 5.).

G. — (5° *Exemplis vitandis.*) Samson avait été conçu miraculeusement d'une femme stérile et voué à Dieu dès le ventre de sa mère. Sa naissance avait été prédite par un ange ; il ne buvait ni vin ni cidre ; Dieu l'avait comblé de bénédictions et rempli de son Saint-Esprit ; il terrassait et déchirait les lions ; mais parce qu'il se jeta dans l'occasion du péché en devenant amoureux d'une Philistine, l'esprit de Dieu l'abandonna, il devint faible comme un autre homme et le jouet des infidèles, ses ennemis

David était un grand prophète, si saint qu'il était appelé l'homme selon le cœur de Dieu ; il a écrit en ses Psaumes les plus hauts mystères de notre religion et un abrégé de l'Ecriture sainte ; mais cependant il perdit sa sainteté par une occasion qui ne semblait pas trop prochaine : se promenant sur sa plate-forme, il donna trop de liberté à ses yeux, il vit une femme qui se baignait : *Mulier longe, libido prope*, dit Saint Augustin. Cette femme était éloignée, mais sa sensualité était bien près de lui ; il convoita la femme, il la déshonora, il devint un traître, un meurtrier, un adultère.

Son fils Salomon ne fut pas plus prudent que lui ; il était doué d'une si grande sagesse qu'on le nommait le Sage par excellence. La reine de Saba venait tout exprès de bien loin pour le consulter et pour admirer sa sagesse ; ses pensées étaient des prophéties, ses paroles des oracles et ses écrits des livres canoniques ; mais depuis qu'il se fut jeté dans l'occasion, il dit de lui-même : Je suis le plus grand fou de tous les hommes. Et en effet, quelle plus grande folie que de bâtir des temples à l'idole Chamos, à l'idole Moloc et à cent autres semblables, pour complaire à des femmes, lui qui avait été si sérieusement averti de Dieu et de son père David de ne le pas faire ? l'Ecriture lui reproche que la cause de sa chute fut qu'il n'évita pas l'occasion comme Dieu l'avait commandé : Dieu avait défendu bien expressément dans la loi de se marier aux infidèles, de peur d'en être perverti et porté à l'idolâtrie. Et parce que quelqu'un pouvait dire : Si je prends une femme infidèle,

je la convertirai à la foi; si je prends un mari idolâtre, je le retirerai de son idolâtrie, Dieu parle en des termes dont il n'a pas coutume de se servir : *Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras : certissime enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum.* (3. Reg. 11. 2.) Car, comme dit Saint Chrysostôme, il est bien plus aisé de se laisser emporter par un autre au penchant du vice que de l'élever à la sublimité de la vertu; et Saint Grégoire de Nazianze (in Carmine de vita sua) dit qu'étudiant avec Saint Basile en l'université d'Athènes, ils évitaient les écoliers débauchés; et parce qu'on pouvait lui objecter : Vous les deviez fréquenter pour les convertir à Dieu, il ajoute : Quand un homme qui est en bonne santé converse avec un malade, il gagne bien plus tôt son mal, que le malade n'acquiert la santé de celui qui se porte bien. Salomon ne suivit pas une maxime aussi sage; il aima des femmes infidèles, et, par une sotte complaisance, il s'adonna à l'idolâtrie, attirant sur lui et sur sa famille la malédiction de Dieu. Voilà trois exemples qu'il faut éviter; en voici trois qu'il est bon d'imiter : un dans la loi de nature, l'autre dans la loi écrite, le troisième dans la loi de grâce.

H. — (6° *Exemplis imitandis. — In lege naturæ.*) Les saints n'ont pas seulement évité le danger d'offenser Dieu, ils ont eu en horreur tout ce qui pouvait leur remettre en l'esprit la souvenance de l'occasion. Quand cette mégère d'Egypte, femme de Putiphar, sollicita son serviteur Joseph à souiller la couche conjugale de son maître, et le prit par sa robe pour l'arrêter, ce saint jeune homme sauva sa chasteté par la fuite et laissa son manteau entre les mains de sa maîtresse. Il n'y a pas de doute que par cela il se mettait en danger évident de se perdre; car que pouvait-il attendre d'une femme effrontée qui, par son rang, avait sur lui pouvoir de vie et de mort, et qui, après avoir essuyé un tel refus, pouvait craindre qu'il ne la découvrît : le moins qu'il pouvait attendre de son ressentiment, c'était de perdre sa fortune, la surintendance qu'il avait en la maison de son maître. Il ferme les yeux à toutes ces considérations, il aime

mieux courir le risque de perdre sa fortune, son honneur et sa vie, que de se tenir dans l'occasion du péché ; aussi Dieu lui donna le centuple : ce fut le commencement de sa grandeur, il fut vice-roi d'Egypte, surintendant de la maison, non pas de Putiphar qui n'était qu'un vassal, mais de Pharaon qui était un grand roi. Faites de même ; quand ce méchant homme vous importune de retourner au péché, ne vous amusez pas à le prêcher, ce n'est pas votre métier ; et quand ce serait votre métier, vos paroles n'auront point d'ascendant sur son esprit, puisque vous êtes complice de la même faute; ne vous arrêtez pas à lui vouloir persuader de quitter ses débauches, et d'aller à confesse : selon vous, vous voulez faire cela par zèle pour son salut, et ce n'est peut-être que pure jalousie et une crainte qu'il ne se donne à un autre ; au lieu de se convertir, il vous pervertira ; laissez-le à la providence de Dieu qui peut-être vous bénira si vous fuyez l'occasion comme Joseph. D'où vient même que ce saint patriarche laisse son habit entre les mains de sa maîtresse? il était à la fleur de son âge, elle une femme faible et délicate ; il pouvait le lui arracher par force et s'échapper aussi promptement qu'il fit ; il devait prévoir que cette rusée se servirait de son manteau pour preuve de son attentat prétendu : c'est qu'il voulait éviter non-seulement l'occasion, mais l'ombre même et la mémoire des occasions. Il savait que quand nous nous souvenons de quelque belle occasion que nous avons eue autrefois de nous satisfaire par quelque volupté séduisante, cette pensée touche notre imagination et réveille la sensualité. Il quitta volontiers cet habit, parce que s'il l'eût retenu, toutes les fois qu'il l'eût regardé il se fût souvenu de cette occasion si dangereuse où il s'était trouvé.

I. — (*Exemplum. — In Scriptura.*) La chaste et vaillante Judith suivit l'exemple de ce saint jeune homme. Après qu'elle eut tranché la tête à Holoferne et donné la victoire à ses compatriotes sur les Assyriens, le peuple, partageant le butin des vaincus, lui donna en préciput tous les meubles et les dépouilles d'Holoferne, et particulièrement un

lit ou pavillon très riche et très précieux qui servait de couche à ce général d'armée, et dont l'étoffe était de pourpre, toute brochée d'or, couverte d'émeraudes et autres pierreries ; (1) mais elle en fit si peu de cas, qu'elle s'en défit incontinent : *Universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, et conopeum quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.* (Judit. 16. 23.) Estime-t-elle si peu les dépouilles d'une si heureuse victoire ? que ne les conserve-t-elle pour rendre illustres ses descendants ? que ne les met-elle parmi les trophées de ses ancêtres pour faire connaître sa valeur à la postérité et en éterniser la mémoire ? et si elle ne veut pas garder l'épée et les autres armes qui ne sont pas à son usage, que ne garde-t-elle ce lit qui est un meuble convenable à son sexe ? elle le pourrait mettre dans sa couche et le faire voir par parade à ceux qui la visiteraient ; ou si elle pense qu'un si riche ornement ne conviendrait pas bien à une chaste et dévote veuve, elle pourrait le cacher dans ses coffres pour le donner un jour à quelqu'un des siens. Non, elle ne veut pas cela ; elle prévoit sagement que toutes les fois qu'elle verrait ce lit, il lui remettrait en mémoire l'occasion qu'elle avait eue de se perdre, et que cette souvenance pourrait souiller son imagination et faire quelque impression sur sa sensualité ; elle le rejette loin d'elle et le veut mettre tout àfait en oubli : *In anathema oblivionis.*

K.—(*Exemplum in nova, etc.*) S. Martinien fut encore plus sur ses gardes ; car ayant vu qu'une femme débauchée était allée jusqu'au fond du désert pour le tenter dans sa cellule où il vivait dans une profonde paix, pour éviter un semblable piége, il se retira dans une île déserte, au milieu de la mer, faisant des paniers qu'il vendait à un matelot qui, de temps en temps, lui apportait sa provision d'un peu de biscuit pour vivre. Des mariniers passant par là firent naufrage et brisèrent leur vaisseau contre un rocher ; une fille s'étant attachée à une planche aborda dans l'île où était ce

(1) Conopeum, quod erat ex purpura, et auro, et smaragdo, et lapidibus pretiosis intextum. (Judith. 10. 19.)

saint solitaire : Ma fille, lui dit-il, le feu et les étoupes ne sont pas bien ensemble; j'aime mieux m'abandonner à la providence de Dieu qu'à la faiblesse de ma nature ; voilà du pain pour vous empêcher de mourir jusqu'à ce que d'ici à quelques mois mon pourvoyeur vous vienne prendre, pour moi j'aime mieux être à la merci des vagues qu'au danger d'un péché mortel. Disant cela il se jette en la mer, et la providence de Dieu lui envoya un dauphin qui lui servit de monture et le porta à l'autre rivage. Voyez que les saints n'ont pas seulement redouté le péché, mais l'occasion, la tentation, le danger ou l'ombre même du danger ; et vous ne voulez pas quitter une occasion prochaine qui vous a fait si souvent et si criminellement tomber !

L.—(7° *Argumentis conglobatis.*) Qu'en dites-vous? qu'en pensez-vous ? direz-vous après cela que vous craignez de ruiner vos affaires, de perdre votre fortune si vous sortez de cette maison, si vous rompez cette amitié ? et où est la confiance que vous devez avoir en la providence de Dieu ? où est la créance que vous devez ajouter à ces paroles de son Ecriture : Seigneur, vous ne délaissez point ceux qui vous cherchent ; ceux qui espèrent en vous ne sont point confondus, ceux qui se fient en Dieu n'y perdent rien. (1) Vous perdez votre fortune ! je le veux. Est-ce à dire que la crainte de cette perte doive avoir plus de pouvoir sur votre cœur que celle d'offenser Dieu ? et que deviendra donc cette parole du Sauveur : Si quelqu'un vient à moi et fait plus de cas de son père, de sa mère, de sa femme, de ses enfants, ou même de sa vie, il ne peut pas être mon disciple ; quiconque ne renonce à tout ce qu'il possède ne peut pas être mon disciple (2).

S. Pierre, S. André, S. Jean et S. Jacques, dirent-ils au

(1) Non dereliquisti quærentes te, Domine. (Psal. 9. 11.) Qui sustinent te non confundentur. (Psal. 24. 3.) Inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono. (Psal. 33. 11.)

(2) Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, adhuc autem et animam suam, non non potest meus esse discipulus. (Luc. c. 14. 26.) Omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. (Luc. 14. 33.)

Fils de Dieu : Si nous quittons notre père, notre barque et nos filets pour vous suivre, nous perdrons notre fortune (1)? S. Matthieu lui dit-il : Si je quitte ma banque et mes livres de comptes, je ruinerai mes affaires ? Les martyrs disaient-ils : Si je n'obéis aux empereurs, je serai dégradé de noblesse, dépouillé de mes états, banni de mon pays : mes biens seront confisqués, on me fera mourir cruellement ? Vous avez beau faire, Dieu aura toujours son compte : si vous demeurez dans l'occasion ou dans le danger de l'offenser par crainte de perdre votre fortune, vous la perdrez tôt ou tard, et même très probablement cette occasion sera cause de la ruine de vos affaires. Les enfants de Jacob vendirent leur frère Joseph pour l'empêcher de devenir grand et d'avoir de l'ascendant sur eux ; et cette crainte fut cause qu'il devint leur seigneur. Les scribes et les pharisiens disaient : Si nous laissons cet homme en vie, les Romains viendront et ruineront notre ville, et, parce qu'ils l'ont fait mourir, les Romains sont venus et les ont ruinés.

M — (*Per recapitulationem.*) Je vous dirai donc avec le prophète : *Fugite Babylonem,* fuyez l'occasion : c'est une vraie Babylone pour vous, un état de servitude et de captivité; c'est une voie et un acheminement au péché, c'est la rencontre du serpent, c'est le danger qui vous fera périr, c'est la pierre d'achoppement, le bord du précipice et le piége de la damnation.

Quand cette charge ou cette personne qui vous fait offenser Dieu vous serait aussi chère et aussi précieuse que le meilleur de vos yeux, aussi utile que votre main droite, aussi nécessaire que votre pied, il faut la quitter et vous en séparer bien loin ; autrement vous faites ce que le Fils de Dieu reprend avec tant d'aigreur : vous regardez en arrière ayant mis la main à la charrue, vous n'êtes pas bon pour le royaume des cieux, votre pénitence est fausse, trompeuse et inutile; vous manquez de charité envers vous, voulant courir risque de votre salut par attachement à je ne sais quelle créature ; vous n'abhorrez pas le péché, puisque

(1) Relictis retibus et patre, secuti sunt eum. (Matth. 4. 22.)

vous en aimez les appartenances et les dispositions ; vous êtes téméraire et orgueilleux, et vous présumez de vos forces, puisque vous ne craignez point où il y a tant à craindre pour vous, comme si vous étiez plus fort que Samson, plus saint que David, plus sage que Salomon, plus chaste que Joseph, plus vaillant que Judith, plus mortifié que S. Martinien. Quand il y aurait six mois, un an, deux ans, que vous ne péchez plus avec cette personne, vous pouvez être cause qu'elle pèche au moins par pensée et affection. Vous pouvez pécher avec le temps, il arrive quelquefois en un jour ce qui n'arrive pas en cent ans ; quand vous ne pécheriez plus, vous offensez Dieu par scandale, vous servez de mauvais exemple, vous donnez sujet de mauvais jugement, de croire que vous continuez : *Fugite Babylonem.* Sortez de cette maison, chassez cette personne de mauvaise vie, évitez les cabarets, les maisons de jeu, les danses, les assemblées de garçons et de filles, les compagnies mondaines et les personnes vicieuses.

Quittez cet emploi, ce bénéfice, où vous ne faites pas votre salut. Peut-être que vous n'avez plus guère à vivre, que la mort est plus proche que vous ne pensez : vous quitterez alors toutes ces choses, mais à regret, par force et sans mérite ; si vous les quittez à présent pour l'amour de Dieu, vous confiant en sa providence, vous mériterez beaucoup devant Dieu, vous gagnerez ses bonnes grâces, il prendra le soin de vos affaires, il vous donnera en ce monde le centuple qu'il a promis, c'est-à-dire des consolations, des contentements, des grâces et délices spirituelles, qui vaudront cent fois plus que ce que vous aurez quitté ; et, en l'autre monde, après votre mort, il vous donnera la vie éternelle. *Amen.*

SERMON XXIII.

DE LA CONFESSION SACRAMENTELLE.

Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino.
J'ai dit que je confesserais contre moi mon injustice au Seigneur. (Ps. 31. 5.)

Ces jours passés nous considérions que, comme en la vie humaine, pour guérir une tumeur du corps, ce n'est pas assez de la percer par un coup de lancette, mais qu'il en faut encore faire sortir le pus et l'apostume ; ainsi, en la vie spirituelle, pour être guéri du péché qui est appelé par Isaïe : *Plaga tumens*, ce n'est pas assez que notre cœur soit piqué de douleur par une vive contrition, il en faut faire sortir les ordures par la confession de bouche. Quand l'Eglise, en ses litanies, vous surnomme le refuge des pécheurs, ô sainte Vierge ! elle l'entend principalement de ceux qui désirent se convertir, de ceux qui se repentent, se confessent et s'affligent d'avoir offensé votre Fils ; aussi l'Eglise ajoute immédiatement après, que vous êtes la consolation des affligés, le secours et le support des Chrétiens, parce que les pécheurs qui vous réclament en l'affliction de la pénitence sont consolés par le secours et l'assistance de votre grâce, que nous implorons en vous saluant : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Hæc verba :* Confitebor adversum me, etc., *indicant confessionem debere esse : præparatam, vindicativam, integram.*

Primum punctum. B. *In hoc tribunali, pœnitens est pars adversa contra se, unde debet parare accusationem, scrutando sua crimina per examen.* — C. *Præcipua pars hujus examinis, est dolor.* — D. *Ardenter petendus à Deo.*

Secundum punctum. E. *Debet animo vindicatorio contra se conformari intentionibus, ob quas Christus instituit confessionem, quæ sunt punitio, humiliatio, correctio.* — F. *Ergo debet quærere severum judicem ut puniatur.* — G. *Non se excusare, sed accusare ut humilietur.* — H. *Petere pœnas convenientes ut corrigatur.*

Tertium punctum. *Debet integre confiteri :* I. 1° *Scriptura.* — K. 2° *Patribus.* — L. 3° *Rationibus sumptis ex qualitatibus confessarii in se et erga pœnitentem ; nempe quia est homo, christianus, sacerdos, pater, medicus, judex.* — M. 4°. *Pastorta.*

Conclusio. N. *Piæ instructiones per paraphrasim illorum verborum :* Dixi confitebor.

EXORDIUM.

A. — *Hæc verba, etc.*) *Dixi confitebor adversum me injustitiam meam Domino.* Ces paroles du prophète royal, que j'ai prises pour mon texte, expriment excellemment bien les trois principales circonstances et conditions d'une parfaite confession. Premièrement, elle doit être préméditée, l'examen et le repentir doivent en être les avant-coureurs : *Dixi, confitebor;* en second lieu, elle doit être vindicative : *Adversum me injustitiam meam ;* en troisième lieu, entière, sans réserve d'aucun péché mortel, comme étant faite à Dieu qui sait tout : *Confitebor Domino ;* et voilà les trois points de ce discours.

PRIMUM PUNCTUM.

B. — (*In hoc tribunali, etc.*) *Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ ejus, ut misericordiam consequamur.* (Heb. 4. 16.) Ce texte sacré que S. Paul écrit aux Hébreux nous donne sujet de considérer que notre Sauveur exerce envers les hommes deux sortes de jugements, un de douceur et de bonté, un autre de rigueur et de sévérité ; le premier est un asile de miséricorde, le second est un lit de justice ; le premier est un trône de grâce et de

rémission, le second est un tribunal de vengeance et de punition ; le premier est pendant cette vie, le second après notre mort ; le premier est au sacrement de pénitence, le second en la résurrection générale ; et comme au second il n'exercera pas sa justice si sévèrement et si absolument qu'il n'y emploie aussi sa miséricorde : *Punit circa condignum*, ainsi au premier jugement, au sacrement de pénitence, faisant miséricorde à ceux qui recourent à sa grâce, il veut qu'ils se mettent en état qu'on fasse droit aux parties, qu'on y observe toutes les règles et toutes les formalités de la justice.

Les jurisconsultes nous l'enseignent et l'expérience le montre, qu'un jugement est toujours composé de trois personnes : du demandeur, du défendeur et du juge : *Judicium tribus personis constat, actore, reo et judice.* Au jugement de rigueur et de sévérité, le juge sera notre Sauveur Homme-Dieu ; nous le disons tous les jours au symbole : *Venturus est judicare vivos et mortuos.* Les défendeurs et accusés seront les hommes pécheurs ; le complaignant, le demandeur, sera le Père éternel ; il fera cet honneur à son Fils de le prendre pour juge en récompense de ce qu'il a été content d'être jugé par les hommes, pour la gloire de son Père : *Dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium.* (Job. 14. 3.) Au lieu de *tecum*, il y a au grec ἐναντίον σου, *adversùm te.* Vous voulez être sa partie adverse, et lui-même dit par son prophète Joël : *Congregabo omnes gentes in vallem Josaphat, et disceptabo cum eis :* (Joël. 3. 2.) J'assemblerai tous les hommes et je plaiderai contre eux. Il dira à l'Homme-Dieu : Mon Fils, faites-moi justice, vous êtes juge compétent, personne ne peut vous récuser ; si vous avez du zèle pour ma gloire parce que vous êtes Dieu comme moi, vous en avez aussi pour le salut des hommes, parce que vous êtes homme comme eux : *Judicate inter me et vineam meam*, je vous en fais le juge. Quelle punition mérite un tel qui a commis telle et telle faute avec un grande connaissance

du mal qu'il faisait, nonobstant telle et telle grâce que je lui avais faite ?

Au tribunal de la confession, le juge c'est aussi l'Homme-Dieu, Jésus-Christ notre Seigneur : *Omne judicium dedit Filio, quia filius hominis est.* (Joan. 5.22.) Et parce qu'il n'est pas ici visible, afin que nous soyons plus certains de l'issue du procès et de la sentence d'absolution qu'on nous y donne, il a établi un commis avec qui nous pouvons traiter visiblement et sensiblement ; c'est le prêtre qui est son lieutenant, son vicaire, son vice-gérant et vice-roi ; le criminel c'est le pénitent ; mais où est le demandeur ? Tout jugement est composé de trois personnes ; je n'en vois que deux au confessionnal, le prêtre et le pénitent. Où est la troisième personne, la partie adverse ? C'est encore le Père éternel ; et comme le confesseur tient la place du Fils, le pénitent tient la place du Père ; il est aussi son commis, son substitut, son promoteur et son procureur-général : il est accusateur, délateur, partie adverse contre lui-même, et en cette qualité les intérêts du Père éternel lui doivent être en recommandation ; il doit demander justice : *Confitebor adversum me.* Or, nous voyons qu'une partie adverse ou le procureur du roi fait soigneusement des enquêtes et des informations sur toute la vie du criminel, il recherche curieusement tout ce qui est à redire et à reprocher en ses actions, pour en charger le procès-verbal : ainsi le pénitent doit soigneusement examiner sa conscience, faire une revue sur toutes ses pensées, ses paroles et ses actions, rechercher exactement les espèces, le nombre et les circonstances de ses crimes, afin de s'en accuser. Nous en avons traité à fond ces jours passés ; néanmoins, en faveur de ceux qui n'y étaient pas, vous remarquerez que la plus importante pièce de cet examen, c'est la contrition.

C. — (*Præcipua pars est dolor.*) Le concile de Trente, traitant de la communion, dit que la principale et plus essentielle disposition qui est absolument nécessaire au pécheur pour la recevoir dignement, c'est la confession, et

que c'est de ce sacrement qu'il faut entendre ces mots : *Probet autem se ipsum homo*. Et notez qu'il ne dit pas qu'il examine ses œuvres, ses paroles, ses actions, mais soi-même, son cœur ou le fond de son âme ; si elle a un vrai regret et déplaisir d'avoir offensé Dieu, une sincère volonté de se donner à lui, de changer de vie, de renoncer au monde et à ses maudites coutumes, et de vivre selon les maximes du Christianisme. Sur cela, un fameux docteur de Sorbonne, qui a écrit des commentaires sur la Somme de Saint Thomas, a dit avec vérité que c'est un grand abus qui règne à présent parmi les âmes chrétiennes, qu'elles soient fort pointilleuses à rechercher et reconnaître leurs fautes et fort peu à s'en repentir et à les détester ; et toutefois le second est plus important que le premier. Car, s'il y a quelque manquement véniel dans la recherche de vos péchés, le confesseur peut y suppléer en vous interrogeant sur les commandements ; mais si vous n'avez la contrition, à peine peut-il suppléer à ce manquement ; car s'il vous propose des motifs pour vous exciter à la contrition, au lieu de songer à ce qu'il vous dit, vous vous amusez à penser si vous n'avez rien oublié et vous l'interrompez à tous propos ; et puis c'est à Dieu de vous donner ce repentir , je crois qu'il est important d'employer plus de temps, plus de soin , plus de diligence et d'application d'esprit à la demander et à nous y exciter qu'à rechercher scrupuleusement nos fautes.

D. — (*Ardenter petendus à Deo.*) Je vous disais l'autre jour que, quand vous avez employé un temps et un soin raisonnable à vous préparer pour la confession, vous ne devez pas entrer en scrupule et en doute, disant : Peut-être que ma confession n'est pas bonne, je n'y ai pas apporté la préparation nécessaire. Vous devez vous reposer et vous contenter, quand vous y avez appliqué autant de soin et de temps que vous feriez à une affaire temporelle d'importance. Cela est vrai, mais cela ne se doit entendre que de l'examen et de la recherche de vos péchés, non pas de la contrition, car on ne saurait vous bien prescrire et dé-

terminer le soin et le temps qu'il est bon d'employer pour la demander à Dieu, parce qu'il dépend de son bon plaisir de vous l'octroyer quand bon lui semblera. Voilà un employé qui doit rendre compte à l'intendant des finances, et qui demande au roi une abbaye ou quelque autre bénéfice pour son fils. Si vous lui demandez : Combien de temps vous faut-il pour dresser vos comptes et les rendre à l'intendant ? Il peut vous répondre : Il me faut huit ou quinze jours, parce qu'il sait à peu près toutes les affaires qu'il a négociées, ce qu'il a reçu et ce qu'il a donné ou employé. Mais si vous lui demandez : Combien de temps vous faut-il pour obtenir l'abbaye ? Il vous dira : Je n'en sais rien, cela dépend du roi et de son bon plaisir ; peut-être qu'il me l'octroyera bientôt, peut-être que ce ne sera de longtemps. Ainsi, vous me demandez : Combien de temps me faut-il pour examiner ma conscience ? Je pourrai vous répondre : Il faut environ tant de temps, peu ou beaucoup, à proportion du temps qu'il y a que vous n'avez été à confesse et selon les affaires que vous avez négociées ; mais si vous me demandez : Combien de temps me faut-il pour avoir la contrition ? Je n'en sais rien, cela dépend de la volonté de Dieu qui la donne aux uns plus tôt, aux autres plus tard, et il faut la lui demander avec instance et vous y exciter avec ferveur, jusqu'à ce que vous croyiez probablement que vous l'avez. Voilà comme la confession doit être préméditée : *Dixi, confitebor*.

SECUNDUM PUNCTUM.

E. — (*Debet animo, etc.*) *adversùm injustitiam meam*. Le catéchisme du concile de Trente, traitant de la confession, dit que ce n'est pas un simple narré que vous faites de vos actions et de votre vie à l'oreille du prêtre, mais que c'est une accusation et un fidèle rapport de vos péchés que vous devez faire au confesseur, avec un zèle de justice et par esprit de vengeance contre vous : *Animo accusatorio, ut ea in nobis vindicare cupiamus*. Ce sont ses propres termes. Quand une partie adverse est ani-

mée de colère et de vengeance contre un criminel, premièrement elle tâche d'avoir le juge le plus intègre, le plus rigoureux et sévère qu'elle puisse obtenir; secondement elle exagère et aggrave, tant qu'elle peut, dans le procès-verbal le crime de l'accusé; elle en fait considérer les circonstances du temps, du lieu, des personnes, des instruments, de la manière dont on a mal fait; en troisième lieu elle demande de grandes réparations, elle tend à faire condamner son adverse partie à de grosses amendes, à des satisfactions rigoureuses. Vous ne faites rien de tout cela en votre confession, vous avez des inclinations et des dispositions toutes contraires; quand vous demandez un père pour vous confesser, vous voulez qu'il soit doux, indulgent, flatteur, condescendant, et vous dites au sacristain : Ne me donnez pas un de ces pères rigoureux qui y veulent tant de façons : au lieu donc d'exagérer vos crimes, vous les excusez tant que vous pouvez; vous les rejetez sur votre mari qui était allé à la débauche, sur votre enfant ou sur votre servante qui vous a désobéi, sur votre cousin qui plaide injustement contre vous. Si on vous impose une pénitence tant soit peu rude ou contraire à votre amour-propre, bien que ce soit pour votre salut, bien que ce ne soit pas la dixième partie de ce que vous méritez, vous vous cabrez, vous vous plaignez; il faut avoir un procès contre vous : *Confitebor adversum me; adversum me*, non pas contre les autres, mais contre moi-même; non pas pour moi, pour être flatté, pour être excusé, mais pour être réprimandé, puni et châtié.

Il me semble que les arguments qu'on appelle *a priori*, et qui sont tirés des principes, sont plus convaincants, plus évidents et irréprochables. Voyons à quelle intention notre Sauveur nous a obligés de confesser à un homme nos péchés, même les plus secrets, les plus honteux et les plus détestables. Le saint concile de Trente (sess. 4. cap. 2. et 8.) et les Pères de l'Eglise nous enseignent qu'il a institué la confession pour trois principales raisons : pour nous punir, pour nous humilier et pour remédier à nos vices. Premiè-

rement pour nous punir ; car, comme dit le même concile, puisque nous avons été si mal-avisés que de violer notre baptême, de fausser les promesses que nous y avons faites, de perdre la grâce de Dieu qui coûte si cher à Jésus-Christ, c'est la raison que nous portions la peine de notre folie et le châtiment de notre témérité. Secondement pour nous humilier ; car comme dit saint Bernard : *Sola virtus humilitatis*, *læsæ est reparatio castitatis*, il faut encore dire : *Læsæ reparatio charitatis, pietatis, sobrietatis* ; sans la vertu d'humilité l'âme ne répare pas les brèches qu'elle a faites à la chasteté, à la charité et aux autres vertus chrétiennes. Et Tertullien appelle la pénitence une école d'humiliation, ἐξομολογήσεως *Schola humilificandi*. (lib. de Pœn.) En troisième lieu, le Fils de Dieu a institué la confession pour remédier à nos vices, en suite de ces prières que les prophètes lui font : *Sana animam meam; quia peccavi tibi ; sana me, Domine, et sanabor*. Il faut donc découvrir nos plaies si nous voulons qu'elles soient guéries ; car comme dit le même concile : *Quod ignorat medicina non curat.*

F. — (*Debet quærere severum judicem.*) Pour nous conformer à la première intention, puisque vous êtes demandeur et complaignant contre vous-même en ce procès criminel, vous devez choisir un juge qui ne soit point ami de la partie, mais qui fasse comme Périclès, qui oublie la qualité d'ami quand il prend celle de juge : *Personam amici exuit, cum induit judicis* ; (j'entends d'une amitié mondaine et non d'une amitié spirituelle et chrétienne) un juge désintéressé, intègre, incorruptible, qui ne se laisse pas gagner par présents, par faveur, par respect humain, par espérance, et prétention d'obtenir quelque chose de vous, parce que le Saint-Esprit nous dit : *Munera excæcant oculos sapientium et mutant verba justorum*. (Eccli. 20. 31. Deuter 16. 19.) Vous devez choisir un juge qui ne soit pas lâche, timide condescendant et flatteur, mais qui ait considéré et accompli cette parole : *Noli fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates;*

(Eccli. 7. 6.) ; qui ait le courage de battre en ruine les excuses et raisons frivoles où vous vous retranchez pour ne pas sortir de l'occasion du péché, pour ne pas restituer le bien mal acquis, pour ne pas vous réconcilier, et un confesseur qui vous refuse l'absolution quand vous ne voulez pas sortir de cette maison, rompre cette amitié mauvaise, résigner ce bénéfice, cette charge ou cet emploi où vous ne faites pas votre devoir.

G. — (*Non se excusare.*) Mais de quoi sert d'avoir un bon confesseur, si la confession n'est pas bonne ? Elle n'est pas bonne, mais très mauvaise et contraire à la seconde intention du Fils de Dieu, quand vous vous excusez au lieu de vous humilier, quand vous vous justifiez au lieu de vous condamner. David appelle ses excuses que vous avez coutume d'alléguer des paroles de malice : *Non declines cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis.* (Psal. 140. 4.) S. Augustin, S. Bernard et les autres pères disent que si Dieu permet quelquefois que les prédestinés tombent en faute, c'est pour les humilier : *Priusquam humiliarer ego deliqui*, (Ps. 118. 67.) afin qu'ils ressentent et connaissent clairement leur fragilité, leur misère, leur faiblesse, la corruption de leur nature, le besoin qu'ils ont de la grâce de Dieu, et que s'ils ne sont tombés plus souvent et plus lourdement, c'est qu'il les a tenus par la main. Et n'est-ce pas un grand manquement d'humilité ? n'est-ce pas donner sujet à Dieu de nous abandonner, quand, au lieu de reconnaître et d'avouer notre faute pour nous confondre, nous la cachons ou rejetons sur un autre pour nous justifier ?

Nous pouvons remarquer dans l'Ecriture que, pour faire miséricorde et pour pardonner les péchés aux hommes, Dieu a toujours demandé d'eux qu'ils reconnussent et avouassent leur faute, et cela en tous les états, en la loi de nature, de Moïse et de grâce. En la loi de nature, S. Augustin et S. Grégoire disent que Dieu interrogea le premier homme et la première femme avant que de les condamner, et leur demanda pourquoi ils avaient transgressé

son commandement, afin de leur donner sujet de confesser leur faute et d'obtenir pardon par cette humble confession: *Deus confitenti Adamo tanquam in apertum sinum, indulgentiam paratus erat dare: excusas te, claudis sinum, includis peccatum, excludis peccati indulgentiam. Ad hoc quippe requisiti fuerant, ut peccatum quod transgrediendo commiserant, confitendo delerent; unde et serpens ille persuasor qui non erat revocandus ad veniam non est de culpa requisitus;* (S. Aug. homil. 12. ex 50. Greg. 21. Moral. c. 9.) ce qu'il ne fit pas au démon qui les avait tentés, parce qu'il n'avait pas volonté de lui pardonner. En la loi mosaïque: *Vir sive mulier, cum fecerint ex omnibus peccatis, quæ solent omnibus accidere, et per negligentiam transgressi fuerint mandatum Domini, atque deliquerint, confitebuntur peccatum suum.* (Num. 5. 6.) Et Génébrard montre par l'Ecriture qu'ils offraient des sacrifices divers et différents, selon la différence des péchés qu'ils avaient commis.

En la loi de grâce: *Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis.* (1. Joan. 1. 9.) Si nous confessons nos péchés, Dieu est si fidèle et si juste qu'il nous les remettra; car, si vous ne confessez pas la dette, vous ne reconnaissez pas la grâce du créancier qui vous l'a acquittée; si vous n'avouez pas la grandeur de la maladie, vous ne reconnaissez pas la faveur du médecin qui vous en a délivré: *Da gloriam Deo, et confitere*, disait Josué à un soldat qui avait péché; (Josué 7. 19.) et ainsi, afin que Dieu soit glorifié par votre confession et qu'il vous fasse miséricorde, il ne faut pas vous justifier, mais vous humilier: Mon père, je suis la plus ingrate de toutes les créatures; vous ne croyez pas les obligations que j'ai à Dieu, les grâces particulières qu'il m'a faites; et néanmoins j'ai été si malheureux que de l'offenser par telle et telle action, volontairement, de propos délibéré, sans y être induit de personne, par ma pure méchanceté, nonobstant les grandes lumières, les remords de conscience et

les inspirations que Dieu me donnait pour m'en détourner; je les ai faites avec scandale en présence de mes gens, leur donnant mauvais exemple dans l'église, en carême, la semaine sainte; je me suis donné le droit dans un tel procès, dans une telle querelle, mais au fond c'est moi qui ai le tort; c'est ma passion mon amour-propre, mon avarice, et l'attache à mes sentiments, qui sont cause de tout le mal.

II. — (*Petere pœnitentias convenientes.*) Et pour vous conformer à la troisième intention pour laquelle la confession a été instituée, pour montrer que cette humble confession n'est pas une grimace, que ce n'est pas un simulacre et un masque de pénitence, et que vous avez une vraie volonté d'être puni et guéri de vos péchés, ne refusez pas d'être pansé; permettez qu'on vous applique les remèdes salutaires que notre Sauveur a institués. S. Grégoire dit qu'il a ordonné qu'on applique des remèdes contraires aux maladies: *Contraria opposuit medicamenta peccatis.* Vous avez péché par avarice, par rapine par usure, tromperie en vendant ou achetant, par chicane de procès et autres injustices; vous devez prier votre confesseur, non-seulement de vous obliger à la restitution, mais encore à des aumônes et autres œuvres de charité. Vous avez péché par débauche, par paroles dissolues, par médisance; dans les cabarets ou dans les compagnies mondaines, par intempérance, par impureté, par pensées et actions déshonnêtes; vous le devez prier de vous donner pour pénitence de n'aller de trois ans au cabaret ni en ces compagnies, de jeûner, d'éviter les festins, de ne pas boire de vin qu'il n'y ait la moitié d'eau: *Confitebor adversum me, adversum me*

TERTIUM PUNCTUM. — *Debet integre, etc.*

I. — (1° *Scriptura.*) *Confitebor Domino.* C'est à Dieu proprement que vous vous confessez; le prêtre n'est que son lieutenant, son vicaire, son vice-gérant; vous devez vous accuser avec autant de vérité, de sincérité et de

confiance, que si c'était à Dieu seul. Si vous cachez vos péchés, si vous les déguisez, si vous n'avez pas volonté de tenir vos promesses et de faire ce qu'on vous commande, on vous dira comme S. Pierre disait à Ananias : *Non est mentitus hominibus, sed Deo;* c'est envers le Saint-Esprit et non pas envers les hommes que vous usez de dissimulation et de tromperie, mais à votre damnation.

K. — (2° *Patribus.*) Vous faites comme le pharisien, dit S. Augustin : *Erat in statione medici curandus pharisæus; sed sana membra ostendebat, vulnera tegebat. Deus tegat vulnera tua, non tu; nam si tu tegere volueris erubescens, medicus non curabit, etc.; sub tegmine medici curatur vulnus, sub tegmine vulnerati putrescit vulnus.* (S. Aug. in illud. Ps. 31. *Quorum tecta sunt peccata.*) Il alla au temple, qui est la maison du vrai médecin, et il en sortit aussi malade et aussi blessé qu'il y était entré, parce qu'il ne montra que ses parties saines, et non pas celles qui étaient ulcérées : *Jejuno bis in sabbato.* Quand vous avez honte de découvrir votre plaie au chirurgien, elle est bien couverte; mais c'est à votre dommage : elle se pourrit et la gangrène s'y engendre : si vous la découvrez, le chirurgien la couvrira avec un peu de douleur; mais pour votre plus grand bien, il y appliquera un emplâtre un peu mordant et sensible, mais desséchant et salutaire.

L. —(4° *Rationibus.*) Pour combattre la honte et la confusion qui vous pourraient empêcher de vous bien découvrir, considérez les qualités du confesseur, les qualités qu'il a en lui-même, les qualités qu'il a par rapport à vous. En lui-même il est homme, il est Chrétien, il est prêtre; par rapport à vous, il est votre père, votre médecin, et votre juge.

Premièrement, il est homme : *Homo est, humani a se nihil alienum putat.* Il sait la fragilité humaine, l'expérimente tous les jours; il est infirme, il est fautif, fragile et sujet aux tentations comme vous, peut-être qu'il a commis les mêmes péchés que vous; et s'il ne l'a pas fait

il les eût commis si Dieu ne l'en eût empêché par une grâce particulière ; il les commettrait à présent, si Dieu ne le tenait par la main. Il sait cette maxime de S. Augustin: *Nullum peccatum facit homo quod non facere posset alter homo, si desit rector a quo factus est homo.* (S. Aug. serm. 119. de verb. Ev. c. 6.) Quand vous lui dites un grand péché, il dit en lui-même: J'en ferais tout autant si Dieu m'abandonnait jusqu'à ce point, s'il me laissait en ma fragilité, etc.

Il est Chrétien, enfant de la même Eglise et membre d'un même corps que vous. Les membres d'un même corps ont de la compassion, de la sympathie et de la charité les uns pour les autres. Quand vous découvrez à votre confesseur un péché secret et honteux, un péché énorme et infâme, un péché que vous avez caché jusqu'à présent, que vous n'auriez pas découvert à un autre pour tous les biens du monde, vous lui témoignez de l'affection, vous montrez que vous avez grande confiance en lui, vous gagnez son cœur et son affection ; il faudrait qu'il fût un Arabe et un tigre, s'il ne vous aimait et ne vous chérissait.

Il est prêtre, et le Fils de Dieu dit en S. Luc. (15) que les anges se réjouissent en la conversion d'un pécheur ; qu'ils font fête dans le ciel quand une âme quitte ses vices et fait pénitence sur la terre. Le prêtre est l'ange du Seigneur, dit le prophète Malachie; il se réjouit avec les anges quand vous faites une bonne confession; il est ravi de vous entendre et de vous donner l'absolution quand vous lui découvrez un péché que vous aviez caché jusqu'à présent ; vous lui faites plus grand plaisir que si vous lui donniez un royaume, parce que vous lui donnez sujet de gagner à Dieu votre âme, qui vaut mieux que cent mille mondes.

A votre égard il est père ; vous le lui dites en votre *Confiteor : Et tibi, pater.* Dieu lui donne des entrailles et des tendresses de père envers vous ; vous devez avoir pour lui une ouverture, une confiance et une naïveté d'enfant : *Colligata est iniquitas Ephraim, dolores parturientis venient ei.* (Ose. 13. 21.) Quand une fille a fait une faute,

et qu'elle est devenue enceinte par fragilité de son sexe, si elle le dit à son père, il lui garde le secret, il la tient cachée en sa maison ou il l'envoie à sa maison des champs jusqu'après ses couches; personne n'en sait rien, ou fort peu de gens; elle sauve son honneur : mais si elle le cache à son père, si elle nie quand il s'en doute, tôt ou tard elle est diffamée; sa grossesse que tout le monde voit, et les cris qu'elle fait retentir en son enfantement, donnent des preuves de son impudicité, et la décrient. Quand, par infirmité humaine, vous êtes tombé en péché, si vous le dites au confesseur qui est votre père spirituel, et qui vous aime plus que votre père charnel, il le tiendra caché, personne n'en saura rien, vous en serez quitte, il n'en faudra jamais plus parler, vous serez affranchi des remords de la conscience qui vous gênent; le prêtre vous conseillera comment il faut y remédier, comment il en faut éviter les effets, les suites, les dangers et l'infamie qui en peuvent arriver; mais si vous lui cachez votre crime, tôt ou tard il sera découvert, ou en ce monde par des voies que vous ne prévoyez pas, ou au dernier jugement, quand Dieu le fera savoir à la face de l'univers, en présence des hommes et des anges : *Nihil opertum quod non reveletur*, *neque absconditum quod non sciatur.*

J'ai dit que si vous le confessez, le prêtre le tiendra caché; car il est votre médecin et un médecin est obligé au secret; et Dieu a eu tant de soin de votre réputation, que si vous êtes content de la perdre pour l'amour de lui en l'esprit du confesseur, il lui a défendu, sous peine de damnation, d'en parler à qui que ce soit, pour quelque raison que ce puisse être, quand ce serait pour sauver tout le monde. Il est votre juge, il vous interroge juridiquement, et comme lieutenant du Juge souverain, non pas pour vous condamner, mais pour vous absoudre; si vous ne dites la vérité, vous n'obtenez rien : *Qui male narrat*, *nihil impetrat.* La sentence de grâce et de miséricorde qu'il vous donne sera cassée et mise à néant : au lieu d'être absous, vous serez condamné.

M. — 4° (*Historia.*) Au Miroir des exemples, il est dit qu'il y avait en un monastère deux religieuses qui étaient grandes amies et qui vivaient fort saintement, au moins en apparence. L'une vint à mourir ; sa bonne compagne priait Dieu souvent et avec une grande affection pour son âme; elle priait particulièrement la nuit après matines; quand les autres étaient retirées en leur cellule, elle demeurait au chœur et disait l'office de morts : la défunte lui apparut une nuit couverte d'un voile noir, avec une contenance très triste et très mélancolique en disant d'une voix lugubre ces paroles de Job qu'on dit en l'office des morts : *Peccantem me quotidie, et non pœnitentem, timor mortis conturbat me, quia ni inferno nulla est redemptio ;* c'est-à-dire l'horreur de la mort me tourmente, parce que j'ai péché et que je n'ai point fait pénitence, et en enfer il n'y a point de rémission. —Hé ! que dites-vous là, ma sœur, lui dit la survivante? pourquoi n'ajoutez-vous pas ce que l'Eglise ajoute à ces paroles : *Misere mei, Domine, et salva me :* Seigneur, ayez pitié de moi, sauvez moi. — Hélas ! ma sœur, je ne l'ajoute pas, parce qu'il n'y a point de pitié, point de salut pour moi.—Il n'y a point de salut pour vous ! et qui sera sauvé si vous ne l'êtes ? n'ai-je pas vu les vertus, les dévotions, les pénitences et les austérités que vous avez faites ? —Il est vrai, ma sœur, que tant que j'ai été dans le monastère, j'ai vécu vertueusement et en bonne religieuse, au moins à l'extérieur; mais, malheur à moi ! avant que d'entrer en religion, j'avais commis un péché honteux et déshonnête ; je ne l'ai jamais osé confesser, il ne m'est pas pardonné, et je suis damnée ; ne priez donc plus Dieu pour moi, vos prières ne me servent de rien. Hé bien ! qu'a-t-elle gagné ? elle a voulu cacher son péché à un prêtre qui l'en eût absoute, qui n'en eût rien dit, qui l'eût oublié; et on la su, et nous le savons, et on le saura, et on le publiera au jour du jugement à la vue de tout le monde. Et la chose même vous arrivera, si vous célez vos péchés en la confession, ou si vous les confessez sans une vraie volonté de les quitter et de vous amender.

CONCLUSIO.

N. — (*Paraphrasis verborum Psalmistæ.*) Finissons comme nous avons commencé par les paroles du prophète royal: *Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino. Dixi.* N'allez jamais à confesse légèrement et à la hâte : ce n'est pas un jeu d'enfant, il y va de votre salut, il faut y penser plus de deux fois. Vous trouvez des femmelettes qui se jouent des sacrements comme des tours de passe-passe ; elles se confessent par coutume, par routine, pour être estimées dévotes, pour plaire à leur confesseur, pour avoir l'honneur parler à un père qui est honoré et respecté des grands, pour avoir le contentement d'être un quart d'heure auprès d'un homme qu'elles aiment, pour être recommandées de lui à leur juge, à leur maîtresse ou à ceux qui font des aumônes ; elles se confessent sans douleur, sans repentir et sans qu'on en voie jamais aucun amendement.

Confitebor. Confessez-vous ingénument, naïvement, sincèrement ; vous y aurez plus d'honneur dans l'esprit du confesseur et plus de repos dans votre conscience, que de déguiser comme vous le faites. Que craignez-vous ? la confusion ? Hé ! un peu de honte est bientôt passé. Il vous faut dire comme Diogène à un jeune homme qui avait honte de ce qu'on le voyait sortir d'un lieu infâme : Mon fils, lui dit-il, il fallait avoir honte d'y entrer et non pas d'en sortir. Il faut avoir honte de commettre le péché, et non pas de le confesser quand il est commis.

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus. (Hor. Ars, poet.)

Ce que nous voyons devant nous, nous touche bien plus vivement que ce que nous entendons conter. Quand on nous rapporte qu'on a fait un meurtre, ce récit ne nous touche pas si vivement que si nous le voyions commettre. Le confesseur ne fait qu'entendre vos péchés ; mais il voit votre conversion, votre repentir, vos larmes, votre naïveté, votre sincérité et votre humilité à vous découvrir. Ce qu'il

voit lui donne plus d'estime et d'affection pour vous que ce qu'il entend ne lui donne d'horreur et d'aversion contre vous.

Adversùm me. Vous devez être partie adverse contre vous ; ne soyez pas votre avocat, ne plaidez pas en votre faveur pour éviter la correction, les amendes, ni les punitions que vous méritez. N'est-ce pas grande pitié qu'il faille que le confesseur qui est là pour être votre juge devienne votre partie ? qu'il ait quasi autant de procès que de pénitents ? qu'il perde le temps à plaider contre eux pour les obliger de se réconcilier avec leur ennemi, de quitter les usures et les procès injustes, de restituer et de sortir de l'occasion ?

Injustitiam. Ne faites pas comme les scribes et les pharisiens auxquels le Fils de Dieu reprochait qu'ils rejetaient un moucheron et qu'ils avalaient un chameau. Vous dites : Je me suis fâché contre mon valet, j'ai dit des mensonges légers ; j'ai eu des distractions involontaires en mes prières ; c'est le moucheron. Vous ne dites pas : Je suis juge et j'ai été distrait ou endormi, pendant que les avocats exposaient le droit des parties ; j'ai pris les revenus d'un procès sans y avoir travaillé, j'ai fait des monopoles dans un décret pour frustrer les créanciers.

Meam. Qu'est-il besoin de parler de votre mari, de votre femme, de vos enfants, de votre servante ? votre péché demeure couvert et caché dans ces discours inutiles et sous ces longues histoires que vous faites; vous êtes là pour parler de vous et non pas des autres.

Domino. Ce qu'on fait avec Dieu, il le faut bien faire ; c'est à Dieu que vous vous confessez, le prêtre n'est que son substitut : faites-le sérieusement, sincèrement et parfaitement. Si vous le faites ainsi, si ces paroles de David se vérifient en vous, vous pourrez dire après votre confession ce qu'il ajoute : *Et tu remisisti impietatem peccati mei.* On vous fera grâce et miséricorde ; on vous donnera une amnistie générale de tout le passé, on vous remettra vos péchés, on vous dira comme à David : *Dominus quoque transtulit peccatum tuum.* Amen.

SERMON XXIV.

DE LA SATISFACTION.

Facite fructus dignos pœnitentiæ.
Faites des fruits dignes de pénitence. (Luc. 5. 8.)

Le sacrement de pénitence est un trône de miséricorde, mais c'est aussi un tribunal de justice ; on y pardonne les péchés aux criminels qui recourent à sa grâce et qui se mettent en état ; mais c'est à condition de satisfaire à la partie lésée et de payer l'amende. Cela se fait par la satisfaction, troisième partie de ce sacrement, qui sera le sujet de la prédication de ce jour. La satisfaction suppose toujours le péché, mais elle ne suppose pas nécessairement le péché commis par nous-mêmes ; pour cela même elle a été en votre Fils et en vous, ô sainte Vierge ! Vous pouvez dire comme lui : *Quæ non rapui tunc exsolvebam.* Vous avez payé ce que vous ne deviez pas ; vous avez puni en votre corps innocent les crimes qu'il n'a jamais commis. Quand tout le monde était malheureusement porté à offenser Dieu, vous étiez saintement occupée à lui agréer et à lui satisfaire par des pénitences saintes, méritoires, agréables, efficaces et parfaites ; et vos prières et vos mérites ont attiré son Fils bien-aimé en votre sein virginal, que nous bénissons en vous saluant : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Dæmon studet impedire, aut inficere, aut mutilare sacramentum pœnitentiæ, et hoc adimplet cum leves pœnitentiæ imponuntur pro magnis peccatis, quod probatur inductione in quatuor punctis.*

Primum punctum *De contritione* : B. 1° *Scriptura.* —

C. 2. *Ratione.* — D. 3° *Comparatione.* — E. 4° *Praxi Ecclesiæ antiquæ.*

Secundum punctum. *Idem probatur de confessione :* — F. 1° *Scriptura.* — G. 2° *Patribus.* — H. 3° *Conciliis.* — I. 4° *Ratione.*

Tertium punctum. *Idem probatur de satisfactione.* — K. 1. *Rationibus ob quas est instituta.* — L. 2. *Sensu Stephani, papæ.*

Quartum punctum. *Idem de absolutione :* — M. 1° *Scriptura.* — N. 2° *Patribus.* — O. 3° *Conciliis.*

Conclusio. P. *Piæ instructiones, per illa verba :* Facite fructus dignos pœnitentiæ.

EXORDIUM.

A. — (*Dæmon studet impedire, etc.*) *Habebant super se regem angelum abyssi, cui nomen hebraice* Abaddon, *græce autem* Ἀπολλύων, *latine habens nomen* Exterminans. (Apoc. 9. v. 11.) Le Saint-Esprit nous exprime ainsi par le langage de trois diverses nations, le naturel déguisé du diable, pour nous enseigner qu'étant appelé le mal ou le malin: *Libera nos a malo*, *ex* τοῦ πονηροῦ et en cette qualité, étant ennemi irréconciliable du bien, il tâche de le ruiner en trois diverses manières : *Cui nomen Exterminans* ; car, ou il l'empêche tout à fait, ou, s'il ne le peut empêcher, sachant que *bonum ex integra causa, malum ex quolibet defectu :* il tâche de le souiller de quelque circonstance vicieuse, ou au moins de le mutiler en quelqu'une de ses parties.

Cela se voit dans la pénitence, qui est le plus grand, le plus précieux et le plus souhaitable bien qui puisse arriver à une âme après la grâce du baptême. Quelques-uns n'en font point du tout ; mais, persévérant en leurs débauches les mois et les années entières, ils vont continuellement amassant un trésor de colère et de vengeance pour le jour du jugement: *Tu autem secundum duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ;* d'autres se mettent en devoir de faire pénitence, se confessent aussi souvent que

vous voudrez, mais ils souillent une action si sainte de quelque circonstance contagieuse : ils se confessent pour plaire à leur confesseur, pour être loués et estimés du monde, ou pour quelqu'autre sinistre intention qui rend leur action mauvaise. Mais l'esprit malin ne vient jamais si bien à bout de ses desseins, et il ne rend jamais notre pénitence si trompeuse, si imparfaite et si mutilée, que lorsqu'il obtient que nous nous contentions de confesser nos péchés, sans avoir soin de faire des fruits dignes de pénitence, comme Dieu nous le commande. Quand Satan gagne cela sur nous, il gâte et corrompt malicieusement toutes les parties essentielles et intégrantes d'un sacrement si grand, si salutaire et si nécessaire ; car je prétends vous faire voir qu'ayant commis des péchés mortels, si vous vous contentez de dire quelques chapelets, de réciter cinq ou six fois les sept psaumes, ou de faire d'autres légères pénitences, vous dérogez aux conditions et aux qualités que la contrition, la confession, la satisfaction et l'absolution doivent avoir.

PRIMUM PUNCTUM. — *De contritione.*

B. — (1° *Scriptura.*) Le bienheureux précurseur de notre Sauveur, S. Jean-Baptiste, lui préparant la voie dans les cœurs des Israélites, disait à ceux qui le venaient entendre : *Facite fructus dignos pœnitentiæ.* Il semble qu'on lui pouvait objecter : Quel est le but de vos prédications ? que prétendez-vous de vos auditeurs ? n'est-ce pas de les adresser au Fils de Dieu et de les exciter à recevoir son baptême ? ne savez-vous pas que le baptême de notre Sauveur sera bien autre que le vôtre ; qu'il aura tant de vertu et de grâce du Saint-Esprit qu'il effacera toute sorte de péchés, et quant à la coulpe et quant à la peine ? qu'est-il donc besoin que ceux qui le doivent recevoir fassent pénitence ? C'est qu'il est assuré qu'aucun péché mortel actuel ne se remet jamais, ni par les sacrements, ni par quelqu'autre voie que ce soit, sans une vraie, surnaturelle et cordiale contrition, et que, pour obtenir de Dieu ce repentir, il faut faire des œuvres laborieuses et des fruits dignes de pénitence.

C. — (2° *Ratione.*) C'est une erreur très grossière et très pernicieuse qui a fermé les yeux de plusieurs Chrétiens, au grand désavantage de leur salut, que parce qu'ils ont ouï dire que la contrition s'obtient en un moment par un acte intérieur de notre volonté, ils s'imaginent que toutes les fois que bon leur semblera, en quelque temps et occasion que ce soit, ils pourront l'exercer d'eux-mêmes, en disant seulement de bouche ou de cœur : Mon Dieu, je vous crie merci; mon Dieu, je vous demande pardon; mon Dieu, je me repens de vous avoir offensé : c'est le plus grand abus qui puisse entrer dans l'esprit des Chrétiens. Mon Dieu, que n'ai-je des paroles de fer et de diamant pour l'arracher du cœur de mes auditeurs ! Ne croyez pas, mes chères âmes, ne croyez pas cela, si vous êtes sages et si vous voulez faire votre salut. Plût à Dieu qu'il ne fallût que du meilleur de mon sang pour effacer cette erreur de votre esprit ! Ce que vous pensez serait vrai si la vraie contrition ne dépendait que de nous; mais elle doit venir de Dieu, ce doit être un effet de sa grâce et un don gratuit de sa miséricorde divine; je dis même la contrition imparfaite qu'on appelle attrition, autrement elle est inefficace et inutile, même avec le sacrement. C'est un article de foi, il n'y a aucun sujet d'en douter; le concile de Trente le déclare, (1) et Dieu dit par son prophète : Votre chute, ô Israel ! ne vient que de vous; mais votre secours est en moi seul. (2) Et quoique Dieu puisse faire cette grâce et donner cette contrition à un grand pécheur en moins de rien et en un moment, il ne le fait pas néanmoins pour l'ordinaire; mais il veut qu'on la lui demande par des prières ferventes et fréquentes; il veut qu'on l'obtienne de lui par des jeûnes, par des aumônes, par des mortifications du corps et autres actions louables et vertueuses; car s'il nous donnait aisément ce repentir en tout temps, en tout lieu et en toute occurrence, pourquoi nous dirait-il si souvent et si instamment dans l'Evangile : Deman-

(1) Attritionem esse donum Dei ac Spiritûs Sancti impulsum, non adhuc quidem inhabitantis, sed tantum moventis. (Trid. sess. 14. c. 4.)

(2) Perditio tua, Israel, tantummodo in me auxilium tuum. (Os. 13. 9.)

dez, cherchez et frappez à la porte ? Pourquoi se comparerait-il à un juge qui ne veut point vider le procès d'une veuve s'il n'en est souvent prié, pressé, sollicité et importuné par cette femme ? Pourquoi se comparerait-il à un homme qui, étant retiré et couché en sa maison, ne veut point se lever la nuit pour rendre service à un ami, s'il n'y est contraint par la persévérance et l'opiniâtreté de son ami qui frappe importunément à sa porte.

D. — (3° *Comparatione.*) Il est vrai que le feu s'allume en un instant dans du bois qui était vert et humide, mais auparavant il faut travailler longtemps à le disposer, à le sécher et à l'échauffer. Il est vrai que l'âme raisonnable est introduite en un moment au corps d'un petit enfant dans le sein de sa mère; mais il faut au moins quarante jours pour le former, le façonner et l'organiser. Ainsi il est vrai que l'acte de la vraie contrition s'exerce en un clin d'œil; mais l'âme s'y dispose longtemps auparavant par des humiliations, par des oraisons, par des mortifications, par des œuvres de piété et autres satisfactions, par lesquelles elle apaise la colère de Dieu, et obtient de sa miséricorde le mouvement de la grâce, sans laquelle elle ne pourrait pas produire un acte si héroïque et si difficile.

E. — (4° *Praxi antiquæ Ecclesiæ.*) Il est assuré en théologie que le sacrement de baptême efface le péché plus aisément, plus infailliblement et plus efficacement que ne fait l'absolution; car en l'absolution le ministre du sacrement doit avoir le caractère, l'approbation et la juridiction; ce qui n'est pas absolument nécessaire au baptême. De l'absolution, il est dit qu'il est impossible, c'est-à-dire très difficile que ceux qui, après avoir été baptisés, et qui sont retombés au péché soient renouvelés par la pénitence; (1) ce qui n'est point dit du baptême en aucun lieu de l'Ecriture. Le baptême n'essuie pas seulement la coulpe du péché; mais il ôte entièrement toute l'obligation à la peine, ce que ne fait pas ordinairement l'absolution. Et toutefois les apôtres

(1) Impossibile est eos qui semel sunt illuminati et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam. (Hebr. 6. 4. 6.)

et leurs successeurs obligeaient tous les adultes à faire quarante jours de pénitence avant que de recevoir le baptême. En cette pénitence, ils se prosternaient souvent aux pieds des fidèles pour se recommander à leurs prières, et ils portaient le cilice ; ils jeûnaient, ils s'exerçaient aux œuvres de piété et de charité. Cela se voit dans S. Augustin (tom. 9. l. 4. ab catech. c. 1.) et dans les autres pères de l'Eglise. Or qu'était-il besoin de faire ainsi pénitence, puisque le baptême qu'ils allaient bientôt recevoir devait effacer tous leurs crimes, et quant à la coulpe et quant à la peine ? C'est que les apôtres savaient bien que pour avoir pardon de nos péchés par quelque sacrement que ce soit, nous en devions avoir un vrai repentir, et celui qui nous administre le sacrement doit être moralement certain de notre conversion.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Idem probatur de confessione.*

F. — (1° *Scriptura.*) Et il n'y a rien qui nous obtienne de Dieu plus efficacement la grâce d'une vraie contrition, et qui témoigne mieux à l'Eglise que nous sommes vraiment ment convertis, que quand nous nous affligeons par les mortifications et austérités de la pénitence. Joël dit : Convertissez-vous à moi avec pleurs, jeûnes et gémissements. (1) Et en S. Matthieu : Ceux de Tyr et de Sidon eussent fait pénitence, endossant le cilice et couchant sur la cendre. (2)

G. — (2° *Patribus.*) Le grand S. Grégoire, traitant des actes d'un vrai pénitent, nous fait remarquer que quand S. Jean-Baptiste avertit les pharisiens qui s'adressaient à lui de faire des fruits dignes de pénitence, il leur dit ces paroles avec reproche et invective, les appelant engeance de vipère, parce qu'ils se contentaient de confesser leurs péchés ; et cela sert de peu, si on ne les efface par la pratique des bonnes œuvres ; car, dit ce grand docteur, on reçoit la confession de nos péchés afin qu'elle produise des fruits dignes de pénitence. (3)

(1) Convertimini ad me, in jejunio, in fletu et planctu. (Joel 2. 13.)
(2) In cicilio et cinere pœnitentiam egissent. (Matth. 11. 21.)
(3) Tria in uno quoque consideranda sunt veraciter pœnitente : conversio

II. — (3° *Conciliis.*) Et le catéchisme du concile de Trente dit que la confession n'est pas un simple narré et récit de nos péchés, mais une accusation; c'est-à-dire, que, comme dit le saint concile, ce sacrement est un acte judiciaire, un procès criminel auquel vous êtes le dénonciateur, l'accusateur et la partie adverse contre vous-même, qui devez vous accuser avec zèle de justice, avec une sainte colère, animosité, esprit de vengeance et désir d'être puni selon vos mérites. Et le même concile de Trente déclare que le Fils de Dieu a voulu qu'on explique en la confession l'espèce, le nombre et les circonstances des péchés, afin que le confesseur pût imposer des pénitences convenables et proportionnées à la qualité, à la grièveté et au nombre des péchés. (1)

I. — (4° *Ratione.*) Je demanderais donc volontiers à un confesseur : Supposons que votre pénitent se souvienne d'avoir fait mal avec sa parente au troisième degré, et qu'il vous dise : Je m'accuse d'avoir fait mal avec une fille, sans dire que c'est sa parente; ou qu'il se souvienne assurément d'avoir fait cela quinze fois, et qu'ayant honte de dire un si grand nombre, il se contente de dire : J'ai péché dix fois avec ma parente, sa confession sera-t-elle bonne? Vous me direz que non. Pourquoi? Parce qu'il a celé volontairement une circonstance, ou il n'a pas dit entièrement le

mentis, confessio oris et vindicta peccati. Signum ergo veræ conversionis non est in oris confessione, sed in afflictione pœnitentiæ; tunc namque si bene conversum peccatorem cernimus, cum digna afflictionis austeritate delere nititur quod loquendo confitetur. Unde Joannes Baptista, male conversos Judæos ad se confluentes increpans, ait : Genimina viperarum, facite fructus dignos pœnitentiæ. *Et infra :* Idcirco omnis confessio peccatorum recipitur, ut fructus pœnitentiæ subsequatur. (S. Greg. lib. 6. c. 2. in prim. Reg. cap. 15.)

(1) Universa Ecclesia semper intellexit institutam esse a Domino integram peccatorum confessionem, etc.; constat enim sacerdotes judicium hoc incognita causa exercere non potuisse, neque æquitatem quidem illos in pœnis injungendis servare potuisse, si in genere duntaxat, et non potius in specie ac sigillatim sua ipsi peccata declarassent. *Et infra :* Colligitur præterea etiam eas circumstantias in confessione explicandas esse, quæ speciem peccati mutant, quod sine illis peccata ipsa neque a pœnitentibus integre exponantur, nec judicibus innotescant; et fieri nequeat ut de gravitate criminum recte censere possint, et pœnam quam oportet pro illis pœnitentibus imponere. (Trid. sess. 14. c. 5.)

nombre de ses péchés comme il s'en souvenait. Vous dites vrai, mais qu'importe cela? à quoi bon? quel profit ou dommage en recevra l'Eglise? en quoi est-il utile pour le gloire de Dieu et pour le salut des âmes que vous sachiez que cet homme n'a pas péché dix fois, mais quinze fois, et que celle avec qui il a péché était sa parente? à quoi est-il bon que vous le sachiez, sinon afin que, comme dit le concile, vous puissiez garder l'équité en imposant la pénitence, c'est-à-dire en donner une plus grande pour un inceste que pour une simple fornication, et pour quinze péchés mortels que pour dix? C'est donc une simplicité, c'est faire contre l'institution du sacrement de ne donner que cinq ou six chapelets à dire, ou à réciter cinq ou six fois les sept psaumes, ou cinq ou six sous d'aumône à celui qui aura commis trente péchés mortels, comme on le ferait à un autre de même condition qui n'en aurait commis que quatre. Et notez que le concile dit que cette équité qui se doit garder à donner des pénitences proportionnées à la grièveté et au grand nombre des péchés, selon la prudence du confesseur et la portée du pénitent, est une institution du Sauveur, c'est-à-dire qu'elle oblige en conscience.

Et il dit ailleurs que c'est en cela que consiste la puissance que le Fils de Dieu a donnée aux prêtres de lier et de délier : *Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata in cœlis.* (S. Matth. 18. 18.) Ils ont puissance de délier, c'est-à-dire d'absoudre des péchés; ils ont puissance de délier, c'est-à-dire d'obliger à la pénitence qu'ils donnent juridiquement, et qu'ils doivent donner judicieusement, eu égard à la qualité des criminels et des crimes. (Trid. sess. 14. c. 8.) C'est donc vous tromper que dire : J'accepterai la pénitence si bon me semble, et l'ayant acceptée, je n'en ferai rien si je ne veux; j'attendrai à payer dans le purgatoire. C'est comme si un criminel de lèse-majesté disait au roi : Sire, donnez-moi grâce et abolition de mon crime; mais je ne veux payer l'amende qu'en la manière qu'il me plaira. Quand je suis au confessionnal, ou vous pensez que je tiens la place de Dieu, ou non. Si

vous croyez que je ne tienne pas la place de Dieu et que je n'aie pas le pouvoir de vous absoudre, pourquoi vous confessez-vous à moi ? Si vous croyez que je tienne la place de Dieu et que j'aie pouvoir de vous absoudre, vous devez croire que j'ai aussi le pouvoir de vous obliger à la pénitence et à ce qui est nécessaire pour la fuite du péché; car le même Fils de Dieu, qui a donné le pouvoir d'absoudre, a donné dans le même chapitre le pouvoir de vous obliger en conscience; il a dit en même temps : Tout ce que vous lierez et tout ce que vous délierez sur la terre sera lié et délié dans le ciel. Oui, les confesseurs sont les vicaires et les lieutenants de Jésus-Christ en ce tribunal établi pour vous juger comme s'il était là. (Trid. sess. 14. c. 6.) Et quand ils vous donnent de légères pénitences pour des péchés qui sont grands ou en grand nombre, ils fraudent et frustrent toutes les intentions pour lesquelles notre Sauveur a institué la troisième partie de ce sacrement, qui est la satisfaction.

TERTIUM PUNCTUM. — *Idem probatur de satisfactione.*

K. — (1. *Rationibus ob quas est instituta.*) Le saint concile (Trid. sess. 14. c. 8.) déclare qu'il l'a ordonnée pour quatre principales fins. La première, pour venger l'offense de Dieu et satisfaire en quelque façon à sa justice, et, par ce moyen, apaiser sa colère, détourner les fléaux de son indignation et obtenir miséricorde; réparant en quelque façon, selon notre pouvoir, le déshonneur que nous avons fait à sa majesté divine. En second lieu, pour nous rendre conformes à Jésus-Christ crucifié, qui a voulu souffrir et mourir, non pas pour nous exempter de toute sorte de peines, mais pour nous donner force et courage de faire pénitence, et pour influer par les mérites, prix, valeur et dignité de ses souffrances à nos satisfactions. En troisième lieu, afin que ces pénitences laborieuses nous servent de frein et de bride qui nous empêchent de retomber dans le péché par la crainte de la peine qu'il y a de l'expier et de s'en acquitter. En quatrième lieu, pour ar-

racher fortement les habitudes vicieuses que nous avons contractées par nos mauvaises actions, parce que si elles ne sont déracinées, elles ont coutume de repousser et reproduire des rejetons de nouveaux péchés plus dangereux et plus funestes que les précédents : *Et fiunt novissima hominis illius, pejora prioribus.*

Quant à la première raison, le catéchisme du concile de Trente (§. 63. de Pœniten.) dit que la satisfaction n'est autre chose que la compensation de l'injure qu'on a faite à quelqu'un ; et qu'il doit y avoir quelque rapport, quelque convenance et proportion entre la compensation et l'injure ; autrement ce n'est pas satisfaction : *Satisfacere, facere satis*. Et quelle proportion, quel rapport, quelle correspondance y a-t-il entre un grand nombre de blasphèmes, de médisances et d'autres péchés mortels qui déplaisent infiniment à Dieu, et les petites pénitences que plusieurs veulent qu'on leur impose ? Où est-ce que la Bible dit que la colère de Dieu, qui est horriblement irritée contre une âme pécheresse, se puisse apaiser et calmer par des actions si légères ? L'Écriture ne dit-elle pas que tous ceux qui l'ont apaisé ont fait de grandes pénitences ; qu'ils ont pleuré, gémi, soupiré et crié fortement à Dieu ; qu'ils ont endossé le cilice, couché sur la cendre, ont jeûné austèrement et marché, la vue basse et humiliée comme les Ninivites, David, Achab et tous les autres.

Vous me direz que notre Sauveur a payé pour vous, et que ses satisfactions sont équivalentes à la dette. Cela est vrai, mais ses souffrances nous sont appliquées par l'entremise des nôtres ; et ses satisfactions ne nous acquittent pas, si les nôtres ne sont jointes aux siennes, si nous ne tâchons, selon notre pouvoir, de nous rendre conformes à lui en tout, comme font les membres à leur chef : *Si tamen compatimur, ut et conglorificemur*. Et quelle apparence de dire qu'il y ait conformité et ressemblance entre lui et nous, en ce qu'il a enduré cinq plaies et que nous disons cinq *Pater* ; qu'il a donné tout son sang et que nous ne donnons que cinq ou six sous ?

L'homme ayant une si grande pente et inclination au péché, sa concupiscence étant si échauffée et si ardente à se porter au mal, la volupté ayant tant d'appas et de charmes pour lui, je vous laisse à penser si la crainte de dire quelques chapelets ou de visiter quelque église lui pourra servir de frein pour l'empêcher de se remettre et de courir au chemin du vice. Saint Ambroise dit fort bien que la facilité du pardon excite les hommes à pécher : *Miserere mei secundum eloquium tuum.* (Saint-Ambr. in illud. ps. 118.) Car d'où vient que, descendant un escalier ou marchant sur du verglas, on craint tant de tomber et de se déboîter une jambe, et qu'au milieu des dangers, des objets et des occasions, on craint si peu de tomber dans le péché et de disloquer sa conscience? C'est qu'on appréhende les frais qu'il faudra faire, le long temps qu'il faudra tenir la chambre, et les douleurs qu'il faudra souffrir pour remettre cette jambe; et, si on commet le péché, on espère en être quitte pour le conter à un prêtre, et dire trois ou quatre fois le chapelet ou les sept psaumes. Et de là vient, continue Saint Ambroise, que comme si le médecin cruellement pitoyable pour son malade, au lieu de couper et brûler la gangrène, se contente d'y mettre un emplâtre, le mal gagne petit à petit le cœur, et enfin lui ôte la vie. Ainsi, si le confesseur, par une fausse douceur et une indulgence indiscrète, épargne son pénitent et lui donne pour punition des actions faciles, il le nourrit en son vice, et est cause par cette impunité que, lâchant la bride à ses passions honteuses et infâmes, il tombe enfin dans la mort éternelle.

Car c'est une erreur et une grande folie de croire que la coutume de jurer, de s'enivrer, de médire, de dérober et de commettre des ordures, se corrige par quelques petites prières ou autres semblables pénitences, qui, à vrai dire, ne sont pas pénitences, puisque pénitence vient de peine, et que celles-ci ne sont pas pénibles. Quel est l'élève en philosophie qui ne sache qu'une habitude ne se déracine que par des actions contraires et souvent réitérées, comme elle

ne s'est engendrée qu'en faisant et refaisant plusieurs fois les mêmes actes ? donc il faut que les avares ruinent leurs mauvaises habitudes en faisant de grandes aumônes ; les ivrognes, par des jeûnesaustères ; les voluptueux, par de rudes macérations de leur chair, et ainsi des autres.

Debent ergo sacerdotes Domini, conclut le concile de Trente, (sess. 14. c. 8.) *quantum spiritus et prudentia suggesserit, pro qualitate criminum et pœnitentium facultate, salutares et convenientes satisfactiones injungere : ne, si forte peccatis conniveant, et indulgentius cum pœnitentibus agant, levissima quœdam opera pro gravissimis delictis injungendo, alienorum peccatorum participes efficiantur.* Voyez le danger où nous sommes si, par lâcheté, par timidité, par mollesse d'esprit ou par condescendance vicieuse, nous imposons de légères pénitences pour des péchés qui sont grands ou en grand nombre ! pensant vous décharger, nous nous chargeons ; pensant vous absoudre, nous nous rendons criminels, nous tombons dans la malédiction que Dieu prédit par Isaïe (24. 2.) et par le prophète Osée : Le prêtre, dit-il, sera autant puni que tout le peuple : *Erit sicut populus, sic Sacerdos.* (Os. 4. 9.) Il ne dit pas qu'un du peuple, mais que tout le peuple. Comment s'entend cela ? un particulier peut-il commettre les mêmes péchés que tout un peuple ? Parmi le peuple, les uns sont sujets à l'avarice, les autres à la témérité, à la prodigalité, à la lâcheté ; les uns pèchent par excès, les autres par défaut ; un seul homme peut-il être sujet à des vices opposés et contraires ? C'est qu'un prêtre peut quelquefois être coupable devant Dieu des péchés de tout un peuple, non par commission, mais par omission de son devoir, par coopération et par imputation ; lorsque, donnant des absolutions précipitées et imposant des petites pénitences pour des crimes énormes et en grand nombre, il se rend participant des péchés de ses pénitents selon le saint Concile.

Oui, mais me direz-vous : S'il faut que les pénitences soient proportionnées, en quelque façon, à la grandeur

et à la multitude des crimes, à ceux qui en auront commis des centaines, des cinq cents, des quinze cents, il faudra donner des années entières, et quelquefois cinq, six, dix, douze ou quinze ans de pénitence? Vous pensez avoir triomphé quand vous avez fait cette objection. Que diriez-vous d'un confesseur qui aurait imposé à un pécheur vingt ans de pénitence? Vous crieriez : Il est trop sévère, il est indiscret, c'est un barbare, quand même ce pénitent aurait commis trois cents péchés des plus énormes. Et toutefois, ce confesseur ne ferait rien que ce qu'a ordonné un grand pape, non pour trois cents, mais pour un seul péché mortel; c'est le droit canon qui le rapporte, (cap. Admonere te. 33. q. 2.)

L. — (2. *Sensu Stephani papæ.*) En l'an 816, le pape Etienne V écrivant à un grand seigneur nommé Astulphe, qui avait tué sa femme par un transport de jalousie, lui mande : Je vous donne le choix de l'une de ces deux pénitences, ou d'entrer dans un monastère, vous soumettre à l'obéissance et à la censure d'un abbé; ou, si vous voulez demeurer dans le monde, voici ce que vous ferez le reste de vos jours : vous ne mangerez point de viande que le jour de Pâques et de Noel; vous ne boirez ni vin ni cidre; vous vous abstiendrez de la chasse, des compagnies mondaines et des autres divertissements; vous vous tiendrez au bas de l'église, derrière la porte; vous recommandant aux prières des fidèles; vous vous estimerez indigne de participer au corps de Jésus-Christ; je vous permets néanmoins de le recevoir à l'heure de la mort, si vous vous en rendez digne par l'observation de ces choses : je pourrais vous enjoindre d'autres plus rudes pénitences, mais si vous pratiquez celles-ci que je vous impose avec douceur et miséricorde, j'espère que la bonté de Dieu vous pardonnera; si vous ne le faites, sachez que vous vous condamnerez vous-même et que vous demeurerez dans les liens du diable dont vous êtes enchaîné. Direz-vous que ce saint pape était trop rude, qu'il était indiscret et barbare? mais il était si saint qu'il a fait des miracles même

pendant sa vie ; il était en si grande réputation que , venant à Reims pour pacifier les troubles , Louis-le-Débonnaire , empereur et roi de France , se prosterna trois fois à ses pieds.

QUARTUM PUNCTUM. — *Idem de absolutione* , *etc.*

M. — (1° *Scriptura.*) Le prêtre n'a point de pouvoir en ce tribunal qu'en vertu des clefs que l'Eglise lui a mises en main , et par participation du pouvoir que Jésus-Christ donna à S. Pierre , disant : *Tibi dabo claves :* et le saint concile nous apprend ,(Trid. sess. 14. cap. 8. sub. finem.) que l'usage de ces clefs ne consiste pas seulement à délier , c'est-à-dire à absoudre des péchés , mais aussi à lier , c'est-à-dire à imposer au pénitent des satisfactions correspondantes et proportionnées à la qualité de ses crimes et de sa condition , selon la prudence du juge. Or , vous savez le style et la maxime reçue et approuvée de tous au tribunal de la confession : quand une clef manque à son devoir, le procès n'a pas bonne issue : *Clave errante.* Si donc il y a de la collusion ou expresse ou tacite entre vous et votre confesseur ; si , par flatterie , par faveur mondaine ou par acception de personne , il vous donne une absolution inconsidérée ; s'il ne vous condamne qu'à une petite amende pour de grands crimes parce que vous êtes grand et puissant , et qu'il n'ose vous déplaire , ou parce que vous lui faites des présents , ou que vous lui faites dire des messes deux ou trois fois la semaine , je ne sais si le Fils de Dieu ratifiera dans le ciel cette sentence peu équitable , qui est prononcée sur la terre.

N. — (2° *Patribus.*) S. Grégoire dit fort bien : Si on ne satisfait à notre Sauveur , de quoi serviront la grâce et l'indulgence que nous vous donnerons. (1)

O. — (3° *Conciliis.*) Si vous dites qu'il parle comme un docteur particulier , voici un autre Grégoire qui parle en pape, *ex cathedra ;* qui parle dans un concile et un con-

(1) Si Christo satisfactum non fuerit , quid nostra relaxatio , vel gratia poterit certe conferre. (Greg. lib. 7. regist. ep. 3. ad Marcellin, proconsulem Dalmatiæ ?)

cile de Rome. Le pape Grégoire VII, au cinquième concile de Rome, tenu l'an 1078, parle ainsi : Nous disons que les pénitences sont fausses qui ne sont pas imposées, conformément à l'autorité des saints pères, selon la qualité des crimes qu'on a commis. Quand les autres papes, leurs successeurs, donnent des indulgences ou même de grands jubilés, c'est toujours à condition que les confesseurs enjoindront des pénitences salutaires. *Injuncta salutari pœnitentia.* Est-ce une pénitence salutaire à un homme qui a commis des blasphèmes, des saletés et des débauches à douzaines, de dire quelques chapelets ou de faire quelque peu d'aumônes ? est-ce une pénitence qui l'oblige à corriger ses déréglements et à se mettre en voie de salut ?

CONCLUSION.

P. — (*Piæ instructiones.*) Ecoutez donc S. Jean-Baptiste qui nous a dit au commencement de ce discours : *Quis demonstravit vobis fugere a ventura ira ? facite fructus dignos pœnitentiæ.* Voulez-vous que je vous enseigne le moyen d'éviter la colère de Dieu, et la sentence épouvantable de la damnation éternelle qu'il prononcera au jour du jugement contre les âmes réprouvées ?

Facite. Ne vous fiez pas à cinq ou six larmes que vous répandez quelquefois en considération de vos péchés, à je ne sais quelle tendresse que vous sentez quelquefois en vous confessant ; c'est peut-être la nature et non la grâce qui opère cela : Dieu n'a que faire de tendresse, de dévotion sensible, ni de résolutions en l'air; il demande des œuvres : *Facite.* Si vous êtes si délicat que vous ne vouliez pas d'abord faire de grandes pénitences, pour vous y accoutumer faites-en plusieurs petites, selon votre état et condition.

Etes-vous ecclésiastique ? vous pouvez prendre pour pénitence de faire tous les matins un peu d'oraison mentale ; d'enseigner la doctrine chrétienne toutes les semaines aux pauvres, aux prisonniers, à l'hôpital, ou aux villages, visiter les pauvres malades et assister les agonisants,

Etes-vous militaire ? vous pouvez vous obliger à assembler tous les soirs tous ceux de votre maison, même vos serviteurs et vos servantes, prier Dieu avec eux, assister les fêtes et dimanches à la messe paroissiale et à vêpres pour donner bon exemple; accorder les différends de vos sujets, veiller sur eux pour empêcher qu'il ne jurent, qu'ils ne dansent, qu'ils ne s'enivrent, qu'ils ne plaident et qu'ils ne se débauchent.

Etes-vous homme de justice ? vous pouvez vous rendre solliciteur du procès d'un orphelin, d'une veuve, d'un villageois; vous pouvez être le conseil et le refuge des pauvres qui ne peuvent fendre la presse; vous pouvez aller à la prison un certain jour de chaque mois pour savoir des pauvres prisonniers en quoi vous les pouvez assister; ils y pourrissent quelquefois faute d'un homme qui présente leur requête et qui parle au rapporteur : *Facite*, faites-le.

Etes-vous dame ou demoiselle ? vous pouvez vous lever une heure plus matin et l'employer à prier Dieu; vous priver par pénitence de quelque ornement, de jouer, de danser et de visiter; vous pouvez être de la confrérie de la miséricorde, aller aux hôpitaux, visiter les malades ou les envoyer visiter.

Etes-vous marchand ou artisan ? vous pouvez ouïr deux ou trois messes les jours de fêtes pour offrir à Dieu les satisfactions de son Fils; vous tenir au bas de l'église, comme le publicain, en esprit d'humilité, vous estimant indigne d'approcher de l'autel et de regarder le Saint-Sacrement; vous pouvez vous condamner en punition de vos péchés, durant quelques années, à ne point jouer, à n'entrer point au cabaret et à ne boire point de vin sans qu'il y ait la moitié d'eau.

Etes-vous bourgeoise ou fille de famille ? vous pouvez vous condamner à servir votre beau-père, votre belle-mère ou votre sœur avec tendresse, avec douceur et humilité, comme si vous étiez leur servante; ne prendre que le reste des autres à la viande, au linge et aux autres commodités, comme ne méritant que l'enfer. Cela est un peu rude, il

est vrai : mais la pénitence ne serait pas pénitence si elle ne faisait de la peine, mais cette peine s'adoucit avec le temps ; il n'y a que le commencement difficile petit à petit votre esprit s'y apprivoisera, votre corps s'y endurcira. Les Chartreux, après quelques années, ne trouvent pas si rude le cilice ; les Capucins la discipline ; les Minimes l'abstinence, ni les Carmélites la solitude.

Facite fructus, non-seulement des fleurs, de bons désirs ; non des feuilles, de belles paroles; mais des fruits, de saintes œuvres. Il ne dit pas *opera*, mais *fructus*, parce que les œuvres satisfactoires sont des fruits dont nous jouissons : *Fructus a fruendo.* Les paiements que nous faisons en purgatoire seront des souffrances et non pas des fruits ; nous n'aurons que l'acquit de nos dettes. Par les pénitences de cette vie, nous nous déchargeons de nos obligations, et nous nous chargeons de mérites et de couronnes que nous en recevons. *Dignos*, eu égard à la majesté que vous avez offensée, qui est infiniment aimable, adorable et redoutable. *Dignos*, eu égard à la grâce du sacrement. Au baptême, on nous donne la grâce pour vivre en bons Chrétiens ; dans la confirmation, on nous donne la grâce pour faire courageusement profession de la foi ; en la confession, pour faire des œuvres de pénitence. Si nous y manquons, nous manquerons à la grâce de ce sacrement. *Dignos*, eu égard à la gloire que Dieu nous promet pour ces œuvres : *Erit Merces operi tuo ;* récompense incompréhensible, immense, infinie et éternelle ! *Amen.*

SERMON XXV.

DU BIENFAIT DE L'ABSOLUTION.

Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cælo : et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cælo. (Matth. 18. 18.)

QUAND le saint patriarche Joseph voulut exagérer les bienfaits qu'il avait reçus de son maître et les obligations qu'il lui avait, il insista principalement sur ce que son maître lui avait donné tout pouvoir dans sa maison et lui avait mis en main les clefs de ses coffres, de ses caves, de ses greniers et de tous ses biens. Le Fils de Dieu a beaucoup plus obligé les prêtres quand il les a fait intendants en son Église, et qu'il leur a mis en main les clefs du paradis et le pouvoir de lier et de délier, leur promettant de ratifier et d'approuver dans le ciel toutes les justes sentences qu'ils auraient prononcées sur la terre. C'est de cette admirable autorité et des circonstances qui la rendent signalée que j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Les prêtres ne peuvent lier et délier que les hommes, et ils ne le peuvent que sur la terre ; mais votre pouvoir est de lier et de délier le Fils de Dieu et dans le ciel et sur la terre, ô sainte Vierge ! Quand il était en ce monde, vous l'avez souvent lié et délié, le couchant et le levant de son berceau : *Membra pannis involuta Virgo mater alligat :* et à présent vous lui liez et déliez les mains par vos intercessions dans le ciel empyrée. Usez, s'il vous plaît, de cette puissance en notre faveur ; liez la main gauche de sa justice, l'empêchant de nous châtier comme nous l'avons mérité ; déliez la main droite de sa miséricorde, afin qu'il l'ouvre libéralement et l'étende à secourir les pauvres pécheurs qui se prosternent à vos pieds, et qui vous saluent avec l'ange : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Christus potestatem remittendi peccata, quam accepit a Patre, dedit sacerdotibus.*

Primum punctum. *Hæc potestas probatur* B. 1.° *Scriptura.* — 2° C. *Refutatione effugiorum.* — D. 3° *Patribus.*

Secundum Punctum. *Pensantur circumstantiæ hujus potestatis.* E. 1. *Quod fit divina.* — F. 2. *Suprema, non subalterna.* — G. 3. *Regalis.* — H. 4. *Generalis et amplissima.* — I. 5. *Facilis executione.*

Tertium Punctum. K. *Dissuadetur abusus tanti beneficii.*

EXORDIUM.

A — (*Christus potestatem, etc.*) Le prophète royal contemplant la rigueur des jugements de Dieu, perçant avec son esprit prophétique les siècles à venir, et prévoyant le mystère de l'incarnation, s'écriait au psaume soixante et onzième : *Deus, judicium tuum regi da, et justitiaæ tuaæ Filio regis.* Grand Dieu, quand je considère la sévérité de votre justice, et comme vous punissez exemplairement les moindres fautes qui se commettent contre vos lois, je frissonne de crainte, tout mon sang se glace dans mes veines, il n'y a aucun cheveu sur ma tête qui ne se dresse de frayeur. Je vois au livre des Nombres (15. 32.) qu'un pauvre garçon ayant recueilli du bois pour faire du feu un jour de sabbat, vous commandâtes à Moïse de le faire lapider par le peuple. Je lis au Lévitique (10. 1.) que Nadab et Abiu, enfants d'Aaron et neveux de Moïse, pour avoir manqué à une rubrique du cérémonial, furent consumés par le feu du sacrifice. J'ai vu que le pauvre Osa, pour avoir touché l'arche d'alliance avec un peu d'irrévérence, est tombé mort sur la place. Et qui ne tremblerait à la vue de vos jugements ? *Quis novit potestatem iræ tuæ?* Si vous faites toujours ainsi, vos foudres seront bientôt épuisées, vous serez bientôt sans armes, sans instruments

de justice, et même sans sujets qui vous adorent. Si vous trouviez à propos de donner cette commission, cet état de judicature au Messie que vous enverrez, il s'en acquittera dignement, il l'exercera avec fidélité envers vous, car il sera Dieu comme vous; il l'exercera avec douceur et débonnaireté envers nous, car il sera homme comme nous; la sainte humanité qu'il empruntera de nous lui donnera de l'humanité et de la douceur pour nous; vos intérêts lui seront chers et précieux, car il sera votre Fils; les nôtres lui seront en grande recommandation, car il sera notre roi: *Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis.*

Dieu soit béni et loué à jamais! grâces immortelles lui soient rendues! nous voyons ce désir de David exaucé, cette prophétie accomplie. Le Père ne juge plus personne, dit le Sauveur; il a commis à son Fils, en tant qu'homme, toute l'autorité de juger le monde. (1) *filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata:* le Fils de Dieu a reçu de son Père la puissance de remettre les péchés; il l'a reçue avec tant de plénitude qu'il l'a communiquée à ses disciples. Combattre cette vérité est ici une des plus grandes et des plus pernicieuses erreurs de la religion prétendue. On trouve bien des ministres qui excommunient quelquefois leurs gens, on n'en a jamais trouvé qui aient été si hardis que d'absoudre un seul homme: c'est une propriété de la vraie Eglise qui ne convient qu'à elle seule d'avoir les clefs du paradis, dit Lactance Firmien. Les ministres sont privés de cette autorité, et, pour se consoler en leur impuissance, ils disent que c'est faire tort au Fils de Dieu que de s'adresser à un autre qu'à lui pour avoir pardon de nos péchés; qu'il n'appartient pas à un pécheur de remettre les péchés des autres. Et à ce compte, dit saint Ambroise, vous faites tort à Jesus-Christ quand vous portez au ministre votre enfant pour être baptisé; le péché originel n'est-il pas remis par le baptême? si un adulte est baptisé, ses péchés

(1) Pater non judicat quemquam; sed omne judicium dedit Filio, quia filius hominis est. (Joan. 5. 22. 27.)

lui sont pardonnés par la réception de ce sacrement. Saint Paul le dit en écrivant à Tite : Il nous a sauvés par l'eau de la régénération. Et aux Ephésiens : Le Sauveur nettoie son Eglise par le baptême d'eau. Et le symbole du concile de Nicée que vous recevez en votre confession de foi : Je confesse un baptême pour la rémission des péchés. N'est-ce pas au Fils de Dieu à baptiser? le ciel l'a déclaré à saint Jean-Baptiste : Celui sur lequel tu verras que le Saint-Esprit descendra, c'est lui qui baptise. N'est-ce pas à notre Sauveur que saint Pierre a dit : Maître, à qui irons-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle. Vous faites donc tort au Fils de Dieu d'aller à un autre, de vous adresser à votre ministre pour entendre de lui les paroles de la vie éternelle, de lui porter votre enfant pour être baptisé, de croire qu'étant pécheur il puisse nettoyer votre enfant du péché originel par ce sacrement. Ainsi donc vous pourrez dire que les conseillers du parlement font tort au roi de vider les procès, puisque c'est à lui seul d'exercer la justice ; ce qui est si véritable que juger et régner sont synonymes ; être juge et être roi, c'est une même chose en l'Ecriture. Ainsi vous diriez qu'un ambassadeur ou qu'un ministre d'état fait tort au roi quand il négocie de sa part, et qu'il conclut la paix avec l'étranger. Et quel est le petit esprit qui ne réponde aisément qu'on baptise, qu'on prêche et qu'on absout de la part de Dieu ; qu'on vide les procès, qu'on fait justice et qu'on conclut la paix au nom du roi et par son commandement ; qu'on ne s'adresse pas au ministre en tant qu'homme, mais en tant que lieutenant de Dieu, pour être baptisé, instruit et enseigné ?

PRIMUM PUNCTUM. — *Hæc potestas probatur*, *etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) J'en dis de même de l'absolution. Nous absolvons des péchés, non pas de nous-mêmes, mais de la part de Dieu, comme ses lieutenants, ses ambassadeurs et ses ministres d'état par le pouvoir, l'autorité et la commission qu'il nous en donne. En voici les bulles et les

patentes en bonne forme. En S. Matthieu, chapitre dix-huitième : Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. Et en S. Jean, chapitre vingtième : A quiconque vous remettrez les péchés, ils seront effectivement remis. A des passages si clairs que peut répondre un hérétique ? Il répond : Mon ministre remet mes péchés, c'est-à-dire, qu'il déclare qu'ils me sont remis quand j'ai la foi, qu'elle me justifie et qu'elle efface mes péchés : Je m'adresse au ministre, je lui confesse que je suis grand pécheur, inutile à tout bien, enclin à tout mal ; il me console, il me dit des paroles de l'Evangile, il m'assure que, si j'ai la foi, mes péchés me sont pardonnés.

C. — (2° *Refutatione effugiorum.*) Mais répondre cela, qu'est-ce autre chose, sinon se crever les yeux et dire qu'il n'est pas jour à midi ? Car, premièrement, ce n'est donc pas à votre ministre, ni à S. Pierre, ni aux apôtres seulement que sont données les clefs du ciel et la puissance d'absoudre, mais à tous les hommes ; puisque le moindre ouvrier, une simple femmelette ou même un infidèle, vous peuvent consoler, vous lire l'Evangile, vous assurer que si vous avez de la foi vos péchés vous sont pardonnés : ils ont donc les clefs du ciel et la puissance d'absoudre ? Si je me vantais que le roi m'a donné les clefs du Hâvre-de-Grâce, et quand on me demanderait où elles sont, si je disais : C'est que je déclare que les portes sont ouvertes à dix heures du matin et fermées à dix heures du soir, ne me rendrais-je pas ridicule ? Le Fils de Dieu a donné les clefs du ciel à S. Pierre primitivement et principalement, et aux prêtres par une participation de sa puissance : je vous demande en quoi consistent ces clefs et cette puissance, vous répondez : C'est en ce qu'ils peuvent déclarer que le ciel m'est ouvert par la foi. Allez, vous êtes un moqueur, se faut-il ainsi jouer de la parole de Dieu et du salut éternel des hommes !

En second lieu, s'il n'avait que le pouvoir de déclarer que les péchés sont remis, le Fils de Dieu ne dirait pas : *Erunt soluta,* il seront remis, mais *erant*, ils étaient

remis ; la rémission du péché précéderait la déclaration du prêtre, le prêtre approuverait et ratifierait la sentence de Dieu ; et c'est tout au contraire, c'est Dieu qui avoue, qui approuve et qui ratifie dans le ciel la sentence que le prêtre donne sur la terre : Ce que tu auras délié, ce que tu auras lié : ὃ ἐὰν λύσῃς, ὃ ἐὰν δήσῃς ἐπὶ τῆς γῆς ; c'est à l'aoriste du subjonctif, sera délié, sera lié dans le ciel ἔσται au futur non pas, ἐστι au présent ni ἐγενέτο, au passé ἔσται λελυμένον ἔσται δεδεμένον ἐν τοῖς ουρανοῖς. Sur quoi S. Bernard : *Claves regni cœlorum tam singulariter accepit, ut præcedat sententia Petri sententiam cœli.* (Ser. 1. in festo SS. Petri et Pauli.)

En troisième lieu, il ne dit pas seulement : A quiconque vous remettrez les péchés ils seront remis ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel ; mais il ajoute : A quiconque vous ne les remettrez pas ils ne seront pas remis ; tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel. Quand vous vous adressez à votre ministre, confessant que vous êtes un grand pécheur, supposé qu'il vous rebute ou qu'il ne vous dise mot, ou vos péchés vous sont pardonnés, ou non ; s'ils ne vous sont pas pardonnés, c'est contre votre parole ; s'ils vous sont pardonnés, c'est contre la parole de Dieu ; s'ils ne vous sont pas remis, c'est contre ce que vous avez dit qu'ils sont remis par la foi ; s'ils vous sont remis sans que le ministre ne fasse rien, c'est contre ce que Notre-Seigneur a dit : A quiconque vous les retiendrez ils seront aussi retenus.

D. — (3° *Patribus.*) Ces paroles du Sauveur sont plus claires que le soleil ; mais supposons qu'elles aient besoin d'interprétation. A qui est-ce de les expliquer ? ou à un je ne sais qui, qui est venu depuis deux jours, ou aux anciens pères qui vivaient aux premiers siècles, sous lesquels même, selon Calvin, l'Eglise était en sa pureté ? S. Chrysostôme dit des merveilles sur ce sujet où il semble avoir prévu tous les échappatoires des Calvinistes. (Chris. lib. 3. de Sacerd.) Premièrement, il dit que le Fils de Dieu a communiqué à ses apôtres le même pouvoir qu'il avait reçu

de son Père, et ce grand saint parle ainsi après le Sauveur même ; car en même temps qu'il dit à ses disciples : A quiconque vous remettrez les péchés ils seront remis ; il leur dit en même temps : Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. Or, le Sauveur n'avait pas seulement le pouvoir de déclarer que les péchés étaient remis, mais il avait la puissance de les remettre. En second lieu, S. Chrysostôme dit : Si un roi donnait à un favori le pouvoir d'emprisonner ceux qu'il voudrait, d'ouvrir les conciergeries et de délivrer les prisonniers, quelle faveur serait-ce ? cela ne serait rien en comparaison du pouvoir qu'ont les prêtres : il y a autant de différence entre ces deux puissances qu'entre le ciel et la terre. En troisième lieu, il dit que les prêtres de la loi mosaïque n'avaient pouvoir de juger que de la lèpre du corps, et d'en juger seulement et non pas de la guérir ; les nôtres ont pouvoir de juger du péché, qui est la lèpre de l'âme, et même d'en guérir. S. Augustin dit : (hom. 49. et 50.) Que personne ne se flatte, disant je me confesse en mon cœur, je me confesse à Dieu ; ce n'est pas assez : à ce compte, en vain le Fils de Dieu aurait dit aux prêtres : Tout ce que vous délierez sur la terre.... Et S. Ambroise (lib. 1. de Pœnitentia, cap. 7.) parlant aux Novatiens, qui disaient que les hommes n'ont pas le pouvoir de remettre les péchés : Pourquoi baptisez-vous, leur dit-il, si les hommes n'ont pas le pouvoir de remettre les péchés, car le baptême c'est la rémission de tous les péchés ? et qu'importe si les prêtres s'attribuent le pouvoir qu'on leur a donné, ou par le baptême, ou par la pénitence ?

SECUNDUM PUNCTUM.—*Pensantur circumstantiæ, etc.*

E. — (1° *Quod sit divina.*) Mais laissons là ces infidèles, puisque leur maladie est incurable, et que, comme des phrénétiques, ils refusent le médecin. Parlons des Catholiques, et admirons les merveilles de cette puissance que notre Sauveur a donnée à ses prêtres. Il faut que je confesse qu'il n'y a guère de mystères en notre religion,

qui me ravissent plus que celui-ci. Vous l'admirerez si vous en voulez peser avec moi les circonstances.

La première est que cette puissance est divine ; car il n'appartient proprement qu'à celui qui a reçu une injure de la remettre et pardonner ; donc qu'il n'appartient qu'à Dieu de pardonner les offenses qui sont commises contre lui. Et le Sauveur ne donne pas seulement pouvoir de remettre les péchés qu'on a commis contre les hommes , mais aussi ceux qu'on a commis contre Dieu même. Nous lisons bien que les Païens ont attribué follement à leurs divinités imaginaires plusieurs choses qui ne conviennent qu'au vrai Dieu ; nous lisons même que plusieurs empereurs ont été si ridicules que de prendre des épithètes et des éloges d'honneur qui ne sont propres qu'à Dieu ; que l'empereur Constance , hérétique arien , se faisait appeler l'Eternel ; que les poètes disaient qu'Atlas soutenait le ciel , que Jupiter le gouvernait , et que Neptune était le maître de la mer ; mais ils n'ont jamais eu la hardiesse d'attribuer à aucun homme ou à un faux dieu le pouvoir de remettre les péchés spirituellement et pour l'autre vie : tant il est vrai que cette puissance est propre au vrai Dieu , et en effet, et dans l'opinion des hommes. Pour cela les Pharisiens entendant que notre Seigneur disait au paralytique : Tes péchés te sont remis , ne croyant pas qu'il fût Dieu , pensaient qu'il faisait un blasphème. Qu'eussent-ils donc pensé, qu'eussent-ils dit , s'ils eussent su comme nous savons que Jésus-Christ donnerait aux hommes , et à des hommes pécheurs , cette même puissance ?

F. — (2. *Suprema , non subalterna.*) Puissance , en second lieu , si souveraine , qu'elle est définitive et en dernier ressort ; il n'y a point d'appel de leur sentence ; on ratifie indubitablement dans le ciel les arrêts qu'ils ont prononcés, et tout ce qu'ils ont justement ordonné sur la terre : *Nec in solvendis , aut ligandis quorumcumque causis, aliud ratum esset in cœlo, quam quod Petri placuisse arbitrio,* dit S. Léon. (hom. de transfig. Domini.) Quand vous vous êtes confessés avec les dispositions nécessaires , si

le prêtre vous dit : Je t'absous, n'ayez pas peur que Dieu vous condamne, il ne saurait le faire ; il lui est impossible de mentir ou de manquer à ses promesses ; il a promis de vous absoudre si le prêtre vous absout légitimement et en bonne forme. Et, au contraire, si le prêtre ne vous absout pas, ne pensez pas que Dieu vous pardonne, qui que vous soyez, prince, roi, empereur, évêque, archevêque ou pape, et c'est ce qui montre encore que cette puissance d'absoudre et l'obligation de se confesser ne sont pas une invention des hommes ni une institution de l'Eglise. S'il n'y avait que l'Eglise qui eût institué la confession, elle en aurait exempté les prêtres, ou les évêques, ou les patriarches, ou du moins notre saint Père le pape qui n'a point de prêtre sur lui. On trouve bien que quelques-uns ont été dispensés du jeûne, de l'abstinence des viandes, de l'office divin, et des autres commandements de l'Eglise ; mais depuis l'établissement du Christianisme il n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais que quelqu'un, ayant commis un péché mortel, ait été ou soit dispensé de s'en confesser.

Mais la parfaite contrition ne remet-elle pas le péché sans l'absolution ? Oui, en cas de nécessité, quand on ne peut pas avoir de prêtre ; il se peut faire que, par une grâce particulière de Dieu, vous exerciez un acte de contrition si pure et si parfaite, ou un acte d'amour de Dieu si ardent et si héroïque, que vos péchés vous seront pardonnés, ce qui est très rare et encore plus que très rare ; et alors même que le concile de Trente déclare que la rémission des péchés doit être attribuée au désir que vous avez de recevoir l'absolution. Et si, par la supposition d'une chose impossible, vous aviez la contrition, et avec cela la volonté de ne vous point confesser, vous ne recevriez pas la grâce de Dieu ; tant il est vrai que depuis que Jésus-Christ a donné les clefs du paradis à S. Pierre, personne n'y entre s'il ne l'ouvre.

G. — (3. *Regalis.*) Et cela se fait avec tant d'autorité et de majesté que cette puissance est entièrement royale, car le prêtre n'absout pas en priant ; si le prêtre ne vous

disait que le *misereatur*, s'il se contentait de vous dire : Je prie Dieu qu'il vous absolve, vous ne seriez pas absous ; Jésus-Christ veut qu'il vous dise : Quant à moi je vous absous. Quand le saint patriarche Abraham, ce grand serviteur de Dieu, voulut comme flatter la miséricorde divine et l'émouvoir à pardonner aux cinq villes pécheresses, il se jeta à terre, il mit de la cendre sur sa tête, il parla humblement et en tremblant : *Loquar ad Dominum cum sim pulvis et cinis.* Oserai-je bien parler au Seigneur, moi qui ne suis que cendre et que poussière ? et au bout du compte il n'y fit rien. Mais qu'un prêtre ait devant soi, non pas cinq villes pécheresses, mais cinq cents millions d'hommes qui se soient confessés à lui avec une vraie contrition, qui aient commis des blasphèmes, des adultères, des sacriléges et quelqu'autre péché que ce soit, il n'a pas besoin de se prosterner, de se mettre à genoux, mais qu'il s'asseye et dise à chacun d'eux : Je vous absous, il seront absous infailliblement, et le ciel et la terre passeront plutôt qu'ils manquent d'être absous. J'ai dit : De quelque péché que ce soit, car :

H. — (4. *Generalis.*) C'est une quatrième circonstance de ce pouvoir, qu'il est très ample, très absolu et très général, sans restriction, sans exception et sans modification quelconque. De la part du caractère, on peut absoudre de la coulpe et de la peine éternelle ; de la coulpe, quelque griève qu'elle soit, même du péché des Juifs qui ont mis à mort le Sauveur, ces impies en pourraient être absous : *Ipso redempti sanguine quem fuderunt*, dit S. Augustin. Pauvre Judas, que tu as été mal avisé, dit S. Chrysostôme ! (epist. ad Theodorum lapsum.) Ce malheureux vendit et livra son bon maître ; il s'en repentit un peu après : *Pœnitentia ductus*, il s'en confessa, il dit aux prêtres et aux pharisiens : *Peccavi tradens sanguinem justum.* Il rendit l'argent mal acquis, les prêtres lui disent : Que nous importe ? c'est ton affaire. Il se désespère, et va se pendre. Pauvre infortuné ! lui dit S. Chrysostôme, tu devais attendre quatre ou cinq jours, tu

eusses pu obtenir pardon de ton sacrilége, ces prêtres de la loi ancienne auxquels tu te confesses ont sujet de te dire : *Quid ad nos?* nous ne saurions qu'y faire ; ils n'ont pas le pouvoir de t'absoudre ; ils peuvent juger de la lèpre, mais ils n'en peuvent pas guérir. Tu avais entendu que ton bon maître avait promis aux apôtres, tes compagnons, le pouvoir d'absoudre : *Quæcumque alligaveritis;* il le leur donna le jour de sa résurrection ; si tu eusses attendu cinq ou six jours, et que tu te fusses adressé à l'un d'eux, lui confessant ton péché avec grand regret, il ne t'eût pas dit : *Quid ad nos?* mais *Ego te absolvo;* il t'en eût donné l'entière abs lution.

Car il n'est point de péché que l'Eglise ne puisse remettre quant à la coulpe, puisque le Fils de Dieu a dit absolument et sans réserve : A quiconque vous remettrez les péchés. Et la maxime du droit dit qu'il faut interpréter la faveur du prince le plus amplement qu'il se peut. (1)

Et quant à la peine qui est due au péché, l'absolution l'ayant changée d'éternelle en temporelle, le confesseur en diminue beaucoup la durée par les pénitences qu'il impose, si elles sont bien accomplies. (2) Pour cela, quand vous voulez faire des jeûnes, des aumônes, des austérités et quelques autres œuvres satisfactoires, c'est un conseil salutaire de prier votre confesseur qu'il vous les impose pour pénitence en la confession, d'autant qu'en ce cas, outre le mérite et la satisfaction qui est en cette bonne œuvre, en tant que vertu pratiquée en état de grâce, *ex opere operantis*, quand elle est imposée par le prêtre en la confession, elle satisfait plus abondamment, *ex opere operato*, par les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ, auxquelles elle est unie en vertu du sacrement ; et même elle augmente la grâce, comme étant partie du sacrement, dit saint Thomas. (3. p. q. 10. art. 11. 2. ad. 2.)

(1) Beneficium imperatoris, quam plenissime interpretari debemus (l. Benefic., ff. de Constitutionibus principum.)

(2) afflictio pœnitentiæ ad delenda peccata tunc demum idonea est, cum sacerdotis fuerit judicio imperata. (S. Greg. lib. 5. c. 5. in primum Regum, paulo ante medium.)

C'est trop peu de dire que ce pouvoir d'absoudre relève les prêtres de la loi de grâce par-dessus les prêtres de la loi mosaïque et au-dessus du saint patriarche Abraham; S. Chrysostôme passe bien avant, et avec raison, quand il dit que le Fils de Dieu a, en cela, avantagé les hommes par-dessus les anges. La tradition de l'Eglise nous apprend que S. Michel, le prince de la milice céleste et l'ange-gardien de l'Eglise militante, a pour office de recevoir les âmes quand elles sortent de cette vie, de les examiner, juger et de les envoyer au lieu qu'elles ont mérité; pour cela on le peint avec une balance en main, parce qu'il pèse les âmes au sortir de cette vie, il examine leurs mérites et leurs démérites au jugement particulier : *Constitui te principem super omnes animas suscipiendas;* mais il ne fait cela qu'après notre mort, quand le sort est jeté, quand on ne peut plus révoquer ni effacer ce qu'on a fait, quand on n'est plus en la voie, mais au terme; il pèse, il examine et il juge, mais il n'absout pas, il ne change pas le sort, il n'efface pas les démérites. Le prêtre tient en main la balance comme S. Michel; il examine les mérites, les démérites et les dispositions du pénitent; il en juge, il dit son avis, il prononce arrêt définitif, et cela lorsque tout n'est pas encore désespéré, lorsqu'il y a du remède, et que ce pas dangereux de la mort n'est pas encore fait; il absout, il pardonne, il donne grâce et abolition de toute sorte de crimes : *Potestatem talem dedit hominibus,* non pas *angelis.*

Pour mettre cette vérité dans son jour, faisons une supposition qui peut arriver. Supposons qu'il y ait un homme dévot à l'archange S. Michel qui le réclame et l'honore tous les jours de sa vie; cet homme, après avoir commis des péchés mortels, s'en repent, mais d'une contrition imparfaite, et en cet état il tombe en apoplexie au milieu d'une forêt, il est privé du jugement; quand il sent les approches du mal, il invoque S. Michel; S. Michel y accourt, tant parce qu'il a la surintendance de toute l'Eglise, comme parce que cet homme lui a été dévot et l'a réclamé. Quelle pitié! quelle compassion! quel sentiment doit avoir cet

archange, voyant que cette âme sera perdue faute de prêtre! S. Michel a beau lui dire : *Deus misereatur tui*, il a beau prier Dieu pour lui ; il est vrai que par ses prières il peut lui obtenir de Dieu l'usage de sa raison, et la grâce de faire un acte d'une parfaite contrition et d'être sauvé par ce moyen ; mais c'est une faveur extraordinaire qui ne se fait que rarement ; et si cet homme demeure dans les symptômes de l'apoplexie, privé de l'usage de la raison, n'ayant pas la parfaite contrition, S. Michel ne saurait le sauver avec tout son pouvoir ; au lieu que si quelqu'un de mes amis, ou quelqu'autre Chrétien est en même état, s'il a commis plusieurs péchés mortels, et s'il a exercé un acte de vraie contrition quoiqu'imparfaite ; qu'il me témoigne, par le moindre signe, le repentir qu'il en a, et que je lui dise : Allez, à la bonne heure, mon ami, je vous absous de vos péchés, il sera absous et sauvé ; et quand ces deux âmes seront présentées à S. Michel au jugement particulier, mises en sa balance, il condamnera son favori qui n'a point d'absolution, et sera obligé de recevoir celui que j'aurai absous, de le juger conformément à ma sentence, et de l'envoyer au séjour des bienheureux. Si vous doutez de cela, vous doutez des principes de la foi ; car tout ce que je viens de dire sont des maximes de la religion chrétienne qu'un Catholique ne saurait révoquer en doute.

I. — (5. *Facilis executione.*) Mais ce que j'admire davantage en ce pouvoir, c'est la cinquième et dernière circonstance, la commodité et facilité qu'on a d'en user. Il est vrai qu'ayant commis un péché mortel, il n'est pas si aisé qu'on s'imagine d'en avoir une vraie contrition ; il la faut demander à Dieu instamment, il faut tâcher de l'obtenir de lui par de bonnes œuvres ; mais quand on l'a obtenue, qu'y a-t-il de plus facile que de confesser son péché à un prêtre et d'ouïr de sa bouche ces paroles : Je t'absous de tes péchés? Quand je considère ceci, je suis ravi d'étonnement et je dis en moi-même : Hé ! mon Dieu, à quoi pensiez-vous, où étiez-vous, quand vous avez institué ce sacrement ? hé ! comment avez-vous été si libéral

et prodigue en miséricorde, que de donner cette puissance à votre Eglise pour tous les prêtres ? ne voyez-vous pas bien que cette grande facilité qu'on aurait d'obtenir pardon donnerait sujet aux âmes dénaturées de vous offenser plus facilement, et qu'il faudrait que l'Eglise, votre épouse, plus jalouse, ce semble, de votre honneur que vous-même, tirât de la juridiction des prêtres intérieurs ceux qui commettent des péchés trop énormes ? encore si vous n'eussiez donné ce pouvoir qu'au pape, aux patriarches ou aux évêques, ou pour une fois seulement en la vie de chacun, l'excès de la libéralité ne serait pas si grand; mais pour toujours ! pour autant de fois qu'on se reconnaîtra ! et à tous les prêtres, et qu'on en fasse tant qu'on voudra, quel excès d'amour ! quelle profusion de grâce et quelle prodigalité de miséricorde ! A-t-on jamais vu, a-t-on jamais entendu qn'un roi se soit si confié à un favori, qu'il ait publié cette ordonnance : En tout ce qui concerne mes états, mon domaine et ma couronne, je veux qu'on s'en rapporte à un tel, et tout ce qu'il ordonnera, tout ce qu'il jugera, pardonnera, ou condamnera, sera bien ordonné, bien jugé, bien pardonné et bien condamné, jusqu'au crime de lèse-majesté, en premier chef; quand on aurait trahi la patrie, conspiré contre mon état, attenté à ma personne, si ce favori donne grâce, elle sera bien accordée, il ne pourra y avoir d'appel de son jugement au parlement, au grand conseil ni au conseil privé, et le criminel ne sera point obligé de faire entériner sa grâce en aucun lieu. Qui a jamais ouï dire qu'un prince ait dit cela ? Non, jamais roi n'a donné un pouvoir si absolu, pas même à son frère, ni à son fils, ni à son propre père.

Au contraire, les empereurs disent dans le droit civil : (L. Quisquis §. denique C. ad legem Juliam : majestatis.) Si quelqu'un est si osé que de demander grâce pour un criminel de lèse-majesté, qu'il soit déclaré infâme toute sa vie. Non, jamais roi de la terre n'a fait cette faveur à qui que ce soit; mais le roi des principautés et des dominations célestes l'a faite par une bonté incompréhensible, non pas

à des anges, à des archanges, ou à des séraphins, mais à des hommes, à son Eglise bien-aimée; non pas pour quelques prêtres seulement, mais pour tous, parce qu'il les estime tous ses confidents; (et malheur à eux s'ils ne le sont! malheur à eux s'ils ne lui sont fidèles, s'ils ne s'acquittent dignement de cette charge, s'ils dispensent mal les trésors de ses mérites par des absolutions intéressées, ou inconsidérées!) de sorte que si j'ai tué un homme, en colère, d'un premier mouvement, et quasi sans y penser, il me faut rester longtemps en prison, envoyer à Paris, avoir du crédit en cour, entremettre des amis, dépenser beaucoup d'argent, obtenir grâce, l'entériner et payer une grosse amende. Et après vous avoir offensé, ô mon Dieu! quand je vous aurai blasphémé, renié, mis à mort de sang-froid et de propos délibéré, pourvu que je m'en repente vivement et de bon cœur, je n'ai qu'à entrer en la maison de mon voisin, s'il est prêtre, ou en sa chambre, s'il demeure avec moi, lui dire les offenses que je vous ai faites, lui promettre d'en faire pénitence, et j'en recevrai l'absolution!

Ne vous semble-t-il pas, selon notre petite façon d'entendre, que le père éternel aurait sujet de se plaindre de notre Sauveur et de lui dire : Est-ce ainsi que vous usez du pouvoir que je vous ai donné? est-ce ainsi que vous êtes fidèle en l'exercice de votre charge? Je vous ai pourvu de la qualité de juge, eu égard à votre innocence, à votre sagesse, à votre science et à ce que vous êtes Dieu, pensant que, comme mon fils, vous auriez soin de mon honneur, et que mes intérêts vous seraient en recommandation; cependant vous résignez le même pouvoir à des hommes mortels, corruptibles et pécheurs! Non, le Père éternel ne dit point cela; l'amour que son Fils lui porte est si ardent, les services qu'il lui a rendus si signalés, ses mérites si grands et de si grand prix, qu'il loue et approuve tout ce qu'il a fait. O que l'âme bienheureuse dans le ciel se pâmera d'amour pour un si grand bienfait! Que de fois elle baisera les sacrées plaies de son Sauveur! Que de fois

elle adorera cette mort précieuse ! Que de fois elle bénira le sang adorable qui lui a mérité un grand bien ! que de fois, enfin, dira-t-elle : *Benedic*, *anima mea*, *Domino!* et au contraire, que de regrets aurons-nous dans les enfers, si nous sommes damnés pour l'avoir négligé, pour l'avoir méprisé, pour l'avoir profané !

TERTIUM PUNCTUM.

K. — (*Dissuadetur*, *etc.*) Le docte Rupert avait coutume de dire qu'il n'avait point de pitié des Chrétiens damnés ; et comme on lui disait : Pourquoi, vu qu'un chien qui serait affligé vous ferait compassion ? Je n'en ai point pitié, car c'est, répondait-il, leur faute ; ils l'ont bien mérité, ils pouvaient se sauver si aisément ! Ce sera un des plus cuisants et des plus grands tourments que vous endurerez en enfer, quand vous verrez les grandes commodités que vous avez eues d'échapper à ces supplices, et que vous les avez perdues avec tant de négligence. Si vous aviez été Turc, ou Juif, ou hérétique, ou en quelque ferme bien écartée des églises, vous auriez un peu d'excuse ; mais vous avez été Chrétien catholique, en une ville où il y avait tant de prêtres, et vous ne vous confessiez pas, ou si vous vous confessiez, c'était sans disposition. Vous enragerez de dépit contre vous, vous sécherez d'ennui et de regret de votre négligence, vous vous accuserez comme inexcusable, vous vous déchirerez vous-même de rage et de désespoir. Vous ne vous confessez qu'à Pâques, ou que de six mois en six mois ; et si la mort soudaine vous arrive entre deux et vous surprend en état de péché, comme la parfaite contrition est si mal aisée à avoir, et que les religieux ont peine à l'avoir après plusieurs heures de méditation, ne pourra-t-on pas vous dire : Si vous vous fussiez confessé un tel dimanche, quand vous en eûtes l'inspiration, la mort vous eût trouvé en état de grâce et en voie de salut ? Quel regret aurez-vous voyant que vous êtes mort sans confession, ou que vous vous êtes mal confessé, et qu'à cause de votre désobéissance à la loi du maigre, à cause de votre

opiniâtreté à ne vouloir pas pardonner, de votre affection à un peu de bien d'autrui que vous n'avez pas voulu rendre, ce bienfait de l'absolution vous a été inutile !

Ne vous y trompez pas ; il est vrai qu'il n'y a point d'appel de la sentence du prêtre, pourvu que vous la receviez avec les dispositions nécessaires ; mais s'il y a de la collusion, de l'abus, de l'erreur du jugement, ou du manquement de quelque pièce justificative, la sentence sera cassée et mise au néant. Si vous cachez quelque péché, si vous ne quittez toute votre haine, si vous ne chassez cette personne de mauvaises mœurs, on ne fait rien quand on vous absout.

Il n'y a pas longtemps qu'en une ville d'Espagne un bourgeois continuait en la mauvaise habitude d'un péché, et se confessait une fois l'an au supérieur d'une religion que je ne veux pas nommer. Il tombe soudainement en un accident qui le réduit à l'article de la mort : on court promptement au monastère sur le minuit ; on demande le père pour le venir entendre en confession ; il y vient accompagné d'un jeune novice. Comme ils sont en chemin auprès d'un cimetière, le malade meurt et leur apparaît : Où allez-vous ? Je vais, répond le père, dans une telle maison pour confesser M.... qui est bien malade. C'est moi, repart-il ; je suis mort et damné, et vous avec moi, parce que vous m'avez entretenu en mon vice, me donnant l'absolution quand je ne la méritais pas. Là-dessus la terre s'ouvre, et les engloutit tous deux, laissant là le pauvre novice avec un flambeau allumé qu'il avait en la main ; il s'en retourna tout effrayé au monastère et on ne le vit jamais rire depuis ce temps-là. Un homme digne de foi, qui avait appris cette histoire de ce même novice, nous l'a contée autrefois dans Paris. *Altissimus creavit de terra medicamenta, et vir prudens non abhorrebit illa :* (Eccli. 38. 4.) Le Fils de Dieu n'a pas composé le remède qui est en ce sacrement des plantes de la terre, mais des mérites de sa passion ; les ingrédients de ce médicament sont ses sueurs, son sang précieux, ses travaux et sa mort ; c'est pour faire cette

composition qu'il est descendu du ciel, qu'il a voyagé sur la terre trente-trois ans, qu'il a langui trois heures en la croix : *Oportuit Christum pati, et resurgere a mortuis, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam. Vir prudens non abhorrebit illa.* Ne méprisez pas, si vous êtes sage, un remède qui lui coûte si cher et qui nous sera si salutaire, tâchez de vous en prévaloir. Si vous vous confessez comme il faut, ce médicament vous remettra en parfaite santé; ce trésor acquittera vos dettes, ce sacrement produira en vous la grâce de Dieu, les clefs de S. Pierre vous fermeront les portes de l'enfer et vous ouvriront celle du ciel. *Amen.*

SERMON XXVI.

DES MOTIFS DE LA CONTRITION ET DE LA HAINE DU PÉCHÉ. QUE LE PÉCHÉ OFFENSE LA GRANDEUR DE DIEU.

Omnibus diebus vitæ tuæ, in mente habeto Deum, et cave ne aliquando peccato consentias.

Souvenez-vous de Dieu tous les jours de votre vie, et gardez-vous bien de jamais consentir au péché. (Tob. 4. 6.)

Jusqu'ici nous avons traité de tout ce qui est essentiel et de plus important au sacrement de pénitence ; à présent il est à propos de considérer ce qui peut servir aux trois parties de ce sacrement. Et premièrement, nous devons proposer les motifs qui peuvent engendrer en nos cœurs la haine du péché et un vrai regret de l'avoir commis : pour cela je diviserai mon discours en deux points. Au premier, nous tâcherons de connaître par quelque conjecture, la très infinie et très incompréhensible grandeur de Dieu. Au second point, nous verrons la très effroyable malice du péché qui offense une si haute majesté, une majesté remplie de perfections si excellentes, si aimables et si redoutables. Vous les avez honorées en votre cœur virginal, ô sainte et bienheureuse Mère ! vous les avez célébrées en votre cantique de louange ; sa puissance : *Fecit mihi magna qui potens est ;* sa sainteté : *Et sanctum nomen ejus ;* sa miséricorde : *Misericordia ejus a progenie in progenies ;* sa justice : *Deposuit potentes de sede ;* sa bonté : *Exaltavit humiles ;* sa providence : *Esurientes implevit bonis ;* sa fidélité : *Sicut locutus est ad patres nostros ;* il a promis aux pères anciens de faire honorer ceux qui l'honoreraient. Pour contribuer à l'accomplissement de cette promesse, puisque vous l'avez tant honorée, nous vous honorons, nous vous saluons et nous vous bénissons : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Cogitando et loquendo de Deo, sumus idiotæ*—B. *Pueri balbutientes.* — C. *Rustitici rudes.* — D. *Et tamen Deus dignatur acceptare nostras laudes.*

Primum punctum. *Conjicimus ejus perfectiones tribus viis* : E. 1. *causalitatis.*— F. 2. *Eminentiæ.*—G. 3. *Supereminentiæ, seu inaccessibilitatis.*

Secundum punctum. *Iisdem viis cognoscitur malitia peccati.* — H. 1. *Ex.* — I. 2. *Ex.* — K. 3. *Ex.*

Conclusio. L. *Peccatum infinitis lacrymis dignum.*

EXORDIUM.

A. —(*Cogitando, etc., sumus idiotæ.*) *Accedet homo ad cor altum, et exaltabitur Deus,* dit le prophète royal ; *Balbutiendo ut possumus*, *excelsa Dei resonamus*, dit S. Grégoire; *Tibi silentium, laus, Deus Sion*, dit la version de S. Jérôme, au lieu de ces paroles du psalmiste : *Te decet hymnus, Deus, in Sion.* Ces paroles d'un grand prophète, d'un grand pape et d'un grand docteur nous enseignent fort judicieusement que Dieu est au-dessus de nos plus hautes pensées et de nos conceptions les plus relevées; que nous en parlons très imparfaitement et en bégayant, et que pour bien faire son éloge, il le faut louer par un profond silence ; car, à dire le vrai, en tout ce que nous pensons disons et exprimons de Dieu, nous ne sommes que des idiots et des enfants, des villageois stupides et grossiers. Quand je récite une harangue que j'ai faite autrefois à un évêque, et que je dis : Votre Grandeur nous a beaucoup honorés ; si par ce mot *grandeur* quelqu'un entendait la grandeur du corps, et s'imaginait que l'évêque fût grand comme un géant, il serait bien idiot ; plusieurs en font de même. Quand on dit que Dieu est grand, qu'il est beau, patient, miséricordieux et jaloux de son honneur ; si vous vous figurez que Dieu est tout cela à notre mode, et à la façon des hommes ; c'est une grande illusion ; car il

y a plus de différence entre les perfections des hommes et celles de Dieu, qu'entre la grandeur du corps et celle du plus grand esprit : *Accedet homo ad cor altum, et exaltabitur Deus.* Expliquons ceci par une comparaison un peu basse mais fort naïve.

B. — (*Pueri balbutientes.*) Quand les enfants à la mamelle veulent parler, ou pour mieux dire, bégayer au lieu de former des paroles, ils disent souvent des mensonges. Vous avez dit à un enfant en lui montrant son aïeul : C'est votre grand-père ; pensant dire comme vous, il dit : Voilà mon gant : ce qu'il veut dire, vaut mieux assurément que ce qu'il dit ; car au fond il dit un mensonge, puisqu'un homme n'est pas un gant. Ainsi quand nous disons : Dieu est puissant, sage et bon, à proprement parler et en rigueur de théologie, ce sont des mensonges ; car ces termes expriment un composé de ces excellentes qualités et de la personne qui en est douée, et la foi nous enseigne que Dieu est un être très simple, pur et indivisible. Si nous disons que Dieu est la puissance, la sagesse et la bonté, c'est parler fort improprement ; car ces termes n'expriment que des qualités abstraites et séparées, vagues et flottantes, sans subsistance ; et il n'est rien qui subsiste mieux que l'être de notre Dieu, puisqu'il subsiste en trois infinies et très adorables personnes.

C. — (*Rustici rudes.*) Supposons un moment qu'il y ait un petit garçon, le fils d'un paysan, qui ne soit jamais sorti de son village, et qui n'ait jamais vu de noblesse que le seigneur de sa paroisse qui est un baron ; quand on lui parlerait de Paris, on ne pourrait le lui représenter autrement qu'en lui disant que c'est un grand village ; parce qu'il ne sait ce que c'est qu'une ville, une cité, un bourg, ni un château; il n'en a jamais vu : et quand il parlerait du roi, il l'appellerait le baron du grand village, parce qu'il ne connaît point de plus grand seigneur qu'un baron, ni d'autre demeure que le village : il prêterait à rire à tous ceux qui l'entendraient parler de la sorte. Si le roi, d'aventure, passait par là, n'est-il pas vrai qu'il se montrerait débonnaire au dernier point, s'il daignait parler à ce petit

garçon, et si, pour s'accommoder à sa bassesse, il disait : Mon fils, je suis le baron du grand village ; quand vous serez devenu plus grand, venez-moi trouver à Paris, je vous donnerai du fromage et du pain blanc tant que vous en voudrez. Nous sommes comme ce petit garçon, et nous parlons comme lui, et les anges se moqueraient de nous, s'ils n'avaient appris de leur maître à être compatissants et débonnaires pour les hommes.

D. — (*Et Deus dignatur acceptare laudes.*) Quand nous parlons de leur demeure, nous l'appelons le royaume des cieux, parce que nous n'avons rien vu de plus riche ni de plus spacieux qu'un royaume ; et quand nous parlons de Dieu, nous l'appelons le roi des rois, le roi du ciel, parce que nous n'avons rien vu de plus grand, de plus noble et de plus excellent qu'un roi, et Dieu montre sa bonté extrême en ce qu'il daigne nous parler et tenir notre langage grossier. En son Ecriture, il appelle comme nous le paradis un grand royaume, comme Paris un grand village ; il se qualifie le roi du ciel, comme si le roi se qualifiait le baron de Paris ; et il nous dit en l'Evangile : Quand vous serez devenus grands en piété, en vertu, en sainteté et en perfection, vous viendrez en paradis, où vous mangerez et boirez à souhait dans mon royaume et à ma table : *Et ego dispono vobis ut edatis et bibatis in regno meo super mensam meam.* (Luc. 22. 30.) Il montre en cela sa douceur, voulant bien ainsi condescendre et s'accommoder à notre ignorance ; mais notre langage ne laisse pas d'être bas, grossier et ridicule ; et comme ce petit villageois ferait mieux de se taire que de parler si grossièrement du roi et de Paris, ainsi nous rendrions plus de gloire à Dieu de l'honorer par un chaste et respectueux silence, que de parler de lui et de ses perfections si imparfaitement et si grossièrement que nous faisons : *Tibi silentium laus, Deus, in Sion.* Admirez donc ici avec moi la très aimable clémence et débonnaireté de Dieu, qui ne nous permet pas seulement de parler de lui si imparfaitement, mais qui daigne accepter nos louanges, les agréer, les récompenser et nous

y convier : *Laudate Dominum, omnes gentes; laudate, pueri, Dominum.*

PRIMUM PONCTUM. — *Conjicimus perfectiones Dei, etc.*

E. — (1. *Via causalitatis.*) Il y a principalement trois voies par lesquelles nous pouvons arriver à quelque petite, mais bien petite et bien faible connaissance de ses perfections : par voie de causalité, par voie d'éminence et par voie de suréminence ou d'inaccessibilité. Développons ces trois énigmes.

S. Paul nous marque la première voie, écrivant aux Romains : Il est vrai, dit-il, que Dieu est invisible, parce qu'il est un pur esprit ; mais les créatures visibles sont des miroirs fidèles et assurés où, depuis le commencement du monde, les hommes qui sont des créatures intelligentes peuvent contempler et découvrir ses perfections invisibles. (1) On connaît la cause par ses effets, l'ouvrier par ses ouvrages, l'architecte par le bâtiment qu'il dresse, le peintre par l'image qu'il forme, et le Créateur par ses créatures.

Potentia. Sa puissance paraît en leur production, en ce qu'il les a tirées du néant. Ne faudrait-il pas, à votre avis, un grand pouvoir pour faire d'un grain de poussière un soleil ? Un soleil d'un grain de poussière ! et quelle apparence ? la seule proposition en semble ridicule ; le soleil est si grand, si beau, si éclatant ! d'un grain de poussière, si petit, si obscur et si ténébreux ! Il est plus difficile de faire un grain de poussière de rien que de faire un soleil d'un grain de poussière ; car entre un grain de poussière et le soleil il y a quelque rapport, quelque analogie et proportion, mais entre le néant et un grain de poussière il n'y a proportion quelconque, il y a une distance et différence infinies : or, Dieu a fait de rien, non pas un grain seulement, mais le soleil, la lune, les étoiles, le ciel, la terre, les éléments et les autres créatures si belles, si diverses et en si grand nombre, créatures animées, inanimées, cé-

(1) Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur. (Rom. 1. 20.)

lestes, terrestres, visibles et invisibles, sans travail, par une seule parole et par un seul acte de sa volonté.

Immensitas. Son immensité se montre en leur conservation, en ce qu'il les soutient par lui-même, immédiatement : *Immediatione suppositi*, disent les théologiens. Il est donc présent à toutes, il est au fond de leur être ; et, comme dit S. Denis, il leur est plus intime qu'elles ne le sont à elles-mêmes, *Intimo nostro intimior*.

Sapientia. Sa sagesse éclate en leur conduite, en ce que nonobstant leur antipathie et contrariété naturelle, il les tient en bonne intelligence; qu'il en fait un accord, qu'il en compose une harmonie, et qu'il en fait un monde, c'est-à-dire un tout orné et diversifié de mille créatures qui, dans leur disconvenance, conviennent et s'ajustent ensemble pour le bien de l'univers. Si un sage politique eût fait la paix en un même jour entre le roi de France et le roi d'Espagne, entre le roi de Pologne et le roi de Suède, entre les Turcs et les Vénitiens, on eût admiré son esprit et son adresse ; cependant ces rois ne sont pas si contraires entr'eux que le feu et l'air, l'eau et la terre, le froid et le chaud, le sec et l'humide ; et Dieu néanmoins accorde ces contraires il y a plus de six mille ans :

Tu numeris elementa ligas, ut frigora flammis,
Arida conveniant liquidis..... (Boet. de Consolat.)]

Bonitas. Sa bonté se fait voir en ce qu'il ne s'est pas contenté de leur donner l'être simplement, il leur a donné le bien-être, l'être heureux et content, à chacune selon l'exigence et la capacité de sa nature, et le rapport qu'elle a au bien de l'univers.

Æternitas. Son éternité et son immutabilité se connaissent en ce que toutes les œuvres émanées de lui immédiatement sont incorruptibles et d'une éternelle durée, comme les cieux, la matière première, les esprits angéliques, les âmes raisonnables. En un mot, Dieu est la soucre et l'origine de toutes les beautés, bontés, rares qualités, et excellentes propriétés d'esprit et de corsps qui nous charment

en ce monde. S'il est vrai ce que l'on dit en philosophie que personne ne donne ce qu'il n'a pas, nous devons conclure, par une conséquence infaillible, que les perfections que nous admirons et aimons tant parmi les créatures sont toutes en l'être de Dieu, comme dans la mer toutes les rivières, dans le soleil toutes les lumières, dans le centre toutes les lignes, dans la source tous les ruisseaux, dans la cause toutes les qualités et les propriétés de ses effets : *Ostendam tibi omne bonum.*

F. — (2. *Via eminentiæ.*) Elles sont en Dieu avec éminence, c'est-à-dire d'une manière plus noble, plus excellente, plus parfaite et plus relevée, sans comparaison, qu'elles ne sont dans les créatures. Dans les créatures elles ne sont que par emprunt, dans Dieu elles sont par essence; dans les créatures elles sont composées, en Dieu elles sont simples; dans les créatures elles sont impures et imparfaites, en Dieu elles sont très pures, très parfaites et très accomplies : *Perfectiones enim in Deo sunt per essentiam non per participationem.* Dans les créatures elles sont bornées, mais en Dieu elles sont infinies; c'est-à-dire que les créatures n'ont de beautés, de bonté, de force, de sagesse et de richesses, qu'autant qu'il plaît au Créateur de leur en donner. Vous rudoyez votre fille, parce qu'elle n'est pas si belle que vous le souhaiteriez; vous avez de l'aversion pour votre cadet, parce qu'il n'a pas tant d'esprit, tant de santé, ni tant d'industrie que vous voudriez; qu'y feriez-vous ? ils en ont autant qu'il a plu à Dieu leur en donner : *Ipse fecit nos et non ipsi nos*, disait un ancien qui avait le corps un peu voûté et l'âme bien droite et bien sainte; mais Dieu a des perfections autant qu'il en veut, autant qu'on en peut souhaiter, autant qu'on en peut concevoir, et encore plus, parce qu'il les a de soi-même, sans les mendier hors de soi.

Simplices. Dans les créatures la bonté n'est pas la beauté, la beauté n'est pas la force, la force n'est pas la sagesse; de là vient que les unes sont bonnes, d'autres fortes, les autres sages, et il n'arrive jamais, ou presque jamais qu'une

seule créature soit douée de toutes ces perfections ensemble : ce que Dieu a ainsi voulu pour nourrir parmi nous la charité, la concorde et la bonne intelligence, par le secours et le service mutuel que nous nous rendons les uns aux autres ; comme, pour entretenir le commerce parmi les hommes, il n'a pas voulu qu'une seule province fût féconde en tout ce qui est nécessaire à l'entretien et aux délices de la vie : *Non omnis fert omnia tellus, hic segetes, illic veniunt felicius uvæ, arborei fœtus alibi.* En Dieu toutes les perfections sont inséparables, elles sont unies ensemble, elles sont une même chose ; et si on y regarde de près, il n'en exerce jamais une sans exercer toutes les autres.

Sine imperfectione. Dans les créatures, les perfections sont toujours mélangées de quelque défaut ; il n'y a pas jusques aux corps célestes qui n'aient quelque tache ; et la providence de Dieu fait réussir ces manquements au salut des prédestinés ; ce leur est un contre-poids pour les empêcher de s'élever, pour les tenir bas, afin qu'à la vue de leur imperfection ils aient sujet de s'humilier, comme le paon à la vue de ses pieds. Les perfections de Dieu sont toutes très accomplies, il n'y a rien en lui qui ne soit très aimable : *Totus desiderabilis.*

Infinitæ. En un mot, toutes les beautés, bontés, qualités, excellences et propriétés qui nous semblent si agréables et si admirables dans les créatures, qui nous charment et qui nous ravissent si souvent hors de nous-mêmes, ne sont que des ombres et des figures ; ce ne sont des beautés et des perfections qu'en peinture bien grossière et bien imparfaite en comparaison de celles de Dieu : *Præterit figura hujus mundi; in imagine pertransit homo.*

Ne sortons pas de ces pensées sans nous élever à Dieu, et lui dire avec saint François : *Deus meus et omnia;* avec l'Eglise : *Deus a quo bona cuncta procedunt ;* avec David : *Quid mihi est in cœlo ? et a te quid volui super terram ?* Que puis-je souhaiter dans le ciel ? que puis-je

désirer sur la terre, que je ne trouve aisément en vous avec un grand avantage, ô mon Dieu, mon Sauveur et mon tout! Quand je suis si mal-avisé que de vous perdre par un péché mortel, pour quelque créature que ce soit, quand ce serait pour gagner tout le monde, c'est une aussi grande folie, et beaucoup plus grande encore, que si je perdais volontairement un torrent de miel ou d'autres liqueurs précieuses pour une goutte d'eau, un grand trésor d'or et d'argent pour un grain de poussière, et un grand royaume pour embrasser une ombre.

G. — (3. *Via supereminentiæ, sed inaccessibilitatis*) La troisième voie par laquelle nous pouvons conjecturer quelque chose de la grandeur de Dieu, c'est qu'elle ne contient pas seulement en éminence et avec beaucoup de surcroît les perfections de toutes les créatures, mais qu'elle est si fort au delà de toute expression, de toute pensée et de toute conception, qu'il nous est impossible d'y atteindre et même d'en approcher tant soit peu. Que dis-je, impossible de nous approcher de sa majesté? Saint-Paul dit qu'il est impossible d'approcher de sa demeure; il fait son séjour au milieu d'une grande lumière; cette lumière est inaccessible: *Lucem inhabitat inaccessibilem.* (Timoth. 6.16.) Il ne dit pas inaccessible aux hommes, mais absolument inaccessible, qui ne peut être approchée ni des hommes, ni des anges, ni des séraphins, ni d'aucune créature.

(2° *Patribus.*) Saint Denis, aréopagite, disciple de ce grand apôtre, avait bien retenu cette leçon de son grand maître; car, au premier chapitre de ce beau livre qu'il a fait des noms divins, il nous avertit sagement que c'est une présomption et une entreprise téméraire de vouloir parler de Dieu, si nous en disons autre chose que ce qu'il a daigné nous en révéler dans ses divins écrits. (1)

(3° *Ratione.*) La raison qu'il en apporte est excellente: Quand nous prenons la hardiesse de parler des choses di-

(1) De hac essentia superiore et occulta divinitate nefas est quidquam dici aut cogitari, præterea quæ divinitus nobis a scriptis divinis patefacta sunt. (S. Dionis. l. de div. nomin. cap. 1.)

vines par nos propres lumières ; nous nous mettons en danger de prononcer des blasphèmes ou du moins des erreurs et des mensonges ; car comme les bêtes brutes ne sauraient atteindre à la connaissance des affaires humaines et politiques, comme les pierres et autres choses corporelles ne sauraient comprendre les spirituelles, comme un homme en peinture ne saurait connaître la nature et les desseins d'un homme véritable, ainsi l'entendement de l'homme, par la seule conduite de son petit raisonnement, ne saurait parvenir à la connaissance des choses divines.

Toutes les perfections que nous admirons et adorons en Dieu, nous ne les connaissons naturellement que par réflexion de celles que nous voyons aux créatures. Or, il y a plusieurs créatures que nous ne connaissons pas ; il y en a plusieurs dont nous ne connaissons pas les perfections, et il y en a une infinité que nous ne pouvons pas connaître : car le créateur, produisant ce monde, n'a pas épuisé sa puissance ; il n'a pas fait une entière effusion de lui-même ; il n'a pas communiqué toutes ses perfections : il a fait cet ouvrage, non par nécessité de nature, mais par le bon plaisir de sa volonté ; non comme un père qui produit son fils, auquel il communique sa nature et toutes ses propriétés naturelles, mais comme un peintre qui fait son tableau, auquel il ne donne que quelques traits et linéaments de sa propre figure. Et il s'est si peu épuisé, qu'il pourrait créer autant de millions de mondes qu'il y a d'étoiles au ciel ou de gouttes d'eau dans la mer, de brins d'herbe et de petits insectes sur la terre : or, il contient en lui les perfections de toutes ces créatures imaginables, avec tant d'éminence et de surcroît, que s'il avait créé ce nombre innombrable de mondes, ils ne seraient pas plus et beaucoup moins encore en sa présence que la lumière d'une bougie ou d'un ver luisant auprès du soleil.

SECUNDUM PUNCTUM.—*Ex iisdem viis cognoscitur, etc.*

H. (*Ex.* 1.) Ces trois voies qui nous acheminent à quelque petite connaissance de la grandeur infinie des per-

fections de Dieu, nous doivent aussi conduire à la connaissance de la très effroyable et très infinie malice du péché, qui offense une si haute et si excellente majesté.

Dieu étant la première cause, la source, l'origine et le principe de tout être, quand vous le déshonorez, vous commettez une plus grande injustice que si vous offensiez toutes les créatures qui sont, qui seront, qui ont été et qui peuvent être ; comme celui qui dirait une injure au roi serait plus digne de punition que s'il la disait à tous les vassaux de sa majesté. Celui qui vous blesse au cœur, qui est la source de la vie, intéresse plus votre santé que s'il vous blessait en tous les autres membres. Supposons qu'on fasse une diète et une assemblée générale de tous les rois de la terre, une consultation de tous les docteurs du monde, une armée de tous les soldats de l'univers, et qu'un villageois grossier mît son siége et s'assît au-dessus de tous ces rois, y aurait-il une arrogance ou une audace semblable à celle-là? ou qu'il démentît tous ces docteurs en quelque point difficile de leur science, y aurait-il une présomption ou une folie semblable à celle-là ? ou qu'il attaquât et pensât surmonter tous ces soldats, y aurait-il une témérité semblable à celle-là? La vôtre est plus grande de beaucoup, quand vous offensez Dieu ; car vous m'avouerez qu'il est incomparablement plus noble que tous les rois, plus sage et plus savant que tous les docteurs, plus fort et plus puissant que tous les soldats qui sont au monde et qui peuvent y être. Quand vous commettez le péché, vous ne posez pas votre siége au-dessus de Dieu, mais vous mettez votre volonté au-dessus de la sienne : *Volui et noluisti.* Un valet qui préfère sa volonté à celle de son maître commet une plus grande faute que s'il voulait se placer au-dessus de lui ; il est quelquefois permis et louable, en certaine conjoncture, qu'un valet marche devant son maître. D'où vient que nos pères disaient par proverbe : En pont, en bois et en rivière, valet devant, maître derrière ; au lieu qu'il n'est jamais convenable ni honnête qu'un valet préfère sa volonté à la volonté juste et raisonnable de son maître. Cependant vous préférez la

vôtre à celle de Dieu, ce qui est une plus grande arrogance que si vous vouliez marcher devant tous les grands, devant tous les princes et tous les rois de la terre. Vous préférez votre esprit et votre jugement à celui de Dieu ; car il vous dit qu'il n'est pas bon ni utile pour vous, de vous venger, de séduire cette fille, de poursuivre ce procès, ni de retenir ce bien d'autrui; et vous le jugez plus à propos : *Despexistis omne consilium meum*, ce qui est une plus effroyable présomption que si vous contredisiez tous les docteurs qui ont été et qui seront jamais au monde. Vous déclarez la guerre au Dieu des armées, vous attentez à sa vie : *Tetendit adversus Deum manum suam, contra Omnipotentem roboratus est.* (Job. 15.) Ce qui est une plus horrible témérité que si vous vouliez combattre tous les soldats de cent mille mondes à la fois ; car Dieu est infiniment plus fort, plus puissant et plus redoutable que tout ce qu'il peut créer.

I. — *Ex.* 2.) Si vous entrepreniez d'offenser toutes les créatures possibles, ce serait une injustice et une témérité prodigieuse, mais vous la pourriez pallier de quelques prétextes apparents ; car quelque grandes et excellentes que soient les perfections et les belles qualités des créatures, elles ne sont jamais pures, il y a toujours du mélange, toujours des manquements et des défauts, et vous pourriez dire que c'est ce que vous combattez. Mais les perfections de Dieu étant toutes très pures et très accomplies, sans mélange d'aucune imperfection, c'est leur faire un grand déshonneur de les mépriser sans aucun sujet, et d'en faire moins de cas que d'une fumée d'honneur ou d'une volupté passagère. Comme ces divins attributs contiennent en éminence toutes les perfections des créatures, et qu'ils sont d'une condition et d'une nature toute différente, de même le péché qui les offense contient en lui les difformités de toutes les injures qu'on peut faire aux créatures, mais avec un surcroît de malice qui ne se peut assez exagérer.

Le péché est un larcin et une usurpation du bien d'autrui ; car vous vous servez des membres de votre corps et

des puissances de votre âme contre la volonté de Dieu à qui elles appartiennent. C'est une perfidie que vous commettez contre le plus grand ami que vous avez jamais eu ; il peut vous dire comme à Judas : *Amice, ad quid venisti : tu vero homo unanimis, dux meus, et notus meus* ? C'est un adultère spirituel par lequel votre âme méconnaît la fidélité qu'elle doit à un époux très aimable; c'est une révolte et une félonie contre Dieu qui est votre prince naturel et votre légitime souverain ; c'est un parricide par lequel vous attentez à la vie d'un père qui vous a caressé et obligé au dernier point ; mais c'est un larcin encore plus injuste, c'est une perfidie plus monstrueuse, c'est un adultère plus infâme, c'est une rébellion plus atroce, c'est un parricide plus dénaturé, sans comparaison, que tous les larcins, que toutes les perfidies, que tous les adultères et les parricides qui ont jamais été commis et qui se commettront jamais contre les hommes.

K. — (*Ex.* 3.) Et comme les perfections de Dieu étant infinies et suréminentes sont au-delà de toute louange, de toute estime et de toute admiration, ainsi la malice du péché qui leur est opposée étant infinie et infiniment odieuse, est au-delà de toute expression, de toute connaissance et de toute conception. Vous ne sauriez connaître la grandeur du mal que vous faites, quand vous offensez Dieu ; vous ne sauriez connaître ni la centième, ni la millième, ni la cent millième partie de ce mal. Que dis-je ? vous qui n'êtes que ténèbres et qu'ignorance, les anges qui ne sont qu'esprit, les chérubins qui ne sont que science, les séraphins qui sont si proches de Dieu, les saints qui ont la lumière de la gloire ; la sainte Vierge qui est toute plongée dans l'abîme de la sapience divine, ni aucune pure créature n'est capable de concevoir la grandeur du mal que vous faites ; Dieu seul peut la comprendre, parce que lui seul peut comprendre l'excellence et la grandeur de son être ; et on peut dire, en quelque façon, que le péché est un aussi grand mal que Dieu est un grand bien ; et comme Dieu est un bien infini, inconcevable et incompréhensible, le péché est un mal infini, ineffable et

incompréhensible. O grande sainte! que vous aviez sujet de dire ce que vous disiez ! ô que vous étiez sage, et que vous étiez divinement éclairée ! si nous avions un petit rayon de votre lumière , une petite bluette du brasier de votre amour!

Dieu fit un jour la faveur à la bienheureuse Catherine de Gènes de lui faire voir un échantillon de la malice du péché; ce ne fut qu'en passant et en un moment , et comme un éclair; toutefois elle en conçut une si grande horreur que tout son sang se glaça dans ses veines ; elle en fut réduite aux abois, et elle dit que si cette vue eût encore duré tant soit peu, elle en serait tombée raide morte, quand bien elle aurait eu un corps de diamant. Et elle ajoute : Quand je pense de quelle importance est l'ombre d'un péché, je crois que si Dieu ne me préservait, j'en mourrais ; et si j'avais quelque chose à désirer en ce monde, je ne souhaiterais rien si ardemment que de pouvoir exprimer ce que je connais et ce que je sens d'une chose si étrange ; et si à cet effet il était besoin de souffrir quelque chose, j'endurerais volontiers tous les supplices des martyrs et des malfaiteurs, afin de faire connaître aux hommes une chose de cette importance. Et depuis que Dieu m'a communiqué ce rayon de lumière, je ne m'étonne plus que l'enfer soit si redoutable et que l'éternité soit si longue. Au contraire, il me semble que les peines y sont trop douces et qu'elles n'ont point de proportion avec la malice du péché, tant l'ombre seule d'un péché véniel me semble affreuse et effroyable ! En un autre lieu elle dit : O mon Dieu ! toutes les autres choses se peuvent bien supporter ; mais de vous avoir offensé, ce m'est une si grande peine que la seule pensée m'en est horrible et insupportable; et je vous prie qu'à l'heure de ma mort vous me montriez plutôt tous les démons avec toutes leurs terreurs et leurs supplices, que de me faire voir le moindre de mes péchés , parce que je n'estime rien tout le reste en comparaison de l'offense qui vous est faite, quelque petite qu'elle soit, s'il peut y en avoir de petite contre une majesté si grande et incompréhensible.

CONCLUSIO.

L. — C'est donc avec raison que le prophète Jérémie nous crie : *Deduc quasi torrentem lacrymas, non taceat pupilla oculi tui.* (Thren. 2. 18.) Répandez des larmes en grande abondance comme si c'était un torrent, mais que la source n'en tarisse pas si promptement que les eaux d'un torrent. Si le mal est le vrai et l'unique objet de la tristesse ; si les larmes ne sont faites et ne doivent être employées que pour pleurer et regretter le mal, on ne saurait pleurer le péché, autant qu'il mérite d'être pleuré et regretté, puisque c'est un mal infini. Quand vous verseriez autant de larmes qu'il y a d'eau en votre rivière ; quand vous en verseriez autant qu'il est tombé de gouttes de pluie depuis que le monde est monde, et autant qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer, vous ne pleureriez pas autant que le péché mérite d'être pleuré. Si une larme est bien employée à pleurer un petit mal, deux larmes sont bien employées à pleurer un mal deux fois plus grand ; donc, pour pleurer dignement un mal infini, il faudrait verser une infinité de larmes. Mais au lieu de dire il faudrait, je devais dire il faudra ; car, en effet, si vous ne vous amendez, si vous mourez en l'état de péché où vous êtes, vous verserez plus de larmes qu'il n'y a d'eau dans la mer, et dans toutes les rivières du monde : *Ibi erit fletus,* il y aura là des pleurs, dit notre Seigneur ; la parole de Dieu est efficace, féconde et perpétuelle: *In æternum, Domine, permanet verbum tuum.* Après des millions d'années, *ibi erit fletus*, après cent millions d'années, *ibi erit fletus*, quand vous en aurez versé dix mille fois plus qu'il n'y a d'eau dans la mer, *ibi erit fletus.* Et cela très justement, il faut que celui-là souffre un mal de peine infinie, qui a commis un mal de coulpe infinie ; il faut que celui-là pleure éternellement, qui a offensé une très haute, très auguste, très adorable et inconcevable Majesté. Dieu nous en garde par sa miséricorde ! *Amen.*

SERMON XXVII.

LE PÉCHÉ OFFENSE LES PERFECTIONS DIVINES.

Omnibus diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum, et cave ne aliquando peccato consentias. (Tob. 4. 6.)

Ayez Dieu présent tous les jours de votre vie, et gardez-vous de jamais consentir au péché.

Après avoir contemplé le nombre incalculable des perfections divines que le péché mortel offense, il nous faut considérer qu'il en choque encore les quatre excellences, et pour ainsi dire les quatre dimensions que S. Paul leur attribue : la hauteur, la longueur, la largeur et la profondeur. Elles sont immenses et infinies ; mais elles ont été comme restreintes et anéanties dans votre sein virginal, ô sainte et bienheureuse Mère ! La toute-puissance s'est jointe à la faiblesse, l'éternité s'est assujettie au temps, l'immensité s'est raccourcie et s'est retranchée en vos chastes entrailles ; *Quem totus non capit orbis, in tuis se clausit visceribus factus homo.* C'est ce que votre ange vous prédit quand il vous salua par ces paroles : *Ave Maria.*

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. *Continet quatuor dimensiones perfectionum Dei :* A. 1. *Est sublimitas, nempe quod earum excellentiæ sunt in summo gradu ; quod probatur :* 1° *In genere.* — B. 2° *In specie.* — C. 2. *Latitudo qua se extendunt ad omne objectum possibile.* — D. 3. *Longitudo, nempe æternitas.* — E. 4. *Profundum, nempe quod sunt abyssus infinita.*

Secundum punctum. *Debita nostra erga has Dei perfectiones :* F. 1° *Honor.* — G. 2° *Amor.* — H. 3° *Timor peccati quod illas offendit quatuor dimensionibus odiosis :* 1. *Sublimitate.* — I. 2. *Latitudine.* — K. 3. *Longitudine.* — L. 4. *Profundo.*

PRIMUM PUNCTUM. — *Quatuor dimensiones*, *etc.*

Toutes les perfections de Dieu sont immenses et infinies, c'est-à-dire sans bornes, sans limites et sans mesures ; c'est donc parler fort improprement que d'attribuer des dimensions à ces grandeurs et perfections divines; mais parce que nous ne pouvons parler qu'à notre mode et selon notre petite façon d'entendre, le Saint-Esprit daigne condescendre et s'accommoder à notre bassesse et bégayer avec nous. Il nous fait considérer, par S. Paul, la hauteur, la longueur, la largeur et la profondeur de ces divines perfections, afin que nous connaissions la malice effroyable du péché qui les offense.

A. —(1. *Sublimitas. — Ea probatur: 1° in genere.*) Premièrement, la hauteur. On ne peut pas arriver tout d'un coup à la connaissance d'une chose si sublime ; il y faut monter petit à petit et par divers degrés. Nous voyons en ce monde quatre degrés de créatures, qui ont des perfections d'autant plus excellentes que leur être est plus haut et relevé. Les premières n'ont que l'être tout simplement, comme les éléments, les pierres, les métaux et les minéraux; les secondes ont l'être et la vie, ce sont les plantes; les troisièmes ont encore le sentiment, ce sont les animaux; les quatrièmes ont la raison, ce sont les hommes. Une pierre a fort peu de bonnes qualités ; elle est inanimée, sans mouvement, sans accroissement et sans action. Une plante a encore la vie ; elle s'élève vers le ciel, elle s'étend et se provigne sur la terre ; un chien a des qualités plus nobles, il a la vue qui voit le gibier, l'odorat qui en sent la piste, il a la voix qui aboie après : l'homme est doué de la raison, qui est beaucoup plus noble que la fécondité des plantes, et que le sentiment des animaux. Ce qui se voit en la privation ; car il n'est point de père de famille qui n'aimât mieux que sa fille fut aveugle que folle, et qu'elle fût plutôt stérile qu'aveugle.

Au lieu que sur la terre il n'y a que ces quatre degrés et ordres différents de créatures, il y en a neuf dans le ciel,

qui ont aussi des perfections d'autant plus avantageuses que leur espèce est plus haute et plus relevée. Il y a les anges, les archanges, les vertus, les principautés, les puissances, les dominations, les trônes, les chérubins et séraphins; où nous voyons que les archanges sont autant par-dessus les hommes, que les hommes par-dessus les plantes; car, comme entre les hommes et les plantes il n'y a qu'une espèce, à savoir celle des animaux, ainsi entre les archanges et les hommes il n'y en a qu'une, à savoir celle des anges. Et les séraphins sont autant par-dessus les archanges, que archanges sont par-dessus les pierres, et encore plus; car entre les pierres et les archanges il n'y a que quatre espèces, au lieu qu'entre les archanges et les séraphins il y en a six: donc, comme les perfections des archanges sont incomparablement plus nobles et plus excellentes que celles des pierres, ainsi celles des séraphins sont incomparablement plus nobles que celles des anges et des archanges.

Or, Dieu pourrait créer à présent un nouveau ciel, où il y aurait cent degrés et cent ordres de créatures plus hautes et plus nobles les unes que les autres, et ornées de perfections plus excellentes à proportion de leur être, et dont la plus basse et la moindre serait plus relevée que les séraphins, et un moment après il pourrait créer un autre ciel où il aurait mille degrés, et autant d'ordres de créatures qui se surpasseraient ainsi les uns les autres en noblesse et excellence de perfections; et ainsi, à chaque moment d'ici à cent mille ans, il pourrait créer de nouveaux cieux, dont la plus basse créature surpasserait en dignité la plus haute du ciel précédent. Pesez, si vous pouvez, combien excellentes et admirables seraient les perfections de la plus haute: toutes ces perfections ne seraient que des crayons bien imparfaits, de petits linéaments et des ombres de celles de Dieu; et si nous considérons ces divins attributs en détail et en particulier, nous pourrons dire que leur hauteur et leur subimité consistent en ce que les excellences de ses perfections divines sont en un souverain degré, cha-

cune en sa qualité, qui la rend signalée et remarquable, et qui nous la fait distinguer de toutes les autres.

B. — (2° *In specie.*) Par sa puissance il ne fait pas seulement tout ce qu'il veut, mais il le fait encore avec très grande facilité, fécondité et perfection. Rien n'est si aisé que de parler, et Dieu a tout fait par sa parole et par une seule parole: *Dixit et facta sunt; verbo Domini cœli firmati sunt;* et, ce qui est merveilleux, cette parole a été si féconde qu'elle n'a pas seulement formé les créatures qui furent écloses du néant au commencement du monde; mais elle opère encore maintenant et opérera jusqu'à la consommation des siècles. Il dit en la création: Que la lumière se fasse, que la terre produise de l'herbe verdoyante. Depuis ce temps-là la lumière se fait continuellement, la terre produit incessamment de l'herbe verte et agréable, et ce qu'il fait si facilement, il le fait néanmoins avec tant de perfection que, quand tous les hommes et tous les anges seraient dix mille ans à considérer toutes ses œuvres, ils ne sauraient remarquer le moindre manquement en une seule; ils n'y sauraient rien ajouter, diminuer ni changer, sans en ôter l'utilité, la beauté et la bonne grâce. Pour cela quand les hommes parlent de leurs ouvrages, c'est en termes qui expriment l'imparfait: *Appelles pingebat*, *Praxiteles excudebat.* Quand on parle des œuvres de Dieu, c'est en des termes qui expriment le plus-que-parfait, parce qu'elles sont plus que parfaites: *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona.*

Scientia. Ainsi par sa science, il sait tout ce qu'on peut savoir avec une très grande clarté, exactitude et certitude.

Bonitate. Par sa bonté, il veut du bien à ses créatures avec une affection et une charité très ardente.

Providentia. Par sa providence, il a soin de toutes et de chacune en particulier, avec autant de diligence et d'application d'esprit, que s'il n'y en avait qu'une seule, et qu'il n'eût autre chose à faire.

C. — (2. *Latitudo qua se extendunt.*) En second lieu, nous pouvons dire que la largeur des perfections de

Dieu, c'est l'immense étendue de leur activité, dont le ressort n'a point de bornes et la sphère est infinie ; car elle s'étend à tout ce qui leur peut servir d'objet, sans aucune restriction ni modification quelconque.

Potentia. Par sa puissance, il pourrait créer un monde qui serait si vaste et si admirable, que chaque grain de sable qui y serait, serait aussi grand et aussi parfait que ce monde qui est devant nos yeux. Pensez combien grand serait ce monde qui aurait autant de cieux, de soleils, de lunes, de mers, et de terres qu'il y a de grains de sable en tout l'univers; et après qu'il aurait fait ce monde, il pourrait en faire un troisième, en comparaison duquel le second qu'il aurait créé ne serait que comme un grain de sable ; et après ce troisième un quatrième, un cinquième, un sixième, et ainsi consécutivement en aussi grand nombre qu'il y a d'atomes en l'air et de feuilles d'arbre sur la terre ; quand il aurait fait ce grand nombre de mondes, il pourrait dire : Tout ce que j'ai fait n'est qu'un jeu, un essai, un prélude de ce que je veux faire. Puis il en pourrait faire mille fois davantage, puis encore mille fois plus, et ainsi jusqu'à l'infini.

Scientia. Par sa science, il sait le nombre de toutes les créatures qui sont au monde, de tous leurs mouvements, leurs actions et accidents, de toutes les fourmis, moucherons et poissons qui ont été depuis le commencement et qui seront jusqu'à la fin des siècles; de toutes les pensées, paroles, gestes et œillades, aussi bien que de tous les pas des hommes et des femmes: *Gressus meos dinumerasti.* (Job. 14. 16.) *Numerus mensium ejus apud te est.* (Job. 14. 5.) *Capilli capitis vestri omnes numerati sunt.* (Matth. 10. 30.) Il connaît très distinctement toutes les qualités, propriétés, perfections et imperfections, non-seulement spécifiques, mais individuelles de chaque créature ; la longueur, la largeur, l'épaisseur et la couleur de chaque feuille d'arbre ; quand, comment, en quel moment, en quel côté, par quelle imagination et rencontre, chaque moucheron a volé en l'air, chaque poisson a nagé dans l'eau,

chaque fourmi a marché sur la terre, et chaque feuille d'arbre s'est remuée en la forêt ; et il sait toutes ces choses plus clairement, plus assurément et plus distinctement que vous ne savez le nombre et l'âge de vos enfants. Quel admirable esprit ! quelle mémoire ! quelle science !

Bonitate. Par sa bonté, il veut à toutes ses créatures autant de bien qu'il leur en peut faire, selon l'exigence de leur nature, selon l'utilité de l'univers, et selon les régles de sa providence ; et de fait, au mystère de l'incarnation, il a fait à toutes ses créatures un bien infini et un honneur inestimable, les unissant toutes à sa divine esssence en unité d'hypostase ; car l'homme étant un abrégé, un précis et une récapitulation de toutes les créatures, l'homme ayant l'être des éléments, la vie des plantes, le sentiment des animaux, le mouvement des cieux et l'intelligence comme les anges, quand la sainte humanité est déifiée, toutes les créatures sont anoblies en elle, toutes sont élevées à cet honneur suprême de l'union hypostatique.

Providentia. Sa providence s'étend et s'abaisse à diriger et gouverner toutes ses créatures, à les conduire et à les acheminer à leur dernière fin par des moyens convenables, sans en oublier une seule ; il n'y a pas un seul petit moineau qui ne soit dans les archives de sa mémoire, pas une petite fourmi au fond du Canada ou au milieu des déserts d'Arabie à laquelle il arrrive quoi que ce soit sans les ordres de sa providence : *Illi est cura de omnibus*. (Sap. 6. 8.) *Nonne quinque passeres veneunt dipondio ; et unus ex illis non est in oblivione coram Deo*. (S. Luc. 12. 6.) *Audeo dicere setas porcorum, nedum capillos sanctorum, numeratos esse apud Dominum*. (Tertullien.)

D. — (3. *Longitudo, nempe æternitas*.) La troisième dimension dont les grandeurs de Dieu sont ornées, c'est la longueur, c'est-à-dire l'éternité, la parfaite possession et la jouissance qu'il en a, sans fin, sans commencement et sans vicissitude : *Interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio*. Un roi peut perdre sa puissance

étant dépouillé de ses états, ou du moins il la perd à la mort : Les politiques perdent souvent leur sagesse, et commencent à radoter au déclin de leur âge ; les bons et les vertueux perdent quelquefois leur vertu par l'impression de quelque forte tentation ; mais Dieu ne peut rien perdre de ses perfections, parce qu'elles sont une même chose avec son être, qui est indépendant, nécessaire, immuable et invariable. La possession d'une hérédité est jugée bien affermie quand elle est d'un temps immémorial ; une noblesse est estimée très illustre et avantageuse quand elle est de plusieurs siècles ; la maxime de jurisprudence dit : *Qui prior est tempore, potior est jure* ; la noblesse et l'excellence des perfections divines, et la possession qu'il en a, ne sont pas seulement de temps immémorial ni de plusieurs siècles, mais de tout temps, de toujours et de toute éternité.

La connaissance qu'il a de ses grandeurs, l'amour et l'affection qu'il leur porte, la joie et le plaisir qu'il en reçoit, n'est pas successif, mais tout ensemble ; sa durée n'est que d'un moment, mais d'un moment qui coexiste à tous les siècles, qui recueille et réunit en un point toutes les différences des temps présents, passés et à venir. Voyez combien vaste, spacieux et immense doit être le cœur et l'esprit de Dieu ! car supposons que, par l'espace d'un temps infini, il reçût à chaque moment de nouvelles joies, de nouveaux contentements, de nouvelles lumières et de nouvelles connaissances, combien grand et incompréhensible serait ce nombre ! Or, il possède tout cela, non pas en détail ni par lambeaux, mais souverainement et tout ensemble, depuis qu'il est Dieu, et tant qu'il sera Dieu ; quel trésor donc, quel océan et quel abîme de lumière, de connaissance, de joie, de volupté et de béatitude !

E. — (4. *Profundum, etc.*) En quatrième lieu, la profondeur de ses perfections, c'est qu'elles sont des abîmes sans fond et sans fin, elles sont toutes infinies. Si la mer n'avait point de fond, les eaux y seraient sans mesure ; si un puits plein de miel n'avait point de fond, la douceur en

serait infinie ; s'il était plein de lait, la blancheur en serait infinie ; s'il était plein d'or et d'argent, les richesses en seraient infinies. Il en est ainsi de la divinité et de ses perfections adorables ; elles n'ont point de fond, point de fin, point de mesure, point de termes ni de limites. O abîme sans fond de la sagesse et de la science divine ! s'écrie l'apôtre S. Paul (Rom. 11.) et le prophète royal : La grandeur de Dieu n'a point de fin, sa sapience n'a point de nombre, sa sagesse n'a point de bornes. (Psal. 144. 3. 146. 5.)

Elles sont si grandes, si immenses et si infinies que rien ne les peut mesurer, que rien ne leur peut être comparé, rien n'en peut approcher tant soit peu. Portez la vue de votre esprit sur toute l'étendue de la terre, voyez que de personnes, que de villes, que de provinces, que de royaumes et que de nations il y a ; le prophète Isaïe dit que tout cela, en comparaison, n'est qu'un petit grain de poussière. (1) Partagez un grain de poussière en autant de parties qu'il y a d'hommes, de femmes, et de créatures au monde ; je suis une de ses parties, je suis devant Dieu la cent mille millième partie d'un grain de poussière, et encore moins ; je suis non pas un néant, mais la cent millième partie d'un néant ; car Isaïe ayant dit que toutes les nations sont devant Dieu comme un petit grain de poussière, et voyant que c'était trop dire, il s'en est corrigé, ajoutant qu'elles sont comme si elles n'étaient pas, qu'elles sont comme un néant en la présence de Dieu. (2) Et le texte sacré traitant ailleurs de la puissance, de la bonté, de la miséricorde et des autres perfections de Dieu, en parle comme si les créatures n'en avaient point du tout, et comme si Dieu seul en était avantagé. De la puissance et de l'immortalité, S. Paul dit que Dieu seul est puissant et que lui seul est immortel. De la bonté, le Sauveur dit : Personne n'est bon que Dieu seul. De la souveraineté, Isaïe lui dit : Vous seul êtes le sou-

(1) Quasi pulvis exignus. (Isa. 40. 15.)

(2) Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coràm eo et quasi nihilum et inane. (40. 17.)

verain. De la piété et de la miséricorde, les saints lui disent en l'Apocalypse : Vous seul êtes pieux, parce que les belles qualités des créatures, comparées à celles de Dieu, ne sont pas plus que si elles n'étaient point du tout.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Debita nostra erga Dei perf.*

F. — (1° *Honor.*) A des perfections si grandes et si excellentes, nous sommes obligés de rendre trois principaux devoirs : de l'honneur, de l'amour et de la crainte filiale ; or, le plus grand honneur et hommage que nous leur pouvons rendre, c'est de les révérer, c'est de les admirer : les révérer par un chaste et religieux silence. Les anciens disaient que Thauma, c'est-à-dire l'admiration, était mère de l'arc-en-ciel qu'ils appelaient Iris : *Thaumantia Virgo*, parce que c'est un objet d'étonnement de voir en cet arc si grand nombre de couleurs si belles, si diverses et si distinctement remarquables, qui ne sont néanmoins qu'une seule lumière du soleil, reçue en une nuée opaque et bien disposée : *Mille trahit varios adverso sole colores.* Et c'est un sujet de grande admiration de voir en l'être de Dieu la puissance, la sagesse, la bonté, la justice, la miséricorde, et une infinité d'autres perfections qui ont des effets très différents, et même quelquefois contraires et opposés, et qui ne sont néanmoins qu'une même chose entre elles, et avec sa divine essence. Cette admiration doit donc produire quelquefois en nous un respectueux silence, qui rend plus de gloire à Dieu, et qui l'honore plus dignement que les plus grandes louanges qu'on lui saurait attribuer : *Tibi silentium laus, Deus, in Sion.* Vous n'êtes pas inutile, mais saintement occupé en la méditation, quand, tout ravi d'étonnement à la vue des grandeurs de Dieu, vous demeurez en suspens, disant avec le prophète : O mon Dieu ! que votre nom est admirable ! que votre puissance, votre sagesse, votre bonté est admirable et incompréhensible ! (Psal. 8.) En faisant comme les séraphins qui couvrent leurs faces devant Dieu, ne l'osant pas envisager, mais qui

excitent leur cœur en son amour par le battement de leurs ailes. (Isa. 6.)

G. — (2° *Amor.*) Cet amour doit être accompagné des mêmes dimensions que les perfections de Dieu, afin de les honorer par imitation. Nous devons avoir pour notre Dieu un amour haut et relevé ; l'aimer non pas par des motifs bas et terrestres, mais sublimes et célestes ; non pour nos intérêts et par réflexion à nous-mêmes, mais parce qu'il en est plus que très digne ; un amour large et spacieux, qui nous porte à embrasser et à pratiquer pour son honneur toutes les œuvres vertueuses qui nous sont possibles, selon notre condition ; un amour qui n'ait point de fin, comme ses divines perfections sont d'une éternelle durée ; un amour qui soit profond, sincère, cordial ou du fond du cœur, et non pas superficiel, imaginaire et du bout des lèvres ; un amour qui se témoigne par les effets, qui jette dans notre cœur une crainte filiale de ses perfections divines ; car elles sont, en effet, toutes à craindre. Sa grandeur est à craindre : *Magnus et terribilis super omnes.* (Psal. 88. 8.) *Terribiliter magnificatus es.* (Ps. 138. 14.) Sa puissance est à craindre : *Potens, et metuendus nimis* (Eccli. 1. 8.) Sa sainteté est à craindre : *Sanctum et terribile nomen ejus.* (Ps. 110. 9.) Sa pitié est à craindre : *Quis non timebit te, quia tu solus pius es?* (Apoc. 15. 4.) Mais pour mieux dire ce qui est à craindre, c'est le péché qui les désoblige toutes et qui se rend odieux par une hauteur, une largeur, une longueur et une profondeur abominables. Voyez votre témérité, votre arrogance et votre audace.

H. — (3° *Timor*, *etc.* 1. *Sublimitas.*) Je vous disais hier que quand vous commettez un péché mortel, vous êtes plus arrogant que si vous mettiez votre siége au-dessus de tous les rois du monde ; je dis bien davantage et sans danger de mentir, qu'en péchant vous vous élevez au-dessus de cent mille monarques, au-dessus de cent mille mondes, au-dessus de toutes les créatures possibles et imaginables ; car vous vous élevez au-dessus de Dieu, qui est, comme

nous avons vu, une infinité de fois au-dessus d'elles. Vous dites, non pas peut-être de parole, mais ce qui est bien pis, en effet et en vérité, par votre action : J'ai plus d'autorité que Dieu. Il défend à ce villageois de porter faux témoignage, à cette fille et à cette femme de commettre une impureté, à ce greffier et à ce notaire, de faire une fausseté ; et moi je leur veux commander de la faire et il la feront contre sa défense ; mon commandement l'emportera. Et si c'est un arrêt, un arrêt irrévocable, que quiconque s'exalte sera humilié ; si c'est une loi indispensable que plus nous nous élevons et plus nous serons abaissés, je vous laisse à penser jusqu'où vous serez humilié. Vous vous élevez au-dessus de ce qui est infiniment haut, vous méritez d'être abaissé au-dessous de ce qui est infiniment bas, c'est-à-dire du néant ; vous êtes plus vil, plus abject, devant Dieu qu'un limaçon, qu'une chenille, qu'un ciron et que le néant même. Non, vous ne serez pas anéanti, vous serez conservé, mais vous serez réservé à des peines sensibles et déchirantes au plus haut point, parce que vous commettez la plus haute injustice, la plus grande et la plus énorme injure qui se puisse imaginer, plus grande que toutes les injures qu'on ait jamais faites et qu'on puisse faire à quelque créature que ce soit.

Nous avons peine à concevoir ceci, parce qu'à toutes les injures qui se font à la créature est toujours jointe et associée l'injure du Créateur. Mais supposons qu'il y ait un autre monde que celui-ci, aussi grand et aussi ancien que celui-ci, un monde où il n'y ait point de Dieu ; cela est impossible, de toute impossibilité ; mais supposons-le : et qu'un tyran ait fait mourir très cruellement et très injustement, en chaque jour et à chaque heure, depuis le commencement des siècles, des hommes très innocents, quel horrible carnage serait-ce ! quelle injustice ! quelle barbarie ! et combien de millions de meurtres aurait-il commis en tant de jours et en tant d'heures qui ont été depuis six mille ans ! Tenez pour assuré, et n'en doutez pas, que toutes ces injures ne seraient rien en comparaison de l'injure que

vous faites à Dieu par un seul péché mortel. Les raisons en sont évidentes ; car tous ces meurtres seraient des injures finies, et le péché est une injure infinie ; ces injures faites aux créatures seraient comme qui écraserait un million de fourmis ; et l'injure qui est faite au Créateur, c'est comme qui donnerait un soufflet au roi. Ce tyran, au plus, ne mériterait que d'être brisé sur la roue autant de fois qu'il y a eu d'heures et de jours depuis six mille ans ; mais, par un péché mortel, vous méritez d'être brûlé tout vif autant de jours, d'heures et d'années, qu'il y en aura en des millions de siècles et dans l'étendue de l'éternité.

I. — (2. *Latitudo.*) Et comme les perfections de Dieu bénissent, sanctifient et perfectionnent tout ce qui a quelque rapport à elles, le péché qui leur est contraire et qui les offense, est si contagieux que, par une largeur détestable, il étend sa corruption et répand son venin sur tout ce qu'il rencontre ; il infecte les créatures qui nous y servent, il les rend les objets de la colère de Dieu, et la proie du feu qui les consumera ; il rend notre conception très immonde, notre naissance douloureuse, notre vie criminelle, notre mort malheureuse et notre damnation éternelle. (1)

K. — (3. *Longitudo.*) Quelle prodigieuse longueur ! quelle effroyable durée d'une action qui semble si courte ! D'ici à cent ans, d'ici à mille ans, d'ici à dix mille ans. Si vous demandez à une âme damnée : Qu'est-ce qui vous retient ici ? C'est mon péché. Il y a si longtemps que votre péché est dans ce feu, n'est-il pas encore consumé ? Quand ce serait du fer et de l'acier, il serait fondu mille fois ; quand ce serait du marbre et du diamant, il serait calciné, consumé et anéanti depuis si longtemps ! et ce péché est aussi entier, aussi incommode et aussi nuisible qu'au premier jour qu'il fut commis.

L. — (4. *Profundum.*) La quatrième et dernière di-

(1) Infecta est terra ab habitatoribus suis, quia transgressi sunt leges. (Isa. 24. 5.) Terra contaminata est in operibus eorum. (Ps. 105. 39.) Cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore tabescent. (2. Petr. 3. 12.)

mension, qui est la profondeur, consiste en ce que, lorsque vous commettez le péché, vous abaissez le Très-Haut, non seulement au-dessous de vous, non-seulement au-dessous d'une chétive créature, mais jusqu'au néant, et encore plus bas. S. Paul, parlant de ceux qui offensent Dieu après le baptême, dit qu'ils le méprisent si fort et qu'ils le ravalent si bas, que c'est le fouler aux pieds; car comme nous ne faisons point de cas de ce que nous foulons aux pieds, ainsi, dit S. Chrysostôme, on peut dire avec l'apôtre que nous foulons aux pieds le Fils de Dieu, quand nous en faisons moins de cas que de toutes les autres choses. (1) Si vous étiez assuré que toutes les fois que vous jurez, il vous faudrait nécessairement payer une amende de trente sous, ne travailleriez-vous pas à vous en abstenir? n'y a-t-il pas plus de deux ans que vous en auriez perdu la coutume? Vous êtes assuré que Dieu ne veut pas que vous juriez, et vous ne faites rien pour vous en corriger! Il y a même plus de dix ans que vous en conservez l'habitude; vous faites donc moins de cas de la très juste et très aimable volonté de Dieu que de trente sous! Si votre femme violait la foi conjugale, vous diriez: Elle ne vaut rien. Si votre voisin faisait faire une fausseté contre vous, vous diriez: Cet homme ne vaut rien: donc cette femme avec qui vous commettez un adultère, ne vaut rien? donc cet homme qui vous fait faire une fausseté ne vaut rien, et vous les aimez plus que Dieu! Vous déplaisez à votre Dieu pour complaire à cette adultère; vous offensez Dieu pour obliger par une fausseté cet homme qui ne vaut rien; vous faites donc moins de cas de Dieu que de ce qui ne vaut rien? vous le mettez donc au-dessous du rien. Quel affront! quel mépris! et quel épouvantable outrage! Donc si nous avons encore une seule goutte de bon sang dans les veines, nous aurons en horreur ce maudit péché plus qu'un monstre, plus que la peste, plus que la mort, plus que l'enfer, et plus que

(1) Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit. (Hebr. 10. 29.)

tout ce qui est détestable et horrible dans la nature. C'est le plus grand de tous les maux, c'est le vrai mal, et c'est l'unique mal; comme l'amour de Dieu, qui lui est contraire, est le plus grand de tous les biens, est le vrai bien, est l'unique bien et un bien éternel. Celui qui aime Dieu en ce monde jusqu'à la fin de sa vie, il l'aimera, le possédera, le verra face à face, et jouira de lui en tous les siècles des siècles. *Amen.*

SERMON XXVIII.

DES INJURES QUE LE PÉCHÉ FAIT AUX TROIS PERSONNES DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

Omnibus diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum, et cave ne aliquando peccato consentias. (Tob. 4, 6.)
Ayez Dieu présent tous les jours de votre vie et gardez-vous de jamais consentir au péché.

Hier et avant-hier nous considérions en général les injures que le péché fait aux très excellentes et infinies perfections de Dieu ; aujourd'hui nous avons à considérer en particulier qu'il offense très criminellement la puissance du Père, la sagesse du Fils, la bonté du Saint-Esprit, l'être et la vie de ces trois adorables personnes ; et par conséquent il vous déplaît au dernier point, ô sainte et bienheureuse Vierge ! puisque vous êtes la fille bien-aimée du Père, la mère du Fils, et l'épouse du Saint-Esprit. Quand le péché attente à la vie de ces trois divines personnes, il tend à vous rendre orpheline de votre Père, privée de votre Fils, et veuve de votre saint Epoux : *Da mihi virtutem contra hostes tuos ;* donnez-moi les forces contre votre ennemi ; prêtez-moi, s'il vous plaît, des armes de lumières pour combattre cet enfant de ténèbres. A cet effet : *Dignare me laudare te. Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Quibus verbis Scriptura exprimat injurias peccati in Deum.*
Primum punctum. B. *Peccatum offendit potentiam et dominium Patris ; quod probatur comparatione ex Augustino sumpta.*
Secundum punctum. C. *Offendit sapientiam et providentiam Filii, quia destruit ejus finem.*
Tertium punctum. D. *Offendit bonitatem et charitatem*

Spiritûs Sancti ; nam audacter committitur, quia Deus bonus est.

Quartum punctum. E. *Offendit vitam trium Personarum.*

Conclusio. F. *Exhortatio ad fugam peccati.*

EXORDIUM.

A. — *Quibus verbis, etc.*) Pour nous détourner du péché et nous faire concevoir des pensées d'horreur et d'exécration contre un monstre si détestable, il ne faudrait que peser un peu attentivement en quels termes l'écriture parle des horribles attentats que ce dénaturé ose commettre contre la majesté divine. En premier lieu, elle dit que le péché offense Dieu, qu'il lui ôte son repos, qu'il lui est importun, qu'il trouble son bonheur, qu'il lui cause beaucoup d'ennui, de tristesse et de colère. S. Paul aux Ephésiens : Gardez-vous bien de contrister l'esprit de Dieu. Le prophète Isaïe : Vous êtes ennuyeux à mon Dieu ; et ailleurs : Ils ont affligé son Saint-Esprit. Hé ! mon Dieu, ne m'affligerai-je pas au moins une bonne foi en ma vie, de vous avoir si souvent affligé ? En second lieu, elle dit que le péché aigrit le cœur de Dieu, qu'il altère son esprit divin, qu'il change son naturel doux et débonnaire, le remplit de fiel et d'amertume contre ses chères créatures. Au psaume dixième : Le pécheur a aigri le Seigneur. Au psaume cent cinq : Ils ont aigri l'esprit de Dieu. Le prophète Osée dit : Que Samarie périsse, parce qu'elle a causé de l'amertume à son Dieu ! (1) En troisième lieu, l'écriture dit que le péché irrite Dieu, qu'il le pique de jalousie, qu'il le met en grande colère, qu'il le transporte de fureur. Au psaume neuf : L'impie a irrité Dieu. (2) Le prophète Isaie : L'indignation du Seigneur tombera sur

(1) Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei. (Ephes. 4. 30.) Molesti estis et Deo meo. (Isa. 7. 13.) Afflixerunt Spiritum Sancti ejus. (Isa. 63. 10.) Exacerbavit Dominum peccator. (Ps. 10. 4.) Exacerbaverunt Spiritum ejus. (Ps. 105. 33.) Pereat Samaria, quoniam ad amaritudinem concitavit Deum suum ! (Os. 14. 1.)

(2) Irritavit impius Deum. (Ps. 10. 13.)

tous les méchants. (1) Au psaume 97. Les Juifs ont provoqué Dieu à entrer en jalousie. Et derechef Isaïe : Ils ont rejeté la loi du Seigneur des armées; pour cela il s'est mis en colère et en fureur contre son peuple.(2) Et après avoir attenté à tout cela, je serai exempt de punition, je ne ferai point pénitence, je penserai en être quitte pour dire tout naturellement : Mon Dieu, je vous crie merci ! Quelle apparence ? Ce n'est pas que le péché produise actuellement aucun de ces effets dans l'esprit de Dieu. Le prophète lui dit : *Non accedet ad te malum.* (Psal. 90. 10.) Le Sage lui dit : *Tu autem cum tranquillitate judicas,* (Sap. 12. 18.) mais l'Ecriture parle ainsi pour s'accommoder à notre faiblesse, pour nous apprendre que si Dieu était susceptible de ces impressions comme nous, s'il était sujet à ces passions, aux transports et aux altérations, le péché produirait en lui tous ces déplorables effets, et encore de plus funestes, tant il commet d'indignités et d'offenses dénaturées contre lui. Je les réduits à quatre principales, et je désire vous faire voir qu'il attaque la puissance et la souveraineté du Père, la sagesse et la providence du Fils, la bonté et la douceur du Saint-Esprit, et enfin l'être et la vie de ces trois divines personnes.

PRIMUM PUNCTUM.

B. —(*Peccatum offendit potentiam etc.*) Pour l'intelligence du premier point, il faut que je me serve d'une comparaison qu'un célèbre docteur me fournit. Supposons qu'il y ait un prince qui ait seulement deux villes en tout son domaine, mais villes grandes, spacieuses et peuplées : l'une qui est la capitale s'appelle Jérusalem, et l'autre Babylone. Allant par le pays par curiosité et pour voir le monde, vous entrez dans Babylone ; et après y avoir passé quelques jours vous demandez : A qui est cette ville-ci, qui en est le roi légitime ? on vous répond : C'est le roi de Jérusalem. Est-

(1) Indignatio Domini super omnes gentes.... (Isa. 34. 2.)
(2) Abjecerunt legem Domini exercituum ; ideo iratus est furor Domini in populum suum. (Isa. 24. 25.)

il bien aimé en cette ville ? Nullement ; il n'y a pas un seul habitant qui l'aime comme il doit. Lui paie-t-on bien les tailles ? Très mal. Garde-t-on bien ses ordonnances ? On n'en fait rien si on ne veut ; il n'y a pas un seul bourgeois qui n'en viole quelqu'une. N'est-ce point parce qu'il en publie trop souvent ou de trop difficiles ? Non, il n'en a publié que fort peu, toutes pour le bien de ses sujets et pour la paix de l'état. Mais c'est peut-être qu'il opprime ses vassaux et qu'il les traite tyranniquement ? Non, il se comporte avec toute la douceur et la bonté imaginable. Et le grand turc qui est ennemi de votre roi, en quelle catégorie est-il ici ? Il y a grand crédit, il n'y a pas un seul citoyen de la ville qui n'ait intelligence avec lui et ne fasse ce qu'il sait lui être le plus agréable. Sortant de là, vous poursuivez votre chemin et vous entrez dans Jérusalem ; et vous demandez à quelqu'un : Le roi est-il bien aimé dans cette ville-ci ? Extrêmement bien, répond-on ; tous les habitants le servent et le chérissent comme leur propre père, et encore plus. Lui paie-t-on bien les tailles ? Très exactement et de si bon cœur qu'on en paie toujours plus qu'il n'en demande. Garde-t-on bien ses édits ? parfaitement bien, et avec tant d'affection que, si l'on connaît qu'il désire quelque chose, on l'exécute sur-le-champ, sans attendre qu'il le commande. Le grand turc ne serait donc pas bien reçu ici ? Je vous en réponds : il y est venu quelquefois pour penser s'emparer de cette place, mais il s'en est toujours retourné avec honte. Entendant ces propos, et sachant assurément qu'on ne vous ment point, si vous vouliez représenter la puissance et l'autorité royale de ce prince sur ces deux villes, comment la représenteriez-vous ? on a coutume d'exprimer et de représenter la souveraineté par une couronne ; quelle couronne feriez-vous pour représenter celle-ci ? N'est-il pas vrai que, pour exprimer la puissance qu'il a en Jérusalem, vous feriez une couronne d'or, de rubis, de diamants, ou d'autre matière encore plus précieuse si vous pouviez ; car puisqu'il y est honoré et aimé, servi et obéi avec tant d'humilité, de cordialité et de fidélité, la puissance qu'il a en

cette ville est mille fois plus précieuse que l'or, plus éclatante que les rubis, plus ferme et solide que les diamants. Et si vous vouliez exprimer la souveraineté qu'il a sur Babylone, vous feriez un diadème de paille ou une couronne d'épines. Et quel roi de paille serait-ce, diriez-vous, s'il n'avait point d'autre domaine que Babylone? je ne sais s'il en est roi de droit et par titre légitime, mais en effet et en vérité il en est aussi peu roi que moi; car il n'y est respecté, ni aimé, ni servi, ni obéi, ni redouté : de quoi lui sert la souveraineté qu'il en a, sinon pour être méprisé, moqué et bafoué comme si c'était un fantôme de paille : de quoi lui sert cette couronne, sinon pour lui produire des épines, des crève-cœur et des peines d'esprit, de se voir traiter si indignement par ses vassaux naturels? Voilà comme Dieu est traité? oui, voilà comme Dieu est traité! C'est saint Augustin qui apporte cette comparaison, et il l'a trouvée si naïve qu'il a composé là-dessus vingt-deux livres entiers, les plus beaux et les plus doctes de toutes ses œuvres, qui sont les vingt-deux livres de la Cité de Dieu.

Dieu est le roi naturel et légitime de tous les hommes; il a droit de souveraineté sur eux en qualité de créateur, de conservateur et de fin dernière : tous ses sujets sont partagés et réduits à deux communautés, que nous pouvons appeler deux cités; encore qu'ils soient pêle-mêle quant au corps et quant à la demeure, ils sont néanmoins tout à fait séparés quant à l'esprit, au genre de vie et à leur manière d'agir; cependant Dieu les discerne aussi distinctement que si les uns étaient en orient, et les autres en occident. Une de ces cités, c'est Jérusalem, l'assemblée des gens de bien, des vertueux et des prédestinés; l'autre, c'est Babylone, l'assemblée des méchants, des vicieux et des réprouvés : tous les gens de bien portent honneur et affection cordiale à Dieu comme de bons enfants à leur père; ils lui paient de bon cœur, non-seulement les dîmes et les autres droits qu'il demande, mais plusieurs aumônes, quantité de charités et d'offrandes qu'on peut appeler de surérogation. Ils ne gardent pas seulement ses commandements, mais plu-

sieurs de ses conseils et de ses inspirations qu'ils savent lui être agréables. Ils n'ont aucun commerce avec l'esprit malin, son ennemi ; et s'il tente leur fidélité, ils le rejettent bien loin, ils l'abhorrent, ils le détestent et le maudissent. La royauté que Dieu a sur ces sortes de gens n'est-ce pas une couronne qui a plus d'éclat, de prix et de valeur que si elle était d'or ou de diamants ; mais en la cité de Babylone, en l'assemblée des vicieux, en ce parti que vous prenez quand vous commettez un péché mortel, pas un n'aime Dieu comme il doit, tous lui tournent le dos très lâchement. Cela est vrai : le péché mortel et le vrai amour de Dieu, tel qu'il le demande de nous, sont incompatibles plus que l'eau et le feu ; que le blanc et le noir, que la lumière et les ténèbres. En ce parti que vous prenez, personne ne rend service à Dieu, personne ne lui paie le tribut, personne ne lui offre les présents qu'il est obligé de payer et d'offrir ; tous sont comme ces rebelles dont il est dit en l'Ecriture : *Filii Belial non attulerunt ei munera.*

En cette ville de Babylone, dont vous vous rendez citoyens quand vous tombez en péché mortel, il n'y en a pas un qui ne viole les ordonnances divines, soit l'une ou l'autre; il n'y a aucun commandement de Dieu qui n'y soit méprisé ; il n'y a personne qui en observe un seul en charité : cependant ils sont si faciles et en si petit nombre !

En ce parti que vous prenez, il n'y a personne qui n'ait intelligence avec le démon, qui ne se livre à sa domination : *A quo captivi tenentur,* et qui ne fasse ce qui lui est agréable, car ces blasphèmes, ces adultères, ces rapines et ces faux témoignages lui plaisent extrêmement. Attendu donc que Dieu est le roi naturel et le seigneur de tous les hommes, ces gens ne blessent-ils pas outrageusement son autorité royale ? car, de quoi lui sert la souveraineté qu'il a sur cette Babylone, sinon pour y être comme un roi de farce et de théâtre, qui n'a pas plus de crédit en la ville que le moindre palefrenier ? De quoi lui sert cette souveraineté, sinon pour faire que son ennemi se moque de lui et le brave, en disant : Vous avez droit de propriété sur ces

gens, mais j'en ai la possession et la jouissance ? vous en avez le domaine, et moi la domination ; ils se disent vos sujets ; mais en effet ils me servent et me rendent hommage. Cette souveraineté n'est-elle pas une couronne d'épines, qui ne lui produirait que des peines et des afflictions d'esprit de se voir ainsi méprisé, si sa béatitude infinie ne le rendait incapable de telles impressions ? Sortez-donc de cette Babylone, si vous êtes sages ; sortez de l'état du péché : heureux mille fois, heureux mille fois, mille et millions de fois heureux celui qui n'a jamais été de ce parti ! C'est ainsi que David commence tous ses psaumes ; c'est le frontispice et le titre qu'il donne à sa poésie sacrée : *Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum*. En hébreu, *ascre haisch. Beatitudines viri*, comme s'il disait, autant de fois que je chante en mes psaumes les grandeurs et les perfections de Dieu, autant de fois je publie le bonheur et la félicité de celui qui n'a jamais été du parti qui se révolte contre une si haute, si grande et si puissante Majesté.

SECUNDUM PUNCTUM.

C. — (*Offendit sapientiam et providentiam Filii.*) Si le péché offense ainsi la puissance et l'autorité du Père, il n'offense pas moins la sagesse et la providence du Fils ; il la choque en la conduite du monde, il en rompt l'harmonie, il en trouble l'économie, il y fait un plus grand désordre que si on déréglait le mouvement des cieux, le cours du soleil et des autres astres, le flux et reflux de la mer, les productions de la terre, le commerce des éléments, la vicissitude des saisons, l'accord et la liaison des autres créatures. Quand vous commettez un péché mortel, vous faites un plus grand désordre en la nature que si les globes célestes s'arrêtaient, que si le soleil perdait sa lumière, que si la terre ne produisait plus de plantes, que si les animaux ne se multipliaient plus, que s'il n'y avait plus d'été, d'hiver, de printemps ni d'automne. Vous ne me croyez pas, parce que vous ne vous conduisez que par imagination ; mais si vous me

voulez écouter et peser attentivement mes raisons, vous verrez qu'il n'y a rien de plus vrai.

On dit en philosophie, et il est assuré, qu'en la conduite d'une entreprise, une seule faute qu'on commet au regard de la fin est beaucoup plus pernicieuse et de plus grande conséquence que plusieurs qui se commettraient à l'égard des moyens qui tendent à la fin. Je m'explique : Vous avez un procès d'importance, mais juste et selon l'équité ; pour en avoir bonne issue vous faites quantité d'actions, vous présentez requête, vous faites donner assignation, vous consultez votre avocat, vous fournissez vos pièces, vous instruisez le rapporteur ; la fin que vous prétendez en tout cela, c'est d'avoir gain de cause et d'obtenir sentence favorable. Supposons que votre avocat n'entende votre droit qu'à demi, ou que votre sergent ne donne pas d'ajournement quand il le doit, ou que le clerc de votre procureur soustraie une pièce de votre dossier, ou que le secrétaire de votre rapporteur ne permette jamais que vous l'abordiez ; ce serait un grand accident pour votre dessein, mais il ne serait pas extrême si, nonobstant cela, le juge, connaissant la justice de votre droit, prononçait sentence en votre faveur ; au contraire, supposons que toutes les assignations soient bien données, l'avocat bien informé, les pièces fournies et le procès bien instruit, mais que le juge gagné par argent ou par quelqu'autre passion vous condamne ; cette seule disgrâce vous est plus dommageable que toutes les autres ensemble, parce qu'en votre dessein, la fin que vous prétendez est d'avoir sentence favorable ; les moyens que vous prenez pour cela sont des ajournements, les plaidoyers des avocats, la fourniture des pièces et l'instruction du procès.

En la conduite de ce monde, le péché mortel seul ruine la fin de la providence, et les autres déréglements qui peuvent arriver n'ont rapport qu'aux moyens. Considérons cela dans un péché particulier ; il nous fera juger tous les autres, car ils sont tous égaux, en ce qu'ils nous privent de Dieu. Voilà que Dieu met le premier homme au monde dans le paradis terrestre ; il fait mouvoir les cieux, briller les astres

sur lui il commande à la terre de produire des herbes, aux arbres de porter des fruits, aux animaux de lui rendre obéissance, aux saisons de l'année de le servir par quartier, et à toutes les créatures de contribuer à son entretien. Quel est le but de tout cela et à quelle fin se rapporte toute cette économie? C'est afin que l'homme connaisse Dieu, afin que, par la beauté, la bonté et la sage conduite des créatures, il comprenne la grandeur, la beauté, la bonté et la sagesse du Créateur qui les a produites et qui les gouverne; et non pas qu'il connaisse Dieu simplement, mais qu'en le connaissant il l'honore et l'affectionne ; car si le connaissant il ne l'honorait ni ne l'aimait, le mépris en serait plus grand et l'offense plus injurieuse. La fin donc du mouvement des cieux, de la lumière et de l'influence des astres, de la beauté et de la fécondité du paradis terrestre, de la conservation et conduite de toutes les créatures, c'est qu'Adam aime et honore son Dieu: il manque à cela par un péché mortel, il aime mieux complaire à sa femme qui lui présente le fruit qu'à son Dieu qui le lui défend ; la faute donc qu'il commet est un plus grand désordre que si les cieux, si les astres et si les éléments se déréglaient, car la faute qu'il fait ruine la fin de toute la conduite de Dieu ; le déréglement des autres créatures n'en pervertit que les moyens. S'il eût persisté en l'amour de Dieu, encore que toutes les créatures se fussent renversées sens dessus dessous, la providence de Dieu eût eu son compte, car elle ne prétendait en toutes ses œuvres que d'être aimée de cet homme ; mais cet homme manquant à son devoir et perdant l'amour de Dieu, toutes les créatures, quoique bien réglées et sagement conduites, ne parviennent point à leur fin, et par conséquent sont déréglées et inutiles.

TERTIUM PUNCTUM.

D. —(*Offendit bonitatem et charitatem Spiritus-Sancti.*) Mais, de toutes les perfections divines, celle contre laquelle le pécheur exerce le plus d'hostilités, c'est la bonté et charité du Saint-Esprit; il la soulève contre elle-même,

et il se sert d'elle pour lui être plus injurieux ; car je vous demande, pécheur, quand vous êtes au palais et qu'on tient audience, pourquoi n'offensez-vous pas un président ou un conseiller, pas même le plus petit huissier, quand même il vous aurait désobligé au dernier point ? c'est que vous croyez très assurément que vous en seriez puni. Pourquoi offensez-vous Dieu qui ne vous a jamais désobligé ? c'est que vous croyez qu'il vous pardonnera. Si vous étiez très assuré que Dieu ne vous le pardonnât jamais, vous vous garderiez bien de commettre ce péché, quelque tentation que vous en eussiez; mais vous le commettez aisément, parce que vous pensez: Dieu est bon, Dieu est miséricordieux, il me pardonnera. Vous lui êtes donc mauvais, parce qu'il vous est bon: *Oculus tuus nequam est*, *quia ille bonus*. Vous prenez sujet de ne pas l'épargner de ce que vous croyez qu'il vous épargnera, et vous offensez sa bonté par rapport à sa bonté.

Supposons qu'étant hors de la ville, dans une hôtellerie des champs, un bon ecclésiastique, vénérable vieillard et savant homme, soit logé dans une même chambre que vous, et que vous soyez assez insolent que de lui dire des injures et déchirer sa réputation ; s'il arrivait que quelqu'un vous dit : A quoi pensez-vous, c'est un conseiller du parlement! Ha! c'est un conseiller, raison de plus pour lui en dire de plus belles, et à cause de son titre de conseiller, vous redoublez à souhaits vos injures et vos offenses ; sans doute qu'en ce cas vous blesseriez notablement le respect que vous devez à son âge, à sa doctrine et à son caractère ; mais vous offenseriez bien davantage sa qualité de conseiller. Vous méprisez les commandements de Dieu, vous jurez son saint nom, vous le blasphémez et vous le reniez ; vous ne le sauriez faire sans perdre le respect que vous devez à sa grandeur, à sa puissance, à sa sagesse et à son immensité ; mais surtout vous offensez outrageusement sa bonté, prenant sujet, de ce qu'il est bon, de le persécuter avec plus de licence. Or, qu'est-ce qui vous donne la hardiesse de commettre ce péché ? est-ce parce que Dieu est grand, puissant et juste? Non, s'il n'y avait que cela, vous auriez plus de retenue ;

mais, parce qu'il est bon, vous prenez l'audace et la témérité de le traiter indignement. Et s'il y avait de la distinction entre les attributs de Dieu, vous donneriez sujet à toutes les autres perfections de se plaindre de sa bonté ; sa grandeur, sa puissance et sa justice, auraient occasion de dire à sa bonté : Ma sœur, vous nous faites tort, vous êtes cause qu'on nous offense plus librement ; car, si on n'espérait d'être à couvert sous vos ailes, on ne nous mépriserait pas comme on le fait

Mais ce qui montre encore mieux la malignité du péché, c'est qu'il choque cette bonté divine dans son infinité ; car n'est-il pas vrai que si la bonté de Dieu avait quelques bornes, et que si Dieu n'était bon que jusques à certain degré, vous ne seriez pas si osé que de l'offenser. Vous penseriez en vous-même : Si je commets ce péché, peut-être que Dieu ne sera pas bon jusqu'à ce point que de me le pardonner ; mais vous l'offensez hardiment, parce que Dieu est infiniment bon, que sa charité n'a ni terme ni mesure, que les trésors de sa miséricorde sont immenses et inépuisables. Hé ! mon Dieu, où en sommes-nous réduits ? en quel abîme d'ingratitude sommes-nous tombés ? Ce qui nous devrait être un sujet de vous aimer de tout notre cœur, et d'un amour infini s'il était possible, cela nous sert de prétexte et d'occasion de vous persécuter avec plus d'outrage. Quel effroyable déréglement ! quel monstrueuse révolte ! nous servir de la bonté divine pour attaquer l'être et la vie de celui qui, par sa bonté, nous a donné l'être et la vie !

QUARTUM PUNCTUM.

E. — (*Offendit vitam trium personarum.*) Oui, attaquer l'être et la vie, car tout ce que nous avons dit jusqu'à présent des horribles attentats et des effets funestes du péché n'est rien en comparaison de ce quatrième et dernier. C'est ici où il faudrait avoir une voix de tonnerre et une poitrine d'acier pour se faire entendre à tous les hommes et aux quatre coins de l'univers : Mon Dieu ! donnez-moi des larmes pour purifier mes péchés, avant que

de faire entendre à ce peuple l'abomination des crimes qu'il commet. Le puis-je dire sans frémir, sans répandre des larmes de sang, sans avoir le cœur brisé et réduit en poussière ? Faut-il que je le dise ? ma langue, l'oseras-tu bien prononcer ! Le péché, c'est un déicide. Qu'est-ce à dire un déicide ? Mon Dieu, faut-il que j'aie une bouche ! faut-il que j'aie appris à parler pour développer ces horreurs ? c'est-à-dire, qu'il attente à la très auguste majesté de Dieu. Il conspire contre la vie de Dieu, il tend à anéantir l'être de Dieu. *Dixit insipiens in corde suo: Non est Deus*; en hébreu, il y a : *En eloim*, *non sit Deus*, ou *non est Deus in corde suo*, c'est-à dire, qu'il le voudrait et qu'il le désirerait : *Cordis locutio est affectio*, dit S. Bernard. Et derechef : *Nunc autem et ipsum, quantum in ipsa est, Deum perimit voluntas propria*; et il le montre par cette raison : Quand vous commettez le péché, vous voudriez que Dieu ne le vît pas, ou qu'il ne le pût châtier, ou qu'il ne le châtiât pas; vous voudriez donc qu'il fût aveugle, ou impuissant, ou injuste, (1) et par conséquent qu'il ne fût pas Dieu. Et pour vous convaincre encore plus sensiblement, je vous dirai que quand vous commettez le péché mortel, ou vous pensez que Dieu en sera content, et vous le voulez ainsi, ou non ; si vous pensez et voulez que Dieu en soit content, vous voulez qu'il soit méchant, qu'il approuve la malice, qu'il agrée l'iniquité, qu'il approuve et agrée ce que vous-même n'approuveriez pas si vous n'étiez aveuglé de votre passion, et ce que vous-même, tout méchant que vous êtes, ne pouvez approuver en un autre; car vous condamnez les larrons et les voleurs, les concussionnaires et les adultères : vous voulez donc que Dieu ne soit pas juste, qu'il ne soit pas bon et qu'il ne soit pas Dieu ? car celui qui approuve et qui agrée la méchanceté et l'in-

(1) Omnino enim vellet Deum peccata sua aut vindicare non posse, aut nolle, aut nescire. Vult ergo eum non esse Deum quæ quantum in ipsa est vult eum, aut impotentem, aut injustum esse, aut insipientem. Crudelis plane et omnino execranda malitia quæ Dei potentiam, justitiam, sapientiam, perire desiderat. (S. Bern. serm. 3. in die Pasc. S. Bern. epist. 104. ad Galterum de Calvo monte.)

justice n'est pas bon, n'est pas juste et n'est pas Dieu. Que si vous pensez que Dieu ne sera pas content de votre péché, et néanmoins vous le commettez, vous voulez que Dieu ne soit pas content, qu'il ne soit pas heureux, et qu'il ne soit pas Dieu; car celui-là n'est pas Dieu qui n'est pas heureux absolument; celui-là n'est pas parfaitement heureux qui n'est pas content en quelque chose : *Exacerbavit Dominum peccator*. Il est vrai que bien que Dieu déteste et abhorre votre péché, il ne laisse pas d'être heureux en lui-même et parfaitement content, parce que, par sa bonté infinie et par sa sagesse incompréhensible, il sait tirer de votre péché quelque bien. Mais tant y a que de votre part, en tant qu'il est en vous, par la nature et la condition de votre péché, par la disposition de votre cœur, et par l'inclination de votre volonté, vous tendez à le rendre mécontent, à troubler son repos, à altérer sa félicité, à blesser sa souveraineté, à pervertir l'ordre de sa providence, à lui enlever sa couronne, et par conséquent à détruire sa divine essence.

En effet, si un vassal portait un coup d'épée au sein de son prince, et que le prince se trouvât armé d'une cotte de maille ou d'une cuirasse sous sa pourpre, et qu'il n'en reçut aucune blessure, le vassal n'en serait pas moins coupable, moins parricide, moins puni que s'il avait tué son prince. Vous faites un action qui, de sa nature, serait suffisante pour détruire l'essence de Dieu et anéantir sa divinité, si elle en était capable. Votre péché ne fait pas cela en effet, parce que Dieu est armé de son impassibilité et de son immortalité naturelle; mais sans doute que vous êtes aussi criminel, parricide et déicide que si votre attentat détestable portait coup. De là vient que le péché est un aussi grand mal comme Dieu est un grand bien; un mal infini, ineffable et incompréhensible. Un grand docteur disait que si toute l'eau de la mer était d'encre, tous les hommes des écrivains, et toutes les feuilles d'arbres des feuilles de papier, ils ne pourraient pas coucher par écrit assez dignement les excellences d'une seule perfection de Dieu.

Cela est vrai, et c'est ce qui me perce le cœur, c'est ce qui me fait frémir d'horreur en la seule pensée du péché, qui tend à les anéantir toutes ; et il faut ajouter que tous ces écrivains ne pourraient jamais exprimer la malignité du péché.

CONCLUSIO.

F. — (*Fuga peccati.*) Hé ! mon Dieu, qu'est-ce cela ? hé! quelle misère, d'être toujours en ce monde en danger; à chaque moment, d'encourir un si grand mal ! O grand saint, que vous aviez bien sujet de dire ce que vous disiez et de faire ce que vous faisiez ! que vous aviez grand sujet, ensuite de l'étymologie de votre nom, d'être tout de feu, tout de flamme et de zèle, pour anéantir le péché. S. Ignace avait procuré à Rome qu'on instituât une maison de retraite pour y renfermer les pauvres filles perdues qu'on retirerait des occasions du péché ; lui-même prenait la peine d'en chercher et de les y conduire. Quelqu'un lui dit qu'il était bien simple, que c'était peine perdue, que ces malheureuses créatures ne laisseraient pas de retourner à leur vomissement : N'importe, dit-il, quand je ne les empêcherais d'offenser Dieu qu'une seule nuit en leur vie, je ne penserais pas que ma peine fût perdue : il avait raison, et je dis à son exemple : Quand je n'empêcherais qu'une seule âme de commettre un péché mortel qu'elle eût commis si elle n'eût été en cette prédication, je ne regretterais pas d'être venu à Toulouse, d'être né au monde, de m'être fait prêtre ; je tiendrais mes veilles, mes travaux et mes études très bien employés. Que dis-je ? que je ferais cela ; moi une chetive créature ! quand notre Sauveur n'aurait fait autre chose, depuis qu'il est au monde, que d'empêcher une seule âme de commettre un péché mortel, il ne se repentirait pas de s'être incarné, il tiendrait sa naissance, sa vie, ses fatigues, ses miracles, sa mort et sa passion très bien employés.

Figurez-vous donc qu'il vous fait la question qu'il fit autrefois à S. Pierre : *Petre, amas me?* Pierre, Jean, Fran-

çois, m'aimez-vous ? mais, encore en vérité, m'aimez-vous ? Que répondez-vous à cette question ? si vous ne voulez pas mentir, comme il ne faut pas le faire, principalement quand on parle à Dieu qui est la vérité même, vous direz : Non, je ne vous aime pas. Ingrat que vous êtes, vous n'aimez pas celui qui vous a tant aimé et comblé de tant de biens ! Dénaturé que vous êtes, vous aimez votre chien, et vous n'aimez pas votre Dieu ! Mon Dieu, quelle horreur de prononcer cela ! mais c'est pour mettre à ce perfide ses abominations devant les yeux, ainsi que vous nous le commandez ? Vous n'aimez pas votre Dieu, malheureux que vous êtes ! comment voulez-vous qu'il soit avec vous ? Si votre serviteur me disait : Mon maître ne m'aime point, je lui dirais : Ne demeure donc plus avec lui. Votre valet ne doit pas demeurer avec vous si vous ne l'aimez pas, et pensez-vous que votre Dieu veuille demeurer avec vous, si vous ne l'aimez pas ? et si Dieu n'est pas avec vous, que pouvez-vous devenir ?

Si vous aimez votre Dieu, comme vous êtes obligé, haïssez donc le péché : *Qui deligitis Dominum, odite malum*. C'est l'unique ennemi qu'il a et qu'il peut avoir au monde ; il désoblige au dernier point ses perfections, il offense sa grandeur, il déshonore sa puissance, il méprise sa sagesse, il abuse de sa bonté, il irrite sa justice, il démérite de sa miséricorde, il attaque sa simplicité, il n'a point de respect pour son immensité, il est injurieux à sa souveraineté, odieux à sa sainteté ; il s'oppose à sa volonté, il contrecarre ses desseins, il anéantit ses grâces, il fait révolter contre lui-même ses créatures : *Qui diligitis Dominum, odite malum ;* ces deux paroles sont bien jointes. Autant que Dieu est digne d'amour, autant le péché est digne de haine ; Dieu mérite d'être aimé sur tous les biens qui peuvent être ; la péché mérite d'être abhorré sur tous les maux qui peuvent arriver : *Qui diligitis Dominum, odite malum*. Celui qui aime le bien souverain, toutes choses lui réussissent ; celui qui abhorre le mal souverain, tous les autres maux ne lui peuvent nuire : *Nulla nobis nocebit*

adversitas, si nulla nobis dominetur iniquitas : Qui diligitis Dominum, odite malum. Celui qui aime Dieu aura quelque jour des joies que l'esprit humain ne peut comprendre ; celui qui évite le péché évitera des peines inconcevables, insupportables et éternelles. *Amen.*

SERMON XXIX.

PAR LE PÉCHÉ NOUS ABUSONS DES BIENFAITS DE DIEU.

Retribuant mihi mala pro bonis.
Les pécheurs me rendaient le mal pour le bien. (Ps. 24. 12.)

Le quatrième motif que nous pouvons prendre pour faire naître en nos cœurs une vraie contrition, c'est de considérer que le péché mortel n'offense pas seulement la grandeur incompréhensible de la majesté de Dieu et les excellences infinies de ses perfections adorables, mais qu'il fait que nous abusons des bénéfices inestimables que nous avons reçus et que nous recevons tous les jours de sa libéralité divine, et principalement des bienfaits de la création, de la rédemption et des inspirations. Vous nous avez donné des exemples admirables de la pratique contraire, ô sainte et bienheureuse Vierge ! vous êtes comparée à la glace d'un miroir qui n'a point de tache : *Speculum sine macula*; le miroir exposé au soleil ne reçoit aucun rayon de cet astre qu'il ne le lui renvoie aussitôt. Vous avez toujours été si fidèle et reconnaissante des faveurs de Dieu, que vous n'avez jamais reçu aucun bien de sa main libérale sans le lui renvoyer promptement par une sainte action de grâces. Aussi c'est à vous proprement que s'adressent ces paroles : *Quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.* Vous êtes établie souveraine sur toutes les œuvres de Dieu; nous reconnaissons en vous cette qualité, en nous prosternant humblement à vos pieds et vous disant avec l'ange : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Primum punctum. A. *Peccatum offendit beneficium creationis; nam est contra ejus finem, nempe gloriam Dei, et hoc explicatur primo de veniali.*

Et probatur : — B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Ex S. Bern.* D. 3° *Ratione.* — E. *Deinde mortali.*

Secundum punctum. *Peccatum offendit beneficium redemptionis :* F. 1° *Scriptura.* — G. 2° *Patribus.* — H. 3. *Parabola uxoris adulteræ.*

Tertium punctum. *Peccatum offendit beneficium inspirationum :* — I. 1° *Scriptura.* — L. 2° *Patribus.* — M. 3° *Rationibus* — N. 4° *Comparatione.* — O. 5° *Exemplo.*

Conclusio. P. *Per recapitulationem in illa verba :* Quæ perfecisti destruxerunt.

Il est vrai que les trois personnes de la très sainte et très auguste Trinité ont fait sortir du néant toutes les créatures ; toutes trois ont coopéré ensemble et par indivis à la production du ciel et de la terre, et néanmoins l'œuvre de la création est attribué par les apôtres à la personne du Père, parce que cette œuvre est un effet de puissance, et que la puissance est appropriée particulièrement au Père, d'autant qu'il est le principe de tout être créé et incréé, qu'il est l'origine de tout ce qui est produit au ciel et en la terre, et qu'il est la Déité fontale, comme parle S. Hilaire. En cet ouvrage de la création, ce qui arrête le plus mon esprit et qui me semble le plus digne de réflexion, c'est la fin pour laquelle Dieu a créé le monde : il n'est point d'esprit raisonnable qui ne croie aisément que Dieu n'a pas fait ce monde visible pour les anges ; ce sont des intelligences séparées et détachées de toute sorte de matière, affranchies de tout être corporel, et qui n'ont pas besoin des cieux, ni des éléments, ni des autres créatures matérielles. Il ne l'a pas fait pour les bêtes ; car elles n'ont pas l'esprit pour reconnaître, pour remarquer, ni pour admirer l'artifice, la sagesse et l'industrie admirable avec laquelle ce monde a été créé et concerté, et qu'il est conduit et gouverné : il l'a donc créé pour l'homme. Et pourquoi a-t-il fait l'homme ?

C'est une des premières questions qu'on fait en la doctrine chrétienne et qui mérite bien d'être conçue. A quelle

fin est créé l'homme ? à quelle fin êtes-vous en ce monde, petit garçon, petite fille ? Est-ce pour jouer, pour badiner, pour folâtrer ? si c'est ainsi, vous n'êtes pas plus que les petits chiens, les petits chats ; car ils courent ainsi et jouent ensemble. A quelle fin êtes-vous au monde, ô homme ! ô femme ! est-ce pour boire et manger, pour prendre vos plaisirs et pour vous gorger de délices ? si c'est ainsi, en vain vous avez reçu une âme raisonnable, un esprit et un cœur capables d'aimer Dieu ; vous n'êtes pas plus que les bêtes ; les pourceaux, les lions et les autres bêtes ne tendent qu'à manger, qu'à boire, qu'à se conserver en vie, et qu'à produire leurs semblables : Dieu vous a créé pour sa gloire, qui est la plus noble et la plus excellente fin qu'une créature puisse avoir.

PRIMUM PUNCTUM.

A. — (*Peccatum offendit beneficium creationis.*) Le péché véniel combat cette fin, et le péché mortel encore plus. Mais qu'est-ce que la gloire de Dieu et en quoi consiste-t-elle ? Je dis la gloire extérieure et accidentelle ? C'est que Dieu soit connu, aimé, servi et obéi.

B. (1° *Scriptura.*) Toutes les actions volontaires que vous faites qui servent à cette fin sont bonnes, honnêtes, louables, vertueuses et méritoires ; toutes celles qui ne tendent pas à cette fin sont mauvaises, déréglées, vicieuses et déméritoires ; car le Fils de Dieu, en saint Matthieu, (c. 25. 26.) appelle méchant le serviteur paresseux qui n'avait pas perdu son talent, mais l'avait laissé inutile.

Si vous travaillez en votre boutique pour gagner votre vie, par inclination naturelle que les pères ont de vivre et de nourrir leurs enfants, vous n'en faites pas plus que les Païens et que les bêtes ; une hirondelle fait mille voyages pour apporter la becquée à ses petits. Vous travaillez pour élever vos enfants en la fortune médiocre où la providence de Dieu les a mis par leur naissance, pour obéir à ses commandements : *In sudore vultus tui*, à la sueur de votre

front. *Educate illos,* élevez-les pour les nourrir en l'amour et en la crainte de Dieu, vous servez à la gloire de Dieu. Dieu en est obéi et aimé. Vous vous rendez complaisant au désir de votre femme en choses bonnes ou indifférentes afin d'être en paix avec elle ; vous obéissez et servez votre mari pour obéir à ce commandement : *Viri, diligite uxores vestras ; mulieres subditæ sint viris ;* maris, aimez vos femmes ; que les femmes soient soumises à leurs maris ; la gloire de Dieu y est, il en est loué et obéi. Mais ce procès que vous poursuivez avec tant de chaleur et de frais, pour peu de chose, par opiniâtreté ou par animosité ; ces grands biens que vous amassez avec tant de peine, de soucis, d'inquiétude et d'avarice, pour vous enrichir ou pour agrandir vos enfants, servent-ils à la gloire de Dieu ? Dieu en sera-t-il mieux connu, aimé et servi de vous ou de vos enfants ? Au contraire, plus vous avez de biens, d'héritages, de fermes, de domaines, moins vous pensez à Dieu et moins vous le servez ; ce procès vous empêche d'y penser, ces grands biens vous empêchent de venir à la messe, d'ouïr le sermon et de communier, parce qu'il faut avoir soin des domestiques, des ouvriers, des fermiers ; de faire semer, labourer et moissonner. Vous dites : Le père crie tant contre les cabarets, contre les jeux et les visites du monde, et quel mal y a-t-il ? ce sont des divertissements innocents, nous ne faisons tort à personne ; je ne m'enivre pas, je ne médis pas, je ne jure pas, je ne trompe personne. Quand il n'y aurait point d'autre mal, ce sont des actions déréglées, parce qu'elles ne servent de rien à la fin pour laquelle vous êtes créé ; ce sont des actions désordonnées; elles ne sont pas dans l'ordre, dans le rapport, dans la relation et dans la voie qui conduit à la fin.

Toute action volontaire qui ne tend pas à la gloire de Dieu, ou immédiatement, ou médiatement ; qui ne sert pas à ce que Dieu soit connu et honoré, c'est une action déréglée, vicieuse et désordonnée. Immédiatement, c'est comme quand vous priez Dieu, quand vous le louez, le bénissez et parlez de lui à votre prochain, quand vous pra-

tiquez les vertus qui lui sont agréables. Médiatement, c'est comme quand vous mangez, buvez, ou dormez, non pas pour votre satisfaction, mais afin d'avoir des forces pour le servir. Vous passez quelquefois le temps en quelque honnête récréation, non pas pour votre contentement, mais pour relâcher votre esprit, afin qu'il soit plus habile et plus propre à des actions sérieuses pour le service de Dieu. Cette réfection, ce repos, cette récréation, tendent à la gloire de Dieu; mais de perdre votre temps, ou votre argent, ou l'occasion de faire du bien, pour vous divertir dans les cabarets, dans les jeux, dans les visites superflues, dans les compagnies mondaines, c'est contre l'œuvre de la création, c'est contre la fin pour laquelle vous êtes au monde. On vous dira un jour : *Serve male et piger.* Serviteur méchant et paresseux. *Servum inutilem projicite in tenebras exteriores :* Qu'on jette le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures. Vous le pouvez connaître par cette supposition.

Vous avez en votre maison une servante qui vous est fidèle, qui n'est ni voleuse, ni gourmande, ni libertine; mais toutes les fois que vous l'envoyez en ville pour affaire, elle s'amuse fort longtemps à je ne sais quoi, aujourd'hui à deviser avec une autre servante, demain à danser, un autre jour à regarder un charlatan. Si on vous demande : Avez-vous une bonne servante ? — Non, certes. — Vous dérobe-t-elle ? — Non. — Est-elle coquette ? — Non ; mais elle manque beaucoup à faire son devoir ; je la nourris et je la paie afin qu'elle emploie son temps à mon service et à mes affaires, et elle ne fait rien moins ; elle perd le temps à des amusements. Vous n'êtes ni blasphémateur, ni voleur, ni ivrogne, ni impudique, Dieu le veuille, à la bonne heure, c'est quelque chose ! mais vous ne faites rien ou presque rien pour Dieu ; vous passez votre vie en oisiveté, ou si vous travaillez, ce n'est que pour vous ; vous seul êtes le but et la fin de tous vos desseins, de toutes vos entreprises et de toutes vos actions ; vous ne pensez qu'à votre satisfaction, qu'à l'établissement de votre fortune et qu'à l'avancement

de vos enfants ; ne craignez-vous point qu'on ne dise de vous à l'heure de votre mort : Prenez-moi ce serviteur inutile, jetez-le dans les ténèbres extérieures, où il y aura des grincements de dents ?

C. — (2° *Patribus.*) S. Bernard vous donne grand sujet de le craindre, écrivant à un jeune homme qui perdait son temps en des occupations vaines et temporelles : *Attende quid mereatur iniquitas, si sola sufficit inutilitas ad damnationem.* (Epist. 104. ad Galterum de Calvo monte.) Messieurs, ne soyons pas insensibles, ne fermons pas les yeux à la vérité ; vous avez beau vous flatter, on a beau vous complaire et vous dire qu'il n'y a point de mal, on n'éteindra pas les lumières que le Saint-Esprit donne à ses saints, on n'effacera pas l'Ecriture sainte. Voilà la parole d'un grand saint : *Sola inutilitas sufficit ad damnationem ;* et il le prouve par l'Ecriture.

D. — (3° *Rationes.*) David dit que, pour monter au ciel, non-seulement il faut être innocent, non-seulement il faut être pur et net de cœur, mais il faut n'avoir pas reçu en vain une âme déraisonnable et chrétienne (1). Vous gagnez votre vie, vous conservez votre santé, vous multipliez votre race, vous élevez vos enfants, et ne feriez-vous pas de même si vous aviez une âme de païen ou de bête ? *Attende quid mereatur iniquitas, si sola sufficit inutilitas ad damnationem.* Si la vie fainéante mérite tant de reproches, combien plus la vie criminelle qui choque en droite ligne la gloire de Dieu !

E. — (*Deinde de mortali.*) La gloire de Dieu, c'est qu'il soit connu, honoré, aimé, servi et obéi, et vous faites tout le contraire en commettant le péché ; au lieu de le faire connaître, vous le méconnaissez. Car S. Jean nous dit : Celui qui ose dire qu'il connaît Dieu et ne garde pas ses commandements, c'est un menteur. (1. Joan. 2. 4.) Vous le déshonorez en lui préférant une misérable créature, vous foulez aux pieds ses commandements, vous vous ser-

(1) Quis ascendet in montem Domini ? Qui non accepit in vano animam suam. (Psal. 23. 3. 4.)

vez des puissances de votre âme et des membres de votre corps pour offenser celui qui vous a donné l'un et l'autre. Vous vous révoltez et vous soulevez contre lui ses créatures ; vous faites comme Absalon, au lieu qu'il est dit : *Sollicitabat corda virorum Israel.* (2. Reg. 15. 6.) Une autre version dit : *Furabatur corda*, il dérobait à son père les cœurs de ses sujets, les révoltant contre lui. Quand un prince déclare la guerre à son roi, tous les sujets de ce prince qui le servent en sa rébellion, quoiqu'à regret et mal volontiers, se rendent criminels de lèse-majesté.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Peccatum offendit, etc.*

F. — (1° *Script.*) Si c'est un si grand mal que d'abuser du bienfait de la création, qui ne coûte à Dieu qu'une parole, combien plus d'abuser de la rédemption, qui coûte si cher au Fils de Dieu ! S'il dit que le sarment qui ne porte pas de fruit sera coupé et jeté au feu, que fera-t-on à celui qui ruine et gâte tout le fruit qu'on devait cueillir d'une vigne ! Quel est le fruit que le Fils de Dieu a prétendu de son incarnation, se faisant notre vigne et nous ses sarments ? Son prophète le dit : *Hic est omnis fructus, ut auferatur peccatum.* (Isa. 27. 9.)

G. — (2° *Patribus.*) Quel est le fruit que le sauveur prétend de sa mort et de sa passion ? saint Bernard le dit : C'est de faire connaître la malignité du péché. Voyez, ô homme ! dit ce grand Saint, combien malignes sont les plaies, pour la guérison desquelles il a été nécessaire que le Fils de Dieu fût blessé ! Si les plaies de vos péchés n'étaient bien dangereuses et bien mortelles, il n'eût pas été besoin que le Sauveur mourût pour les guérir. Ne devons-nous pas avoir honte de ne point sentir nos misères en voyant qu'elles sont si grandes et qu'elles touchent le Fils de Dieu d'une compassion si sensible ? (1) Nous pouvons

(1) Agnosce, o homo ! quam gravia sint vulnera, pro quibus necesse est Dominum Christum vulnerari ! Si non essent hæc ad mortem, et mortem sempiternam, numquam pro eorum remedio Dei Filius moretur. Pudet itaque, dilectissimi, propriam negligenter dissimulare passionem, cui tantam a Majestate tanta exhiberi video compassionem ; compatitur Dei Filius, et plorat ; homo patitur et ridebit ! (S. Bern. serm. 26.)

lui dire avec vérité ce qu'on disait à Moïse, mais en un autre sens qu'on ne le disait à ce prophète : *Sponsus sanguinum tu mihi es*, et nous devons avoir horreur de notre perfidie.

H. — (3° *Parabola.*) Si vous feuilletez les histoires tant anciennes que modernes, vous les trouverez noircies par le récit des infidélités que plusieurs femmes ont commises contre leurs maris, comme celle d'Eléonore contre le roi Louis-le-Jeune, d'Hérodias contre Philippe, de Fausta contre l'empereur Constantin ; mais il me semble que la plus noire, la plus brutale et la plus dénaturée, est celle que je vous vais dire. Un jeune roi, en qui la nature et la grâce avaient réuni tout ce qui pouvait contribuer à le rendre des plus accomplis, car il était très beau, riche, puissant, judicieux, savant, vaillant, débonnaire : ce roi, dis-je, allant un jour par les champs, rencontre en son chemin une villageoise, si pauvre, si grossière, si idiote, si déchirée et si couverte de lèpre, qu'elle faisait horreur à tous ceux qui la regardaient. Lui, touché de compassion, s'arrête pour contempler cet amas de misères : C'est dommage, dit-il à ses gens, elle a les traits du visage fort beaux ; et si elle était guérie de cette lèpre, ce serait bien l'une des plus agréables créatures qui se puissent voir en tout mon royaume. Il consulte ses médecins pour savoir s'il n'y a pas moyen de guérir cette pauvre fille. Ils répondent qu'il y a un remède très efficace, mais qu'ils ne le peuvent dire, parce qu'il est si difficile et si extraordinaire qu'on le peut mettre au rang des choses impossibles. Le roi le voulant savoir à quelque prix que ce fût, ils disent qu'il la faudrait laver dans un bain de sang humain, non de sang commun et ordinaire, mais en un bain de sangroyal, parce qu'il est plus pur et plus spiritueux. Le roi n'en voulut pas savoir davantage, et, sitôt qu'il est de retour au Louvre, sans autre délibération, il se fait ouvrir la veine, et tirer du sang en si grande abondance, qu'il en est presque réduit aux abois ; il y fait baigner cette pauvre affligée, il la rend nette comme une perle ; il lui fait ôter ses haillons, il l'ha-

bille somptueusement, il l'enrichit, il la dote, il la prend en mariage, il la fait entrer en partage de ses biens, de sa puissance, de son autorité, de sa couronne, et, ce qui est bien plus, de son cœur et de ses affections : *Domine, quis credet auditui nostro ?* qu'on peut bien dire que les passions humaines, quand on leur lâche une fois la bride, sont extravagantes et déréglées tout ce qui se peut. Vous ne le croiriez pas ; mais il est vrai que cette détestable créature éteignit en son cœur l'amour plus que très légitime qu'elle devait à un si grand roi et à un si bon mari ; elle devint amoureuse d'un je ne sais qui, elle se prostitua à ce rustre, elle appliquait toutes ses pensées, elle usait tout son temps, elle employait tous ses ornements pour se rendre agréable à lui. Ses gens qui surent ce mauvais ménage lui remontraient son ingratitude, le danger où elle se mettait ; que si le roi la surprenait, il lui passerait sans doute son épée au travers du corps. Hé ! disait-elle, il s'en gardera bien ; il est trop bon pour me faire du mal ; il m'a baignée dans son propre sang, aurait-il bien le courage de se baigner dans le mien ? Enfin, elle se vautra si éperdument et si licencieusement dans ce bourbier, qu'elle retomba dans le même mal dont le roi l'avait délivrée, et encore bien plus misérablement. Qu'en dites-vous ? qu'en pensez-vous ? O l'ingrate ! ô la perfide ! ô la dénaturée ! ô la brutale ! ô la détestable ! ô l'abominable ! Cette infidélité n'est rien, ni toutes les autres qu'on peut imaginer, à comparaison de la vôtre quand vous commettez un péché mortel.

Car quel prince fut jamais plus grand, plus puissant, plus adroit, plus doux, plus affable et plus parfait que notre sauveur ? Il a vu votre âme comme une villageoise de basse extraction, tirée du néant, toute souillée et infectée de la lèpre du péché originel ; il a considéré qu'en sa nature elle était parfaitement belle et l'image de la sainte trinité ; il a versé tout son sang, épuisé toutes ses veines ; il a été par ce moyen, non aux abois et à l'agonie seulement, mais réduit à la mort et au tombeau, parce que tout autre remède vous eût éte inutile. Il a nettoyé votre âme de cette

détestable lèpre dans le bain de son précieux sang : *Dilexit nos et lavit in sanguine suo.* Il l'a dotée des dons du Saint-Esprit, enrichie des vertus infuses, ornée de toutes les grâces et habitudes surnaturelles ; il l'a prise pour épouse : *Sponsabo te mihi in fide.* Il lui a donné son corps, son cœur, son esprit, ses trésors, ses mérites ; et, après tant de faveurs, elle lui tourne le dos, elle lui est infidèle et déloyale, elle n'a point de tendresse pour lui, elle fausse la foi qu'elle lui a promise, elle éteint en son cœur l'amour et la fidélité qu'elle doit à un époux si aimable, et se fiant sur ce qu'il est bon et qu'il l'a rachetée de son sang, elle ne craint point de l'offenser par un infâme adultère. (1) Elle se colle d'affection à un esclave, elle se prostitue à ce misérable, et, pour lui donner du plaisir, elle désoblige au dernier point celui qui l'a tant chérie ; elle se souille d'une lèpre plus sale et plus abominable que celle dont son époux l'avait affranchie par son sang. Au lieu qu'avant le baptême elle n'avait que le péché originel, elle a le péché actuel et mortel : *Et fiunt novissima illius pejora prioribus.* N'est-ce pas être perfide et ingrate au dernier point ? n'est-ce pas mépriser les bienfaits et les faveurs de ce divin Epoux, le priver des fruits de sa sainte passion, faire revivre le péché qu'il a voulu exterminer et anéantir par sa mort ? n'est-ce pas mériter les supplices dont saint Paul nous menace quand il dit : *Quanta putatis mereri supplicia qui filium Dei conculcaverit ?* L'apôtre ajoute : *Et spiritui gratiæ contumeliam fecerit.*

TERTIUM PUNCTUM. — *Peccatum offendit benefic.*, *etc.*

I. — (1° *Scriptura.*) C'est le troisième attentat que le péché nous fait commettre contre la personne du Saint-Esprit ; nous lui faisons un affront, fermant la porte aux inspirations qu'il daigne nous envoyer pour nous détourner du péché.

L. — (2° *Patribus.*) Car, comme dit S. Chrysostôme

(1) Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei. Jacob. 4. 4.) Fornicata es cum amatoribus multis. (Jer. 3. 1.)

et après lui S. Bernard, (1) c'est faire un affront à un grand que de refuser un don qu'il vous présente. Il n'est pas que vous n'ayez entendu parler des possédés de Loudun et de Louviers. L'esprit malin, parlant un jour par la bouche d'une de ces pauvres filles, disait : J'enrage contre celui de là haut, (voilà comme il nomme la très haute et très adorable majesté de Dieu, ne daignant pas l'appeler par son nom, aussi en est-il plus que très indigne ;) j'enrage contre celui de là-haut et contre ces chiens d'hommes, parce qu'il ne nous a jamais donné un seul moment de temps ni un seul petit moment de grâce pour nous convertir, nous qui étions de petits dieux, et il en donne tant à ces chiens d'hommes qui en abusent ; ô qu'ils seront bien plus damnés que nous ! Il est père de mensonge ; mais il dit quelquefois la vérité, Dieu le contraignant à cela. Il est vrai, il est vrai, nous serons au fond de l'enfer plus tourmentés que les démons parce que nous sommes plus criminels.

Nous ne confessons pas ordinairement la moitié de nos péchés, pas même la quatrième partie. Vous avez commis un adultère, ou un acte de vengeance au commencement du mois, et un à la fin. Quand vous vous confessez, vous dites que vous avez commis deux adultères, deux actes de vengeance ; mais vous ne dites pas que vous avez offensé et contristé le Saint-Esprit, je ne sais combien de fois, par la résistance que vous avez faite aux inspirations qu'il vous a données pour vous détourner de ces crimes ; vous semble-t-il que c'est peu de chose de ne pas obéir aux avertissements d'un Dieu, de fermer les yeux à ses lumières, de faire le sourd à ses exhortations, de refuser les faveurs qu'il vous offre, de mépriser les avis que son apôtre vous donne ? *Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei,* (Ephes. 4. 30) *et spiritum nolite ex-*

(1) Nam qui beneficium non accipit, eum qui benefecit afficit contumelia. (S. Chrys. in hunc locum.) Gratia Dei in me vacua non fuit ; sciebat enim homo, consilium Dei habens, redundare in contemptum donantis, donum negligere nec expendere ad quod donatum est. (S. Bern. serm. 54, in Cant.)

tinguere. (Thess. 5. 19.) *Exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis*, (2. Cor. 6. 2.) et de vous exposer à ces reproches : *Afflixerunt Spiritum Sancti ejus :* (Isa. 63. 10.) *Exacerbaverunt spiritum ejus.* (Ps. 104. 33.) *Vos semper Spiritui Sancto resistitis.* (Act. 7. 51.) David ne commit que deux ou trois péchés d'action ; il ne garda pas en sa maison Bethsabé, il ne l'allait point voir chez elle, et toutefois il confesse que ses péchés étaient en plus grand nombre que les cheveux de sa tête. C'est qu'il avait résisté très-souvent au Saint-Esprit, qui le reprenait de son crime par les remords de sa conscience.

M. — (3° *Ratione.*) Le Fils de Dieu dit en l'Evangile (Math. 12. 31.) que les péchés qui se commettent contre le Saint-Esprit sont plus difficiles à remettre que les autres ; la raison est que la mission du Saint-Esprit est le dernier effort de la charité de Dieu envers les hommes ; elle semble épuiser les trésors de sa bonté et de sa libéralité infinies. Voyez la marche de cette miséricorde divine envers nous : Dieu donna aux hommes dès le commencement la lumière et l'instinct de la raison naturelle, qui leur faisaient connaître le bien et le mal : *Signatum est super nos lumen vultus tui.* (Ps. 4. 7.) Les hommes l'ont obscurcie et quasi éteinte par le péché : *Quis ostendit nobis bona? Obscuratum est insipiens cor eorum.* Afin qu'ils ne s'excusent pas sur leur ignorance, il leur donne la loi écrite que lui-même a gravée sur deux tables de pierre ; eux, plus durs que la pierre sont cause par leur idolâtrie qu'il faut rompre cette loi, et ils la violent à chaque instant. N'est-ce pas ce que nous faisons encore tous les jours ? Il leur envoie des prophètes qui les avertissent de se convertir et de faire pénitence ; ils s'en moquent, ils les persécutent, ils contrefont leurs prédications : *Manda, remanda ; expecta, reexpecta :* Nous avons bien à faire de ces prophètes, de ces missionnaires, de ces prêcheurs de pénitence, qui nous étourdissent de leurs menaces ; çà, il les faut jeter en prison, les décapiter, les scier et les lapider ; c'est ce qu'ils ont fait à Isaïe, à Jérémie, à Zacharie et à

S. Jean-Baptiste : *Jerusalem quæ occidis prophetas et lapidas eos.* Peut-être qu'ils auront plus de respect pour le Messie ; ils auront égard que c'est mon propre Fils, mon fils unique et bien-aimé ; il vient au monde, il prêche aux hommes de la part de son Père : Nous n'avons que faire de vous, ni de votre père, lui disent-ils ; nous voulons vivre à notre fantaisie. Ils le maltraitent, ils le crucifient, ils le font mourir, et ils l'obligent de retourner au ciel : *Sinagoga populorum circumdabit te, et propter hanc in altum regredere.*

Que fera-t-il de plus ? Il ne lui reste qu'une troisième personne, la personne du Saint-Esprit, cet Esprit divin étant tout spirituel, on ne le pourra pas faire mourir. Il nous l'envoie eu égard à cela, et nous l'affligeons, nous le contristons, nous tâchons même quelquefois de l'éteindre et de l'étouffer en notre cœur. Combien de fois vous a-t-il dit : Cela n'est pas bien, ce contrat est usuraire ? Et vous lui répondez : Vous ne savez ce que c'est que de vivre dans le monde, on ne fait état que de ceux qui sont riches ; si vous n'avez rien, on se moque de vous. Il faut endurer cette injure, vous dit-il, il faut pardonner de bon cœur cette offence ; l'Evangile défend toute vengeance : et vous lui répondez : Vous n'y entendez rien, vous n'êtes pas un bon conseiller, vous n'avez point de cœur, vous me conseillez une lâcheté ; et même vous voudriez quelquefois, si vous pouviez, l'arracher de votre cœur par impatience de ses avertissements qui vous sont si insupportables: Hé! lui dites-vous, vous m'importunez par vos inspirations ; je voudrais que vous fussiez bien loin ; vous me tourmentez par vos terreurs du jugement et de l'éternité ; je ne puis prendre mes plaisirs à mon aise, je n'en goûte la douceur qu'à demi, vous me les détrempez dans l'amertume de vos menaces. Cela, n'est-ce pas proprement pécher contre le Saint-Esprit ? n'est-pas lui faire affront, comme parle l'apôtre ? n'est-ce pas lui faire comme le roi des Ammonites et mériter la même punition que lui ?

·N.—(4. *Comparatione.*) L'histoire en est tragique e'

sanglante s'il en fut jamais, et elle serait incroyable si elle n'était rapportée dans l'écriture. (2. Reg. 10. 2.) Au second livres des Rois, il est dit que David ayant appris que Naas, roi des Ammonites, était mort, envoya des ambassadeurs à son fils Hanon pour le consoler et le féliciter sur son avénement à la couronne. Les gens de sa cour, en prenant ombrage, dirent à ce jeune roi : En vérité, pensez-vous que ce soit pour vous consoler et à bon dessein que David vous a envoyé ces ambassadeurs ? c'est un prétexte qu'il prend pour faire voir à ces espions les places de votre royaume. Le roi croyant trop légèrement cette calomnie traite les ambassadeurs de David comme ses plus grands ennemis ; il leur fait raser la moitié de la barbe et leur fait souffrir d'autres indignités très outrageuses. David était l'un des plus patients et des plus cléments princes que la terre ait jamais portés ; et toutefois il fut si irrité de cette injure, que je ne sais si Phalaris, Busiris, ou d'autres semblables furent jamais si cruels que lui. Il envoya son capitaine Joab pour assiéger la ville de Rabat, capitale des Ammonites ; il y vint lui-même en personne, et ayant pris la ville, il en fit sortir tous les habitants, il les fit coucher tous pieds et poings liés en une large et vaste campagne, il fit passer sur eux des chariots armés de tranchants. (1) Quel horrible spectacle ! quelle sanglante boucherie ! de voir une grande campagne inondée de sang humain, jonchée de corps démembrés et taillés en pièces ! Un père voyait le corps de son fils haché en morceaux ; une femme voyait le tranchant d'une roue passer sur le visage de sa fille, et elle n'en attendait pas moins. Et, après ce fait, David ne laisse pas de se louer de sa grande douceur, en parlant à Dieu, à qui on ne peut mentir, et devant qui rien ne peut être loué, qui ne soit très grand et très signalé : *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.*

Pensons-nous que ce soit en vain que l'Ecriture le rapporte ? Le Saint-Esprit nous déduit cette histoire pour nous

(1) Fecit super eos tribulas et trabas, et ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur et contererentur. (1. Paral. 20. 3.)

apprendre que si David n'a point été cruel en cette action, s'il n'a pas laissé d'être loué de sa très grande douceur et de sa clémence, nonobstant cette effroyable punition, parce que l'énormité du crime la méritait bien ; à plus forte raison Dieu ne perdra-t-il pas sa bonté et sa miséricorde infinies, quoiqu'il exerce contre nous un châtiment pareil pour un crime tout semblable : *Omnia in figuris contingebant illis*. C'était une figure de ce qui devait arriver. Le Père éternel nous a envoyé, par pure miséricorde, deux personnes divines, son Fils bien-aimé et son Saint-Esprit, pour nous consoler et nous donner secours : *Alium Paracletum dabit vobis*. Nous avons mis à mort son Fils, nous le foulons aux pieds tous les jours par des blasphèmes, par l'abus des sacrements et par des sacriléges ; nous traitons indignement et outrageusement le Saint-Esprit par le mépris de ses grâces. Je vous laisse à penser quel supplice nous devons attendre, lorsqu'en l'ardeur de sa colère, en la fureur de sa vengeance, il viendra punir ces injures, faisant écraser et réduire en poussière les princes et les peuples entiers, comme le texte sacré nous l'assure au psaume cent neuf : *Confregit in die iræ suæ reges*. En Habacuc, chapitre troisième, où nous avons : *In fremitu conculcabis terram*, *et in furore obstupefacies gentes*. Il y a dans l'hébreu : *Triturabis gentes*.

O. — (5° *Exemplo*.) S. Ephrem, diacre de la ville d'Edesse, nous en peut rendre savants, lui qui avait vu une petite étincelle de la colère du Fils de Dieu. (lib. de Timore.) Il était un si grand saint et en si grande considération parmi les fidèles, au quatrième siècle, qu'au rapport de S. Jérôme, on lisait ses écrits publiquement dans les églises après l'écriture sainte. Il dit qu'étant un jour en contemplation sur la vanité du monde et la folie des hommes qui la suivent, il vit notre Seigneur assis sur un trône de gloire qui lui dit : O âme! pourquoi ne me servez-vous pas tout de bon ? pourquoi êtes-vous négligente à l'oraison et aux exercices de dévotion ? pourquoi ne correspondez-vous pas aux grâces et aux inspirations de mon Saint-Esprit ? Vous

savez bien que je suis mort pour vous afin de gagner votre cœur et de vous avoir pour épouse ; j'ai fait plus de cas de votre salut que de tous mes autres ouvrages. Je vous ai préparé au ciel une couche nuptiale et vous m'avez méprisé, et vous n'avez point fait de cas des biens ineffables que je vous réserve, et vous vous êtes assujettie à votre ennemi capital qui ne cherche que votre ruine : *Ego, anima, tui causa mortem oppetii.* Il ajoute qu'alors Dieu lui fit voir avec tant de lumière ce que c'est que Dieu, combien il mérite d'être servi, les grandes obligations que nous lui avons, le mal que c'est de l'offenser, même en petites choses que, saisi de crainte et chargé de confusion, il ne sut faire autre chose que pleurer, chercher où il se cacherait, dire aux rochers qu'ils tombassent sur lui, et regretter le jour de sa naissance : et depuis, comme S. Grégoire de Nice le rapporte, on voyait couler de ses yeux continuellement une fontaine de larmes.

Voyez la différence de votre vie et de la sienne, de vos péchés et des siens. Si, dans un seul crayon du jugement, un si grand saint, si austère, si pénitent et si grand mépriseur du monde, fut chargé de tant de honte pour de petits péchés, que deviendrez-vous au jugement définitif, vous, sensuel, charnel, vindicatif, tout pétri de malice, qui ruinez continuellement en vous les œuvres de Dieu, et qui abusez de tous ses bienfaits ? *Ignis et sulphur et spiritus procellarum, pars calicis eorum, quoniam quæ perfecisti destruxerunt :* (Ps. 10. 7. 4.) Le feu, le souffre ardent, les tourments éternels, seront votre partage, parce que vous ruinez en vous les chefs-d'œuvre de l'amour de Dieu.

CONCLUSIO.

P.— (*Per recapitulationem. Ex 1. Puncto.*) Vous abusez du bienfait de la création, vous servant de votre âme et de votre corps pour déplaire à celui qui vous les a donnés. Si le fils d'un grand roi se servait de son sceptre pour fouiller dans un égoût et y chercher des ordures,

ferait-il pas grand déplaisir et grand déshonneur à son père? et qu'est-ce qui vous fait porter le sceptre en ce monde ; qu'est-ce qui vous y donne de l'ascendant et la souveraineté sur les animaux , n'est-ce pas l'esprit et la raison ? L'aigle a de meilleurs yeux que vous , l'oie a l'ouïe plus subtile , l'araignée l'attouchement plus délicat , un cheval dans sa course a plus de vitesse que vous ; ce qui vous donne l'avantage et l'empire sur eux , c'est que vous avez la raison. Et à quoi l'employez-vous ? à remuer des ordures. Si on voyait ce qui se passe en votre tête une bonne partie du jour et de la nuit , on verrait qu'il n'y a cloaque dans le monde si puant que celui-là. Vous n'usez pas mieux des membres de votre corps ; vous employez vos yeux à des œillades lascives , votre langue à des blasphèmes ou à des médisances , et vos mains à des rapines : *Quæ perfecisti destruxerunt.*

(*Ex 2. Puncto.*) Vous ruinez l'œuvre de la rédemption : le Fils de Dieu s'est fait homme pour vous faire enfant de Dieu , et vous vous rendez par le péché esclave de l'esprit malin. Il a obéi à une vierge pour vous apprendre l'obéissance , et vous refusez d'obéir aux commandements d'un Dieu ! il a institué l'eucharistie pour sanctifier votre chair, et vous la souillez honteusement par des passions honteuses ! il a enduré en sa chair des tourments insupportables pour vous apprendre et exciter à mortifier la vôtre , et vous la faites nager en toutes sortes de délices ! il est ressuscité pour vous donner la vie , et vous vous donnez la mort par le péché ! *Quæ perfecisti destruxerunt.*

Vous ruinez et détruisez en vous toutes les œuvres du Saint-Esprit. Il tâche de vous avoir par toutes les voies possibles, il vous sollicite et vous importune par ses inspirations, par les remords de votre conscience, par la voix des prédicateurs, par les exemples des gens de biens ; et vous résistez à tout : vous ne pouvez être vaincu ni par douceur, ni par rigueur, ni par promesses , ni par menaces , ni par bienfaits, ni par châtiments.

Justus autem quid fecit ? ou selon une autre version: *Quid facit?* Les justes doivent faire tout le contraire; pen-

dant que les âmes réprouvées ruinent ainsi les œuvres de Dieu , vous les devez honorer et en faire bon usage , ô âmes choisies ! Vous devez reconnaître le bienfait de la création , employant toutes les puissances de votre âme, toutes les facultés de votre esprit , tous les membres de votre corps à reconnaître Dieu, à l'aimer , à le louer , à le bénir et le glorifier, à rendre service aux membres de son Fils , à visiter les malades , à aller voir les prisonniers et consoler les affligés. Vous devez reconnaître l'œuvre de la rédemption, repassant souvent dans votre esprit, avec affection et sentiment d'honneur et de respect , les mystères de l'incarnation, de la vie, des voyages, de la mort et passion du Sauveur. Vous devez honorer le Saint-Esprit et ses inspirations , les recevant avec beaucoup d'estime ; les recueillant précieusement , y correspondant selon toute leur étendue, pratiquant tout ce qu'il demande de vous par ses commandements et par ses conseils. Si vous honorez ainsi les trois personnes de la sainte trinité , si vous êtes ainsi reconnaissant de leurs bienfaits, vous entonnerez quelque jour à leur honneur le trisagion divin avec les anges ; vous serez associé à la compagnie des saints pour chanter éternellement avec eux : Gloire soit au Père, et au Fils , et au Saint-Esprit, en tous les siècles des siècles. *Amen*.

SERMON XXX.

QUE LE PÉCHÉ ATTAQUE LE BIENFAIT DE L'INCARNATION.

Retribuebant mihi mala pro bonis. (Psalm. 34. 12.)
Ils me rendaient des maux pour des biens.

Hier nous considérions que le péché mortel nous fait abuser des grâces et des bienfaits inestimables que nous avons reçus et recevons tous les jours de la libéralité divine. Puisque le mystère de l'incarnation est le plus signalé et le plus remarquable de tous, il nous en faut contempler la grandeur, afin que nous connaissions la malice du péché, qui nous fait offenser le Sauveur par une ingratitude si énorme, si monstrueuse et si dénaturée. Si, en traitant des autres bienfaits, nous avons eu sujet de vous honorer, ô sainte et bienheureuse Vierge ! à plus forte raison en parlant de celui-ci auquel vous avez tant de part : *Qui fecit me sine te, non salvavit me sine te* ; Celui qui m'a créé sans vous ne m'a pas racheté sans vous, il a eu besoin de votre ministère, il a choisi une partie de votre substance virginale, il a emprunté le couvert de votre sein immaculé, il a demandé le consentement de votre sainte volonté ; c'est ce que son ambassadeur négociait quand il vous salua par ces paroles : *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Deus est incomprehensibilis.* — B. *Et tamen incarnatus est.*

Primum punctum. C. *Potuit incarnari, quod illustratur per responsionem ad objectiones quas infideles apud S. Augustinum faciebant contra hoc mysterium.* — D. 2. — E. 3. — F. *Responsio ad primam.* — G. *Ad secundam.* — H. *Ad tertiam.*

Secundum punctum. *Voluit incarnari ; hoc illustratur :*

I. 1° *Scriptura.* — K. 2° *Expedendo eximia verba S. Bernardi.* — L. *Amor dignitatis nescius.* — M. *Dignatione dives.* — N. *Affectu potens.* — O. *Suasu efficax.*

Conclusio. P. *Expenduntur et applicantur ad mores eadem S. Bernardi verba.*

EXORDIUM.

A. — (*Deus est incomprehensibilis.*) *Magnus Dominus et laudabilis nimis*, disait le prophète royal considérant la grandeur de Dieu au trône de sa divinité : *Parvus Dominus et amabilis nimis* , se disait le dévot S. Bernard, considérant la petitesse de Dieu dans les abaissements de son humanité. Le prophète Moïse , étant envoyé de Dieu aux enfants d'Israel pour les retirer d'Egypte , prit la hardiesse de lui dire : Seigneur, s'ils me demandent : Qui est-ce qui m'a envoyé à eux ? qu'est-ce que je leur répondrai ? dites-leur : Celui qui est m'a envoyé à vous. Nous avons pour le moins autant d'intérêt de savoir qui est celui qui nous est envoyé au mystère de l'incarnation, pour le recevoir et l'accueillir , sinon selon ses mérites, du moins selon notre petit pouvoir. C'est celui qui envoya Moïse , c'est celui qui est qui nous est envoyé. Il dit : Celui qui est, parce qu'il est tout ce qu'on peut dire de grand, de rare , d'excellent et d'admirable. Il ne dit pas ce qu'il est, parce qu'il est au delà de tout ce qu'on peut dire de grand, de rare, d'excellent et d'admirable.

Si vous dites avec la théologie : Dieu est incompréhensible, et il comprend tout; il est invisible, et il voit tout ; il est inaccessible, et intime à tout ; il est immuable , et il change tout ; il est sans commencement, et il est le principe de tout ; il est infini, et il est la fin de tout : vous direz vrai , mais vous direz fort peu en comparaison de ce qu'il est. Si vous dites qu'il habite dans lui-même, qu'il est heureux en lui, content de lui, suffisant à lui-même et qu'il n'a besoin de personne ; qu'il n'emprunte d'aucune créature la moindre surcroît de sa béatitude ; qu'il est entièrement

heureux et satisfait de la plénitude de son être, de la contemplation de ses grandeurs , de la jouissance de ses perfections et de la société de ses personnes ; vous direz vrai, mais vous direz fort peu en comparaison de ce qu'il est. Si vous dites : Dieu est bon sans qualité , il est grand sans quantité, il est immense sans étendue, il est très haut sans en être élevé , très profond sans en être abaissé ; il est en tout temps sans y être sujet , en tout lieu sans y être contenu , en toutes choses , sans y être attaché : vous direz vrai, mais vous direz fort peu en comparaison de ce qu'il est. Si vous dites : La nature de Dieu n'est que bonté, son être n'est que majesté, sa vie n'est que fécondité , son entendement n'est que science , sa mémoire n'est que sagesse , sa volonté n'est que puissance , sa pensée n'est que lumière , sa parole n'est que vérité , son opération n'est que sainteté , son mouvement n'est que tranquillité , son repos n'est que félicité, sa durée n'est qu'éternité ; vous direz vrai , mais vous direz fort peu en comparaison de ce qu'il est. En un mot , imaginez-vous toutes les excellences , les rares qualités , les belles propriétés et les admirables perfections que les hommes se peuvent figurer , celles que tous les anges se peuvent représenter ; dépouillez-les des imperfections que l'esprit humain y peut concevoir , faites-en un précis , un abrégé: si vous dites que Dieu est tout cela , vous direz vrai , mais vous direz fort peu en comparaison de ce qu'il est ; car il est sans doute une infinité de fois infiniment plus que tout cela.

B. — (*Deus est incarnatus.*) En effet , il fut représenté en vision au patriarche S. Benoît comme un océan de lumière, comme une mer immense et infinie de splendeur et de clarté, et le monde au milieu comme un atome. Vous savez ce que c'est qu'un atome , un de ces petits points qui paraissent en l'air, dans une chambre , quand les rayons du soleil y brillent. Voyez ce que c'est qu'un homme en comparaison de tous le monde ; tout le monde n'est qu'un atome en comparaison de Dieu ; est qu'est-ce donc qu'un

homme en comparaison de Dieu ? Et toutefois, ô merveille ! ô merveille ! dites-le avec moi, mes chers auditeurs ; quand nous le dirions cent mille fois, nous ne le dirions pas assez. O merveille ! ô merveille ! Dieu s'est fait homme : *Magnus Dominus et laudabilis nimis : Parvus Dominus et amabilis nimis.* Et n'est-il donc pas infiniment aimable, puisqu'étant si grand qu'il était il a daigné, pour l'amour de nous, se faire si petit qu'il est ? c'est-à-dire, peuple, écoutez-moi bien et retenez-le, et pensez-y souvent ; c'est le fond du Christianisme, le principe et le principal ressort de notre salut. Si vous ne savez ceci, vous n'êtes pas chrétien, et vous ne serez jamais sauvé si vous ne l'apprenez.

Le Fils de Dieu qui est vrai Dieu comme son Père, et le même Dieu que son Père, mais une autre personne que son Père ; le Fils de Dieu qui était de tout temps et de toute éternité comme son Père, qui est au ciel et en terre, et en tout lieu comme son Père ; qui est un esprit tout-puissant, tout sage, tout bon et tout parfait comme son Père ; qui, avec le Père et le Saint-Esprit, avait créé le ciel et la terre, ce Fils de Dieu, dis-je, désirant endurer pour nous, et ne le pouvant pas en sa divinité, parce qu'elle est immortelle et impassible, a daigné prendre un corps et une âme comme les nôtres dans les entrailles de la très immaculée vierge Marie ; il s'est uni à ce corps et à cette âme, il s'y est incarné et incorporé, il s'est fait homme semblable à nous, il a vécu en ce monde comme un d'entre nous ; ainsi il est et sera à jamais vrai Dieu et vrai homme ; c'est ce qu'on appelle le mystère de l'incarnation, qui est la merveille du ciel et de la terre, l'étonnement des hommes et des anges. En quoi il a vérifié cette belle parole que l'Eglise lui dit quelquefois : *Abundantia pietatis tuæ ; et merita hominum excedis et vota :* Par un excès de piété, par un excès de miséricorde, il est allé au delà non-seulement de nos mérites, mais de nos espérances, de nos souhaits et de nos pensées ; car le mystère de l'incarnation est un miracle si étrange, si prodigieux et si difficile à croire sans la lumière de la foi, que tout homme

qui n'a rien que de l'homme ne croira jamais que Dieu se soit fait homme ; témoin le colloque téméraire dont S. Augustin fait mention.

PRIMUM PUNCTUM. — *Deus potuit incarnari.*

C. — (*Objectiones contra hoc mysterium.*) 1. Un gentilhomme fort illustre et signalé dans le monde, mais encore idolâtre, nommé Volusien, écrivit à ce grand docteur, comme à son ami, qu'il s'était trouvé dans une compagnie d'autres Païens, où l'on avait mis sur le tapis l'incarnation du Fils de Dieu, et qu'après avoir proposé les raisons qui sont contre ce mystère, on avait trouvé bon de les lui écrire et de lui en demander la résolution, dont voici les trois principales : premièrement, Dieu est une substance parfaitement spirituelle, un être si pur, si simple, si délié, si exempt et si dégagé par sa nature, non-seulement de toute matière, mais encore de toute alliance, qu'on ne peut reconnaître en lui aucune composition ni de substance et d'accident, ni d'acte et de puissance, de nature et de subsistance, ni même d'essence et d'existence, et nous penserons qu'il ait pu s'incarner en la nature humaine, se mêler avec un corps de boue, s'envelopper dans la matière, s'incorporer avec la chair et faire avec elle un composé si prodigieux, que Dieu et la chair ne soient qu'une même personne, et qu'on puisse dire avec vérité : Un homme est Dieu, et Dieu est homme ?

D.—2 Secondement, Dieu est une substance infinie, immense et incompréhensible, qui ne peut être resserrée dans les limites d'aucun lieu, quelque grand et spacieux qu'il soit ; le ciel, la terre, les éléments et tout le contour de l'univers, cent mille mondes qu'il pourrait créer, seraient trop courts, trop petits et trop étroits pour le contenir ; et nous croirons qu'il se soit retranché dans les bornes d'un petit corps, dans les membres d'un enfant de trois ans, de trois jours et de trois moments ?

E. — En troisième lieu, si cet homme qui s'appelle *Jésus* est Dieu comme il le dit, que ne le montre-t-il par

ses œuvres ? que ne fait-il de grandes choses, des actions divines et dignes de lui ? que ne dit-il aux hommes : C'est moi qui ai fait le soleil, la lune, les éléments et le monde que vous voyez ; et, pour vous le montrer, tenez voilà un autre soleil, une autre lune, un autre monde, que je fais aussi aisément que j'ai fait les premiers ?

(*Responsio S. August.*) A tout ceci S. Augustin répond que, quand il s'agit d'un article de foi, si vous en demandez la raison, il ne sera plus admirable ; il ne sera plus article de foi, si on le prouve par expérience; il ne sera plus singulier : tombons d'accord que Dieu peut faire beaucoup de choses que nous ne saurions comprendre ; qu'aux mystères de la religion toute la raison de l'effet, c'est la puissance de la cause, et à toutes les objections qu'on propose contre la foi, c'est faire sagement et pertinemment que de répondre : Je crois en Dieu le Père tout-puissant : mais pour montrer à ces petits esprits qu'encore que nos mystères soient au-dessus de la raison, ils ne sont pas néanmoins contre la raison, répondons au raisonnements ou, pour mieux dire, aux raisonnettes apparentes qu'ils allèguent avec tant de fanfare :

F. — (*Ad primam.*) A la première : Qu'y a-t-il de plus spirituel qu'une belle pensée, une haute et sublime conception, qui est le précis, l'expression et comme la quintescence de l'esprit ? Et cependant j'incorpore ma pensée, je la mêle et je l'enveloppe dans un être matériel ; car elle est portée de mon esprit au vôtre ; elle peut entrer en votre esprit si elle ne passe par vos sens, (1) et vos sens sont corporels ; elle est donc revêtue d'une voix articulée, d'une parole sensible ; et si je puis incorporer mon verbe mental, la production de mon esprit, par l'entremise de ma langue, pourquoi est-ce que Dieu n'aura pu incarner son Verbe divin dans les entrailles de la Vierge par l'entremise du Saint-Esprit, qui s'est autrefois montré en forme de langue ? Mais, sans aller plus loin, qu'y a-t-il de plus spirituel que votre âme ? qu'y a-t-il de plus corporel que

(1) Nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu.

votre corps, et toutefois votre âme est unie, incarnée et ensevelie en votre corps; et le mélange de l'âme et du corps, vous l'appelez homme, ainsi que nous appelons le mélange de Dieu et de l'homme Jésus-Christ; (2) et cette comparaison de l'âme vous donne lumière pour répondre à la seconde objection.

G. — (*Ad secundam.*) Dieu remplit le ciel et la terre par son immensité infinie, il est vrai; mais c'est sans extension, sans dépendance et sans division; c'est spirituellement et non localement; c'est comme votre âme remplit votre corps, non pas qu'une partie de l'essence divine soit en une partie du lieu, et que l'autre partie soit en l'autre, ou qu'elle soit plus étendue en un grand espace, plus resserrée en un petit lieu; mais elle est toute en tout, et toute en chaque partie du monde. Comme la parole que je prononce est tout entière en tout mon auditoire, tout entière en chacun de mes auditeurs; elle n'est pas plus grande aux oreilles d'un géant, ni plus petite à celles d'un enfant. Celui donc qui peut être présent, par toute sa divine essence, en chaque petit endroit qu'on pourrait marquer avec la pointe d'une épingle; celui qui a su loger dans le petit corps des abeilles et des fourmis, une plus grande industrie et prévoyance que dans le grand corps des bœufs et des chameaux; celui qui a su donner à la prunelle de notre œil une si grande vivacité qu'elle peut parcourir en un moment quasi la moitié du ciel; celui qui a su ramasser dans le pepin d'une figue une vertu si féconde, qu'étant si petit qu'il est, il pousse et produit un si grand arbre; celui-là, dis-je, n'aura-t- point su renfermer sa divine substance et l'unir hypostatiquement au petit corps d'un enfant?

H. — (*Ad tertiam.*) Vous dites qu'il devait faire un nouveau monde, pour montrer qu'il était Dieu, et que c'était lui qui avait fait le monde où nous sommes; mais où eût-il fait ce nouveau monde? S'il l'eût fait hors de celui

(2) Persona hominis mixtura est animæ et corporis; persona autem Christi, mixtura est Dei et hominis. (S. Aug. ep. 3.)

où nous sommes, ou il vous eût mené en ce nouveau monde avant que de le faire, ou après l'avoir fait : il ne pouvait pas vous y mener avant que de le faire, puisqu'il n'était pas ; s'il vous y eût mené après l'avoir fait, vous eussiez dit que c'était Dieu et non pas Jésus-Christ qui l'aurait fait. Direz-vous qu'il le devait faire dans ce monde ? Mais où ? car ce nouveau monde aurait été aussi grand que celui-ci qui est fait, ou plus petit. S'il eût été aussi grand, comment aurait-il pu y être contenu ? S'il eût été plus petit, vous eussiez dit que Jésus n'était pas Dieu, puisqu'il n'aurait pas su faire un monde aussi grand que celui que Dieu a fait. C'est assez qu'il ait marqué son pouvoir en tous les ordres de ce monde ; au ciel, faisant éclipser le soleil ; en la terre, la faisant trembler ; en l'air, apaisant ses orages ; en la mer, marchant à pied sec sur les eaux. C'est assez qu'il ait recréé et renouvelé le petit monde, rendant la vue, l'ouïe, la parole, le mouvement et la vie à l'homme. Il a donc pu s'incarner, parce qu'il est tout-puissant, et il l'a voulu parce qu'il est tout bon. Ecoutez son apôtre.

SECUNDUM PUNCTUM. — *Deus voluit incarnari.*

I. (1° *Script.*) *Apparuit benignitas, et human. Salvatoris nostri Dei :* (Tit. 3. 4.) en grec il y a, ἡ χρηστότης και ἡ φιλανθρωπία. La bonté de notre Sauveur et son amour envers les hommes sont montrés bien apparemment en son incarnation : *Apparuit bonitas.* Le propre du bien, c'est de se communiquer ; le propre d'un grand bien, c'est de se communiquer grandement ; du bien souverain, se communiquer souverainement, et du bien infini, de le faire infiniment. Au bienfait de la création, Dieu nous donne ses biens ; en la justification, ses grâces et ses faveurs ; en la glorification, sa félicité et sa béatitude ; en l'incarnation, il se donne lui-même, et cela sans réserve, sans restriction, sans modification, selon toute l'étendue et plénitude de sa divinité ; il se répand, s'applique et s'approprie à la sainte humanité et à nous par son entremise : *In ipso inhabitat omnis plenitudo di-*

vinitatis corporaliter, (Coloss. 2. 9.) *et de plenitudine ejus omnes accepimus.* (Joan. 1. 16.) *Apparuit benignitas*, χρηστότης *et humanitas*, φιλανθρωπία, l'amour envers les hommes.

K. — (2° *Ex S. Bernardo.*) C'est ici où S. Bernard s'écrie avec grand sujet : *Itane. Summus omnium, unus factus est omnium. Quis hoc fecit? Amor dignitatis, nescius, dignatione dives, affectu potens, suasu efficax. Quid violentius? triumphat de Deo amor. Denique exinanivit semetipsum, ut scias amoris fuisse, quod plenitudo effusa est, quod altitudo adæquata est, quod singularitas associata est.* (Serm. 64. in Cant.) Celui qui était au-dessus de nous tous s'est fait comme l'un d'entre nous? mais, en effet, l'un d'entre nous. C'est l'amour qui a fait cet effort, c'est lui qui triomphe de Dieu; l'amour qui oublie toute sa propre dignité, qui est riche en compassion et en miséricorde, très puissant en ses affections, très éloquent à persuader ce qu'il veut.

L. — (*Amor dignitatis nescius.*) On ne trouve rien à quoi on puisse comparer cet amour, tant il est singulier et extraordinaire; il faut imaginer des choses qui n'ont jamais été et qui ne seront jamais pour l'expliquer. Du temps de S. Charles Borromée, il y avait en l'Eglise un ordre de religieux, qui s'appelaient les frères Humiliés; ils étaient fort débauchés, et principalement au diocèse de Milan. Le saint les voulu réformer selon le devoir de sa charge et le pouvoir qu'il en eut du pape, son oncle. Ils conspirèrent de le faire mourir, et marchandèrent avec le plus téméraire d'entre eux comme avec un autre Judas, lui promettant une somme d'argent s'il les délivrait de ce cardinal qui troublait tout le monde avec ses réformes. Le saint faisait tous les jours, sur le soir, une heure d'oraison mentale avec ceux de sa famille et autres personnes dévotes qui y venaient; ce désespéré prit un jour cette occasion pour exécuter sa maudite entreprise : il entre dans la chapelle, s'approche du saint environ quinze pas, lui décharge par derrière un coup d'arquebuse. Chose admirable, mais

très véritable ! la balle, après avoir percé le rochet et la soutane de ce saint, après avoir fait, pour marque de miracle, une petite meurtrissure à sa peau, tomba à ses pieds, comme si, par respect, elle n'eût osé entamer ce saint corps qui était tout consacré au service de Dieu (1). En punition d'un attentat si exécrable le pape éteignit et supprima tout l'ordre des Humiliés, et appliqua leurs biens et leurs maisons à d'autres religieux et à des œuvres pies. Le saint fit tout ce qu'il put pour sauver la vie à ce détestable parricide. Mais supposons qu'il eût fait davantage, qu'il eût dit en lui-même : Le pape veut anéantir, pour l'amour de moi, cette communauté religieuse ; je ferai qu'il la conservera et qu'il la favorisera pour l'amour de moi, et que là-dessus il eût pris l'habit de cet ordre, qu'il se fût fait religieux au couvent des Humiliés, qu'il se fût assujetti aux pénitences, aux mortifications et aux humiliations du noviciat, à la pauvreté religieuse, à l'obéissance aux supérieurs, et à toutes les austérités de la religion, afin de donner sujet au saint père de conserver et de favoriser un ordre où il aurait un neveu ; qu'en eût-on dit ? quel conseil lui eût-on donné ? Vous, un archevêque ! vous, un des premiers cardinaux, qui sont comme les princes du sang en l'Eglise ! vous qui êtes à la veille d'être pape, vous faire fratelli ! vous faire pauvre religieux ! petit novice ! vous vous ferez moquer de vous. C'eût été une grande merveille ; mais il eût dit : L'amour oublie toute dignité : *Amor dignitatis nescius*.

Le Fils de Dieu a fait pour l'amour de nous infiniment plus que tout cela ; car le péché du premier homme était un attentat commis particulièrement et directement contre la personne du Fils, comme le péché du premier ange. Lucifer voulut faire l'homme complice de son crime et faire naître sur la terre l'iniquité qu'il avait conçue dans le ciel ; il avait affecté d'être semblable à Dieu : *Similis ero Altissimo ;* il inspira à l'homme la même ambition : *Eritis sicut dii.* Or, affecter d'être semblable à Dieu, et aller de pair avec

(1) Sic læsa, ut lædi non potuisse scias.

lui, c'est ambitionner ce qui convient au Verbe divin par la propriété de sa personne. Le Père éternel, pour venger cette offense commise contre son Fils, avait perdu une partie des anges ; il voulait perdre tous les hommes, il voulait disgracier et damner toute la nature humaine pour le crime d'un seul homme dont tous les autres étaient coupables. Que fait le Fils de Dieu ? Il dit : Mon Père veut, pour l'amour de moi, punir et perdre tous les hommes ; je ferai que, pour l'amour de moi, il leur pardonnera, qu'il les aimera, qu'il les favorisera, qu'il les sauvera, qu'il les comblera de bénédictions ; (1) et pour cela il prend notre habit, il se rend de notre ordre, il se fait homme, il s'assujettit aux bassesses de l'enfance, qui est le noviciat de notre vie, à la pauvreté, à l'obéissance à sa mère, à la faim, à la soif, aux travaux, aux fatigues, aux souffrances et aux autres incommodités et infirmités de la nature humaine, sans considérer qu'il était le Fils de Dieu par nature, égal, consubtantiel et coéternel à son Père, la splendeur de sa gloire, l'héritier de tous ses biens, et le caractère de sa substance : *Amor dignitatis nescius, dignatione dives.*

M. — (*Dignatione dives.*) C'est trop peu de le comparer à un cardinal qui aurait pitié de plusieurs religieux; il le faut comparer à un roi qui aurait pitié d'un insecte. Supposons qu'un laquais ait laissé un flambeau allumé dans les écuries du roi, et que le roi étant en son cabinet voie à travers ses fenêtres un petit papillon qui va voletant autour de ce flambeau ; qu'il se lève de sa chaise, qu'il sorte de son cabinet, descende l'escalier, qu'il traverse la basse-cour, qu'il entre dans l'écurie, marche sur le fumier, qu'il mette sa main entre le flambeau et le papillon pour l'empêcher de

(1) Lucifer præcipitatus illico corruit, quoniam zelavit pro Filio Pater, etc. Adam et Eva, quod Filii Dei est, consilio diaboli subripere tentant ; nec dissimulat injuriam Filii Pater, sed continuo in ipsum hominem vindictam retribuit, etc. Quid agat Filius videns pro se zelare Patrem, et nulli penitus parcere creaturæ ? duas tantum inquit, Deus fecerat nobiles creaturas rationis participes, capaces beatitudinis, angelum videlicet atque hominem, sed ecce propter me angelos perdidit multos ; homines universos ; ergo, ut sciant quia et ego diligo Patrem, per me recipiat quos quodammodo propter me amisisse videtur. (S. Bern. serm. 1, de adv.)

se brûler, et que, voyant que pour s'ébattre il va voler de l'autre côté du flambeau, il noircisse, il souille, et brûle ses mains royales pour éteindre ce flambeau, et qu'étant interrogé pourquoi il le fait : Hélas ! dit-il, ce pauvre papillon s'allait brûler, j'en ai pitié et je ne le saurais souffrir. Qu'en dirait-on ? qu'en penserait-on ? Quelle abondance ! quel excès ! quelle tendresse de miséricorde ! *Dignatione dives.*

Le Fils de Dieu a fait pour l'amour de nous infiniment plus. Il a vu du trône de sa gloire que nous allions être brûlés dans les flammes éternelles pour la désobéissance de notre premier père et pour nos propres péchés ; il est descendu du ciel, il est entré dans une étable, il s'est mêlé parmi nos ordures, il s'est chargé de nos péchés, assujetti à nos misères, brûlé et consumé sur la croix pour nous empêcher d'être brûlés : *Per omnes naturæ humanæ contumelias volutatus*, dit Tertullien. *Infra suam ipse vacui factus potestatem*, dit saint Hilaire. *Exinanivit semetipsum*, dit saint Paul. Le roi ne pouvait faire pour ce papillon plus que ce que nous avons dit.

N. — (*Affectu potens.*) Mais le Fils de Dieu passe bien plus loin : *Affectu potens.* Supposons que le roi, pour l'amour du papillon, se fasse papillon lui-même : on ne le peut pas imaginer ; mais forçons notre imagination. Faisons que le plus grand roi du monde se fasse moucheron pour empêcher qu'on ne fasse mourir un papillon. Que serait-ce ? Ce ne serait pas un effet, ce serait un excès de miséricorde ; on ne trouverait point de parole pour exprimer cette saillie. Le roi ne saurait faire cela ; mais Dieu l'a fait par son amour : *Affectu potens.* L'amour est puissant en ses affections ; et quand il se trouve en Dieu, il est tout-puissant ; il désire, il entreprend et il exécute ce qui est impossible. Cela est vrai ; il n'y a rien de plus assuré. Si le plus grand roi du monde se fesait moucheron pour empêcher qu'on ne tuât un moucheron, il n'obligerait pas tant ce moucheron que le Sauveur nous a obligés par le mystère de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'est plus abaissé, humilié et anéanti en se faisant homme pour les hommes

qu'un roi ne s'abaisserait en se faisant moucheron pour les moucherons. Il y a plus de disproportion et de disconvenance entre Dieu et tous les hommes qu'entre un roi et un moucheron. Dieu est plus grand en comparaison de tout le monde, qu'un roi n'est grand, en comparaison d'un moucheron Cent mille mondes sont plus petits, en comparaison de Dieu, qu'un moucheron n'est petit en comparaison d'un roi. Et toutefois, ô merveille! ô prodige! Dieu s'est fait homme, et cela pour l'amour des hommes! *Domine, consideravi opera tua, et expavi :* Je me pâme, je m'abîme, je me perds en la considération de cet amour! Dieu s'est fait homme! Oui, Dieu s'est fait homme! c'est comme si l'on disait : Un roi s'est fait moucheron. Quelle piété, quelle charité, quelle clémence, quelle miséricorde, quel transport, quel effort, quel excès! j'ai presque dit quelle folie d'amour! Mon Dieu, ô mon Dieu! que votre sagesse est grande : car si vous n'étiez sage, je dis infiniment, je dis essentiellement; oui si vous n'étiez la sagesse même, nous aurions sujet de dire que vous avez fait en cette œuvre une action de folie; c'est un trait de folie, c'est un scandale au jugement de tous ceux qui regardent ce mystère sans le secours de votre lumière : *Judæis scandalum, Gentibus stultitia.*

O. — (*Suasu efficax.*) Si vous eussiez appelé quelqu'un à votre conseil sur ce dessein, il n'y eût eu personne qui eût osé vous le conseiller, qui n'eût fait tout son possible pour vous en dissuader, qui ne vous eût dit pour vous en détourner : Qu'avez-vous à faire de ces hommes qui ne sont que des vers de terre? Vous devez peu vous soucier s'ils sont heureux ou malheureux? se mettent-ils jamais en peine si des moucherons sont bien ou mal? Vous qui êtes la pureté même, si éloigné de toute matière, si grand, si puissant, si immense et si infini; qui n'avez besoin de personne, qui ne pouvez rien espérer des hommes, qui ne devez attendre d'eux que des ingratitudes monstrueuses; vous faire semblable à eux, et passer par tous les états de leur vie! n'aurez-vous point horreur des entrailles d'une Vierge? ne se-

rez-vous point honteux des bassesses de l'enfance ? n'aurez vous point confusion de l'infamie du gibet ? Vous ferez tort à votre majesté, vous trahirez votre grandeur, vous vous ferez moquer de vous. Ce dont tous vos anges vous eussent détourné, ce que votre noblesse, votre sagesse, votre pureté, votre sainteté, et tous vos autres attributs vous eussent dissuadé, votre amour, plus éloquent, plus puissant, plus triomphant et plus efficace que tous vous l'a heureusement persuadé : *Suasu efficax*.

CONCLUSIO.

P. — (*Expenduntur et applicantur ad mores eadem Sancti Bernardi verba.*) *Amor triumphat de Deo :* L'amour a triomphé de Dieu, ne triomphera-t-il pas de nous ? Il a eu tant de pouvoir sur le Créateur, ne pourra-t-il rien sur les créatures ? *Apparuit* φιλανθρωπία Après des preuves si puissantes, après un témoignage si évident, douterons-nous encore de son amour ? *Sic Deus dilexit mundum, sic Deus dilexit*. Après un tel effet, après un tel excès d'amour lui refuserons-nous le réciproque ? *Si amare pigebat, redamare non pigeat*. Si nous étions lents à le prévenir de notre amour, ne soyons pas ingrats et lents à le suivre. Quels reproches vous fera-t-il en son jugement ! quelle honte et quelle confusion aurez-vous en sa présence et devant ses anges quand il vous fera voir qu'étant la plénitude de tout être, le trésor et l'océan de tout bien, il s'est épuisé pour l'amour de vous ! *Plenitudo effusa est, exhausit semetipsum ;* et vous n'avez pas voulu tirer de votre bourse une petite aumône pour le soulager en sa nécessité, de vos greniers un peu de blé pour l'aider à vivre, de vos coffres un peu de linge pour l'empêcher d'être rongé de vermine dans sa maladie, de votre bouche quelque parole d'instruction et de compassion pour le consoler dans ses disgrâces !

Quand il vous fera voir qu'étant la hauteur et l'excellence souveraine, il s'est ravalé aux infirmités de votre nature, aux faiblesses des enfants, à l'obéissance d'une fille,

au néant de l'être créé : *Altitudo adæquata est*, et que vous n'avez pas voulu vous soumettre au commandement de votre mère, à rechercher d'amitié ceux qui vous ont désobligé, à la volonté de votre maîtresse ; vous lui avez répondu arrogamment : Vous, une petite servante que la bassesse de sa condition devrait humilier. Quelle confusion aurez-vous quand Dieu vous fera voir que, malgré qu'il fût incomparable en toutes ses perfections, et infiniment au-dessus de tout être créé par l'éminence de sa condition, il a reçu votre nature à la participation de toutes ses grandeurs, il l'a élevée à son trône, il l'a adoptée à sa famille, associée à son empire, et unie à sa divinité ! *Singularitas est ;* et vous ne voulez pas que personne aille de pair avec vous ! vous êtes piqué d'envie, vous enragez de jalousie si quelqu'un approche tant soit peu de la prééminence et de la singularité que vous pensez avoir dans la beauté du corps ou de l'esprit, dans la pompe des habits, ou dans d'autres excellences imaginaires et prétendues ! Quand il vous fera voir que son amour pour vous lui a fait oublier ses grandeurs et mépriser ses prérogatives : *Amor dignitatis nescius ;* et que vous avez méprisé sa sainte volonté, foulé aux pieds ses commandements, violé tout droit divin et humain pour vous enrichir, pour vous élever et pour vous agrandir ! Son amour a été si riche en miséricorde pour vous : *Dignatione dives*, qu'il a épousé toutes vos misères.

Quand vous êtes malade dans un hôpital, si un grand de la terre daigne vous visiter, il montre sa grande charité ; s'il pleure en vous voyant pleurer, on s'écrie : Quelle pitié, quelle tendresse, quelle miséricorde ! *Ecce quomodo diligebat eum !* mais s'il devenait malade par compassion de votre mal, par sympathie de pitié et de charité, on crierait : O quel excès ! Le Verbe divin n'a pas pris seulement les livrées, les apparences et la forme extérieure de nos bassesses, il en a pris la vérité, l'essence et la réalité ; il a été vrai homme, vrai enfant, véritablement mortel, passible, sujet au temps et à ces injures ; quand il vous fera

voir cet amour, et qu'il vous reprochera que vous n'avez pas daigné faire un pas pour le visiter dans la prison, dans l'hôpital, dans votre voisinage ; que vous n'avez pas voulu saigner un pauvre malade, faire un exploit, dresser une requête pour l'amour de lui, que lui répondrez-vous ?

Affectu potens, suasu efficax. Il a fait de si grands efforts sur lui par la puissance de son amour, n'en ferons-nous point pour l'amour de lui et de nous ? Assurément, assurément, mes chers auditeurs, vous ne vous sauverez pas, si vous ne faites des efforts sur vous, au moins quelquefois, au moins en certaines occasions. Quand il est question de vous détacher d'une créature qui vous est une pierre d'achoppement ; de dompter une passion, de pardonner une grande injure, de restituer un héritage, de quitter un office, un bénéfice ou une maison où vous ne faites pas votre salut, d'entreprendre un dessein d'importance pour le service de Dieu : *Violenti rapiunt illud.* Une âme dévote me disait ces jours passés : J'ai été guérie miraculeusement dans une église de Notre-Dame d'une fâcheuse maladie ; je m'en sens tellement obligée à la sainte Vierge, que quand je me tiendrais à genoux jour et nuit pour la remercier, je ne pourrais pas dignement l'en reconnaître. Ces paroles m'attendrirent et élevèrent mon esprit à estimer infiniment la grâce que Jésus-Christ nous a faite. Car, qu'est-ce d'être délivré d'une maladie passagère par un miracle qui ne coûte rien à la sainte Vierge, en comparaison d'être délivré de la mort éternelle par les abaissements d'un Dieu ? Si nous savions ce que c'est que Dieu, et ce qu'il a fait pour nous quand il s'est fait homme, nous voudrions nous mettre en pièces cent fois par jour pour l'amour de lui ; nous souhaiterions que le centre du monde fût infiniment plus profond qu'il ne l'est, et nous désirerions d'y être continuellement prosternés pour adorer le mystère de l'incarnation.

Honorons-le donc souvent, mes chers auditeurs, si nous ne voulons être des monstres d'ingratitude ; honorons-le, au moins une fois par jour, à quelque heure déterminée ; adorons le Père éternel ouvrant ses entrailles de miséri-

corde pour nous donner son Fils bien-aimé, le sujet de sa complaisance et l'objet de ses plus tendres amours. Adorons le Fils de Dieu s'abaissant pour l'amour de nous au néant de notre nature. Adorons le Saint-Esprit opérant ce mystère ineffable par une bonté incompréhensible, et disons quelquefois avec le dévot fondateur de l'Oratoire : Grand Dieu, Père éternel, Père de miséricorde, vous avez voulu que votre Fils unique, qui était Dieu en votre sein de toute éternité, fût vrai homme pour l'amour de nous durant toute l'éternité ; faites-nous, s'il vous plaît, la grâce d'honorer incessamment cette très divine et ineffable vie du Verbe en l'humanité et de l'humanité en votre Verbe, afin que nous soyons animés de son esprit sur la terre, et que nous jouissions quelque jour de son agréable vue dans le ciel! *Amen.*

SERMON XXXI.

DES INJURES QUE LE PÉCHÉ FAIT A L'HOMME-DIEU.

Quid me persequeris ? (Act. 9. 4.)
Pourquoi me persécutez-vous ?

Comme le mystère de l'incarnation est le plus grand bienfait que nous ayons reçu de la miséricorde de Dieu, l'ingratitude que le péché commet envers une grâce si précieuse est une des plus énormes, des plus noires et des plus atroces que l'on puisse s'imaginer. Hier, le temps ne me permit pas de développer bien au long cette vérité ; je dois le faire aujourd'hui, en vous montrant les horribles attentats que le péché mortel commet envers la très adorable et très aimable majesté de l'homme-Dieu. Premièrement, il ruine ses biens ; secondement, il le chasse de sa maison ; en troisième lieu, il lui ôte son honneur ; en quatrième lieu, il le crucifie. La sage Thécuite, parlant en parabole au roi David, et se plaignant de ceux qui voulaient faire mourir son fils unique, disait : *Quærunt extinguere scintillam meam.* (2. Reg. 14. 7.) Vous pouvez dire de même des pécheurs, ô sainte et bienheureuse Vierge ! votre bien-aimé Fils c'est votre lumière, votre gloire, votre trésor, votre unique ressource ; le péché mortel tend à le faire mourir. Peut-on offenser le Fils sans offenser la Mère ? Peut-on blesser la prunelle de vos yeux et le cœur de vos entrailles sans vous faire une douleur très sensible ? Il est donc évident que vous avez beaucoup d'affection, de zèle et d'intérêt que ce monstre soit banni de l'univers. C'est à quoi je dois travailler, moyennant la grâce de votre Fils que j'implore par votre entremise. *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. A. *Peccatum destruit opes Christi; eum expellit e domo sua, inhonorat, et crucifigit.*

Primum punctum. *Opes Christi, quas peccatum destruit, sunt thesauri gratiæ; quod probatur :* B. 1° *Scriptura.* — C. 2° *Patribus.* — D. 3° *Ratione.*

Secundum punctum. *Peccatum pellit Christum e domo sua. Quam hoc sit illi injuriosum, probatur ex amore illius erga animam justam :* E. 1° *Scriptura.* — F. 2° *Patribus.* — G. 3° *Ratione.* — H. 4° *Comparatione.*

Tertium punctum. *Peccatum inhonorat Christum :* — I. 1° *Scriptura.* — K. 2° *Patribus.* — L. 3° *Rationibus.*

Quartum punctum. *Crucifigit Christum :* — M. 1° *Scriptura.* — N. 2° *Comparationibus.* — O. 3. *Exhortatione ad fugam peccati, cujus malitia præponderat bonitati omnium bonorum operum, tam nostrorum.* — P. *Quam omnium Sanctorum.*

Conclusio. Q. *Recapitulatio per paraphrasim :* Quid me persequeris ?

EXORDIUM.

A. — (*Peccatum destruit opes Christi, etc.*) *Tetendit adversus Deum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est; cucurrit adversus eum erecto collo, et pingui cervice armatus est,* dit Job au chapitre quinzième : il s'est révolté contre le Tout-Puissant, il a haussé le bras pour frapper le Créateur, il s'est armé de pied en cap pour lui faire la guerre à feu et à sang, il s'est efforcé de le persécuter. Bon Dieu ! quel est ce présomptueux, cet insolent, cet impudent et ce désespéré qui ose déclarer la guerre à votre très infinie, très adorable, très aimable et très redoutable majesté ? Quel est ce géant téméraire qui veut escalader le ciel et débusquer Dieu de son trône ?

quel est ce brutal et cet étourdi qui ose conspirer contre son bienfaiteur ? quel est cet arrogant Séméi qui baffoue son prince légitime ? quel est ce parricide Absalon qui se soulève contre son père ? quel est ce chien enragé qui tourne sa furie contre son propre maître ? C'est le pécheur, messieurs, c'est ce Chrétien qui est si téméraire que de commettre un péché mortel ; c'est à lui proprement que Jésus peut faire ce reproche : *Quid me persequeris ?* Il le persécute en tout ce qu'il peut, il exerce contre lui les plus étranges inimitiés, les plus outrageuses hostilités qui se puissent exercer; il ruine ses richesses, il le chasse de sa maison, il lui ôte son honneur, il le crucifie et il attente à sa vie ; ne sont-ce pas de furieuses persécutions ?

PRIMUM PUNCTUM. — *Opes Christi quas peccatum, etc.*

B. — (1° *Scriptura.*) Les richesses du Fils de Dieu sont les trésors de sa grâce ; son apôtre dit aux Ephésiens : Nos dettes sont acquittées par les richesses de sa grâce ; (1) et au chapitre suivant : Dieu nous a fait tant de faveur, afin que les siècles suivants reconnaissent l'abondance des richesses de sa grâce. (2) Le péché mortel ravage toutes ces finances. Un hérétique ancien, nommé Manès, qui vivait au troisième siècle, disait qu'il y a deux dieux : un bon qui s'emploie à faire le bien, l'autre mauvais qui ne s'occupe qu'à faire du mal. C'était une erreur ; mais supposons qu'il soit ainsi, et que ce Dieu, auteur du mal, qui ne serait pas un dieu, mais un démon, soit aussi puissant à faire du mal que le bon Dieu est puissant à faire du bien, et que, par une extrême malice, il éteigne le soleil, la lune et les étoiles ; qu'il brise les globes célestes, qu'il altère les éléments, qu'il arrache tous les arbres et coule à fond tous les vaisseaux qui sont sur la mer, qu'il mette le feu à toutes les maisons, qu'il tue tous les animaux, qu'il renverse la terre sens dessus dessous ; et enfin qu'il ruine et anéantisse

(1) Secundum divitias gratiæ ejus. (Ephes. 1. 7.)

(2) Ut ostenderet in seculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ. (Ephes. 2. 7.)

tout ce qui est en la nature ; ne serait-ce pas grand dommage ? ne serait-ce pas un horrible dégât ? Tenez pour tout assuré, car il n'est rien de plus vrai, que le ravage n'est pas si grand que celui que vous faites par un péché mortel ; cela est si certain par les principes de la foi et de la raison, qu'on ne le dispute point en l'école ; il passe pour une vérité constante et avérée de tous les docteurs.

C. — (2° *Patribus*) Le maître de la théologie, S. Thomas, le conclut ainsi en termes exprès : *Bonum universi, est majus quam bonum particulare unius, si accipiatur utrumque in eodem genere; sed bonum gratiæ unius majus est, quam bonum naturæ totius universi :* (1. 2. q. 113. art. 9. ad. 2.) Le bien de tout l'univers est préférable au bien d'un particulier, s'ils sont tous deux du même genre et de même ordre ; mais il n'en est pas ainsi s'ils sont de différents degrés ; car la grâce de Dieu, qui est en particulier, est préférable au bien naturel de tout l'univers. Vous ne le croyez pas, parce que vous ne vous conduisez que par les sens ou par l'imagination, et non pas par la foi et par la raison. Si un enfant avait perdu ou brisé un diamant, quand on lui dirait que c'est une plus grande perte que si on faisait pourrir ou que si on jetait dans la rivière toutes les pommes qui sont au marché, il ne le croirait pas ; vous auriez beau le lui assurer, le lui jurer, le lui faire assurer par tous vos voisins ; il n'en croirait rien, il penserait que tout le monde se trompe et lui-même se tromperait : *Usquequo parvuli diligitis infantiam?* Vous êtes un enfant, vous perdez la grâce de Dieu pour une imagination, pour une fumée d'honneur, pour une volupté passagère. On vous dit que la perte d'un degré de grâce est une plus grande perte que si l'on anéantissait le ciel et la terre, parce que le moindre bien d'un ordre supérieur est plus grand, plus noble, plus excellent, plus à estimer que tous les biens d'un ordre inférieur.

D. — (3° *Ratione.*) Vous ne le croyez pas, et il ne laisse pas d'être véritable ; car un seul péché mortel, quelque petit qu'il soit, n'éteint pas seulement un degré de

grâce, mais tous les trésors de grâce qui se trouvent dans notre âme, quelque grands et abondants qu'ils soient; et quand une âme aurait amassé en son cœur tous les mérites des apôtres et de la Mère de Dieu, un seul péché mortel venant là-dessus dissipe et anéantit tout cela. Quelle perte, quel dégât, quel ravage, quel naufrage! O mon Dieu! quelle ingratitude dénaturée nous commettons envers vous! Que vous avez grand sujet de former contre nous cette plainte; ils m'ont rendu le mal pour le bien et la haine pour la dilection. Vous vous intéressez si fort à notre bonheur, vous avez tant de soin de conserver nos biens, vous êtes si jaloux de tout ce qui nous appartient, que vous défendez à toute personne sous peine de damnation, non-seulement de nous ruiner, de nous dérober, ou de nous causer quelque grand dommage, mais même de convoiter nos terres, nos héritages, nos maisons, notre bétail, ou autre chose qui nous appartienne : *Non concupisces uxorem proximi tui, non domum*, *etc.*; et nous ruinons pour un plaisir infâme, pour un peu d'argent, vos richesses inestimables, les finances précieuses de votre grâce, et des trésors qui vous coutent si cher.

SECUNDUM PUNCTUM.—*Peccatum pellit Christum, etc.*

E. (1° *Scriptura.*) En Isaïe, chapitre soixante-six, Dieu parlant à certains israélites qui avaient le dessein de lui bâtir un temple superbe et qui ne se retiraient point de leurs péchés : *Quæ est ista domus quam ædificabitis mihi? et quis est iste locus quietis meæ? ad quem respiciam, nisi ad pauperculum, et contritum spiritu, et trementem sermones meos?* Pensez-vous que j'habite en un temple matériel fabriqué de bois et de pierre? Y a-t-il rien de corporel assez riche et assez précieux qui puisse attirer mes yeux et être l'objet de ma complaisance? Le temple où j'habite volontiers, c'est une conscience pure et nette, une âme qui me craint et qui garde mes commandements. Oui, la théologie l'enseigne, l'Ecriture nous oblige à le croire, la Majesté divine habite d'une façon toute par-

ticulière dans l'âme du juste, et elle y habite, non par sa grâce et ses dons seulement, mais par son essence et en propre personne : Si quelqu'un m'aime, dit le Sauveur, mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui, et nous y ferons notre demeure. (Joan. 14. 21.) Et S. Paul aux Corinthiens : L'esprit de Dieu habite en vous. (1. Cor. 3. 16.) Et le bien-aimé disciple : Celui qui a la charité demeure en Dieu, et Dieu en lui. (1. Joan. 4. 16.) Et S. Paul encore : La charité de Dieu est répandue en nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. (Rom. 5. 5.) Il distingue la charité et le Saint-Esprit, et il dit que tous deux nous sont communiqués ; et Dieu habite en nous si nécessairement, que, comme dit S. Thomas, si par impossibilité il n'était en tout lieu par son immensité, ou s'il était en quelque lieu particulier, il le quitterait pour venir loger dans une âme qui est en sa grâce, et il y demeurerait aussi longtemps que la grâce y serait conservée, tant elle a d'attraits, d'agréments et de charmes pour lui !

F. — (2° *Patribus.*) S. Augustin et les autres pères disent que Dieu est l'âme de notre âme, c'est-à-dire qu'il est à notre âme ce que notre âme est à notre corps. (lib. 13. de Civit. cap. 15.) L'âme n'a rien de si précieux que de demeurer dans le corps, de lui donner la vie, le mouvement et le sentiment ; c'est sa demeure naturelle. Si Dieu la logeait en un diamant, dans une étoile ou dans le soleil, elle n'y aurait point tant de contentement, elle serait en un état violent, et elle désirerait toujours retourner à son corps. Ce qui est si véritable, que S. Augustin et S. Thomas disent que l'âme bienheureuse qui est au ciel a toujours l'inclination d'être réunie à son corps ; et elle le désire avec tant d'affection que, si quelque chose la pouvait affliger dans cette abondance et cette plénitude de tous biens, ce serait de se voir séparée de son corps, où est son centre et son lieu de repos. (1) Il en est de même de Dieu au regard de

(1) S. Aug. tom. 2. lib. 12. de Genes. cap. 35. Divus Th. 1. 2. q. 4. art. 5. Ita divus Laurent. Justin. lib. de disciplina et perfectione religionis. cap. 4.

notre âme; s'il peut avoir quelque plaisir et recevoir quelque contentement hors de lui-même, il n'en peut avoir que dans l'âme du juste. Le temple de Salomon dont il disait : *Erunt oculi mei , et cor meum ibi ;* le ciel empyrée dont il dit : *Cœlum mihi sedes est* , ne lui est point un séjour si délicieux que l'âme du juste.

G — (3° *Ratione.*) Pour connaître le plaisir qu'il éprouve d'être en cette demeure, il ne faut que voir la résistance qu'il fait pour n'en point sortir , considérer qu'il n'en sort jamais qu'à son très grand regret et comme à son corps défendant , s'il est bien permis de parler ainsi. Supposons qu'un prince vienne loger en votre pauvre maison , et que vous soyez assez mal élevé, assez grossier, pour ne lui faire presque aucun accueil; que vous alliez même jusqu'à l'offenser et l'injurier par les paroles les plus désobligeantes; si, nonobstant vos mauvais procédés et vos injures, le prince persistait à vouloir demeurer chez vous , et n'en sortait que lorsque vous useriez de force et de violence pour le chasser , que dirait-on ? que penserait-on ? Ne dirait-on pas qu'il aime bien ce logis, qu'il y a là-dedans quelque créature qui le charme, qui le captive et possède son cœur? Quand vous faites une bonne confession , Dieu entre dans votre âme comme en son sanctuaire ; vous ne lui faites pas grande réception , vous l'entretenez fort peu , vous pensez fort peu à lui , vous ne lui parlez presque point , vous le laissez là tout seul sans compagnie, vous vous contentez de lui faire quelque petite prière le matin et le soir , vous lui refusez mille choses qu'il vous demande par ses inspirations, vous constristez son esprit par mille péchés véniels , vous le désobligez par mille petits mensonges , par mille paroles oisives , et néanmoins il ne rompt point avec vous , il ne s'en va point , il demeure toujours jusqu'à ce que vous le chassiez de vive force par un péché mortel , qui est incompatible avec lui. C'est signe qu'il aime bien cette maison , c'est signe que ce qui est là-dedans a de grands charmes et puissants attraits pour l'obliger à demeurer , nonobstant tant d'irrévérences et d'indignités.

Moïse disait au peuple juif : Votre Dieu est le Seigneur de toutes les créatures ; le firmament et les autres cieux, la terre et tout ce qui est en elle lui appartiennent ; il n'a besoin de personne, et néanmoins il a daigné prendre votre nation pour l'objet de son amour : *En Domini Dei tui cœlum cœli, terra et omnia quæ in ea sunt ; et tamen patribus tuis conglutinatus est, et amavit eos.* (Deut. 10. 14.) Notez ce mot : *Conglutinatus* ; il exprime une liaison étroite, un amour ardent et passionné, une parfaite amitié, comme quand il est dit : *Anima Jonathæ erat conglutinata animæ David.* Dieu s'attache d'affection, il se lie et se colle à votre âme quand vous êtes en état de grâce. Vous l'arrachez donc avec douleur quand vous le séparez de vous par un péché mortel ; vous faites un effort et une violence sur lui, vous lui causez un déplaisir extrême, vous lui faites un affront signalé de le chasser honteusement d'une maison qu'il affectionne tant pour y recevoir son ennemi juré ; vous l'obligez à faire cette plainte : *Reliqui domum meam, dimisi hæreditatem meam : dedi dilectam animam meam in manu inimicorum ejus :* (Jér. 12. 7.) j'ai été contraint de sortir de ma maison, de quitter mon héritage, et de laisser ma bien-aimée entre les mains de ses ennemis.

H. — (4° *Comparatione.*) Il me semble voir David quand il fuyait la persécution d'Absalon. N'était-ce pas un spectacle digne de compassion de voir un grand prince très innocent et très clément, accompagné d'une poignée de gens, sortir de son palais et de la ville royale, pieds nuds, les yeux baignés de larmes, la face voilée pour couvrir la honte de l'affront qu'il recevait, soupirant et sanglotant, s'enfuir et se cacher dans les cavernes du désert ; et cela pour éviter la persécution de son propre fils qu'il chérissait comme la prunelle de ses yeux ! (1) Cet affront n'était rien en comparaison de celui que vous faites au Fils de Dieu ; vous l'obligez de sortir de votre âme qu'il avait or-

(1) David ascendebat clivum Olivarum flens, nudis pedibus incedens, et operto capite. (2. Reg. 15. 30.)

née, embellie et enrichie, pour être à jamais sa maison de plaisance, son jardin de délices, son palais son temple et son sanctuaire ; il a le déshonneur et le regret de voir qu'on le chasse, en présence de ses anges, d'un logis qui lui appartenait, pour y recevoir son ennemi juré.

TERTIUM PUNCTUM. — *Peccatum inhonorat Christum.*

I. — (1° *Scriptura.*) Il peut vous faire cette plainte : *Expugnaverunt me gratis.* Il peut vous dire comme aux scribes et aux pharisiens : *Ego honorifico Patrem, et vos honorastis me :* Je ne pense continuellement qu'à honorer Dieu, mon père, et au lieu de prendre exemple sur moi, vous me déshonorez. Il peut vous dire comme il disait au Juifs : Vous êtes cause que mon nom est blasphémé parmi les infidèles ; car les crimes des disciples font déshonneur à leur maître ; la mauvaise vie des serviteurs est l'opprobre de leur seigneur : *Patitur in suis Christus opprobrium, patitur in nobis lex christiana maledictum,* dit Salvian.

K. — 1° (*Patribus.*) L'histoire ecclésiastique nous apprend que, du temps de l'empereur Constance, il y avait dans la ville de Thèbes, un jeune homme nommé Pacôme, en garnison avec d'autres soldats. Les Chrétiens des lieux voisins envoyèrent à ces soldats, quoique Païens, des vivres et des provisions avec une libéralité incroyable. Pacôme demanda : Quelles gens sont donc ces Chrétiens ? On lui dit : Ce sont des personnes qui adorent Jésus-Christ comme leur Dieu : Il faut donc, dit-il, que ce soit le vrai Dieu puisqu'il les rends si bons, si charitables et si magnifiques. Cette réflexion le convertit à la foi ; il est devenu un grand saint : *Christi bonus odor sumus.* C'est à présent tout le contraire.

L. — (3° *Rationibus.*) Car supposons qu'un Turc, ou tout autre infidèle, entendant parler du Christianisme en son pays, demande quelle sorte de gens sont-ce que ces Chrétiens, et qu'on lui dise : Ce sont des gens qui reconnaissent Jésus-Christ pour fondateur de leur religion ; il

leur a prescrit la forme de vie qu'ils doivent tenir, il les a obligés d'imiter les exemples qu'il leur a montrés et de suivre le chemin qu'il leur a frayé. Quand ce Turc viendrait en la chrétienté, et qu'il verrait la vie et les déportements des Chrétiens, que dirait-il ? que penserait-il ? N'aurait-il pas sujet de dire : Il faut nécessairement que Jésus-Christ ait été l'homme le plus ambitieux, le plus avaricieux, le plus lascif, le plus intempérant, le plus impatient, le plus vindicatif et le plus vicieux qui ait jamais été au monde, puisque ses disciples auxquels il a donné un régime de vie, et qui font profession de l'honorer, de suivre sa doctrine et d'imiter ses exemples, sont si orgueilleux, si attachés aux biens de la terre, si impudiques, si ivrognes, si impudents en paroles et si ardents à se venger ; sans doute, il leur a enseigné tous ces vices et leur en a montré l'exemple : Voilà le déshonneur que vous faites au Fils de Dieu par les déréglements de votre vie.

Vous êtes encore cause que le diable le déshonore, qu'il lui insulte et qu'il le brave de l'avantage qu'il a sur lui dans votre cœur en lui disant : Vous êtes un beau souverain ! c'est bien à vous à avoir des sujets ! Ces Chrétiens s'appellent vos disciples et ils sont mes partisans; ils se disent vos serviteurs et ils se rendent mes esclaves ; ils font le signe de votre croix et ils s'enrôlent sous mes drapeaux ; ils sont marqués à votre caractère et ils portent mes livrées ; vous en avez le domaine et j'en ai la domination ; vous en avez la propriété et moi la possession, ils font profession de votre foi et ils obéissent à mes commandements ; ils vous font des grimaces et de beaux compliments, et en effet ils me rendent services ; vous faites tant d'effort pour avoir l'affection de cette âme, vous lui faites la cour, vous étudiez ses humeurs et ses inclinations pour la charmer et la gagner du côté qu'elle est prenable ; vous y employez la douceur et la rigueur, les caresses et les disgrâces, les promesses et les menaces, les châtiments et les récompenses, et vous ne faites rien ; (1) je ne me

(1) Quomodo, si mulier contemnat amatorem. (Jer. 3. 20.)

donne pas tant de peine et je viens à bout de mes desseins; je n'y emploie qu'une personne de mauvaise vie, qu'une partie de débauche, et je gagne le cœur et l'affection de cette âme. Vous êtes cause que le démon déshonore ainsi le Fils de Dieu, qu'il se moque de lui, et qu'il dit en se glorifiant : *Prævalui adversus eum.*

QUARTUM PUNCTUM. — *Crucifigit Christum.*

M. — (1° *Scriptura.*) Mais tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est rien en comparaison du quatrième et du dernier attentat, qui est que le péché crucifie de nouveau le Sauveur et tend à le faire mourir. Il s'en plaint par son prophète et nous en assure par son Apôtre. En Malachie, parlant à ceux qui fraudaient les dîmes et autres oblations commandées par la loi, ce qui ne semble pas un crime des plus énormes, il dit : L'homme doit-il outrager son Dieu? En quoi dites-vous, vous avons-nous outragé ? En ce que vous ne payez pas bien les dîmes et les prémices que vous devez. (1) Et S. Paul, invectivant contre ceux qui offensent Dieu après le baptême, dit : Qu'ils attachent derechef en eux-mêmes le Fils de Dieu à la croix. (2)

N. — (2° *Comparationibus.*) Les Hébreux disent que la première fois qu'Adam connut plus clairement sa faute et la pleura plus amèrement, ce fut à la mort de son fils Abel ; parce que voyant ce très beau jeune homme baigné de son sang, la couleur de son visage effacée, ses yeux éteints, cette agréable face devenue horrible et hideuse par ses blessures et par la présence de la mort, il en fut si surpris et si épouvanté qu'il en demeura tout hors de lui ; et considérant qu'il était la cause de ce malheur, et que par sa désobéissance il avait donné entrée en ce monde à la mort, il fondit en larmes et se résolut de faire pénitence plus rigoureusement qu'il n'avait encore fait. Quand nous entrons en l'é-

(1) Si affliget homo Deum, *hebraice Kaba*, id est supplantavit conculcavit, oppressit. Quia vos configitis me ? et dixistis : In quo configimus te : In decimis et in primitiis. (Malach. 3. 8.)

(2) Rursum crucifigentes in sibimetipsis Filium Dei. (Heb. 6. 6.)

glise et que nous voyons le crucifix en un si pitoyable état, tout couvert de son sang, couronné d'épines, les yeux éteints, les joues pâles, les lèvres livides, la bouche sèche et altérée, les pieds et les mains percés de clous ; comment est-il possible que nous ayons la hardiesse de commettre un péché mortel ?

Sénèque parlant de la tyrannie d'Alexandre-le-Grand, qui fit mourir cruellement un grand et célèbre philosophe, nommé Callisthène, parce qu'il ne voulait pas l'adorer, dit que le souvenir de ce crime ne sera jamais effacé ; qu'il ternit la gloire de toutes les belles actions de ce grand roi ; car si on dit qu'il a vaincu en guerre le roi Darius et un million de soldats persans, on ajoutera : Oui, mais il a fait mourir Callisthène ; si on dit qu'il a couvert la mer d'une infinité de vaisseaux, qu'il a étendu son empire depuis l'orient jusques aux frontières de Thrace, on dira : Oui, mais il a très injustement ravi la vie à Callisthène. (1) Il faut dire de même de vous : Si vous êtes si malheureux que de commettre un péché mortel, la mémoire n'en sera jamais abolie, il flétrira la beauté de toutes les bonnes œuvres que vous avez jamais pratiquées. Si on dit que vous avez fait vivre par vos aumônes un grand nombre d'orphelins, qui seraient morts de faim sans vous, on y ajoutera : Oui, mais il a fait mourir le Fils de Dieu. Si on dit que vous avez été un modèle de justice, que vous avez délivré plusieurs veuves et villageoises de la violence des grands qui les voulaient opprimer, on dira : Oui, mais il a très injustement opprimé et crucifié le Grand des grands.

O. — (3° *Exhortatione ad fugam peccati*, *etc.*) Cela est vrai, cela n'est que trop vrai ; le péché mortel est un si grand mal et une si haute injustice, qu'elle ne peut être contrebalancée par toutes les bonnes œuvres de votre vie passée, présente et à venir. Voyez si nous devons nous enfler

(1) Hoc est Alaxandri crimen æternum ; quod nulla virtus, nulla bellorum felicitas redimet ; nam quoties quis dixerit : Occidit Persarum multa millia ; oponetur, et Callisthenem, etc. Omnia licet antiqua ducum, regumque exempla transierit ; ex his quæ fecit, nihil tam magnum erit, quam scelus Callisthenis. (Senec. lib. 6, natural. quæst. c. 23.)

pour quelque peu de vertu que nous pratiquons, et si nous ne devons pas avoir en horreur le péché plus que la mort. Si dans une balance on mettait, d'un côté, l'injure que vous faites à Dieu par un seul péché mortel, et, d'autre côté, l'honneur que vous lui rendez par toutes les bonnes œuvres de votre vie, quand elle durerait 900 ans, l'injure l'emporterait de tout son poids sur toutes vos bonnes œuvres; toutes les bonnes œuvres de votre vie ne sont pas un si grand bien qu'un péché mortel est un grand mal. Dieu reçoit plus de déshonneur, de déplaisir et de peine par un seul péché mortel, qu'il ne peut recevoir d'honneur, de plaisir et de service de toutes vos bonnes œuvres.

Ainsi, vous voyez qu'il ne faut jamais commettre un péché mortel par l'espérance de quelque bien, même spirituel, quelque grand et précieux qu'il puisse être. C'est un mauvais raisonnement que de dire : Je jurerai pour un mensonge, mais c'est afin que mon mari se confesse et communie. Ainsi quand vous voyez que vous êtes dans un état où vous tombez de temps en temps en péché mortel, et que vous n'y tomberiez pas si vous n'étiez en cette condition, pour faire sagement il faut la quitter, quelque profit temporel ou spirituel que vous y fassiez. Par exemple, S. Paul rendait de grands services à l'Eglise ; il gagnait les âmes à Dieu par millier; il répandait partout, comme un soleil, la lumière de l'Evangile, la connaissance et l'amour de Jésus ; mais si cette mission et l'entrée qu'il avait dans les maisons séculières lui eussent donné occasion de tomber de temps en temps dans quelque péché mortel par fragilité humaine, quand ce n'eût été qu'une fois par an, il eût fait sagement de quitter la prédication de l'Evangile, la conversion des pécheurs et l'instruction des fidèles, pour se retirer dans un désert ; mais il était si éloigné de tout péché, qu'il eût plutôt choisi de ne jamais prêcher que de commettre volontairement un seul péché véniel. Aussi, S. Chrysostôme dit-il que le premier et le plus grand bien que vous puissiez faire en votre vie, c'est de ne point faire de mal; et quand vous avez commis un péché mortel, vous pouvez dire sans danger de

mentir : J'ai aujourd'hui fait plus de mal que je n'aie fait de bien en toute ma vie.

P.—(*Bonis operibus omnium Sanctorum.*) Je passe bien plus avant, et cela sans exagération et avec beaucoup de vérité. La malice d'un seul péché mortel ne peut être compensée par la bonté des bonnes œuvres de toutes les pures créatures. Parcourez toutes les familles chrétiennes qui sont dans les quatre parties du monde ; voyez que de bonnes œuvres on y fait, que de charités, que d'aumônes, que de méditations et que d'oraisons jaculatoires on y peut faire ! Entrez dans toutes les églises des catholiques, voyez que de dévotions, que d'actes d'adoration, d'amour de Dieu, d'oblations de soi-même, et que d'actions de grâces on y exerce! passez par tous les couvents et monastères de religieux et de religieuses ; percez le fond du désert pour entrer dans le cellules des Chartreux et des autres anachorètes ; voyez que de pénitences, que d'austérités, que de mortifications et de contemplations, que d'actes d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ! descendez jusques dans l'Eglise souffrante; voyez que d'actes de patience, d'humilité et de résignation à la volonté de Dieu sont exercés par les âmes du purgatoire ! montez dans l'Eglise triomphante, au ciel empyrée; voyez les troupes des saints patriarches, des prophètes , des apôtres , des martyrs , des confesseurs, des vierges et de tous les chœurs des anges, des archanges, chérubins, séraphins et autres esprits bienheureux ; que de louanges ils rendent à Dieu, que de profonds hommages, que d'adorations, que d'amour, que de soumissions à ses ordres, que de zèle ils ont pour sa gloire ! Voyez, enfin, le cœur virginal de Marie, dans lequel tous les actes de dévotion et toutes les vertus des autres saints sont ramassés et réunis même avec beaucoup de surcroît ; tout cela ne rend point tant d'honneur , de plaisir et de service à Dieu, qu'un seul péché mortel lui rend de déshonneur, de déplaisir et de peine. Que Dieu tire du néant cent mille mondes aussi grands et aussi peuplés que celui-ci; que toutes les feuilles d'arbres, que tous les grains de sable , que toutes les plantes et tous les animaux

jusqu'aux insectes de ce monde, ayant de l'esprit pour connaître Dieu et l'adorer, un cœur capable de l'aimer, et une bouche propre à le louer ; que ce nombre innombrable de créatures adorent Dieu aussi humblement, l'aiment aussi ardemment, et le louent aussi excellemment que les plus hauts séraphins ; avec tout cela Dieu fait une plus grande perte, quand vous consentez à un péché, que si vous le priviez de toutes les adorations, de toutes les louanges et de toutes les saintes affections de ce grand nombre de créatures.

Il n'est rien de si aisé que de le montrer par des preuves irréprochables. Premièrement, que l'honneur que tous les saints, que la Sainte des saints, et que cent mille mondes peuvent rendre à notre Dieu, est un honneur fini et limité ; et le déshonneur que le péché lui fait est un déshonneur infini et incompréhensible. En second lieu, que si tous les saints, et la Sainte des saints, et les créatures de ces cent mille mondes offraient à Dieu tous leurs mérites en satisfaction d'un seul péché mortel ; ils n'y satisferaient pas exactement et en rigueur de justice ; donc un seul péché mortel déshonore et offense plus Dieu que tous les mérites des Saints ne le peuvent honorer et satisfaire.

Et la raison primitive et fondamentale de cette vérité, c'est que les mêmes circonstances qui donnent beaucoup de surcroît à la malice d'une injure rabaissent de beaucoup le prix et la valeur d'un service, à savoir la grandeur de la personne qui est honorée ou déshonorée ; l'indignité de la personne qui honore ou qui déshonore ; la distance, la disproportion et l'inégalité qui est entre ces deux personnes : car plus la personne honorée est grande, et la personne qui honore est petite, moins l'honneur en est estimé. Si un roi fait la révérence à un autre roi, cet honneur est considéré et estimé ; si un prince la fait à son roi, c'est quelque chose ; si c'est un simple gentilhomme, c'est beaucoup moins ; si c'est un pauvre villageois, ce n'est presque rien. Au contraire, plus la personne offensée est grande et la personne qui offense est basse, plus l'injure en est grande et punissable.

Si un roi offense un autre roi, c'est la semence d'une guerre ; si un prince offense son roi, il est pour le moins disgracié ; si c'est un simple gentilhomme, il est condamné à la mort ; si c'est un villageois, il est livré aux plus grands supplices : or, cent mille mondes sont beaucoup moins au regard de Dieu que n'est un villageois au regard d'un monarque ; donc, si cent mille mondes honorent Dieu, c'est comme si un villageois faisait la révérence au roi et beaucoup moins ; et si vous commettez le péché, c'est beaucoup plus que si un villageois attentait à la personne du roi ; et de là vient que les bonnes œuvres ne méritent le paradis que par la libéralité de Dieu, supposé sa promesse, et par l'union qu'elles ont aux mérites de Jésus-Christ. Mais le péché mérite l'enfer de sa nature et par sa malice essentielle ; et une marque de cela est qu'il n'y a point de paradis temporel comme il y a un enfer temporel, c'est-à-dire un purgatoire. Je m'explique.

Quand vous auriez fait autant de bonnes œuvres que la sainte Vierge et tous les saints en ont fait ; quand vous auriez enduré toute votre vie autant d'afflictions que Job ; si vous commettez un péché mortel, et que vous mouriez là-dessus, vous serez damné éternellement, et vos bonnes œuvres ne seront jamais récompensées, (1) parce qu'elles ne méritent que supposé la promesse de Dieu, et Dieu n'a promis aucune récompense à celui qui meurt en péché mortel ; au lieu que, si vous mourez en état de grâce, après avoir commis des péchés, il en faudra être puni en purgatoire avant que d'être reçu en paradis, si vous n'y avez satisfait pendant cette vie.

En un mot, la très haute majesté de Dieu, étant infiniment élevée au-dessus de la créature, et toute créature quelle qu'elle soit étant infiniment au-dessous du créateur, l'honneur que la créature rend au créateur n'est presque rien, et l'injure qu'elle lui fait par un seul péché mortel est infinie.

(1) Si averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur. (Ezech. 18. 24.)

Saint Pierre Chrysologue considérant les extrêmes malheurs qui nous sont arrivés par le péché du premier homme, s'écriait d'une voix entrecoupée de sanglots : Oh ! si cet arbre de science eût été ignoré des hommes une éternité toute entière ! oh ! si quelque tourbillon favorable l'eût renversé pour jamais et enseveli dans la terre! oh ! si quelque heureux bandeau eût couvert les yeux de la femme quand elle voulût le regarder ! oh ! si quelque souhaitable brouillard eût dérobé pour toujours la vue de ce fruit funeste ! (1) Tous les déplorables effets que ce premier péché a apportés aux hommes ne sont aucunement comparables à l'injure que j'ai commise contre vous par un seul péché mortel, ô grande et infinie Majesté ! Hé ! que j'ai grand sujet de dire en pleurant : Oh ! si les objets qui m'ont servi d'amorce au péché, n'eussent jamais été au monde ! oh ! si j'eusse été aveugle, sourd et muet dès ma naissance ! si quelque maladie salutaire meût privé de l'usage de mes sens que j'ai employés à commettre le péché ! oh ! si dès mon enfance je me fusse dérobé du monde et retiré dans la solitude de quelque désert bien éloigné !

Jeunes hommes, que vous êtes heureux ! Que vous êtes heureuses, jeunes filles ! Si vous connaissiez votre bonheur d'avoir encore l'âge, les forces et la commodité de vous cacher dans ces cloîtres qui sont bien écartés du monde, et qui n'ont point de communication avec les séculiers ! Quel heureux sort on a rencontré quand on ne fait que prier Dieu et que travailler dans sa petite chambre hors des dangers du péché qui sont si fréquents dans le monde ! Si vous saviez ce que c'est qu'un péché, quand il serait nécessaire, pour en éviter le danger, de vous retirer au fond du Canada, vous n'attendriez pas à demain ; dès aujourd'hui, dès à présent, vous vous embarqueriez pour y aller.

(1) O si tunc vel levis turbo arborem mortiferam dejecisset ! o si nebulæ fumus illius mulieris tenebras et aspectum ! o si tetra nubes lethalis pomi speciem castigasset ? o si manus tangens inconcessa tremuisset ; o si peccati diem tenebrasset nox injusta, etc. ! (S. Chrys, serm. 74.)

CONCLUSIO.

Q. — (*Recapitulatio per, etc.*) C'est donc proprement à vous, ô âme pécheresse ! que le Fils de Dieu adresse cette plainte : *Quid me persequeris?* Vous me persécutez dans mes biens plus criminellement que le Turc ; dans ma demeure , plus rigoureusement qu'Hérode ; dans mon honneur , plus honteusement que Pilate ; et dans ma vie , plus cruellement que les bourreaux. Il est vrai que le Turc pille et ravage les trésors de mon Eglise ; mais vous ruinez en vous par le péché les dons de mon Saint-Esprit , les habitudes surnaturelles que j'avais répandues en votre âme au sacrement du baptême, les trésors très précieux de la grâce sanctifiante que je vous avais communiqués par les autres sacrements, les mérites et les richesses spirituelles que j'avais ramassés dans votre cœur par vos bonnes œuvres. *Persequeris,* vous me persécutez en ma demeure ; Hérode, à la vérité, me fit sortir de la Galilée, ma patrie, et vous me chassez de votre cœur que j'avais sanctifié pour me servir de temple pour jamais , et où j'habitais aussi délicieusement que dans le ciel empyrée. Vous me persécutez en mon honneur ; Pilate me mit en parallèle avec Barabas , et vous me mettez en parallèle avec une chétive créature, et vous la préférez à moi. Vous me persécutez dans ma personne ; les bourreaux ne m'ont crucifié qu'une fois, encore ne savaient-ils pas ce qu'ils faisaient ; ils ne m'ont ôté qu'une vie mortelle , passible et périssable , mais vous me crucifiez plusieurs fois , et vous connaissez bien le mal que vous me faites ; vous tendez par votre péché à me ravir une vie divine , immortelle et impassible.

Persequeris me , vous me persécutez , moi qui suis votre premier principe ; vous voulez , comme Lucifer , vous en détacher et vous rendre indépendant ! *me* , moi qui suis votre dernière fin , votre bien souverain ! Vous me méprisez , moi qui suis le bien infini , pour chercher votre béatitude en l'être créé qui est un néant ! *me,* moi qui suis votre législateur , vous foulez aux pieds mes lois pour obéir

à vos passions ! *me*, moi qui suis votre juge, vous ne vous souciez pas de mes promesses ni de mes menaces, de mes récompenses ni de mes vengeances ! *me*, moi qui suis votre père, vous ne craignez point de me déplaire, pas plus que si je ne vous étais rien ! *me*, moi qui suis votre Sauveur, vous me persécutez nonobstant les tendresses et l'amour ardent que je vous ai témoignés par les mystères de ma vie et par les douleurs de ma mort. Et pourquoi ? *Quid me persequeris ?* Si c'était pour gagner une vie éternelle, pour obtenir des délices et des richesses infinies, il ne le faudrait pas faire et vous le faites pour satisfaire à un appétit de vengeance, pour une volupté brutale !

Le péché mortel est une offense contre le Sauveur si injuste et si déraisonnable, que je ne sais ce que l'on peut répondre aux justes plaintes qu'il en fait, et je suis contraint de finir ce discours comme une grande sainte a fini sa vie. La bienheureuse Madeleine de Pazzi, carmélite, étant sur la fin de ses jours, s'écria avec un grand sentiment de douleur : Je sors de ce monde sans avoir jamais pu comprendre comme il est possible qu'une créature veuille offenser son Créateur, et commettre un péché mortel contre lui. Et moi, je sors de cette chaire sans pouvoir m'imaginer comment il est possible qu'un Chrétien ait la hardiesse de ruiner les biens inestimables du Fils de Dieu, de le chasser de sa maison, de lui ravir son honneur et d'attenter à la vie d'une si haute, si aimable et si redoutable majesté ! Dieu nous en garde, Messieurs.

SERMON XXXII.

LE PÉCHÉ EST CAUSE QUE DIEU NOUS ABANDONNE, NOUS MÉPRISE ET NOUS ABHORRE.

Qui faciunt peccatum, et iniquitatem, hostes sunt animæ. (Tob. 12. 10.)
Ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont ennemis de leur âme.

Les horribles persécutions que le péché mortel exerce contre la très haute majesté de Dieu, et les ingratitudes monstrueuses qu'il commet contre ses bienfaits inestimables, sont des motifs plus que très suffisants pour faire naître en nos cœurs une parfaite contrition; mais, pour en venir à bout plus aisément, il est bon d'y arriver par degrés, et de nous exciter au repentir par l'appréhension des maux spirituels, temporels et éternels que le péché nous apporte. Les maux spirituels peuvent se considérer, ou par rapport à Dieu, ou par rapport aux créatures, ou bien par rapport à nous-mêmes. Aujourd'hui nous parlerons des premiers; demain, Dieu aidant, nous parlerons des seconds, et après-demain des troisièmes. J'ai donc à vous faire voir dans ce discours que le péché mortel est cause, premièrement, que Dieu nous abandonne; en second lieu, qu'il nous méprise, et en troisième lieu, qu'il nous abhorre.

L'une des plus grandes faveurs que vous ayez reçues de Dieu, ô Vierge sainte! c'est d'en avoir été exemptée si avantageusement. Vous reconnaissez cette grâce dans votre cantique de louange; car, parlant de la souveraineté de Dieu, vous l'appelez absolument Seigneur; mais parlant du bienfait de sa rédemption, vous l'appelez particulièrement votre Sauveur: *Salutari meo.* Il vous a sauvée d'une façon singulière et extraordinaire; il ne vous a pas délivrée du péché; mais il vous en a préservée, et cela afin que vous eussiez plus de pouvoir et d'affection pour en retirer les pauvres âmes qui recourent à vous, comme nous faisons humblement en nous prosternant à vos pieds et en vous disant avec l'ange: *Ave, Maria.*

IDEA SERMONIS.

Exordium. *Deus peccatorem deserit, spernit et odit.*

Primum punctum. A. *Deserit : hæc derelictio est major pœna quam quævis temporalis. In ea continentur tres pœnæ :* — B. 1° *Privatio benevolentiæ Dei.* — C. 2. *Doni perseverantiæ.* — D. 3. *Augmenti gloriæ.*

Secundum punctum. E. *Deus peccatorem spernit.* — F. *Tanquam ignarum.* — G. *Infantem.* — H. *Stultum.* I. *Bestiam.* — K. *Nihilum.*

Tertium punctum. *Deus illum odit :* L. 1. *Odio abominationis.* — M. 2. *Odio malevolentiæ.*

Conclusio. N. *Recapitulatio per verba Jerem.* (25. 1.)

Oderunt peccare boni virtutis amore ?
Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

EXORDIUM.

(*Deus peccatorem deserit.*) Comme les âmes viles et mercenaires ne s'abstiennent du péché que par la crainte de la punition, la miséricorde de Dieu emploie le bras de la justice pour les contenir en leur devoir et dans l'observance, au moins servile, de ses commandements divins et adorables. Le prophète Osée nous apprend qu'il fut envoyé de Dieu à son peuple pour lui prédire et pour lui déclarer les afflictions temporelles qu'il a coutume d'envoyer aux hommes en punition de leurs crimes ; il le menace de guerre, de stérilité dans ses héritages et dans son mariage, de feux, d'embrasements, de captivité et d'esclavage, d'exil et de bannissement. (1) Parlant de ces afflictions, il n'ajoute pas : Malheur à eux ! malheur à eux ! mais il fait une autre menace qui enchérit sur toutes les précédentes. Il menace d'une punition qui est plus à craindre que la guerre, que la stérilité, l'embrasement, l'esclavage et le

(1) Projecit Israel bonum, inimicus persequetur eum. Area et torcular non pascet eos ; da eis vulvam sine liberis et ubera arentia. Mittam ignem in civitates ejus. Reversus est Ephraim in Ægyptum. Erunt vagi in nationibus. (Os. c. 8. c. 9.)

bannissement, d'une punition dont il dit : Malheur à eux ! c'est de les abandonner : *Vœ cum recessero ab eis!*

PRIMUM PUNCTUM.

A. — (*Hæc derelictio, etc.*) Le premier malheur que l'âme reçoit du péché mortel c'est que, comme elle délaisse Dieu, Dieu en retour l'abandonne, la disgracie, la rejette et la répudie. Il disait aux Juifs par Jérémie : Je vous ai appelés et vous ne m'avez pas répondu ; je vous rejetterai bien loin de ma vue. (1) Et le même prophète dans ses Lamentations : Mon Dieu vous vous êtes mis en grande colère contre nous, vous nous avez repoussés et rejetés loin de vous. (2) Cet exil ne se fait pas par un éloignement corporel ou par une distance locale ; c'est par une volonté très juste, mais efficace que Dieu a de vous priver de son amitié, de vous priver des effets de sa bienveillance, et de plusieurs grâces qu'il vous aurait faites. Cela exprime et contient trois malheurs.

B. — (*In ea continentur tres pœnæ. 1. Privatio benevolentiæ Dei.*) Premièrement, tant que vous êtes en état de péché mortel, vous êtes en la disgrâce de Dieu, c'est-à-dire qu'il ne vous voit pas de bon œil, qu'il n'a point de bonne volonté pour vous, et qu'il ne vous souhaite aucun bien pour le temps présent. Je dis pour vous et pour le temps présent ; car, s'il vous fait du bien, s'il vous conserve en vie, s'il vous envoie des richesses temporelles et des inspirations, et s'il vous comble de prospérités, ce n'est pas pour l'amour de vous ; ou si c'est pour vous, ce n'est pas pour le temps présent, mais pour le temps auquel il espère que vous vous convertirez : *Omnis manus aut ideo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit, ut per eum bonus exerceatur,* dit S. Augustin. (In Psal. 54.) Il faut aussi dire : *Aut ideo vincit, regnat et prosperatur.* Si Dieu vous

(1) Vocavi vos et non respondistis : et projiciam vos a facie mea. (Jerem. 7. 13.)

(2) Projiciens repulisti nos, iratus es contra nos vehementer. (Thren. 5. 22.)

fait du bien quand vous êtes en état de péché, ce n'est pas qu'il ait de la bonne volonté pour vous, pour l'état présent; c'est afin que vous vous corrigiez, ou, si vous êtes endurci, il vous envoie ces biens pour l'amour de quelque âme choisie, afin que vous aidiez de votre crédit ce bon villageois, afin que vous exerciez la patience et la vertu de cette pauvre veuve, comme un chirurgien garde et nourrit des sangsues pour tirer le mauvais sang d'un malade. S. Thomas dit que Dieu conserve les réprouvés et leur fait du bien comme aux chevaux et autres animaux, pour le service des prédestinés.

C. — (2. *Doni perseverentiæ.*) En second lieu, quoique le péché mortel soit effacé quant à la coulpe par une vraie pénitence, il peut arriver, et il arrive quelquefois, que dans ce péché soit renfermé le décret de votre réprobation; il peut arriver que ce péché soit le principe et la semence de votre damnation. O mon Dieu! que votre prophète a eu grand sujet de dire que vous êtes terrible dans vos desseins sur les enfants des hommes, et que l'abîme de vos jugements est profond, que les âmes insensées ne les connaissent pas, et que les esprits aveuglés sont bien loin de les comprendre! (1)

Pour mettre cette vérité dans son jour, souvenez-vous que la grâce sanctifiante qui vous donne le droit à la vie éternelle ne se conserve pas par elle-même. Pour la garder jusqu'à la fin, et pour nous préserver du péché qui nous la fait perdre, nous avons besoin d'une autre grâce qu'on appelle grâce actuelle, grâce auxiliaire, grâce de sauve-garde et de protection. La grâce sanctifiante se donne infailliblement par tous les sacrements de l'Eglise à tous ceux qui les reçoivent dignement, et se donne abondamment ou petitement, selon la plus grande ou plus petite disposition

(1) Vide S. Greg. homil. 11. in Ezech. S. Th. 1. 2. q. 79. art. 1. Trigosum in summa theologiæ. q. 18. art. 8. dub. 3. concl. 3. Lessium de perf. divin. lib. 13. c. 15. ubi id asserit de peccato penitus remisso per pœnitentiam quoad culpam et pœnam æternam ac temporalem. Terribilis in consiliis super filios hominum. (Ps. 65. 5.) Nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ, vir insipiens non cognoscet, et stultus non intelliget.

qu'on y apporte ; car elle est attachée aux sacrements, et ils en sont les sources immédiates, publiques, ouvertes et exposées à tout le monde ; mais cette grâce de sauve-garde ne se donne que selon le bon plaisir de Dieu : Le Saint Esprit envoie ses inspirations où il lui plaît, dit Notre-Seigneur. (1) Et S. Paul aux Ephésiens dit que la grâce est donnée par mesure, selon qu'il plaît à Jésus-Christ d'en faire la distribution à chacun de nous. (2) De là vient que tous les docteurs concluent, et c'est un article de foi déclaré par le concile Trente, (sess. 6. cap. 13. et can. 16.) que la persévérance finale est un don de Dieu, c'est-à-dire un présent gratuit et une faveur qu'il fait à ceux pour qui il a des inclinations et des affections particulières. D'autant que, pour être sauvé, il faut résister à la dernière tentation qui nous sera livrée avant notre mort ; pour y résister, il faut un aide surnaturel, et cette grâce ne vient que de Dieu, et il la donne à qui bon lui semble. Il se peut faire qu'eu égard à un péché mortel que vous commettez, Dieu vous prive d'une grâce particulière et efficace ; car bien que votre péché soit effacé, quant à la coulpe, par une vraie pénitence, Dieu n'est pas obligé de vous donner cette assistance favorable et cette grâce extraordinaire qu'il ne donne que selon son bon plaisir. (2) Je ne dis pas qu'il vous prive de tout secours ; mais par une assistance spéciale, elle dépend de sa pure miséricorde ; et il peut vous la refuser justement en considération de ce que vous l'avez autrefois offensé, et principalement si vous l'avez offensé par un péché bien énorme ou par un grand nombre de crimes.

Vous commettez, par exemple, une brutalité monstrueuse et dénaturée dans une action déshonnête, une horrible cruauté envers une veuve ou envers des orphelins, une malice noire et diabolique dans l'église ou envers les choses saintes ; peut-être que dès cette heure-là Dieu dit en lui-

(1) Spiritus ubi vult spirat. (Joan. 3. 8.)

(2) Unicuique nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi. (Ephes. 4. 7.)

(3) Si quis dixerit justificatum sine speciali auxilio Dei, in accepta justitia perseverare posse, anathema sit. (Trid. sess. 6. can. 22.)

même : O l'impudent! ô le barbare! ô le sacrilége! jamais ce pécheur ne sera assis à ma table, jamais ce monstre ne sera au nombre de mes ouailles en ma bergerie céleste; jamais cet impie n'entrera dans mon sanctuaire pour jouir du Saint des saints : *In terra Sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini.* Après ce péché, Pâques arrive, vous allez à confesse, il est effacé par les sacrements, Dieu vous donne la grâce sanctifiante, parce qu'il s'y est obligé; il l'a liée aux sacrements, qui la produisent infailliblement en ceux qui s'y disposent; mais la faiblesse que vous aurez en quelque sorte contractée par le péché ne sera-t-elle pas un obstacle à la persévérance de votre retour à Dieu; et si dans cet état de faiblesse vous ne redoublez de zèle et de vigilance, ne serez-vous pas exposé à vous perdre pour l'éternité?

Le prophète Jérémie dit en ses Lamentations : *Peccatum peccavit Jerusalem.* (Thren. 1. 8.) Cette répétition exprime un fort grand péché ou un grand nombre de péchés : Vatable tourne *graviter et assidue peccavit; propterea instabilis facta est.* En l'hébreu il y a : *Nida, id est, elongata.* L'âme chrétienne a commis un grand crime ou des péchés en grand nombre; pour cela elle est éloignée et disgraciée de Dieu; et, par cette disgrâce, elle est devenue inconstante en ses bonnes résolutions, et elle retombe aisément au péché.

D. — (3. *Augmenti gloriæ.*) Il y a bien plus : ce malheur que nous encourons par le péché est si funeste et si déplorable, qu'il produit de mauvais effets dans la béatitude du ciel en toute l'étendue de l'éternité, en tant qu'il est cause que nous avons moins de gloire, de joie et de félicité que nous n'en eussions eu sans le désastre de ce péché. La raison en est évidente : ces grâces actuelles dont je viens de parler ne servent pas seulement pour résister aux tentations et nous empêcher de succomber, mais pour nous exciter et nous aider à faire des actes d'amour de Dieu plus souvent et plus fervemment, à pratiquer des vertus plus héroïques et excellentes, à nous avancer et faire un grand pro-

grès dans la perfection chrétienne. Et ces actes d'amour plus fervents, et ces bonnes œuvres plus fréquentes, donnent un grand accroissement aux joies, à la gloire et aux félicités que nous aurons dans le ciel : *Præsentem vitam colimus futuram serimus*. Et il arrive quelquefois qu'en considération d'un péché, même remis par la pénitence, Dieu ne donne point à l'âme tant de lumières, tant d'inspirations, tant de bons mouvements et d'occasions de bien faire.

Si un favori du roi commet quelque crime qui offense beaucoup sa majesté, il peut se faire que le roi, par clémence ou par miséricorde, lui donnera sa grâce et l'abolition de ce crime ; mais il ne lui donnera plus les emplois, les faveurs ni les pensions, les offices ni les bénéfices qu'il lui eût donnés, par lesquels il se fût enrichi, avancé, élevé beaucoup plus sans comparaison qu'il ne sera jamais. En vue de ces vérités si importantes, nous devons apprendre à concevoir des pensées d'horreur et d'abominations très grandes contre le péché, qui produit des effets si funestes, et presqu'irrémédiables ; et si par malheur nous l'avons commis autrefois, nous devons nous confondre beaucoup devant Dieu, marcher toujours en sa présence dans un esprit d'humilité et de contrition, le prier souvent et fervemment de ne pas nous priver des grâces que nous avons déméritées ; nous devons lui adresser de temps en temps ces élévations: Mon Dieu, ne vous souvenez pas de mes crimes, ne m'éloignez pas de l'accomplissement de vos commandements ; mon Dieu, ne m'ôtez pas votre Saint-Esprit ; mon Dieu, mon Sauveur, ne me délaissez pas, ne me méprisez pas, ne me rejetez pas de votre grâce. (1)

Et en troisième lieu, nous devons nous appliquer tout de bon aux jeûnes, aux prières, aux aumônes, aux mortifications et aux autres œuvres de pénitence, afin que, satisfaisant à la justice de Dieu, il ne nous punisse pas de nos péchés passés, par la soustraction de ses faveurs particulières.

(1) Ne reminiscaris Domine, delicta mea. Ne repellas me a mandatis tuis, Spiritum Sanctum tuum ne auferas a me. Ne derelinquas me, neque despicias me Deus salutaris meus. (Ps. 26. 9. id. 118. 10. etc.)

SECUNDUM PUNCTUM.

E. —(*Deus peccatorem spernit.*) L'âme ainsi disgraciée et abandonnée de Dieu, qui est tout l'honneur et toute la gloire de sa créature, ne peut manquer d'être vile et méprisable au dernier point. Le prophète Abdias le lui reproche : *Contemptibilis es valde.* (Abd. c. 1. 2.) Et le chantre royal : Mon Dieu, vous méprisez tous ceux qui se setirent de vos commandements. (Psal. 118.) Et notre Sauveur en l'Evangile, parlant du pécheur sous la parabole d'un fermier qui avait mal employé le bien de la ferme, dit qu'il fut décrié et diffamé en l'esprit de son maître. Vous vous piquez tant d'honneur, vous êtes si sensible au moindre mépris ; si quelqu'un dit une petite parole à votre désavantage, ou témoigne qu'il ne fait pas grand cas de vous, ce mépris vous est insupportable ; vous dites : Pour qui me prend-il ? qui pense-t-il que je suis ? Et que serait-ce donc si tout le monde vous méprisait ? et qu'est-ce que tout le monde en comparaison de Dieu ? Voulez-vous savoir quelle opinion il a de vous et pour qui il vous prend ? Il dit que vous êtes un franc ignorant, un insensé, non-seulement un homme de néant, mais un pur néant.

F. —(*Tanquam ignarum.*) *Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant.* (Psal. 81. 5.) Ils ne savent rien, ils n'ont point d'esprit, ils sont dans les ténèbres et dans une extrême ignorance, dit le psalmiste. S. Augustin dit en ses Confessions : Quand j'étais petit, on avait grand soin de me bien faire prononcer tous les mots latins, et on ne se souciait pas si je faisais mal mes actions, comme si ce n'était pas une ignorance de mal vivre aussi bien , que de mal parler. Si quelqu'un disait : *J'ai fait une robe à mon femme ; j'ai vu un cheval laquelle courait le galop :* Voilà un franc ignorant, diriez-vous. Si, c'est ignorance que de ne pas bien ajuster deux paroles : n'est-ce pas ignorance de ne pas bien régler vos actions ? C'est se rendre ridicule de parler contre les lois des grammairiens, et ne le sera-ce pas bien aussi d'agir contre les lois de Dieu ? C'est

être ignorant de ne pas bien accorder un relatif avec son antécédent ; mais vous êtes bien plus ignorant de ne pas accorder votre vie avec les commandements de Dieu et les promesses que vous avez faites au baptême.

G.—(*Infa tem.*) Jusques à quand serez-vous enfant ? jusques à quand vous amuserez-vous à des bassesses et à des puérilités ? dit le Saint-Esprit par la bouche du Sage (1). Un enfant se réjouit à la mort de son père, parce que, pour porter le deuil, on lui fait une robe neuve. Vous vous réjouissez, vous faites parade de cette belle robe qu'on vous a donnée pour obtenir votre consentement à une action déshonnête; vous vous glorifiez de ces belles tapisseries, de ces riches meubles que vous avez acquis par des concussions, par des contrats usuraires, ou par des procès mal fondés. Enfant, enfant que vous êtes, vous ne considérez pas que vous portez le deuil, que vous avez perdu votre père, la grâce de Dieu, la filiation adoptive, le droit et l'hérédité céleste. Si un enfant voit que les larrons pillent et ravagent la maison, qu'ils en emportent la vaisselle d'argent, il n'en est point touché, dit S. Chrysostôme (homil. 4. in primam ad Corinth.), il se met à rire ; et si on lui ôte une pomme ou une pierre d'Alençon, il pleure, il crie, il tempête, et l'on ne peut l'apaiser. Si vous avez perdu un procès, un peu d'argent, ou une occasion de gagner, vous vous en affligez; si vous avez perdu, par un péché mortel, les dons du Saint-Esprit, les vertus infuses ou les mérites de vos bonnes œuvres, vous ne vous en mettez point en peine, vous ne laissez pas de rire, de jouer, de danser et de folâtrer : Enfant, enfant : *Usquequò, parvuli, diligitis infantiam, et stulti ea quæ sibi sunt noxia ?*

H.—(*Stultum.*) Si quelqu'un vous disait : Vous ne savez pas une étrange nouvelle : un tel, de son bon sens, s'est jeté du haut de sa maison en bas; il s'est brisé tout le corps, disloqué et déboîté tous les membres. De bon sens, diriez-vous? Aurait-il fait cela, s'il eût été en son bon sens?

(1) Usquequò, parvuli, diligitis infantiam? (Prov. 1. 22.)

il était fou! il était fou! une frénésie s'était emparée de son cerveau. Vous étiez en l'état heureux et sublime de la grâce de Dieu, en une parfaite santé et intégrité spirituelle, qui consiste en ce que la chair soit sujette à l'esprit, la sensualité à la volonté, la volonté à la raison, la raison à la loi de Dieu; vous vous êtes précipité d'un état si éminent au profond abîme du péché : *Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem*. Votre âme est toute démontée, toute déboîtée et déréglée; la chair commande à l'esprit, la sensualité conduit la volonté, la volonté désobéit à la raison, et la raison contredit la loi de Dieu. Vous vous êtes jeté volontairement dans ce précipice; et n'est-ce pas être fou? n'est-ce pas être insensé et frénétique que cela? *Stulti, stulti, aliquando sapite.* Etant ainsi privé de jugement, vous vous mettez au rang des bêtes et au-dessous : *Comparatus es jumentis insipientibus.*

I. — (*Bestiam.*) Quand vous allez par les champs, monté sur un cheval, en temps d'hiver, s'il faut passer un marais qui soit glacé au rivage, votre cheval n'y entre qu'avec crainte; il va tâtonnant du pied pour sentir s'il y a du danger; s'il sent qu'il y ait une fondrière, vous le tueriez plutôt que de l'y faire entrer; si vous le piquez, au lieu d'avancer il recule. Et vous, qui devriez être doué d'esprit et de jugement, vous en avez moins que votre monture, puisqu'à la première semonce d'un écervelé qui veut vous faire entrer dans un lieu infâme, au jeu, au cabaret, vous vous y portez témérairement sans hésiter, sans vous faire prier, et sans prendre garde s'il n'y a point de précipice : *Comparatus es jumentis insipientibus, et deterior factus es illis.*

K. — (*Nihilum.*) Vous êtes encore moins que tout cela devant Dieu; vous êtes moins que tout ce qu'on peut dire, que tout ce qu'on peut imaginer, penser et concevoir. Voyez en quel abîme d'humilité vous devez vous jeter, et comme vous avez grand sujet de dire comme la ville de Jérusalem : *Vide, Domine, et considera quoniam facta sum vilis.* Si vous êtes en état de péché, aux yeux de Dieu

et, dans la balance de son jugement, vous n'êtes rien du tout : *Ne forte ad nihilum redigat me.* Quand je parlerais aussi éloquemment que les anges, dit S. Paul (1 ; Cor. 13. 1.) quand j'aurais en ma tête toute la science des plus savants, quand je serais un grand prophète, si je suis en mauvais état, si je n'ai l'amour de Dieu et du prochain, je ne suis rien devant Dieu. Ce n'est pas une hyperbole, ce n'est pas un paradoxe, ce n'est point une exagération, c'est la pure vérité, c'est l'Ecriture sainte. Je veux que vous soyez un grand justicier, un grand homme d'état, grand politique, savant, prudent, adroit, judicieux pour les affaires du monde; si vous êtes en état de péché, vous n'êtes rien devant Dieu. Vous vous imaginez en vain que Dieu n'oserait vous perdre, qu'il y aurait trop grand intérêt, qu'il n'a garde de perdre une si noble créature; voyez s'il se soucie beaucoup et s'il a grand intérêt quand toutes les mouches meurent au commencement de l'hiver. Vous êtes moins devant lui qu'une seule de ces mouches, et si vous mourez en l'état où vous êtes, il ne se souciera pas plus de vous retirer de l'enfer que de ressusciter ces vils insectes.

TERTIUM PUNCTUM.

L. — (*Deus illum odit : 1. odio abominationis.*) Je dis beaucoup moins ; car il n'a point d'aversion pour ces bestioles, et il en a une très grande pour vous ; il a contre vous une haine infinie. Mon Dieu , vous haïssez tous ceux qui font l'iniquité, dit le psalmiste ; (1) et son fils Salomon, au livre de la Sapience : Dieu hait l'impie et son impiété d'une haine d'abomination, d'une haine de malveillance. (2) Dieu a grande horreur et abomination des déportements de l'impie, dit le Saint-Esprit par la bouche du Sage. (3) Il y a grande antipathie entre un agneau et un loup ; entre une colombe et un milan; entre un homme et une panthère; cette opposition et cette contrariété ne sont point si grandes

(1) Odisti omnes qui operantur iniquitatem. (Psal. 5. 7.)
(2) Odio sunt Deo, impius et impietas ejus. (Sap. 14. 9.)
(3) Altissimus odio habet peccatores. (Eccli. 12. 3.)

qu'est celle qui est entre Dieu et le pécheur. Vous n'eûtes jamais tant d'aversion de la lèpre, de la peste, du poison et de la mort que Dieu en a du péché. (1)

On dit en philosophie que les contraires se connaissent mieux quand ils sont mis l'un pres de l'autre et confrontés les uns aux autres. Le contraire de la haine que Dieu porte au péché et au pécheur, c'est l'amour qu'il porte à la vertu et au vertueux. L'amour qu'il porte à la vertu est, à la vérité très grand, très ineffable et très incompréhensible : nous le connaissons en ce qu'il récompense d'une gloire infinie la moindre action de vertu surnaturelle, un verre d'eau froide donné au pauvre pour l'amour de lui; mais la haine qu'il a du péché est sans comparaison plus grande, car il aime mieux que vous vous absteniez du péché, que de vouloir pratiquer quelque bonne œuvre que ce soit. Et si vous commettiez un péché mortel pour avoir occasion d'exercer la plus excellente et héroïque vertu qu'on puisse pratiquer, il ne vous excuserait pas.

L'histoire romaine dit que le fils de Manlius Torquatus, ayant livré la bataille à l'ennemi sans ordre de son général, remporta une glorieuse victoire, mais très malheureuse pour lui, car comme il s'en retournait tout plein de joie et d'allégresse, pensant être bien reçu de ses concitoyens, son propre père, au lieu de lui couronner la tête de laurier, la lui fit trancher par la main d'un bourreau. C'était signe que le désordre et la désobéissance militaire étaient bien odieux à ce grand homme. Le péché l'est encore bien plus à Dieu. Il est vrai qu'il est permis, en certaines occasions et pour quelque urgente nécessité, de faire quelque chose qui semble être défendu par les commandements de Dieu et de l'Eglise, quand elle n'est pas mauvaise essentiellement; parce qu'alors ce n'est pas commettre un péché, le commandement n'obligeant pas en tel cas, ou la matière du précepte étant ôtée par telle occurence, comme travailler un jour de dimanche par très grande et très pressante pau-

(1) Abominatio est Domino via impii. (Prov. 15. 9.)

vreté, prendre le bien d'autrui en extrême nécessité. Mais si une âme chrétienne commettait un péché mortel, c'est-à-dire faisait une action qui est de soi indispensablement mauvaise, comme un parjure ou un blasphème pour convertir un infidèle, Dieu la damnerait, quelque bon effet qui en pût réussir. Que dis-je? si une âme chrétienne faisait cela, si le plus grand saint qui a jamais été et qui puisse être, le faisait, Dieu le damnerait. Faisons qu'un des plus grands saints de l'Eglise, des plus éclairés et des plus fervents, commette un péché de parjure ou autre semblable, à dessein de convertir à la foi tous les hérétiques qui sont en France, en Angleterre et en Allemagne, ou tous les Mahométans qui sont en Turquie et en Perse, tous les Païens qui sont en Canada et aux Indes, et qu'en effet il les convertisse par ce péché mortel, et d'infidèles qu'ils étaient, qu'il en fasse de très bons religieux, Dieu le damnerait éternellement; il a donc plus d'horreur de ce péché que de complaisance de toutes ces conversions.

Vous savez qu'Hérode cherchait à faire mourir l'enfant Jésus, et qu'il envoyait, pour cet effet, des satellites en divers lieux. Supposons qu'un de ses bourreaux ait surpris en chemin quelque grand saint qui portât ce divin enfant en Egypte, et qu'il lui ait demandé: D'où venez-vous? De Nazareth.—Où allez-vous?—En Egypte.—A qui est cet Enfant? N'est-ce pas lui qui naquit l'autre jour en Bethléem et qui fut visité par les rois d'orient?—Non.—Jurez que ce ne l'est pas, autrement je l'égorge tout présentement et la mère aussi, afin qu'elle ne porte plus d'enfant qui troublent le règne d'Hérode. Si ce saint eût commis un péché mortel en se parjurant pour cela, Dieu ne l'aurait pas trouvé bon. Que dis-je, bon? il l'aurait trouvé très mauvais; s'il fût mort là-dessus, il l'aurait damné éternellement, quelque excuse qu'il eût apportée au jugement de Dieu. Je l'ai fait pour ne vous pas priver de tant de gloire qu'il vous a donnée, de tant de services qu'il vous a rendus, et de tant d'âmes qu'il vous a gagnées; je l'ai fait pour ne pas priver le monde de tant de miracles qu'il a opérés, de tant de pré-

dications qu'il a faites et de tant de bons exemples qu'il a donnés, je l'ai fait en intention de sauver la vie à votre bien-aimé et à sa mère, votre épouse. Il n'y a pas d'excuse qui tienne ; je veux qu'on s'abstienne du péché mortel : puisque vous l'avez commis, vous serez damné et sans rémission. Voilà ce que Dieu aurait fait à ce grand saint, et puis il vous épargnera ! et vous penserez demeurer impunis, et n'être pas damnés après avoir commis des péchés sans nombre et de la plus noire malice !

M. — (2. *Odio malevolentiæ.*) Vous ne le penseriez pas si vous pouviez concevoir que la haine que Dieu porte aux pécheurs, n'est pas seulement une haine d'horreur et d'abomination, mais d'inimitié et de malveillance. Il vous veut un si grand mal, que vous n'êtes pas capable de porter le mal qu'il vous veut ; il ne vous en fera jamais autant que vous le méritez ; il vous veut un mal infini, et vous ne sauriez porter une peine infinie, et il ne sera jamais vrai de dire que Dieu ait assouvi la haine qu'il porte à votre péché.

CONCLUSIO.

N. — (*Recapitulatio per verba Jerem.*) Ecoutez les paroles effroyables qu'il dit par le prophète Jérémie ; elles contiennent un précis et un abrégé de tout ce discours : *Non est anima mea ad populum istum ; ejice illos a facie mea, et egrediantur. Quod si dixerint ad te : Quo egrediemur? Dices ad eos : Hæc dicit Dominus: Qui ad mortem ad mortem, et qui ad gladium ad gladium et qui ad famem ad famem, qui ad captivitatem ad captivitatem. Visitabo super eos quatuor species, gladium ad occisionem et canes ad lacerandum, et volatilia cœli, et bestias terræ ad devorandum.* (Jerem. 15. 1. 2. 3.) Loin d'ici ce peuple rebelle et désobéissant ; mon cœur n'est plus pour lui : voilà le premier effet du péché, qui est, que Dieu nous abandonne et nous rejette. Et s'ils demandent où nous irons ? Allez où vous pourrez, je ne m'en soucie pas ; que ceux qui mourront, meurent ; que ceux qui seront égorgés, le soient ; que ceux qui seront

affamés ou bannis, le soient tant qu'ils voudront : voilà le second effet, qui est que Dieu nous méprise. Je vous enverrai des persécutions de toutes parts, des hommes qui vous feront la guerre, des chiens enragés qui vous déchireront, des oiseaux de proie et des bêtes sauvages qui vous dévoreront : voilà le troisième effet, qui est que Dieu nous abhorre et nous poursuit.

L'Ecriture sainte nous apprend, et l'expérience le montre, que le monde est une mer orageuse, pleine d'écueils et de corsaires, une forêt peuplée d'assassins et de bêtes farouches, un camp rempli d'impitoyables ennemis qui ne cessent de nous faire la guerre; qu'il n'y a, en cette vie, que lacets et filets tendus contre nous, que piéges semés de toutes parts, que dangers et qu'embûches dressés pour nous surprendre; et l'homme étant devenu si pauvre par la chute d'Adam, si faible, si fragile, si dénué et désarmé, que peut-il devenir sans l'assistance particulière de Dieu, qui est la seule ancre de cette navigation, l'unique bouclier de cette guerre, le bâton et le soutien de ce pèlerinage? Que fera ce pauvre parmi tant de puissances et d'efforts, ce nain parmi tant de géants, cet aveugle au milieu de tant de piéges et de tant de labyrinthes, ce désarmé parmi tant de cruels ennemis? A qui aura-t-il recours dans ces dangers? de qui prendra-t-il conseil en ses perplexités? à qui demandera-t-il secours en ses adversités? de qui recevra-t-il consolation en ses disgrâces? Ne sera-t-il pas comme un vaisseau au milieu de la mer, sans gouvernail et sans pilote; comme un enfant aveugle au milieu d'une vaste forêt, sans père et sans conducteur; comme une brebis égarée au milieu d'une troupe de loups sans limier et sans pasteur?

Quand vous considérez toutes ces choses, pouvez-vous être sans frayeur en état de péché mortel? Pouvez-vous dormir à votre aise, sachant que la justice de Dieu, comme la verge de Jérémie, veille continuellement pour votre ruine? Pouvez-vous reposer sans soucis, sachant que vous avez le Dieu tout-puissant pour ennemi? Pouvez-vous manger un morceau avec appétit, sachant que vous avez ces yeux, ce

bras, cette fureur et ce persécuteur contre vous ? Pouvez-vous penser, sans pleurer, à l'échange déplorable que vous avez fait quand vous avez perdu la grâce de Dieu, sachant que l'épée qui était affilée contre vos ennemis se retourne contre vous ; que les yeux qui veillaient pour vous défendre veillent à présent pour vous détruire ; que le bras qui était pour vous soutenir est maintenant étendu pour vous jeter contre terre ; que le cœur qui avait pour vous des pensées de paix et d'amour n'a à présent que des pensées de douleur et d'affliction contre vous ; et que celui qui était autrefois votre bouclier, votre rempart et votre sauve-garde, est à présent comme une teigne pour vous ronger, comme une espèce de pourriture pour vous corrompre, et comme un lion pour vous mettre en pièces, ainsi qu'il vous menace par Osée. (1) Quel conseil y aura-t-il contre ce conseil divin, quel bras contre ce bras tout-puissant, quel asile et quel refuge contre cet ennemi qui nous poursuit de toutes parts, et qui crie par Amos : Je les passerai tous au fil de l'épée ; depuis le premier jusqu'au dernier pas un n'échappera, pas même ceux qui s'enfuiront ; (2) car s'ils descendent jusqu'au centre de la terre, je les en retirerai avec main-forte ; s'ils montent sur la cime du mont Carmel, je les irai chercher et les prendrai ; s'ils se cachent au fond de la mer, je commanderai au serpent de les y mordre ; je jetterai mes yeux sur eux, non pas pour leur défense, mais pour leur ruine ? C'est Dieu qui parle, c'est Dieu qui menace, c'est Dieu qui tonne ; celui qui ne s'éveille pas au bruit effroyable de ce tonnerre n'est pas seulement endormi, mais il est mort : je prie Dieu qu'il le ressuscite. *Amen.*

(1) Ego quasi tinea Ephraim, et quasi putredo domui Juda : quasi leæna, et quasi catulus leonis. (Os. 5. 12. 14.)

(2) Novissimum eorum in gladio interficiam : non erit fuga eis : fugient, et non salvabitur ex eis qui fugerit, etc. (Amos. 9. 1.)

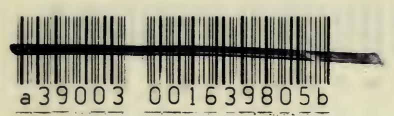
FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

DES MOTIFS DE LA CONTRITION. — DU PÉCHÉ.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 07 17 02 0